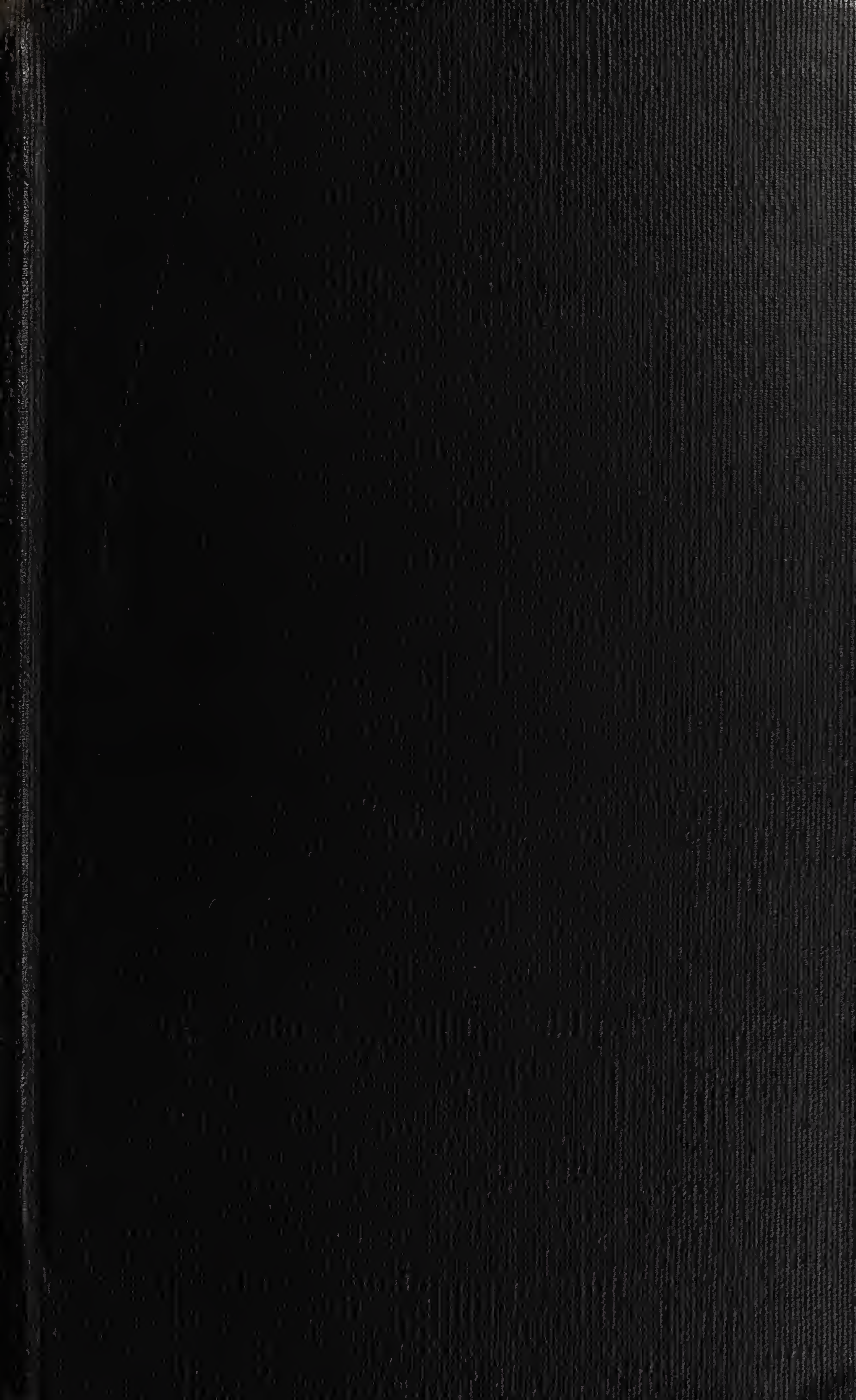




LA

MARSEILLAISE

SON HISTOIRE

DANS L'HISTOIRE DES FRANÇAIS

DEPUIS 1792



Hél. Chauvet

Imp. Braun

ROUGET DE LISLE

1800

LOUIS FIAUX

LA MARSEILLAISE

SON HISTOIRE
DANS L'HISTOIRE DES FRANÇAIS
DEPUIS 1792

Avec un portrait inédit de Rouget de Lisle, d'après Boilly et dix gravures hors texte

PARIS
LIBRAIRIE CHARPENTIER ET FASQUELLE
EUGÈNE FASQUELLE, ÉDITEUR
11, RUE DE GRENELLE, 11

1918



U*NE introduction, une préface, un préambule ou encore un simple avis au lecteur devant une* Histoire de « la Marseillaise »*? A quoi bon.*

La Marseillaise *n'a besoin de présentation, ni de préparation, ni d'explication préalable.*

Quand les Français, après avoir fondé dans leur pays des institutions de liberté vis-à-vis le Pouvoir Exécutif réglementé, des lois d'égalité vis-à-vis les Ordres privilégiés abolis, et en avoir proposé le modèle au monde, durent les défendre contre les ennemis du dehors coalisés avec ceux du dedans, l'un d'eux leur donna pour vaincre un chant de rassemblement, de marche, de combat.

La Patrie et la Révolution étaient en danger; leur sort était lie.

La Marseillaise *fut le chant de la double victoire qui les sauva.*

Signe profond du progrès des temps, éclatant témoignage que la vieille France était devenue la France nouvelle, ce chant, ce n'est pas un soldat de vingt ans, un volontaire de Quatre-vingt-douze *accouru tout chaud dans le rang, qui le jette à la nation, à l'ennemi: c'est un officier de l'ancienne armée royale, un capitaine qui a déjà franchi la trentaine et, s'il cultive les lettres et est poète, n'est pas un habitué de la plume écrivant en professionnel*

artificiellement ému, comme fait tel de ses contemporains, une tirade de tragédie. Non! cet officier adore simplement sa patrie et quelle patrie! La France qui peut tout à la fois créer la Révolution devant l'Europe en armes, la faire vivre et grandir, et désormais va l'incarner.

La Marseillaise *n'a pas fini son office dans notre histoire après que les fautes de la nation, étourdie par un génie de gloire égoïste et de malfaisance, ont compromis dans les institutions et sur les frontières républicaines les résultats de cette juste révolution civile, sociale et militaire : il lui faut servir à nouveau d'inspiration, d'entraînement, de mot d'ordre aux jeunes générations de la France pour reprendre au pied du mur l'œuvre interrompue, inachevée, en partie à bas.*

C'est cette course et ce rôle à travers le XIXe *siècle entier, à travers ce terrible début du* XXe *siècle que l'on a tenté d'esquisser aussi d'un trait rapide.*

Enfin dernier et inqualifiable service, en 1914, quand une coalition depuis longtemps préparée des mêmes ennemis qu'en 1792, renouvelle contre la France la menace de la destruction de son intégrité territoriale et de son gouvernement de liberté, c'est encore la Marseillaise *qui est l'appel aux armes et le chant de l'union sacrée contre les hordes d'invasion.*

Toute cette longue et dure guerre, nos héroïques alliés d'Europe l'ont chantée avec nous, et les fils de la généreuse République des États-Unis nous en saluaient en débarquant dans nos ports, comme le double symbole de la vaillance de nos soldats et de la prochaine grande victoire commune.

Parallèlement à l'histoire des premières phases de la Marseillaise, *on a tracé ici la vie sommaire de son auteur, en y intercalant quelques faits et documents inédits. Rouget de Lisle compte déjà*

d'assez nombreux biographes dont quelques-uns se sont montrés moroses à l'égard de tels épisodes de son existence, certaines années, quasi publique : il ne nous a pas paru que cette sévérité fût justifiée dès qu'on entrait un peu dans la raison et la réalité des choses. Étudié dans l'ensemble, dans la logique continue de son développement moral et même de ses travaux littéraires, qu'il soit quelque temps en pleine lumière et personnage notoire, ou refoulé dans la longue obscurité d'une vie particulière, douloureuse de déceptions, d'abandons, d'isolement, de misère dénuée, Rouget de Lisle demeure aussi brave et noble de cœur que généreux et libéral d'opinions.

L'auteur de la Marseillaise *ni au cours, ni à la fin de sa vie, ne renia aucun des sentiments qui avaient exalté sa jeunesse, soutenu son âge mûr; il resta jusqu'à son dernier jour digne de son œuvre immortelle, et l'apothéose que lui décerna le 14 juillet 1915 le peuple français reconnaissant, si elle était tardive, était bien méritée.*

Dans l'ordre des honneurs nationaux, puissent les premiers être toujours décernés aux hommes dont la gloire n'a point causé de dommages à la patrie! Comme Hoche qui fut son ami, Rouget de Lisle est de ceux-là.

L. FIAUX.





PREMIÈRE PARTIE

1792-1799

I

LA MARSEILLAISE CHANT NATIONAL

La Marseillaise, *le 24 février 1879, redevient le chant national officiel des Français. — La Troisième République, gouvernement de travail, de réforme et de paix, veut conserver son hymne de défense nationale et de liberté. — Une crise littéraire de* la Marseillaise.

La guerre de défense et de libération bat son plein ; elle est longue et les difficultés renouvelées ne montrent que plus impérieusement l'obligation définitive de vaincre. Les premières victoires de la Marne, de l'Yser, de Verdun, de la Somme en donnent l'espoir certain ; avec les solides combats de nos vaillants alliés Anglais dans les Flandres, malgré les « colossaux » efforts de l'Allemagne elles ont mis obstacle à la ruée sauvage, et l'orientation de la guerre telle que l'avait rêvée la mégalomanie allemande est maintenant disloquée. La grande aide américaine achèvera l'œuvre de victorieux salut.

Et voici que *la Marseillaise*, comme il y a cent vingt-cinq ans, mêle toujours sa voix au son des canons, aux cris de « En avant ! », aux volontés de la reprise du sol de France, aux serments de la fin triomphale.

Aussi jeune, aussi forte qu'en avril 1792, quand à Strasbourg elle jaillissait de l'âme d'un soldat et levait le drapeau de la nation contre les gros bataillons de l'Autriche et de la Prusse déjà coalisées, la voici, qui depuis quatre ans sonne encore le

rassemblement des enthousiasmes patriotes et renforce l'héroïsme de nos héros du front. Sa parole et son chant nous sont aussi contemporains qu'aux aïeux. Les aïeux seraient satisfaits des chanteurs de ce centenaire.

Personne ne se lasse de *la Marseillaise* : elle ne fatigue ni les oreilles des uns, ni la voix des autres. Chant de bon augure, poème des grands souvenirs et des espérances déjà justifiées, elle inspire toujours la volonté et l'élan vers la victoire. Il lui fallait sans doute l'atmosphère des batailles pour valoir sa pleine valeur : née dans leur lueur et leur tonnerre, elle exigeait pour se déployer à sa taille le même milieu de fracas de juste guerre, le même accompagnement de périls et de gloires.

Depuis le 24 février 1879, jour où, sur le vote du Parlement républicain, le général Gresley, ministre de la Guerre, obéissant au vieux décret du 26 messidor an III (14 juillet 1795), la réintégrait comme chant national sous les drapeaux, *la Marseillaise* avait commencé une vie nouvelle.

Chant national, *la Marseillaise* était devenue chant officiel. Le tzar Alexandre III l'avait écoutée debout, casquette à la main, sur le pont d'un cuirassé français dans le port de Cronstadt; le cardinal Lavigerie l'avait fait exécuter par les Pères blancs. Double consécration extérieure et intérieure, double victoire, mais pacifique celle-ci, et d'une portée que tous ont comprise (1890-1891).

La Marseillaise était-elle dépaysée dans ces mondes, jusque-là inconnus d'elle, où elle faisait une entrée aisée et solennelle tout ensemble? Non point. Elle s'y était installée en toute assurance.

Symbole d'une alliance qui marquait à la Prusse que sa prétention à l'hégémonie de l'Europe était rejetée par tout ce qui n'était pas Allemagne en Europe; symbole d'une soumission au gouvernement établi qui trace à l'Église son devoir temporel, l'hymne de 92, ainsi salué et reconnu, servait encore ici la nation et la France. Plus que les protocoles diplomatiques, plus que les mandements épiscopaux, sa fière parole et sa musique conquérante avaient au grand jour contresigné les traités et fixé les actes de demain.

Ce magnifique service clôt-il en cet instant son histoire? *La Marseillaise* a-t-elle tracé son geste ultime? épuisé sa mission? rempli sa destinée?

Certains ont pu le croire et même s'offenser de cette intervention désormais intangible.

Il y eut une crise de *la Marseillaise*.

Tels affectaient de n'y toujours reconnaître, selon le mot des revenants de Coblentz noté par Stendhal, que la « chanson des jacobins » ou plus crument des « sans-culotte ». Les mêmes criaient leur répulsion indignée en rappelant que l'hymne avait été entonné dans les Tuileries forcées d'assaut!

Tels autres non point du même bord, opinaient pour d'autres motifs : tout détonait dans *la Marseillaise* : l'ardeur démodée des appels, la menace du rythme, l'évocation sans merci de crimes oubliés... Quel étranger voulait aujourd'hui « égorger dans nos bras, nos fils, nos compagnes? » Ah ! le fol anachronisme!... Dépourvue de toute signification belliqueuse sur la frontière, la manifestation se perdait dans le vide de son propre bruit.

Pour ceux-ci, *la Marseillaise* n'était pas moins inintelligible, mais pour une autre et plaisante raison : « La police ne la défendait pas! » C'était dire, selon l'aiguillon d'une nouvelle guêpe lâchée par Alphonse Karr, « qu'elle n'était même plus une taquinerie contre le gouvernement ».

D'autres, comme ces braves municipaux champenois, rayaient d'office *la Marseillaise* du programme de leurs fêtes locales : « ... On avait tort de la prodiguer, d'y habituer, d'en importuner les foules... » La chanter, la jouer, le jour de la Fête nationale, une fois l'an, suffisait : « Réservons, disaient-ils, ses vertus pour les jours où ses mâles accents seront invoqués pour le service de la patrie. » Cette quasi-interdiction, peu comprise, avait fait scandale auprès des sociétés philharmoniques, des bureaux de concours agricoles, des comités d'inauguration de bustes de grands hommes de province et même un peu au delà. Lamartine avait déjà dit dans une des belles pages de ses *Girondins* où toutes ne sont pas roman : « Qu'on ne le profane pas dans les occasions vulgaires! Semblable à ces drapeaux sacrés

suspendus aux voûtes des temples et qu'on ne sort qu'à certains jours, que l'on garde le chant national comme une arme extrême pour les grandes nécessités de la patrie. »

D'autres avaient donné à *la Marseillaise* une rivale qui plus d'une fois l'avait fait taire... *l'Internationale.* Passons!

D'autres, comme le valeureux Déroulède, ne l'entendaient plus que douloureusement, depuis que la jouant sur leurs fifres ironiques, les musiques prussiennes, sous Sedan, en avaient fait un instant l'air du défilé de nos régiments prisonniers pataugeant sous les rires ennemis, dans la boue, la misère et la honte.

Maintenant voici qu'une élite de critiques recrutée chez nos gens de lettres parisiens prononce : « Les vers de *la Marseillaise* n'atteignaient pas le style d'une cantate de foire, d'un rimé de caserne, ou, avec plus d'indulgence, d'un morceau de circonstance municipale », car la qualité de poésie ne pouvait lui être maintenue.

Le plus grand de nos hommes de lettres qui se trouvait par surcroit peut-être notre plus grand poète, Victor Hugo, ne pouvait retenir ses sévérités contre *la Marseillaise*; il regrettait presque d'avoir grandement parlé d'elle :

La Marseillaise ailée et volant dans les balles...

L'air, sans doute, trouvait grâce; on le conserverait : on ne pouvait nier qu'il fût entraînant. Mais les paroles! Elles étaient ridiculement communes...; d'ailleurs, elles ne faisaient pas corps avec la musique! Lui, Hugo, les récrirait. C'est un chroniqueur de marque qui nous avise. On peut l'en croire : il était de l'Académie. Très patriote du reste, le fécond polygraphe hontoyait un peu toutefois de l'intempestif de la géniale prétention. Mais quel chroniqueur, même d'un grand quotidien, a jamais pensé qu'une indiscrétion maligne diminuerait le héros de son hebdomadaire puisque l'article en devenait plus piquant! Nul doute que Victor Hugo n'eût chanté une meilleure *Marseillaise* s'il eût paru à temps, mais il était né trop tard. Le siècle suivant avait, ce jour là, « deux ans » comme on sait. Il eût fallu au poète d'abord avoir en 92 sinon âge de soldat, au moins âge « d'enfant sublime ».

Victor Hugo (la particularité n'avait point échappé au sourire

du chroniqueur-académicien) s'était d'ailleurs rencontré dans la bonne intention de remplacer *la Marseillaise* avec un notable comique de nos scènes de boulevard, le plaisant Galipaux. Oui, Galipaux avait monologué le texte de *la Marseillaise* et son remaniement l'avait transformée en une de ses plus réussies... galipettes. Cependant un opportun scrupule avait imposé un demi-silence à la gaîté du rimeur-monologuiste : l'œuvre communiquée à un cénacle de choix était restée inédite. Galipaux a-t-il fait son *meâ culpâ*? Le lecteur pardonnera plus facilement une facétieuse qu'une sérieuse substitution, s'il veut se souvenir qu'en son temps Sedaine, le modeste auteur du *Philosophe sans le savoir*, le petit poète de *Rose et Colas* et du *Déserteur* avait déjà fait une parodie de *la Marseillaise*. Le cas est plus grave à l'actif d'un contemporain de 92.

Non pas Hugo, mais ces quelques gens de lettres, d'ailleurs aussitôt chutés, ont pour excuse qu'il est cruel à des hommes de plume qui ont le culte de leurs œuvres, d'entasser professionnellement volumes sur volumes et trop souvent de n'avoir même point pour lecteurs les confrères de la *Société*, tandis qu'avec *six* strophes de *huit* versiculets, au total *quarante-huit* demi-lignes, *cinquante* avec le refrain, un Rouget de Lisle, un rimailleur de mess, autant dire un simple amateur, avait conquis, avec des millions de lecteurs, d'auditeurs, d'interprètes, l'immortalité dans son pays, dans les Deux-Mondes.

Enfin un dernier genre de critiques lançait son mot contre *la Marseillaise* : l'éternel sous-groupe des politiciens de tout repos, des conservateurs de l'ordre même en paroles musicales... Celui-ci blâmait très haut qu'une manifestation d'origine révolutionnaire, de collaboration, d'aboutissement insurrectionnels, d'excitations soi-disant vengeresses, la préface chantée de la Terreur, le chant de la Terreur enfin, devint le chant officiel du peuple français, imposé par la Troisième République aux cérémonies populaires, aux régiments de nos armées, aux enfants de nos écoles, aux gouvernements amis et alliés! L'erreur de ces derniers n'était pas moindre que celle des autres.

L'équitable bon sens, frère de la vérité, avait vite remis toutes choses au point.

II

POURQUOI LA MARSEILLAISE?

La Marseillaise *aux premiers jours de son histoire : ses deux vies, politique et militaire. — Politique étrangère secrète de Louis XVI et de Marie-Antoinette : ses résultats. — La coalition européenne; les émigrés dans les armées austro-prussiennes. — La Nation,* la Marseillaise *à la bouche, l'épée à la main, défend en 92 la Patrie et la Révolution. — Le bataillon des Volontaires de la Cannebière entre, le 30 juillet, dans Paris en chantant les six couplets de la* Marche des Marseillais.

Oui, *la Marseillaise* avait été contrainte de vivre deux vies : l'une militaire et guerrière, l'autre civile et politique! Oui, elle avait été chant de combat sur ces deux fronts.

Oui, *la Marseillaise* était née devant les armées de Prusse et d'Autriche dans l'armée française, son vrai, son unique berceau : mais s'il lui avait fallu se dédoubler, c'est qu'elle avait dû faire face à l'arrière aussi, contre ces Français qui voulaient ouvrir Paris à Brunswick comme leurs pareils venaient de lui ouvrir Longwy et Verdun.

A qui la faute si elle n'était pas restée tout entière à sa faction, à son avant-garde de frontières?

Depuis 1770 comme dauphine, depuis 1774 comme souveraine, règne à la Cour de Versailles une princesse autrichienne. Dressée par sa mère, l'impératrice Marie-Thérèse, stylée par Mercy d'Argenteau, l'ambassadeur de la Cour de Vienne, Marie-Antoinette figure à la Cour de France un grand agent secret, le mieux informé, le plus dévoué de tous aux intérêts de l'Autriche. Jamais princesse étrangère montée sur le trône de France ne fut moins reine française. La grandeur de l'Autriche ne se conçoit, devant ses yeux faussés, qu'aux dépens de la nation sur laquelle règne son mari, régnera son fils. Comme sa sœur, Marie-Caroline, la reine de Naples, l'amie de cette miss Harte, la belle

fille galante, plus connue sous le nom de lady Hamilton, elle livre aux ministres de son pays d'origine tous les secrets d'État du pays qui l'a adoptée. Ces intelligences et les assurances qu'en tire Joseph II, son frère, sont telles que cet empereur d'Allemagne, après une première prise de part dans la Pologne dépecée, annonce publiquement le bouleversant projet d'annexer à ses États l'Électorat de Bavière! Marie-Antoinette assure le jeu en amusant son naïf époux et des ministres complices de la prétendue compensation offerte des Pays-Bas autrichiens... transformés en petit royaume soi-disant autonome, avec un prince allemand, vassal de Vienne, à sa tête! C'est le roi de Prusse, Frédéric II, qui, ne voulant pas pour voisine d'une Autriche si puissante, fera échouer le projet (1785).

Maintenant, toutes les manœuvres de cette diplomatie sont devenues politique courante de Cour, et la simple convocation des États généraux, l'essai d'un gouvernement constitutionnel, la permanence d'une Représentation nationale poussent davantage le couple royal dans la voie de perdition.

Maintenant, hélas! ce roi et cette reine de France se solidarisent avec les Cours étrangères : ils acceptent de payer le bénéfice personnel de cette solidarité avec la fortune, avec le sol même de la France. Les Cours recevront le prix de leurs peine et dépens en solides paiements territoriaux.

Dès le mois de novembre 1790, Louis XVI et la reine, d'accord avec le comte d'Artois, premier émigré, travaillent à ameuter la coalition. En décembre, l'objet des négociations occultes est fixé par leurs envoyés particuliers à Berlin et à Vienne. Les instructions secrètes ont été apportées de Versailles à Frédéric-Guillaume de Brandebourg, à Léopold d'Autriche, autre frère de la reine, par le baron de Breteuil et le vicomte de Caraman. Choix significatif : Breteuil, ancien ministre de la Maison du roi, a été opposé à la convocation des États généraux; Caraman, à Berlin, s'est rencontré avec le baron Roll, envoyé de Coblentz au roi de Prusse sur l'indication du comte de Provence qui rejoindra bientôt d'Artois.

Les accords ne sont ni oraux, ni conditionnels, mais formels, écrits et militaires : le concours des troupes étrangères a été sti-

pulé, consenti, écrit; jusqu'au quantum numérique, tout est arrêté. Louis XVI a envoyé à Bouillé la lettre décisive pour lui donner toutes les instructions de connivence, du côté de Longwy, la première place en effet qui sera livrée. Marie-Antoinette avise en son particulier les souverains, ses alliés secrets de l'heure : « Quelque échec bien honteux fera évanouir ce fantôme constitutionnel... » Et encore : « La meilleure manière de nous servir, précise-t-elle, est de bien nous tomber sur le corps... » Le 24 août 1791, la Prusse et l'Autriche associées signent la Convention de Pilnitz qui unit étroitement leurs armes contre la France. Pour porter librement tout son effort sur notre frontière, l'Autriche avait signé la paix avec la Turquie (4 août 1791). Quelques mois plus tard (29 décembre 1791), la Russie signera également la paix avec cette même Turquie.

En France même, la désorganisation s'organise. Le marquis de Toulongeon, ex-constituant, aménage avec la Cour la désertion de son corps entier sur Coblentz, où le service de Trésorerie fait effectuer le paiement régulier de la solde et des gratifications. Le ministre de la Marine, Bertrand de Molleville offre à bureau ouvert, sous forme de congés, des passeports aux officiers de l'armée de mer qui veulent émigrer : dans d'autres ministères et administrations, ces agences royales fonctionnent aussi librement. Un comte suédois, le beau Fersen, emporte sur Mallet-du-Pan, déjà député à Francfort, l'emploi définitif d'envoyé français de grande confiance : il voit l'empereur Léopold, se concerte avec son propre souverain Gustave III, en obtient la promesse d'un corps d'armée, revient au duc de Brunswick et collabore au manifeste de menaces de mort à l'Assemblée nationale et aux autorités constituées : Paris surtout sera puni par le pillage, les supplices et « la subversion totale ! » Propos terrible, insensé, qui brise les amarres, rompt les ponts déchaînés et livre passage au torrent désormais irrépressible de la révolution militarisée (28 juillet 1792).

La guerre est déclarée depuis le 20 avril 1792. Tout dans sa préparation menteuse annonce la prodition. Un mois et demi s'est écoulé : nul obstacle de troupes de manœuvre, de forteresses garnies n'est opposé à l'ennemi. Le ministre de la Guerre Servan

demande la formation d'un camp retranché de 20.000 hommes sous Paris. On conviendra — l'heure est favorable au rapprochement — que dans la tourmente il était aussi urgent qu'aujourd'hui de mettre en défense la capitale, alors ville ouverte, et que Servan avait les prévisions opportunes que l'on a si justement admirées dans la décision de Galliéni, dans l'acquiescement de Joffre.

Le 8 juin, l'Assemblée décrète la proposition de Servan malgré l'opposition de la Cour, les intrigues de Montmorin, de Bertrand de Molleville, de l'intendant La Porte, de Lessart et autres membres du trop réel Comité autrichien. Dumouriez, après réflexion, appuie son collègue Servan; politiquement, il presse le roi de signer le décret de convocation.

Le roi refuse. Louis XVI n'a de caractère que pour user du veto!

Le lèse-majesté du 20 juin, la première prise des Tuileries, pacifique encore celle-ci, sont la réplique de l'angoisse populaire.

Certes, ce fut un grand malheur national que les vrais promoteurs de la coalition siégeassent aux Tuileries, et que ces mêmes, en même temps chefs suprêmes des armées françaises, par une stratégie à rebours guidassent l'ennemi, lui indiquassent les bataillons réduits, ceux de La Fayette surtout, les points de frontière affaiblis et ouverts, enfin où il fallait frapper la France!

Les histoires des écrivains étrangers, les publications diplomatiques, les mémoires d'émigrés, les papiers saisis aux Tuileries et hors frontières, détaillent, froidement les uns, passionnément les autres, les épisodes de cette politique de complot. Quiberon sera un des derniers gestes publics de l'incorrigible récidive de l'alliance étrangère : sur une escadre de la flotte ennemie, assez en arrière il est vrai, se profile, toute prudente soit-elle, la silhouette significative d'un frère du roi, le comte d'Artois.

Mais, terrible déconvenue pour les promoteurs français de ce lèse-patrie! les contemporains n'ignoraient rien de cette politique royale, de ces missives circulaires aux Cours, de cet appel, de ces signaux aux complices, de cette préparation commune d'invasion et de démembrement! Ils avaient percé à jour la trahison.

Oui! à qui la faute du malheur de la rupture avec la nation? Sur qui en retombe la responsabilité?

A qui la faute si *la Marseillaise* est devenue l'hymne à deux fins, l'épée à deux tranchants? Si pour frapper les ennemis il lui a fallu d'abord frapper leurs alliés français, les attaquer du chant et du canon dans la cour du Carrousel, donner l'assaut du Palais?

A qui la faute si *la Marseillaise* a reçu pour baptême du feu celui des régiments suisses? Si transposée, transplantée, *la Marseillaise* est devenue la musique de la tragédie des Tuileries et de la Place de la Révolution?

La Marseillaise a daté la chute du trône : elle ne l'a pas provoquée. Le roi et la reine de leurs mains propres avaient bourré la mine d'explosion.

Hier encore, tels de nos historiens cherchaient une excuse, toujours la même. L'un d'eux, un studieux cependant, M. G. Gautherot est assez mal à l'aise avec les textes. Mais un autre, le dernier, un descendant de ce Ségur, le ministre de la Guerre qui, à la veille de 89, chassa du corps des officiers ceux de la roture, essaye de pallier l'attentat royal : il plaide que l'idée de patrie n'était pas née encore, qu'elle n'était pas telle que nous la révérons aujourd'hui; il invoque l'exemple des chefs de la Ligue, le cas de Condé!... La défaite est pauvre pour le temps où l'appel aux volontaires de 92 et les réquisitions de 93 étaient acclamés de la nation; où 1.800.000 jeunes hommes accouraient d'enthousiasme sous les armes au cri de « LA PATRIE EST EN DANGER! » Pour ceux-là l'idée de patrie était née et n'avait pas besoin de définition.

L'attardé, l'éternel *distinguo* entre le pays et les rois est une médiocre argutie. Les rois qui savent leur fonction ou respectent leur mission, s'incarnent dans la chair et la pensée du pays au gouvernement duquel ils président.

C'est d'ailleurs un axiome politique qui n'est pas nouveau : il était actuel au temps de Louis XVI; il n'a pas varié. L'intérêt des rois se modèle sur celui des peuples; ces intérêts doivent se confondre dans une identité d'essence et de fait. Comment de nos jours admettre autrement la mission ou la fonction de roi?

Quels temps peuvent faire comprendre ces heures inexorablement terribles, ces tempêtes furieuses de passions expliquées, ces coups de colères légitimes, mieux que les nôtres, ceux que nous vivons présentement debout contre cette même coalition germanique qui, pour des motifs plus inavouables encore qu'il y a un siècle, veut refaire une carte d'empire allemand cette fois étendu jusqu'au cœur de la France! Quel châtiment aurait aussitôt frappé les Français qui eussent à l'est ou à l'ouest, pour quelque politique que ce fût, levé en août 1914 un autre drapeau que celui qui flotte aux armées depuis 89, depuis 1830!

A ces derniers critiques non désarmés du chant national, il n'est qu'une réponse :

Il est aussi hors de raison présentement de rechercher si *la Marseillaise* est le chant d'un parti parce qu'elle a été chantée le 10 août, qu'il le serait de se demander si elle est alsacienne, parce que son inspiration a jailli à Strasbourg d'un cœur de soldat de l'armée du Rhin! phocéenne, parce que le bataillon marseillais la chantait en quittant la Cannebière! parisienne, parce que Paris, à peine l'a-t-il entendue, l'acclame, la consacre, en jette l'enthousiasme contre toute oppression aux quatre échos de la patrie, de l'Europe, du monde! *La Marseillaise* est simplement française parce qu'elle a chassé, il y a un peu plus d'un siècle, les Autrichiens de la Belgique, les Prussiens de la Lorraine et de l'Alsace; parce que nos soldats la chantent aujourd'hui dans les mêmes lieux, souillés, ensanglantés par les mêmes hordes dont ils poursuivent la déroute et l'expulsion.

Voici la veille du 10 août.

Deux ou trois bataillons de volontaires campent dans Paris, malgré le *veto*; les uns aux Champs-Élysées, les autres aux Cordeliers.

En tête a fait irruption, le 30 juillet, par le faubourg Saint-Antoine, le *Faubourg de gloire*, le bataillon des Marseillais, chantant un chant qui exalte les âmes, donne des ailes aux

jambes, met la flamme dans les yeux, dans la bouche, hausse les tailles, donne aux gestes des portées de géant...

Quel chant extraordinaire que ce chant de *Marche des Marseillais*! Il est bien court. On le retient rien que de l'entendre une seule fois.

Dès que l'oreille l'a perçu, on ne reste point en place : il faut suivre ceux qui le lancent en s'élançant eux-mêmes.

Écoutons les Marseillais :

Allons, enfans de la Patrie!
Le jour de gloire est arrivé.
Contre nous de la tyrannie
L'étendard sanglant est levé. (BIS)
Entendez-vous dans les campagnes
Mugir ces féroces soldats?
Ils viennent jusque dans nos bras,
Égorger vos fils, vos compagnes!...
Aux armes, citoyens! formez vos bataillons.
Marchons (BIS), *qu'un sang impur abreuve nos sillons!*

Que veut cette horde d'esclaves
De traîtres, de rois conjurés?
Pour qui ces ignobles entraves,
Ces fers dès longtemps préparés? (BIS)
Français! pour nous, ah! quel outrage!
Quels transports il doit exciter?
C'est nous qu'on ose méditer
De rendre à l'antique esclavage...
Aux armes, citoyens! etc.

Quoi des cohortes étrangères
Feraient la loi dans nos foyers!
Quoi ces phalanges mercenaires
Terrasseraient nos fiers guerriers! (BIS)

Grand Dieu!.. Par des mains enchaînées,
Nos fronts sous le joug ploiraient;
De vils despotes deviendraient
Les maîtres de nos destinées!...
Aux armes, citoyens! etc.

Tremblez, tyrans! et vous. perfides,
L'opprobre de tous les partis.
Tremblez!... Vos projets parricides
Vont enfin recevoir leur prix. (BIS)
Tout est soldat pour vous combattre.
S'ils tombent nos jeunes héros,
La terre en produit de nouveaux
Contre vous tous prêts à se battre
Aux armes, citoyens! etc.

Français! en guerriers magnanimes
Portez ou retenez vos coups,
Épargnez ces tristes victimes
A regret s'armant contre nous. (BIS)
Mais le despote sanguinaire!
Mais les complices de Bouillé!
Tous ces tigres qui sans pitié
Déchirent le sein de leur mère.
Aux armes, citoyens! formez vos bataillons.
Marchons (BIS)*;* que tout leur sang *abreuve nos sillons!*

Amour sacré de la Patrie,
Conduis, soutiens nos bras vengeurs :
Liberté! liberté chérie
Combats avec tes défenseurs. (BIS)
Sous nos drapeaux que la Victoire
Accoure à tes mâles accents :
Que tes ennemis expirants
Voient ton triomphe et notre gloire.
Aux armes citoyens!... (1)

(1) Ici, même refrain que celui des quatre premières strophes.

Mais ce chant tout ensemble emporté et grave, magnanime et terrible, belliqueux et religieux, religieux de la religion de la patrie, qui en est l'auteur?

III

L'AUTEUR DE LA MARSEILLAISE - VIE DE ROUGET DE LISLE

On demande l'auteur?... Les nouvellistes parisiens les mieux informés assurent que c'est le Marseillais, le fédéré Rampalle fils, un volontaire du Bataillon. — La presse rectifie : « L'auteur (paroles et musique) est Claude-Joseph Rouget de Lisle, capitaine au corps du génie. » — Vie de Rouget de Lisle : Rouget de Lisle, de Lons-le-Saulnier (10 mai 1760) à Strasbourg (26 avril 1792). — La souche familiale languedocienne; la halte poitevine; la naissance franc-comtoise. — L'enfance de Rouget de Lisle; les Écoles militaires. — Le poète, le lettré, le musicien, le dramaturge : un an de séjour à Paris. — Le départ pour Strasbourg. — Le salon du maire Dietrich. — La déclaration de guerre. — Une nuit historique : naissance de la Marseillaise.

Qui est l'auteur de ce chant?

C'est ce dont l'on ne s'occupe guère, ni ceux qui le chantent, ni ceux qui l'écoutent. A Marseille, on ne l'a pas nommé, l'auteur, non plus qu'en cours de route.

A Paris cependant, il y a toujours des nouvellistes mieux informés qu'ailleurs : ceux-là sourient, haussent les épaules... Qui a écrit le chant chanté par les Marseillais? Eh parbleu, un Marseillais! Cela se connaît à l'air, aux paroles, à l'accent...

« L'auteur est Rampalle, le volontaire, le fédéré Rampalle. Ils précisent même : Rampalle fils.

» On peut le voir tous les jours, aujourd'hui au jardin des Tuileries, demain au Palais-Royal, après-demain sur l'emplacement de l'ex-Bastille, quand le bataillon des Marseillais chante, donne son audition : c'est Rampalle, ce grand beau gars à barbe brune qui, grimpé sur une chaise, d'une voix plus tonnante que les autres crie le *Aux armes, citoyens* .. Il n'y a pas se tromper : il joint au refrain le geste de planter son shako de volontaire sur la

baïonnette de son fusil qu'il agite furieusement; souvent aussi c'est le drapeau du bataillon qu'il élève pour saluer et redoubler les acclamations de la foule. »

Dans deux ou trois mois on connaîtra plus exactement le véritable auteur. On applaudira son nom dans les théâtres, sur les places publiques, dans toute la France de l'arrière, aussi fort qu'aux armées.

C'est un lieutenant du génie qui vient d'être promu capitaine et s'appelle Rouget ou Rougez Delisle ou de L'Isle ou plus probablement de Lille, de Lille en Flandre : sur l'orthographe du nom on n'est pas encore tout à fait fixé. L'imprimé, les journaux varient. L'*Almanach des muses*, le 1[er] janvier 1793, en reproduisant la poésie pour les amateurs de bonne littérature éclose dans l'année, n'orthographie pas encore exactement le nom du poète.

Pour certains cependant le capitaine Rouget de Lisle n'est pas tout à fait inconnu : ils se rappellent fort bien un officier sinon homme de lettres professionel du moins très lettré, venu à Paris en congé régulier, en février 1790 et reparti pour Strasbourg en mai 1791. Il était de tenue soignée et de manières très courtoises, de langage aimable et bienveillant, parfois assez vif, d'une taille un peu au-dessus de la moyenne et prise en force. Son visage était à la fois souriant et noble, rosé avec seulement aux joues les petits favoris, fréquents aux officiers du temps; ses cheveux étaient bruns, bouclaient légèrement aux extrémités; ils avaient, détail singulier, des reflets d'un roux sombre au soleil. Ses yeux étaient bleutés; les paupières en étaient peu largement fendues; les sourcils en arcs. Son nez était bien modelé, moyen, fin aux lobes. Sa bouche était petite, gracieuse, avec des lèvres féminines, des dents petites, bien rangées, blanches. Sa voix était à la fois douce et forte selon l'occasion; il disait bien.

Un violon figurait dans son bagage; son portefeuille était garni de poésies, de pièces de théâtre. Il était en relations amicales avec des auteurs dramatiques, des musiciens. En février 1791, à l'Opéra-Comique, salle Favart, il avait donné une pièce en prose en quatre actes mélée de chants (l'*arietta* italienne) : *Bayard dans*

Brescia avec musique du compositeur Champein. La même année, c'est avec Grétry qu'il avait collaboré pour une pièce en trois actes encore en prose, toujours mêlée de chants, *Cécile et Ermancé* ou *les Deux Couvents*, représentée, il y avait peu de mois, en janvier 1792 : l'auteur, dans cette pièce, avait repris le thème de protestations contre les excès de la théocratie monacale si puissante sous l'ancien régime; ce thème de libération était maintenant très en faveur dans l'opinion et avait récemment valu à quelques écrivains dramatiques connus, à Monvel, à Fiévée, avec *les Victimes cloîtrées*, avec *les Rigueurs du cloître*, un des succès scéniques les plus populaires depuis le 14 juillet 1789.

Cet officier avait même composé et lu à ses amis, avant son départ pour l'Est, un très bel *Hymne à la Liberté* dans lequel il célébrait les conquêtes civiles et politiques de la Révolution, et l'avènement d'une France nouvelle où les droits exorbitants et les préjugés gothiques des classes privilégiées laissaient la place aux seuls mérites des talents et des services consacrés à la patrie. On se souvenait de quelques vers du début, animés d'une noble inspiration de lyrisme patriotique :

Liberté sainte, Liberté sainte,
Viens! Sois l'âme de mes vers,
Et que jusqu'à nos concerts
Tout porte en nous ta noble empreinte!

Qui d'ailleurs se serait étonné de voir un officier rimer, « taquiner la Muse » selon le propos de l'époque? Quel officier un peu cultivé d'humanités, lieutenant ou général, n'avait point publié son volume de poésies? Le maréchal de camp, comte de Guibert, mort l'an dernier, en 90, avait été de l'Académie pour ses *Poésies fugitives*, ses *Épîtres* et ses tragédies : *le Connétable de Bourbon*, *les Gracques*, *Anne de Boleyn*. Le baron de Besenval, lieutenant-général, inspecteur général des troupes suisses et grisonnes, grand-croix de l'ordre de Saint-Louis, avait publié son volume de *Chansons et Couplets épigrammatiques*. Le maréchal-de-camp de Montesquiou-Fezensac avait, lui aussi, publié son volume de *Poésies fugitives*. Deux camarades d'école de Rouget de Lisle, comme lui officiers du génie, Lazare Carnot et Prieur

(de la Côte-d'Or), s'étaient associés dans le « culte des Muses ». Carnot rimait pour les Académies de Dijon, d'Arras, pour des sociétés littéraires, les *Rosati*, des couplets, des versiculets, que la petite presse du temps jugeait « très agréables », et souvent, son ami Prieur, qui savait parfaitement la musique, composait des airs sur les paroles que lui soumettait Lazare. Ici Rouget de Lisle avait double et même triple supériorité sur Carnot et Prieur puisqu'il était le parolier, le compositeur et l'exécutant de son œuvre!

Qui aurait oublié encore que le chevalier de Parny, le « Tibulle français », avait été capitaine de cavalerie... légère? Que Florian servait présentement dans la cavalerie de ligne et que l'auteur des *Fables*, d'*Estelle* et de *Galatée*, et de tant d'autres pastorales « respirant la plus douce sensibilité » était lieutenant-colonel d'un régiment de dragons?

Il n'est pas jusqu'aux savants, aux chimistes qui ne payassent tribut au goût mondain de lettres : un émule des Lavoisier, des Fourcroy et des Berthollet, Guyton de Morveau, avait publié également son volume de *Poésies fugitives*, avant de faire paraître ses *Éléments de chimie théorique et pratique* et son *Plan de nomenclature chimique*.

Nous ne parlons pas des magistrats, des avocats : ils étaient tous, presque tous, poètes-nés! Hérault de Séchelles, avocat général au Parlement de Paris, Vergniaud, avocat au Parlement de Bordeaux, Robespierre, avocat au Conseil d'Artois, conservaient soigneusement dans leurs portefeuilles pour les semer dans les procès-verbaux des académies locales, dans les recueils littéraires à la mode, des poésies galantes où l'amour était célébré en termes que n'eussent point désavoués les petits-maîtres reconnus de l'élégance versaillaise et parisienne. La poésie, ainsi maniée, était très prisée des femmes qui tenaient alors dans la société, grâce à leur libre esprit et à leur multiple culture, une large place justement méritée : elle était au moins un signe d'instruction distinguée, de savoir-vivre, de bonne compagnie quel que fût, hors les salons, l'emploi civil ou militaire du poète. On félicitait sincèrement l'auteur s'il avait fait montre d'une pointe d'esprit, d'un grain de talent véritable, voire d'un gra-

nule de génie! On était prêt à le promouvoir écrivain plein de promesses déjà en partie réalisées, sérieux auteur, futur candidat à l'Académie, etc. Les formules sympathiques ne manquaient pas.

Les amis de Rouget de Lisle ajoutaient qu'il suivait avec grande attention les événements et qu'il était fort patriote : nul ne jugeait plus âprement l'émigration; il qualifiait les émigrés de « criminels »(1). En 1789, lors des troubles qui suivirent le 14 juillet, quand on pouvait craindre un retour offensif de la Cour avec les troupes privilégiées et étrangères, quand les municipalités se hâtaient d'organiser les gardes nationales, Rouget de Lisle, sur le point de passer lieutenant en premier, avait un instant quitté sa garnison de Mont-Dauphin dans les Hautes-Alpes, non loin de Briançon, pour venir à Lons-le-Saulnier et s'efforcer de faire parmi les habitants l'unanimité en faveur des principes et des premiers actes de la Révolution.

Sur son origine familiale, sa généalogie, on savait peu de chose. Chérin, le généalogiste officiel, avait certainement dû reconnaître des pièces probantes puisque aux parents d'un jeune candidat aux écoles militaires, sous un régime qui excluait du corps des officiers tous ceux dont la noblesse n'était pas avérée, il avait fallu faire les preuves exigées.

De cette ignorance de l'instant les biographes ont lentement comblé les lacunes, et nous apportons notre contribution à l'œuvre commune.

Rouget de Lisle n'était pas vieux franc-comtois ou du moins ne l'était que par sa mère Jeanne-Magdeleine Gaillande, née elle-même à Lons-le-Saulnier, mais dont la famille était originaire de Besançon. Du côté paternel, sauf au premier, peut-être au second degré — son père Claude et son grand-père François Rouget qui d'ailleurs n'étaient point de Lons-le-Saulnier mais de Dôle — la souche devait sans doute être reconnue toujours très foncièrement française, mais un peu lointaine du Jura.

(1) Plus de trente ans après, pendant la Restauration, on retrouve sous la plume de Rouget de Lisle cette même expression dans l'une des épigraphes latines qu'il mettra en tête de ses souvenirs historiques sur *Quiberon*; il s'adresse aux Français qui débarquent avec l'ennemi, et s'écrie en se couvrant toutefois du vers d'Horace : « *Quo, quo,* SCELESTI, *ruitis!* »

Les Rouget venaient en effet de Montpellier et étaient de pure origine languedocienne. Ils avaient embrassé dès l'origine le culte réformé, comme d'ailleurs plus de la moitié des populations du Midi et s'étaient trouvés aussitôt emportés dans la tempête des guerres civiles et religieuses qui allaient ensanglanter et rüiner ces riches pays pendant plus d'un demi-siècle.

Montpellier jusqu'en 1622, époque à laquelle l'édit de ce nom y reconnaîtra le libre exercice du culte protestant comme à La Rochelle et à Montauban, avait été en effet un des centres les plus troublés de la Réformation méridionale. Les chefs catholiques et protestants, les Crussol, les Montluc, les des Adrets avaient, pour les besoins alternés de l'une et l'autre cause religieuse, par le canon et les égorgements d'assaut semé le massacre, le pillage, la démolition, l'incendie dans tous les quartiers de la ville.

Or, vers 1580, un Thomas Rouget, orfèvre de son état et l'exerçant en ladite ville de Montpellier, jugeant non sans raison que sa personne, sa famille et son bien, au milieu de tels ravages, couraient de trop graves risques, décidait sinon de s'expatrier, du moins de chercher ailleurs, en France, une région où il lui serait loisible, plus que dans le Bas-Languedoc, de vivre, de pratiquer sa religion et d'élever ses quatre fils.

Son choix se déterminait pour la ville de Niort dans le Poitou, où le culte réformé avait sans doute subi de sérieuses gênes, mais y était toujours très publiquement suivi et n'avait surtout point rencontré dans la fraction de la population demeurée catholique les haines, les persécutions d'un fanatisme furieux, comme à Nîmes, à Béziers, à Castres, à Uzès, à Montpellier enfin.

Qu'advint-il de Thomas Rouget lui-même, quelle est la date de sa mort? C'est ce que nos recherches et la savante obligeance de nos correspondants n'ont pu nous apprendre. Mais l'aïeul avait sans doute prospéré dans ses affaires et bien élevé ses enfants car ceux-ci essaimaient dans la province, s'y distinguaient, y tenaient bientôt des emplois en vue et même des charges publiques importantes. Il n'est pas interdit de conjecturer que des abjurations opportunes en ralliant au bercail des brebis errantes avaient servi la fortune de la maison de Thomas Rouget. En 1632, un des fils ou petits-fils de l'émigré montpelliérain

est échevin de la ville de Niort. Un Rouget deviendra lieutenant-criminel dans la même cité. Un Rouget devient lieutenant-général et gouverneur militaire du Poitou. Comme les Rouget ont fait très abondante souche, leurs branches doivent se distinguer les unes des autres : on compte les Rouget-Grancey ou mieux de Grancey, car on les trouve presque tous anoblis; les Rouget de Gourcey qui donnent le lieutenant-criminel; les Rouget de la Barbelinière le lieutenant-général; les Rouget de Tournay qui, en 1710, recevront des armes, une rose d'or sur fond d'argent barré, et qui plus tard s'allieront à la famille de Fontanes, le futur grand-maître de l'Université impériale, né comme on sait à Niort; les Rouget de Grandry qui donneront un écuyer au prince de Conti; les Rouget de la Fosse dont le chef, en 1792, tombera héroïquement à Jemmapes à la tête du 1[er] bataillon des volontaires des Deux-Sèvres qu'il commande; enfin les Rouget de Lisle qui figurent au moment de la Révolution la branche aînée des Rouget et sont eux aussi représentés à Jemmapes, par un Rouget, sergent porte-drapeau : ce dernier est fils du frère aîné de Claude Rouget père de l'auteur de *la Marseillaise*, et sa brillante conduite, à côté de celle de son parent Rouget de la Fosse, lui vaut d'être cité à l'ordre du jour et nommé sous-lieutenant de dragons. Ces rapprochements, cette double similitude de noms firent croire un instant que c'était l'auteur de *la Marseillaise* qui avait été blessé, tué à Jemmapes; mais à cette date l'auteur de *la Marseillaise* faisait son devoir devant l'ennemi au siège de Namur.

Comment des Rouget se trouvent-ils à Dôle, à Lons-le-Saulnier? Par quel concours de circonstances, d'affaires? Un mariage, un emploi, une place vacante au barreau? C'est ce que l'on ne peut que conjecturer. Ceux-ci, d'une branche cadette, ne paraissent pas avoir la moindre prétention nobiliaire. Le grand-père François Rouget, homme de loi à Dôle, Claude Rouget. le père de l'auteur de *la Marseillaise*, avocat du roi au Bailliage et au Présidial de Lons-le-Saulnier (il avait acheté ce second office de Philibert Lecourbe, oncle du futur lieutenant de Moreau) n'ajoutent jamais à leur nom les moindres surnoms ou particules de noblesse. Sur aucun des actes publics, dans aucune correspon-

dance adressée ou reçue, le nom de Claude Rouget comme signature, désignation officielle, suscription épistolaire, n'est autre que Claude Rouget tout court.

Jamais d'ailleurs les Rouget du Jura n'ont contesté à leurs parents, les Rouget de Lisle de Niort le droit de porter ce nom que portait en effet de nos jours exclusivement, après la mort de son père le porte-drapeau de Jemmapes, M. Amédée Rouget de Lisle, décédé en 1887, après avoir été maire de Saint-Mandé près Vincennes, le dernier survivant mâle de cette branche de la famille. Mais par arrangement amical, par condescendance gracieuse des parents des Deux-Sèvres, l'avocat Claude Rouget et sa femme Magdeleine Gaillande en avaient sans nul doute obtenu que la qualification de « sieur de Lisle » fût légalement donnée à Claude-Joseph leur fils né le 10 mai 1760, afin que, examens satisfaits, il pût entrer *de plano* aux écoles militaires. Dans les papiers certifiés exigés pour cette admission, ils sont tous deux du reste indiqués comme *vivant noblement, jouissant du privilège de la fortune très convenable à leur état.*

Rouget de Lisle ne semble nullement avoir tiré vanité d'un prétendu anoblissement dont, à l'âge de raison, il appréciait le motif occasionnel : on a des lettres de lui à sa famille où il signe spirituellement « Rouget soi-disant *(sic)* de Lisle » et plus d'une fois — ceci nous a été rapporté — il évoqua entre intimes les vers plaisants que Molière met dans la bouche du bonhomme Chrysalde de *l'École des femmes*, raillant les anoblis *proprio motu* de son temps... ce Gros-Pierre

> Qui n'ayant pour tout bien qu'un seul quartier de terre,
> Y fit tout à l'entour faire un fossé bourbeux
> Et de Monsieur de l'Isle en prit le nom pompeux.

Rouget de Lisle ne croyait point, comme on dit familièrement aujourd'hui, que... c'était arrivé; mais une fois ainsi connu dans le monde militaire et littéraire, inscrit comme tel aux états de l'armée, il lui était difficile de quitter un nom qui le distinguait d'ailleurs de la foule des Rouget de la famille et des Rouget du public, la désignation patronymique n'étant pas rare en France.

Son enfance avait été heureuse et intelligemment conduite. Sa mère était éclairée et tendre. Son père ferme, instruit, très occupé dans ses charges, prévoyant, studieux de l'éducation de ses enfants qui étaient nombreux. Rouget de Lisle, Joseph, était l'aîné de sept frères et sœurs (quatre survécurent) (1) qui grandirent ensemble assez longtemps, enfants et adolescents, au foyer pour faire une maisonnée remuante et joyeuse. Afin d'élever plus à l'aise ce petit monde, M. Claude Rouget avait acheté à une demi-lieue de Lons-le-Saulnier, au village de Montaigu, sur la colline un peu abrupte qui domine la ville, un petit domaine d'où la vue panoramique s'étend au loin sur les montagnes et les vallées et donne au site une inoubliable beauté (2). Rouget de Lisle se souvint toujours qu'il avait passé à Montaigu de douces années dans son enfance; il y reviendra habiter quand les déceptions et les heurts de la vie l'auront rejeté un instant loin de Paris; il ne le quittera qu'à regret.

Le milieu familial n'était pas seulement d'une bonne culture d'instruction, d'humanités, de ton; il était artistique. Mme Claude Rouget était musicienne; son frère l'abbé Gaillande, docteur en Sorbonne, doté de prieurés dans le pays, habitant Lons-le-Saulnier, était également bon musicien; son père Adrien Gaillande, le magistrat lieutenant de Prévot, était en même temps peintre d'un réel talent. Le jeune Joseph Rouget de Lisle trouvait dans l'hérédité même les éléments de goûts qui devaient se développer avec

(1) Quatre survécurent au delà de l'enfance et de la jeunesse : Jeanne-Monique née en 1766, morte en 1802; Marguerite-Claudine née en 1761, un an après Rouget de Lisle, morte en 1812; Théodore-Éléonor né en 1768, mort en 1819; enfin Claude-Pierre, le futur général, né en 1770, mort en 1833. Tous étaient nés à Lons-le-Saulnier comme Rouget de Lisle.

Rappelons ici, comme trait significatif de l'origine méridionale puis poitevine des Rouget, que Théodore-Éléonor, frère puiné de Rouget de Lisle, qui avait fait sa carrière dans l'administration de la marine de l'État, viendra mourir à Niort, le berceau familial, le 17 avril 1819 (*Archives municipales* de la ville de Niort).

(2) La maison subsiste encore comme au temps où la famille Rouget-Gaillande l'habitait; son monogramme R. G. en fer forgé se lit sur le même vieux balcon qui domine la petite cour d'entrée. La solidité imperturbable de la construction du petit immeuble, de ses deux façades, de ses voûtes et assises de sous-sol, même de ses boiseries intérieures, défie le temps. Il est vrai que les propriétaires successifs ont été jusqu'ici respectueux.

le temps et aussi l'étude, et que ses parents heureusement ne contrarièrent pas. A la suite d'une escapade de gamin s'oubliant à suivre dans la campagne une troupe de musiciens ambulants, on voit sa mère le gratifier d'un violon, lui en faire donner des leçons. Joseph Rouget de Lisle figure à cette époque un enfant tour à tour appliqué dans la maison et coureur dans les champs du plateau de Montaigu, aimant le jeu mais qu'on trouve souvent assis, seul, lisant à la lisière d'un bois, très affectueux, mais susceptible. Son père le plaça naturellement dans le meilleur établissement d'instruction de la ville, au collège de Lons-le-Saulnier, et en 1776, âgé de seize ans, l'adolescent partait pour Paris admis dans les conditions que nous venons de dire, à l'École militaire.

La voie était désormais invariablement tracée. En 1782 Rouget de Lisle était nommé sous-lieutenant et envoyé à l'École du génie de Mézières pour y achever ses études militaires techniques. Le 1er avril 1784, il était nommé aspirant-lieutenant en second au corps royal du génie, lieutenant en premier le 7 septembre 1789 et successivement employé aux fonctions de son grade, d'abord à Mont-Dauphin dans les Hautes-Alpes, citadelle juchée sur un mont escarpé dominant la Durance, puis au fort de Joux dans le Jura. De temps à autre un congé ramenait le jeune officier à Lons, la ville natale, se retremper dans la vie de famille.

C'était en apparence la filière coutumière et banale, mais ces quatorze années de vie uniforme et réglementée n'avaient point été la vie d'un jeune officier désœuvré.

Rouget de Lisle avait été bien pourvu au foyer paternel et il avait cultivé soit aux écoles militaires, soit dans ses garnisons, les bons germes intellectuels, artistiques et moraux qu'il y avait apportés. Les officiers se classent, s'étiquètent vite entre eux : celui-ci est né paresseux et ne s'occupe à rien hors service; celui-là courtise les femmes ou, plus facilement, court les filles; cet autre ne se plaît qu'au jeu; cet autre qu'aux conversations de café... Rouget de Lisle s'était posé parmi les studieux et les mondains : il lisait beaucoup, écrivait de même et en vers et en prose; il coulait sa poésie aisément dans tous les genres, chansons, épîtres, théâtre, épigrammes, compliments, contes ou nouvelles, disciple,

la plume à la main, de Boileau, de Voltaire, de La Fontaine, de Collé. Il avait poursuivi ses études sur le violon et maniait habilement l'archet. Son caractère sociable, enjoué lui faisait, avec l'offre de ses diverses qualités, rechercher le monde, la bonne compagnie, et ses talents, une parfaite urbanité qu'il conserva jusque dans sa vieillesse lui ménageaient partout un excellent accueil. Il se plaisait dans la société féminine et pensait qu'il n'est rien d'agréable comme l'amabilité des femmes honnêtes.

Cette petite réputation l'avait aussi suivi à Paris; elle l'accompagna à Strasbourg quand il y arriva en mai 1791, mais maintenant, il s'y ajoutait le renom d'auteur joué sur les scènes parisiennes, de collaborateur de musiciens notoires, même d'un Grétry!

Le milieu social et politique de Paris avait fait déjà pénétrer ses fortes émotions dans l'émotivité naturelle de Rouget de Lisle : 1790, l'année de la Fédération, des premiers grands anniversaires, des discours de Mirabeau, des abolitions de la Constituante, la chute d'un vieux monde... Dans l'Est, la vaste région-frontière n'était pas moins troublée et troublante, ni la fièvre moins chaude. L'Est en 1790, en 1791, c'est Nancy avec la révolte des régiments de sa garnison; c'est la fuite à Varennes et l'arrestation de la famille royale; c'est tout un corps d'émigrés sur le Rhin; c'est l'avant-garde à Trèves des armées étrangères qui vont se coaliser; c'est la déclaration de la Convention de Pilnitz (août 1791)!

A Strasbourg, comme partout en France du reste, on avait un instant espéré que le vote de la Constitution par l'Assemblée, son établissement régulier après le serment du roi, ramèneraient la confiance et la paix intérieure. La municipalité de la ville était libérale et loyaliste : elle professait les principes constitutionnels de la Révolution et avait été satisfaite d'apprendre que le roi en avait juré l'observation. Le maire élu en 1790 était Frédéric de Dietrich, issu d'une vieille famille française de Lorraine (les *Didier* avant la germanisation du nom) émigrée à Strasbourg au XVIe siècle à la suite des persécutions religieuses guisardes.

Dietrich était le type du baron-grand bourgeois alsacien, mais doublé d'un savant reconnu; géologue métallurgiste consulté comme un maître, il faisait partie de l'Académie des sciences, et avait été nommé Commissaire général à l'inspection des forêts, mines et hauts fourneaux de France. Dans sa jeunesse, il avait été officier dans les troupes franco-suisses. Riche, magnifiquement aimable, il tenait maison ouverte, et sa femme, Louise Ochs, sœur du Chancelier de la République de Bâle, ajoutait à l'attrait de cette hospitalité continue sa grâce et les charmes divers d'un esprit de premier ordre. Tous deux aimaient la musique et la cultivaient, elle et lui composant même; lui chantant d'une belle voix de ténor, jouant du violon, du piano-forte.

Un tel salon s'ouvrait de plain-pied devant Rouget de Lisle qui déjà s'était mis en relation d'amitié avec les lettrés et les musiciens de la ville, entre autres Ignace Pleyel, maître de chapelle de la cathédrale. Strasbourg n'était pas seulement la généreuse première ville patriote de France, face au Rhin, mais aussi une cité de sciences, d'art, de littérature et de musique; outre cette chapelle, il y avait celle du Temple neuf; il y avait aussi deux théâtres, l'un français, l'autre allemand, où l'on donnait l'opéra. La municipalité engageait au dehors des musiciens distingués dont elle peuplait les orchestres de ses concerts publics.

Une circonstance notable, solennelle même, s'offrait justement où la municipalité pouvait donner aux habitants une fête, susceptible de réunir le concours de tous les habitants; cette fête d'ailleurs était organisée partout en France. Il s'agissait de célébrer l'adhésion nationale à cette Constitution proclamée le 14 septembre à Paris. L'on sait le goût prononcé des Assemblées et des municipalités de la Révolution dès 89 pour les réjouissances nationales.

Dietrich demanda une cantate de circonstance à Rouget de Lisle, et Rouget de Lisle, modestement, pria Pleyel d'en écrire la musique.

La fête eut lieu le 25 septembre avec le plus grand succès.

Rouget de Lisle avait repris l'*Hymne à la Liberté*, la poésie

qu'il montrait à ses amis de Paris, l'avait mise au point, et la musique de Pleyel, sans avoir l'élan inspiré, le souffle que Rouget de Lisle imprime naturellement à beaucoup de ses productions poétiques et musicales, est d'une assez belle tenue de style pour qu'un bon juge, Julien Tiersot, l'excellent biographe de Rouget de Lisle, la rapproche de certaines cantates profanes de Sébastien Bach.

La foule se pressait sur la place d'Armes où le chœur et l'orchestre conduits par Pleyel la dominaient d'une haute estrade. Les paroles de Rouget de Lisle, imprimées en allemand et en français, furent acclamées, répétées jusque dans le Brigaw. Le soldat-poète préludait bien. Dietrich en gardera le souvenir.

Cependant la Révolution avançait à pas de géant...

Six mois après la fête pacifique de la Constitution, le 24 avril 1792, arrivait à Strasbourg la nouvelle de la déclaration de guerre.

Sous la menace étrangère, c'était le commencement de la Révolution armée contre l'Europe.

Toutes les têtes se mirent en feu.

Les troupes de passage affluaient dans la ville, et la dislocation imminente de la garnison morcelée aux places de frontière jetait de plus son émotion dans les états-majors en rompant de bonnes camaraderies.

Le vieux Luckner, un septuagénaire, commandait l'armée à titre de généralissime : c'était, comme on dit aujourd'hui, une vieille culotte de peau, brave homme, mais borné, sans talents militaires, sans instruction même, jurant, sacrant, gros buveur de vin et de bière, se faisant ainsi une sorte de popularité dans le rang; il avait servi un peu partout, à la manière d'un condottière, en Bavière d'abord, sa patrie, puis en Autriche, enfin dans l'armée prussienne pendant la guerre de Sept ans; une sorte de réputation d'homme de guerre — bien qu'il n'eût guère commandé qu'aux avant-gardes des troupes légères — lui avait valu d'être attiré à la Cour de France où il obtint le grade de lieutenant-général; le serment de fidélité à l'Assemblée nationale lui



PHILIPPE FREDERIC DIETRICH.

Élu Maire de Strasbourg le 18. Mars 1790.

Se vend A Paris chez FIESINGER, Quay des Augustins N°71
Et A Strasbourg chez l'AUTEUR à la Monnoie.

Cabinet des Estampes — *Bibliothèque nationale*

avait fait octroyer par l'entremise de Narbonne, le bâton de maréchal.

L'octogénaire de La Morlière était gouverneur de la ville de Strasbourg, un bon homme, soldat de l'ancien régime, mais très promptement chaud et inébranlable patriote.

Sous Luckner commandaient à Strasbourg et aux environs Victor de Broglie, ex-Constituant, chef d'état-major général, et trois autres généraux Armand d'Aiguillon, également ex-Constituant libéral, Achille du Chastellet (on ne sait s'il était parent, fils de la marquise de Voltaire) et Kellermann, demain le second de Dumouriez. Autour de ces maréchaux de camp on trouvait le lieutenant-colonel Kléber, strasbourgeois pur sang mais qui, comme Luckner, avait servi outre-Rhin; Caffarelli du Falga, ainsi que Rouget de Lisle capitaine du génie, qui suivra Bonaparte en Égypte et s'y fera tuer; le lieutenant Masclet, le lieutenant Desaix alors appelé de Veygoux (il était né au château de ce nom près Riom) de l'arme d'infanterie, dont la gloire prochaine est assez connue; le capitaine Claude-François de Malet, cousin de Rouget de Lisle, destiné à la tragique fin du 29 octobre 1812, enfin Rouget de Lisle lui-même.

Tous ces officiers fréquentaient chez Dietrich, et le maire dans une pensée de cordialité patriotique les avait réunis le soir même dans un grand dîner d'adieu avec quelques personnages civils notables.

C'était une sorte de veillée des armes mais familière, à table, le verre en main, et, comme tous allaient partir pour un poste de combat, naturellement joyeuse, enthousiaste, confiante, telle enfin que pouvaient la faire autour d'un couvert bien servi de mets et de hauts vins, des convives, jeunes, ardents, d'esprit cultivé et de cœur patriote, se connaissant entre eux. La présence de Mme Dietrich et de quelques-unes de ses amies tempérait les entretiens qui eussent été trop longtemps masculins ou politico-guerriers, et comme on était aux desserts, comme le champagne circulait joyeusement et abondamment dans les flûtes, le maire parla musique, chansons, non pour en demander, selon la vieille mode, à ses convives, mais pour se plaindre de la monotonie, de la pauvreté des airs accoutumés, populaires, militaires ou offi-

ciels. Le matin, des bataillons avaient encore défilé sur le refrain de l'éternel *Ça ira* et autres *Carmagnoles*! Dietrich s'en déclarait fatigué et, s'adressant à Rouget de Lisle : « Voyons, capitaine, lui dit-il, vous qui êtes poète et musicien, je suis l'interprète de tout le monde ici, en vous priant de composer pour le soldat un chant nouveau, qui sera le vrai chant de la patrie! » Toute la table applaudit et Rouget de Lisle qui s'était d'abord récusé, dut se soumettre et promettre. Les flûtes de champagne continuaient de s'emplir, de se vider, de se remplir encore; l'animation s'accentuait.

Rouget de Lisle sortit avec du Chastellet qui partait le lendemain de grand matin pour Schelestadt. En prenant congé, lui tenant la main dans la main, du Chastellet ajouta : « N'oubliez pas, de Lisle, que vous m'avez promis de m'envoyer votre chant... J'y compte! »

L'inspiration avait empoigné, exalté le soldat-poète.

Rouget de Lisle rentre dans son petit logement de la rue de la Mésange : son violon était sur sa table de travail; il le saisit... L'air et les paroles jaillissent; il les écrit nerveusement, les ajuste, les termine, et à l'aube se jette épuisé sur son lit.

Dans cette nuit immortelle, leur hymne était né aux Français.

Le lendemain matin Rouget de Lisle court d'abord chez son ami Masclet qui l'applaudit, mais lui fait dans la dernière strophe changer deux vers un peu trop accentués à son sens pour le récent poète de la Constitution de 91; de là chez Dietrich qui, matinal, humait l'air frais dans son jardin, saisit le papier, rentre au piano-forte de sa femme et s'enthousiasme aussitôt à l'admirable mélodie, à la flamme parolière. Toute la maison accourt, M[me] Dietrich, ses deux nièces, ses deux fils, et voici Dietrich entonnant lui-même de sa belle et puissante voix les six strophes géniales. Rouget de Lisle les reprend, les dames l'accompagnent...

Le soir même les copistes du théâtre avaient couché sur le papier une cinquantaine d'exemplaires, paroles et musique, de l'hymne que Rouget de Lisle intitulait *Chant de guerre pour l'armée du Rhin* et, en officier correct, dédiait au général en chef, à Luckner. Abondante distribution en était faite dans les casernes aux musiques militaires, et dès le surlendemain, le chant, descendu du salon d'un grand magistrat municipal sur la place d'Armes, faisait son apparition publique, entonné dans la revue des bataillons volontaires par ce magnifique bataillon de Rhône-et-Loire que commandait le Lyonnais Seriziat.

Dès cet instant le chant de Rouget de Lisle ne cessera d'être le souffle du soldat français défendant la patrie.

Faut-il faire au soldat-poète cette sorte de demi-injure que ce n'est pas lui qui a trouvé le verbe et la mélodie de son chant? que c'est la France qui le lui a dicté? qu'il ne fut que l'obéissant écho de la nation? la main qui, machinale, transcrivit?

Rouget de Lisle aimait assez ardemment sa patrie pour trouver en soi des accents dignes d'elle; il était assez génial pour les interpréter ce jour-là et d'autres encore en maître, et la grande et maternelle inspiratrice de belles choses, actes et pensées, qu'est la France, puise au contraire son génie collectif dans les milliers de génies individuels qui l'alimentent et la constituent; c'est en les confondant en un chœur inspiré, en les résumant, en les absorbant en elle qu'elle se crée ce génie unique, immortel que les autres grandes nations sans jalousie saluent et célèbrent.

Un mot doit être encore dit sur ce chant né à Strasbourg. C'est un soldat, non pas un volontaire accourant tout exalté d'une course enthousiaste, c'est un officier de l'ancienne armée, qui a jeté le cri d'appel... et voici qui découvre à fond quelle était partout l'âme de France face à l'ennemi et aux émigrés.

Le nom de Dietrich a mérité de rester ici dans le souvenir national uni à celui de Rouget de Lisle. Ce maire de la grande ville d'Alsace comprit aussitôt quelle parole avait été lancée,

quelle arme forgée dont la première Marche de France allait se couvrir ! Ses descendants ont grand'raison de garder pieusement dans la maison ce titre de vraie noblesse (1).

Et maintenant l'hymne n'appartient plus à telle ville, à telle région de la patrie : il s'envole aux quatre coins de l'horizon de France. Tous les bataillons de volontaires l'emportent à travers leurs étapes, su par cœur ou en écrit, sur leurs lèvres ou dans le sac au dos. Quand leurs musiques le jettent dans l'air où il essaime comme la saine graine vivante, ils rient bonnement :

« Quel diable d'air, on dirait qu'il a des moustaches ! » plaisantent-ils.

Toutes les familles strasbourgeoises l'ont copié, le jouent, l'adressent en correspondance à leurs amis, à leurs parents. Les voyageurs de commerce le chantent à la table commune. Les journaux l'encartent dans leurs numéros expédiés, aussitôt que Dannbach, l'imprimeur de la municipalité strasbourgeoise, en a tiré — sans nom d'auteur — un petit in-quarto oblong.

Deux mois plus tard, l'hymne se chante à Montpellier... Montpellier, le berceau familial originaire des Rouget ! Curieuse coïncidence.

De Montpellier à Marseille, du club montpelliérain de la *Société des amis de la Constitution* au club de la rue Thubaneau, le saut va de soi. Deux délégués sont envoyés pour porter la bonne parole des bords du Lez à la Cannebière qui n'en a pas besoin pour être au niveau. Il s'agit de constituer d'un élan emporté le fameux bataillon de fédérés, *les six cents hommes qui sauront mourir* que demande le député Barbaroux et qu'attendent au camp interdit par le *veto* royal les patriotes de Paris, dans Paris même. L'un de ces délégués, le jeune Mireur, docteur en médecine tout frais éclos de la Faculté montpelliéraine, prononce au club un discours enflammé et le lendemain chante l'hymne dans un banquet fraternel.

(1) V. notamment *Rouget de Lisle et la Marseillaise* par Auguste Dietrich (Paris, A. Ghio, édit., in-18, 1882). — *La Création de la Marseillaise ; Rouget de Lisle et Frédéric de Dietrich,* par Albert de Dietrich (brochure in-18 de 46 pages, bibliothèque d'Alsace-Lorraine, Paris, 1917).

Marseille l'adopte cet hymne : il fera la route plus courte à son bataillon qui part le soir du 2 juillet. Et le 30 à midi, au débouché du faubourg Saint-Antoine, les Parisiens, toujours spirituels et très souvent justes, lui donneront son vrai, son seul nom de baptême, le nom qui lui restera.

C'est, ce sera *la Marseillaise* qui, entrant dans Paris, est entrée dans l'histoire!

IV

LA MARSEILLAISE SOUS LA PREMIÈRE RÉPUBLIQUE
LA MARSEILLAISE AUX ARMÉES

Départ des volontaires. — Valmy. — Un mot du ministre Servan : « L'Hymne des Marseillais est le Te deum *de la République. » —* La Marseillaise *en Savoie. — Jemmapes : un général en chef, Dumouriez, chanteur de* la Marseillaise. *— Une mission d'artistes envoyée en Belgique pour chanter* la Marseillaise *: « Votre chanson patriotique, écrit Grétry à Rouget de Lisle, donnera aux Belges envie d'être libres. »*

C'est que cette histoire de *la Marseillaise* aux armées est une épopée sublime. Ce n'est plus le verbe, c'est l'action héroïque même que l'Hymne de 92!

La Marseillaise a le don d'ubiquité : elle est demeurée debout face à l'Allemand, le bras tendant haut et droit l'épée; si elle se chante aussi en deçà, à distance de la frontière, elle ne l'a pas quittée un seul instant.

Les contemporains se croient transportés aux âges antiques, aux temps fabuleux. Tyrtée ne chante plus à Sparte, mais sur le sol des Gaules. Plus heureux que les « Trois Cents » aux Thermopyles tournées par les Perses, les Français vont barrer la route aux Prussiens.

La Marseillaise commence son œuvre aux frontières : elle emporte la nation dans un élan toujours grandissant.

Vires acquirit gallicus miles cantando!

A Valmy d'abord où s'applique si bien le mot de Grétry à Rouget de Lisle : « Votre *Marseillaise*, c'est de la musique à coups de canon ! »

Les Prussiens sont entrés en France le 19 août. Le 23, Longwy s'est ouvert; le 2 septembre, Verdun n'a pas fait moins bon accueil. Les émigrés ont juré au roi de Prusse que tout est concerté pour son entrée triomphale à Paris ! Dans la capitale, une contre-révolution est prête pour supprimer l'Assemblée nationale et la municipalité. La Cour, tout un état-major accouru des provinces l'ont préparée. Les corps de l'armée française sont dispersés. Le seul général populaire, La Fayette, dont le nom puisse servir au ralliement, s'est retiré. Une tourbe tumultueuse accourt, il est vrai sous le nom de volontaires — les volontaires de 92 — mais ces paysans, ces ouvriers, agités et criards, sont-ce là des soldats? Pour comble d'imprudence, ils sont assemblés en bataillons à part de la petite armée de ligne; ils ont apporté de leurs villages, de leurs faubourgs des mœurs d'indiscipline telles que, battus en Belgique, ils viennent de massacrer leur général Théobald Dillon ! Puis le corps d'armée des émigrés va être centuplé par la foule des vrais sujets français qui, de toutes parts, viennent se joindre. La résistance des places ne sera même pas simulée ! On l'a éprouvé. Les étapes sont toutes fixées sur la route de Paris : il ne s'agit que d'une promenade militaire sur les rives de la Marne ! La restauration de l'Ancien régime et la paix allemande sont assurées... Ainsi parlent les émigrés.

Et dans une offensive d'audace et d'orgueil, cette armée prussienne qui se qualifie elle-même la première des troupes réglées d'Europe, commandée hier par le grand Frédéric, conduite aujourd'hui par son meilleur disciple, est déjà en Champagne.

Mais le nouveau commandant en chef est Dumouriez. Intrigant à doubles pensée et face, vieilli en province dans les grades intermédiaires et militaire de Cour tout ensemble, politicien souvent obnubilé de calculs, soit ! Il a tous ces défauts et d'autres encore, mais ce Dumouriez est un soldat, décidé, hardi : c'est aussi un général d'inspiration et de génie : il est de la lignée des Maurice de Saxe.

Son armée ne compte pas quarante mille hommes. C'est avec

cette poignée qu'il ose s'opposer. Son sang-froid égale son audace. Il acceptera le combat.

Dumouriez descend du Nord; il longe l'Argonne à l'Est, en occupe les défilés; en même temps il appelle l'armée de la Moselle et son chef Kellermann.

Les Prussiens, venus de Coblentz, sont flanqués à droite et à gauche de corps autrichiens. Ainsi leur nombre l'emporte : ils peuvent forcer le défilé de la Croix-aux-Bois.

Aussitôt Dumouriez abandonne le Chêne-Populeux, passe l'Aisne, redescend sur Sainte-Menehould, campe Kellermann rallié sur une série de hauteurs avec une artillerie bien posée. Les Prussiens croient les Français tournés. Le 20 septembre, à la pointe du jour ils attaquent Kellermann avec fureur : ils sont partagés en trois colonnes que soutient le feu de leur énorme artillerie. La double canonnade s'engage à portée de fusils : les boulets ennemis trouent les rangs de nos bataillons sans les désunir. Volontaires sont aussi fermes que vieux soldats. Dumouriez intervient vigoureusement avec deux de ses divisions. Partout dans nos bataillons on entend les commandements : *A la baïonnette! En avant!* les cris de *Vive la Nation!* les chants de *la Carmagnole*, de *Ça ira!* Chez les volontaires, surtout, *la Marseillaise!*

Cependant l'ennemi a atteint en partie son objectif : il ne nous a pas ébranlés; nos positions sont restées immuables; mais nos charges ne l'ont pas arrêté; il peut passer, il passe.

Alors Dumouriez — n'est-ce pas là encore une manœuvre d'inspiration comme celle du général en chef du camp retranché de Paris en septembre 1914? — jette toute sa cavalerie légère sur le flanc de Brunswick, lui mord les côtes, les derrières, échancre, coupe ses communications. Le temps est affreux. Ce sont ces diluviennes pluies septembrales que nous connaissons, qui transforment chemins et champs en fondrières, en fossés, en marais de boue collante et froide.

La situation devient menaçante, périlleuse, insoluble pour l'ennemi dans la marche en avant. Plus de vivres, plus de munitions. Un déluge de maladies saisonnières. Des rangs qui se vident par *cholérine-morbus.* Sur les côtés, en face, plus loin, des

bataillons français de volontaires enthousiastes qui accourent à Dumouriez, s'agglomèrent à Châlons. Une avancée de plus, c'est le désastre. Une prudente retraite le conjure.

La Prusse rebrousse chemin. Valmy avait sauvé la France. Brunswick n'entrera pas à Paris. L'Assemblée ne sera pas dissoute, les représentants pendus Place de la Révolution, rebaptisée place Louis XV, autour de la statue du prince réédifiée. La Révolution française de 89, de 92 ne sera pas anéantie... quitte à se recommencer, il est vrai, mais quand et comment?

Le comte de Provence et le comte d'Artois, confondus parmi les premiers fuyards prussiens, ne s'étaient arrêtés qu'en Westphalie, au château de Hamm!

L'instinct populaire, non plus que la réflexion des historiens ne s'y sont trompés. D'autres batailles ont aligné des forces numériquement plus imposantes, ont été plus meurtrières : nulle n'a donné sur l'heure des résultats plus grands. Sur le coup victorieux de Walmy, la France prit confiance en soi. Le volontaire français s'estima ce qu'il valait. L'Europe apprit qu'une nation en juste révolution ne se laissait point conquérir et que le sort de la France ne serait point celui de la Pologne.

Gœthe, au spectacle de la débandade de ses compatriotes, l'avait bien compris quand il écrivait sur son carnet de route la petite phrase, intelligente des faits, tant de fois citée : « De ce lieu, de ce jour, date une nouvelle époque dans l'histoire du monde. » Il est bon que ce soit un Allemand qui ait mis cette épigraphe à ces temps et qu'il l'ait piquée sur une défaite prussienne.

La Marseillaise n'avait point été le seul chant de l'armée de Valmy, mais elle n'en avait pas moins bien mérité de la patrie; elle avait eu avec le *Ça ira* et *la Carmagnole* et autres « pas de charge de l'émeute » les honneurs de la journée, mais déjà elle prenait le pas sur eux.

Comme Kellermann qui doit en opportun lieutenant de Dumouriez partager la gloire de cette utile bataille, s'enquérait auprès de Servan comment la victoire serait solennisée dans son camp (29 septembre 1792), le ministre de la Guerre lui répond : « L'hymne national, connu sous le nom des *Marseillais* est le

Te deum de la République : celui-là est le plus digne de frapper les oreilles du Français libre ! »

En même temps, Servan lui fait tenir « la partition du chant sublime » pour son armée, et pour lui « un cheval en remplacement de celui qu'il avait eu tué sous lui dans le combat ».

Sur l'ordre de ce ministre loyal, l'imprimerie du département de la Guerre avait tiré *la Marseillaise* à cent mille exemplaires, expédiés aussitôt aux états-majors de toutes les armées.

C'est au chant de *la Marseillaise*, devant l'armée française victorieuse rangée en bataille, l'arme au pied, baïonnette au canon, que le 22 octobre, à dix heures du matin, Brunswick à la tête de sa garnison évacue Verdun encerclé depuis le 14, et rabat, moins crâne que dans son manifeste, vers la frontière. Même chant, même tableau à Longwy. Il n'y a plus un seul Prussien sur le territoire de la République.

Les vaudevillistes parisiens voulurent aussi dire leur mot dans ce premier acte du grand drame, et en guise d'adieu aux fuyards germains, leur décochèrent plusieurs spirituelles « gaités patriotiques » (1) où leur verve gauloise trouvait à « victoire » et à « gloire » une irréprochable rime, fournie par le Prussien lui-même !

Aux heures mêmes du grondement des canons de Valmy, le général Anselme, à la tête de l'armée du Var, occupait le comté

(1) Celle-ci entre autres :

Savez-vous la belle histoire
De ces fameux Prussiens ?
Ils marchaient à la victoire
Avec les Autrichiens :
Au lieu des palmes de la gloire
Ils ont cueilli du raisin *(a)*.

Le raisin donne la foire
Quand on le mange sans pain :
Pas plus de pain que de gloire,
C'est le sort du Prussien.
Il s'en vient chantant victoire,
Il s'en va criant la faim.

Le grand Frédéric *(b)* s'échappe
Prenant le plus court chemin ;
Mais Dumourier *(sic)* le rattrape
Et lui chante ce refrain :
N'allez plus mordre à la grappe
Dans la vigne du voisin !

N'ayez peur qu'on m'y rattrape
Dit le héros prussien ;
Je saurai si j'en réchappe
Dire au brave Autrichien :
Va tout seul cueillir la grappe
Dans la vigne du voisin !

(a) Les coteaux de Verdun et des pays environnants étaient alors couverts de vignobles.

(b) Ce « grand Frédéric » neveu de Frédéric-le-Grand, était simplement Frédéric-Guillaume II né en 1744, qui succéda à son oncle en 1786 et mourut en 1797.

de Nice, et Montesquiou, avec quelques troupes de l'armée du Midi, entrait en Savoie.

Ce ne fut point une conquête que l'entrée en Savoie. La Savoie se donnait : elle se donnait en chantant *la Marseillaise.*

Montesquiou dans la nuit du 21 au 22 septembre, lance son avant-garde à travers les défilés des Abîmes de Mians et avec un tel élan que l'armée ennemie est coupée en deux tronçons : l'un se replie sur Montmélian, l'autre sur Annecy. Aussitôt les habitants saluent la victoire française, accueillent nos troupes avec grandes démonstrations d'hommage et de fraternité : ils accourent des rives du lac de Genève, de celles de l'Isère, députent auprès de Montesquiou et veulent que leur députation encadre le général français dans Chambéry. Sur la Grand'Place, le chef de la municipalité salue Montesquiou, proteste que la population l'attendait, lui et son armée, lui, le chef généreux d'une armée généreuse à qui, avant de tirer un coup de fusil, il avait « fait prêter serment de respecter les citoyens désarmés, les propriétés du pays et d'être généreux avec les ennemis qui rendraient leurs armes ».

Dès lors c'est le cordial d'une fête et de jour et de nuit dans Chambéry « ville libre ». L'allégresse et la conviction sont sincères. On chante. On danse : « C'est un bal permanent. » Mais on vise aussi au principal. Des assemblées se forment dans la capitale de la Savoie pour nommer les députés qui porteront à Paris, à l'Assemblée nationale le vœu de la province — la réunion à la République française. Les musiques et les chœurs font entendre pour la joie populaire et pour le serment civique « les sons guerriers de l'hymne national ». *La Marseillaise* scelle l'union, et même, un bon Savoisien, homme de lettres du cru, réputé pour son talent poétique (« il fait des vers... » assure-t-on à Montesquiou), ajoute à l'hymne trois couplets dont le dernier surtout, dit la dépêche du général à Servan, respire « toute l'énergie marseillaise » (1). L'auteur les déclame et est acclamé.

(1) De Nice aux remparts de Genève
Que l'arbre de la Liberté
Planté par vous, croisse et s'élève!
Qu'il soit à jamais respecté!
Que les tyrans courbent leur tête
Devant ce signe protecteur!
Mais si leur aveugle fureur
Croit disputer sa conquête...
Aux armes! citoyens, formez, etc...

Il ouvre la liste innombrable des collaborateurs anonymes de Rouget de Lisle.

Dumouriez commit-il une grave faute de jugement militaire, de stratégie en laissant l'armée prussienne battre en retraite sans autre inquiétude que l'imperceptible talonnement de ses lieutenants? Il est certain qu'il y eut des dessous divers et discordants. Enfin après avoir été perdre le mois d'octobre à Paris en entretiens extra-militaires, le vainqueur de Valmy rejoint ses soldats, quitte la Champagne, remonte vers le nord, entre en Belgique avec une armée excellente, d'humeur joyeuse, enthousiaste, aborde le prince de Saxe-Cobourg qui commande les forces autrichiennes, le bat, le balaie à fond, et sa victoire libère une première fois la Belgique des coalisés d'Autriche, libère aussi la vaillante cité de Lille, chasse le corps d'émigrés qui assiégeait Thionville, permet à nos armes l'occupation des pays de Gaule jusqu'au Rhin (6 novembre 1792).

Cette bataille de Jemmapes ne sera jamais trop célébrée dans les annales de la patrie. C'est la victoire du courage français, de l'enthousiasme patriotique du soldat, de l'élan lié des bataillons. Une flamme brûle tout ce monde, et l'emporte d'un élan prodigieux. La guerre chantée n'est point de la littérature. C'est le crachement de la mitraille, c'est le hérissement des baïonnettes, bruits et gestes mêlés à la voix. « Au matin de Jemmapes, dit Michelet, *la Marseillaise* tint lieu d'eau-de-vie! » Point de cette comparaison. Non. L'eau-de-vie, l'alcool, sont des excitants qu'il ne faut point dédaigner, mais factices, passagers, étrangers au cœur. *La Marseillaise* est le cri, le mouvement naturel du héros défendant son pays. Le 6 novembre 1792, *la Marseillaise* n'a pas besoin non plus ni d'alliée de chant, ni d'émule : elle se suffit. On n'entend plus ce jour-là ni *la Carmagnole*, ni le *Ça ira*.

L'armée autrichienne, renforcée par un corps prussien, occupait des positions formidables sur les hauteurs de Jemmapes, non loin de Mons; sa droite appuyée au village même de Jemmapes formait équerre avec son front et sa gauche s'appuyait elle-même

sur la chaussée de Valenciennes. La longueur de tout ce front s'étirait sur une montagne boisée où s'élevaient en amphithéâtre trois étages de redoutes garnies de grosse artillerie et d'obusiers. Chaque bataillon ennemi possédait trois pièces de campagne. L'artillerie autrichienne comptait cent bouches à feu.

Bien que notre armée possédât une artillerie à peu près égale en nombre, dominée qu'elle était par l'ennemi, elle se trouvait dans une position de défense ou d'attaque singulièrement désavantageuse.

A 7 heures du matin, Dumouriez fait ouvrir le feu de ses canons, mais il ne constate « aucun succès assez décisif pour se borner à ce genre de combat ». Il ordonne toutefois de rapprocher ses batteries. Puis il lance son cheval au-devant de son front, s'arrête devant les uns, devant les autres de ses bataillons et leur jette de courtes allocutions.

Dumouriez est dans ce temps de fin de 92 adoré de ses soldats. Il s'est montré chaud manieur, alerte entraîneur d'hommes. Il est diligent, abordeur, tutoyeur, paternellement familier et civique. Il a déjà adroitement alterné ses vieilles troupes réglées avec ses bataillons volontaires. Leur esprit s'amalgame. Dans ces rangs animés il puise un enthousiasme qu'il redouble en le rayonnant.

« En avant, mes enfants, crie-t-il! Voilà Jemmapes! Voilà l'ennemi! A l'arme blanche! A la baïonnette! Voilà la tactique pour escalader et pour vaincre!... »

En même temps, il plante son chapeau au bout de son sabre et entonne *la Marseillaise*.

La silhouette de Dumouriez galopant sur le front de ses troupes, lançant du haut de sa tribune cavalière le refrain de l'*En avant*, du *Marchons* de choc et d'assaut, évoque celle de nos chefs francs et gaulois entonnant sur les fronts de bataille la *Chanson de Roland*, tantôt seuls, tantôt suivis d'une escorte de soldats chanteurs, rappelant dans des vers emportés les vertus des pères, leurs exploits fameux, flétrissant les lâches. Comme fera Dumouriez, un chef cavalier à la bataille d'Hastings, pousse son cheval sur le front de bataille et entonne le chant des exploits de Charlemagne et de Roland, fameux dans toute la Gaule : en

chantant, il mouvementait son épée, la lançait haut dans l'air, la recevait de sa droite, et les Normands répétaient ces refrains de victoire en criant : « Dieu aide! Dieu aide! »

A Poitiers, l'étourdi roi Jean ne prise pas ce chant de ses soldats : en passant, il hausse les épaules et dit au chef chanteur : « Il y a longtemps qu'il n'y a plus de Roland! — Oui, réplique le soldat, depuis qu'il n'y a plus de Charlemagne! » Dumouriez croit que les Roland sont nombreux dans ses bataillons et il a raison.

Dumouriez est acclamé.

« En un clin d'œil *(sic)* », toute l'infanterie s'est formée en colonnes de bataillons; elle prend le pas de charge; elle se jette « avec la plus grande rapidité et la plus grande allégresse » sur les premières pentes des hauteurs. Pas une tête de colonne ne reste en arrière.

Le premier étage des retranchements est enlevé d'un trait. Mais bientôt les obstacles redoublent. Le feu ennemi devient de plus en plus meurtrier. La seconde redoute n'en est pas moins enlevée à son tour. Chemin faisant, le 1er bataillon de Paris transforme en culbute, en fouillis, une charge de cavalerie.

Et sur toute la pente de la montagne, au milieu du crépitement, dans la fumée, dominent les cris de : *Vive la nation!* Et l'*Allons, enfants de la patrie*... de *la Marseillaise*.

Maintenant c'est l'assaut, l'abordage de la troisième redoute, sur le plateau. C'est ici qu'est tassée en bloc l'infanterie célèbre des grenadiers hongrois, une troupe d'élite rangée comme à la parade, une vraie garde impériale.

Tandis que nos bataillons piquent et mordent, baïonnette au canon, sur ces lignes épaisses, Beurnonville opère habilement un mouvement tournant.

Les Hongrois d'abord inquiets, se raffermissent, ils s'obstinent. Puis ils ondulent, cèdent pied à pied; puis c'est une reculade; puis, sous l'effort enthousiaste et sanglant, ils décampent; c'est une débandade, une fuite. Le plateau reste libre, couvert de leurs cadavres.

Dumouriez continuait de se multiplier, toujours à cheval, tantôt au centre, tantôt à la tête de l'aile droite, galopant dans

les gorges à la tête de deux régiments de chasseurs et de hussards.

La Marseillaise n'avait pas été présente qu'en paroles à Jemmapes.

Il y avait dans notre infanterie un beau bataillon de volontaires, le bataillon des Deux-Sèvres commandé par un parent de Rouget de Lisle, le lieutenant-colonel Rouget de la Fosse, avec pour porte-drapeau, son cousin germain, le sergent Rouget. Dumouriez avise un point sur la hauteur où la résistance ennemie est particulièrement tenace, encore invaincue, le bois de Boussu : il galope vers ce bataillon, lui commande de se jeter en avant, le provoque à un nouvel élan, le conduit, crie *la Marseillaise* avec lui. Le bataillon s'élance, commandant et porte-drapeau en tête. Le duc de Chartres (il ne faut oublier personne) appuie avec un bataillon parisien. Le bois de Boussu est un des mieux défendus, il est tout hérissé de canons. Rien ne tient devant la valeur et le chant de nos assaillants. La position est emportée comme les autres. Le bataillon des Deux-Sèvres se vérifia, la bataille gagnée : avant, il comptait 500 hommes; après, il n'en restait plus que 48. Rouget de la Fosse avait été tué raide. Le porte-drapeau Rouget, ferme à ses côtés, fut mis à l'ordre du jour et nommé sous-lieutenant de dragons.

Dumouriez pouvait écrire à la Convention : « Cette journée à jamais mémorable, couvre la nation d'une gloire immortelle. Il n'est pas un bataillon, ni un escadron; il n'est pas un soldat qui ne se soit battu et de très près. » En chef habilement équitable, Dumouriez rendait justice à tout le monde, généraux et soldats, à Beurnonville, à Thiévenot, aux deux Fregéville, au duc de Chartres; il n'oubliait pas son ordonnance, le brave Baptiste Renard qui, dans une bousculade d'infanterie, avait raffermi le monde, en criant : « En avant », à sept escadrons de hussards et chargeant à leur tête. Baptiste Renard obtenait l'épaulette de sous-lieutenant.

Dumouriez rendait aussi bonne justice à *la Marseillaise*. Le lendemain matin, 7 novembre, le général entrait dans Mons que l'armée autrichienne ecrasée, abattue, ahurie traversait en détalant avec une telle promptitude qu'elle ne laissait même point

une arrière-garde sur les hauteurs environnantes pour protéger sa retraite. Il se rendait aussitôt à la salle des États et là, sur le balcon, entouré de ses officiers, saluant les bataillons rangés sur la place, il entonnait encore une fois avec eux *la Marseillaise*, et il ajoutait : « Mes amis, nous voici en Belgique, paraissez-y en libérateurs et non en ennemis! »

Le 13 suivant, la victoire d'Anderlecht ouvrait à Dumouriez les portes de Bruxelles. L'armée autrichienne et le corps prussien étaient rejetés jusque dans l'électorat de Cologne.

Le 1er décembre, Laïs, Chéron, Renaud, Gossec toute une troupe d'artistes, chanteurs et musiciens, envoyés par le gouvernement quittaient Paris pour la Belgique : ils avaient pour mission de faire une tournée de patriotisme et d'aller chanter à Bruxelles, à Liége, à Mons, à Anvers, à Gand, à Tournay, l'*Hymne sacre de la Liberté*, autre appellation de l'hymne, de la marche, de l'air des Marseillais. « Votre chanson patriotique, écrivait Grétry à Rouget de Lisle, donnera aux Belges envie d'être libres! »

Le lendemain, 2 décembre, à la fête civique de Liége, pour la plantation d'un arbre de la Liberté, Dumouriez, inlassable, aimant à entendre battre le cœur du soldat, passait ses troupes en revue sur l'esplanade, et y entonnait avec passion *la Marseillaise*, encore *la Marseillaise*!

V

LA MARSEILLAISE AUX ARMÉES (SUITE)

L'Europe contre la France. — La coalition de 1793. — Trahison et défaites de Dumouriez. — Appels du Comité de salut public à la Nation. — Dix-huit cent mille hommes sous les armes. — La Marseillaise *à Hondschoote avec Jourdan. —* La Marseillaise *à Wattignies avec Jourdan et Carnot. — La Marseillaise au Geisberg avec Hoche.*

C'est moins peut-être l'indignation de la mort de Louis XVI que la crainte de nouvelles défaites qui va maintenant coaliser l'Europe entière. Ces victoires imprévues, remportées sur les

généraux impériaux les plus célèbres, ont fait trembler toutes les Cours.

On cherche qui manque à l'appel de la nouvelle coalition.

La Suisse seule, malgré l'aristocratie de ses cantons allemands, fait défaut. Cette fois le dépècement de la France est certain : il s'opérera dans le même temps que le second partage de la Pologne, celui du 9 avril 1793 (1).

La Confédération helvétique avait été vivement pressée dès juillet 1791, à l'instigation des envoyés de la Cour de Versailles, de se joindre à la coalition qui se scellait. Dans le traité dit de Paris-Pavie, il était offert aux Confédérés suisses l'évêché de Porrentruy, une partie du territoire de la Franche-Comté avec le débouché des Gorges, et le territoire de Versoy qui coupait le pays de Vaud alors soumis au canton de Berne. A l'est, il lui était offert quelques territoires du Tyrol. Mais la Suisse s'en tint fidèlement aux termes du traité de l'*Alliance perpétuelle* qu'elle avait signé avec la France en 1516.

L'Autriche qui dans ce même traité de Paris-Pavie se faisait payer son intervention et la restauration du pouvoir absolu en France par la... restitution *(sic)* de l'Alsace, de la Lorraine et de toutes les provinces du Nord devenues françaises depuis Louis XIV; qui entendait s'annexer l'électorat de Bavière; l'Autriche met en ligne sur le Rhin et en Belgique où elle les ramène d'Orient, ses troupes les plus aguerries. Les Prussiens restaurés se campent de nouveau. Puis ce gros effort a usé nos ressources de matériel, épuisé nos munitions. Et encore, ce fait singulier : des milliers et milliers de volontaires, soldats déjà faits et solides, croient la campagne terminée, tout leur devoir accompli; ils rentrent tranquillement dans leurs foyers; déserteurs héroïques, ils jugent la France sauvée! Ces soldats, ouvriers et paysans, reviennent en foule aux champs, aux ateliers.

Toute l'action militaire de Dumouriez se ressent de la sourde

(1) Le premier partage de la Pologne remontait au 5 août 1772. Le troisième devait avoir lieu le 3 janvier 1795.

politique qu'il trame. Au lieu de se consolider fortement sur le Rhin, au moins sur la Meuse, toujours à son rêve d'une restauration du trône et du fils d'Égalité — assis dessus, le vainqueur de Valmy, pour jeter de la poudre... à canon aux yeux de la Convention, entreprend avec les à-coups d'une tactique imprudente, la conquête de la Hollande. Ses corps agissent victorieusement encore mais isolément sur Bréda, Berg-op-Zoom (février 1793). *La Marseillaise* a beau être ferme à son devoir, à son poste; Dumouriez, inquiet, a beau s'écrier : « Serrez vos bataillons! Baissez vos baïonnettes, entonnez l'*Hymne des Marseillais*, et vous vaincrez! » (13 mars 1793); *la Marseillaise* n'empêche pas l'échec des mouvements mal combinés, insuffisamment soutenus. *La Marseillaise* a ses grandes vertus et mérite le culte, mais elle ne veut point de fétichistes; elle ne conjure pas fatalement les mauvais calculs ni ne supplée aux trop graves fautes des généraux.

Ces mêmes Autrichiens, ce même prince de Saxe-Cobourg que Dumouriez vient de battre à Jemmapes, manœuvrent sur la Roër, battent les lieutenants de Dumouriez à Aix-la-Chapelle (1er mars 1793). Vainement Dumouriez s'efforce d'arrêter Cobourg dans une bataille décisive, il est battu à son tour à Nerwinde (18 mars 1793). Le lieu était cependant propice. Le 29 juillet 1693, un siècle auparavant, le maréchal de Luxembourg y avait créé le souvenir d'une belle victoire française.

Cette défaite qui rejette Dumouriez sur la frontière, le perd moins que son intrigue : il sent qu'il ne peut réaliser son plan politique; il se voit surveillé, bridé; il se croit méconnu. Il se rebelle. Les volontaires de son armée, retournés, indignés, le chassent à coups de fusils. Et cet homme, vraiment supérieur, ira méditer dans un inexorable exil si, au lieu de construire des plans de gouvernement, de restauration anticipée, il ne valait pas mieux pour sa gloire et sa fortune faire simplement son devoir de général français! La Restauration de 1815 elle-même, qui reçoit à résipiscence d'Orléans fils, ne rouvrira pas les portes de la France à ce compromettant grand soldat politicien : elle le laissera vainement mendier des subsides; elle le répudiera au point de lui refuser ses Ordres!

Dans les premiers mois de 93, la situation est promptement devenue terrible; les mois qui se succèdent vont encore en exaspérer le danger.

En même temps que les Pyrénées sont franchies, Perpignan bloqué par les coalisés du Sud, Lyon va se mettre en révolte, Toulon en trahison et les Vendéens, maîtres de Saumur, marchent sur Nantes.

La France semble déjà à moitié poussée au tombeau et son patrimoine ne lui appartenir plus : la succession est ouverte.

Mais l'élite de la Convention ne désespère pas : elle se cambre, elle se raidit une seconde fois comme en septembre 92. Elle ordonne une deuxième levée de trois cent mille hommes (24 février 1793); elle crée son Comité de salut public (25 mars); elle l'épure, le raffermit (6 avril, 10 juillet); elle accepte la dictature de neuf de ses membres. Un simple capitaine du génie, Carnot, en fera partie sous peu; il y apportera son loyal patriotisme et le labeur infatigable de son bon sens et de son savoir professionnel. Enfin la Convention institue l'amalgame qui donne sa cohésion à l'armée (12 août) et ordonne la levée en masse qui décuple les combattants (23 août 1793).

Le décret que lance le gouvernement pour ce rassemblement suprême, trahit dans son éloquence d'action le péril mortel fondant sur la nation : « Tous les Français, tous les sexes, tous les âges sont appelés par la patrie à défendre la liberté... Les jeunes gens combattent; les hommes mariés forgeront les armes, transporteront les bagages et l'artillerie, prépareront les subsistances; les femmes travailleront aux habits des soldats, feront des tentes et porteront leurs soins hospitaliers dans les asiles des blessés; les enfants mettront le vieux linge en charpie, et les vieillards, reprenant la mission qu'ils avaient chez les Anciens, se feront porter sur les places publiques; ils enflammeront le courage des jeunes guerriers... La République n'est plus qu'une grande ville assiégée; il faut que la France ne soit plus qu'un vaste camp »

Certes, la France de l'heure n'a à chercher dans ces souvenirs ni inspiration, ni enseignement : elle s'est suffi à elle-même. Les hommes mariés de 1914 et années suivantes marchent même à l'égal, du même pas, au même rang que les non-mariés, et les

enfants n'ont plus à effiler les loques en charpie : la chirurgie réserve de plus sains pansements à nos blessés. Mais le grand exemple des devanciers reste et le patriotisme des anciens fait la chaîne avec le patriotisme des arrière-petits-fils.

La France en 93 est mieux qu'un vaste camp : c'est une immense armée en marche. Dix-huit cent mille hommes sont en armes : douze cent mille aux frontières; six cent mille dans les haltes d'instruction.

Et certes, ce n'est point trop.

Custine qui commande sur le Rhin et la Moselle, dans le Nord et les Ardennes, n'est pas moins néfaste par son incapacité que Dumouriez par sa trahison.

Le Comité de salut public, sur le rapport de Carnot, a donné à tous les généraux en chef d'armée un premier ordre militaire, ordre absolu, commandé lui-même par les gigantesques rassemblements des coalisés, blocs compacts, énormes, atteignant ici plus de cinq cent mille hommes, — l'ordre de rassembler eux-mêmes leurs unités, leurs corps et *d'attaquer en grandes masses.*

Pas un d'eux n'obéit ou ne sait tenir la main. Chacun veut se tailler dans le jeu un commandement autonome, craint d'avoir trop proche un collègue surveillant, jaloux. Nulle idée, nulle action d'ensemble. Les lieutenants, les ailes, les divisions décident à leur guise; se font culbuter ici, là. Les troupes, décapitées de la volonté supérieure qui guide, se découdent, s'espacent, se débandent et quand l'ennemi approche elles cèdent, faut-il dire? fuient à son contact. Les victorieux d'hier sont maintenant les vaincus. Quand les héros du rang tiennent, ils se font massacrer sur place sans avancée ni profit.

C'est là l'histoire militaire tristement banale de Custine, de Beauharnais, de Houchard et autres.

Custine fait le bravache au delà du Rhin; en pointant sur Francfort, il s'éparpille, néglige sa base sur le fleuve : il est ramené violemment, repasse sur la rive gauche, abandonnant Mayence où il laisse follement tout un corps d'armée sans approvisionnements, vingt mille hommes qui vont lui faire défaut;

Wurmser et Brunswick sont sur ses talons; il court si vite qu'il ne s'arrête qu'aux lignes de Wissembourg. L'élan à rebours du général passe aux soldats : trente mille Français détalent devant dix mille Kaiserlicks. Dans sa course affolée, Custine ne pense même pas à emmener ses fourgons de subsistances, de munitions, à les garer partiellement dans la forteresse de Landau.

Beauharnais demeure un instant, en pied de grue, près Mayence ne sachant tenter ni de le secourir, ni de l'alléger de sa disproportionnée garnison : quatre-vingt mille Prussiens, Saxons, Hessois, Autrichiens, vont faire le blocus de la ville.

Houchard accuse Custine d'incapacité : il le remplace à l'armée du Nord comme il avait fait à l'armée du Rhin. A quoi bon ces chassés-croisés de généraux incapables? L'ex-lieutenant ne sera pas moins nul que son chef. Il partage ses soldats en trois colonnes de six mille hommes, confie l'une à un indigne qui se cache au moment de l'action, dirige l'autre dans le vide, vers la mer, attaque avec la troisième les forces concentrées de l'ennemi retranché, terré, hérissé d'une artillerie formidable dans le village d'Hondschoote (8 septembre 1793).

Par vrai miracle la boucherie tourne à notre victoire. Jourdan à la tête d'un bataillon défonce la première ligne ennemie, saute dans les retranchements, drapeau tricolore en main, *Marseillaise* à la gorge. Le gros du corps le suit, Leclerc en avant avec les ex-gardes françaises dits maintenant gendarmes à pied. Hondschootte est emporté. L'ennemi pivote, tourne le dos. Houchard ne le poursuit pas. Hoche, simple adjudant général, se rongeait les poings dans Dunkerque devant tant d'inepties. Sans doute Dunkerque est dégagé et les représentants Trulard et Berlier en mission dans la ville ont le plaisir patriotique d'écrire à l'Assemblée : « Les coalisés autrichiens ont fui comme des daims *(textuel)*! » Ils avaient même abandonné bagages et chevaux, les chevaux qui aident cependant à détaler, à gagner au large plus vite! Mais à Furnes l'armée vaincue s'arrête, se reforme, et Houchard vient se faire culbuter sur la Lys par un corps autrichien surgissant tout à coup (15 septembre 1793).

La bataille d'Hondschoote, célébrée aux premiers courriers comme une grande victoire, apparaissait bien ce qu'elle était vraie

ment sur place, un succès de hasard, partiel, ruineux d'hommes et de sang. Pour comble d'incorrection militaire, Houchard dans ses dépêches au gouvernement avait gardé le silence sur toutes les conséquences actuelles et ultérieures de ses incohérentes opérations.

Alors le Comité de salut public abattant cartes sur tribune et jouant à découvert devant la Convention, devant le pays au premier instant étonnés, destitue le « vainqueur » Houchard, le fait enlever, mener à Paris, le jette devant le conseil de guerre, *id est* le Tribunal révolutionnaire et, avec lui, cette escouade de généraux qui n'ont défilé à la tête des armées du Rhin et du Nord que pour y rivaliser de sottises extraprofessionnelles. Dans ces impasses terribles, qui est accusé d'incapacité est condamné pour trahison ! Et défilent alors, du Palais de justice à la Place de la Révolution, les charrettes des généraux jugés, ces charrettes sanglantes qu'en octobre 1870 les officiers patriotes d'une autre armée du Rhin (1) regrettaient de ne pas voir traverser les camps sous Metz et faire halte devant le quartier général de Bazaine ! Elles emportent ces malheureux Custine, Beauharnais, Houchard, Dillon, Biron, etc.

Seulement, nouveau danger...

Personne ne veut plus être général en chef ! C'est à qui offrira sa démission, se défilera devant l'appel.

Le Comité de salut public l'avoue ; il ne craint pas de le proclamer du haut de la tribune. Il cherche des généraux en chef, mais qui n'en feront point à leur fantaisie, qui exécuteront ses ordres.

Et puisque MM. les lieutenants-généraux, MM. les maréchaux de camp de l'ancienne armée offrent leur démission, se récusent, font demi-tour, place aux sous-officiers, place aux sous-lieutenants de 88, de 89 ! Place aux commandants des bataillons de volontaires de 91, de 92 !

Place à Hoche, l'ancien caporal aux Gardes ! aux sergents Lefebvre et Marceau, ses camarades ; à Jourdan l'engagé de 1778,

(1) D'Andlau, Clinchant, Bonnal ; Lebrun même et Stoffel ; puis Rossel et tels autres.

le soldat réformé de 1784; aux étudiants en droit Moreau et Joubert, à l'avocat Championnet, chefs de bataillons de volontaires; au garde national parisien, le journaliste-typographe Brune; au juge de paix Pérignon; à l'adjudant sous-officier Pichegru (qu'il faut bien nommer); aux sous-lieutenants Kellermann et Kléber; au brigadier hussard Ney, au soldat maître d'armes Augereau! etc., etc.

Le Comité de salut public en trouvera des généraux divisionnaires, des généraux d'armée. Il en trouve en les créant. Il en envoie sur l'heure aux quatre points cardinaux de la patrie, pour les armées du Nord, du Rhin, des Pyrénées, de Vendée!

Jourdan est nommé général en chef â l'armée du Nord. Carnot y est envoyé avec son collègue le représentant Duquesnoy, commissaire de l'Assemblée : ils surveilleront l'exécution du plan du Comité. Ils assureront l'action de grande armée, l'action en masse.

Un mois après l'inutile boucherie d'Hondschoote, l'armée française remporte la pleine victoire de Wattignies (16-17 octobre 1793).

Ici cependant, les coalisés avaient encore la supériorité du nombre : ils étaient quatre-vingt mille contre quarante-cinq mille Français. Ils avaient aussi les positions dominantes. En arrêt le long d'un petit affluent de la Sambre, le Tarsy, fermement retranchés sur des hauteurs couronnées de bois, ils avaient creusé leur front de retranchements, hérissé leurs retranchements de batteries; sur les pentes alternaient les fossés, les palissades, les haies, et des abatis de gros arbres jonchaient les routes rompues de leurs troncs et branches. L'armée autrichienne, comme fixée à cette terre montante, était vraiment inexpugnable. Cobourg disait en riant à ses officiers d'état-major : « Si les Français me chassent d'ici, je me fais, comme eux, républicain... et bon républicain », insistait-il en riant plus gros.

La bataille fut très dure. Le front ennemi résistait d'abord imperturbablement. On se bat toute la journée du 16 octobre depuis l'aube. Enfin, le 17, l'impétuosité des dernières attaques françaises décide de tout. Une manœuvre heureuse de Jourdan ébranle définitivement la profondeur des lignes : tandis que les

colonnes à la tête desquelles se sont héroïquement jetés Carnot et ce vaillant Duquesnoy (qui périra dans la tourmente civile de prairial) fondent sur le centre, le général Duquesnoy, frère du représentant, à la tête d'une aile renforcée pousse une impétueuse attaque de flanc. Voici la tombée du jour du 17. L'armée autrichienne a commencé son recul : elle laisse six mille morts sur place. Un brouillard fuligineux qui obscurcit encore la nuit la sauve d'une plus destructive retraite. Les attaques françaises à la baïonnette avaient fait miracle; l'armée les avait pointées dans l'emportement infatigable du chant héroïque de *la Marseillaise* « chérie ».

Le lendemain matin nos avant-gardes entraient dans Maubeuge débloqué : les habitants les acclamaient d'une « joie frénétique ».

A ces victoires du Nord faisaient écho les victoires des autres frontières. Hoche tout d'abord, pour ses débuts de général en chef, n'avait pas été aussi heureux que Jourdan, mais le Comité de salut public, plein de bon sens, ne lui tient pas rancune d'une attaque trop audacieuse contre les Prussiens et d'un échec. Le Comité s'irrite seulement de la trahison ou de l'ineptie. Sur l'ordre de Carnot qui l'apprécie et le justifie, Hoche donne la main à Pichegru, à Desaix, déborde avec les deux armées réunies du Rhin et de la Moselle l'armée de Wurmser, emporte Wissembourg dans une bataille qui ressemble à un tourbillon; s'empare coup sur coup de Lauterbourg, des défenses de Kaiserlautern, de Spire, de Worms; débloque Landau. L'Alsace encore une fois était nettoyée de l'ennemi.

La Marseillaise n'avait pas été pour Hoche et ses soldats moins bonne compagne de guerre que pour Jourdan. C'est un officier, futur parent de Joséphine de Beauharnais, qui dans ses *Souvenirs* l'atteste, le comte de Lavalette. A la bataille de Wissembourg, l'ennemi avait couronné le plateau du mont Geisberg de trente pièces de canons qui vomissaient la mitraille à pleines et incessantes gueules sur nos bataillons s'avançant lentement dans la plaine. Hoche avait donné l'ordre impératif de marcher ainsi pour éviter tout flottement, toute hésitation. Mais

à peine arrivés au pied du Geisberg, ce fut comme une furie. *La Marseillaise* tonne dans toutes les bouches; les bataillons se lancent, s'emportent; ce n'est plus une escalade, c'est un vol. Le plateau est inondé de Français. L'ennemi boulé s'enfuit. Toutes les batteries restent entre nos mains.

Plus bas, Lyon, Toulon étaient repris; la Vendée refoulée, disloquée, punie.

L'année 93 se terminait fièrement. Mais l'angoisse avait été terrible. Carnot rentré à Paris, avouait tout bas entre intimes : « Si les armées coalisées, après la chute de Mayence *(23 juillet, après quatre mois de siège)* et de Valenciennes *(28 juillet, après deux mois de siège)* avaient marché sur Paris, elles auraient trouvé peu de résistance... ».

C'est une des gloires assurées du gouvernement Conventionnel d'avoir inspiré un respect, d'avoir donné aux armées une discipline, une obéissance de direction tels que ses propres révolutions intérieures y sont ignorées, et ne dévient point d'une ligne le but des généraux, ni d'une semelle la marche des soldats.

Pendant ce retour de victoires, les déchirements de gouvernement les plus profonds ont à l'intérieur ensanglanté la France; la proscription de la Gironde, de la Commune Hébertiste, de Danton; toute une orientation, tout un personnel politique changés : rien de tout cela n'a pour les armées d'autre valeur que celle de la nouvelle du jour couchée dans la gazette que les crieurs du camp distribuent le matin sur le front de bandière. Le temps des généraux La Fayette, Luckner, Dumouriez et autres est passé. Si les armées se sont occupées de l'intérieur, c'est pour y suivre d'un vœu fraternel la garnison de Mayence réoccupant la France vendéenne, et les Kléber et les Hoche battant les Stofflet et les Charette. La grande crise du 9 thermidor va coïncider avec de plus décisives victoires nouvelles, et l'exécution de représentants populaires, des commissaires les plus réputés aux armées, Saint-Just et Lebas, y est reçue comme un fait divers.

VI

LA MARSEILLAISE AUX ARMÉES (SUITE)

La Marseillaise *à Fleurus avec Jourdan, Marceau, Kléber, Lefebvre, Dubois.* — *Générosité des soldats français envers les prisonniers : rappel d'une strophe de* la Marseillaise : *« Français en guerriers magnanimes... » et d'un mot de Moreau.* — *La popularité de* la Marseillaise *dans les états-majors, dans les camps français, et aux avant-postes ennemis.* — La Marseillaise *et les Mayençais.* — La Marseillaise *et le duel du colonel Boyer.* — La Marseillaise *à Amsterdam et dans le Zuy-der-Zee avec Pichegru.* — *Le duel de* la Marseillaise *et de la Sainte-Vierge à Pagochoëta avec Pérignon et le curé don Antonio de Achutegui.* — La Marseillaise *sur le* Vengeur. — *Lassitude de la coalition.*

Au printemps de cet an II qui va parfaire la déroute commune des coalisés, leur jactance est encore haut montée. L'empereur François vient à Landrecies resté aux mains des Autrichiens; il y passe en revue une division sur la place au milieu de décombres de bombardement, et après une généreuse distribution de pièces de vingt-quatre sous par tête, adresse à ses soldats cette allocution réconfortante : « Mes enfants, prenez patience! Dans quelques mois je vous donnerai la paix et nous irons prendre nos quartiers d'hiver à Paris... »

Jourdan cependant avec l'armée de la Moselle montrait une activité offensive de fâcheux augure pour une si alléchante et arrogante promesse : il traverse les Ardennes, livre aux Autrichiens une série de gros combats préparatoires où Lefebvre et Kléber déploient la plus contagieuse bravoure; du 2 au 30 prairial (20 mai-18 juin 1794) il n'en livre pas moins de huit. L'ennemi y perd seulement en morts six mille hommes, comptés à terre. Le 7 messidor, Jourdan annonce à la Convention que Charleroi s'est rendu à discrétion et qu'une bataille décisive est imminente.

Réuni aux armées du Nord et des Ardennes, Jourdan a concentré cent mille hommes dans les plaines de Fleurus. Fleurus, champ de bataille heureux : déjà en 1690, le maréchal de Luxembourg y a vaincu des Impériaux.

Cobourg commande en chef l'armée autrichienne égale en nombre aux Français, mais augmentée la veille de vingt mille Prussiens accourus à marches forcées. Sa cavalerie est double de la nôtre : le prince de Lambesc la commande ; une vieille connaissance des Parisiens, ce Lambesc : c'est lui qui à la tête de son Royal Allemand, le 12 juillet 1789, faisait passer une charge ventre à terre sur une foule de femmes, d'enfants, de vieillards poursuivis jusque dans le jardin des Tuileries. L'aile droite est sous les ordres du prince d'Orange, la gauche de Beaulieu.

La science s'était mise au service de la patrie. Des laboratoires et ateliers de Meudon était arrivé le « ballon observateur » qui, brave ancêtre de nos avions, note et transmet depuis la veille les mouvements de l'ennemi. En mettant le pied dans la nacelle, Guyton de Morveau fredonnait la strophe : « *Allons, enfants...* » ; il est vrai qu'il était lui-même poète en même temps que chimiste !

L'enthousiasme des troupes françaises était « incroyable ».

Toute la nuit nos bataillons viennent se ranger au long et au large des plaines, dans un silence de mort commandé.

A trois heures du matin, le 8 messidor (26 juin), le signal est donné. Les Français attaquent. Notre première ligne, dix mille hommes se heurtent au feu de l'artillerie ennemie qui alterne avec des charges d'infanterie et de cavalerie. Cinq heures durant, nos soldats se maintiennent sans broncher « à portée de pistolet ». Quelques brigades s'avancent pour les soutenir. Ils finissent cependant par reculer deux fois jusque dans leurs retranchements. Ces reculades ne font qu'exaspérer le soldat. « Pas de retraite, pas de retraite aujourd'hui ! » crie-t-on de toutes parts.

Jourdan, Marceau, Kléber, Lefebvre, toujours à cheval, en vue du soldat, ne cessent de parcourir nos fronts. Marceau a deux chevaux tués entre les jambes.

Le retour dans nos positions n'en laisse pas moins la bataille indecise. Il est midi.

Un puissant effort s'impose. Jourdan le commande à lui-même et à ses lieutenants : il enlève le village d'Herpigny. Marceau s'y jette avec lui, s'y cramponne. Kléber repousse une série d'attaques sur le pont de Marchiennes.

Mais la journée s'avance. Voici le soir. Il est six heures.

Jourdan ordonne au général Dubois de grouper toute sa cavalerie, de charger en masse sur l'artillerie ennemie qui n'a pas cessé de tonner : il le fait suivre de trois bataillons d'infanterie, de batteries d'artillerie légère. En même temps, il ramasse ses réserves, rapproche sa grosse artillerie, parcourt encore une fois ses fronts, fait battre le pas de charge sur toute la ligne, et l'assaut de l'Autrichien est donné avec fureur aux cris de *Vive la nation! Vive la République! La Marseillaise* mêle dans toute la plaine sa clameur d'élancement.

Cette fois, les lignes ennemies défoncées fléchissent, tournent le dos : quinze mille Autrichiens morts ou blessés jonchent le terrain. Depuis le 8 mai, les ennemis ont perdu trente et un mille hommes, tués et prisonniers.

A une heure du matin la retraite autrichienne est générale : elle se dirige sur Namur et Mons où nos avant-gardes entrent dans la journée. Une foule de déserteurs profitent de la nuit pour jeter leurs fusils, joindre nos soldats. Jourdan est informé que les émigrés étaient en nombre dans l'armée autrichienne et le corps prussien; que Cobourg ne pouvait contenir les jurons de sa fureur; que Lambesc, écumant de rage, frappait à coups de pointe et de lame tous les cavaliers de son corps qu'il rencontrait...

C'est à Fleurus que se put observer la belle générosité du soldat français. Les prisonniers ennemis affluaient plus qu'aux précédentes victoires. La Convention avait, un mois auparavant, donné l'ordre terrible que l'on sait contre les Hanovriens et autres... Nos troupiers, loin de se souvenir de la sanglante consigne, sur laquelle d'ailleurs officiers et généraux ont, dès qu'elle fut donnée, fermé les yeux, ne voulaient se souvenir que de l'admirable strophe de leur chant de guerre qui n'était pas un chant de bourreau :

Français! en guerriers magnanimes,
Portez ou retenez vos coups :
Épargnez ces tristes victimes
A regret s'armant contre nous!

La Marseillaise répondait encore ici à l'une des belles quali-

tés du caractère national. Rouget de Lisle avait chanté la même noble pensée qu'exprimera Moreau après ses mémorables campagnes, dans sa défense publique, rendue nécessaire par la politique consulaire : « Sous mes ordres, écrira le vainqueur de Hohenlinden, la guerre n'a jamais été un fléau que sur les champs de bataille... »

Il n'y a plus de champ de bataille quand l'ennemi y est désarmé, à la merci.

Jourdan, Hoche, comme Dumouriez, ne seront pas les seuls généraux qui s'exalteront à *la Marseillaise* et demanderont son magnifique service.

Tel général aurait besoin de renfort; cependant il se contentera ainsi; il écrit au ministre de la Guerre : « Envoyez-moi mille hommes ou une édition de *la Marseillaise.* »

Cet autre marque bien ce que vaut *la Marseillaise* dans les chœurs de ses soldats qui la traitent comme une alerte troupière : « Sans *la Marseillaise*, je me battrais toujours un contre deux; avec *la Marseillaise*, je me bats un contre quatre! »

Cet autre, Carnot — cependant en si fâcheux discord avec Rouget de Lisle — avoue en plein Comité de salut public : « *La Marseillaise* a donné cent mille défenseurs à la patrie. » Il eut pu tripler le chiffre sans l'exagérer.

C'est encore celui-ci qui prononce : « *La Marseillaise* ne marche pas, elle vole! » Et il ajoute en souriant : « Elle nage aussi, elle passe les fleuves ailleurs qu'au gué! »

La Marseillaise, enfin, semble un général; et, au vrai, elle a conquis sur les champs victorieux tous ses grades et ses broderies de feuilles de chêne. Ce commandant d'armée écrit d'elle à la Convention comme d'un grand camarade : « J'ai gagné la bataille! *La Marseillaise* commandait avec moi. »

Cette *Marseillaise*, d'ailleurs, le soldat prussien et le kaiserlick avaient fini, après se l'être entendu tant de fois chanter face à face, puis dans les reins, par la savoir par cœur. Souvent les premiers échos du jour aux grand'gardes leur en apportaient le rugissement lointain : c'était l'éveil des Français et comme leur

prière du matin, aux premiers feux du soleil dardés de la ligne d'horizon. Un officier allemand qui avait assisté aux batailles de 92 racontait : « Une fois, comme le jour venait de poindre, nous entendîmes sonner l'alarme. Personne ne pouvait se rendre compte des bruits qui retentissaient au loin : on croyait entendre des cris, des roulements de tambour, des coups de canon. C'était bien tout cela en effet. Les Français qui s'étaient rapprochés de nous depuis quelques heures, saluaient l'aube matinale et en même temps l'ennemi, en répétant l'*Hymne* terrible *des Marseillais*. Décrire l'effet de cet hymme chanté par des milliers de voix et accompagné d'une manière si formidable, est chose humainement impossible. »

Un des chœurs qui impressionna le plus l'ennemi — ici toute une armée confondant Prussiens, Autrichiens, Hessois, Saxons qui formaient le blocus de Mayence — et se grava le mieux dans sa mémoire, fut le chant de l'*Hymne* par la garnison française : elle sortait de la ville avec les honneurs de la guerre, musique en tête, et s'avançait à travers les camps de ces quatre-vingt mille hommes, au milieu desquels grouillaient des foules de paysans des environs, des émigrés parés de la cocarde prussienne accourus pour se gausser et rire ; elle marchait hâve, loqueteuse, fière, solide, ses drapeaux déployés, ses fusils à l'épaule, traînant ses canons. Tout à coup sa musique attaque *la Marseillaise* et de tous les rangs français jaillit la clameur de la poésie de guerre et de liberté !... Ils chantaient en regardant avec une fureur sombre de défi les troupes ennemies alignées sur leur passage. Les émigrés ne riaient plus. « Ce fut d'un effet terrible », racontait le maréchal Lefebvre longtemps après. Il eût suffi du moindre incident, d'un lancer de caillou, d'une grimace, d'un bruit d'insultes pour que la garnison se jetât sur les troupes qui la regardaient défiler. Gœthe, que nous retrouvons dans la haie des spectateurs, conservait de cette scène, comme le maréchal français, un souvenir d'impression profonde et tenace (25 juillet 1793).

Les avant-gardes allemandes chantaient *la Marseillaise* par délassement, par gouaillerie aussi. On citait des défis collectifs et d'homme à homme où *la Marseillaise* ressuscitait en plus bref les défis des héros discoureurs d'Homère. Cet épisode d'un

exploit du colonel Boyer se narrait dans l'armée; il avait même eu les honneurs de l'ordre du jour. Ce Boyer était célèbre dans le rang d'où il était sorti; il était même connu à Paris où, tandis qu'il y garnisonnait, il avait eu une violente querelle avec le garde du corps Pâris, le futur meurtrier de Pelletier de Saint-Fargeau. Sa bravoure était légendaire, et ses gestes faisaient la joie des causeries de bivouacs. Il commandait un régiment de hussards. Un jour Boyer, à la tête d'une patrouille en reconnaissance qu'il ne dédaignait pas de conduire lui-même, tombe sur un escadron de hussards autrichiens. On s'arrête de part et d'autre. On se mesure de l'œil. Les soldats s'invectivent. L'officier ennemi se détache et, d'un ton d'insolente bravade, il se met à chanter : « *Allons, enfants de la patrie, le jour de gloire est arrivé...* » Boyer saisit aussitôt le duel : il maintient du geste ses hommes qui veulent se précipiter, rassemble les rênes de son cheval. — « Tu as donc peur? *Enfant de la patrie...* Tu n'oses pas avancer! » crie l'officier autrichien. Sans dire un mot, Boyer pique profond sa bête, la projette, esquive un coup de pointe du partenaire et lui casse la tête d'un coup de pistolet. Ainsi sont punis les ennemis qui profanent le chant français, concluent nos soldats en guise de morale.

On racontait bien d'autres prouesses du chant patriote, prouesses individuelles, prouesses d'escouades, dans les causeries des camps : on rappelait ce bal improvisé d'une grand'garde où *la Marseillaise* se dansait comme une ronde joyeuse. Un gros de dragons autrichiens survenu à l'improviste veut interrompre ce bal champêtre; il fond sur le terrain d'un galop furieux : mais nos danseurs sautent sur leurs armes et les empêcheurs de danser en rond sont obligés de détaler, laissant à terre comme souvenir de leur importunité plusieurs hommes et chevaux.

La victoire de Fleurus nous donnait Landrecies, le Quesnoy, Valenciennes, Condé, Maestricht, Luxembourg et de nouveau, moins quelques pouces, la rive gauche du Rhin.

Le Comité de salut public reçut et commenta avec la belle sobriété civique coutumière ce grand et décisif triomphe : « Voilà, dit-il à la Convention en le lui annonçant, l'heureux *effet de*

l'action par masses de la réunion des armées de la Moselle, des Ardennes et du Nord. »

La Convention réplique en décrétant que « ces trois armées ne cessent de bien mériter de la patrie ». Elle décrète en même temps que ces trois armées porteront le seul nom d'*Armée de Sambre-et-Meuse*. Notre histoire militaire, notre poésie patriotique le retiendront, ce nom désormais immortel.

Le rapport du Comité à la Convention se terminait par ces quelques mots qui marquent bien la gaie sérénité, la belle liberté esthétique de la nation : « Quant aux victoires, c'est aux arts à les célébrer : c'est à la musique devenue nationale et républicaine à rappeler les chants de Tyrtée et à prendre le caractère énergique qui convient à un peuple libre. Ce soir, des chants civiques célébreront les victoires remportées par les armées de la République. » Il y eut fête de nuit, concert, illuminations dans le jardin des Tuileries.

Deux mois après, en septembre 1794, Jourdan passe le Rhin de force et marche contre l'autrichien Clairfayt. Il est encore vainqueur à la bataille de la Roër.

Les trois armées de la Moselle, du Rhin et de Sambre-et-Meuse bordent le Rhin de Bâle à la mer.

L'armée du Nord est libre et Pichegru, déjà vainqueur dans la Belgique occidentale, va aisément entrer dans les États du Stathouder pour y développer sa campagne.

Le terrible hiver de 1795, ramenant l'Europe presque à l'époque glaciaire, congèle, solidifie, terrifie marais, rivières jusqu'à la mer même. Le 19 janvier (30 nivôse an III), le Stathouder est déjà en fuite, et les hussards et l'artillerie légère de Pichegru galopant sur la mer, à l'entrée du Zuy-der-Zee, enlèvent la flotte incrustée entre le Helder et l'île de Texel. Les chevaux piquent de leurs fers à pleine course sur la glace, et peu s'en faut que pour rire, plaisante escalade, leurs cavaliers les fassent monter aux échelles de haut bord ! La veille, les avant-gardes françaises entraient dans Amsterdam, au chant de *la Marseillaise*. Le souvenir de cette entrée est resté dans les mémoires hollandaises. Toute la population, les cossus marchands se tassaient en foule pour voir défiler ces déguenillés, à

demi nus, les pieds en sabots ou entourés de tresses de paille; ils les regardaient formant alignement joyeux dans la neige, attendant patiemment la distribution de leur pain et le retour des fourriers du logement.

Dans le Midi, aux Pyrénées, Moncey occupait la Navarre d'au delà les monts, descendait dans la vallée de Roncevaux, y démolissait au chant de *la Marseillaise*, sur l'ordre des commissaires Conventionnels Baudot et Garrau, la Pyramide élevée contre la France en souvenir de l'échec de Roland et de Charlemagne (octobre 1794). Quelques semaines plus tard, Pérignon à la bataille de Pagochoëta avait sous les yeux un curieux et symbolique spectacle : une colonne française et une colonne de neuf cents volontaires de la Biscaye se heurtaient avec fureur. Les Français chantaient *la Marseillaise*. Ceux de la Biscaye chantaient les litanies de la Sainte-Vierge; à leur tête marchait en grand costume sacerdotal, tenant un drapeau sur lequel était brodée l'image de la mère de Jésus, le curé don Antonio de Achutegui... L'événement fit grand bruit en Espagne. Le prince de la Paix, Godoy, prétend dans ses *Mémoires* que ce fut la Sainte-Vierge qui l'emporta, mais Pérignon n'en convenait pas (février 1795).

A l'Ouest, la guerre de défense maritime n'était ni moins vaillante, ni moins utile à la patrie que l'autre; les ports de guerre et l'armée de mer pas moins fervents du chant national. Les cœurs ici sont à hauteur égale.

Et d'abord, ports et équipages sont délestés de ces quatre ou cinq cents officiers déserteurs de leurs postes, grâce à l'émigration avouée ou à la comédie des passe-ports de leur ministre Bertrand; ils sont commandés par de bons et loyaux capitaines de la marine marchande maintenant gradés officiers de l'État (1).

Puis une antique rivalité anime les marins de nos côtes. Le

(1) Sur le rapport de Bréard, député de la Charente-Inférieure, appuyé par Jean Bon Saint-André, la Convention nationale avait décrété que les officiers de la marine marchande remplaceraient dans la marine de l'État les officiers émigrés ou destitués.

souvenir des désastreux coups réciproques excite des deux côtés les combattants : la perte du Canada, des Indes, des colonies du Nord-Amérique. Grenville a renvoyé le ministre de France Chauvelin, et Pitt a renforcé la coalition. Une descente sur les rivages de l'ouest est toujours possible, elle est probable; elle se produira. Le danger de l'invasion avec la Vendée, la Bretagne insurgées, avec les Iles normandes peuplées d'émigrés tout bouillants de foi et d'audace, est aussi grand que dans le Midi. Les « habits rouges » de l'amiral Hood ne se promènent-ils pas, bras dessus, bras dessous avec les habitants, sur les quais de Toulon (24 août 1793)! Le contre-amiral français Trogoff, de concert avec ses états-majors, n'a-t-il pas livré toute une magnifique flotte, dix frégates, dix-huit vaisseaux de guerre de haut-bord! Marseille n'a-t-il pas fait à la coalition un accueil aussi chaudement hospitalier!

Contre la menace de l'Ouest, le Comité de salut public a multiplié ses mandataires en mission, membres de la Convention, Jean Bon Saint-André, Prieur de la Marne ou envoyés directs, Jullien fils et autres.

Et ç'a été partout, à Cherbourg, à Lorient, à Quimper, à Vannes, à Auray une enthousiaste prise de possession nationale de l'empire maritime abandonné par ses chefs.

A Brest, dans l'immense rade, ce fut en octobre 1793 une fête patriote grandiose. Elle commence par le baptême des navires : le *Royal-Louis* s'appellera le RÉPUBLICAIN; le *Diadème*, le BRUTUS; le *Sceptre*, la CONVENTION; le *Duc-de-Bourgogne*, le PEUPLE; le *Duc-de-Chartres* est spirituellement dénommé le COUREUR. Mais respectueux des vieilles gloires, on conservera leur ancien nom au SUFFREN, au JEAN-BART et même — hommage classique à un grand empereur romain — au TRAJAN! Quelques coups de hache font sauter à la proue et à la poupe les orgueilleux décors de l'ancien régime : statues de bois, couronnes dorées.

Les équipages, grimpés partout dans les cordages, à cheval sur les vergues enroulées de voiles, entonnent joyeusement *la Marseillaise* scandée aux refrains par le tir des canons auxquels

répondent les salves de boîtes des quais, les vivats d'une foule immense, les ouvriers du port, groupés en bataillon saluant de leurs drapeaux tricolores abaissés le défilé des arbres de liberté que l'on plante de ci, de là.

Le cadre incomparable de cette manifestation de cœurs populaires ajoute à l'extraordinaire de son tableau. Un ciel bleu clair détache sur l'horizon les plus fines silhouettes humaines. La mer est calme. Pas un souffle n'agite les petites voiles ni ne détourne de leur envolée l'échange de la mer à la terre, de la terre à la mer des « refrains chéris de *l'Air de liberté* ! » Un témoin, un acteur écrit avec l'éloquente et sincère emphase du temps : « Il semblait que la mer tranquille défendait à ses vagues de troubler cette fête unanime et touchante, que les vents étonnés se taisaient pour écouter les accents nouveaux, que la nature entière contemplait dans un respectueux silence cet admirable spectacle. »

Mais ce n'est qu'une prise de possession du gouvernement substitué au régime dont la politique et les plus hauts comme les plus bas agents avaient arrêté de livrer partie de la France « pour compensations ». A l'ivresse de joie et de délivrance succède l'ivresse d'action et de combat. Il faut vaincre. Il faut donner la chasse aux croisières ennemies qui viennent jusqu'aux goulets, aux jetées insulter, canonner; il faut veiller contre les descentes toujours menaçantes. On y réussit. Tant de vaillance empêche dans les ports de l'Ouest le recommencement des trahisons de Toulon redevenu toutefois, le 19 décembre 1793, ville française.

Il faut surtout protéger ces convois de grains qu'attendent les populations affamées des villes, les jeunes soldats des camps d'instruction, les grandes armées des frontières ! Il faut aller au large, sinon traverser l'Océan, au moins le pénétrer.

Le 13 prairial an II (1er juin 1794) c'est une telle impérieuse mission que l'amiral Villaret-Joyeuse reçoit. Cent seize navires chargés de blé et de riz arrivent d'Amérique; ils sont signalés : l'entrée du convoi doit être protégée. Villaret n'a que des forces inférieures. N'importe ! Il attaque, il se fait cribler, éventrer, écharper... Il ne connaît que la consigne du devoir. Et c'est là, dans une de ces batailles navales dont ni Aboukir, ni Trafal-

gar n'ont effacé la mémoire, que l'un des plus puissants de nos vaisseaux, l'immortel *Vengeur*, ses flancs troués à jour de boulets, ses ponts inondés de sang, empilés de mâts fracassés, de morts et de mourants, sommé d'amener son pavillon, plutôt que de se rendre se fait sauter et s'engloutit aux cris sacrés de : « *Allons, enfants de la patrie, le jour de gloire est arrivé...* » et de « *Vive la République!* » Le convoi passa. C'était avoir vaincu.

Vingt-cinq jours après, dans ce même mois de juin 1794, ce sera Fleurus.

Un peuple qui se défend par de tels héros est de ceux que les coalitions les plus amoncelées n'abattent ni n'étouffent : il mérite de vivre libre parmi les peuples les plus vivaces et d'être respecté grand parmi les plus grands.

VII

LA MARSEILLAISE CHANT DE GUERRE POUR L'ARMÉE DU RHIN
LA PAIX DE BALE

La Prusse se détache de la coalition. — La Paix de Bâle, 11 floréal an III (15 avril 1795). — La frontière du Rhin. — La Gaule, puis la France toujours envahie par le Germain. — Le Traité de Bâle refoule une Allemagne antérieure (sic) *et consacre la Gaule Rhénane. — Le « Pré carré » de France a pour frontière, à l'Est, le Rhin.*

C'est ce que la Prusse comprend la première. Elle fausse compagnie à ses coalisés. Elle ose se compromettre dans l'estime des cours d'Europe, affronter les dédains aristocratiques des chancelleries. Elle demande la paix à la Convention, au Comité de salut public!

Ce traité de Bâle que la France consent à la Prusse le 15 avril 1795 (11 floréal an III), n'a pas été dans notre propre histoire étudié et apprécié comme il le méritait. On le néglige à côté des traités qui vont suivre. On le considère comme le vagis-

sement de pleines affirmations seulement formulées à Campo-Formio et à Lunéville. L'erreur ou la timidité sont singulières. Ces deux derniers traités ne sont que les copies du premier; ils le rééditent en second et troisième exemplaires. Sur la clause dominante ils ne contiennent rien de plus. La frontière française de l'Est, le 15 avril 1795, est tracée au Rhin selon la marque de la nature, selon la volonté de la nation entière qui ne comprendrait pas un autre prix de son terrible effort, selon son influence obligée en Europe. Nous laissons de côté le droit d'une occupation juste et victorieuse. Qu'ajouteront ici encore une fois Campo-Formio et Lunéville? Et que peut l'Autriche sur le Rhin dont elle a été chassée quand la Prusse confesse ne pouvoir y demeurer?

Seulement le traité de Bâle a été signé avec simplicité. On n'y relève point de mise en scène ni d'épisode de tragi-comédie. Le Comité de salut public n'a pas flanqué son plénipotentiaire civil, François Barthélémy, d'un général enclin au geste théâtral; il ne lui a pas envoyé comme collaborateur Jourdan ou Hoche ou Kléber avec ordre de jouer le rôle de casseur, et nul cabaret de porcelaine n'a été brisé sur les souliers à boucles du plénipotentiaire prussien. Hardenberg, toutefois, plus avisé en 1795 que son collègue Cobentzel en 1797, n'a pas eu la maladresse de préluder aux négociations en faisant valoir la grande concession dont on honore la République française en la reconnaissant!

Mais il est un personnage — il est vrai, symbolique — qui pourrait paraître à Bâle, forcer la porte des conférences, s'asseoir d'office à côté des négociateurs et cosigner le traité : c'est le génie du chant national, c'est *la Marseillaise*.

La Marseillaise n'aurait que ce seul mot à dire : « Je me suis d'abord appelée :

« CHANT DE GUERRE POUR L'ARMÉE DU RHIN. »

Cette rive gauche du Rhin complète à la France le *pré carré* qui lui appartient. C'est la limite naturelle, ethnique, politique, militaire, élevée entre la Gaule et la Germanie. César, bien désintéressé, on nous le concédera, dans les luttes des vingt siècles



Pils, pinx. — *Salon de 1849* *Musée du Louvre*

ROUGET DE LISLE CHANTANT LA MARSEILLAISE POUR LA PREMIÈRE FOIS

qui suivront son annexion, la trace dans ses *Commentaires*. C'est elle que les petits-fils de Charlemagne en 843, au traité de Verdun, marquent entre le royaume de Lorraine (*Lotherrègne*) et l'Allemagne de *Ludwig-der-Germanisch*. Cette Lorraine est bornée à l'est par le grand fleuve et les Alpes : où trouve-t-on à son ouest de telles barrières entre elle et le royaume de France de Charles le Chauve?

Toute notre histoire de ce côté de notre terre n'est que l'énumération des défenses de Gaule et de France contre l'invasion germanique. François Ier commence cette lutte avec l'empereur du Saint-Empire, Charles-Quint; par le traité de Cambrai, il nous assure la Bourgogne (1529). Henri II contre ce même Charles-Quint nous donne, à la paix de Câteau-Cambrésis (1559), Metz, Toul et Verdun. Les Nassau et Coligny (celui-ci pour empêcher aussi la guerre civile) offrent aux Médicis du Louvre, avec l'alliance des Provinces-Unies, les Flandres, l'Artois, les provinces belgiques. Ainsi serait maîtrisée l'hégémonie hispano-autrichienne et conjurée toute invasion allemande par le Nord : Catherine et Charles IX préfèrent la Saint-Barthélémy (1572). La politique d'Henri IV (paix de Vervins, 1598) nous confirme la cession des Trois-Évêchés. Celle de Richelieu et de Mazarin scelle pour la troisième fois au traité de Westphalie (1648) notre souveraineté irréductible sur les trois villes à jamais françaises; il nous y est fait cession de l'Alsace, et même est inscrite au traité la prévoyante interdiction de n'élever de Bâle à Philipsbourg aucune place forte allemande sur la rive droite du Rhin.

La paix des Pyrénées (1659) et celle d'Aix-la-Chapelle (1668) nous donnent l'Artois, une partie de la Flandre, Lille, une partie du Hainaut. Les paix de Nimègue (1679) et de Ryswick (1697) nous confirment la Franche-Comté, l'Alsace et Strasbourg. Unique service de Louis XV en collaboration avec une femme, le traité de Vienne imposé à l'empereur Charles VI assure à la France, de la main de Marie Leczinska, le province de Lorraine après la mort du roi Stanislas (1766). Sauf les dernières guerres de Louis XIV contre l'Espagne et Guillaume le stathouder-roi, où l'ambition pure et la décision religieuse ont la grande part,

comment appeler toutes les guerres qui ont abouti à ces traités sinon des guerres de défense, sinon un long effort pour la fondation de marches plus lointaines, de plus protectrices frontières? La suggestion religieuse ne vient peut-être même que par surcroît dans l'action française parfois éclectique comme toute politique sensée. Au traité de Paris (1634), Richelieu et Louis XIII n'étaient-ils pas mis en possession de l'Alsace par les Suédois pour protéger les États protestants contre l'empereur du Saint-Empire allemand, avec cette clause significative que ces États ne feraient avec l'empereur ni trêve ni paix sans le consentement de la Suède et de la France. Derrière nos guerres extérieures d'apparence religieuse se tient aussi la politique pure d'opposition à toute hégémonie germanique.

Ainsi l'an 1795 n'a fait qu'achever de rétablir l'ordre de nature et de défense nationale. La nation a terminé en trois ans l'édifice incomplet que ses rois avaient commencé, il y a trois siècles, et les pays qu'une fausse et outrecuidante terminologie teutonne dénommait l'*Allemagne antérieure* reprennent leur vrai nom de *Gaule rhénane*, une des meilleures et plus authentiques terres de France.

VIII

LA MARSEILLAISE A L'INTÉRIEUR

La Marseillaise *dans le pays : ses services patriotiques.* — La Marseillaise, *grand sergent recruteur de volontaires.* — La Marseillaise *dans les théâtres de Paris.* — L'Offrande à la Patrie *le 30 septembre 1792 : Gossec, Dalayrac et Gardel, collaborateurs de Rouget de Lisle à l'Académie nationale de musique. — Le chanteur Laïs. — La fête du 14 octobre 1792, place de la Révolution, en l'honneur de la Savoie. — Les enfants dans le cortège des fêtes : le « couplet » des enfants. — Les premières fêtes publiques et* la Marseillaise.

Donc *la Marseillaise* avait été dans l'œuvre héroïque des armes l'entraîneuse infatigable et de la première heure. Dès le matin du 26 avril 1792, elle avait été la forte main, la voix d'appel

qui poussent au grand rassemblement. En un éclair, elle s'était constituée l'âme, la parole, le geste de la nation devenue armée.

Et quelle suite de services incomparables!

Avant *la Marseillaise*, la France avait fourni des régiments de braves et les avait regardés se battre pour elle. Avec *la Marseillaise*, elle accourt en personne, se donne cœur et chair, et ses armées de héros sont le peuple même de tous ses citoyens, paysans, ouvriers, commis, étudiants, bourgeois, qu'elle oppose aux brutes mercenaires de l'étranger, soldats par la vertu de la solde et de la schlague! Oui, par *la Marseillaise*, la multitude des volontaires et des réquisitionnaires est devenue le rang régulier, toujours certes emporté d'intrépidité fougueuse, mais se faisant discipliné. Ah! tous ces jeunes gens se sont vite créé l'âme de guerre. Les professionnels, Jomini et autres, se montraient incrédules. Carnot lui-même, un instant, avant Jemmapes, n'avait pas été sans appréhension... La quatrième strophe aurait dû leur épargner l'instant d'une hésitation qui tombera dès la fin d'août 1793 :

Tremblez, tyrans et vous, perfides,
L'opprobre de tous les partis!
Tremblez... Vos projets parricides
Vont enfin recevoir leur prix.
Tout est soldat pour vous combattre!
S'ils tombent nos jeunes héros,
La terre en produit de nouveaux,
Contre vous tous prêts à se battre!

Dubois-Crancé doit sa célébrité patriotique à la fusion du bataillon de ligne avec les autres. *La Marseillaise* n'y a-t-elle pas mis la main? C'est en chantant *la Marseillaise* devant les *Commissaires à l'embrigadement* que lignards et volontaires jurent de ne plus former qu'un seul et même corps, la demi-brigade; puis rompant leurs rangs un instant, se jettent dans les bras les uns des autres, représentants du peuple, généraux, officiers, soldats, et se donnent le baiser de fraternité.

Mais ce n'est pas à cet amalgame militaire seul que *la Mar-*

seillaise a collaboré Très grand encore, très positif service, elle a parachevé l'amalgame national! Elle a fondu ensemble au même creuset et en un seul bloc de corps, tous les membres de la patrie; elle a fait la fusion du Nord, du Midi, de l'Est, de l'Ouest. Qui connaît encore, sauf de surnom, Flamands ou Provençaux, Alsaciens ou Picards, Lorrains ou Bretons, Normands ou Basques, Tourangeaux ou Auvergnats, etc.? Dans la même coulée, de son moule d'airain, elle tire en 92 le Français.

Qui donc viendrait maintenant parler de deux *Marseillaises*, l'une pour les frontières, l'autre pour les carrefours, l'une pour les soldats, l'autre pour les citoyens!

Comme si tous n'avaient pas communié en elle! Comme s'il y avait désaccord dans leurs cœurs, dans leurs voix! Comme si *la Marseillaise* n'était pas le même chant pour tous! Comme si soldats et citoyens n'étaient pas les mêmes Français! Une dernière fois, si, sur la place publique, on l'avait interprétée autrement qu'aux armées, si elle avait été chantée contre d'autres que les Allemands, cette *Marseillaise*, à qui la faute?

La Marseillaise était le chant de la République française, une et indivisible comme elle.

Depuis le 10 août, du reste, les Français ne l'avaient point voulu autrement, et *la Marseillaise* de l'intérieur — si l'on s'obstine à cette dichotomie — avait, elle aussi, rendu les plus magnifiques services à la défense nationale. Toute l'époque de ces ans extraordinaires, la fin de 92, l'an 93 en entier, les six premiers mois de 94, résonne de son chant, de son appel aux armes!

La Marseillaise est le grand sergent racoleur de la patrie en danger, déambulant partout, s'établissant partout, tenant bureau ouvert d'inscriptions volontaires à l'Hôtel-de-Ville, aux sections, aux postes de la garde nationale, dans les corps de garde du mur d'enceinte, aux péristyles des théâtres...

Les théâtres! Quels foyers propices aux chaudes décisions collectives, aux transports des dévouements enthousiastes, aux volontés exaltées et lucides dans leur emportement, aux départs

immédiats! La scène traduit la vérité, la double vérité. C'est là-bas aux frontières que les jeunes hommes doivent être présents, en armes, pour défendre ceux, celles qui restent : ceux-ci, celles-ci mêmes que l'on coudoie dans l'instant, les femmes, les vieillis, et qui, sans l'effort des mâles courages, sont d'avance livrés. L'acteur, le chanteur ne jouent pas la fiction. La réalité de l'heure même est là. Le canon de l'ennemi tonne en même temps que le canon des coulisses : celui-ci n'est que l'écho de l'autre. L'oreille du patriote les confond.. « Allons!... Marchons!... » Et les commissaires municipaux, installés avec leurs tables et imprimés d'engagements sous les péristyles, font bonne recette de héros. Qui dira la puissance des femmes dans ces réunions de fièvre? Elles acclament, elles crient, elles pleurent, et la galerie de leur beauté émue inspire l'exaltation du courage; elles font revivre l'esprit de chevalerie transporté, épuré par l'amour de la patrie!

En un mois, avant et pendant Valmy, avant Jemmapes, Paris et sa banlieue congénère, à eux seuls, envoient aux armées de l'Est et du Nord quarante mille volontaires. Le chant de *la Marseillaise*, et — ne l'omettons pas — la grande voix de Danton, font mille et mille faisceaux liés de la multitude de ces patriotismes, plantent les haches au milieu et jettent le tout à la tête de l'ennemi.

Spectacle passionnément curieux que celui des salles de théâtres parisiens tous ces soirs, toutes ces demi-nuits : elles semblent parfois des séances de l'Assemblée, et l'Assemblée n'ignore pas cette autre tribune. Comités de gouvernement, députés retour des départements, députés à siège fixe sans autre emploi au Palais national que d'écouteurs, connaissent au mieux Paris et les Parisiens. Les artistes qui se font les émules des orateurs des Tuileries sont bien notés comme de bons patriotes, bien venus comme des auxiliaires officiels de choix chargés de missions à l'intérieur.

Sur les théâtres libres, au théâtre de la « citoyenne Montansier », aux théâtres de la rue Feydeau, du Palais-Molière, au Théâtre italien, etc., comme au théâtre de la rue Louvois, la *Chanson marseillaise*, la *Chanson des Marseillais* accompagne

tous les spectacles, et quels! Nul qui ne soit à l'unisson : *le Siège de Lille, le Départ des volontaires, la Mort de Beaurepaire, l'Officier de fortune* (*lisez* de roture), *les Héros de Jemmapes, les Dragons de Thionville, les Émigrés aux terres australes, le Dîner du roi de Prusse à Paris*... Déjà! C'est donc une auto-invitation traditionnelle chez les Hohenzollern partant pour les campagnes de France!

Grétry, le 4 novembre 1792, écrivait à Rouget de Lisle : « Vos couplets des *Marseillais* : « *Allons, enfans de la patrie!...* » sont chantés dans tous les spectacles et dans tous les coins de Paris; l'air est très bien saisi par tout le monde parce qu'on l'entend tous les jours chanté par de bons chanteurs. »

Grétry disait vrai : *la Marseillaise* ne pouvait avoir de meilleurs interprètes. Les artistes de l'Académie de musique devenue l'*Opéra national* ont fait de l'*Hymne* et de son sublime mouvement une belle scène lyrique, un véritable spectacle avec tableaux, chœurs, théories, figuration de peuple et de soldats, décors artistiques, « *avec ses agréments* », comme on disait alors, qui enthousiasme les salles, et reste encore à l'appréciation de musicographes contemporains d'une compétence appréciée, comme une sorte d'opéra riche d'animation, de chaleur, d'ample harmonie. Gossec, nommé par le Comité d'instruction publique directeur de la musique de la garde nationale; Gardel, le maître des ballets de l'Opéra, le chorégraphe habile metteur en scène avec David de toutes les fêtes républicaines; Laïs, le grand chanteur de l'Académie de musique, dans une heureuse collaboration ont marié à *la Marseillaise* quelques passages du *Veillons au salut de l'Empire*, chant assez populaire dû en 91 au chirurgien Boy, appartenant comme Rouget de Lisle à l'armée du Rhin; Dalayrac en avait composé la musique; ils ont corsé, relié l'ensemble de généreux accompagnements, et l'orchestration de Gossec achève l'attrait artistique et patriotique de l'impressionnante représentation.

Cet opéra sera la fameuse *Offrande de* (ou) *à la Liberté*, donné pour la première fois le 30 septembre 1792, entre Valmy et Jemmapes, et restera en scène (sauf quelques soirs d'hésitations et de tapage) jusqu'en 1799. Tous ces premiers mois *l'Offrande* ne

quitte pas l'affiche; elle est l'attraction. *La Marseillaise* jouée, dramatisée, chantée sur la scène par des réductions de foules semble à la grande foule populaire le geste fidèle de sa propre image et c'est un reflet qui, loin de la lasser, l'exalte encore. *La Marseillaise* reste en vedette. Les autres opéras viennent à sa suite, quel que soit l'ordre aux programmes, et cependant cette autre musique n'est pas négligeable : si l'on entend des œuvres de second ordre comme *Renaud*, *Phèdre*, *Tancrède*, *Œdipe*, *Fabius*, *Miltiade à Marathon*, etc., on entend aussi *Iphigénie en Tauride*, *Orphée*, *Armide*; mais le pathétique de l'œuvre de Gluck ne suffit pas dans l'instant à l'âme et l'oreille des Français. Tous ces opéras et vingt autres défilent, alternent, se succèdent, disparaissent en tournant autour de *la Marseillaise*, immuable, infatigable, comme une sentinelle que l'on ne relève pas.

L'Offrande a été reprise récemment dans un gala de bienfaisance patriotique par l'éminent directeur de notre Opéra, M. J. Rouché, et le scénario de ses épisodes bien combinés mérite d'être rappelé. Le tragique des deux époques rapprochées, l'enthousiasme toujours soulevé par l'hymne national justifient quelques lignes de souvenir au spectacle du 2 octobre 1792.

Au lever du rideau qu'accompagnait une très brève ouverture, le peuple en fête occupe la scène; sa foule pittoresque de femmes, d'enfants, de vieillards, de jeunes gens se livre en toute confiance à un loisir joyeux. Tout à coup un citoyen — c'était Laïs — accourt et lance la sinistre nouvelle : l'ennemi a envahi la France; la patrie est en danger...

Citoyens, suspendez vos jeux :
De nombreux ennemis menacent la patrie!
Contre la liberté d'un peuple généreux,
Aux tirans de la Germanie
Les tirans de l'Europe enfin sont réunis.
Ils veulent nous courber sous des chaînes honteuses
Dont nos bras se sont affranchis!

Des groupes effrayés de femmes, tumultueux, indignés, de jeunes hommes se forment aussitôt. Un premier récitatif était emprunté au *Veillons au salut de l'Empire*; des pantomimes guerrières allégoriques l'accompagnaient auxquelles présidait la statue

de la Liberté placée sur un piédestal-autel dans le fond de la scène. Un second récitatif chanté par les jeunes gens indiquait le crescendo de la défense patriotique, la formation des groupes armés saluant la Liberté « *seule divinité que le Français révère* ».

Puis éclatait alors la voix harmonieuse et puissante de Laïs. C'était l'acte de *la Marseillaise* seule. Il chantait les quatre premières strophes avec un élan de passion et d'enthousiasme surhumain; le peuple lui répondait en reprenant le cri : *Aux armes!* L'orchestre lançait ses grondements de marche et d'effroi. *La Marseillaise* se haussait ici aux proportions épiques des champs de bataille! Après la quatrième strophe, des théories d'enfant revêtus de tuniques blanches s'avançaient sur la partie centrale de la scène, se tournaient vers la statue de la Liberté, s'inclinaient en abaissant des palmes et en brûlant des parfums devant elle : leurs voix claires et fraîches s'étaient associées à la voix de Laïs quand, dans cette strophe, une des plus émouvantes, après avoir lancé le « *Tremblez, tyrans...* » le chanteur continuait en montrant cette jeunesse de la main :

Tout est soldat pour vous combattre,
S'ils tombent nos jeunes héros,
La terre en produit de nouveaux
Contre vous tous prêts à se battre!

Cet épisode annonce que le « couplet » des enfants déjà né mais non encore niché au giron de la chanson-mère, y trouvera place bientôt.

Enfin Laïs attaquait la dernière strophe, la sixième : « *Amour sacré de la patrie...* » Maintenant sa voix se faisait lente, solennelle, grave dans l'inspiration : un chœur de femmes soutenait l'air à mi-voix, toutes agenouillées, prosternées devant la statue de la Liberté, comme dans une profonde prière... C'était bien ici la « scène religieuse », l'interprétation sacrée d'un chant sauveur!

Au derniers vers de la strophe succédait un silence de très courts instants. Puis tout à coup un bruit de troupes s'annonce, grandit... Ce sont les volontaires en armes qui rallient. Le tocsin résonne. Les tambours battent. Le cuivre des trompettes vibre.

Le canon gronde. Les clameurs du peuple et des soldats s'amalgament, et tous d'un geste, d'une bouche unanimes, lancent le refrain terrible de menace victorieuse.

Dans la salle tous, spectateurs, spectatrices étaient debout, acclamant, chantant, évoquant dans une même pensée, le danger qui menaçait les êtres chéris rassemblés au loin sous les drapeaux et aussi les faibles qui, sans les héros du front, subiraient les outrages, l'emprise de l'ennemi envahisseur. Nul auditoire qui ne jurât, au milieu des imprécations des hommes et des sanglots des femmes, que pas un Allemand ne souillerait la patrie! Et c'est alors que les jeunes gens signaient d'enthousiasme leur engagement de volontaires! En octobre 92, quand Laïs chantait l'*Hymne*, on disait dans le public : « En voilà un qui ferait partir les pavés des rues pour la frontière! » Une marquise, non émigrée, cachée — pas assez cependant pour ne point voir, à travers l'entrebaîllement du rideau les mouvements de la chaussée, — commentait ces départs en foule : « C'est extraordinaire! On dirait que les volontaires sortent de dessous terre... »

Ce rayonnement de l'opinion publique jaillissant tous les soirs des foyers de théâtres, vrais clubs aussi chauds et parfois aussi sévères que les autres, le gouvernement en comprend la valeur et l'action pour et contre les principes qu'il représente et la politique qu'il arrête. Par son décret du 2 août 1793, la Convention commande que vingt théâtres de Paris donnent au peuple quatre représentations gratuites : elle complète la joie publique par la distribution de 100.000 livres en conformité du dicton trop vérifiable « Ventre creux n'a point d'oreilles! » Le 4 frimaire an II (24 novembre 1793) son nouveau décret souligne le triomphe particulier de la *Chanson des Marseillais*; cette fois l'Assemblée ordonne que l'*Hymne de la Liberté* (autre variante du titre) sera chanté dans tous les spectacles de la République « tous les décadis et chaque fois que le peuple le demandera »; elle insiste sur l'admirable dernière strophe :

Amour sacré de la patrie,
Conduis, soutiens nos bras vengeurs.
Liberté, liberté chérie
Combats avec tes défenseurs

La Marseillaise était à la peine, aux frontières, et voici qu'elle commence d'être à l'honneur. Mal en point seraient mis ceux qui toucheraient à ce drapeau des cœurs patriotes. Nul n'y songe du reste en ce moment, ni dans les théâtres, ni sur la place publique où se déroulent les fêtes nationales, les fêtes municipales, les fêtes commémoratives... Que de fêtes commémoratives déjà! Le 14 juillet, le 10 août, le 22 septembre, premier jour de l'an de la liberté! Et les fêtes extraordinaires de victoires comme celle du 14 octobre 1792 où la Convention, l'Hôtel-de-Ville, les délégués des départements acclament, place de la Révolution dans un immense et magnifique cortège, les députés de Chambéry apportant à la République française l'offrande que la Savoie faisait d'elle-même à une plus grande patrie! Les armées enverron encore à la nation d'autres nouvelles victorieuses pour la création de belles dates d'anniversaires glorieux. C'est à cette fête savoisienne que se chanta pour la première fois « le couplet » des enfants qui vient prendre rang fraternel au milieu des strophes mâles où, à sa petite place, il trouvera toujours bon accueil.

La Révolution française est, elle aussi, une merveilleuse metteuse en scène : elle sait vite sculpter d'admirables cadres aux pensées populaires, à l'apothéose des belles joies communes, aux souvenirs et aux promesses symboliques des grandes actions. L'ancien régime incarnait surtout ses fêtes dans les mariages de ses dauphins. La République, plus heureusement inspirée, veut que ses fêtes, à elle, soient celles du peuple même; elle les ordonne en perfection et ne connaît pas les catastrophes qui les obstruent et les endeuillent de jonchées de cadavres bleuis d'étouffement. La garde nationale est une excellente police municipale.

Ce ne sont pas seulement les professionnels, les Méhul, les Gossec, les Laïs, les Gardel, les David qui sont les ordonnateurs des fêtes populaires, ce sont dans la Convention même les hommes d'étude aussi bien que les hommes d'action, les Grégoire, les Daunou, les Lakanal, les Merlin de Thionville, les esprits le moins accessibles aux étourderies du rêve, à la chimère des imageries. Ils écrivent des rapports pleins de sens, font des propositions pratiques sur le sujet. La transformation du Con-

servatoire en Institut national de musique les intéresse comme s'ils étaient du métier. Car la Convention pousse « le vandalisme révolutionnaire » selon le mot spirituel du vieux maître Eugène Despois jusqu'à s'occuper de cette partie de l'enseignement public; elle veut, comme le voulaient au temps de Platon les bons instituteurs de la Grèce, que la musique figure dans l'enseignement donné à la jeunesse et collabore à la beauté des rapports pompeux de l'État avec la nation (18 brumaire an II-21 thermidor an III). L'imagination, la poésie, les arts sont bonne nourriture populaire. Ici l'idéal est fécond des grandes réalités.

Mais, il faut tout dire : la Convention ne souffre pas dans les théâtres de fausses notes; elle n'entend pas même les notes discordantes; il ne lui plaît pas que les victoires de Granville, du Mans, de Savenay soient à Paris des deuils publics! Que l'exemple un instant détestable de Caen, de Bordeaux, de Marseille, de Lyon, de Toulon soit exalté, bon à suivre! Que Dumouriez après Nerwinde et la fusillade des volontaires indignés lui faisant sauter l'Escaut jusqu'au camp autrichien, reste le héros célébré! Que les joies patriotes soient huées le jour des victoires sur les Austro-Prussiens! Que les noms des enfants-héros, des Barra, des Viala soient sifflés par les volontaires... de l'intérieur, par les petits réquisitionnaires... des bureaux de Comités.

Les franchises littéraires en pâtissent sans doute; la velléité des critiques et même des allusions n'a point ses coudées franches. La Commune de Paris tient à l'Hôtel-de-Ville les ciseaux de la Censure; elle les a longs, larges, pointus et bien aiguisés et elle en joue sans égards à travers les textes; elle surveille aussi du coin de l'œil la mimique des comédiens et des ballerines : elle ne souffre ni le mot équivoque ni le geste licencieux. La liberté de la rampe, comme la liberté de la presse, comme le libre jeu de la Constitution, tout cela est ajourné à la paix. Quand le canon ne résonnera plus aux frontières, la libre parole sera rendue aux gens de lettres.

Les gens de lettres font la mine. Tandis que le ton politique des pièces populaires s'accentue et qu'elles prennent le titre de *sans-culottides* (on en monte en cinq actes!), que le public applau-

dit sur la scène : *Plus de bâtards en France!... les Salpêtriers républicains, la Parfaite Égalité, la Liberté des nègres, Toulon soumis, le Curé patriote, les Capucins aux frontières*, etc., etc., la littérature académico-philosophique, le théâtre avant-coureur, celui de Voltaire, celui de 90-91, sont minutieusement triés, relus, et Grégoire, non sans quelque raison, se plaint que *Brutus* soit interdit parce qu'on y entendrait ces deux vers :

Arrêter un Romain sur de simples soupçons
C'est agir en tyrans, nous qui les punissons!

Laya ne peut faire jouer son *Ami des lois* et Marie-Joseph Chénier voit saisir sur sa table de dramaturge la pile des manuscrits de son *Timoléon* tout prêts à être distribués en décuple copie de rôles à messieurs du Théâtre-Français.

Mais les hymnes patriotiques, *la Marseillaise*, le *Veillons au salut de l'Empire*, le *Chant du départ* du même Marie-Joseph Chénier demeurent les refrains « chéris » des foules de la place publique et des spectacles! Et au milieu de la pièce du jour interrompue par la bonne nouvelle, l'orateur de la « troupe comique » distribuant ses saluts respectueux au parterre, à l'amphithéâtre et aux loges encadrera le laconique récit du déblocus de Lille, de Maubeuge, de Dunkerque, la dépêche des victoires de Wattignies, de Wissembourg, du Palatinat, de Fleurus dans les strophes immortelles.

IX

LE DÉCRET DU 26 MESSIDOR AN III

La Marseillaise *sacrée chant national le 26 messidor an III (14 juillet 1795). — Le nom de Rouget de Lisle est inscrit, avec remerciement public, au procès-verbal de la séance de la Convention. — Autre récompense publique décernée à l'auteur de la* Marseillaise.

Et maintenant, la nation et son gouvernement n'ont-ils pas le geste naturel d'une reconnaissance sacrée, en saluant, en confirmant aux Tuileries comme chant national l'hymne qui

l'était déjà depuis trois années pour avoir survolé tant de gloires, de justes guerres, tant de victoires libératrices?

Trois mois après la paix de Bâle, le 14 juillet 1795 (26 messidor an III) un décret de la Convention consacre *la Marseillaise* : désormais elle sera l'hymne des fêtes populaires, des pompes gouvernementales, des musiques de demi-brigade, de toutes les cérémonies publiques, comme elle a été, dès son premier cri, l'hymne des combats, le triomphal hallali contre les hordes d'invasion.

La décision du 26 messidor an III, est d'ailleurs prise avec cette simplicité et cet à-propos de tant d'actes du temps : elle vient ce jour-là comme une conclusion légitime, attendue, de l'épopée.

La Convention fête l'anniversaire du 14 juillet 1789 dans la salle même de ses séances. Le Conservatoire national de musique est rangé sous la tribune : il chante l'*Hymne des Marseillais*. Les grands souvenirs ont vite monté au cœur. Tous les membres de l'Assemblée, le public des tribunes sont debout. Un enthousiasme de liberté, une volonté d'âme civique secouent les poitrines, allument les regards, détachent les mouvements. « On croit, dit un témoin, entendre le chant pour la première fois! » Les applaudissements, les vivats redoublent à chaque strophe. Pendant plusieurs minutes, on acclame le

Tremblez tyrans et vous, perfides...

Les battements de mains, les cris de *Vive la République!* interrompent et couvrent l'orchestre.

Enfin à l'invocation

Amour sacré de la patrie...

tous les fronts se découvrent et des milliers de voix émues et émouvantes se joignent à celles des chanteurs.

Jean Debry, un des membres les moins contestés, un des plus modérés de l'Assemblée, un ex-girondin, demande la parole :

« Ce n'est point une discussion que je veux élever, dit-il au milieu d'un grand silence; mais je demande que le sentiment délibère.

» Je demande que nous rendions à l'esprit national cette énergie, cette chaleur qu'il avait aux beaux jours de la Révolution... (*Des applaudissements unanimes* saluent ces premiers mots; l'Assemblée qui s'était rassise se lève tout entière en signe d'adhésion)... cette énergie qui, il y a six ans, à pareil jour, le 14 juillet, porta le premier coup à la tyrannie et qui, le 10 août, préluda par le chant civique que nous venons d'entendre, à son renversement. *(Nouveaux applaudissements.)* Je demande que l'HYMNE à jamais célèbre DES MARSEILLAIS, cet hymne qui nous fit gagner tant de batailles soit consigné tout entier dans le procès-verbal d'aujourd'hui, et que le Comité militaire donne des ordres pour que cet air soit joué chaque jour à la garde montante du Palais national, et désormais exécuté par les corps de musique des gardes nationales et des troupes de ligne. » *(Les applaudissements redoublent.)*

La proposition de Jean Debry est acclamée, adoptée aux cris de *Vive la République!* et transformée dans ces mêmes termes en décret, le décret du 26 messidor an III (14 juillet 1795) (1).

Jean Debry réclame le silence pour ajouter quelques paroles :

« Je demande de plus, dit-il, que le nom de l'auteur de l'HYMNE DES MARSEILLAIS, de Rouget de Lisle *(sic)* soit honorablement inscrit au procès-verbal de la séance. »

Cette seconde proposition est adoptée au milieu de vifs applaudissements.

Quelques jours après, le 4 fructidor an III (21 août 1795) la Convention complétait son témoignage public à Rouget de Lisle en lui faisant don, sur l'initiative de son Comité d'instruction publique, de deux violons d'honneur — avec archets et étuis — que l'officier-poète était invité à choisir lui-même dans les collections du Conservatoire, rue Bergère. Très modeste signe sans

(1) V. *Bulletin des lois.* — Le décret est suivi des six strophes de *la Marseillaise*; il associe au chant désormais national, pour être exécuté « avec les airs et chants civiques qui ont contribué au succès de la Révolution », le *Chœur à la Liberté,* paroles de Voltaire, musique de Gossec.

doute rapproché de l'hommage glorieux rendu les jours précédents mais également en bel accord avec le sobre civisme du temps!

La simplicité de ces récompenses publiques en faisait la sublimité. C'est ce que Barère appelait spirituellement « payer les services rendus à la patrie en monnaie républicaine de l'opinion nationale. »

X

VIE DE ROUGET DE LISLE (SUITE)

Rouget de Lisle en garnison à Strasbourg, à Huningue. — Un nouvel hymne : Roland à Roncevaux. *— Le 10 août. — Droit exclusif pour la Convention, selon Rouget de Lisle, de prononcer la déchéance du roi. — Suspension de Rouget de Lisle; sa réintégration provisoire en octobre. — Dans les tranchées, au siège de Namur. — Rouget de Lisle à Paris pour sa réintégration définitive; il est employé aux bureaux de la guerre. — Suspect. — Son arrestation (18 septembre 93). — Sa détention au château de Saint-Germain jusqu'au 18 thermidor (5 août 94). — L'hymne aux héros du* Vengeur. *— Rouget de Lisle en germinal, prairial et vendémiaire défend la Convention.*

La Convention, il est vrai, avait accompagné cette légère récompense au poète-musicien, d'un autre témoignage donné, celui-ci, au soldat : elle avait invité le Comité de salut public à reconnaître les services militaires de l'auteur de *la Marseillaise* — resté capitaine comme devant dans un temps où les adjudants généraux et même les lieutenants devenaient souvent dans la même année chefs de demi-brigade, de brigade ou même divisionnaires — en lui accordant avec sa réintégration un peu d'avancement.

Pendant que son nom était si honorablement prononcé à la tribune de l'Assemblée nationale, Rouget de Lisle était en effet tout entier à son métier, à son devoir de soldat, à Quiberon, où

Hoche l'avait mandé comme aide de camp dans son état-major (1). Rouget de Lisle avait rejoint avec les commissaires Blad et Tallien que la Convention envoyait surveiller des opérations dont l'extrême urgence ressortait du danger dans lequel cette audacieuse et habile irruption par mer des ennemis et des émigrés mettait soudainement la France et la République.

Rouget de Lisle a laissé une relation historique précieuse de ce grave épisode de nos guerres mi-étrangères, mi-civiles, dont l'intérêt politique, l'impartialité et le mérite littéraire ajoutent aux regrets que l'on éprouve de ne point avoir de sa prose cursive et entraînante, de son observation juste et fine, de ses souvenirs abondants, les mémoires de sa vie.

A cette époque même, sa vie venait d'être fort troublée et les aventures ou mieux les mésaventures, les à-coups, les heures pénibles ou dangereuses qu'il avait traversés durant de longs mois ne s'expliquent que par l'indépendance ombrageuse, la loyauté intransigeante de son caractère et aussi, il faut l'ajouter, par des vues très, trop arrêtées sur le mouvement et le personnel actif de la Révolution. De cette Révolution, il avait soutenu et défendu les principes bien avant qu'elle éclatât, mais il voulait surtout qu'elle fût ordonnée et restât légale comme il avait été fait à peu près jusque-là.

Nous avons laissé Rouget de Lisle à Strasbourg en fin d'avril 1792.

Son *Chant de guerre pour l'armée du Rhin* composé et lancé,

(1) Entre autres témoignages publics que continue à recevoir Rouget de Lisle, relevons ceux-ci : d'abord celui de Grégoire à qui aucun parti n'a raisonnablement refusé son estime : « Les conspirateurs, dit à la tribune de l'Assemblée l'évêque constitutionnel de Blois, n'ayant pu faire de la France un vaste cimetière en avaient fait une immense prison. A la liste qu'on vous a présentée des hommes à talents incarcérés, on peut ajouter Florian, Molé, Larive, Arnaud, Quatremère, Barthélemy, Dutrone et *Rouget de Lisle* qui, par son *hymne* à jamais célèbre *des Marseillais*, a peut-être donné cent mille hommes à nos armées. Du fond des cachots, ils chantaient la liberté et méditaient le bonheur de la République. » (Séance de la Convention du 24 frimaire an III, 14 décembre 1794).

V. *id.* 30 messidor an III (18 juillet 1795), la séance de la Convention où le représentant Roux de la Haute-Marne fait de Rouget de Lisle soldat un aussi bel éloge que celui que Jean Debry en avait fait comme poëte.

Rouget de Lisle ne paraît guère s'être occupé du sort de son œuvre : elle était de taille à se passer de patronages et de lisières. Les affaires du service étaient au premier plan : la mise en état des places fortes était instante.

Le démon divin ne l'avait cependant point tout à fait quitté.

Rouget de Lisle composa, quelques jours après *la Marseillaise*, en mai 1792, une chanson de Roland, un *Roland à Roncevaux* paraphrasant en même temps le vieux chant gaulois et le vers d'Horace, le

Dulce et decorum est pro patria mori

qu'il place en épigraphe.

Ainsi il doublait *la Marseillaise* d'un hymne nouveau qui, pour ne pas être l'égal du premier, celui de la nuit du 25 avril, n'en restait pas moins une poésie d'une superbe allure où plusieurs traits montrent la grande marque, celle du sublime. La crise patriotique de France l'inspirait sans trêve : comme au temps de Charlemagne, où la vieille Gaule frémissait sous la menace sarrazine qui, après avoir envahi l'Espagne, se ruait à l'escalade de nos Pyrénées et de notre Midi, c'était encore une invasion qu'il fallait refouler... à l'Est cette fois. Les circonstances du temps ne s'appliquaient que trop.

Dans le *Roland à Roncevaux*, il y a des strophes admirables et tout à fait dignes du poète de *la Marseillaise*.

Le grand paladin — un ancêtre des généraux de la Révolution — rallie ses frères d'armes contre les hordes sarrazines qui ressemblent singulièrement aux régiments envahisseurs de l'Autriche et de la Prusse; il s'écrie :

Voyez-vous ces drapeaux flottants
Couvrant les plaines, les montagnes,
Plus nombreux que les fleurs des champs?
Voyez ces fiers mécréants
Se répandre dans nos campagnes,
Pareils à des loups dévorants!

Un soldat effrayé interrompt Roland et demande :

Combien sont-ils, combien sont-ils?

Et Roland répond par cette strophe qui touche au sublime :

Quel homme ennemi de sa gloire
Peut demander : « Combien sont-ils?... »
Eh! Demande où sont les périls :
C'est là qu'est aussi la victoire!
Lâche soldat! Combien sont-ils?

Puis vient le distique, le refrain à qui la Révolution de février 1848 donnera la gloire tardive — chose singulière — d'une popularité presque aussi assurée que celle du refrain, de l'appel final de *la Marseillaise* :

Mourons pour la patrie
C'est le sort le plus beau, le plus digne d'envie!

Voilà bien ici le même souffle poétique et musical que dans l'hymne d'avril! Mais *la Marseillaise*, dès qu'elle a paru, devait tout primer et ce qui avait été chanté avant et ce qui sera chanté après elle, même par Rouget de Lisle!

Entre temps l'œil toujours inquiet et ouvert sur les événements, Rouget de Lisle polémiquait avec les journaux jacobins du cru, notamment avec le *Courrier de Strasbourg*, alors rédigé par un nommé Laveaux, hébertiste avant la lettre qui éclipsera parfois Euloge Schneider à Strasbourg et Hébert à Paris où il viendra rédiger, en concurrence du *Père Duchêne*, le *Journal de la Montagne*. Laveaux demandera en 93 les honneurs du Panthéon pour Châlier, et dans son agitation, il ira tellement loin que Hébert le dénoncera comme brouillant la France avec la Suisse par « ses calomnies!... *(sic)* » Sur le moment, à Strasbourg, Laveaux se contentait d'applaudir, dans le *Courrier*, les volontaires de l'armée du Nord qui venaient de massacrer sur place le général Théobald Dillon et d'assommer à coups de crosse nombre des officiers de son corps battu par les Autrichiens, non loin de Tournay, au début de la campagne (fin d'avril 1792).

Rouget de Lisle protesta par lettre signée dont il exigea la publication dans le journal (25 juin) contre « ces lignes effroyables », en flétrissant nommément le rédacteur Laveaux et demandant quand commencerait au *Courrier de Strasbourg* et

ailleurs « la lutte du vrai patriotisme contre le fantôme hideux qui ose en revêtir les traits, le nom et les dépouilles sacrées! » Ce Jean-Baptiste Laveaux se calmera du reste opportunément. En 1806 on le retrouvera dans le poste paradoxal de chef du Bureau militaire du département de la Seine... Pour l'avocat de l'insurrection justicière de soldats contre leur général c'était finir d'une manière originale!

La physionomie de Strasbourg changeait du reste rapidement aux yeux de Rouget de Lisle. Tous ses amis étaient dispersés. Son cousin, le capitaine Malet avait été promu, détaché de l'état-major de Victor de Broglie et envoyé commander un bataillon d'infanterie au 50e de ligne. Achille du Chastellet, parti pour l'armée du Nord, venait d'être gravement blessé devant Courtrai. D'Aiguillon avait été placé à la tête d'un petit corps de troupes chargé de défendre les gorges de Porrentruy. Le général en chef Biron, remplaçant Luckner tiré à l'arrière et assis à Châlons pour y commander un camp de recrues, avait installé son quartier général à Wissembourg et y avait été naturellement suivi de son chef d'état-major général Victor de Broglie flanqué de ses deux principaux officiers d'état-major, le capitaine Caffarelli du Falga et le lieutenant Desaix de Veygoux.

Enfin Rouget de Lisle était envoyé lui-même à l'extrême frontière sud-alsacienne dans la forteresse d'Huningue, à trois-quarts de lieue de Bâle. Les fortifications élevées par Vauban en 1668 avaient grand besoin d'une remise au point. L'importance de la Place est soulignée par le siège mémorable qu'y soutint le général Barbanègre en 1815, se défendant avec une garnison de cent cinquante-trois hommes (cent trente-cinq si l'on ne comprend pas les blessés et malades) contre vingt-cinq mille Autrichiens qui la bloquaient et canonnaient (1), et par la destruction de son enceinte stipulée dans les traités ultérieurs par les Alliés. Rouget de Lisle s'occupa avec une extrême activité de l'état de la défense. Les archives du Ministère de la guerre conservent des rapports de sa main qui attestent la compétence technique et

(1) Le lecteur évoque ici la belle toile du peintre Édouard Detaille.

le zèle intelligent avec lequel le capitaine du génie — qu'on oublie trop — remplissait ses fonctions.

C'est à Huningue que vint le surprendre la nouvelle du 10 août.

Le 10 août! La précipitation de Louis XVI, la chute de la royauté! C'était l'au-delà de la Révolution, un saut dans la République, dans l'inconnu. Il y avait six mois, l'Assemblée nationale avait juré tout un ordre de gouvernement avec la Constitution de 91 : maintenant une insurrection déchirait cette Constitution! Quinze cents ans de rois vont disparaître devant une poignée d'avocats qui se disputent le pouvoir entre eux, dont les uns, comme Roland, étaient hier ministres de la Couronne!... Rouget de Lisle ne comprit pas du coup... Non point qu'il confondît la France avec le gouvernement royal même, avec la personne du roi, à la manière des émigrés, et vît la patrie dans le seul Louis XVI, mais le volte-face de la Législative, sans autre forme, lui sembla insuffisant pour sceller le 10 août.

Dans quelques semaines, il faudra bien reconnaître, se persuader qu'en France, il y a place pour un autre gouvernement légitime que celui de la royauté, et que les hommes du Comité de Salut Public peuvent tenir la barre. La décapitation de Louis XVI va sacrer les avocats grands hommes publics ne fût-ce que provisoirement : en fait, ils ne feront pas plus mauvaise figure de pilotes au gouvernail, devant l'Europe, qu'un Richelieu!

C'est à Paris qu'il fallait être pour juger clairement; dans l'atmosphère parisienne qu'il fallait vivre et regarder pour comprendre à fond et dessiller ses yeux devant les manœuvres des Tuileries, les complots militaires et diplomatiques de la Cour.

Une piètre contagion de camaraderie militaire a-t-elle aussi un instant obnubilé Rouget de Lisle? Nombre d'officiers de l'ancienne armée demeurés dans la nouvelle, qui, comme Rouget de Lisle, détestaient l'émigration et avaient tenu à honneur de rester dans leurs corps, hésitèrent en cet instant et même plus tard quand il ne fallait plus hésiter.

Il faut observer également que la personne des Commissaires, délégués près l'armée du Rhin par la Législative, manquait — en dehors de leur qualité expresse — d'autorité vis-à-vis les

généraux, les états-majors, Rouget de Lisle lui-même, et ne contribuait pas sur l'heure à rehausser le prestige et la valeur morale des décrets de l'Assemblée.

Ces délégués étaient Lazare Carnot dit l'aîné (1), Prieur de la Côte-d'Or et Coustard, tous trois soldats. Le quatrième Ritter était avocat, ex-juge au Tribunal d'Altkirch, jurisconsulte instruit, qui par la suite deviendra membre du Tribunal de cassation.

Or, pour les trois soldats, il se trouvait que toute l'armée avait naguère connu Lazare Carnot familier, — bien que d'autres l'aient écrit, nous ne le répétons pas pour y croire, — courtisan du prince de Condé qui lui avait fait donner, à l'âge de trente ans, la croix de chevalier de Saint-Louis, la Légion d'honneur de ce temps, que les vieux capitaines et majors réformés ou retraités n'obtenaient pas tous après avoir servi près d'un demi-siècle et dépassé la soixantaine!

Coustard était également chevalier de Saint-Louis, ancien mousquetaire, c'est-à-dire militaire privilégié de la Maison du roi, ancien lieutenant des Maréchaux de France (2).

Quant à Prieur, plus jeune de trois ans que Rouget de Lisle, c'est-à-dire âgé de vingt-neuf ans, il était son camarade d'école, de promotion.

(1) Il est suffisamment connu que Carnot (Lazare-Nicolas-Marguerite), le membre du Comité de Salut Public, avait deux frères survivant sur cinq, dont l'un Carnot-Feullins (Claude-Marie) par rapport auquel Lazare Carnot est dit l'*aîné* (parce que tous deux, capitaines du génie, figurèrent en même temps à l'Assemblée Législative où il fallait nécessairement les distinguer), était son cadet: Carnot-Feullins était né en 1755 et Lazare en 1753. Carnot-Feullins poursuivit sa carrière exclusivement dans l'armée et devint inspecteur général du génie; il mourut en 1836, quelques jours avant Rouget de Lisle. En réalité l'*aîné* des trois Carnot était Claude-François-Joseph, né en 1752, qui était entré dans la magistrature pendant la Révolution, et mourut en 1835 conseiller honoraire à la Cour de cassation; ce dernier a laissé quelques ouvrages de droit pénal estimés en leur temps.

(2) La conduite ambiguë de Coustard ne lui mérita pas seulement le mépris de tous les partis, mais devait lui valoir une triste fin. Député de la Loire-Inférieure à la Convention nationale, on vit Coustard successivement voter la déchéance du roi, se prononcer *pour* puis *contre* la Gironde, revenir à la Gironde, prendre part à l'insurrection girondine-bretonne, finalement se cacher; découvert et ramené à Paris, il était condamné à mort en même temps que le duc d'Orléans avec lequel on l'accusa d'intelligence (7 nov. 93).

Certes le devoir en pareille grave occurrence était de ne point s'arrêter à la silhouette même, morale ou autre, des messagers, de ne point les comparer à eux-mêmes hier et aujourd'hui et de ne connaître que le message; mais en toute affaire pourtant, la qualité des gens importe, et les grands services de Carnot et de Prieur de la Côte-d'Or sont postérieurs d'une longue année.

Le message sous forme de décret déclarait que le salut du peuple emportait l'obéissance à l'autorité souveraine de la nation; qu'une Convention nationale allait être formée; qu'en attendant, « le Pouvoir Exécutif était provisoirement suspendu de ses fonctions ».

Les Représentants, après lecture du décret, avaient ordre de demander individuellement aux officiers et aux magistrats municipaux « *s'ils s'y soumettaient purement et simplement* ».

A Wissembourg, le général en chef Biron répondit : « *Oui, sans restriction* ». Victor de Broglie fit de même, puis revint sur son *oui*, voulut l'expliquer, poser des conditions.

Les Représentants le suspendirent.

Le capitaine Caffarelli du Falga fit plus : il s'emporta et qualifia durement la conduite des Représentants, des camarades. Sa suspension fut immédiatement prononcée.

A Strasbourg, le vieux de La Morlière fit acte de complète adhésion civique.

Quant à Dietrich, ses réponses furent évasives : mais malgré les dénonciations de Laveaux, les représentants ne suspendirent le premier maire constitutionnel de Strasbourg que provisoirement. Malheureusement Dietrich entendit tenir tête à l'orage : il menaça de réclamer... à Paris. Les Représentants le révoquèrent aussitôt. La suite des événements sera plus mauvaise à Dietrich.

Dans le Porrentruy, sur saisie d'une lettre privée adressée à Barnave où il traitait l'Assemblée nationale d'*usurpatrice*, d'Aiguillon était cassé et menacé d'arrestation. Il passait la frontière et se réfugiait à Hambourg où il mourra tranquillement — les autres disent de chagrin — en 1800.

Restaient la garnison et la municipalité d'Huningue.

Le 25 août 1792, les Représentants-commissaires y étaient



Gravure du temps *Musée de la Ville de Paris*

reçus chaudement par les soldats et les habitants. Le corps des officiers adhérait de suite au décret.

Seul Rouget de Lisle refusa, prétextant qu'il était de *devoir civique d'attendre l'arrêt suprême de la Convention nationale que la nation était en train d'élire.*

Sur ce premier refus, les Représentants le lendemain demandèrent au protestataire une rétractation, c'est-à-dire une adhésion au décret.

Rouget de Lisle renouvela son refus et fut alors suspendu. Jusqu'à l'arrivée des commissaires, il avait travaillé à la défense de la Place.

Cette suspension, celle de Caffarelli et de plusieurs autres officiers du génie, appréciés pour leur capacité et leur patriotisme, avaient eu un retentissement prolongé dans l'arme, mais elles devaient avoir sur la vie particulièrement de Rouget de Lisle, au moins pendant la période ultra-révolutionnaire, une influence fâcheuse : elles le classèrent de suite aux yeux du personnel Exécutif ou aspirant à le devenir qui allait gouverner le pays durant deux ans, dans la catégorie des Français susceptibles de regretter l'ancien ordre des choses, opinion d'ailleurs absolument erronée en ce qui concerne l'auteur de *la Marseillaise*, dont on peut reprendre en cet instant la perspicacité politique mais dont le caractère courageux, désintéressé se montre au contraire ici, comme il apparaîtra en d'autres graves occasions.

Rouget de Lisle en effet après un mois de mise à pied — si ce style avait cours alors — mois qu'il employa tantôt à excursionner dans les belles montagnes et forêts des Vosges, tantôt à résider à Colmar avec l'agrément de la municipalité, s'empressa, aussitôt la Convention réunie, de prêter le serment civique libéralement offert aux officiers dans son cas qui voulaient se faire réintégrer. La royauté étant légalement abolie, Louis XVI officiellement détrôné, la République proclamée, la conscience civique de Rouget de Lisle était en repos. L'émigration à l'intérieur ne le tentait pas et quant à l'émigration au dehors, il avait applaudi au propos du brave et loyal La Tour d'Auvergne jurant : « Quand toute l'armée émigrerait, je ne la suivrais pas ! »

Le général Valence, un des héros de Valmy, avait contribué à

précipiter les démarches de Rouget de Lisle, en lui offrant par lettre un emploi d'aide de camp près de lui, à l'armée du Nord. Le jour même où l'armée française rentrait dans Verdun, Rouget de Lisle y venait prêter serment entre les mains du Représentant-commissaire qui lui donnait acte de sa réhabilitation provisoire : dans la soirée, il partait rejoindre Valence. Les généraux d'Harville, Le Veneur, qui commandaient également à l'armée du Nord, lui firent honorable accueil. Le Veneur avait pour aide de camp Hoche, adjudant général, hier capitaine comme Rouget de Lisle. C'est là que les deux officiers se lièrent, et que Rouget de Lisle contracta également avec deux autres officiers une forte et durable amitié dont les marques lui seront précieuses longtemps après, dans les années de chagrins et de détresse, le lieutenant Blein, le futur général, et l'intendant Voïart, alors dénommé Contrôleur-préposé aux vivres et à l'habillement. Une partie du corps de Valence étant retenue au siège de Namur, tandis que l'armée de Dumouriez se déployait en manœuvres pour attaquer les Autrichiens dans leurs retranchements de Jemmapes, c'est ainsi que *la Marseillaise* seule, sans son auteur, figura dans la belle victoire du 6 novembre 1792.

Sous Namur, Rouget de Lisle ne se distinguait pas moins que ses parents des Deux-Sèvres à Jemmapes, le commandant Rouget de la Fosse et le porte-drapeau Rouget... de Lisle, le cousin, l'homonyme. La guerre était de siège, il est vrai; moins brillante que l'autre : mais toujours dans les tranchées de première ligne, y travaillant avec ses sapeurs et mineurs, Rouget de Lisle qui se défilait peu, n'en était pas moins fortement contusionné d'une balle à l'épaule droite et continuait son service comme si de rien n'était.

La conduite de Rouget de Lisle sous Namur y fut assez remarquée pour que le général Bouchet, qui commandait en second l'investissement de la place, rendit hommage public, près des généraux en chef, à son intelligence et à son zèle d'ingénieur autant qu'à sa bravoure d'officier (1).

Le 2 décembre 1792, le fort Vilat, redoute très puissante qui

(1) Archives administratives du Ministère de la Guerre.

commandait le château-fort de Namur était enlevé de force et Namur capitulait.

Sans doute l'affaire ne pouvait avoir le même retentissement que l'entrée de l'armée dans Bruxelles et dans Liége, Dumouriez en tête, mais elle avait assez d'importance pour que les généraux amis de Rouget de Lisle, pussent croire que sa conduite dès le début de la campagne lui vaudrait de la part des Pouvoirs publics une réintégration définitive dans l'armée; et dans ce but Valence, que Dumouriez envoyait à Paris avant de lui déférer le commandement de ses avant-gardes sur la Roër, emmena Rouget de Lisle avec lui afin de le mettre à même sur place de régulariser plus facilement sa situation.

Malheureusement pour Rouget de Lisle l'an 93 ne devait point appartenir aux modérés : il débutait par le procès et l'exécution de Louis XVI, se continuait par les inexorables batailles parlementaires entre la Montagne et la Gironde, par la suppression politique puis la proscription de la Gironde, l'assassinat de Marat, les guerres civiles provinciales et la constitution du Tribunal révolutionnaire bientôt suivie de son plein fonctionnement, tous événements qui mettaient le pouvoir exclusivement aux mains du parti jacobin, acculé pour ne pas périr lui-même et aussi pour faire face aux dangers du dehors, à ce crescendo de mesures terribles qu'il appela « le gouvernement révolutionnaire » et que l'opinion et l'histoire simplistes ont dénommé la Terreur.

Le moment n'était pas favorable à un ex-non-conformiste du 10 août, même légalement rangé au gouvernement populaire, pour obtenir une mesure de faveur ou simplement de bienveillante équité. Rouget de Lisle retrouva à Paris Caffarelli du Falga, son camarade de Strasbourg, qui était dans la même situation que lui, et malgré les démarches de Fabre d'Églantine, n'avait pu obtenir sa réintégration. Il retrouvait en même temps son éminent compatriote franc-comtois, le général Le Michaud d'Arçon de l'arme du génie, membre du Comité des fortifications depuis 91, qui s'était obligeamment et inutilement d'ailleurs entremis pour lui, près Carnot, au moment de la suspension d'Huningue. D'Arçon s'était lui-même retiré à Saint-Germain après avoir subi une véritable persécution de la part de ce général

étranger, prince de Hesse-Rothenbourg, resté au service de la France et de la République, qui commandait à Besançon. Hesse-Rothenbourg avait suspendu d'Arçon sous prétexte « qu'il favorisait l'ennemi *(sic)* »; il avait même obtenu du Tribunal de district une condamnation contre lui parce qu'il avait signé sa protestation « d'Arçon » et non « Michaud ». Or, d'Arçon n'était pas seulement officier général dans l'armée régulière réputé comme l'équivalent d'une sorte de Grand Maître de l'artillerie, il avait été élu par le parti patriote Commandant de la garde nationale de Besançon.

Cette communauté de mesures excessives étendues à un général honoré pour ses longs services, son caractère et sa haute valeur technique pouvait, par son exagération même, servir des officiers moins élevés en grade et également inquiétés, surtout si un revirement se produisait au bénéfice de d'Arçon. En effet, à peine Pache élu maire de Paris (15 février 1793) était-il remplacé au Ministère de la guerre par le général Beurnonville, que le nouveau ministre prononçait la réintégration de d'Arçon dans l'armée, le nommait à titre de réparation général de division (2 mars), et le chargeait de la direction du génie à l'armée de Dumouriez. Le ministre de la Justice avait préalablement cassé le jugement du Tribunal de district, relatif au port de nom nobiliaire, qui pouvait ressusciter pour d'Arçon une cause de graves ennuis.

Ce dénouement qui aurait dû être par contre-coup favorable à Rouget de Lisle et à Caffarelli n'emporta point cependant pour eux les conséquences qu'ils poursuivaient, la réintégration et le réemploi dans l'armée : il leur valut toutefois, surtout à Caffarelli, quelques mois de tranquillité, de sécurité même, dans les bureaux du Ministère de la guerre où d'Arçon les avait fait admettre.

Entre mars et septembre de l'an 93, on voit d'Arçon désormais affermi dans ses grade et fonction, faire la navette entre l'armée du Nord et Paris où Carnot, entré au Comité de salut public, le rappelait très fréquemment pour conférer avec lui questions militaires, et nul doute que, si intermittente fut-elle, la présence de ce général en chef de l'arme n'ait été des plus

utiles aux deux capitaines du génie toujours tenus sous l'œil de qui de droit. Mais Caffarelli devait être plus heureux que son camarade Rouget de Lisle : tandis qu'il achevait tranquillement dans les bureaux du ministère de passer les longs mois de la grande tempête, l'auteur de *la Marseillaise* allait être bientôt malmené dans le tourbillon.

Il y avait évidemment en haut lieu sur le compte de Rouget de Lisle, en raison même du renom que lui avait valu le *Chant des Marseillais* et du devoir qui en découlait, un courant d'opinions toutes faites et plutôt sévères. A peine d'Arçon de retour à Paris d'une inspection dans le nord-est aux places fortes de la Meuse, était-il désigné pour aller prendre le commandement du génie au siège de Toulon (1[er] septembre) où il se liera avec Bonaparte, que Rouget de Lisle est presque immédiatement arrêté sur décision expresse du Comité de salut public prise le 18 septembre 1793 : l'ampliation du décret qui ordonnait l'arrestation avait sur la première ligne pour signataire Carnot, puis s'échelonnaient Jean-Bon Saint-André, Collot d'Herbois et Prieur de la Marne.

Sans doute la loi des suspects, tout récemment rendue, atteignait dans son premier et plus formel article, « les fonctionnaires et officiers suspendus », et Rouget de Lisle venait de l'être à nouveau dans le courant d'août, mais pourquoi Caffarelli ne subissait-il pas la même mauvaise fortune? Cependant Rouget de Lisle tout en fréquentant régulièrement les bureaux de la Guerre et y travaillant à des occupations techniques, ne semblait guère mener une vie susceptible d'attirer la malveillance ou même l'attention; il habitait ostensiblement près des boulevards, 23, faubourg Poissonnière, à côté du Conservatoire; il continuait de cultiver la poésie et la musique et venait, après retouche, de présenter à l'Opéra un livret d'opéra-féerie, *Almanzor* et *Féline*, écrit d'ailleurs depuis deux ans.

Aussitôt après la loi des suspects, il avait quitté Paris comme on le lui avait conseillé dans les bureaux mêmes de la guerre, et, se souvenant sûrement des visites qu'il avait faites à d'Arçon retiré dans son domaine de Lusancy, près Saint-Germain, il était venu demeurer au hameau de Saint-Léger, proche la petite ville : c'est là que le Comité révolutionnaire local, sur mandat

du ministre de la Guerre directement saisi par le Comité de salut public, vint l'arrêter, le 24 septembre, pour l'écrouer à Versailles, dans la prison des ci-devant Récollets. Le Comité de sûreté générale à qui incombait d'ordinaire ce genre d'opérations n'était informé de cette arrestation que le lendemain. C'était bien une sorte de mesure par raison d'État.

Le 21 novembre 1793 (1[er] frimaire an II), après un séjour de près de deux mois aux Récollets, Rouget de Lisle était ramené à Saint-Germain débaptisé au début du mois et dit désormais *Montagne-du-Bon-Air*, pour être écroué au château transformé en prison de suspects. De sérieuses démarches durent être faites pour sa libération probablement réclamée dans la Convention même par les uns, repoussée par les autres, car il existe aux Archives nationales, un second arrêté du Comité de salut public en date du 6 janvier 1794 (17 nivôse an II) confirmant, ordonnant à nouveau l'arrestation : l'expédition est encore signée par Carnot accompagné cette fois pour cosignataires de Barère, Robespierre, Collot d'Herbois et Billaud-Varennes; le ministre de la Guerre comme précédemment était chargé de l'exécution.

Il n'est pas difficile d'inférer que le spectacle des événements qui, si proches, si sanglants, se déroulaient sous ses yeux avait dû suggérer à Rouget de Lisle, humain, sensible, nerveux, poète d'élan primesautier, des imprudences publiques de langage, des libertés de réflexions incompatibles avec la rigueur des temps. Libéré provisoirement, sur le point de l'être, ou maintenu en prison, quelque cri de pitié et de colère avait échappé à l'homme au cœur généreux qui dans les trois derniers mois de 93 avait vu successivement tomber les têtes de la Gironde, de Barnave; avait pleuré Bailly son parent, le maire Dietrich son ami! Madame Roland, les femmes, de toutes jeunes filles n'étaient pas plus épargnées que les authentiques complices de l'émigration, les agents militants et conspirateurs de la contre-révolution. Les charrettes du tribunal révolutionnaire commençaient à plein le défilé des fournées lamentables par les rues vers la place de la Révolution. Ces temps effroyables, les dangers de la patrie exigeaient sans doute des mesures adéquates, une défense terrible, mais la mesure était dépassée, submergée... Rouget de Lisle en

jugea ainsi et le dit tout haut (1). Sa révolte peut être comprise aujourd'hui, même dans les temps si angoissants que nous traversons. Et cependant notre pays, si adouci de nos jours, si indulgent dans ses mœurs publiques, qui peut dire ce qu'il déciderait, ce qu'il exécuterait, si, comme il y a un peu plus d'un siècle, au lieu de l'Union sacrée qu'il a voulue et pratique, il voyait une partie des siens, plus de cent mille Français dressés contre lui : les uns combattant dans les armées d'invasion de Guillaume II; les autres, à la manière vendéenne, par derrière, lui plantant le poignard dans le dos!

Arrestation non pas républicaine mais d'une couleur politique strictement déterminée, l'arrestation de Rouget de Lisle devait se prolonger autant que cette politique. L'auteur de *la Marseillaise* restera détenu jusqu'au jour où le gouvernement ne sera plus ultra-révolutionnaire.

Rouget de Lisle n'a cessé d'attribuer son emprisonnement à la haine de Carnot et à la persistante pensée d'une persécution personnelle. Quelque réserve que l'on fasse sur le caractère de Carnot qui cosigna l'arrestation de Danton, de Camille Desmoulins, de Lucile Desmoulins, très conscient des suites mortelles de sa signature et de son adhésion froidement délibérée

(1) Aussitôt après sa révocation Dietrich persistant dans son dessein de porter ses réclamations à Paris, se disposait pour le voyage avec sa femme quand il fut malheureusement détourné par un ami qui lui conseilla d'aller attendre à Bâle près de son beau-frère, Chancelier de la petite république, des jours plus calmes. Ses ennemis exploitèrent aussitôt ce départ et ce séjour à l'étranger comme une émigration : Dietrich fut immédiatement décrété de ce chef d'accusation et ses biens mis sous séquestre. Dietrich rentre aussitôt en France, se rend d'autorité à Paris et demande à se défendre lui-même à la barre de la Convention. L'Assemblée refuse. Dietrich est arrêté, ramené à Strasbourg où l'émotion populaire lui fait bon accueil, et de là transféré dans les prisons de Besançon. Le Tribunal révolutionnaire local l'acquitte des chefs d'accusation pour lesquels il avait été aussi incriminé, fermeture de clubs jacobins, complot avec La Fayette, protestations en faveur du roi détrôné, mais l'accusateur public retient le chef d'émigration, et Dietrich est ramené à Paris, emprisonné à l'Abbaye le 31 août 1793. Le 27 décembre, le Tribunal révolutionnaire le condamnait à mort et le 29 le premier maire constitutionnel de Strasbourg, le parrain de *la Marseillaise*, était guillotiné. Mme Dietrich, qui n'avait pas quitté son mari, était restée en prison à Besançon. Les deux fils de Dietrich, Frédéric et Albert, servaient aux armées le premier volontaire en 1791, le second volontaire en 1792.

à ces décisions, dont la dernière au moins est atroce, sans explications ni excuses, il ne nous paraît pas que Carnot seul puisse être justement incriminé dans cet épisode de la vie de Rouget de Lisle.

C'est l'honneur du caractère de Rouget de Lisle de se rebeller, de s'indigner, d'éclater devant ce qu'il considère comme une injustice, un méfait, une cruauté, et de manifester sa protestation en poète, en écrivain ému, en polémiste même. Libre de parler, d'écrire, que n'aurait-il pas dit ou écrit! L'auteur de *la Marseillaise* ne se fut sans doute point montré inutilement; soutenu par les uns, attaqué par les autres, il eût provoqué des résistances, du trouble, probablement quelque désordre. Son arrestation, « sa mise à l'ombre » coupaient court à tout et prévenaient une répression plus grave. C'est dire ici que nous ne croyons pas, en dépit des doléances bien légitimes de Rouget de Lisle, que sa vie ait, du fait même de cette détention, couru de sérieux dangers, ait été menacée un seul instant. Sa grande notoriété fait tomber l'argument que, s'il fut sain et sauf, c'est qu'on l'oublia. Il protestait au contraire trop bruyamment pour se laisser oublier, et assez de personnages, ses propres compatriotes, occupaient au Tribunal révolutionnaire, dans la Commune hébertiste et ailleurs, d'importants emplois pour s'attribuer le devoir de penser à lui s'ils avaient soupçonné une tendance accentuée dans le gouvernement qu'il leur était d'ailleurs facile d'inciter. Il suffit de nommer des personnages peu connus aujourd'hui mais bien placés alors comme un certain Philibert Buchot (1), ou d'une célébrité durable tels que Dumas le propre président du Tribunal révolutionnaire séant dans la capitale, appelé à ce poste, de la vice-présidence même du Tribunal de Lons-le-Saulnier qu'il

(1) Buchot (Philibert) né à Maynal (bailliage de Lons-le-Saulnier), reçu avocat à l'Université de Besançon, devint en 1792 juge au tribunal de Lons-le-Saulnier et procureur général syndic du département du Jura. Appelé à Paris en 1793, recommandé à Robespierre, il était nommé substitut de l'agent national Payan, près la Commune, puis Commissaire (c'est-à-dire ministre) aux Relations extérieures à la place d'Herman devenu président du Tribunal révolutionnaire, après avoir été lui-même ministre de l'Intérieur et Commissaire des administrations civiles, police et tribunaux. Employé à l'octroi dans les ports parisiens de la Seine, Buchot mourut à Paris en 1813.

occupait en 92, sans oublier l'ultra-cordelier Momoro, membre du Département de Paris, tous franc-comtois.

Le vaste et vieux château de Saint-Germain fort délabré en 93 et bien mal aménagé pour les géhennes coutumières d'une prison véritable, reçut environ une cinquantaine de détenus des deux sexes : c'était peu d'entassement dans l'ancien palais qui deviendra un instant, après sa destination provisoire, hospice civil spécial (genre Saint-Louis), puis caserne de cavalerie, etc. Les prisonniers étaient, sinon en majorité du moins en nombre notable, de marque, de bonne et même très notoire noblesse : c'était surtout des parents d'émigrés, des veuves de condamnés; il y avait quelques prêtres, des étrangers aussi, notamment des anglo-irlandais, enfin plusieurs pauvres diables de sans-culottes antirévolutionnaires donnant la note invraisemblable du petit peuple — rarissime du reste — qui regrettait l'ancien régime!

La vie à l'intérieur était aussi libre qu'elle pouvait l'être sous la seule et distante surveillance du concierge du château, qui n'avait pour triple fonction que de tenir l'écrou à jour, de bien clore la porte et de ne l'entr'ouvrir que sur formel laisser-passer. Détail peu connu, les détenus, sur demande motivée adressée au *Comité de surveillance révolutionnaire* de Montagne-Bon-Air, obtenaient sans difficulté permission de sortir au dehors, de se rendre à Versailles, même à Paris pour vaquer à leurs affaires urgentes, en étant toutefois accompagnés d'un gendarme ou d'un sans-culotte préposés par le Comité. Ils obtenaient même un congé de plusieurs jours quand ils justifiaient de son emploi. Les procès-verbaux du Comité de surveillance relatent exactement ces permissions de sortie et les motifs allégués par les détenus : celles-ci demandaient à aller voir un enfant malade, à régler les comptes de l'institutrice, les gages de la gouvernante demeurées à leur domicile; ceux-là à s'entretenir avec le précepteur de leurs enfants, avec leur intendant, leurs gens d'affaires. C'est ainsi que Rouget de Lisle le 22 pluviôse an II (10 février 1794) est autorisé par le Comité de surveillance révolutionnaire à sortir « sous la surveillance d'un sans-culotte *(sic)* ».

En entrant à la prison, les détenus avaient à déclarer entre

autres formalités, le montant de leurs revenus, leurs moyens d'existence, et comme ils devaient tous subvenir, pendant leur séjour, à leur entretien, une taxe individuelle leur était imposée proportionnelle aux ressources de chacun : de ces taxes, il était fait « bourse commune »; les riches « français et étrangers » payaient pour les pauvres. Rouget de Lisle qui n'avait que sa solde de capitaine, d'ailleurs supprimée le 1er janvier 1793, et avait été considéré comme n'ayant pour « se procurer la subsistance que l'emploi de ses talents *(sic)* », avait été taxé à quarante sols par jour : on le voit verser exactement vingt livres par décade (germinal an II) (1). On a considéré les prisons de suspects comme des viviers où le Tribunal révolutionnaire jetait sa nasse pour se saisir de ses nombreuses victimes : en dehors du malheureux président Nicolaï condamné à mort le 7 juillet 1794 comme complice de la conspiration du Luxembourg où il avait été transféré, de son fils condamné le 10 pour la même cause et de un ou deux autres infortunés, on ne voit pas que les détenus au château de Saint-Germain aient eu beaucoup à souffrir pendant la Terreur, autrement que de la privation de la liberté.

L'éditeur d'une *Histoire de la ville et du château de Saint-Germain*, Abel Goujon, publiait en 1829 (2), dans une phase de la Restauration où la politique aurait précisément poussé les auteurs à exagérer et flétrir les souvenirs révolutionnaires, ces lignes curieuses : « Sous le règne de la Terreur, le Château-Vieux servait de prison et les détenus n'avaient qu'à se louer des personnes chargées de leur surveillance; aussi se félicitaient-ils quelquefois d'être réunis dans cet antique palais où ils se montraient affables les uns vis-à-vis des autres. Le soir, chacun apportait dans un salon commun les ressources de son esprit, de ses talens, et faisait oublier les mortelles alarmes dont le âmes étaient affectées. »

La tranquillité ne paraît guère avoir été troublée au Château-Vieux que par le bruit cruel, absurde, invraisemblable, lancé par un lugubre plaisantin à propos de la visite d'une Commission

(1) *Archives départementales* de Seine-et-Oise.

(2) In-8°, 1829, p. 212.

parisienne : « Le Comité de salut public s'enquérait par ces inspecteurs si la grand'cour était convenable pour recevoir le montage de la guillotine? Tous les suspects de la zone parisienne devaient être réunis dans la prison de Saint Germain; un tribunal révolutionnaire y tiendrait à demeure ses séances et, pour éviter tout retard et tous frais dans l'exécution des jugements à mort, les les condamnés seraient aussitôt exécutés sans déplacement, c'est-à-dire dans la cour même. » Le projet n'ayant pas eu de suite, il avait été conclu « que les commissaires n'avaient point trouvé le lieu approprié »! Cette méchante et stupide histoire était d'autant moins susceptible de créance que la loi criminelle prescrivait formellement, pour exemplarité, la publicité des exécutions capitales ou autres, expositions sur tréteaux avec carcan et écriteau au cou, en place publique, etc.

Rouget de Lisle n'a pas laissé transparaître dans ses écrits, entretiens, correspondance, le moindre tableautin de sa vie durant les onze mois de sa détention à Versailles, puis à Saint-Germain. On n'est renseigné sur sa présence dans cette dernière prison que par les états des détenus et quelques comptes d'économat où il figure tantôt sous le nom de Rouget soit de Lille, soit Delisle, ou de de Lisle tout court. On sait seulement qu'il partageait son temps en violentes récriminations, en lectures et en compositions littéraires, poétiques et musicales. Plusieurs d'entre elles ont été publiées par lui. Au bout de sept mois de séjour, il écrivit d'abord un long mémoire adressé au *Peuple et à ses représentants* où il exposait sa conduite depuis le début de la Révolution, protestait contre l'iniquité de son arrestation et réclamait sa mise en liberté (1). De ses compositions quelques-unes méritent l'attention pour l'étude des temps et la psychologie même de Rouget de Lisle. La première est un *Hymne à la Raison*, l'autre un *Hymne aux marins français, aux héros du « Vengeur »*, toutes deux pièces de circonstance, la première se rapportant à la politique philosophique de la Révolution et montrant l'auteur de *la Marseillaise* resté contemporain de Voltaire, à la mort duquel — il est

(1) Joseph Rouget Delisle, capitaine au corps du génie. — *Au peuple et aux représentants du peuple.* In-4° de 10 pages. Montagne-Bon-Air le . An deuxième de la République.

opportun de s'en souvenir — Rouget de Lisle avait dix-huit ans; la seconde célébrant l'immortel courage des marins du navire qui, le 1er juin 1794, se faisait sauter pour ne point se rendre. Cet exploit entré aussitôt dans la légende populaire avait fait tressaillir le cœur de tous et provoqué l'admiration de l'ennemi lui-même, difficile en matière d'héroïsme naval.

Dans cet hymme dédié aux *Héros du « Vengeur »*, le capitaine du vaisseau ainsi qu'avait fait *Roland* à *Roncevaux* pour ses preux dans l'autre poésie de Rouget de Lisle, exhortait ses matelots : mais ceux-ci devançant la pensée de leur chef ne répondaient que par un cri unanime et c'était encore au même magnanime refrain :

Mourir pour la patrie
C'est le sort le plus beau, le plus digne d'envie.

qu'ils s'abîmaient dans les flots.

Rouget de Lisle, bien inspiré en ne cherchant point une autre inspiration que celle de l'hymne de *Roland*, avait reproduit dans son nouveau chant le refrain sublime du premier. Quelle plus belle pensée eut-il pu enchâsser dans son hommage aux marins de la République? Quelle phrase musicale plus adéquate en beauté profondément émouvante eut mieux exprimé cette pensée? Les autres strophes montraient que son génie poétique n'éclatait pas par bouffées seulement, aussi par inspiration soutenue.

Mais la fin de sa détention approchait. Le 11 thermidor on entendit autour du château de joyeuses et hardies clameurs; des groupes gesticulaient, appelant les détenus; le soir on illuminait et faisait des feux de joie dans le parc; on brûlait un mannequin de silhouette connue...

La veille, Robespierre avait été exécuté, place de la Révolution, avec le petit, l'infinitésimal groupe de ses féaux.

La détention de Rouget de Lisle n'était plus qu'une affaire de quelques jours. A la première nouvelle, il avait écrit d'enthousiasme un *Hymne dithyrambique sur la conspiration de Robespierre et la Révolution du 9 thermidor*, et en avait fait hommage

à la Convention de laquelle il réclamait directement sa mise en liberté immédiate.

Cette demande si souvent renouvelée et toujours refusée, repoussée ou ignorée il y avait à peine quelques semaines, est aujourd'hui accueillie par tous. Tallien la réclame personnellement et le héros de la chute de Robespierre est tout-puissant. Le Comité de sûreté générale la signe, mais quand l'ordre de libération arrive à Saint-Germain, Rouget de Lisle était déjà sorti de prison. Les commissaires de la Convention en Seine-et-Oise y avaient tous les pouvoirs, et le représentant Crassous avait, sûr de hautes approbations, pris l'arrêté de mise en liberté.

Le 18 thermidor (5 août 1794) Rouget de Lisle avait franchi sans l'escorte d'un sans-culotte la porte du château en même temps que trois autres détenus nommément libérés de même par Crassous, « les citoyens Lesines et Denis et la citoyenne Madeleine Poinsignon ».

A peine arrivé à Paris, Rouget de Lisle — trait qui peint la générosité, l'humanité, la bonté de son caractère — se mettait en campagne dans les bureaux de la Convention, près des membres influents des Comités, pour obtenir la libération de nombre de ses compagnons de captivité moins favorisés que lui. Il s'était notamment lié avec le marquis Louis-André-Boniface de Castellane suspect pour avoir donné sa démission de maréchal de camp sous le ministère de Servan et surtout avoir été à l'ex-Cour chevalier d'honneur de Madame Sophie, une des filles de Louis XV, mais dont la conduite aux États-généraux avait été celle d'un député de la noblesse libérale, votant pour la réunion des trois Ordres, la liberté des cultes, la suppression des lettres de cachet, la Déclaration des droits, etc. Rouget de Lisle fit des pieds et des mains pour emporter sa mise en liberté; il argumentait que les ci-devant duchesse de Richelieu, duc de Brancas et quantité d'autres nobles avaient été très promptement libérés. Mais le cas était moins facile. Le marquis de Castellane avait un jeune frère, un cadet, le vicomte, intrépide, fol, provoquant, qui, incarcéré en 93 à la prison du Luxembourg, s'était échappé, avait pu passer en Suisse et, sur la nouvelle de thermidor, était rentré en France, installé à Paris où il narguait la police et exécutait sous le nez de

ses agents les plus insolentes prouesses : cerné dans une maison à la porte de laquelle le Comité de la section avait mis une sentinelle en armes, il s'échappait déguisé, un matelas sur les épaules, et s'enfuyait en criant : « Castellane, contumax! »

La police furieuse affectait de confondre les deux Castellane et de mettre sur le compte du marquis soi-disant libéré les crimes de son cadet, imbroglio compromettant que Rouget de Lisle s'ingéniait à éclaircir, mais qui indisposait en haut lieu et retardait une mesure enfin obtenue le 22 vendémiaire an III (13 octobre 1794) (1).

Fidèle à sa parole d'Huningue et à sa profession de foi civique, Rouget de Lisle à peine libre se rangeait aussitôt près de la Convention. Avant d'aller à Quiberon combattre les émigrés du dehors aux côtés de Hoche et les émigrés du dedans en vendémiaire aux côtés de Barras, de Bonaparte, de Brune, de Berruyer, du représentant Cavaignac et autres, il défend l'Assemblée nationale contre les deux insurrections à la tête desquelles il voit les hommes qui symbolisent à ses yeux les fureurs de la veille, les persécutions de la Terreur.

Le 12 germinal an III (1er avril 1795) quand les faubourgs, qui avaient abandonné Robespierre, se prennent à protester contre le décret d'arrestation de Collot, de Billaud et Vadier, et envahissent la Convention en réclamant la Constitution de 93, Rouget de Lisle figure dans les sections fidèles qui contre-envahissent l'Assemblée pour en chasser la foule tumultuaire. Un mois et demi après, le 1er prairial (20 mai), l'affaire est plus chaude : le représentant Féraud est assassiné; sa tête est portée

(1) Louis-André-Boniface de Castellane dont Rouget de Lisle poursuivait la libération, était le père du futur maréchal de Castellane (né en 1788, mort en 1862); il avait épousé en 1778 Adélaïde-Louise-Guyonne de Rohan-Chabot qui ne fut point inquiétée. La correspondance d'une famille Courcelles qui s'était également entremise pour la libération de Castellane relate ces faits si honorables pour Rouget de Lisle; elle est en partie insérée dans le livre que Mme de Baulaincourt-Marles, fille du maréchal, a consacré à l'histoire politique et privée de son grand-père, Louis-André-Boniface, né en 1758, mort en 1837. (In-8°, Plon et Nourrit, Paris, 1901, p. 6, 25, 32, 59, 77.)

au bout d'une pique jusque devant le bureau du président Boissy-d'Anglas qui la salue courageusement. Rouget de Lisle paraît ici au premier rang des défenseurs de la Convention avec un jeune ami, Frédéric Dietrich, fils aîné du malheureux maire de Strasbourg, venu à Paris pour obtenir la réhabilitation de son père. Ce jour-là, toujours impulsif, Rouget de Lisle s'était jeté en avant et recevait dans le côté un coup de pistolet dont la poudre brûlait son vêtement mais dont la balle déviait après forte contusion. Toujours incurablement modeste, Rouget de Lisle ne parlera jamais de cette blessure non plus que de celle qu'il avait reçue devant Namur, non plus que du coup de mitraille dans la cuisse à Quiberon. Mais ces blessures, pour n'avoir point entraîné d'impotence, étaient cependant notables : beaucoup d'autres s'en seraient glorifiés. Rouget de Lisle tenait que le courage du soldat au feu se mesure aux risques qu'il brave et non aux effets incertains qu'il en ressent. Dans la suite, un sûr moyen de l'indisposer était d'évoquer le souvenir de ces incidents; un jour qu'on insistait, il répartit importuné : « Est-ce qu'on parle de ces chiquenaudes à un ami de Kléber, de Desaix, de Caffarelli!... » On sait comment ont péri ces trois soldats (1).

Maintenant voici bien que Rouget de Lisle est libre, qu'un temps de réconfort et d'espoir s'offre à lui : mais par un contraste original si l'auteur de *la Marseillaise* est désormais tranquille, en sécurité, recherché, félicité, applaudi, c'est *la Marseillaise* elle-même, hier incontestée, souveraine, qui va être négligée, reniée, sifflée, tout au moins très bataillée, parfois proscrite.

(1) Caffarelli était né en 1756, au château du Falga (Haute-Garonne). Camarade de Rouget de Lisle aux écoles, son compagnon d'inquiétudes en 93-94, il partait pour l'armée de Jourdan après thermidor. Grièvement blessé au passage du Rhin par un boulet, il était amputé de la jambe gauche et promu général de brigade (17 frimaire an IV, 8 décembre 1795). Maintenu dans les cadres actifs, Caffarelli accompagnait Bonaparte en Égypte. On se rappelle le propos des troupiers murmurant sur l'éloignement, la longueur de l'expédition d'Orient : « Il se moque de ça, disaient-ils en montrant Caffarelli avec sa jambe de bois, il a toujours un pied en France... » Une nouvelle grave blessure atteignit le vaillant officier du génie, dans la tranchée devant Saint-Jean d'Acre : une balle lui fracassait le coude droit. Cette fois Caffarelli succomba aux suites d'une autre amputation (8 floréal an VII, 27 avril 1799).

Les thermidoriens n'osent pas encore relever un autre drapeau contre le drapeau tricolore, mais ils chantent! Le 9 thermidor a ouvert la crise de *la Marseillaise*, la première, et *la Marseillaise* en comptera plus d'une.

Le lendemain du 9 thermidor, *la Marseillaise* a un rival — *le Réveil du peuple*, non pas aux armées, il est vrai.

XI

LA MARSEILLAISE APRÈS LE IX THERMIDOR
SON DUEL AVEC LE « RÉVEIL DU PEUPLE » DANS LE MIDI

La réaction thermidorienne et la Contre-Révolution dans le Midi. — Le Réveil du peuple *opposé à* la Marseillaise. *— La « Terreur blanche » et son hymne. — Les massacres de républicains à Lyon, Marseille, Tarascon, Toulon, etc. — Les « Compagnons de Jéhu ». — Souvenirs de Charles Nodier.*

On disputera longtemps sur le 9 thermidor, non sur ses conséquences assez patentes, mais sur ses causes, un peu sur ses circonstances, surtout sur les intentions et plans de ces deux groupes d'acteurs. La chaire nationale d'histoire de la Révolution française ne date pas d'hier : elle a été créée il y a plus d'un siècle. Thiers, Mignet, et avant eux une femme de génie, M[me] de Staël, l'avaient occupée, sans parler des tout premiers, Fantin-Desodoards et autres : ils ont dit leur sentiment sur le grand épisode. Buchez, Lamartine, Louis Blanc, Michelet, Villiaumé parmi les plus notoires ou illustres, ont opiné dans des sens contradictoires : ils ont aujourd'hui leurs successeurs, MM. Aulard, Mathiez, Madelin, écrivains de très intéressant labeur et esprit critique qui auront à leur tour leurs suivants respectifs. Nous taisons Taine, peu qualifié, ce semble, comme plume politique, étant resté, quoiqu'il en ait, si métaphysicien qu'il prétend expliquer la psychologie du peuple français pendant les longues années de la Révolution, sans faire entrer en ligne d'action déterminante ou au moins parallèle, la guerre, la coalition, l'émigration, la Vendée, l'invasion!

Le 9 thermidor est-il *procès jugé et non plaidé* selon le mot de Cambacérès? Dans l'instant la faute paraît incomber aussi au principal accusé (dont la plaidoirie du 8 est si fautive) et non pas au seul tribunal, à la Convention même.

C'est assurément un des plus grands problèmes de la Révolution française, derrière la solution duquel se cache ou se dresse toute une orientation sociale et politique, et les avocats qui s'emploient à débrouiller le dossier de ce très grand procès, à suppléer les lacunes de l'instruction et du débat par une revision d'appel, voire de cassation, se livrent à une œuvre capitale.

Le 9 thermidor, quelles que soient leurs investigations et leurs découvertes, prend toutefois rang d'abord parmi les nombreuses *Journées des dupes* que compte notre histoire. C'était le sentiment de la plupart des contemporains à la vue des prompts et fâcheux destins de tels des vainqueurs, ceux du moins qui dans les Comités ou sur la Montagne avaient mené le branle. Le dénouement définitif est en effet inattendu, sauf pour ceux qui, sur la dernière heure, ralliés au coup d'État montagnard, s'étaient placés à la remorque des chefs d'attaque, et, d'auxiliaires, de caudataires, allaient en quelques mois, en quelques semaines, avec la complicité ou sous la direction des renégats et des contrits de la Terreur, devenir les arbitres de la situation politique et les rédacteurs de la nouvelle Constitution.

Tout le monde dans la Convention et même en immense majorité au dehors peut célébrer le triomphe, crier gloire à la grande journée !

> Salut, neuf thermidor, jour de la délivrance !
> . . . .
> Chantres républicains, célébrez la victoire !

Marie-Joseph Chénier et Rouget de Lisle lui-même peuvent mêler leurs odes à la voix de la foule ; l'intervention des dithyrambes ne dissipe aucune confusion.

La République française reste debout, mais la crise du 9 thermidor a ouvert le champ, livré la scène à un monde, non pas tout à fait inconnu, mais nouveau, qui s'y précipite bruyamment, le monde thermidorien, amalgame confus, disparate, bigarré,

d'origines les plus diverses, qui contient certes une minorité de républicains loyaux, aussi loyaux quoique modérés que les gens de la Montagne, monde aveuglément violent où vont peu à peu se découvrir les royalistes et les émigrés de l'intérieur, où feront grand tapage les fractions des sections qui ont donné asile aux ex-fournisseurs de la Cour, aux bourgeois pour lesquels Voltaire, Jean-Jacques, Diderot ont perdu les lettres et la philosophie; où plastronnent les jeunes patriotes qui se sont défilés devant les appels aux volontaires et les lois de réquisition, les *embusqués* du temps; où grouillent le monde des noceurs, furieux du trop long sevrage de plaisirs, et la basse-cour des filles.

Le *Réveil du peuple* sera leur mot d'ordre chanté.

Le *Réveil du peuple* possède toutes les qualités requises par les partis pour un rôle de ce genre. Les partis, on le sait assez, ne sont point difficiles sur le choix d'une littérature qui avec leurs intérêts, sert leurs passions. Toute parole, tout écrit leur est bon quand ils y trouvent le cri de leur haine et le geste de leur vengeance. Médiocrité de forme, platitude de verbe, furie cruelle d'action, le *Réveil du peuple* met tout cela à la portée des masses de la contre-révolution.

Ce misérable chant qui pendant deux années va tenir tête à *la Marseillaise*, ou la mettre en échec, ou même la proscrire, est un des plus sanguinaires qu'on puisse imaginer. Sanguinaire, il l'est atrocement, avec rage et un arrière froid calcul. Ce n'est point ici, comme dans tels chants révolutionnaires, une strophe détournée de son sens et subissant dans la tempête une application que ne prévoyait pas, qu'aurait repoussée l'auteur. Ce n'est point non plus, comme dans la *Carmagnole* ou le *Ça ira*, une menace avec un arrière-goût de gaîté populacière sans doute terrible, mais localisée sur une tête, une sélection dans les coupables désignés : non, c'est ici le prêche furieux, écumant, de l'égorgement en masse imposé du premier cri au dernier. Dans le soi-disant « Sus aux terroristes », le seul mot d'ordre vrai est « Sus aux républicains! »

Aucune des explications qui se donnent des chants de la Révolution ne peut être hasardée sur l'origine de ce chant précoce de la contre-révolution. Tous les autres sont nés au milieu

des plus effroyables tourmentes de trahisons intérieures, des plus actuels dangers de batailles. Les traîtres, les émigrés, les armées ennemies sont sur le sol de la patrie, tiennent la patrie à la gorge. Les chants de la Révolution sont le cri suprême, le dernier souffle d'appel pour la libération : leurs auteurs sont aux frontières et, comme Rouget de Lisle, jettent leur inspiration aux armées, ou, comme Chénier, dans la fournaise de la Convention d'où ils lancent leur invocation à la place publique : acteurs eux-mêmes, ils sont emportés dans le tourbillon des marches de combats, des clameurs de tribune, des fumées de poudre, des lueurs de canon, des risques personnels de mort.

Le *Réveil du peuple* n'a ni de tels auteurs ni de tels berceaux. C'est le factum écrit tranquillement, à froid, d'un obscur vaudevilliste, royaliste non même déguisé, protégé par l'hypocrite mélange de ses relations Conventionnelles, plus encore par sa nullité même, accouplé pour la musique à l'acteur-chanteur Gaveaux, de la troupe du théâtre Feydeau qui, de ses planches, escompte aux bureaux une queue de clientèle bien pensante et suppute la bonne recette; Gaveaux du moins s'est fait connaître par la mise en musique de petits opéras-comiques non sifflés.

Ce Souriguières lance son *Réveil du peuple* quand tout danger a disparu, quand il n'y a plus crainte de voir le couperet tombé sur le col de Robespierre et de son groupe, se relever, et par un jeu de bascule connu, trancher du côté opposé le caquet des factieux de l'autre clan.

Et ce poète de thermidor écrit ces abominables exhortations au massacre :

Peuple français, peuple de frères,

. . . .

Tu souffres qu'une horde atroce
Et d'assassins et de brigands
Souille par son souffle féroce
Le territoire des vivants!

. . . .

Quelle est cette lenteur barbare
Hâte-toi, Peuple souverain,
De rendre aux monstres du Ténare
Tous ces buveurs de sang humain.

. . . .

Oui, nous jurons sur votre tombe
Par notre pays malheureux
De ne faire qu'une hécatombe
De ces cannibales affreux.

Ce signal de l'assassinat, de l'égorgement n'est que trop entendu.

Le chaud, l'enflammé Midi qui, au XVI[e] siècle, s'ensanglantait si furieusement des guerres religieuses, recommence : il happe le *Réveil* : ce sera son catéchisme, son *Oremus*, son chant de carnage en bloc et par tête.

Lyon inaugure la tuerie. Tout le reflux d'une marée d'émigrés dégorge par la Suisse : ils arrivent de partout, de Rome, de toutes les villes des États pontificaux, de Sicile, de Naples, de Vienne, de Buda-Pesth. L'état-major du fameux Précy, le général de la défense pendant le siège lyonnais, est refait. Les nobles, les fils de bourgeois citadins y coudoient les fils de viticulteurs, de campagnards enrichis et les ouvriers des ports. Leur nombre sans cesse accru, leur audace s'excitant par l'affiche réunissent promptement en véritables bandes les furieux cachés hier, éparpillés par la peur dans la contrée. Ils se disciplinent, s'organisent et s'ils n'osent déjà arborer la cocarde royale, ils attachent à leur chapeau une large ganse blanche. Ils se dénomment *Compagnies de Jéhu*... un docte fanatique lyonnais leur ayant suggéré que Jéhu n'avait été sacré roi d'Israël par le prophète Élysée que sous la condition de massacrer tous les prêtres de Baal, tous les tenants d'Achab et de Jézabel... Quels faux dieux plus détestables que les principes républicains, et la Révolution ne s'incarne-t-elle pas dans l'impie Jézabel !

Ils se dénomment aussi par ironie *Compagnons* ou *Enfants du soleil* parce qu'ils assassinent la nuit, un masque sur la face.

Ils cherchent et trouvent facilement leurs victimes. Tout républicain est déclaré terroriste; toute femme de républicain est réputée complice de terroriste. Pour eux sont des monstres ceux ou qui ne crient pas *Vive Louis XVII* ou n'en portent pas le deuil! ou qui ont ri... on sait quand! chanté on sait quoi!

Les compagnons de Jéhu débutent par des égorgements en détail; ils montent dans les maisons; ils assomment, jettent dans

les escaliers les cadavres : une charrette attend en bas qui va se vider au Rhône.

Mais ce travail fractionné est trop lent. Il faut donner un pendant aux journées parisiennes de septembre!

Les républicains sont arrêtés en masse par quartiers et conduits en prison; souvent dans leur effroi ils accourent spontanément aux portes des maisons d'arrêt pour y trouver un refuge, une barrière de sûreté. Ainsi s'expliqueraient (par parenthèse rétrospective) les emprisonnements par la fameuse loi des suspects qui mettait à l'abri de l'échafaud les imprudents de gestes et de langue jusqu'à la paix. Mais point, à Lyon, de si opportune analogie! Cette ressource de la prison-refuge ainsi recherchée n'y est pas admise. L'égorgement se fait en grand à l'intérieur. Les massacreurs s'étaient réunis, concertés au théâtre : ils se divisent en trois troupes : les uns forcent la prison de Roanne, défoncent les portes des cachots et égorgent : comme les détenus se barricadent, résistent, on apporte des bûches, des fagots, des bottes de paille et on y met le feu : jusqu'aux femmes emprisonnées périssent avec leurs petits enfants, étouffés, brûlés vifs. A la prison des Recluses et de Saint-Joseph, mêmes sauvages assauts, égorgement, incendies... De là, le massacre s'étend. On égorge à Marseille, au fort Saint-Jean; fils d'armateurs rivalisent d'entrain avec débardeurs. On égorge à Toulon; on égorge à Tarascon... Et cependant — observent quelques républicains — on n'annonçait point l'entrée des Prussiens dans Verdun.

La tuerie s'est solidement étendue en largeur : elle occupe dix départements, trente villes; avec Lyon, Roanne, Tarascon, Aix, Toulon, elle a inondé de sang Avignon, Nîmes, Sisteron, Montélimar, Saint-Étienne, Montbrison, Bourg, Lons-le-Saunier et autres. Le comte de Lestang, de Montélimar, dit le *Charette du Midi*, tiendra la campagne un an avec dix mille hommes recrutés dans le Gard, les Bouches-du-Rhône et vient en plein Avignon proclamer la déchéance de la Convention. A Bollène, le général Dours, qui avait figuré dans l'armée républicaine au siège de Lyon et s'était retiré à la campagne, est assassiné avec des raffinements de sauvagerie inouïs.

Maintenant la tuerie gagne en hauteur : elle remonte vers le

centre. La voici dans les campagnes d'Angers. On enfouit dans les fossés, à la lisière des bois, quatorze cents cadavres de chefs de famille républicains, égorgés, mutilés.

Vainement la Convention envoie des commissaires, Boisset, Goupilleau, Boursault, Fréron. Goupilleau constate que le Rhône charrie de nombreux cadavres. Fréron confesse que « c'est une Saint-Barthélémy de républicains ». « La réaction est sans mesure » avoue Durand-Maillane. Les thermidoriens de Paris trouvent que les thermidoriens du Midi exagèrent!

Fréron aurait pu réentendre à Aix un collègue de la Gironde l'orateur des premiers mois de la Convention, Isnard, celui qui menaçait de détruire Paris et d'en pulvériser les ruines mêmes en poussière si menue que l'on chercherait vainement la trace de la grand'ville sur les rives de la Seine! Sorti de ses cachettes, le modéré girondin balconne aujourd'hui du haut de la salle des fêtes de l'auberge du Cours avec la même politique éloquence : « Compagnons, crie Isnard, quand vous rencontrerez un terroriste, si vous n'avez pas d'armes, assommez-le à coups de bâton! Si vous n'avez pas de bâton, courez au cimetière, déterrez les ossements de vos morts et assommez le terroriste à coups de fémurs et de tibias! » Il est fâcheux que la prose d'Isnard ne soit pas versifiée, elle figurerait un notable couplet du *Réveil*!

Que parle-t-on dans le Midi de Maignet, de Jourdan, de leurs fureurs ultra-jacobines? La république d'avant thermidor elle-même avait arrêté, puni Jourdan : le 8 prairial an II (27 mai 1794), elle avait guillotiné ce terroriste exagéré comme « contempteur de la Représentation nationale ». La république de la fin de l'an II et de l'an III inspire au tribunal de Roanne des jugements moins sévères : les *Compagnons de Jéhu* sont acquittés pour leur massacre des prisons; sur les marches du Palais de justice qu'ils descendent fiers, libérés, une foule amie jette des fleurs; le soir, au théâtre, elle leur lance des couronnes, et le *Réveil du peuple* chanté sur la scène provoque un délire d'enthousiasme. Cette même république pour achever de rétablir l'ordre envoie au Midi le général Willot qui pactise avec les assassins, les encourage, se fera élire député à l'Assemblée des Cinq Cents par eux, par le suffrage restreint des Bouches-du-Rhône, et revient à Paris,

sous l'inexplicable protectorat de Carnot, conspirer publiquement contre la République qui, il est vrai, le fructidorisera.

La contre-révolution est telle qu'en juin 1796 rien n'est terminé : il faut, pour rétablir l'ordre dans les campagnes, organiser une armée républicaine en colonnes mobiles comme en Vendée. Enfin l'une d'elles s'empare du comte de Lestang et le fusille à Avignon (24 prairial an IV).

Cette terreur méridionale, si justement qualifiée *Terreur blanche*, qui ne comporte ni les motifs, ni les explications de l'autre, fut une des heures les plus atroces de l'époque de réaction : il s'y commit des barbaries que Paris ne connut pas, n'aurait pas souffert, et toujours avec l'accompagnement du refrain scélérat.

Tout jeune adolescent, Charles Nodier vit ces hommes; il en écrivit sur le tard des tableaux encore pleins d'épouvante. On ne sait pourquoi les friands de documents de source traitent les *Souvenirs* de Nodier de broderies légères et fantaisistes. Il était franc-comtois et vécut toute sa jeunesse dans sa patrie provinciale qui commence le Midi et était excellent terrain d'observation. La Franche-Comté a donné à la Révolution des hommes de toutes couleurs et de tous emplois, les généraux Lecourbe, Joubert, Pichegru, etc., le président du tribunal révolutionnaire de Paris, Dumas, l'hébertiste Momoro, le dernier montagnard Goujon, Rouget de Lisle enfin. Toutes les opinions s'y sont contrebattues. Le père de Nodier était un avocat instruit, magistrat élu président du tribunal criminel qui, à ce titre, assumait sur sa tête toutes les haines d'une foule de coupables, fabricateurs de faux assignats, brigands de grandes routes, détrousseurs de courriers et malle-poste de finances, voleurs de diligences, escaladeurs nocturnes de maisons isolées, etc., tous malandrins antirépublicains exerçant leurs crimes sous couleur d'opinion et se haussant, en cas d'échec et de capture, à la prétention de justiciables d'un tribunal politique qui les renverrait absous!

Né en 1780 à Besançon, Charles Nodier adolescent, jeune homme de quinze à vingt ans, vit défiler de près toutes les variétés de criminels devant le prétoire de son père : il y avait parmi eux des gens fort bien, des anciens capitaines de dragons, des chevaliers de Saint-Louis, jéhuistes naturellement.

Ces messieurs escortés de solides gaillards parcouraient les campagnes avec des caravanes de charrettes sur lesquelles ils empilaient, « comme on entasse les veaux pour la boucherie », les républicains cueillis dans leurs randonnées à travers les villages; les victimes étaient fortement ligottées aux pieds et aux mains. Arrivée aux faubourgs de la ville, la file était arrêtée par une meute stylée, et l'égorgement sur place s'opérait. Les passants de bonne compagnie venaient voir, lorgnaient, riaient, prenaient part quelquefois. Nodier vit un bon septuagénaire, un homme de la meilleure compagnie qui avait jadis assisté à Versailles à la chasse et au jeu du roi, frapper à tour de bras sur un malheureux qu'agitait encore une convulsion d'agonie, avec sa canne, un petit jonc à pomme d'or.

« Tout cela ressemblait étrangement aux exécutions de cannibales, achève Nodier, et comme chez eux, l'affreux sacrifice se passait au bruit des chants. Dans la bouche des tueurs, c'était le *Réveil du peuple* qui allait toujours augmentant d'éclat et de sauvage expression à mesure que les fumées du sang leur montaient au cerveau; c'était le refrain de *la Marseillaise*, qui expirait de mort en mort dans la bouche des mourants. Seulement on ne les mangeait pas... Voilà toute la différence! »

Nodier sincèrement rallié aux Bourbons, renté de l'excellente place de conservateur de la Bibliothèque de l'Arsenal, écrivait ses *Souvenirs* sous la Restauration. Quelque imagé que soit le style d'un romantique admirateur de Walter Scott, de Hugo et de Vigny (dont Nodier regrette en l'instant de n'avoir point le génie de peinture descriptive), on ne voit point en quoi l'attestation historique de tels faits par un tel témoin et à une telle date en est diminuée : l'impartiale véracité de sa mémoire et la franchise de sa plume s'en trouvent confirmées, ce semble, au contraire. Avec un peu plus d'émotion, sinon d'indignation, Nodier écrit trente-cinq ans plus tard sur ce duel méridional du *Réveil du peuple* et de *la Marseillaise*, sur la Terreur blanche, ce que tout le monde en disait en 1798 à Paris. Ses souvenirs sont aussi exacts qu'un bulletin du Comité de sûreté générale ou qu'un rapport de Merlin de Douai, ministre de la Police : on peut même dire, si on les rapproche, qu'ils en reproduisent les textes.

XII

LA MARSEILLAISE APRÈS LE IX THERMIDOR
SON DUEL AVEC LE « RÉVEIL DU PEUPLE » A PARIS

La réaction thermidorienne et la Contre-Révolution à Paris. — Le Réveil du peuple *contre* la Marseillaise. — *La jeunesse muscadine et Billaud-Varenne. — « Jacoquins et Jacoquines! » — Désordres dans les cafés, les théâtres, au Palais-Royal. — Politique équilibriste de la Convention, inutile. — Aggravation des désordres.*

La réaction thermidorienne fait dans le même temps ses prouesses à Paris : sans doute ce n'est pas le drame de Lyon ou de Tarascon, mais ce n'est point la faute du personnel si le ridicule et la violence de sa sédition ne tournent point au même tragique sanglant. A la vérité, il manquait dans ses rangs l'élément essentiel, l'élément populaire : mais les faubourgs n'étaient point disposés à le fournir, non plus que les campagnards de la banlieue parisienne : ceux-ci étaient bien accourus le 10 thermidor sur les terrasses du jardin des Tuileries, face à la guillotine, acclamer le supplice de Robespierre, mais leur démonstration n'allait pas plus loin.

La réaction thermidorienne à Paris s'est écrite à elle-même une page non seulement politique, mais fâcheusement pittoresque dans la chronique des mœurs et de la vie de la capitale. Elle est avant tout symbolisée et représentée par cette jeunesse, hier si discrète, si effacée, si absente qu'on ne la voyait point dans les rues aux jours joyeux des grandes victoires nationales. Aujourd'hui elle envahit tout Paris, s'y étale, y déborde, ne souffre point de coudoiements. Elle a adopté des modes, des vêtements, des coiffures, des manières, un langage qui la mettent hors la foule vulgaire.

Les nombreux adeptes portent le chapeau bicorne coiffé en travers, l'habit vert ou bleu barbeau carré très serré et très court à collet noir, une énorme cravate blanche ou verte où s'engoncent leur cou et leur menton; le gilet en panne veloutée couleur chamois n'a pas moins de dix-huit boutons de nacre; les culottes

ne descendent qu'aux mollets; linge de batiste parfumé au musc; souliers fins de semelle et à pointe. Leurs cheveux sont longs, tombent sur les épaules des deux côtés de la tête en cadenettes ou bien en *oreilles de chien*; ils les poudrent genre ancien régime pour bien marquer à la *canaille aux cheveux gras* le retour en arrière. Ils affectent l'insolence d'une fausse myopie pour jouer de la main avec un gros binocle et regarder les gens sous le nez; ils sont armés d'un énorme gourdin plombé, gros bois en torsade aussi fort à la poignée qu'en bas, excellent assommoir. Ils se sont fait, pour parler plus élégamment, un argot mondain qui ébauche les mots ou les estropie de leur ossature; le suprême bon ton est de supprimer les *r* : l'*r* sonne mal, il est démocratique et donne au mot un ton populacier, un *air* faubourien : ils disent : « *Paole d'honneu... C'est incoyable... C'est méveilleux!* » Le nom leur en restera; on le leur applique de suite : ils seront les *Incoyables*! La senteur dont ils s'arrosent leur vaut aussi le sobriquet de *muscadins*. Cette silhouette grotesque a obtenu des historiens et peintres, de Mercier aux Goncourt, sans oublier nos gais faiseurs d'opérettes contemporaines, Lecoq et autres.

Les thermidoriens de Paris ne seraient pas au complet sans les femmes; elles ont déjà un pied parmi eux avec les commis de nouveautés, les garçons de magasins qui y abondent et toute cette jeunesse masculine de petits employés dont la vie de travail se greffe sur les dépenses du luxe féminin. Depuis l'émigration et la guerre, les cent mille femmes à Paris qui vivaient de l'amour public, sont tombées à la portion congrue. Les « boudoirs », selon le style du temps, ont dû fermer. La Révolution, il est vrai, a supprimé l'arbitraire de la Lieutenance, les bourrades des soldats du guet et l'espionnage des *mouches* des commissariats; elle renvoie les imprudentes ou les cyniques des carrefours devant le tribunal correctionnel de droit commun, mais le procureur de la Commune de Paris, Chaumette, flanqué du municipal Marino, leur a tout de même fait passer, en ces avant-derniers mois, de mauvais moments...

Maintenant, elles sont libres, elles viennent faire leur partie; les petits thermidoriens leur tendent les bras! Elles y sautent. Elles collaborent. Il y aura tout plaisir et profit, car les *Incoyables*

s'appellent aussi *la Jeunesse dorée*! Elles, on les appellera les *muscadines* et aussi *merveilleuses* avec ou sans *r* : elles sont en effet merveilleusement attifées!

Les jeunes gens ne se sont jamais scandalisés des lacunes du costume des femmes (nous le voyons en ce moment). Les thermidoriennes revêtent en 1795 des toilettes qui permettent tous les dévêtements : tunique de linon étroite, moulante, presque toujours sans dessous de chemise, parfois avec un collant sur peau en tricot de soie couleur chair; décolletées, bras nus, seins nus, fente sur le côté pour laisser voir une jambe nue jusqu'au-dessus du genou; pieds nus dans des sandales; cheveux en nattes ou roulés mollement et largement au chignon avec, au front, un bandeau-diadème. Les femmes du mouvement ressuscitent à leur goût les républiques d'Athènes et de Rome tant de fois évoquées par les politiciens Conventionnels. Les « dames » récentes des députés en vue donnent le nouveau ton, en tête la belle Cabarrus, hier *Notre-dame de Septembre*, aujourd'hui *Notre-dame de Thermidor* selon les avatars de Tallien.

Et tout ce monde de fêtards se rue aux tapages de rues et au plaisir clamé, affiché : il tient en maître les promenades publiques, les Champs-Élysées, le Palais-Royal, les grands boulevards, les jardins de musique, les salles de concert, les cafés, les théâtres, les bals de rendez-vous publics; il fonde le *bal des Victimes* où l'on n'est admis que sur preuve de la mort d'un parent par la guillotine... Il fait partout, du moins il veut faire partout la loi; il a ses chefs à la Convention indistinctement sur tous les bancs : Tallien, Fréron et autres, et aussi Rovère, ce Rovère le plus drôle des drôles qui se donne comme fils de noble et s'est fait fabriquer par un héraldiste d'Avignon où il était gradé dans la garde papale une généalogie étincelante; il y apparaît comme issu des Rovère de Saint-Marc et marquis de Fonvielle; il est tout bonnement fils d'un aubergiste de Bonnieux, dans le comtat de Venaissin, tenant par surcroît étal de boucher.

Tallien a donné à sa *jeunesse dorée* un journal, *l'Orateur du peuple* où l'on prendra, le matin, le mot d'ordre, ou mieux de désordre pour la journée.

Et le *Réveil du peuple*, l'hymne thermidorien de choix, braille par ces milliers de bouches sa musique d'égorgement. Il fait ses preuves en ce moment sur les rives du Rhône et sur la Cannebière : si, sur les bords de la Seine, il ne fait pas à vaisseaux largement ouverts couler le sang, il y fera du moins en même temps que grand bruit de bâtons, couler beaucoup de salive et d'encre. Mais la tâche se proportionne ici aux possibilités et non aux intentions, et la Convention nationale est trop proche pour qu'on se risque déjà à organiser et commencer, sous ses yeux, une bonne guerre civile. Mais cela se fera sous peu.

Les jeunes gens à cadenettes ont dès maintenant leur tribune, un club à Clichy; bientôt ils auront à Paris une agence royaliste presque officielle, en relation avec les agences vendéennes et bretonnes.

Le Palais-Royal est leur quartier général, leur lieu de grand rendez-vous. C'est ici que l'on chante le *Réveil* en chœur; c'est ici que l'on conspue *la Marseillaise* et donne les représentations thermidoriennes.

Quand l'ex-omnipotent, le sombre Billaud lance sa fameuse menace : « On a mis en liberté des nobles, des aristocrates. Ce sont ces hommes qui accusent les patriotes : ils se réunissent à des individus couverts de dettes et de turpitudes et qui vivent avec des femmes d'émigrés.

» On accuse les patriotes de garder le silence, *mais le lion n'est pas mort quand il sommeille, et à son réveil il extermine ses ennemis*. La tranchée est ouverte; les patriotes vont reprendre leur énergie et engager le peuple à se réveiller. . J'appelle tous les hommes qui ont combattu pour la Révolution à se mettre en mesure pour faire rentrer dans le néant tous les lâches qui ont osé l'attaquer! »

La jeunesse dorée la relève, aussitôt, cette menace, et de plaisante manière et qui montre à Billaud combien les temps sont changés : elle affuble un mannequin mi-peau de lion, mi-costume de représentant d'une énorme perruque, la perruque rousse de Billaud..., la crinière du lion, et en plein jardin Égalité, y met le feu! (17 brumaire an III-7 novembre 1794).

C'est du Palais-Royal que partent les cortèges de thermido-

riens en randonnée : tantôt ils nettoient les boulevards, tantôt les Tuileries de tout ce qui n'est pas leurs : tantôt ils tombent sur le club des Jacobins, rouvert on ne sait pourquoi? pour entendre les rodomontades de Billaud! Ils en font le siège en règle; ils en chassent les auditeurs et auditrices aux soirs de grande séance, et quand tout ce monde, criant sous les coups de bâton, se sauve, ils activent la fuite en le criblant de pierres dont ils ont pleinement bourré leurs poches... D'abord, il ne doit plus y avoir de Jacobins! On ne connaît plus que des *Jacoquins*! et quant à leurs femmes, aux *Jacobines*, tant pis pour celles qui ne décampent point assez vite ou font une chute maladroite : elles sont troussées et fessées en plein vent à titre de *Jacoquines*!

Généralement, le Comité de sûreté générale est prévenu mais trop tard; il envoie bien des patrouilles de garde nationale, mais, quand celles-ci passent ou repassent, tout est terminé ou même la scène recommence : messieurs les gardes nationaux regardent faire en riant! Souvent les fessées sont administrées au refrain de *la Carmagnole*! L'accompagnement semble de spirituelle application sur les femmes des sans-culottes.

On ferait un volume de chroniques parisiennes à suivre chaque jour, chaque soir ces tumultes, à extraire des rapports des commissaires de police et des journaux du temps l'épisode vulgairement comique ou d'intention menaçante.

C'est *la Marseillaise* qu'il s'agit d'abord d'interdire. A bas *les Marseillais*! A bas *le Chant des Marseillais*! La jeunesse dorée décrète le silence sur l'hymne de la patrie victorieuse.

Les théâtres sont surtout le champ des exploits thermidoriens qui s'y cantonnent. Le milieu était excellent pour la propagande républicaine, il n'est pas moins favorable maintenant aux tapages de la contre-révolution. Les circonstances s'y prêtent au mieux : la lumière des lustres et rampes, les cris, l'animation des femmes, le public à scandaliser, à contraindre ou exciter; au dehors la nuit, l'ombre des petites rues pour décamper sans trop d'affaires, car Mercier le note dans son *Nouveau Paris* : « Les muscadins assaillent surtout quand ils sont six contre un! »

Mais *la Marseillaise* ne se laisse facilement ni gourmer, ni

mettre à la porte; les patriotes résistent ferme malgré les sifflets, les poussées.

Le monde théâtral se divise comme les salles. Il y a le parti républicain : Talma, Monvel, Laïs, Dugazon; il y a le clan thermidorien : Molé, Lainez, Elleviou, Gavaudan, Quesnel. La jeunesse dorée va à l'Opéra acclamer Lainez qui chante le *Réveil du peuple* « avec une force et un enthousiasme qui transportent les spectateurs de rage contre les terroristes », écrit la petite presse. Lainez s'était fait connaître dès 90 comme royaliste militant; il rendait comme nul autre le célèbre passage d'*Iphigénie en Aulide* : « Chantons, célébrons notre reine... », les mêmes soirs où les passages allusionnistes de *Richard Cœur-de-Lion* allumaient au Théâtre italien d'imprudents, de provoquants enthousiasmes. Ce souvenir lui vaut un redoublement de bravos. Laïs, toujours artiste de l'Opéra, veut tenir tête à son camarade, chanter *la Marseillaise*, mais la cabale muscadine, plus d'un soir, l'emporte, et souvent quand il entonne l'hymne de Rouget de Lisle, Laïs est forcé de quitter la scène. On lui reconnaît du talent, mais on n'oublie pas son opinion. Le chanteur de l'*Offrande à la liberté* ne retrouve plus son public de septembre 92.

Dans les théâtres de genre, plus de couplets improvisés sur l'*Air des Marseillais* à propos des succès de frontières, des nouvelles militaires du jour qui sont cependant toujours si glorieusement heureuses.

Le dispositif, l'aménagement des salles a changé aussi. Au commencement de l'année 94, les directeurs avaient dû faire de grosses modifications intérieures. La Municipalité avait voulu que les théâtres fussent vraiment populaires : elle avait supprimé les loges, « ces repaires d'aristocrates ». Au Théâtre-Français où il y avait quatre rangs de loges, ce sont maintenant à leur place quatre uniformes hémicycles, quatre rangs de sièges semblables égaux accoudés les uns aux autres qui font le tour de la salle. La Municipalité avait également supprimé les loges reparues sur la scène malgré l'ombre de Voltaire, et, pour caractériser cette révolution, elle avait baptisé le Théâtre-Français du nom de *Théâtre de l'Égalité*.

Malgré les protestations du représentant montagnard Duhem,

les loges sont partout rétablies. La jeunesse dorée s'y installe en compagnie féminine, portes closes, comme dans une série de fortins d'où elle commande le parterre et la scène.

Les cafés ne sont pas moins remués. Refoulés, les chants civiques y trouvent des refuges et des citadelles qui se défendent vigoureusement. Les limonadiers Chrétien et Raisson, une paire d'amis, membres des Jacobins, arrêtés après le 9 thermidor pour avoir été y acclamer la seconde lecture de la conférence de Robespierre, ont une chaude clientèle patriote qui fait ici *la Marseillaise* inexpugnable. Au café Beaucaire se réunissent les ultras du patriotisme, dits les *excessifs*.

Et toute cette agitation incessante ne laisse pas d'inquiéter les nouveaux Comités : bousculades, attroupements, cortèges, stationnements, cris, rixes nocturnes, batailles à coups de chaises et de rotins, répliques de la police par arrestations individuelles et massives, sont le fait-divers quotidien, et ce fait-divers ne s'explique que trop bien par la présente politique Conventionnelle.

Sauf la cérémonie officielle, — étrange, à cette date, — de la translation en grande pompe des restes de Marat au Panthéon (12 septembre 1794), proposée par Fréron, un des grands chefs thermido-républicains, applaudie par le républicain Chénier à titre d'avance ou de consolation aux faubourgs (1), la politique de la Convention est, tels et tels jours, à l'unisson des manifestations thermidoriennes. Lecointre peut déposer à la tribune la première dénonciation contre les membres des anciens Comités, et, s'il n'y est pas présentement donné suite, Legendre ne sera pas empêché de déposer la seconde. Les premiers mois de 1795 sont consacrés aux tractations officielles, aux marchandages de la paix signée à La Jaunaye avec les généraux vendéens; à l'octroi de l'amnis-

(1) Cinq mois après, le 8 février 1795, la même Convention décrétait : « qu'aucun citoyen ne pourra obtenir les honneurs du *Panthéon* et que son buste ne pourra être placé dans le sein de la Convention que dix ans après sa mort. » C'était expulser les restes de Marat du Panthéon, et son buste de la salle des séances de l'Assemblée. Au dehors les bustes de Marat étaient arrachés de leurs niches de carrefours, de leur piédestal dans le vestibule des théâtres. Le cercueil de Marat fut toutefois transféré sans esclandre des cryptes du Panthéon au cimetière Sainte-Geneviève, près l'église Saint-Étienne-du-Mont.

tie aux massacreurs de Machecoul (19 février 1795) ; les Girondins emprisonnés et même mis hors la loi pour participation à la guerre civile lyonnaise, bordelaise, bretonne et normande sont rappelés aux Tuileries. Le maximum est aboli. Les faubourgs exaspérés sont matés le 12 germinal (1er avril) et le 1er prairial (20 mai 1795).

Le parti thermido-royaliste se demande si l'heure ne serait pas propice pour, de Paris, donner la main aux émigrés qui préparent la descente à Quiberon? Le Prétendant a dans la Convention des partisans secrets plus dangereux à la République que les partisans avoués de sa restauration.

Mais la Convention a compris le danger qu'elle a créé, qu'elle court elle-même : les républicains, — car il en reste en nombre, et de loyaux sur ses bancs, — n'attendent pas le dénouement de la menaçante expédition dans la presqu'île bretonne, ils trouvent que l'Assemblée penchait trop à droite, ils le disent : et le même mois qui va enregistrer aux annales républicaines les terribles exécutions d'Auray, la Convention célèbre en pompe très officielle deux grands anniversaires qu'elle soude presque à dessein, celui du 14 juillet 1789, date de la chute de la tyrannie royale, et celui du 27 juillet 1794, le 9 thermidor, date de son affranchissement d'une autre tyrannie.

Elle fait plus.

Elle relève le gant jeté par la moitié royaliste du parti thermidorien lui-même : elle symbolise son républicanisme de gouvernement; elle rend ce décret du 26 messidor an III (14 juillet 1795) qui sacre, nous l'avons dit, l'hymme républicain, *la Marseillaise,* chant officiel de la République française et associe à cette apothéose, son auteur, Rouget de Lisle.

XIII

LES ÉMEUTIERS PARISIENS DU « RÉVEIL DU PEUPLE » LE 13 VENDÉMIAIRE

Le parti thermidorien veut interdire le chant de la Marseillaise. — *Faiblesse du général Menou. — L'émeute du 28 messidor. — Protestation de Jean Debry à la Convention. — L'émeute du 29. — Menaces de... révolution contre la Révolution. — Arrestation d'émeutiers* « anti-marseillais ». — *Une grande séance à la Convention (1er thermidor an III) : « Les Français vont-ils se battre entre eux à cause du* Réveil du peuple *et de* la Marseillaise ? ». — *Discours de Boissy d'Anglas ; rapport de Chénier. — Les thermidoriens l'emportent : le* Réveil *chanté à la Convention le 23 thermidor an III (10 août 95). — Les officiers et les soldats chantant* la Marseillaise *à Paris assommés par les thermidoriens. — Vote de la constitution de l'an III. — Le 13 vendémiaire.*

Cette fois, c'en est trop !

Les thermido-royalistes ont toléré pour le *Réveil du peuple* une concurrence d'ailleurs bruyamment disputée et parfois supprimée, et c'est maintenant à cette *Marseillaise* abhorrée qu'il faudra céder le pas ! C'est *la Marseillaise* qui seule aura la parole ! Comme si *la Marseillaise* avait cessé d'être le chant de l'anarchie !

Le doute n'est plus permis avec ce dernier décret :

« La Convention veut rétablir la Terreur ! »

Et sur ce mot magique qui fait explosion et enflamme autour d'elle comme une traînée de poudre, le boulevard Italien, le Palais-Royal, les terrasses des Tuileries ; les cafés, surtout les grands cafés de Chartres et de Valois prennent feu. Autour du café du Caveau, les rixes commencent : on pugile dans la rue des jeunes gens qui en descendent, chantant *la Marseillaise.*

Le lendemain, 27 messidor, la jeunesse dorée jure que seul le *Réveil* sera chanté à la Convention même ! Et la Convention revoit, réentend à ses portes presque les mêmes tumultes qui l'ont effarée au 31 mai, au 2 juin 1793, au 9 thermidor.

Paris offre le spectacle d'une vraie sédition : déjà l'émeute monte sa houle humaine.

Le 28 messidor une foule immense a envahi la cour des Tui-

leries, le vestibule du Palais national, siège de la Convention. La garde montante débouche musique en tête, elle joue *la Marseillaise*, conformément au décret conventionnel de l'avant-veille. Alors une énorme clameur s'élance de milliers de bouches : « Pas de *Marseillaise* ! A bas *la Marseillaise* ! A bas les Marseillais ! » Les commentaires injurieux et les objurgations s'ajoutent : « C'est avec cet air là qu'on nous a égorgés pendant quinze mois. A bas ! Nous voulons *le Réveil du peuple*, *le Réveil!* » Un gros de jeunes gens s'élance dans les rangs des soldats, entoure le corps de musique, saisit les instruments, menace de les briser. La troupe demeure silencieuse, l'arme au pied. Menou qui commande la garde de l'Assemblée, Menou qu'il suffit de nommer, fait d'abord caracoler son cheval, puis parlemente : « Ce ne sont pas des cris qui m'influenceront !... Je ne dois obéir qu'aux ordres de la Convention... Je ferai jouer les autres airs... Je ferai jouer la série des airs de la Révolution *(sic)*. — Nous voulons le *Reveil* ! Pas de *Marseillaise* ! — Menou : « Ai-je perdu votre confiance ?... Alors je donnerai ma démission... — Vous ne l'avez pas perdue... On ne vous demande pas votre démission, on vous demande *le Réveil du peuple*. » La clameur *le Réveil, le Réveil* : couvre tout. Un dernier cri perce cependant : « *On veut recommencer la Terreur*. » Menou très émotionné devant ce bouillonnement qui va s'exaspérant, envoie deux de ses officiers exposer le cas au Bureau de la Convention.

L'Assemblée est en séance. Elle est très troublée, très perplexe elle-même. Autour d'elle, elle voit s'apprêter un véritable siège, un assaut peut-être. Les politiques des Comités interviennent... Sans doute il y a des opinions derrière les chansons, mais est-ce pour des chansons qu'on va se battre sous les fenêtres mêmes de la Convention ? Est-ce que des morceaux de musique vont devenir un brandon de discorde entre les citoyens ?

Et l'Assemblée prend dans l'instant une série de mesures, d'ailleurs contradictoires, qui ont à ses yeux l'avantage de tout concilier.

D'abord elle envoie à Menou l'ordre, aussitôt exécuté, de faire jouer le *Réveil*.

La foule acclame, fait chorus ; elle exige que la musique de

la garde montante joue l'air trois fois; elle est insuffisamment calmée d'ailleurs.

Ensuite l'Assemblée ouvre sa séance publique par débat sur son décret même qui a fait de *la Marseillaise* le chant national.

La Convention, à vrai dire, est fort décontenancée par l'accusation thermidorienne : « Elle! Vouloir rétablir la Terreur... Il n'y a que les ennemis de la République, de ses pouvoirs souverains, qui puissent lancer de telles perfides imaginations! »

Jean Debry, le motionnaire du 26 messidor pour l'apothéose de l'hymne, proteste chaleureusement contre une aussi monstrueuse et aberrante accusation : « Où trouve-t-on, dit-il, une idée pareille dans le texte du décret, dans l'exécution de l'*air vraiment national que chantent nos héros triomphateurs*?... La Convention voudra que l'armée joue les airs civiques qui ont le plus contribué au maintien de notre glorieuse Révolution... »

A droite, on l'interrompt : « Qu'est-ce que des chants civiques? »

Jean Debry : « Les chants civiques sont tous les airs qui ont contribué à notre liberté!... Les chants civiques doivent être ceux qui ont fait conspirer la perte des tyrans, ceux qui ont fait triompher nos armées à Jemmapes et ailleurs. Est-ce donc demander la Terreur que demander ces chants-là? C'est cette énergie qu'ils devaient faire naître que j'ai voulu rétablir. Mais quand je réclame cette énergie, je réclame en même temps la justice... »

Debry est applaudi.

L'Assemblée repousse une motion de sa droite qui demande avec Lanjuinais le rappel du décret qui a sacré *la Marseillaise*, sous prétexte « que la Convention ne devrait jamais faire de décrets sur des choses pareilles *(sic)* » ; mais elle fait prendre aussi par ses Comités du salut public et de sûreté générale, in arrêté immédiat aux termes duquel il sera désormais « défendu de chanter et lire sur les théâtres aucuns airs, chansons et hymnes *qui ne seraient pas contenus dans les pièces annoncées et jouées* ».

Désormais aux spectacles plus de *Marseillaise*, plus de *Réveil*...

Alors, il faut l'espérer, on ne se chamaillera, on ne se battra plus, et Paris redeviendra tranquille!

En même temps l'Assemblée met à son ordre du jour un grand débat sur la politique intérieure du gouvernement où elle protestera devant la France entière contre les imputations calomnieuses des partis factieux et contre des désordres intolérables dans la capitale où siège le gouvernement. Ce débat aura lieu le 1er thermidor an III (19 juillet 1795), dans deux jours.

Ces décisions de bascule équilibriste n'agréent point à la foule, à ses meneurs : elle se dissipe cependant sur la promesse du général Menou que désormais la garde montante défilera aux seuls airs du *Réveil du peuple* et de *Veillons au salut de l'Empire*; mais le mot d'ordre est donné pour la nuit même, pour tous les soirs du reste : la foule thermidorienne, meneurs en tête, se répartira dans tous les théâtres de Paris : d'ordre on y exigera, on y chantera le *Réveil du peuple*; *la Marseillaise* sera interdite, conspuée si elle ose paraître, ses chanteurs expulsés, punis sur place.

La consigne est bien observée.

Le 28, au soir même, à l'Opéra, le *Réveil du peuple* est chanté avec enthousiasme : « Les *Marseillais* » veulent répliquer. Rixes au parterre. La garde de service arrête les perturbateurs et les relâche. Au théâtre Feydeau, au théâtre de la Montansier mêmes épisodes, plus violents au théâtre de la République. Ici les acteurs sont républicains, ils se font tirer l'oreille : ils en tiennent pour *la Marseillaise*. Enfin pour conjurer l'orage, l'un d'eux, Dugazon, se sacrifie, il chantera « l'hymne thermidorien ». Mais à peine paraît-il devant la rampe qu'il est reçu par cent bordées de sifflets, d'injures : « A bas Dugazon; c'est un terroriste! un autre! un autre! » Dugazon entre en fureur, arrache sa perruque, la jette par terre, est aussitôt agrippé, bourré de coups par des jeunes gens qui ont escaladé les planches; les acteurs et les actrices sortent des coulisses, s'interposent; les femmes dans la salle poussent des cris aigus, la plupart rient et applaudissent; la garde accourt, les commissaires, un juge de paix : tout ce monde se collète sur la scène dans une confusion violente et grotesque.

Enfin Dugazon se dégage en lambeaux, et peut s'esquiver par les coulisses. Peu à peu la scène se libère et le calme se rétablit. Le *Réveil* est chanté au milieu des hourras de toute la salle.

Le lendemain matin 29, à la parade, sur l'ordre exprès de la Place, la garde montante prend le service sans musique. Peu de protestations. Il se répète que les consignes militaires sont cette fois sévères... Les fusils seraient chargés... On se réserve pour les théâtres.

Le soir, en effet, ce sont plus que des échauffourées.

Le public parisien, dans son éternelle et spirituelle badauderie, toutes opinions comprises, est sorti en masses pour voir... Il encombre; il complique, il fait masse.

Le théâtre des Arts l'emporte cette fois sur les autres par la violence de la manifestation. D'abord interdiction est faite par la salle aux commissaires de police de monter sur la scène pour lire l'arrêté des Comités au titre duquel tous chants autres que ceux de la pièce même sont formellement interdits. Les commissaires se le tiennent pour dit, n'insistent pas. Ce premier succès obtenu, le parterre donne le signal de l'hymne thermidorien : deux énergumènes se font remarquer par leur désordre échevelé. La police revenue en force veut les faire taire : ils se rébellent. On les arrête. Noms déclarés, ce sont Gavaudan et Micalef, artistes du théâtre Favart. Le Comité de sûreté générale cette fois maintient l'arrestation.

Cette anodine répression augmente la fermentation. Les agitateurs et les meneurs ordinaires se concertent. Puisque ce soir la police l'emporte, rendez-vous est pris pour une plus corsée manifestation au même théâtre des Arts, le lendemain. Les femmes sont chargées d'arpenter les boulevards, de racoler et donner rendez-vous au lieu convenu.

Toute la journée du 30, des rassemblements considérables divaguent au jardin du Palais-Royal, au boulevard Italien. On crie *Gavaudan, Micalef ou la mort.*

Dans la cour même des Tuileries, on insulte les postes de garde; on essaie de pénétrer.

Dans la ville l'agitation est extrême. On n'y compte plus les rixes individuelles et collectives. Les « connaisseurs », — et ils

sont nombreux depuis cinq ans, — estiment que Paris est à la veille d'une nouvelle révolution.

Cependant le Comité de sûreté générale commence à prendre l'événement très au sérieux : il décide d'abord de se protéger lui-même. De gros détachements de troupes de ligne parcourent les principales rues; quelques bataillons de gardes nationales républicaines de sections sûres, des sections du Muséum, des Gardes françaises, de la Halle-au-Blé entourent les Tuileries; des réserves de ligne sont massées pour marcher sur les principales salles de spectacles, et le soir quand la manifestation du théâtre des Arts commence à battre son plein, elle est maintenue, cernée... Mais la bataille est chaude : les meneurs crient : « Marchons sur la Convention ! il y a là sept cents brigands, oppresseurs du peuple qu'il faut jeter à l'eau ! » D'autres crient : « A bas l'anarchie ! Il faut un gouvernement... *Il faut un chef!...* » Un chef ? en juillet 95... Le vœu et le propos sentent la royauté ! En vérité tout ceci est bien faits, dits et gestes de contre-révolution.

Le lendemain, 1er thermidor, a lieu à la Convention la séance annoncée.

Les meilleurs orateurs de cette phase de l'existence Conventionnelle finissante sont invités à donner de leur personne, au premier rang, Boissy d'Anglas, le grand homme de prairial. Le début de son discours donne la note : « Citoyens, il est impossible de fermer plus longtemps les yeux sur la situation de Paris; elle est telle que la liberté publique est menacée comme au jour des plus grands dangers... Heureusement, la Convention possède en ses mains une puissance invincible parce qu'elle est nationale, et le moyen infaillible de conjurer le péril public est de faire connaître à la France et aux amis de la Liberté égarés, les quelques scélérats artificieusement coupables de ces désordres : ce sont les stipendiés de la faction des étrangers... La Convention n'a pas infligé un châtiment terrible aux hommes de sang, le 9 thermidor, pour laisser périr la liberté sous les coups d'un autre parti. Nous ne voulons pas que le corps social périsse dans ces convulsions. Nous disons à ces jeunes gens, dupes, nous aimons à le croire, de leur enthousiasme pour la liberté, de leur haine pour la tyrannie : *Pourquoi ces chants qui deviennent dans votre bouche le*

ralliement d'un parti? Ils sont, dites-vous, la commémoration glorieuse de la journée du 9 thermidor : mais ils sont aussi un germe de division entre les bons citoyens; ils ont été plus d'une fois, à Lyon et dans le midi, le signal des égorgements... Pourquoi ces rassemblements séditieux, ces émeutes répréhensibles? Pourquoi cette opposition aux décrets de la Convention, aux arrêtés de ses Comités? Ah! si vous chérissez la liberté, obéissez aux lois qui doivent en garantir l'exercice. *Dans toute autre circonstance de pareils chants n'auraient rien de répréhensible; mais quand la malveillance en abuse, vous devez vous en abstenir*, et il est du devoir de la police d'empêcher qu'ils ne se fassent entendre; *ils sont coupables, non par eux-mêmes, mais par l'avantage dont ils sont aux scélérats qui vous les inspirent...* » Et Boissy termine en annonçant le vote prochain « d'une Constitution sage et ferme qui, avec l'ordre, assurera le bonheur de tous ».

Delaunay cadet vient lire le *Rapport* du Comité de sûreté générale sur les événements mêmes, et Chénier termine la séance en donnant lecture de la *Proclamation de la Convention au peuple français* dont la rédaction lui a été confiée et réédite le discours de Boissy d'Anglas.

L'Assemblée adopte en un tour de votes tous ces documents : elle en ordonne l'impression, l'affichage dans Paris, l'envoi aux départements, et le rideau d'une politique équivoque baisse, une fois de plus, sur cette tragi-comédie parlementaire.

De tout ce remplissage de séances, on pourrait dire d'un mot populaire que c'est pour la frime. La Convention est prisonnière de sa politique nouvelle : elle ne veut pas plus brider les langues de ses alliés qu'elle ne peut changer leur opinion; et leur concours lui a été trop utile, trop nécessaire pour qu'elle prenne l'initiative d'une rupture définitive.

Le Réveil du peuple le lendemain de ces fermes paroles et décrets, se chante de plus belle, comme si l Assemblée n'avait ni discouru ni statué, et vingt jours après le décret d'interdit, le 23 thermidor an III, *vulgo* le 10 août 1795, troisième anniversaire de l'escalade des Tuileries, la Convention donne la grande

fête nationale coutumière où l'hymne thermidorien va reprendre sa place.

Daunou préside et prononce un éloquent discours. Les artistes du Conservatoire de musique siègent dans l'amphithéâtre à sa droite ; tout près d'eux, des théories d'artistes aveugles de l'un et l'autre sexe ont été conduites et casées pour corser les chœurs. Les Représentants sont en grand costume. C'est tout un répertoire de morceaux qui est exécuté à grand orchestre : *l'Hymne du 10 août* de Chénier, musique de Catel ; *l'Hymne à la Liberté* de Baour-Lormian, musique de Rigel père ; un autre *Hymne à la Liberté* de Deforgues, musique de Lenglé ; *le Chant républicain du 10 août* de Lebrun, musique de Chérubini.

La fête se termine par l'exécution de *l'Hymne national : Allons, enfants de la patrie*, par celle du *Réveil du Peuple*, et le public s'écoule sous le *Chant du départ* ! Le compte rendu officiel constate, à la suite de cette longue énumération, que les acclamations ont accueilli *chacun* de ces hymnes, mais toutefois que « rien n'a égalé la sensation que produit la strophe *Amour sacré de la patrie*. Un mouvement rapide, spontané, s'est communiqué à toute l'Assemblée : Représentants et spectateurs se sont découverts à cette invocation à la fois religieuse et guerrière *(sic)*. »

Cette impartialité presque parfaite ne convainc pas les thermidoriens ni ne les calme. Les Parisiens demeurent toujours partagés, inégalement sans doute. en *Marseillais* et *Réveillés*. Et les théâtres continuent à être le champ d'exploits et de tumultes qui vont chaque jour en s'exagérant et s'exaltant de plus en plus. L'écho des exécutions d'Auray et les discours à la tribune conventionnelle de Tallien revenu de Quiberon, converti ou acculé pour l'instant par les attaques et soupçons dont il était l'objet, à un renouvellement de méthode jacobine, n'étaient cependant point de grand encouragement réacteur.

Les désordres n'en vont pas moins leur train sur les boulevards et surtout aux spectacles : sifflets à *la Marseillaise*, soufflets, coups de canne et de chaise échangés, injures, rixes globales, les épisodes se succèdent avec alternatives de succès et de défaite dans les deux partis.

Le comique se mêle au violent.

Aujourd'hui les muscadins fustigent et tirent les oreilles de l'officier de paix Descoings qui s'est aventuré dans le jardin du Palais-Égalité.

Le lendemain on va donner le siège à la boutique du repré-, sentant Louvet rentré à la Convention, pauvre comme devant, installé libraire; on met le poing sous le nez de l'aimable et dévouée Lodoïska dont le nom, par une coïncidence fâcheuse, figure juste à l'instant sur les affiches d'un opéra-comique... On crie : *A bas la Louve et le Louveteau!* Lodoïska venait d'être mère. Louvet l'orateur girondin de « Robespierre, je t'accuse! » passe à l'état de terroriste! Et c'est un éclat de rire thermidorien quand la police plante une *sentinelle* à la porte de la librairie en souvenir, dit-on, du journal mort-né de l'auteur de *Faublas* (1).

Les représentants républicains se donnent mission de se rendre le soir dans les spectacles pour parler raison au public : on les applaudit, mais on ne les écoute guère. Merlin de Thionville a des succès oratoires à l'Opéra, les rixes ne s'en renouvellent pas moins à la sortie, où les queues hostiles s'injurient et se gourment. Les postes de police sont encombrés, et la conduite des délinquants au Comité de sûreté générale, fort importuné de ces rixes et désordres obstinés, devient besogne ordinaire.

Mais voici qui devient grave, singulièrement grave. Les thermidoriens ne s'en prennent plus seulement aux civils qui chantent contre eux *la Marseillaise*; ils s'attaquent aux militaires. Le décret conventionnel qui a sacré l'hymme si fort en honneur aux armées a été vite populaire chez les soldats, et Paris est constamment rempli de soldats : blessés, fiévreux soignés aux hôpitaux, permissionnaires au repos, troupes de passage, troupes de la garnison, tous ont au cœur et aux lèvres les strophes vaillantes et victorieuses qu'on chante aux frontières et aux batailles; tous se réjouissent d'entendre le *Allons, enfans de la patrie...* aux musiques de leurs demi-brigades.

(1) Louvet avait repris, depuis son retour, la publication du journal de ce nom, *la Sentinelle*, où il avait, au temps du ministère girondin, violemment soutenu Roland, qui d'ailleurs le subventionnait.

Les thermidoriens ne l'entendent point de cet air et les voici fondant à coups de leurs matraques sur tout officier ou soldat qui chante *la Marseillaise*... Assommé, déchiré de coups au théâtre des Arts, l'adjudant général Devaux, un tout jeune et héroïque officier couvert de gloire à Charleroi et à Fleurus que le général en chef Jourdan a récompensé en l'envoyant, il y a quelques mois, déposer les clefs de Namur sur la tribune de la Convention! Devaux arrive maintenant de Vendée avec plusieurs blessures encore ouvertes; ce soldat resté citoyen a voulu s'interposer entre combattants, prêcher la paix civile, crime impardonnable!

Tombé, culbuté, rossé au Palais-Royal un jeune soldat qui répond par *la Marseillaise* à un groupe de jeunes gens chantant *le Réveil* : la police emporte le militaire sans connaissance sur civière au Bureau militaire de la Convention.

Encore au Palais-Royal, rixe générale : un groupe d'officiers généraux, supérieurs et de soldats, suivis d'une quarantaine de citoyens pénètre dans le jardin en chantant *la Marseillaise*; ils insistent sur le refrain : ils sont accueillis par une mitraille de chaises... que leur jettent les états-majors thermidoriens; les soldats dégainent; on se bat aux cris de *A bas les royalistes! A bas les jacobins!* Enfin les patrouilles accourent, désaccrochent les combattants, poussent les moins furieux, immobilisent les plus violents, ramassent les blessés... L'épisode est du 5 vendémiaire. Le 8, il se renouvelle, toujours au Palais-Égalité : les journaux royalistes accusent le député Hardy (de la Seine-Inférieure) d'avoir compromis la Représentation nationale en faisant irruption avec des généraux, bras dessus bras dessous, et provoqué la riposte du *Réveil* en chantant *la Marseillaise* sabre au vent.

Le 13 est proche. La guerre civile est déjà sur la place publique.

Les thermidoriens crient : « *A bas, à mort* Tallien, Fréron, Legendre! »... leurs grands hommes d'hier...

Il est tout de même invraisemblable d'assister en plein Paris à cet événement : des fuyards de la Défense nationale rossant les soldats qui ont sauvé la Patrie, reblessant au débotté des champs de bataille les blessés. Chenier n'en pouvait croire à l'authenticité du spectacle et se lamentait à la tribune de l'Assemblée contre

« cette.. brave jeunesse qui, par excès de courage obstrue tous les Comités, tous les bureaux de la Convention, assiège toutes les autorités constituées pour se faire réquisitionner à... l'intérieur, tandis que la vraie jeunesse française, sans doute moins utile à la patrie, terrassait chaque jour les armées liguées contre la République! »

Le général Lefebvre dont on sait le franc parler, arrivant de l'armée de Sambre-et-Meuse à Paris, déclarait très haut qu'il faisait meilleur aux avant-postes : républicains et soldats y étaient plus considérés et plus en sûreté qu'à l'intérieur...

Qui s'étonnerait que l'armée prenne position et qu'en Vendémiaire comme en Fructidor, avec *la Marseillaise*, elle défende la Révolution?

Maintenant les thermidoriens, les royalistes, les sections « réactrices » ne se possèdent plus. La Constitution nouvelle vient d'être votée par la Convention. C'est la Révolution à perpétuité puisque la Convention s'éternise. *Les Deux-Tiers*, les plus odieux de ses membres, passent aux Cinq-Cents! Silence à *la Marseillaise*! A bas les Deux-Tiers! A bas la Convention!

A la section des Piques parmi les orateurs les plus violents contre le recrutement conventionnel obligatoire des nouveaux députés, on remarque Souriguières, l'auteur du *Réveil*!

XIV

LA MARSEILLAISE SOUS LE DIRECTOIRE
LE GÉNÉRAL BONAPARTE ET LA MARSEILLAISE

Le Réveil du peuple *chanté à Paris après Vendémiaire! — Attitude définitive du gouvernement dans l'affaire des* Chants nationaux. — *Arrêté du Directoire du 18 nivôse an IV (8 janvier 1796). — Le général Bonaparte, commandant en chef de l'armée de l'intérieur et de la 17e division militaire, fait lui-même la police des théâtres. — Victoire de* la Marseillaise *et des « airs chéris des Républicains ». — Départ de Bonaparte pour le quartier général de Nice. —* La Marseillaise *dans la campagne d'Italie; un témoignage de l'historien royaliste, l'abbé Montgaillard.*

Fait peu croyable, l'issue de la bataille parisienne de Vendémiaire ne fait pas taire les chanteurs du *Réveil*.

La victoire a été, sans doute, non pas à fond disputée; elle a été pourtant complète. Mais, il y a eu attaque ouverte contre la République, dans Paris même, puis courageuse résistance, et le général Lafond de Soulé, un ex-garde du Corps de Louis XVI, a fait noble figure même à côté des Bonchamp, des d'Elbée, des La Rochejaquelein. Les thermidoriens royalistes ont senti leurs forces et distingué le point faible dans le gouvernement. Certes l'année 95 n'a pas été bonne, mais l'on a prouvé que l'on n'abdiquait point, et rien n'est perdu. Si Quiberon avait été retardé de trois mois, et pu se faire en octobre, ou si Vendémiaire avait été avancé et avait éclaté en juillet, alors entre ce double feu la Convention, la République culbutait! Mais avec des chefs d'action et de tactique comme Charette et Puysaye dans l'ouest, Willot dans le midi, Pichegru à Paris ou sur le Rhin, avec la force de face et de flanc et la trahison partout, nul espoir n'est interdit : c'est partie à reprendre.

Et voici presque les mêmes journées qu'avant le 13 vendémiaire, les mêmes invraisemblables faits-divers.

Rovère, membre du Comité de sûreté générale, quelques jours avant que la Convention se déclare dissoute (4 brumaire an IV; 26 octobre 1795), ramène la foule des muscadins aux Tuileries, leur donne le signal, fait taire la garde montante qui veut jouer *la Marseillaise* et répond à Legendre : « La Convention n'a que des lois à faire!... » Sur fureur de Legendre, il se ravise et engage le lendemain ses amis de la rue à permettre qu'on joue *le Chant des Marseillais*!

Il y aura aux Cinq-Cents, aux Anciens, nombre de ces mêmes personnages qu'à la droite et au centre de la Convention. Le régime électoral de la Constitution de l'an III organise à revanche.

La mansuétude de la Convention dans la répression a été vantée; elle s'expliquait; la tolérance du Directoire fait suite; elle est immédiate.

Cependant aussitôt après la victoire du 13, le Comité de sûreté générale a un bon mouvement : il faut remercier les patriotes des faubourgs, les vaincus de germinal et de prairial, qui, sortis de prison, sont accourus défendre la Convention. Le

Comité rapporte l'arrêté qui, après les émeutes des 28-30 messidor, avait interdit tous les chants, y compris *la Marseillaise*, aux spectacles, et « les Marseillais » usent aussitôt copieusement de la mesure.

La Marseillaise, *le Chant du départ* sont, il est vrai, sifflés, chutés, au théâtre Feydeau ; au Théâtre italien, Chénier est conspué ; mais à l'Opéra un bon parterre acclame Laïs qui chante (19 vendémiaire) dans *Œdipe* et entonne entre temps *la Marseillaise* avec la maëstria des grands soirs de l'*Offrande*. Au Palais-Égalité, un énorme rassemblement de soldats et de jeunes citoyens fait plusieurs fois le tour du jardin en chantant l'*Hymne marseillais*. Le 9 brumaire, au Théâtre de la République, officiers et soldats chantent également l'hymne, culbutent les collets noirs et les filles « aussi insolentes qu'indécentes » qui sifflaient les uniformes. A Feydeau, il y a toujours tapage : les *Marseillais* gardent rancune à ce théâtre : c'est à sa troupe qu'appartient Gaveaux, le musicien du *Réveil*. On trouve plaisant de faire chanter *la Marseillaise* au comédien-compositeur. Gaveaux s'exécute de bonne grâce et au mieux : il est applaudi.

Les thermidoriens de leur côté s'avisent de riposter : puisqu'ils ne chantent plus facilement le *Réveil*, ils se mettent à chanter *la Marseillaise*, mais ironiquement ; ils déplacent les intentions, et, avec les mêmes paroles, s'amusent à en faire un chant réacteur. Ou bien ils choisissent les strophes et chantent les mêmes, toujours, sans fin, oubliant naturellement celle où Bouillé est flétri. Ou bien encore, ils feignent d'ignorer le rappel de l'arrêté d'interdiction et demandent à grands cris le commissaire, l'officier de paix sur la scène pour qu'il continue d'y interdire toutes chansons sauf les ariettes mêmes de la pièce.

Cependant les oreilles républicaines s'échauffent.

Les patriotes du café Chrétien, les *excusifs*, comme on appelle ces républicains irréductibles, jurent d'en finir avec ces opposants ; ils déclarent que tous les soirs ils se rendront en masse dans les spectacles pour y faire chanter l'*Hymne des Marseillais* de gré ou de force.

Dans les théâtres mêmes, la patience des patriotes de toutes classes, civils et militaires, est à bout : les soldats surtout se font

remarquer par l'énergie de leur protestation et de leur geste. Quand les thermidoriens s'agitent, protestent, le premier qui se fâche au Théâtre de la République (16 nivôse an IV; 6 janvier 1796) est un soldat : il se hisse sur la banquette et lance un vigoureux : *A bas les Chouans!* Trois ou quatre jours après, dans ce même théâtre, un membre du Conseil des anciens, outré du tapage anti-marseillais se lève à l'orchestre et crie : « Misérables! Allez en Vendée puisque *la Marseillaise* vous fait tant de peine! *(sic)* Allez rejoindre Charette : on ne joue pas d'air patriotique là-bas.. Mais vous êtes trop lâches pour aller vous battre! »

La quatrième strophe de *la Marseillaise* va servir de menace contre les thermidoriens, et l'altération de son premier vers rend bien, dans l'instant, le sentiment public :

> Tremblez, *chouans*! et vous perfides,
> L'opprobre de tous les partis...

Le mot *chouans* remplace dorénavant dans une exacte pointure, la métrique du texte *tyrans.* La deuxième guerre de Vendée et les sauvages exploits de Stofflet et de Charette ne donnent que trop d'actualité à l'injurieuse apostrophe.

Le gouvernement comprend qu'il faut donner un coup de barre. Il a d'ailleurs mis à la tête de l'armée de l'intérieur et de la 17[e] division militaire, un jeune général jacobin, protégé et ami de Barras, Napoléon Bonaparte, qui a fait ses doubles preuves de civisme et de talents militaires au siège de Toulon et le 13 vendémiaire : on peut compter sur sa poigne.

En conséquence le 18 nivôse an IV (8 janvier 1796) le Directoire prend maintenant un autre arrêté, définitif celui-là, et en opposition formelle avec celui du 28 messidor an III (16 juillet dernier).

Désormais le Directoire arrête que quatre airs, « les airs chéris des Républicains » *(sic)*, *la Marseillaise*, le *Ça ira*, *Veillons au salut de l'empire* et le *Chant du départ* seront *seuls* chantés sur les théâtres. Dans l'intervalle des deux pièces on chantera tou-

jours l'*Hymne des Marseillais* ou quelque autre des chants patriotiques désignés. Toutes les fois qu'il y aura grand spectacle, l'Opéra donnera une représentation de l'*Offrande à la Liberte.*

Quant au *Réveil du peuple*, « cet air homicide » *(textuel)*, il est expressément défendu de le laisser ou faire chanter.

Et le jeune général en chef de l'armée d'intérieur prélude à la campagne d'Italie en établissant tous les soirs son plan de campagne contre les chouans des spectacles : il envoie ses instructions les plus détaillées à son chef d'état-major : les adjudants généraux, les adjudants de service à leur poste dans les loges militaires, après accord avec les agents secrets de la police; des piquets de cinquante hommes aux portes des théâtres principaux; cinquante dragons dans la cour de la Bibliothèque nationale avec le Commandant de place à leur tête; des sentinelles immédiatement de planton aux portes des loges d'où partiraient les sifflets; en cas d'improbation à l'adresse de l'acteur-chanteur du *Chant patriotique*, ordre de faire baisser le rideau et évacuer la salle. La garde du Directoire fournira une réserve de dragons prêts à brider pour se porter aussitôt aux points menacés. Maintien de l'arrestation faite de tout individu qui donnerait une marque d'improbation.

Ce régime n'empêchera pas les élections de Fructidor, sans doute, mais présentement il assure dans la capitale un calme très suffisant et, pour tout gouvernement, l'ordre intérieur n'est-il pas le premier objectif?

Le général Bonaparte s'applique d'ailleurs avec grand zèle à son emploi et ne s'en remet point à ses lieutenants du soin de surveiller; il veut tout voir et voit tout par lui-même. Barras qu'il ne faut lire à cette date et plus tard d'ailleurs qu'avec une certaine prudence a tracé un vivant crayon de son ex-général en second dans l'exercice de ses fonctions plutôt administratives. Bonaparte avait obtenu, grâce à ce puissant protecteur, d'être en relations continuelles avec le Directoire, d'être reçu à toute heure dans la salle des séances et montrait le plus respectueux empressement, venant, chapeau très bas, plusieurs fois par jour et dans la soirée faire son rapport. Il n'était pas tendre pour messieurs les aristocrates; il s'était composé un état-major semi-militaire,

sémi-policier auquel le bataillon des patriotes de Prairial, sortis de prison la veille de Vendémiaire, avait fourni un appoint choisi par Merlin de Douai, ministre de la police, et le soir venu, sortant de dîner de chez Barras ou de chez la Montansier (pour les uns) ou « Mme de Montansier » (pour les autres), il enfourchait sa grande jument et se tournant vers l'escorte de ses officiers à moustaches : « Allons! citoyens, disait-il, allons faire chanter *la Marseillaise* et corriger les chouans! » Et Bonaparte faisait en personne son service des théâtres, comme un simple officier de paix.

La Marseillaise, l'hymne national, l'emporte donc enfin! Devant cet appareil décidé, continu, les résistances faiblissent peu à peu d'ailleurs : les criards sans être bouche close se tiennent plus cois, et les sabres au clair font rentrer les gourdins sous les houppelandes. Bonaparte peut partir pour d'autres champs de bataille; il a mieux à faire qu'à assurer tous les soirs la police des spectacles de Paris : Montenotte, Millesimo, Dego, Mondovi, Lodi, Milan, Lonato, Castiglione, Arcole, Rivoli l'attendent Le 23 février 1796, Mme veuve Alexandre de Beauharnais lui avait remis, de la part de Barras, avec l'approbation technique de Carnot, sa nomination de général en chef de l'armée d'Italie; le 9 mars, ils se mariaient; le 26, Bonaparte arrivait à son quartier général, à Nice.

A l'armée d'Italie, Bonaparte va retrouver *la Marseillaise* qui ne connaît ni halte ni repos. Pour avoir contribué à chasser Autrichiens et Prussiens des pays belges, alsaciens et lorrains, elle n'a pas terminé son œuvre. L'Autriche prétend tenir tête encore. Les armées de Provence et de Languedoc lui feront entendre le grand refrain du recul définitif : elles l'ont même gaiement accommodé.

Un *Hymne patriotique de l'armée d'Italie* salue Bonaparte au quartier général :

> Oiseaux du Capitole, éveillez les Romains...
> Brennus va de nouveau franchir les Apennins!

La grande *Marseillaise* s'amuse de ces parodies et ne leur cède point la place.

Cette campagne d'Italie est d'ailleurs toute merveilleuse de génie de guerre : le souffle républicain anime encore le général en chef. En moins de dix-neuf mois, l'Autriche est à genoux... Jourdan et Moreau aidant toutefois. Aidant aussi quelque peu *la Marseillaise*, si l'on en croit de véridiques témoins servant sous Bonaparte, bons acteurs de sièges et de rase campagne; si l'on croit entre autres ce brave chef de bataillon au 4e régiment de ligne, Dupin (Jean-Pierre), qui dans un crayon rapide esquisse ces gros épisodes victorieux, la prise au galop de Millesimo, Cossario, Cavar, Chérasco, Plaisance, Reggio, Modène, des forts Ubry ,de Bologne et termine par cette attestation donnée sur place : « Notre demi-brigade à elle seule, avec deux pièces de quatre, a fait soumettre tout ce pays, toutes ces villes, *au seul chant de la Marseillaise.* »

La seconde campagne d'Italie semble aussi devoir quelque reconnaissance à *la Marseillaise.* Si d'après le commandant Dupin (Jean-Pierre) en 1796 elle pétrifie l'ennemi, elle apparaît en 1800, comme toujours, un merveilleux stimulant d'effort et d'endurance pour nos soldats. Nulle parole ne vaut la citation fidèle et les jugements impartiaux des écrivains royalistes souvent, à certaines heures plus équitables qu'on ne croit.

C'est l'abbé Montgaillard, historien cependant passionné de Louis XVI et de la Restauration, qui nous peint en ces termes fidèles l'entrée de l'armée de réserve et du Premier Consul en Italie : « Pendant toute la durée du passage du mont Saint-Bernard, la musique des régiments ne cesse de se faire entendre... L'*Hymne des Marseillais*, qui exerça une si puissante influence dans les armées républicaines de 1793 et 1794, est chanté avec enthousiasme par les soldats de Bonaparte; les échos des Alpes retentissent de ces strophes qui décidèrent si souvent de la victoire, qui firent trembler les ennemis de la France. *Liberté! Liberté!* ce talisman enflamme encore aujourd'hui les soldats et double leurs forces sur les glaciers des Alpes. »

Belle paix sans doute que le traité de Campo-Formio, rédigé par Bonaparte le 17 octobre 1797, qui confirme sur l'Autriche, trois ans d'ailleurs après sa dépossession effective, le droit

français de récupération des provinces du Nord et de la rive gauche du Rhin (1) et réédite ainsi textuellement le traité de Bâle.

XV

LA MARSEILLAISE SOUS LE DIRECTOIRE (FIN)
LA MARSEILLAISE UN PEU PARTOUT - LE SILENCE DE BRUMAIRE

Dernières chicanes à la Marseillaise *par les « chouans des spectacles », par les filles à* « mouchoirs blancs ». — *Apothéose de* la Marseillaise*; son règne en France et hors France.* — La Marseillaise *en Belgique, en Suisse, à Gênes, dans le Piémont, etc.* — La Marseillaise *et les Émigrés.* — La Marseillaise *et les prisonniers français en Autriche, en Prusse.* — *Les représentants Drouet et Lamarque dans la prison du Spielberg et* la Marseillaise. — La Marseillaise *aux funérailles de Hoche (6 vendémiaire an VI).* — La Marseillaise *vaine protestation à l'Orangerie de Saint-Cloud contre le 18 Brumaire.*

Il serait misérable de suivre désormais *la Marseillaise* civile dans ces chicanes nocturnes de parterre de plus en plus rares d'ailleurs : il y a bien encore de-ci de-là quelques faits-divers à son sujet, mais cela ne doit guère plus compter que toutes les taquineries et railleries de la petite presse à l'adresse du canapé de Barras, des prêches de la théophilanthropie de Laréveillère-Lépeaux, ou les habituelles esclandres d'Ange Pitou, le chanteur populaire, qui tient séance place Saint-Germain-l'Auxerrois, et se fera fructidoriser, il est vrai, ni plus ni moins qu'un sérieux thermidorien.

Dans la strophe de *la Marseillaise*, « chouans » continue à remplacer « tyrans ». Quand les muscadins veulent un peu de tapage, ils suggèrent au directeur du spectacle de faire chanter l'Hymne par un acteur atteint de rhume aigu avec toux incompressible ou d'enrouement chronique. Il y a aussi l'épisode de

(1) Mulhouse, ville impériale appartenant aux Habsbourg jusqu'en 1273, puis alliée aux Cantons suisses, victorieuse de Charles le Téméraire, constituée en république indépendante, s'était en 1798 spontanément réunie à la France.

la « cocarde nationale » que les Merveilleuses et les catinelles du boulevard refusent de mettre à leur chapeau ou qu'elles remplacent sur leurs éventails par une large « croix chrétienne » en paillettes d'argent : elles manifestent encore en affectant, pour applaudir, d'agiter un mouchoir... blanc. Une mesure ultérieure de police mettra bon ordre à ces tracasseries plus ou moins puériles ou agaçantes : le député de la Vienne aux Cinq Cents, Rampillon, fera voter un décret aux termes duquel les entrepreneurs, administrateurs et artistes de théâtres seront assujettis à la prestation du serment civique comme d'authentiques fonctionnaires de la République. La menace de la fermeture de la salle, sans préjudice de poursuites correctionnelles, sera une excellente garantie de calme sur la scène et au parterre. Quant aux demoiselles des loges ou du Palais-Royal, les dames des faubourgs se donnent plusieurs fois mission de leur infliger des corrections exemplaires : en août 1796, elles viennent à diverses reprises nettoyer le jardin Égalité des « belles impures » qui y étalent la provocation de leurs nudités, y tiennent galerie avec les muscadins et continuent ainsi à faire de la politique thermidorienne à leur façon.

Mais la plus sotte de ces sottises d'irritante et vaine agitation est encore, toujours, la conduite journalière que les royalistes continuent à tenir vis-à-vis l'armée. En dehors de la garnison, Paris est le lieu de passage ou de séjour de nombreux officiers et soldats qui n'ont guère en bonne odeur ces Vendéens du boulevard, ces émigrés de l'intérieur. C'est avec les frères de ces Français encadrés de Prussiens, d'Autrichiens que nos armées se battent au delà du Rhin; ce sont eux que Hoche trouve dans l'ouest à la tête de malheureux paysans dévoyés.

Les agences bourboniennes avaient un instant espéré une désunion dans l'armée française; il y avait dans la capitale un grand nombre d'officiers hors cadres, non employés ou suspendus, ayant appartenu aux réquisitions, notamment à l'appel en masse de 93, et qui, malgré une élection très valide par leurs camarades, n'avaient point trouvé place dans la réorganisation des cadres; beaucoup avaient même été « réformés » par Aubry sans autre motif qu'une allégation de prétendues opinions terroristes !

Cet Aubry, capitaine d'artillerie dans l'armée royale avant 89, girondin furieux, un des soixante-treize, était entré au Comité de salut public après le 9 thermidor où il prenait la place de Carnot; il avait, entre autres destitutions ineptes, signé celles de Bonaparte et de Masséna! Fâcheuse récompense aux soldats qui avaient fait « les guerres de liberté »! En vendémiaire, les royalistes avaient un instant escompté une coopération de ces mécontents; mais ils jugeaient mal du patriotisme de ces braves gens. Leurs avances furent peine perdue.

Ces quelques derniers épisodes peignent les rapports des officiers et des soldats avec les fervents attardés du *Réveil du peuple*. Au Vaudeville un spectateur des premières loges, quand l'acteur entonne *Veillons au salut de l'Empire!* applaudit avec un fracas dérisoire, se lève et sort en faisant claquer les portes : un militaire bondit aussitôt de sa place d'orchestre, saisit le manifestant au collet et le jette à l'officier de police. Au Théâtre de la République, c'est encore un militaire qui empoigne un manifestant, lequel avait crié : « Non! non! » à la substitution de *chouans*! Au théâtre Favart, tout un parterre composé de soldats acclame avec transport le refrain de *la Marseillaise* et celui de *Veillons*... « *Plutôt la mort que l'esclavage!* » La veille, dans ce même théâtre trois militaires houspillent vertement des civils qui avaient crié à propos de l'hymne *Veillons* : « *A bas la chanson de Carrier (sic)!* » Le surlendemain, au Vaudeville, c'est un adjoint aux adjudants généraux, le capitaine Gouvion, qui arrête de sa main quatre perturbateurs et les conduit lui-même au poste, etc. : le capitaine Gouvion n'admet pas que des polissons, des poltrons restés à Paris quand les camarades se faisaient cribler de balles et de mitrailles allemandes, revenaient mutilés, sifflent ce drapeau de gloire qu'est aux armées *la Marseillaise*! En fait, les commissaires de police à l'interrogatoire relèvent neuf fois sur dix que ces tapageurs sont de jeunes couards tombant sous le coup des réquisitions nouvelles et qui ne veulent pas rejoindre (février 1796).

En annaliste véridique, il nous faut du reste relater que finalement, de mois en mois, ce remue-ménage théâtral par sa banale et bruyante répétition devient fastidieux, fatigant. Spec-

tateurs et spectatrices se lassent de cette tragi-comédie, de ce duel des loges et des parterres ou du poulailler qui interrompt les représentations et gâte le plaisir de leur soirée. Plusieurs raisonnent tout haut : « C'est à la longue profaner l'hymne national que de l'imposer sans paix ni trêve dans un tel milieu qui n'a rien d'héroïque. » D'autres plus audacieux avancent que le gouvernement est dans son droit en interdisant tels et tels airs, mais qu'il l'excède en prescrivant : « On chantera ceci... On chantera cela...! » Nombre de directeurs prennent des initiatives à côté : de *la Marseillaise*, ils choisissent une strophe, la plus générale de sens, ou s'en tiennent à des tempéraments, à des solutions mixtes : ils suppriment l'intermède chanté sur la scène, les paroles : l'orchestre joue l'air seulement. Bref le public des théâtres se calme, faut-il écrire qu'il se blase?

Mais il n'en va pas de même au dehors.

Le grand public populaire, celui qui sur les Champs-de-Mars, sur les places publiques confond toutes les classes, les unifie et en fait la nation, ne connaît ni subtilités, ni énervements, ni lassitudes : sa fibre restée saine et forte, est toujours aussi vibrante, et son bon sens patriote n'est ni moins enthousiaste ni moins politique. *La Marseillaise* a été le signal et le signe de la victoire républicaine à l'intérieur et au dehors; partout, aux Tuileries comme sur le Rhin, elle a contribué à libérer la France; elle demeure le symbole et la garantie de son salut.

Rien ne le lasse, lui, le grand public. *La Marseillaise* est toujours son « air chéri », selon le mot touchant et naïf du temps : il la demande, il l'exige, il l'acclame, il la chante à tout moment, à toute heure, en toute occasion. Fêtes nationales, gouvernementales (et elles sont déjà nombreuses!), anniversaires, glorieux ou terribles, le 14 juillet, le 10 août, le 22 septembre le 21 janvier, le 9 thermidor... et jusqu'à l'anniversaire de la Constitution de l'an III! Anniversaires des grandes victoires, Valmy, Jemmapes, Wattignies, Fleurus, Geisberg, Wissembourg, Traité de Bâle... Fêtes de moindre envergure, réjouissances locales, revues, départs de recrues, promenades militaires, plantations d'arbres de la Liberté, fêtes de décadis, mariages des

décadis, « mariages pauvres, patriotes, vertueux, célébrés sur l'autel civique de la patrie »; pour la dot de l'épousée, on quête gaiement dans l'assistance :

Français, assistans magnanimes,
Donnez vos livres ou vos sous :
De l'amour heureuses victimes
Sachons réjouir ces époux !

Toute occasion est bonne pour placer, pour chanter *la Marseillaise*, pour la plagier, la paraphraser aussi, mais avec les intentions les plus patriotes du monde. Toute chanson improvisée se fait sur l'*air des Marseillais.* Tout chansonnier, tout rimailleur de cabinet de lecture et de cabaret, « y va de sa Marseillaise », et il en a été ainsi dès le début!

En 93, en 94 avant thermidor, il se trouvait même des gouvernants pour se choquer, s'inquiéter littérairement de ce genre de fécondité. Une engeance poétique intrépide menace d'envahir partout, à la Convention, aux Jacobins, la tribune aux harangues et, ni plus ni moins, de se substituer d'abord aux orateurs légitimes, aux discoureurs coutumiers; puis, une fois dans la place, installés chanteurs, d'introniser dans une *Marseillaise* amputée leurs strophes personnelles ! Et le 2 pluviôse an II, on voit à la tribune des Jacobins, un chanteur arrivé tout essoufflé, tout chaud de la Convention où il a chanté son hymne arrangé, qui se carre et recommence, et Collot d'Herbois de lui rappeler sévèrement que « la tribune de l'Assemblée nationale est pour les Français le trépied sacré *(sic)*, abordable seulement à ceux qui ont reçu du peuple l'honorable emploi de défendre ses droits ! » Un autre censeur est plus précis. Dufourny de Villiers, membre écouté aux Jacobins et aux Cordeliers, architecte parisien notoire alors, qui s'était jeté dans le mouvement en 89; il reprend vertement ce récidiviste, par *une motion d'ordre* : « Tous les jours on entend certains auteurs substituer des couplets bons ou mauvais à « l'Hymne de la Liberté » *(la Marseillaise).* Ces couplets sont ignorés de tout le monde, incapables de produire une impression patriotique... J'invite ces auteurs à réprimer leurs démangeaisons *(textuel)* en laissant chanter les hymnes nationaux consacrés et connus de la nation. »

Vaines remontrances! *La Marseillaise* continue à enfanter de petites Marseillaises : elle est devenue, sauf respect! la Mère Gigogne des chansons de la Révolution! Et quand le 10 messidor an VI (28 juin 1798) le classique littérateur François de Neufchâteau, ministre de l'Intérieur, est chargé de célébrer par un morceau officiel, la fête de l'Agriculture, son génie poétique ne trouve pas de plus géorgique inspiration que de pasticher *la Marseillaise*, paroles et musique!

Allons, amis du labourage,
Poussez le soc avec vigueur...
. . . .
Aux armes, laboureurs! Poussez votre aiguillon;
Marchez! *(bis)* Qu'un bœuf docile ouvre un large sillon!

Réductions, allongements, démarquage, plagiat, imitation, collaboration, caricature, *la Marseillaise* connaît toutes ces formes de la popularité, et jusqu'aux plus drôlatiques, ce qui est le comble de la popularité.

Le Directoire voit d'un bon œil toutes ces manifestations de quelque vêtement de texte, exact ou non, dont elles se parent; il les favorise et le plus souvent s'y associe quand sa dignité de gouvernement peut s'en accommoder; elles servent sa politique républicaine « quand même », que personnifie Barras dont la physionomie publique et le vrai rôle mériteraient, par parenthèse, un bon historien ne s'arrêtant point aux commérages de la chronique scandaleuse. Le 18 fructidor an V (4 septembre 1797), le 22 floréal an VI (11 mai 1798), le 30 prairial an VII (18 juin 1799) même, à travers tous ces coups d'État variés, Barras en effet reste un gouvernant considérable et qui figure politiquement une autre phase historique que celle d'une licence publique de mœurs d'ailleurs incontestable, mais dont Paris s'était à lui-même donné plusieurs fois le spectacle sous Louis XV et même récemment tout au cours du règne de Louis XVI et de Marie-Antoinette.

La belle conséquence de cette musique ininterrompue est d'incarner plus profondément *la Marseillaise* aux entrailles des Français. *La Marseillaise* aux armées, *la Marseillaise* aux places

publiques, *la Marseillaise* aux écoles avec le couplet des « Enfans », la présence continuelle des femmes et des petits aux fêtes font de l'Hymne le souffle chantant de la nation entière. Les enfants l'ont entendu chanter dans le sein de leur mère : ils la savent, *la Marseillaise*, avant de naître ! Ils ne l'oublieront pas.

La Marseillaise, comme elle est nationale et publique, s'est faite familiale et familière : on la chante aux ateliers, dans les faubourgs des villes, sous le chaume dans les campagnes; les soldats en congé, les blessés au repos de convalescents, les licenciés la chantent au retour, mais ils la retrouvent sur ces lèvres de civils aussi fière, aussi vivace qu'aux frontières. Seules deux ou trois chansons de Béranger, dans les premières années de la Restauration, auront une telle fortune, mais moins durable.

Que parler encore (fût-ce d'un mot) du *Réveil du peuple* devant cette emprise universelle de *la Marseillaise*? Ce cri de parti, de circonstance, de vilaine cruauté s'est tu, étouffé : il a suffisamment rempli de maux sa brève destinée. Sans l'opposition qu'il a osée contre *la Marseillaise*, qui se souviendrait de lui?

Cette force de pénétration, cette vertu d'humanité conquérante qui émane de *la Marseillaise* ne la laissent point se restreindre à son peuple d'origine, s'y cantonner, enfin se nationaliser trop à l'étroit... Certes elle est nationale et bien française, mais comme les vents féconds elle s'emporte à travers tous pays, et la voici qui court l'Europe. Dès ses premiers jours elle a franchi les fronts des armées coalisées pour jeter au loin la bonne semence. Et d'abord, elle a germé, s'est aussitôt épanouie aux pays qui ont fait don d'eux-mêmes à la République française comme la Savoie, comme les Flandres, la Wallonie, le pays de Liége. En février 1795 les peuples de ce Nord n'attendent point le traité de Bâle (du 5 avril suivant) pour crier : *Nous sommes Français!* et demander la réunion : ils la cimentent déjà sur leurs places de beffrois, dans leurs églises où ils chantent l'Hymne français; ainsi font-ils à Gand, à Bruges, Louvain, Tournai, Ostende, Namur; ils le chantent à Mons à Saint-Vaudru, à Bruxelles à Sainte-Gudule. Les Pays-Bas donnent la

réplique : affranchis de l'Autriche, bientôt République batave, ils contresignent l'alliance avec la France dans des fêtes où *la Marseillaise* est saluée comme la nouvelle souveraine de fraternité et de liberté. Et que de plants d'arbres de la Liberté au sublime accompagnement!

Quoi des cohortes étrangères
Feraient la loi dans nos foyers!

C'est en janvier 1798 au chant de *la Marseillaise* que le pays de Vaud se soulève contre l'oligarchie bernoise! Les lettrés et les vaillants de Lausanne se donnent aussi, à côté, un hymne national sur l'air « *Allons, enfants de la patrie...* »

La vieille république aristocratique de Gênes ne tombe pas seulement sous le contre-coup des victoires italiennes de Bonaparte : le complot de Vitaliani, de Morando, de Doria a éclaté; les conjurés, la foule à leur suite traversent la ville, marchant à l'assaut du palais ducal « poussant des clameurs terribles, des cris effrayants, chantant *la Marseillaise*... C'était un hymne dont l'air entraînant excita plus d'une fois les hommes de cette époque à des entreprises extraordinaires » écrit le bon historien piémontais Carlo Botta que le général Joubert fera un instant membre du gouvernement provisoire de son pays et qui voudra en 1803 la réunion du Piémont à la France.

Des patriotes romains chantent *la Marseillaise* en pleine capitale papale et même de très bonne heure, dès 93 : notre malheureux ministre, Bassville, assassiné le 13 janvier par la populace romaine, a pris un trop brave plaisir civique à écouter l'hymne français dans quelques bouches italiennes patriotes, à se parer dans les rues de la cocarde nationale.

Des patriotes toscans, à Florence, vont sous les fenêtres des ambassades de la coalition chanter le grand refrain; et il n'est pas, au delà de l'Océan, jusqu'à nos colonies atlantiques, les Petites Antilles, la courageuse Tabago qui, à la veille de succomber et de passer, contrainte, sous un autre drapeau, ne lancent par la bouche de nos créoles et de nos noirs affranchis l'immortel écho de liberté au Nouveau-Monde.

Cette histoire de l'hymne français hors France, dans le moment se complète par ces épisodes curieux à savoir que les généraux, les états-majors ennemis ont eux-mêmes fini par se laisser gagner, par prendre comme une sorte de goût à cette *Marseillaise* qui leur a valu tant de fois depuis 92 de sanglants pas de reconduite... Goût musical s'entend. Après la défaite de Valmy le prince royal de Prusse avant d'évacuer Verdun fait demander la musique de *la Marseillaise* à l'état-major de Dumouriez. Ces messieurs se montrent même gentlemen, et quand quelque armistice interrompt les coups de fusils et les volées de canons, ils reçoivent les officiers français en faisant jouer par leurs corps de musique une *Marseillaise*, non pas ironique et gouailleuse, mais musicalement correcte et militairement courtoise. Lefebvre, général en chef de l'armée de Sambre-et-Meuse, avait, en fin de 96, accepté une entrevue avec de Kray ; les pourparlers clos, il est retenu à dîner par le généralissime autrichien « qui met de la coquetterie à faire, pendant le repas, exécuter par sa musique l'*Air des Marseillais* : « *Allons, enfants de la patrie...* »

La Marseillaise sert même à donner des leçons de patriotisme aux émigrés de la noblesse! Dans le temps où la ville de Mayence n'était point redevenue française avec les traités de Bâle et de Campo-Formio, et que les Prussiens y avaient repris garnison, c'était à leurs généraux un amusement quotidien, lors de la grande parade, d'ordonner que l'on jouât *la Marseillaise* à satiété « pour faire enrager *(sic)* les nobles corps des émigrés! »

A Lillo-sur-l'Escaut, près d'Anvers, c'était de même un divertissement constant des états-majors autrichiens de faire jouer *la Marseillaise* jusqu'à *cent fois* (?) le jour par la musique des bataillons hanovriens, au point d'exaspérer les corps émigrés français de Choiseul et de Béthisy tenus, comme les troupes ennemies avec lesquelles ils étaient confondus, de figurer aux revues! La leçon était peut-être appuyée si le chiffre des répétitions est exact, mais elle était méritée! Les bénéficiaires des trahisons n'en ont jamais estimé ni les auteurs ni les agents de quelque rang qu'ils soient.

Nos prisonniers — car les coalisés en avaient fait qui trop souvent n'étaient guère mieux traités alors que le sont nos prisonniers d'aujourd'hui — nos prisonniers contribuaient, eux aussi, à l'apostolat de *la Marseillaise*. D'abord ils la chantaient pour leur réconfort. Pour peu qu'ils fussent notoires, ils étaient d'ordinaire détenus isolément dans des prisons perdues au milieu des provinces lointaines, en des régions sauvages où l'ennui, le désespoir les minaient. *La Marseillaise* était la *solatio afflictorum*! En se donnant à eux-mêmes cet écho de paroles de France, ils trouvaient moyen ainsi de correspondre avec des compatriotes, des compagnons de misère internés comme eux dans quelque cabanon plus ou moins proche de la même prison. C'est ainsi que Drouet et Lamarque se reconnaissaient dans la forteresse de Spielberg en Moravie où des odyssées, diverses de point de départ mais de trame similairement fâcheuse, les avaient conduits.

Lamarque, député de la Dordogne, pris avant Drouet, faisait partie avec ses collègues Bancal, Camus et Quinette, avec le ministre de la Guerre Beurnonville, de la mission Conventionnelle qui, en avril 1793, avait été envoyée à l'armée du Nord avec ordre de relever Dumouriez de son commandement, mais par contre-fortune avait été prévenue par Dumouriez, enlevée elle-même et livrée au général autrichien Clairfayt. Les états-majors ennemis agitèrent aussitôt sans que Dumouriez s'interposât (que pouvait-il d'ailleurs maintenant que son inutile trahison l'avait détrôné?) si les cinq envoyés de la Convention ne seraient point séance tenante pendus pour venger la mort du roi... Mais sans doute par crainte de représailles devant lesquelles l'Assemblée n'eût point reculé, la Cour de Vienne recula elle-même devant cette furieuse imprudence, et, au lieu de la potence, on condamna les cinq Français à la prison perpétuelle dont depuis un an Lafayette commençait de subir les cruautés à Wesel et à Magdebourg, en attendant Olmutz. Lamarque fut envoyé au Spielberg.

Drouet, lui, le maître de poste de Sainte-Menehould, à qui le hasard avait fait jouer dans le drame commencé en 89 ce rôle extraordinaire d'enlever à la contre-révolution le seul chef qui (doublé de la reine) pût lui donner centre, cohésion, initiative

— car quel philosophe d'histoire ou quel historien de faits peut sagement dire ce que serait devenue, dans l'instant du moins, la Révolution une fois Louis XVI et Marie-Antoinette à l'armée de Bouillé? — Drouet, membre de la Convention comme les ci-dessus prisonniers, avait été envoyé le 9 septembre 1793 en mission à cette même armée du Nord; il était dans Maubeuge quand les manœuvres du prince de Cobourg bloquèrent cette place, et le bruit courait que le jour où elle serait prise, le premier pendu serait « le brigand » qui était le véritable auteur de la mort de Louis XVI. Drouet, très brave mais peu disposé à cette fin de vulgaire criminel, se fit donner cent dragons d'escorte par le commandant de la garnison qui d'ailleurs déconseillait ce départ, et dans la nuit du 2 au 3 octobre tentait de franchir les lignes du blocus. Excellent homme de cheval, il avait servi avant 89 dans le régiment des dragons de Condé; mais il tombait au milieu de grosses patrouilles qui sabraient, écharpaient quatre-vingts de ses cavaliers et le faisaient lui-même prisonnier. Conduit à Bruxelles, Drouet était jeté dans une cage de fer, cerclé de chaînes aux poignets et aux chevilles et exposé à l'instar d'une bête féroce dans un jardin zoologique. Comme pour Lamarque et ses compagnons, le haut commandement autrichien délibérait si ce représentant de la Marne à la Convention, si l'homme de Varennes ne serait point mené à la potence? Mais la même objection subsistait et, finalement, après escale dans la forteresse de Luxembourg, Drouet était conduit en Moravie dans la même prison que Lamarque.

Et c'est ici que se place le court et saisissant récit de Lamarque tel qu'il le faisait plus tard aux Cinq Cents en nivôse an IV, reconnaissant son collègue à travers cloisons, portes, corridors, murailles, grâce aux strophes de la patrie. Triste, malade, anémié, Lamarque ne pouvait même descendre au préau de la forteresse :

« Un jour que j'étais à ma fenêtre, dit-il, et que je tâchais de respirer un peu d'air nouveau à travers mes grilles, j'entendis à peu de distance une voix française chantant fortement des airs patriotiques; je fus très ému et je répondis sur-le-champ par un couplet de *la Marseillaise*. Mais comme je crus qu'on ne m'en-

tendait pas, je m'avançai vers la porte de ma chambre séparée du mur de la prison voisine seulement par un petit corridor où se tenaient deux sentinelles; je répétai le même couplet : à l'instant le nouveau prisonnier s'avança de mon côté et recommença à chanter d'un ton plus haut que la première fois. C'était Drouet... »

Mais nos prisonniers ne chantaient pas seulement *la Marseillaise*, entre les quatre murs d'une prison, à l'adresse incertaine de leurs coprisonniers et au bénéfice éventuel de l'éducation des sentinelles-geôlières : ils la chantaient dans leurs camps de concentration, dans leurs déplacements, dans leurs marches; ils la faisaient rayonner au large, et leur propagande même ne déplaisait pas. C'est ainsi qu'en fructidor an II un convoi de prisonniers français était transféré de Madgebourg à Stettin. L'occasion pour la population berlinoise était bonne de voir de près les frères d'armes des fameux vainqueurs du Rhin : elle vint en masse les voir passer à Oranienbourg et à Bernau. Le convoi était nombreux et les prisonniers marchaient librement, de l'allure débandée, volontaire que nous connaissons : ils chantaient et montraient dans leur misère cette gaieté vaillante et naturelle de race qui commande l'intérêt aux spectateurs quand ils ne sont point d'intelligence trop close et de sentiment trop bas. Aux haltes un peu prolongées, ils chantaient des chansons patriotiques, le *Ça ira*; ils dansaient *la Carmagnole*, faisaient des armes, boxe, canne, fleurets. Les Berlinois applaudissaient. Et voici que tout à coup surgit un autre convoi de prisonniers, polonais, ceux-là, hâves, lamentables, traînants, accablés, guenillards... Nos Français s'arrêtent de danser, se forment en chœur, chantent *la Marseillaise* et quêtent dans la foule pour ces malheureux, pour ces plus malheureux. Comment oublier l'air qui accompagne un si généreux geste d'aimable humanité?

Et cependant *la Marseillaise* continue à l'intérieur son règne de foi et de gloire que les victoires de Bonaparte en Italie, de Hoche, de Moreau sur le Rhin auréolent de belles dates nouvelles.

L'éclat fulgurant des deux années de merveilles héroïques,

de septembre 1792 à juin 1794, de Valmy à Fleurus, — *grande spatium ævi* plus court et mieux rempli celui-là que l'autre dont parle Tacite — se prolonge : *la Marseillaise* conserve les significations définitives qui l'ont faite immortelle comme une loi romaine gravée sur une table d'airain.

Toute génération qui accède chaque année au siècle d'action la sait déjà et ne l'en acclame que mieux. Elle est, nous l'avons vu, de tous les échos, *la Marseillaise*, et le Directoire se donne le spirituel plaisir d'ordonner aux orchestres nationaux, Conservatoire, musiques militaires, une sonore insistance quand il reçoit en solennel apparat quelque rare ambassadeur étranger, venu pour saluer la République ou traiter avec elle. Les chroniqueurs du temps se plaisent à suivre sur la physionomie de ces hauts personnages l'effet de l'air et des paroles de l'Hymne. En juillet 1797, l'ambassadeur turc subit l'épreuve avec impassibilité. L'an prochain *la Marseillaise* ira en Orient troubler la quiétude mahométane. Le 21 floréal an VI, le 10 mai 1798, les escadres françaises quitteront Toulon après que Bonaparte leur aura lancé un de ces célèbres rappels d'éloquence genre antique que les temps affectionnaient : « Imitez les soldats romains qui surent à la fois battre Carthage en plaine et les Carthaginois sur leurs flottes. » La Porte ne jugea point qu'il s'agissait seulement des Carthaginois, mais que sa souveraineté sur l'Égypte n'était pas si nominale que semblait croire le jeune et déjà illustre général français.

La Marseillaise est également infligée au ministre plénipotentiaire prussien, de Sandoz-Rollin, demi-Suisse de ce comté de Neufchâtel dont le roi de Prusse avait hérité en 1707 par extinction de la famille d'Orléans-Longueville. Thibaudeau au grand dîner officiel qui suit la réception s'amuse à noter l'expression de l'envoyé prussien « tandis que la musique exécutait les airs « chéris » des Républicains, le *Ça ira*, le *Allons, enfants de la patrie!...* » Sandoz-Rollin battait la mesure sur la table... On n'a pas contenance plus diplomatique!

Aux armées, la nation républicaine tient plus que jamais à ses célébrations commémoratives. Elle aime les fêtes militaires qu'elle se donne à elle-même. Les représentants en mission pré-

sident à ces solennités de petite guerre. Le 26 thermidor an III la fête militaire est superbe que s'offre, à Strasbourg et sur les rives du Rhin, l'armée de Rhin-et-Moselle : les représentants Merlin de Thionville et Riveau passent la revue. Merlin, l'ancien commissaire de la Convention à Mayence, est aimé du soldat bon juge de bravoure et de chefs. Merlin avait un tempérament de troupier. A cheval, son passage au galop est acclamé aux cris de *Vive la République!* aux chants de *Veillons* et surtout de *la Marseillaise!*

Mais nous en avons fini avec ces épisodes dont la répétition acceptée avec joie par la nation aux armées ou aux places publiques, montre toujours en elle la même passion vivace et enthousiaste. Deux ou trois fêtes grandioses font cependant saillie entre toutes et sont restées dans la mémoire historique. Merveilleusement ordonnées par le gouvernement et reçues par les foules parisiennes et provinciales accourues et mêlées à Paris, ces fêtes données à de grands citoyens morts au service du pays, symbolisent la patrie et le patriotisme au grand accompagnement de l'hymne de gloire et de liberté. *La Marseillaise*, chantée par des centaines de mille voix aux funérailles de Hoche, connaît avec le héros de l'Alsace et de la Vendée une admirable apothéose

Hoche était mort à l'âge de vingt-neuf ans, le troisième jour complémentaire de l'an V, le 19 septembre 1797, non empoisonné selon la rumeur qui courut parmi les contemporains, mais de tuberculose, comme l'a scientifiquement établi Cabanès. Le gouvernement l'avait placé à la tête de cette grande armée d'Allemagne qui allait lui permettre d'exécuter sur Vienne le dessein que son émule d'Italie tentera et exécutera plus tard. Les fatigues incessantes de la guerre depuis cinq années, les inquiétudes du commandement, les déceptions de l'expédition d'Irlande, les dépenses d'un « tempérament excessif », dit-on encore, avaient eu raison de ce bel et puissant exemplaire d'humanité. Les contemporains avaient aussi conservé le souvenir des funérailles de Joubert tué le 16 août 1799 à la bataille de Novi, mais rien n'égala la magnificence artistique et l'émotion nationale de la dernière journée de Hoche.

Toutes les pompes de l'art grec et de l'art romain y avaient été reproduites avec la vérité d'une évocation pleine de science, de mesure et de goût. Des cortèges immenses défilaient à travers les foules rangées, tour à tour silencieuses et houleuses de cris émus. On se montrait derrière le char le vieux père de Hoche qui suivait pleurant, courbé de désespoir. Les défilés et encadrements militaires d'infanterie, de cavalerie alternaient avec des chars portant des monceaux de couronnes de lauriers et de palmes; des écussons avec écriteaux au bout de lances se mêlaient aux drapeaux; l'un d'eux attirait les regards plus que les autres; on y lisait :

Il allait être le Bonaparte du Rhin.

Ainsi apparaît, dans une solennité qui ne le regarde point, un souvenir donné au général de la campagne d'Italie où se marque la popularité déjà prodigieuse du vainqueur de la monarchie autrichienne.

Puis venaient des chœurs de jeunes gens et de jeunes filles dont les voix mariées mettaient du charme dans l'émotion.

Mais par-dessus tout *la Marseillaise* lançait le grondement de ses strophes entre les salves des canons, et, ce qui reste frappant dans cette solennité du 6 vendémiaire an VI, c'est l'émotion religieuse, aussi profonde aussi jeune qu'en 92 lorsque les chœurs entonnaient à multiples reprises l'invocation de la sublime strophe :

Amour sacré de la patrie...

On voyait en cet instant des groupes tomber à genoux, les larmes couler, les mains, les bras tendus pour de patriotiques serments. Tout Français ressentait l'honneur de vivre dans un temps qui l'avait fait contemporain du héros français que l'on saluait pour la dernière fois, d'appartenir à une patrie capable de donner de tels fils.

Ce furent là de belles heures dans la vie de notre nation.

Le nom de Hoche reviendra encore sur toutes les lèvres dans la fête nationale offerte le 20 frimaire an VI (30 novembre 1797) par le Directoire à Bonaparte quand, arrivant d'Italie, le général

signataire de Campo-Formio présente au Directoire le traité de paix. Barras, qui préside la fête, évoque heureusement la mémoire de Hoche. : « Immortel Hoche ! s'écrie-t-il. Comme nous Bonaparte cherche en vain ici son ami!... La patrie l'a perdu! Quel spectacle touchant, si dans cette mémorable journée, le Directoire pouvait presser dans ses bras le pacificateur de l'Europe et le pacificateur de la Vendée! » Et *la Marseillaise* scelle encore une fois de son immortelle poésie cette dernière journée d'un caractère incontestablement nouveau qui nous ramène aux proches réalités de la politique, d'une politique, celle-là, très différente... (1).

Nous approchons en effet à grands pas de l'an 99, du 18 brumaire. Tous ces beaux jours de *la Marseillaise* et de la République vont vite s'estomper dans la prompte reculée du temps. Peu à peu la gloire d'un homme confisquera, absorbera celle de la nation. Dernier venu parmi les serviteurs illustres de la Révolution, Bonaparte semble l'incarner, la personnifier et, s'il est choisi comme soldat c'est pour mieux la défendre de son épée. L'élément civil est presque épuisé : les grands parlementaires constituants et conventionnels ont disparu ou, plus exactement, se sont détruits les uns les autres, et il ne reste d'eux que la monnaie, la petite monnaie de l'Orangerie de Saint-Cloud.

La Marseillaise, au 18 brumaire, remplira encore une fois

(1) La rhétorique de Barras et l'émotion plus ou moins factice de ce passage ne sont cependant point déplacées puisque la mort de Hoche remontait à deux mois à peine; mais l'association oratoire des deux noms ne doit point faire oublier la réalité. Bonaparte, on le sait, s'inquiétait de tout rapprochement qui évoquait avec les grands contemporains, même avec les disparus, des comparaisons où leur gloire serait pesée dans les mêmes plateaux que la sienne. Or la gloire militaire de Hoche, — sa campagne de 1797 le classait définitivement très grand homme de guerre, — sa gloire politique scellée par son intelligente humanité et son habileté en Vendée avaient mis dans l'opinion générale son nom aussi haut que celui du vainqueur d'Italie. D'où un sentiment qui transparaîtra dans les propos du Consul et plus tard de l'Empereur où l'on ne retrouve point la belle lucidité dont Bonaparte était capable ainsi qu'il le fait voir quand il juge telles célébrités d'un grand classement historique autrement difficile, soit Robespierre, Danton, Marat (V. *Mém.* de Gourgaud). Tantôt Hoche était un homme de plaisir qu'il eût été possible de dévoyer en lui donnant les moyens de satisfaire ses goûts. Tantôt Hoche restait un chef civil et mili-

son invariable office républicain. Chassés par leur propre président Lucien Bonaparte, complice du grand frère le général, par les soldats de Murat, de Leclerc, deux futurs beaux-frères, la majorité des Cinq-Cents, réfugiés un instant dans la galerie Mignard, entonne pour se reconnaître et se donner du courage, le *Allons, enfants de la patrie...* Mais il est trop tard. *La Marseillaise* ne fait de miracles que lorsqu'elle est chantée en nombre, par des gens de cœur, irréprochables et forts.

Les grenadiers des Conseils eux-mêmes ont répondu, baïonnette au canon contre les Conseils, par un autre chant... patriotique!

Et le soir en rentrant dans Paris, la besogne terminée, échelonnés sur la route, ils continuaient de chanter en riant le *Ça ira!*

taire républicain implacable dont il eût fallu se défaire : c'est à ce dernier personnage que s'adresse le mot connu de Bonaparte : « *Je l'aurais broyé si je l'eusse rencontré sur mon chemin.* » Ici se pose la question : « Hoche était-il de l'étoffe de Moreau? » Mais il est trop hasardeux de ressusciter les morts et de les faire agir selon la fantaisie ou le calcul des survivants intéressés.

On peut ajouter toutefois que les rapports de Hoche et de Bonaparte — quelle que fût la facilité des mœurs du temps — était chose délicate. Marié le 11 mars 1794 avec une jeune fille appartenant à une honorable famille de Thionville M[lle] Adélaïde Dechaux dont le père était, aux armées, directeur des vivres, Hoche arrêté presque aussitôt comme suspect, avait rencontré dans les prisons des Carmes et de la Conciergerie une aimable détenue, veuve d'un général en chef, Joséphine de Beauharnais avec laquelle il s'était lié pendant sa captivité et avait échangé des lettres intimes. On n'ignore pas que cette correspondance subsiste : elle est conservée aux archives du château de Gaillefontaine, près Forges-les-Eaux dans les papiers de famille de feu le marquis des Roys, petit-fils de Hoche : le père de M. des Roys avait épousé en 1814 la fille de Hoche et d'Adélaïde Dechaux, Jenny, unique enfant issue le 15 janvier 1796 de leur mariage. Le marquis des Roys avait été élu député par la Seine-Inférieure à l'Assemblée nationale de 1871; il siégeait à droite, parmi les royalistes.





DEUXIÈME PARTIE

1799-1870

I

LA MARSEILLAISE SOUS LE CONSULAT ET SOUS L'EMPIRE
VIE DE ROUGET DE LISLE (SUITE)

Rouget de Lisle ne peut rentrer dans l'armée. — Il est omis dans la réorganisation de l'Institut. — Rouget de Lisle entre dans la diplomatie, accrédité près la République batave. — Ses relations avec le Premier Consul. — Le 18 Brumaire jugé par nombre de libéraux et de républicains en 1800. — Attitude du pays.

La première phase héroïque de la vie de *la Marseillaise* est close.

« L'Hymne de la Liberté » après brumaire n'a plus son rang marqué de chant national : ses derniers échos ont retenti dans les Alpes au col du Grand-Saint-Bernard.

Place prompte, immédiate aux refrains sans beaux souvenirs, de redondance assez connue pour amuser l'oreille militaire et populaire! Plutôt que de conserver les airs de la Révolution, on ira chercher dans le répertoire musical régimentaire de Louis XVI et même de Louis XV, *Fanfan-la-Tulipe* et autres. Prochainement le *Beau Dunois partant pour la Syrie* sonnera de rigueur sa galante fanfare, en attendant *Volons à la victoire*, *Gloire à notre Empereur*, *la Lyonnaise*, etc.

Bonaparte trouvera même piquant de remplacer l'hymne de 92 par un chant qui datera de son avènement et lui sera composé

par l'auteur de *la Marseillaise*! Il donne à Rouget de Lisle le canevas : il veut « un chant guerrier exprimant la pensée que, pour les grandes nations la paix est la conséquence de la victoire. » Mais comme il lui faut une victoire pour conclure la paix l'hymne nouveau s'appellera *Chant des combats*.

Le coup d'État est des premiers jours de l'an VIII, 18 brumaire, 9 novembre 1799 : deux mois après, le 13 nivôse de ce même an VIII, 3 janvier 1800, l'Opéra donne un grand festival dans lequel s'encadrent la poésie et la musique de Rouget de Lisle qui n'ont d'ailleurs qu'un médiocre succès. L'inspiration ne jaillit pas sur commande.

Rouget de Lisle sans être de l'entourage familier du Consul encore provisoire avait facilement accès auprès de lui. Un sentiment honorable de reconnaissance avait conduit l'auteur de *la Marseillaise* chez Tallien à la puissante intervention duquel il avait dû sa libération immédiate : là, dans le salon de Mme Tallien, il avait connu Mme Joséphine Tascher de la Pagerie, veuve du général Alexandre de Beauharnais, alors une des amies intimes de la belle Thérèse, et rencontré pour la première fois le général Bonaparte qui, guidé par l'intérêt et la galanterie, y fréquentait aussi.

Tallien, après avoir été le décidé Conventionnel du 9 thermidor était resté important parlementaire aux Cinq-Cents et n'était point dans l'instant le vulgaire prête-nom d'une maison de plaisance où régnaient, à côté de la maîtresse devenue l'épouse, nombre de beautés à la grande mode : ce salon, dont on a tant et si mal parlé, était aussi un lieu de rendez-vous sérieux et utiles au pays. On oublie que Mme Tallien était fille du comte de Cabarrus qui ne figurait pas seulement l'ancien directeur de la banque Saint-Charles en 1782, mais un ambassadeur d'Espagne en Hollande, un ministre plénipotentiaire au congrès de Rastadt, et que femme bonne, généreuse et très intelligente aussi, elle joua un rôle des plus importants dans les préliminaires du rapprochement franco-espagnol dont l'aboutissement fut la paix du 4 thermidor an III (22 juillet 1795), entre sa patrie d'origine et la France.

Doublement mis en vedette par son retour de Quiberon et sa présence très active parmi les officiers et les représentants groupés autour de Barras et du général en second pour la défense de l'Assemblée nationale contre l'insurrection royaliste de vendémiaire, l'auteur de *la Marseillaise* était désormais un personnage régulièrement en vue et qui recevait des puissants du jour honorable accueil : pas de tous, cependant.

La première préoccupation de Rouget de Lisle en descendant de Saint-Germain, après la libération de quelques amis encore détenus, avait été d'être enfin réintégré d'une façon définitive dans les cadres de l'armée, et, étant fort dénué, de toucher l'arriéré de son traitement de capitaine depuis le 1er janvier 1793, date à laquelle ce traitement avait cessé de lui être versé puisque, officier suspendu, il était par surcroît en prison comme suspect.

Si quelque Conventionnel, si quelque membre ou ancien membre du gouvernement était qualifié pour intervenir cordialement, en camarade loyal et bienveillant, c'était assurément Carnot. La prétention de Rouget de Lisle n'était certes pas exorbitante. Un ordre du jour de la Convention qui avait d'ailleurs pris elle-même l'initiative de la réintégration et de l'emploi, servait heureusement de point de départ et d'appui à toute mesure favorable. On est étonné de voir que même cet ordre du jour n'aboutit de suite à rien. Enfin, seulement le 30 ventôse an III (20 mars 1795) Rouget de Lisle est réintégré capitaine de 1re classe avec rang du 1er vendémiaire an III (22 septembre 1794) c'est-à-dire près de deux ans après une arrestation dont le bien-fondé était, au moins présentement, selon l'opinion du jour, contestable du fait même de la réintégration. Les événements politiques s'étaient modifiés et orientés cependant à l'intérieur dans le sens où Carnot s'était engagé lui-même et qu'il devait même très imprudemment et impolitiquement dépasser. Mais Carnot ne crut point devoir se montrer bon prince. Rassuré sur sa propre sécurité définitivement confirmée par l'arrestation des membres des anciens Comités, ses collègues, grâce à l'approbation donné par la Convention au mot heureux de Bourdon de l'Oise : « Carnot a organisé la victoire », Carnot ne témoigna

d'aucune facilité, d'aucune condescendance, d'aucune magnanimité.

Le corps du génie avait été très appauvri par l'émigration, par la guerre même, et d'innombrables promotions avaient été faites de sujets au-dessous du médiocre, sans connaissances techniques, sans même aucunes études préalables : le Ministère de la guerre avait été jusqu'à nommer officiers du génie des géomètres arpenteurs, des garçons jardiniers! Peut-être conviendra-t-on dans ces conditions que Rouget de Lisle pouvait être plus rapidement réemployé, pouvait même être promu. Non seulement l'épaulette de chef de bataillon lui était refusée, même après Quiberon, mais on a vu le laps de temps écoulé pour la réintégration simple.

Dans la « République des lettres » où il avait bien fallu le traiter de « nouveau Tyrtée », dans la république officielle des lettres s'entend, Rouget de Lisle n'était pas plus favorisé. Dans l'instant même (1795) le gouvernement ressuscitait les Académies sous le nom d'*Institut des sciences et des lettres* et il peuplait deux de ses trois classes de tous les grimauds obscurs de la presse révolutionnaire; il allait même chercher les titulaires des fauteuils presque exclusivement chez ceux-là seuls qui pouvaient exhiber dans leurs titres un vote de régicide ou une profession de foi d'athéisme. Rouget de Lisle devait être omis. Il est vrai que Naigeon figurait un grand académicien. Il est vrai que Marie-Joseph Chénier n'avait point été oublié : qui sait si son vote pour le 21 janvier 93 ne l'avait pas mieux recommandé que le *Chant du départ*, cette *Seconde Marseillaise*!

Il devenait de plus en plus évident qu'il existait contre Rouget de Lisle un parti pris irrépressible, et il ne faut point être un grand psychologue des foules et des élites spéciales pour se l'expliquer en dehors des vieilles animosités de haut lieu. Une double et immense jalousie entourait Rouget de Lisle. Sa renommée écrasante acquise avec un si léger bagage de poésie indisposait les gens de lettres purs; et quant aux camarades de l'armée, ils n'étaient vraisemblablement point fâchés de refouler, de cantonner dans le monde littéraire un officier qui, s'il avait été très poussé au-dessus de leurs propres rangs, se serait ainsi

trouvé pourvu de tous les avantages, décoré de toutes les gloires. Un contemporain illustre à divers titres, Voltaire, n'avait-il pas dit en connaissance de cause, que les Français n'aiment point que leurs hommes supérieurs soient reconnus tels en plusieurs genres? Une lettre de Carnot que tel critique de Rouget de Lisle (Émile Faguet, cependant un esprit fort libre et d'analyse perspicace) trouve très spirituelle et que nous nous permettrons de dire, au contraire, fort maladroite, traduit ingénuement le sentiment assez vulgaire que nous dénonçons ici. Rouget de Lisle avait écrit à son ancien camarade Carnot pour lui rappeler que le général Hoche l'avait directement demandé — lui, Rouget de Lisle — comme aide-de-camp. Carnot lui répondit personnellement en l'assurant, avec toute l'ironie dont il était capable, « qu'il rendait justice à la distinction de ses talents pour les beaux-arts » et en le renvoyant aux formalités des bureaux du Ministère de la guerre... C'était une fin de non-recevoir. (1)

L'attitude de Carnot marquait définitivement à Rouget de Lisle qu'il n'avait plus rien à espérer de ce côté. Un coup cruel l'avait d'ailleurs frappé, qui lui enlevait un ami sincère et loyal, un protecteur républicain puissant. Hoche était mort presque subitement. L'avenir militaire était désormais fermé à l'auteur de *la Marseillaise*. Il ne lui restait plus que les lettres comme carrière ou comme occupation. Il était en effet revenu à la poésie, au théâtre et y remportait encore quelques succès. Il avait donné à l'Opéra le 7 mai 1798 une belle scène lyrique montée dans le goût de l'*Offrande à la Liberté* en 1792, *le Chant des Vengeances* avec la collaboration, pour l'orchestration, du musicien Eler, où il célébrait la gloire des armées de la Révolution, et le 23 du même mois à l'Opéra-Comique *l'École des mères* avec la collaboration du musicien Della Maria. En 1796, il avait publié un très intéressant petit volume, modestement intitulé : *Essais en vers et*

(1) Il convient de rappeler toutefois que Rouget de Lisle découragé devant cette succession de mauvais vouloirs, avait donné sa démission un peu auparavant : mais il était facile de refuser cette démission, de l'oublier, comme il fut fait pour un grand nombre d'officiers subalternes ou de généraux qui quittèrent un instant l'armée sous le Directoire, y rentrèrent et qu'on retrouve depuis poursuivant régulièrement leur carrière militaire.

en prose, édité par P. Didot l'aîné avec un goût parfait et même un certain luxe de papier et de gravures, où ses talents se montraient sous des aspects divers. Autour de *la Marseillaise*, à laquelle il avait donné la place d'honneur et attaché l'épigraphe immortelle d'Horace *Exegi monumentum*, il avait groupé un choix de poésies antérieures à la Révolution où son talent s'était appliqué à des sujets généraux d'humanité et de progrès, et les autres beaux hymnes déjà connus que lui avait inspirés l'héroïsme de la patrie, le *Roland à Roncevaux*, le *Chant national aux marins français*, les *Héros du « Vengeur »*, etc., etc. Il y avait également placé une nouvelle en prose *Adélaïde et Monville* qui permettait de juger que sa plume était fort habile à composer en dehors de la versification. Les *Essais* étaient dédiés à un musicien, c'est-à-dire à un poète, à Méhul, son ami depuis plusieurs années et déjà très haut situé dans l'admiration des contemporains. Rouget de Lisle enfin avait également publié un recueil d'une vingtaine de morceaux de musique, chants, romances, etc., avec accompagnement de forte-piano et de violon, édité par son ami Pleyel

Cependant à un homme de mérites reconnus si variés, ayant participé à de grands événements ni clos ni parachevés, dans toute la puissance de l'âge (Rouget de Lisle avait alors trente-sept ans), il était difficile de restreindre l'activité de sa vie et de sa pensée à des travaux d'une portée si mince. C'était là proprement du remplissage. Des amis pensaient ainsi et s'entremirent. L'armée républicaine, comme l'observe si justement Michelet, était très lettrée, et fournissait au corps diplomatique de nombreux sujets, actifs, observateurs, sachant se bien informer, fermes d'allures, aussi habiles à tenir la plume que l'épée. Un ministre des Relations extérieures à qui sa valeur exceptionnelle devait assurer une longue carrière diplomatique bien après la disparition du Directoire, Reinhard, jugea que Rouget de Lisle avait toutes les qualités requises pour représenter la France, d'abord en seconde ligne et en une sorte de stage, près un des petits États qui gravitaient depuis les grandes victoires autour de la République: il l'acrédita dans un double emploi auprès du ministre plénipotentiaire français à La Haye et auprès de l'ambassadeur hollan-

dais à Paris, avec mission de surveiller en même temps et les intérêts de la République batave et ceux de sa propre patrie.

Le choix du pays n'était pas indifférent.

Depuis deux ou trois ans, un frère cadet de Rouget de Lisle, Claude-Pierre Rouget, comme lui officier dans l'armée française servait en Hollande dans le corps de troupes franco-auxiliaires que les gouvernements Conventionnel et Directorial y avaient envoyé après la signature du Traité d'Alliance conclu entre les deux Républiques (16 mai 1795). Une active correspondance entre les deux frères avait déjà bien documenté l'auteur de *la Marseillaise*.

Rouget de Lisle, dans cette nouvelle fonction, ne pouvait manquer de se distinguer, c'est-à-dire de remplir son devoir, son double devoir, en fonctionnaire éclairé, en honnête homme et en citoyen ayant à cœur de faire aimer et respecter la grande patrie qui lui donnait un mandat de confiance.

Il faut croire ici que la petite République batave, la République-sœur, n'avait point toujours eu lieu de se féliciter des personnages diplomatiques et militaires que le gouvernement Directorial lui avait envoyés. Notamment à la tête du corps d'armée de secours s'étaient succédé divers généraux qui, sauf les probes Joubert et Dejean, aussi bons administrateurs qu'excellents soldats, n'avaient point fait preuve de la qualité de désintéressement si particulièrement appréciée, en quelque temps et quelque lieu que ce soit, des populations de pays occupés. Rouget de Lisle avait étudié avec sagacité le pays, ses besoins, son état moral et politique, les partis, la mentalité exacte des classes et de leurs chefs; il avait relevé les abus intérieurs dont souffrait le peuple batave et aussi les préjugés dont on le poursuivait au dehors, et les conclusions de ses observations, toutes exactes et précises autant que judicieuses et éclairées, furent précisément le texte et le motif de ses premières relations officielles avec Bonaparte.

La présence de l'auteur de *la Marseillaise* aux Tuileries, dans ces conditions, n'offrait rien qui choquât. Il était en fonction avant l'avènement du Consul. Il n'avait connu de la République de 93 qu'une variété de proscription, modérée sans doute eu égard au dénouement, mais assez pénible et inquiétante, et si son patriotisme

et son génie avaient donné à la patrie une arme idéale, sublime pour la victoire, il n'avait reçu d'elle, nous l'avons vu, aucun témoignage vraiment digne de la France et du grand service qu'elle avait reçu de lui.

Le 18 Brumaire l'avait rallié — conditionnellement — comme un très grand nombre de républicains, en dehors naturellement de nombre de Représentants aux Cinq-Cents, molestés à l'Orangerie.

Sans doute l'empire était dans l'œuf consulaire pondu le 18 brumaire, mais beaucoup d'entre ces républicains, et non des moindres, ne prévirent pas qu'il serait couvé jusqu'à l'éclosion.

Depuis dix ans on en avait tant vu de coups d'État et pour dire plus court, de coups réciproques, échangés soit entre les diverses fractions des pouvoirs publics, soit entre les pouvoirs publics et le peuple lui-même! Sans remonter aux journées d'octobre 1789 où le peuple de Paris était allé à Versailles prendre de force l'Exécutif pour l'interner aux Tuileries; aux journées du 31 mai et du 2 juin 1793; du 9 thermidor; du 12 germinal et du 1er prairial an III, où tantôt les partis à l'intérieur de l'Assemblée, tantôt l'Assemblée même et le peuple s'étaient les uns les autres exécutés à tour de rôle, les contemporains venaient d'assister à la série directoriale des coups de force qui avaient, les uns, de la main même du Directoire au 18 fructidor an V (4 septembre 1797) proscrit les députés royalistes ou douteux, même Carnot; au 22 floréal an VI (11 mai 1798) supprimé les élections dites *patriotes* (la majorité) pour proclamer élus les candidats officiels, dits *Directoriaux* (la minorité); les autres, le 30 prairial an VII (18 juin 1799), en sens contraire avaient marqué la victoire des Conseils sur les Directeurs, en forçant trois d'entre eux (Merlin, Treilhard et La Réveillère-Lepeaux) à démissionner et en maintenant Siéyès et Barras! Enfin il est capital de souligner que dans les deux derniers principaux coups d'État, ceux du 13 vendémiaire et surtout du 18 fructidor, l'armée, les généraux avaient joué seuls le rôle actif et n'avaient paru que pour défendre la Révolution.

Le 18 Brumaire ne figurait qu'un numéro de plus sur la longue liste, avec cet événement particulier cependant que le

principal protagoniste était, cette fois, un personnage de tout autre passé et toute autre envergure, un soldat très glorieusement et utilement victorieux, dont il aurait fallu remarquer en outre la nationalité originelle.

Le 18 Brumaire n'apparut pas nettement aux foules contemporaines ce qu'il devint quand l'Empire lui eût donné rétrospectivement sa signification définitive. Dans l'instant il n'était pas évident qu'il en dût exclusivement sortir la dictature et surtout une dictature prolongée. Les vices du pouvoir absolu inclus dans cette date célèbre ne furent compris que plus tard, insensiblement et par les contemporains, puis par telles générations successives du XIXe siècle, ce qui du reste n'empêcha point une partie de ces générations de retomber un demi-siècle plus tard dans les mêmes fautes d'abdication et de servitude politiques.

Seuls, un petit nombre d'esprits politiques purent comprendre, appréhender, mais leur méfiance n'alla pas dans l'instant jusqu'à les empêcher de se rallier... en attendant, pour « voir venir ».

Deux ou trois ans de Consulat devaient suffire à les édifier.

D'ailleurs la condition actuelle du pays, la longue suite des guerres, les urgences militaires avaient créé, parallèlement aux masses des populations sédentaires, des armées considérables. Jamais la France n'avait été plus unie : il y avait néanmoins une société civile et des foules de soldats. C'était là une circonstance capitale. Toute la France jeune, militante, enthousiaste avait passé par les armées, était aux armées, et les armées avaient joué, sans le dire d'une formule doctrinale, un grand rôle politique : aux frontières elles avaient sauvé la Révolution qui sans elles eût été vingt fois détruite. Autant que les grands représentants des Assemblées révolutionnaires, les armées avaient fondé le régime nouveau. Les Assemblées déchues, diminuées, disparues, les armées restaient debout, rempart vivant de têtes et de cœurs contre le passé. Ainsi les armées et les masses qu'il ne faut point disjoindre, la nation était bien une dans sa volonté, et ce jeune général, jacobin en Vendémiaire et en Italie, assagi par la gloire et les responsabilités d'État, lui paraissait propre à

remplir la fonction dans laquelle il conserverait à la France toutes les conquêtes civiles et militaires faites avant lui et consolidées par ses propres victoires.

Bonaparte, et ce fut là l'habileté suprême de cet homme unique, sut fusionner sur son nom, sur sa qualité de soldat, sur son *curriculum vitæ* jusque-là républicain, toutes les confiances, toutes les espérances, tous les orgueils nationaux d'où qu'ils vinssent, des armées ou des populations, mais il n'en reste pas moins qu'il ne comprit son époque que très partiellement : il la vit surtout d'un regard de militaire. Le vrai concept civique lui fit défaut.

La nation voulait d'une volonté absolue mettre entre elle et l'ancien régime un obstacle insurmontable. Elle voulait conserver les bénéfices politiques, sociaux, territoriaux de la Révolution; elle voulait des libertés politiques réglées mais aussi constituées; elle voulait la certitude des biens nationaux, de l'égalité devant la loi, de l'accès pour tous aux fonctions civiles et militaires, c'est-à-dire de l'abolition formelle des castes et des Ordres; elle voulait avec non moins de fermeté la liberté de conscience et des cultes. Ceci n'était que le principe, le fondement du régime nouveau.

Plus précisément la nation voulait un gouvernement suivi, constant dans son action, mais elle n'admettait pas une confiscation de sa pensée, de sa personne même qui éliminât tout conseil, toute surveillance, tout contrôle de sa part; la scène de l'Orangerie de Saint-Cloud ne symbolisait point son unique et dernière conception du rôle des assemblées représentatives.

La nation voulait un pouvoir central courageux, osant agir pour l'ordre, mais elle n'avait point entendu qu'il ressuscitât la puissance absolue, tyrannique du régime royal, et que notamment les organes administratifs et surtout judiciaires ne fussent plus que de simples dépendances du pouvoir exécutif, à lui soumises et domestiquées.

La nation avait voulu l'égalité, mais elle ne croyait pas que son établissement fût figuré par l'institution d'une nouvelle noblesse, d'une aristocratie d'extraction faubourienne où l'on

verrait au titre de ducs et princes d'anciens garçons aubergistes et des ex-palefreniers. Que signifiait cette superposition d'une nouvelle couche de nobles à l'ancienne, et non moins destructrice de l'égalité? La nation s'étonna particulièrement que de pures victoires républicaines comme Valmy pussent être travesties au point de devenir matière à duché! Elle retint que Jourdan plus citoyen que Kellermann avait refusé d'être duc de Fleurus. Ce Jourdan était noté d'ailleurs en haut lieu de mauvais esprit, et son froid accueil à brumaire lui avait valu d'être inscrit en bon rang, à côté du général Rossignol et autres ultra-révolutionnaires impénitents, sur les listes consulaires de déportation!

La nation entendait que chacun pût librement et publiquement professer sa croyance sans en imposer la discipline à autrui, sans être gêné dans sa propre liberté de conscience philosophique ou de foi : mais cette confession, issue de la philosophie du XVIe et du XVIIIe siècles, ne concevait point que, pour faire de la religion l'appui d'une politique, le nouveau gouvernement restaurerait, en en aggravant les emprises, la hiérarchie du romanisme dans l'État gallican, et soumettrait ainsi de nouveau à un souverain étranger, au pape, à l'un des pires ennemis de la Révolution, la conscience et la vie morale d'un peuple qui venait de se libérer.

La nation avait assez marqué, en accourant depuis 92 tout entière sous les drapeaux aux appels de volontaires et aux réquisitions, qu'elle voulait l'égalité militaire dans un même patriotisme fraternel : mais dès qu'il y avait une loi générale de recrutement, cette loi devait être la charte de tous, celle du pouvoir exécutif comme celle des citoyens, sans distinction de fortune ni de rang social, sans le rachat, et, la patrie n'étant plus en danger, il ne pouvait plus être loisible à l'arbitraire, si haut placé fût-il dans les Pouvoirs publics, de bouleverser les appels annuels, de les avancer, de les rétroactiver, de les multiplier au bon plaisir, sous l'étiquette légale de service obligatoire et de mener ainsi la masse des hommes comme des troupeaux de bêtes!

La nation avait versé sur toutes ses frontières des torrents de sang pour fonder le pré-carré d'une France unie, compacte, bien

limitée et défendue par les arêtes et le fleuve large et profond dont l'encerclait heureusement la nature; elle avait répudié et châtié une noblesse qui, dans sa trahison, avait été jusqu'à organiser l'envahissement de la patrie par les étrangers et stipuler avec eux pour prix de l'aide de leur invasion, la cession d'une partie même du sol sacré. Ces frontières nouvelles que la monarchie en trois cents ans d'entreprises guerrières n'avait pu atteindre elle les avait, elle, acquises en trois ou quatre années, et elle entendait qu'elles demeurassent à jamais siennes. Mais on ne voit pas qu'elle ait exprimé une autre volonté et donné une autre approbation que celles de sentir autour d'elle la ceinture de quelques républiques-sœurs, autonomes, indépendantes, qui amorceraient et représenteraient l'esprit nouveau en Europe contre ces monarchies d'absolutisme suranné, hier encore coalisées pour l'anéantissement de la France et de sa rénovation intérieure. On ne voit pas surtout qu'elle ait prétendu s'installer sur la rive droite du Rhin, annexer la Suisse, se créer des frontières italiennes débordant à travers les Balkans jusqu'aux extrêmes confins de la Turquie et supprimer les Pyrénées en régnant sur la Péninsule hispano-portugaise!

Bonaparte ne vit, ne comprit rien des volontés de cette France qu'à travers le rôle que pourraient y jouer sa personne, son intérêt, sa gloire présente et future.

Mandataire tout ensemble volontairement et inconsciemment inintelligent du formidable changement politique et social accompli pendant et avant la grande décennalité, il n'accepta les institutions nouvelles que pour y incorporer de son chef toutes les adultérations empruntées au régime détruit par la Révolution et destinées à poser et éterniser sa volonté. Au jour exclusif de ses intérêts et de ses conceptions personnelles d'ailleurs encore peu à peu viciées par les désordres d'une ambition promptement sans raisonnement ni prévisions, il rejeta la France dans les morceaux rapprochés et resoudés du moule politique qu'elle venait de briser.

Pour expliquer cet aboutissement, il ne faudrait pas seulement considérer le milieu et les circonstances offerts soit par la

France, soit par l'Europe, on devrait s'arrêter aussi à l'ethnique de ce nouveau chef de l'État : il est né, et de longue lignée, de sang corse, et dans le temps où la petite patrie insulaire vient d'être bouleversée elle-même par les révolutions intérieures les plus diverses et propres à jeter tous les Corses dans des mouvements extraordinaires; il y a même vu — exemple retenu — un simple lieutenant d'infanterie, Paoli, devenir généralissime et chef du gouvernement.

L'histoire de Napoléon est à récrire, l'histoire populaire s'entend. Les Français d'aujourd'hui désenivrés, assagis lui seront des lecteurs réfléchis et sagaces. Il y a quelques années un homme politique anglais voyageant en France, écrivait que les Français étaient atteints de *Napoléonite*, maladie provenant d'un certain virus introduit dans le sang national pendant les premières années du XIX[e] siècle; cette affection héréditaire, contagieuse, épidémique, sévissait encore de temps à autre, surtout aux époques de crise. La *Napoléonite* est une maladie éteinte en France aujourd'hui.

II

LA MARSEILLAISE SOUS LE CONSULAT ET L'EMPIRE (SUITE)
VIE DE ROUGET DE LISLE (SUITE)

Rouget de Lisle nouvel « Alceste » aux Tuileries. — Rapports de Rouget de Lisle au Premier Consul relatifs à sa mission en Hollande. — Principes civiques et politiques de l'auteur de la Marseillaise. *— Lettre de Rouget de Lisle (du 6 nivôse an VIII, 27 décembre 1799) à Bonaparte : « La probité à l'ordre du jour; guerre aux concussionnaires, etc.; un idéal gouvernemental républicain. » — La France et le Consulat. — Prorogation décennale par le Sénat des pouvoirs du Premier Consul. — Refus de Bonaparte. — Un plébiscite de « Oui » pour le Consulat à vie. — Rouget de Lisle vote publiquement « Non ».*

Napoléon est-il l'unique promoteur des désastreuses aventures militaires de son règne? En dehors de la provocation soi-disant toujours renouvelée, de la prétendue menace incessante des coalisés européens, de l'invite alléguée des armées françaises

entraînées, constituées pour la guerre, n'a-t-il point trouvé dans la nation un appui à son délire belliqueux? Le pouvoir dictatorial enfin ne lui était-il confié que pour en user au dehors, et même au dedans, ainsi qu'il l'a fait?

Il y a longtemps que les thuriféraires de l'époque triomphale et les avocats des circonstances atténuantes de la défaite ont cherché à décharger Napoléon d'une partie de la responsabilité écrasante qui pèse sur lui. Or, si la France a acclamé le magistrat illégalement sans doute, mais glorieusement présenté à ses suffrages; si, comme nous l'avons dit, le 18 Brumaire a paru à la très grande majorité des citoyens l'aurore d'un temps d'ordre, de légalité civile et administrative qui permettrait au travail de fructifier, à la propriété de s'asseoir dans la société nouvelle, aux institutions antagonistes de l'ancien régime de s'organiser définitivement; aucun des plébiscites dont Bonaparte a été bénéficiaire de 1799 à 1804 ne peut être interprété dans le sens militaire, familial, dynastique, gouvernemental que le Premier Consul, puis l'empereur a suivi.

L'enthousiasme qui était sincère, personnel pour le Premier Consul, était en même temps loyal, honnête, de bon sens. La nation repoussait l'anarchie, le tumulte des partis et les prétentions bruyamment stériles des politiciens, mais sa confiance n'emportait point la conquête de Vienne, de Rome ni celle de Moscou, ni même celle de Berlin!

Bonaparte, à qui manquaient la grande élévation morale et le sens historique de l'avenir se méprit volontairement sur le caractère de cet enthousiasme; il n'y vit que la résurrection de l'esprit servile des peuples devant les princes de l'ancienne monarchie. Au retour d'un voyage officiel qu'il fit en Normandie avec Joséphine, à la vue des démonstrations extraordinaires dont il était l'objet de la part des populations, il ne trouva que ce mot terrible à prononcer qui allait expliquer ses derniers et grands desseins : « *Quand j'ai vu la bassesse des Français, j'ai compris que je pouvais tout oser.* » On sent flotter dans sa pensée tous les rêves; le rêve césarien est le premier nimbe qui prendra corps

Les Français ne s'étaient pas jetés d'emblée et à fond dans l'engrenage, ni tout à fait en aveugles : s'ils se donnaient, se

fiaient, ce n'était point pour l'abdication ni la servitude. La nation fut peu à peu engrenée et quand elle voulut revenir sur ses pas, il était trop tard, elle était prise dans le mouvement, emportée dans le tourbillon. Il en fut ainsi pour beaucoup d'esprits libéraux, même républicains qui ne crurent pas devoir être ultérieurement entraînés au delà des principes fondamentaux de leurs convictions : les Daunou, les Chénier, les Grégoire, les Benjamin Constant, les Sieyès mêmes ne se rendirent compte qu'à l'extrémité.

C'est ici qu'il faut rendre justice à l'auteur de *la Marseillaise*. Rouget de Lisle vit clair un des premiers, et, quand tant d'autres fléchissaient, il sut rester debout.

Mais c'est dans l'histoire même des faits, au cours de la rapide succession des événements publics, que ressort mieux la rare valeur, et civique et morale, de l'auteur de *la Marseillaise*.

Le 18 Brumaire (11 novembre 1799) est à peine ratifié quelques jours après, le 15 décembre, sous forme de Constitution de l'an VIII, par un plébiscite de trois millions de suffrages approbateurs, qu'aussitôt Rouget de Lisle écrit au Premier Consul.

L'organisation gouvernementale nouvelle a été *illico* commencée et achevée; les grands corps de l'État, leur personnel constitués. Cambacérès et Lebrun ont succédé aux deux consuls provisoires, Sieyès et Roger Ducos.

Toute l'autorité réside entre les mains de Bonaparte, premier magistrat de la République, nommé Premier Consul pour une période de dix années consécutives avec droit de rééligibilité et cinq cent mille francs de traitement. Le Premier Consul nomme à tous les emplois militaires, administratifs, judiciaires, diplomatiques. Le pouvoir législatif est réparti en trois assemblées, le Conseil d'État qui prépare les lois, le Tribunat qui les discute sans les voter, le Corps législatif qui les vote sans les discuter. Le Sénat, nommé par les consuls, se recrute ensuite lui-même à chaque vacance; en outre ses attributions lui confèrent le choix des consuls, des tribuns, des législateurs sur les listes *de nota-*

bilités, c'est-à-dire des séries d'électeurs censitaires, communaux, départementaux, nationaux supprimant l'élection populaire. Dans chaque département réside un préfet relevant du ministre de l'Intérieur, assisté d'un conseil de préfecture et d'un conseil général; des sous-préfets répartis en arrondissements, assistés d'un conseil d'arrondissement; dans chaque commune un maire et un conseil municipal. Tous ces fonctionnaires sont nommés par le Premier Consul.

Certes, nous voici loin d'un système démocratique, non pas seulement sur la pente de l'organisation du pouvoir *d'un seul* mais à plein dans le mécanisme d'un régime quasi-monarchique : toutefois ce n'est pas encore la monarchie puisque — bien *qu'indéfiniment rééligible*, — le Premier Consul n'est nommé que pour *une période de dix ans*; puisqu'il n'est pas question de transmission héréditaire.

A cette date, Rouget de Lisle, comme beaucoup de bons citoyens, tient que Bonaparte est de bonne foi républicaine, et que bien entouré, bien conseillé, bien informé par des aînés plus anciens que lui dans la vie publique, mieux édifiés sur les événements et les acteurs de la période révolutionnaire, il pourra rendre, et dans la réorganisation gouvernementale et dans le choix des personnes employées, les plus grands services au pays. Ces conseils, ces informations, au sentiment de Rouget de Lisle, il n'est pas de bons citoyens qui ne les doivent au premier magistrat de la République : leur patriotisme leur en fait un devoir civique, surtout si, comme Rouget de Lisle, ils appartiennent à la catégorie des fonctionnaires républicains relativement élevés, et si, par des relations personnelles antérieures ils ont eu déjà des entretiens d'ordre général ou technique avec Bonaparte, avant son élévation au poste suprême.

Rouget de Lisle ne consulte pas ici son intérêt particulier; il ne réfléchit point que déjà les événements ont modifié les caractères, les situations, les rapports. Disons d'un mot qu'il croit la France toujours un État républicain et qu'il n'a pas désappris la langue en laquelle il était permis de s'entretenir, depuis des années, avec les chefs du Gouvernement. C'est d'ailleurs moins l'accueil qui sera fait à sa personne que la réflexion qui suivra ses

observations et le bien public qui en ressortira dont il se préoccupe. Fonctionnaire français, accrédité en Hollande, il veut retenir une attention souveraine sur le gouvernement d'un pays qui gravite dans l'orbe de son propre grand pays; citoyen français connaissant à fond et la vieille société française et la nouvelle celle de la Révolution, esprit ouvert aux orientations de tous les progrès évoluant dans l'ordre indispensable, il soumet à cette même attention souveraine les commentaires que suggèrent à l'opinion publique, qu'imposent à sa propre conscience les hommes et les choses depuis le 18 brumaire.

Voici la lettre que Rouget de Lisle adresse au Premier Consul dans le temps que l'on répète à l'Opéra l'hymne que Bonaparte lui a demandé, le *Chant des combats*, exactement quarante-huit jours après le coup d'état de Saint-Cloud. A cette date capitale de sa vie, la poésie ne tient guère le premier rang dans les préoccupations du poète :

Paris, 6 nivôse an VIII (V. S. 27 décembre 1799).

« Citoyen Consul,

» On dit que vous cherchez la vérité. Depuis quelque temps, moi, je cherche l'occasion de vous la dire sur des points que j'ose croire importants, mais cette occasion je la cherche en vain et je prends le parti de vous écrire.

» J'aurais eu d'abord à vous entretenir de la Hollande. . (1).

. . . .

» J'avais aussi à vous parler de la France.

(1) Quelque important que soit le début de la lettre de Rouget de Lisle au point de vue des rapports du gouvernement français et notamment de l'ancien gouvernement directorial avec les pays gravitant — telle la Hollande devenue la République batave — dans l'orbe de la République française, comme il a moins d'intérêt pour la matière qui nous occupe, — le gouvernement intérieur du pays consécutivement au 18 brumaire, — nous le plaçons (*in extenso* d'ailleurs) dans la présente note :

« J'aurais eu d'abord à vous entretenir de la Hollande, — débute donc Rouget de Lisle, —pour laquelle le 18 brumaire n'a produit d'autre effet que de paralyser un complot qui devait la bouleverser le 24; de la Hollande qui n'en est pas moins en proie à tous les dénis de justice du gouvernement français, à un essaim de généraux français, suffisant pour commander une

» Êtes-vous content, Consul? Je ne saurais le croire. Ce que je sais positivement, c'est qu'on voit avec une douloureuse surprise parmi vos conseillers d'État, quatre, cinq et même six noms qui repoussent invinciblement la confiance et auxquels sont attachés le mépris et l'animadversion.

» C'est que le Sénat, individuellement passable, ne vaut rien dans son ensemble, témoins les choix qu'il a faits.

» C'est qu'à peine un tiers du Tribunat mérite d'être avoué par la nation, que le second tiers est d'une insignifiance dégoûtante et le troisième odieux à l'excès.

» Et quant au Corps législatif! ne vous le dissimulez pas, citoyen Consul, l'opinion publique se regarde comme entièrement déçue.

» On se plaint de ce qu'on a, comme de coutume, méconnu ce grand principe : que les places ne sont pas faites pour les hommes, mais que les hommes doivent être faits pour les places.

armée de 200.000 hommes et qui la dévorent jusqu'aux entrailles; de la Hollande où la stupeur et le désespoir ont remplacé toutes les illusions de l'espérance.

» Sauvez-la, citoyen consul, sauvez cette malheureuse Batavie qui vous tend les bras, où votre nom est dans tous les cœurs, comme sur toutes les lèvres, qui mérite votre bienveillance à tant de titres, et dont vous pouvez tirer un grand parti. Sauvez-la d'une intrigue infernale qui eut pour premier objet de la rejeter entre les griffes de l'anarchie, sous les auspices et d'après les documents de cet infâme D...-C... : intrigue que suit maintenant par esprit de vengeance sa cupidité, furieux de n'avoir pu que se repaître et non s'assouvir, et que fomentent des scélérats implacables que l'échafaud réclame, et qu'il aura tôt ou tard, en dépit de leurs dignes protecteurs.

» Le mal est pressant, mais la guérison est dans vos mains; il en est temps encore, mais vous n'avez pas un instant à perdre.

» Que vous demandent les Bataves? Justice, indépendance, leur Flessingue et un traité de commerce, ne fût-il que provisoire.

» Or, la raison, le droit des gens, les véritables intérêts de la République ne le demandent-ils pas avec eux?

» Je vous le répète : si vous voulez conserver ce pays à votre alliance, à l'industrie, à la liberté, si vous ne voulez pas que des méchants renversent l'édifice élevé par votre bon et fidèle Joubert et qu'il regardait comme le plus beau monument de sa gloire *(a)*; si vous voulez épargner de nouveaux malheurs à l'humanité, un nouvel opprobre à la France, avec une tache ineffaçable à votre gloire et un outrage à l'ombre de votre ami, vous le pouvez, mais vous n'avez pas un moment à perdre. »

(a) Le général Joubert sur lequel nombre de membres du Pouvoir exécutif et des Assemblées fondèrent un instant des espérances pour l'organisation d'un gouvernement stable et fort, honnête et libre, et qui devait malheureusement périr à la bataille de Novi le 16 août 1799, avait commandé en chef quelque temps en Hollande et s'y était fait apprécier par une conduite pleine de tact politique, de probité et de haute humanité.

» On gémit sur l'influence désastreuse, qui, dès qu'il s'agit du bonheur de la France, neutralise tout jusqu'aux intentions, jusqu'aux promesses de Bonaparte.

» On se demande avec effroi comment le nouvel ordre des choses pourra s'élever sur les mêmes bases pourries qui n'ont pu soutenir l'ancien.

» On lève les yeux vers le chapiteau et l'on a un moment d'espoir : on les baisse vers le piédestal et l'on désespère.

» On cite avec dérision tous ces noms de gens arrivés aux premières places sous les livrées de la commensalité, sous les ailes du népotisme, sous la faveur de telle ou telle intrigante.

» On se répète avec indignation tous ces autres noms avilis, tarés, exécrés, qui auraient dû pour jamais disparaître des listes politiques.

» *Ce n'est que du fumier retourné,* disait-on, ces jours derniers, à la Halle, et à la Halle on a souvent raison.

» Ah! l'événement n'autorise que trop à vous le demander. Pourquoi momentanément ne vous être pas élevé d'un cran plus haut, comment avez-vous pu vous résoudre à partager la gloire de réparer, de fonder la République, à compromettre cette gloire en la partageant et avec qui? Quel rôle magnifique, unique dans les annales du monde que celui d'être tout à la fois le Lycurgue et le Camille des Français.

» Je sais qu'une impulsion puissante, telle que vous êtes capable de la donner, suffit souvent pour entraîner dans la bonne voie les corporations les plus vicieuses, et ce qui m'effraye, ce n'est pas tant la mauvaise organisation de vos corps politiques. Mais vous-même, comment vous passerez-vous de l'appui qu'elle vous enlève dans l'opinion? L'atteinte mortelle qu'elle porte à la confiance nationale, pourrez-vous y remédier?

» Quoi qu'il en soit de la justesse de mes réflexions, permettez-moi un conseil. Ne vous lassez jamais de la consulter, cette confiance nationale. Elle est la boussole qui doit vous guider dans votre épineuse carrière. Elle sera le thermomètre qui vous indiquera si vos nouvelles institutions peuvent ou ne peuvent pas, doivent ou ne doivent pas être maintenues, mais surtout quoi qu'il arrive, au nom de votre gloire, au nom de la patrie,

ne cherchez jamais à la forcer ou à la suppléer. Du moment que vous y songeriez tout serait perdu.

» Il ne me reste plus qu'un mot à vous dire et il m'est personnel.

» L'oubli que vous avez fait ou laissé faire de moi, la froideur de votre accueil il y a quelques jours, tout m'annonce qu'on m'a desservi près de vous.

» Si c'était sous les rapports qui intéressent l'honnête homme et le bon citoyen, la calomnie en aurait fait tous les frais.

» Sous tout autre rapport peu m'importe. Vraie ou fausse cette conjecture me forcera désormais à me tenir à l'écart. S'il arrivait que la République et vous eussiez besoin d'un brave homme de plus, comptez sur moi.

» Salut et respect,

» J. Rouget de Lisle. »

Il apparaît de suite au lecteur qu'il ne se trouve point en face de la personne intellectuelle souvent incomplète, fantaisiste et légère qu'incarne un simple poète ou un pur musicien : on sent ici le citoyen d'expérience, de maturité et de raison, qui a vécu et compris les dix années de la Révolution française, et attend d'une situation nouvelle une organisation à la fois digne de la nation et de celui qu'elle a acclamé. Il apparaît que Rouget de Lisle n'est pas seulement l'auteur d'un chant de victoires nationales mais qu'il a des idées politiques saines, des vues positives de gouvernement, et que, dans un organisme républicain régulier, il peut tenir l'emploi d'un poste assez élevé pour être doublement utile. Une telle lettre, très belle de liberté de ton et de pensée, très fournie d'observations et de faits, d'un souffle généreusement éloquent, en apprend davantage sur l'heure et les lendemains mêmes de Brumaire que nombre de mémoires du temps et surtout que les commentaires apologétiques des annalistes courtisans qui écrivent seulement pour arranger l'histoire et dénaturer les faits au profit des puissants du jour.

Ce fonctionnaire républicain qui veut pour son pays, à l'intérieur et au dehors, des représentants capables et probes; qui ne veut pas que les cyniques et les déprédateurs soient les princi-

paux personnages chargés de l'administration de la patrie et des peuples alliés; qui dénonce nommément, au chef de l'État, les militaires ou les agents civils convaincus de malversations, de pots-de-vin, de vols, comme figurant une variété de corsaires de terre dans les administrations et les états-majors, ceci assurément est un spectacle peu commun!

Rouget de Lisle croit que le Consulat ne doit pas ressembler au Directoire.

C'était le temps tout proche où un général commandant en chef, ancien ministre de la Guerre, Schérer, devait quitter l'armée sous l'opprobre de déprédations prouvées; où Dubois-Crancé sortait du service presque dans les mêmes conditions; où Brune, Augereau, Masséna étaient publiquement traités de concussionnaires (1); où les scandales de l'administration extérieure des commissaires délégués du Directoire indisposaient les pays les plus favorables à la France, tel ce parent du Directeur Rewbell, Rapinat, envoyé en Suisse en 1797, qui, sous prétexte de réquisitions, mettait à sec Lucerne, Zurich, Berne, Fribourg, Soleure, le Valais, vidait les magasins cantonaux, enlevait les trésors religieux des églises catholiques, des abbayes, Notre-Dame-des-Hermites, Einsiedeln, etc., et s'était fait décocher ce quatrain mordant qu'on aurait cru rimé sur le boulevard parisien :

Un bon Suisse que l'on ruine
Voudrait bien que l'on décidât,
Si Rapinat vient de rapine
Ou rapine de Rapinat?

Par une singulière association de noms et de talents l'on assurait que Rapinat s'était adjoint pour l'office deux sous-ordres asusi habiles que lui dans cette partie de l'administration : Forfait et Grugeon!

Honnête homme, Rouget de Lisle appelle un chat un chat et Rollet un fripon... Mais Rouget de Lisle l'oublie : Alceste n'a pas sa place à la Cour! Et il y a du héros de Molière chez Rouget de Lisle.

(1) V. dans le *Mémorial* même, les propos de Napoléon *(passim).*

Nous avons vu, chez quelques biographes de l'auteur de *la Marseillaise*, que le ton de cette lettre à Bonaparte ne leur paraît pas séant et que l'on ne s'adresse point d'une telle plume au premier magistrat de son pays. L'optique historique vraie nous semble au contraire autoriser, expliquer cette allure. La reculée des temps et le fulgurant éclat des événements ultérieurs trompent ces biographes. Pour juger la lettre de Rouget de Lisle au Premier Consul, il ne faut pas se situer en 1807, en 1810, il faut rester au jour où elle fut écrite et adressée, au 27 décembre 1799. C'est à cette date seule et entre contemporains qui se connaissent déjà que le dialogue s'engage, et les distances observées par la postérité n'existent pas encore. Plus tard, quand il y aura de fortes vérités à lui déclarer, en 1814 hélas! à Fontainebleau et ailleurs, les plus dévoués, les plus loyaux de ses maréchaux, Lefebvre, Macdonald, Ney feront entendre à Napoléon et sur un autre ton, des paroles sévères trop méritées et des reproches dont la dureté ne sera point enveloppée de formes respectueuses et mesurées. Et, quant aux écrivains, lorsqu'ils ont à juger un personnage historique, fût-il Napoléon, fût-il placé sur une colonne triomphale plus haute que celles des plus grands empereurs romains, il n'y a guère pour eux qu'une manière de le bien étudier, c'est de monter eux-mêmes au faîte pour le mieux regarder en face ou de le déboulonner et le descendre au ras du sol afin, dans les deux cas, de l'examiner de plus près et de niveau. Le respect fétichiste est une faiblesse chez l'historien, fût-ce même chez le biographe; il y a longtemps qu'un ancien, un Grec d'esprit, leur a conseillé de s'en donner de garde : « Si le roi Philippe de Macédoine est borgne, disait Lucien, écrivez qu'il est borgne. »

A cette lettre Bonaparte fit assez médiocre accueil; cependant comme il s'agissait, en dehors des considérations sur le gouvernement de la France, d'un fait concret, d'une affaire semi-politique, semi-commerciale importante, la capture par un corsaire bordelais d'un bâtiment hollandais avec sa cargaison d'une valeur de cinq millions, Rouget de Lisle fut autorisé à suivre cette correspondance directe, et avec le ministre français compétent et avec le Premier Consul lui-même, en la restreignant à

ce seul objet. Ces lettres de Rouget de Lisle auraient mérité d'être toutes publiées et intégralement; elle lui font grand honneur : il s'y montre sous le jour le plus intéressant soit qu'il touche et développe les matières techniques que sa charge d'agent diplomatique lui a permis d'approfondir dans le département de l'industrie et du commerce hollandais, soit qu'il analyse l'esprit politique et social des diverses classes de populations, soit qu'il contredise le Premier Consul lui-même et cherche à détruire « les préventions mauvaises et fausses qui lui ont été suggérées *contre un peuple soi-disant composé uniquement de marchands orangistes et anglophiles* », soit qu'il le prie « de ne pas confondre la nation batave avec les misérables qui ont été les moteurs ou les artisans du mal qui lui a été fait », soit enfin qu'il s'élève à des observations de politique générale extérieure dont les vues et la manière napoléoniennes eussent singulièrement gagné à s'inspirer au profit des peuples gouvernés et de la France elle-même. (1)

Heureux la France et le Premier Consul s'ils avaient été servis seulement par des citoyens probes et clairvoyants comme Rouget de Lisle!

(1) Citons encore ce fragment de la correspondance diplomatique de Rouget de Lisle avec Bonaparte : le sens élevé de l'auteur de *la Marseillaise* continue de s'y traduire en même temps que sa sagacité politique :

« Non, citoyen consul, non, les Bataves ne sont ni des Anglais, ni des stathoudériens; ils sont ce qu'ils doivent être, essentiellement Bataves, aussi passionnés que leurs pères pour cette indépendance qui est tout pour eux, sans laquelle ils ne reconnaissent point de bonheur et avec laquelle il n'est point de calamités qu'ils n'espèrent et ne puissent réparer. Ils ne demandent pas mieux que d'être les amis de la France, si la France veut être leur amie et non leur tyran. Ils ne demandent pas mieux que d'être pour nous des alliés fidèles et utiles. Ils l'ont prouvé et ils le prouvent encore du moment qu'on ne fera plus de cette alliance le prétexte de leur ruine et du bouleversement de leur pays. Ils adopteront tous les changements nécessaires à l'avantage commun, dès qu'ils auront la certitude que ces changements n'aient pas lieu uniquement pour favoriser les passions de quelques individus, et que vous aurez, une bonne fois, substitué le système de la loyauté, de la justice et de la bonne amitié, aux allures fallacieuses, rapaces et subversives de notre ancien gouvernement. » (18 nivôse, an VIII. — V. S. 8 janvier 1800.)

Mais les plaidoyers de Rouget de Lisle en faveur de la Hollande n'étaient pas destinés à trouver plus de créance près le Premier Consul que ceux du roi Louis-Bonaparte près l'empereur Napoléon.

Mais le propre des gouvernements fondés sur une base despotique comme le gouvernement consulaire, était d'écarter systématiquement ces sortes d'esprits qui, dans n'importe quel emploi, conservent la liberté de leur observation et de la parole inévitable qui en découle. Habiles à découvrir les fautes publiques, prompts à en désigner les éditeurs responsables, assez osés et honnêtes pour proposer des remèdes et des sanctions, de tels personnages sont bientôt considérés comme importuns, gênants, puis hostiles, indignes enfin de figurer dans le cortège ou dans le troupeau.

L'auteur de *la Marseillaise* allait l'éprouver sans tarder.

Après une insignifiante mission officielle de représentation en Espagne, Rouget de Lisle tentait successivement d'obtenir un emploi régulier dans la diplomatie, de rentrer dans l'armée comme officier d'état-major ou simplement dans son arme d'origine, dans le génie : toutes ses demandes étaient vaines. Il était évident que ses hautes qualités morales, son intelligence ouverte aux compétences diverses, loin de le rendre précieux, l'avaient desservi et rejeté parmi les « suspects » qu'il faut tenir à l'écart. Rouget de Lisle ne pouvait même pas obtenir le poste civil et artistique qu'il avait demandé, en désespoir d'un autre plus conforme à ses antécédents, la direction de l'Opéra où ses connaissances musicales, ses productions personnelles — il avait en effet écrit les paroles et la musique d'autres œuvres que *la Marseillaise* et les hymnes déjà connus, dont quelques-unes, d'après des maîtres-critiques, offrent de grandes beautés lyriques; où enfin l'amitié et l'estime des plus illustres compositeurs du temps, Grétry, Méhul, Gossec, lui assuraient une administration qui n'aurait été certainement ni sans originalité, ni sans un souffle plus d'une fois génial, ni sans succès honorables pour la nation.

Cette voie, comme les autres, lui fut très volontairement fermée.

Rouget de Lisle n'avait pas à s'y méprendre : il lui fallait ou renoncer à toute pensée, à toute opinion personnelle, et endosser la livrée, ou rentrer dans la foule. Mais Rouget de Lisle n'était de l'étoffe ni d'un Savary, ni d'un Maret.

Cependant les événements se précipitaient en France et en Europe dans un vol prestigieux qui devançait toutes les prévisions. Coup sur coup, la France et l'Europe tressaillaient ou s'étonnaient : il leur fallait apprendre la victoire de Marengo (18 juin 1800), la terrible et vaine explosion de la rue Saint-Nicaise (24 décembre 1800), la paix de Lunéville (9 février 1801), le Concordat (15 juillet 1801), le voyage triomphal à Lyon, l'acceptation de la présidence de la République italienne, la paix d'Amiens (25 mars 1802), le départ de l'armée de Saint-Domingue allant rétablir notre empire colonial, les travaux d'assainissement et d'embellissement de la capitale, la grande fête religieuse du 18 avril 1802, où le Consul, achevant l'orientation de son plan d'ordre intérieur, venait à Notre-Dame faire acte public de soumission à l'Église catholique qui allait en retour lui donner sa collaboration politique.

Un immense vertige d'étonnement et d'admiration publique accueillait cette pacification politique, civile, militaire et religieuse — plus décorative que profonde. Quel nouveau témoignage, plus éclatant encore, pourrait être donné à celui que tous désignaient comme son unique auteur?

Bonaparte détenait le pouvoir depuis presque trois ans : la Constitution de l'an VIII ne lui en assurerait plus l'exercice légal que pour une durée de sept années. Convenait-il qu'il fût soumis à une réélection banale au terme prévu de son mandat? L'intérêt même du pays n'était-il pas de proroger, dès maintenant, une magistrature aussi glorieuse et favorable? Sans doute, c'était la dictature, mais cette dictature, tout le monde sauf les royalistes, les Conventionnels intransigeants à demi-proscrits à l'intérieur, et nombre de républicains sachant enfin penser et prévoir, l'imaginait encore nécessaire : bien peu songeaient à la lui contester, surtout à la lui disputer.

On savait de reste que Bonaparte n'était pas satisfait de cette brièveté, de cette incertitude. Le pouvoir, dans son concept, devait être stable; son ambition fixait en quelles mains.

Alors les grands Corps de l'État, leurs membres divers, les « anciens régimes » ralliés, les libéraux toujours timides, la « queue révolutionnaire dorée » délibèrent *privatim* et en

groupes : « Comment assurer la prolongation, la stabilité du pouvoir de Bonaparte? »

Beaucoup proposent une prorogation de dix années; elle doublait la durée légale du premier bail; elle menait la France et le Premier Consul en 1820... Bonaparte devait se trouver satisfait.

Pouvait-on aller plus loin, concéder davantage?

Sieyès pensait que dix années de prorogation était une récompense publique suffisante : la qualité organique en était de respecter le principe, l'essence même de la république qu'une prorogation indéfinie détruisait radicalement.

Cambacérès, très inférieur à Sieyès en cette vue et en beaucoup d'autres, était hésitant, tantôt opinant en son particulier avec des intimes pour la prorogation décennale, tantôt se prononçant publiquement avec les militaires enthousiastes du général, avec les courtisans déjà très bas du premier magistrat, pour la prorogation *à vie*.

Surtout, s'agitaient les *frères corses*, qui étaient bien employés comme ministres, comme plénipotentiaires, mais prétendaient à des titres, à des honneurs permanents, à des rôles de personnages de premier plan dignes du nom, et voulaient s'établir aussi grands hommes à leur manière.

Dans l'intérêt des frères et pour les calmer, ceux qui opinaient pour dix ans, allant à l'extrême limite, finirent par ajouter que Bonaparte aurait à l'expiration de son mandat, le *droit de se choisir lui-même son successeur*.

Cette clause était d'une extrême gravité; elle réalisait presque le système monarchique. C'était l'institution de l'empereur de Rome, moins le titre, mais avec l'invitation d'une mutation verbale et essentielle prochaine.

Dans ces conjonctures, un reste de pudeur républicaine le retenant, mais avec l'espoir, la certitude de satisfaire cependant Bonaparte, le Sénat votait, le 8 mai 1802, une prorogation de dix ans des pouvoirs du Premier Consul.

Aussitôt explosion de mécontentement chez Napoléon Bonaparte, également chez son aîné, Joseph !

Alors Cambacérès, voyant la grosse erreur, l'impair, suggère habilement que, pour une décision aussi capitale et qui intéresse à fond le pays, ce n'est pas le Sénat qui est compétent, mais le peuple français lui-même. Le Conseil d'État ajoute, en rapide chorus, que « le Sénat a été gêné par la Constitution ».

On consultera donc la nation tout entière par registres publics ouverts dans les mairies, chez les notaires, dans les greffes des tribunaux sur la grande, sur l'unique question (1) :

Napoléon Bonaparte sera-t-il consul à vie?

3.500.000 répondent OUI;
8.000 — NON.

C'est l'honneur moral et politique de l'auteur de *la Marseillaise* d'avoir fait figurer son nom sur les registres publics dans le petit nombre de ceux qui ont « *voté contre la mesure proposée (sic)* », d'avoir répondu « NON » à cette contre-révolution qui sapait dans sa base toute l'œuvre de la Révolution.

(1) Une seconde question « *Bonaparte aura-t-il la faculté de désigner son successeur?* » ajoutée à l'instigation impérieuse des frères du Consul, avait été supprimée d'ordre même de Bonaparte qui la jugeait, avec raison, inutile dans l'instant, ses calculs et l'aménagement de son avenir héréditaire prochain étant déjà arrêtés dans son esprit.

III

LA MARSEILLAISE SOUS L'EMPIRE (FIN)
VIE DE ROUGET DE LISLE (SUITE)

Rupture complète de Rouget de Lisle avec le Premier Consul. — Rouget de Lisle veut s'expatrier. — Nouvelle agitation bonapartiste pour l'établissement de la monarchie impériale. — Protestation de Rouget de Lisle sous forme d'une seconde lettre (9 février 1804) au Consul à vie, dans laquelle il lui prédit avec une lucidité critique et politique prophétique tous les maux où il abîmera la France et se perdra avec elle. — Rouget de Lisle traité désormais en ennemi, en conspirateur. — Affaires Pichegru, Cadoudal et Malet. — Rouget de Lisle retiré sous l'empire dans son village jurassien de Montaigu. — Ironie des choses! Au passage de la Bérésina, c'est Napoléon qui entonne la Marseillaise *pour donner du cœur aux défaillants; l'écho lui répond par* Mal'brough s'en va-t-en guerre... ne sait quand reviendra!... — La Marseillaise *en 1814; un mot de Rouget de Lisle. —* La Marseillaise *à Ligny et à Waterloo.*

Rouget de Lisle s'était d'ailleurs peu à peu éloigné du Premier Consul, des Tuileries où Joséphine toutefois lui avait constamment réservé le plus gracieux accueil, ce dont l'auteur de *la Marseillaise* lui demeura toujours reconnaissant (1). On colporta qu'on le voyait dans les salons de l'opposition en relations suivies avec Benjamin Constant, Mme de Staël, d'autres mécontents ou pessimistes plus ou moins découverts, Daunou, Chénier, Lemercier, Grégoire et jusqu'à La Fayette. On alla même jusqu'à lui attribuer des odes satyriques, des pièces de vers

(1) Faut-il faire allusion ici soit à une affaire de fournitures dans laquelle Rouget de Lisle serait complaisamment intervenu sur la prière de Joséphine, comme on sait toujours souffrante d'un passif de finances, soit peut-être à une affaire d'ordre plus intime qui, l'une ou l'autre aurait été la cause *apparente* de la rupture de Rouget de Lisle avec les Tuileries. On a brodé sur ce double thème également erroné. En réalité cette rupture avait des motifs exclusivement politiques, Bonaparte n'en ayant jamais d'autres en vue dans le choix des hommes qu'il entendait retenir auprès de lui et employer à ses propre fins, ou bien éloigner et surveiller. La matière très précise et le ton si fier de la seconde lettre que Rouget de Lisle adresse à Bonaparte au moment où le consul va se faire plébisciter empereur — lettre que nous donnons *in extenso* ci-après — marque bien la cause exclusive de leur éloignement personnel et de leur conflit public.

anonymes circulant sous le manteau. Tantôt c'était une fable mordante où Bonaparte était en personne pris à partie, *le Conseil d'État du roi Lion*, tantôt la traduction d'une fable du poète russe Kavamsin, *les Oies*, où étaient daubés les émigrés que Bonaparte s'efforçait de rallier et qu'il faisait monter, en dociles et prétentieux volatiles de basse-cour, dans l'*Arche du Seigneur*! On voit par une brève lettre de protestation courtoise adressée directement à Bonaparte quelques jours après son vote négatif contre le consulat à vie, le 10 thermidor an X (29 juillet 1802), que Rouget de Lisle répudiait ce genre d'hostilités mesquines et sans franchise; il ajoutait avec dignité : « Veuillez vous rappeler que rien n'est moins dans mon caractère qu'une attaque anonyme et clandestine, et que rien de semblable ne pourrait m'être attribué sans une extrême injustice ». Ce qu'il réprouvait en Bonaparte c'était un égoïsme, une ambition déjà prodigieusement excessifs dont son propre caractère désintéressé, loyal et plein de bon sens lui dénonçait les périls futurs pour la patrie, et ce n'était point la petite plume railleuse du fabuliste qui convenait à l'expression de si graves appréhensions.

La situation lui devint rapidement assez difficile, l'horizon assez assombri pour que Rouget de Lisle songeât à quitter la France où la malveillance des pouvoirs publics s'inspirant du sentiment du maître, lui enlevait non seulement tout espoir d'être utilisé selon son mérite dans quelque emploi approprié, mais lui interdisait même de cultiver les lettres et l'art dramatique que la censure, aussitôt après le 18 brumaire, avait jugulés d'un lien de plus en plus étroit, dès qu'ils prétendaient à quelque liberté ou sortaient de l'insignifiance. Rouget de Lisle demanda directement, le 20 nivôse an XI (10 janvier 1803), au Premier Consul l'autorisation de se rendre à Londres, d'y séjourner quelque temps, l'assurant (promesse superflue dans la bouche du patriote de 92, de l'auteur du *Chant des Vengeances*, des *Héros du « Vengeur »* et autres hymnes postérieurs à *la Marseillaise*) de n'y avoir aucune relation avec les pamphlétaires et les journalistes soit réfugiés, soit anglais qui prétendraient lui faire prendre part « à des discussions concernant le gouvernement français ou les circonstances soit générales, soit particulières de la France »,

Quelque pénible que fût cet éloignement que Rouget de Lisle qualifiait lui-même de *déportation volontaire*, il s'y résolvait, se voyant ainsi qu'il le déclarait « frustré de toute perspective dans sa patrie ». Le silence significatif auquel il se heurta pour toute réponse, équivalait à un refus de passeport : Rouget de Lisle se le tint pour dit. La rupture de la paix d'Amiens, il est vrai, était proche (avril 1803); cette paix que Bonaparte n'avait guère signée qu'à titre de trêve avait duré à peine une année.

L'agitation bonapartiste reprenait d'ailleurs de plus belle : toute l'année 1803 en était bruyamment remplie. Un vote du Corps législatif décidait que les monnaies seraient désormais frappées à l'effigie de Bonaparte, ainsi assimilé à un souverain d'antique race royale. La constitution du camp de Boulogne, un nouveau voyage triomphal dans l'ancienne Belgique et les départements français du Rhin contribuaient à surexciter l'opinion que la conspiration de Georges Cadoudal et de Pichegru, le procès du général Moreau achevaient de perturber. Cette fois c'était le Tribunat qui prenait l'initiative de déférer à Bonaparte le suprême honneur, la couronne impériale et l'hérédité calquée fidèlement sur les formes de l'ancienne monarchie.

Dès que les bruits précurseurs commencèrent à se répandre, Rouget de Lisle, comme en décembre 1799, ne put se contenir, et, le 19 pluviôse an XII (9 février 1804) en excellent et clairvoyant Français, il adressait à celui qui allait bientôt cesser d'être le Premier Consul pour devenir l'empereur Napoléon Ier, une lettre admirable où le bon sens et le patriotisme le plus courageux se faisaient éloquemment prophétiques et prédisaient au futur monarque héréditaire et à cette famille de frères parasites, l'avenir néfaste auquel ils condamnaient inévitablement la France.

Cette lettre constitue pour Rouget de Lisle un titre moins illustre sans doute que *la Marseillaise* mais suffisant encore pour lui valoir la reconnaissance de la postérité. Combien regretteront que Rouget de Lisle n'ait point été légion au début de l'an 1804, pour s'élever contre ce dernier coup de vertige national auquel Carnot — il est juste de le rappeler — infligeait de son côté, dans

le même instant, un blâme public non moins courageux! C'est en effet à dater du jour où le consulat à vie, complété par le trône héréditaire, a investi Bonaparte d'un pouvoir sans conditions ni freins, sans limites ni sanctions, que ce chef d'un État trouvé plein de foi, de sève et de ressources, peut impunément en abuser pour donner licence à ses idées délirantes de grandeur et d'ambition égoïstes. La France lui avait imprudemment, généreusement donné carte blanche : en retour, il la ruina, la détruisit, en fit successivement un but de jalousie, de cupidité, de défiance, de haine, au milieu des nations, au moins pendant les quinze ans de son règne.

La lettre de Rouget de Lisle, toute d'audace et de vérité, clôt, comme un grand acte, la vie publique de l'auteur de *la Marseillaise* :

Paris, 19 pluviôse an XII (V. S. 9 février 1804).

« Citoyen Premier Consul,

» Je croyais n'avoir désormais qu'à végéter et à me taire.

» Les malheurs de mon pays me ramènent sur les rangs et raniment une voix dont vous accueillîtes quelquefois la franchise et même l'austérité!

» Puisse-t-elle parvenir jusqu'à vous! Puisse-t-elle retrouver dans votre âme les sentiments que vous aimâtes jadis à m'y voir chercher!

» Bonaparte! vous vous perdez, et ce qu'il y a de pire, vous perdez la France avec vous.

» Qu'avez-vous fait de la liberté? qu'avez-vous fait de la République? où en sommes-nous? à quoi se réduisent aujourd'hui les destinées superbes auxquelles votre 18 brumaire avait reconquis cette malheureuse France?

» Écartez le prisme imposteur de l'ambition, de l'amour-propre, d'une fausse prospérité.

» Écartez les nuages formés autour de vous par l'encens infect d'une tourbe adulatrice et perfide.

» Ouvrez les yeux et voyez.

» Voyez le peuple frappé de stupeur par l'envahissement successif de tous ses droits, haletant dans les angoisses de l'incertitude, effrayé de voir son indépendance, son existence remises en problème, tourmenté dans ses affections les plus chères, écrasé sous le poids des impôts, des calamités publiques et privées, ne pouvant rien espérer de la guerre et n'osant désirer la paix.

» Voyez l'armée horriblement mutilée par l'expédition dévoratrice de Saint-Domingue, sevrée de presque tous les chefs dont elle s'honorait, s'indignant à l'aspect des ennemis qu'elle a vaincus et qui se partagent avec quelques courtisans le prix de son sang et de ses travaux, frémissant dans la lutte actuelle de trouver son courage restreint aux chances d'une entreprise aventureuse qui peut compromettre sa gloire, et dont le succès, impossible peut-être, serait à coup sûr éphémère et tout au moins infructueux pour la chose publique.

» Et, cependant, voyez le commerce désolé, sans autre perspective que de nouveaux désastres, que son entier anéantissement.

» Voyez le crédit national tari jusque dans ses sources les plus détournées, l'esprit national méconnu sous toute autre forme que celle de l'enthousiasme feint ou de commande pour un individu, l'intérêt national devenu l'intérêt d'une famille, des fastes nationaux devenus l'égout des flagorneries nauséabondes de vos préfets et de vos évêques, de vos présidents et de vos scribes.

» Voyez l'immoralité croissant de jour en jour sous les auspices de l'égoïsme, de la cupidité, de la superstition renaissante.

» Voyez le crapuleux valetage, l'histrionage politique, la jonglerie sacerdotale, voyez l'intrigue, l'impudence, la corruption, l'infamie, le crime usurper insolemment la place et les privilèges des talents, du patriotisme et des vertus.

» Elle est fidèle quoique à peine ébauchée, cette esquisse de notre honte et de nos misères! Il n'en est pas un trait que puisse désavouer l'observateur impartial, comme il n'en est pas un qui ne prête aux développements les plus douloureux.

» Chercherai-je dans l'avenir des compensations, des palliatifs à ces résultats désespérants? L'avenir, que nous promet-il? Existe-t-il un avenir pour nous? Le vôtre n'absorbe-t-il pas celui de la République tout entier? Quel chaos aujourd'hui si hier votre accident de Boulogne (1) se fût consommé! Quelle politique barbare et coupable que celle qui fait ainsi dépendre d'une seule tête, qui met à la merci des hasards de la guerre, d'une maladie, d'un poignard, le sort d'un empire, qui devrait subsister par lui-même, dans toute l'énergie d'institutions neuves et libérales, dans toute la vigueur de sa régénération, dans toute la splendeur et toute la fierté de son indépendance!

» Et si, portant mes regards au dehors, je consultais ce même avenir sur les véritables dispositions de nos alliés, ou soi-disant tels? Si j'examinais les progrès des puissances rivales et ceux, bien plus alarmants, de la puissance ennemie? Si j'interrogeais cette malveillance dont les symptômes nous menacent de toutes parts, cette fermentation sourde et universelle dont nous sommes visiblement les objets? Si je les comparais surtout avec le découragement, l'apathie profonde qui parmi nous ont succédé aux plus magnanimes élans de l'héroïsme et de la liberté?

» Que prétendez-vous, général? quel fut votre but en nous plaçant dans une situation aussi déplorable? quel peut-il être en suivant, avec tant d'obstination, le système qui l'a préparée?

» Serait-ce, pour adopter une opinion populaire, faute d'arguments plus nobles et plus plausibles, serait-ce de relever le trône, de commencer une quatrième race, en un mot de

(1) Le Premier Consul s'occupait de toutes choses à Boulogne, comme on sait : des opérations maritimes comme de l'armée. Un jour que, malgré le gros temps, il avait voulu visiter la ligne des vaisseaux embossés, le canot qu'il montait fut fortement secoué par une lame, rejeté sur l'appontement qui était proche et assez incliné pour que Bonaparte, perdant l'équilibre, tombât par dessus bord. Il fut aussitôt soutenu, repêché par ses officiers et les matelots de l'équipe et ramené à terre, sans avoir couru d'autres risques que les désagréments d'une immersion subite et brève de peu de conséquence vu son âge (il avait trente-cinq ans) et sa sobriété habituelle. L'accident fit naturellement grand bruit dans les armées, à Paris dans les milieux d'oppositions diverses. Rouget de Lisle, en y faisant allusion, laisse assez clairement entendre de quels commentaires il avait été de part et d'autre accueilli.

renouveler César, Auguste... ou tels autres ambitieux que je m'abstiens de citer?

« Sans parler de la mesquinerie d'un semblable projet au XIXe siècle et dans vos circonstances; sans parler de ce rôle ignoble d'imitateur auquel il vous réduirait, des obstacles qui le rendraient absurde, de l'abus de confiance qui le rendrait exécrable; sans parler des dix mille Brutus tout prêts, envisageons la question sous un seul point de vue.

» Que fut à Rome l'abolition de la royauté? Le premier pas vers la grandeur romaine. Que fut à Rome la destruction de la République? Le premier pas vers la dissolution de l'Empire?

» Ce Jules César, si grand, si débonnaire, que fut-il? Le promoteur du proscripteur Octave.

» Auguste vieillissant, que fut-il? Le précurseur de Tibère.

» En vous accordant les qualités, la fortune, la longévité de César et d'Auguste réunis, quelle garantie laisseriez-vous au monde, contre cette foule de monstres auxquels ils ouvrirent la carrière?

» Et si, chose qui ne paraît que trop vraisemblable aux contemporains des Carrier, des Joseph Lebon, de Robespierre, Marat, Charette, Bernier (1) et tant d'autres, si après avoir reproduit un César, la fatalité lui donnait pour successeurs des Caligula, des Néron, des Commode, des Héliogabale, de quel œil pensez-vous que la postérité vous contemplât, vous qui, pour régner quelques instants, l'eussiez dévouée à ces épouvantables fléaux du genre humain? De quel nom pensez-vous

(1) Le rapprochement au premier abord singulier avec ceux qui le précèdent, du nom de l'ancien curé de Saint-Laud d'Angers avant la Révolution, marque ici l'opinion de Rouget de Lisle sur le caractère des prêtres politiciens qui abondèrent à l'époque.

L'abbé Bernier avait joué un rôle considérable de concert avec le clergé vendéen dans l'organisation et la prolongation des insurrections de l'Ouest, et l'auteur de *la Marseillaise*, qui s'était exactement rendu compte de cette situation à Quiberon, attribuait à cette catégorie influente de personnages semi-publics non seulement l'initiative criminelle des guerres civiles de Vendée, mais les furieux massacres qui, de part et d'autre, les rendirent atroces. L'appréciation très sévère que Rouget de Lisle porte sur l'abbé Bernier devait être d'autant plus sensible à Bonaparte que l'ex-Agent général du Conseil des armées royales était depuis deux ans évêque concordataire d'Orléans. Bernier sous la Révolution avait refusé le serment civique.

que la postérité vous nommât, vous, qui, ayant reçu de votre patrie le dépôt sacré de ses droits, de ses espérances, de sa liberté, vous, qui, pouvant fonder sur les bases les plus solides de l'ordre social le bonheur d'une grande nation aussi douce que brave, aussi confiante que spirituelle, aussi généreuse que puissante, eussiez préféré, pour régner quelques instants, de la replonger dans l'abîme d'une servitude indéfinie et de la léguer pour tout le reste de sa durée à ces caprices sanglants, à ces fureurs insensées, compagnes inséparables du despotisme et de la chute des États.

» Bonaparte! ce n'est point là ce que nous attendions de toi, lorsque nous te laissâmes consommer ce dix-huit Brumaire qui, selon tes promesses solennelles, devait être l'aurore de la paix et de la liberté.

» Bonaparte! ce ne fut point pour devenir ton patrimoine qu'à cette époque la France se jeta dans tes bras : ce ne fut point pour épouser le fantôme insidieux et dérisoire d'une Constitution organiquement dissoute qu'elle répudia le squelette fangeux de la Charte directoriale; ce ne fut point pour la domination d'un seul qu'elle abjura la tyrannie des Cinq.

» Bonaparte, vous vous perdez! quel que soit votre plan, il vous égare; quels que soient vos projets, ils vous traînent à une catastrophe d'autant plus humiliante qu'elle sera fameuse, d'autant plus terrible qu'elle sera méritée.

» Ce langage est sévère. Il révoltera vos oreilles incessamment caressées par la flatterie; il irritera votre âme, imprégnée des philtres empoisonnés de l'adulation.

» Il n'en porte pas moins avec lui son apologie : car enfin, vous tenir ce langage, c'est vous supposer le courage de l'entendre, et certes, une pareille hypothèse n'est celle ni de la haine, ni d'un esprit vulgaire.

» Quant à moi, citoyen Consul, j'ai rempli la tâche que je me suis constamment imposée depuis la Révolution, celle d'un homme que l'amour de son pays élève au-dessus de toutes les considérations et de tous les calculs; d'un homme qui sent

profondément que nos devoirs sont indépendants des conjonctures où nous avons à les remplir, et qui s'en fait un de vous présenter le miroir de la vérité, parce que s'il dessillait vos yeux, vous seriez plus que tout autre, à même de réaliser le peu de chance qui reste encore au salut de la République.

» Salut et respect,

» J. ROUGET DE LISLE. »

Après un tel éclat, la rupture était complète, sans retour possible. Rouget de Lisle disparaît de l'orbe du météore qui va poursuivre sa course incendiaire, tout brûler dans son tourbillon désordonné et se consumer lui-même.

Mais l'auteur de *la Marseillaise*, paiera cher sa sincérité divinatrice. Ces *ultima verba*, les derniers conseils d'un bon Français seront pris pour le premier acte d'hostilité d'une sorte de conspirateur.

Rouget de Lisle est tout d'abord rejeté dans la gêne. Un peu plus tard la misère l'attend. De ses quinze ans de services d'officier dans l'armée il n'a rien à espérer, ni secours temporaire, ni retraite. Du modeste patrimoine sur lequel vit sa mère dans sa province, la maison paternelle du village de Montaigu, près Lons-le-Saunier, il n'a rien à attendre; ses frères qui n'ont pas rompu avec lui, comme on l'a dit, mais sont, l'un tout au moins, chargés de famille et sans autre ressource que leur traitement d'officier et d'administrateur dans la marine ne peuvent guère que lui donner de purs conseils : ils s'entremettront vainement pour lui trouver un emploi en Hollande où Rouget de Lisle a conservé des amis, mais où la crainte inspirée par l'empereur paralysera les bonnes volontés. Les haines de Bonaparte sont tenaces et si loin qu'on se retourne, on s'y heurte.

Rouget de Lisle revient à ses occupations de lettres et de musique; il utilise sa belle écriture au trait cursif, clair et agréable à l'œil; comme Jean-Jacques, il copie de la musique, besogne maigrement payée; il utilise sa connaissance de la langue anglaise, il fait des traductions; il compose quelques vers, des romances, etc., des morceaux de musique pour de petits

concerts. Il gagne péniblement sa vie. Le cercle des relations s'étend peu autour des personnages mal notés des puissants. Cependant la loyauté de son caractère et l'agrément de son esprit lui conservent ses vieux et fermes amis, Méhul, Pleyel; il est reçu chez quelques femmes instruites, intelligentes, indifférentes aux inquiétudes politiques, qui elles-mêmes cultivent les lettres, car la société féminine lui est restée acquise : il y a trouvé des sympathies courageuses, des amitiés fidèles Il ne s'était pas marié, et l'indépendance de son célibat, toujours resté de tenue honorable, au lieu de l'éloigner, le rapprochait, comme il arrive souvent, des plus honnêtes femmes. Il vivait tantôt dans quelque petit logement meublé de ses propres meubles, tantôt dans quelque hôtel garni.

Au dedans de cette vie misérable, et pour l'expliquer en partie, on sent le laisser-aller, l'abandon de soi et cette sorte de détachement des gens et des choses où les âmes les plus généreuses sont peu à peu conduites par l'échec des grands desseins, la déception des actes de belle foi, la déviation des ambitions nationales rêvées légitimes, par d'autres aveuglées, perdues.

On n'oubliait point cependant en haut lieu ce particulier mal enfoui dans son obscurité. On le surveillait assez pour lui rappeler à lui-même que l'auteur de *la Marseillaise* restait quelqu'un, quelque chose; la basse police de Fouché le filait, le pourchassait, s'enquérait de l'heure de ses rentrées le soir, de sa ponctualité à payer son terme, de ses fréquentations, des personnages qu'il visitait, qu'il recevait, de sa correspondance.

On éprouve quelque honte pour le gouvernement impérial à voir constituer un ignoble dossier où Rouget de Lisle est suivi, détaillé, espionné, vilipendé dans tous les actes de sa vie quotidienne, vilainement étiqueté dans son plus honorable passé! On trouve, aux Archives nationales, accrochées à son nom des accusations, des flétrissures abominables qui le représentent comme vivant d'escroqueries *(sic)* : lui, l'honnête homme qui écrivait hier à Bonaparte sur le ton d'autorité morale hautaine que nous avons vu! Son honorable pauvreté, sa vie de privations qui lui devraient mériter l'estime, le respect, ne lui valent, au Ministère de la police, à la Préfecture de police, que suspicions et calomnies!

Mais les rapports des inspecteurs de Fouché et de Dubois n'ont pas droit de cité dans l'histoire, ni même dans les biographies.

Dès l'envoi de sa lettre au Premier Consul sur l'élévation à l'empire, Rouget de Lisle était inquiété comme complice dans le complot de Pichegru et de Cadoudal ; en 1808, il était inquiété encore comme ayant pris part à la première conspiration du général Malet, son proche parent.

En octobre 1812, lors de la seconde conspiration, Rouget de Lisle n'était, heureusement pour lui, point à Paris : avec la hâte sauvage que commandera une répression d'autant plus sanglante et aveugle que les capitulations de la nuit du 22 octobre avaient été plus instantanées, plus lâches et plus générales, il aurait pu être facilement englobé dans le complot. Paul-Louis Courier, officier démissionnaire qui ne s'occupait que de grec dans l'instant, était bien arrêté comme suspect. Quoi de plus simple que de jeter un Rouget de Lisle aux côtés des généraux Malet, Lahorie et Guidal, et avec eux l'adosser aux poteaux de la plaine de Grenelle ! Mais sa mère était morte ; il était venu modestement habiter Montaigu. L'enquête préfectorale, demandée en hâte de Paris, ne montrait qu'un sage retiré du monde, une sorte de philosophe provincial plus que cinquantenaire, alternativement occupé de la gestion de petits vignobles patrimoniaux, de littérature, de poésie, de musique.

Loin de conspirer, Rouget de Lisle attendait en effet dans une solitude intelligente et patiente la suite des événements, la morale finale du drame dont Napoléon composait le dernier acte, les extrêmes tableaux, à Moscou, à Leipzig... C'est à Montaigu toutefois que les malheurs de la patrie arrachaient à l'auteur de *la Marseillaise* cette courte pièce de vers emportés, indignés, colères où il flétrissait

... l'affreux génie
Toujours en proie à ses goûts assassins,
Ivre d'orgueil, fourbe, parjure, impie,
Ne respirant qu'effroyables desseins !

où il comparait successivement Napoléon, à un tigre, à Satan, à Néron !

Carnot a reproché à Rouget de Lisle cette attaque d'une violence inopportune, dit-il, quand les désastres prévus par l'auteur de *la Marseillaise* fondirent sur le grand coupable et plus encore sur la France; mais il oubliait que, s'il avait lui-même sollicité et obtenu de l'empereur une pension de retraite, une rente annuelle de dix mille francs (la chronique dit vingt mille), Rouget de Lisle dans son impeccable indépendance n'avait, au contraire, rien demandé, rien reçu, et qu'un si fier désintéressement lui conservait l'intangible droit de juger en tout temps et en tels termes qu'il voulût, l'homme dont la criminelle démence (le mot n'est pas de Lanfrey mais de Thiers et de Mignet) valait à la patrie l'invasion et la ruine.

« Moi, — dira Rouget de Lisle, plus tard quand le fils de Philippe-Égalité, monté sur le trône aux accents de *la Marseillaise*, lui adressait spontanément le ruban rouge avec la maigre retraite qui l'allait empêcher de mourir de faim ou d'entrer dans un hospice de vieillards — moi, je n'ai jamais rien reçu de Bonaparte, pas même la croix d'argent, la croix du simple soldat! » comme parlait le troupier du rang, en désignant le premier grade et le plus modeste insigne de la Légion d'honneur.

La destinée de Rouget de Lisle restait ici toujours singulière, elle était cependant plus logique que ci-devant. Au plein de la Révolution, *la Marseillaise* était le chant avoué et « chéri »; elle était acclamée partout; elle servait de drapeau de ralliement à la République et aux victoires nationales, et Rouget de Lisle était en prison avec des parents d'émigrés qui frisaient la guillotine! Présentement Rouget de Lisle n'était pas plus favorisé que son hymne : tous deux étaient interdits à l'intérieur, proscrits au dehors, mais du moins, ils l'étaient ensemble.

Ainsi quelle que fut l'époque, l'auteur de *la Marseillaise* ne devait jamais figurer parmi les heureux, les triomphants du jour!

Que parler maintenant de *la Marseillaise* sous Napoléon?

A l'intérieur, nul ne la hasarde : elle serait réprimée comme un cri séditieux, un appel à la rébellion. Aux armées elle est rem-

placée par les banalités militaires musicales nouvelles ou anciennes, *l'Air des grenadiers français*, etc., etc., surtout le *Vive l'empereur!* Et, dans le même temps où le gouvernement impérial interdit toute pensée qui ne se rapporte point à la personne de Bonaparte, dès 1806, 1807, on voit l'Allemagne instruite par notre exemple de 92, comprendre l'influence de la poésie, des chants populaires et civiques sur une nation, tendre l'oreille à tout appel lyrique qui galvanisera l'âme germanique contre l'oppresseur, le vainqueur présent. Il y a des faiseurs applaudis qui pastichent les paroles, l'air de *la Marseillaise*, et l'accommodent à la tudesque. Il y a les romantiques des brasseries et des sociétés d'étudiants qui chantent des couplets de ce genre de littérature : « Le temps est venu de secouer le joug! Aux armes pour la patrie allemande, noble vierge dont la couche est souillée par l'étranger! » Après Tilsitt, les Gentz, les Arndt commencent à se tailler une popularité de manifestes, de pamphlets et de lyrisme qui secouera les cœurs. Les *Chants de guerre* de Arndt surtout serviront en 1812, en 1813 par leur élan que double une sorte d'arrière-pensée démocratique. Mais *la Marseillaise* laisse loin derrière elle ces poèmes de circonstance que n'anime point le souffle profond, universel d'humanité et de liberté, et qui n'ont jamais pu s'apprendre ni se répéter au delà des frontières allemandes parce qu'elles ne sont qu'allemandes.

Ironie des choses! Une heure tragique va sonner où Napoléon qui a fait taire *la Marseillaise* essaiera de ressusciter cette même *Marseillaise* pour atténuer un des derniers et plus complets désastres de sa folie de Russie!

On a battu en retraite désordonnée jusqu'à la Bérésina.

Depuis l'entrée en campagne où l'armée française comptait près de 500.000 hommes, 400.000 ont déjà disparu. Au départ de Moscou, il ne restait que 100.000 soldats de toutes nationalités sous nos drapeaux. Ce qui subsiste encore de cette épave est là, acculé, gisant sur la rive gauche de la rivière qui charrie des piles de glaçons avec un fracas étourdissant, concassant. Toutes

les armes, tous les convois s'alignent sur le bord dans un pêle-mêle d'exode, un enchevêtrement d'arrêt et d'affalement. En face sur la rive droite un corps d'armée bouche le passage; le corps de Wittgenstein bloque notre flanc droit sur la rive gauche même; Kutusoff cercle nos derrières. Les glaçons arrêtés un instant, amoncelés en murailles font craquer, courbent, emportent les ponts de bois. Ce n'est sur la longue file française qu'imprécations, jurons de rage, de désespoir, d'agonies.

Cependant Napoléon paraît avec un gros de fidèles. Il a vite compris... Alors il faut trouver un « Haut les cœurs! » autre que le cri de *Vive l'empereur!* péniblement jeté çà et là, et c'est la bouche impériale qui entonne elle-même, lance le refrain proscrit : « *Allons, enfants de la patrie, le jour*... etc » Un instant, sur la longue bande se propage l'écho patriotique, mais le silence se fait peu à peu et tout à coup à l'hymne jugé bien inutile, succède une étrange symphonie! Qui, diantre, peut évoquer, en cette passe effroyable, une pareille pasquinade? Mais point! La pasquinade est voulue, répétée; elle s'affirme; grandit... Ce sont les 9e et 10e chasseurs qui envoient à Napoléon, à titre de sanglante et tardive leçon, cet autre refrain populaire :

Malbrough s'en va-t-en guerre,
Mironton, mironton, mirontaine!
Ne sait quand reviendra... *(ter)*

Il reviendra-z-à Pâques,
Mironton, etc.
Il reviendra-z-à Pâques
Ou à la Trinité! *(ter)*

La Trinité se passe,
Mironton, etc.
La Trinité se passe,
Malbrough ne revient pas! *(ter)*

Cette leçon des choses et de ses soldats, Napoléon doit s'en souvenir quand traversant Varsovie dans le coup de vent de sa fuite, abordant son ambassadeur l'abbé de Pradt, archevêque de Malines mué en diplomate, il le salue aussitôt du dicton connu, tout à fait à sa place : « Du sublime au ridicule, il n'y a qu'un

pas ! » Ce pas, Napoléon l'avait franchi et bien au delà. Ces troupiers français, peut-être des Parisiens, avaient, à leur manière, censuré l'idéologie napoléonienne. Là encore, sur cette rive gauche de la Bérézina, trente mille hommes périssent, pendant que l'empereur court en crevant chevaux de traîneaux et de berlines vers Paris redemander une armée, l'armée de Leipzig.

Dans le branle-bas qui en juin 1815 va jeter nos masses armées vers la Belgique où Napoléon a décidé de jouer son va-tout, *la Marseillaise* reparaît aussi un instant. A Villers-Cotterets, un jeune adolescent, tout à l'heure bon pour faire un conscrit, fils d'un général républicain rayé de l'armée comme tel, filleul de Brune, Alexandre Dumas voit passer ces flots d'hommes, tumultueux, presque désordonnés, vieille garde, chasseurs, dragons, lignards, artilleurs... Et tous, même un détachement de mamelucks, chantent les vieux airs nationaux, entonnent surtout *la Marseillaise*. « Ce n'étaient plus les souvenirs de 1809 mais ceux de 92 qu'il fallait invoquer », dit l'enthousiaste jeune homme. Tous les courages devaient être présents à l'appel, même celui des républicains, aux côtés des d'Artagnan de l'Empire.

Et l'on ne s'étonne pas, le 16 juin, l'avant-veille de Waterloo, sur le champ de bataille de Ligny, de l'entendre, cette *Marseillaise*, quand les cuirassiers du général Milhaud, un ex-conventionnel, enfoncent le centre de l'armée prussienne, le sabre au poing, l'héroïque refrain sous les moustaches.

A Waterloo même, le dernier bataillon de la garde se forme au chant : « *Contre nous de la tyrannie, l'étendard sanglant est levé...* »

Quelques jours après, le 28 au soir, en plein Paris, les troupes de Grouchy enfin ralliées, traversent les boulevards extérieurs pour aller occuper les lignes fortifiées du nord de la capitale, Saint-Denis, La Villette, le haut Belleville, Vincennes : elles chantent *la Marseillaise*. C'est ainsi que les Parisiens se confirment que la guerre a, encore une fois, reculé jusque dans leur banlieue.

Mais, comme il y a vingt ans, *la Marseillaise* n'est pas que le patenôtre du soldat : voici qu'elle reparaît comme citoyenne ! On ne peut pas plus la scinder que jadis. Elle est le cordial de

tous les espoirs, même comme ceux d'alors, sans grand fondement.

En mars 1815, ce sont les fédérés qui, les premiers, la chantent dans Paris pour activer le départ des Bourbons. On sait, à cette date, le mot spirituel de Rouget de Lisle que n'oubliera pas Sainte-Beuve. Rouget de Lisle avait quitté son Jura, son Montaigu, était accouru pour suivre de près : il revoyait Paris, en reprenait possession. Un soir, des amis l'attendaient à souper; il arrive en retard, empêché sur sa route, un peu essoufflé : « Ça va mal! dit-il... Ils chantent *la Marseillaise...* ». *La Marseillaise* sonnait dans les rues la fuite des Bourbons, mais aussi le retour de l'île d'Elbe!

Pendant les Cent-Jours on la chantera sur presque tous les théâtres, notamment chez la Montansier; aussi dans les cafés regorgeant d'officiers, de sergents, de soldats, au Palais-Royal. Chateaubriand dans son *Rapport au Roi* écrit : « Le peuple chante *la Marseillaise*; on voit reparaître les bonnets rouges; on en coiffe les bustes de Napoléon! La Révolution ressuscite! » Vaine crainte de l'auteur du *Génie du christianisme* et du pamphlet *De Buonaparte et des Bourbons*! L'empereur l'avait répété à satiété et sous toutes les formes : « La Révolution? Elle n'est plus à craindre; je lui ai cassé les reins; elle ne s'en relèvera pas! » Et encore, moins familièrement : « J'ai refermé le gouffre anarchique : il n'y a plus à redouter d'éruption! » etc.

Toutes ces réminiscences, ces recrudescences d'un patriotisme révolutionnaire agréent peu à Napoléon, l'irritent même, entre autres les interminables défilés de ces mêmes fédérés le long des grilles des jardins de l'Élysée, avenue Marigny, où *la Marseillaise* alterne avec le *Veillons au salut de l'empire* et aussi le *Ça ira*.

Après l'avoir proscrite, Napoléon est obligé de la subir, cette *Marseillaise*. La première fois qu'il alla aux *Français*, on jouait *Andromaque* : il fut chaudement reçu par un public stylé qui en même temps réclama *la Marseillaise*, en acclama toutes les

strophes avec enthousiasme et les entonna lui-même dans un chœur bruyamment unanime. Mais de la subir à la provoquer officiellement, il y avait quelque distance. Le 4 juin, trois jours après l'Assemblée du *Champ de mai*, Napoléon avait achevé au Champ-de-Mars de distribuer les aigles aux gardes nationales des départements et ordonné pour le soir un grand festival avec illumination et feu d'artifice place de la Concorde : au programme des orchestres, on joue le *Pas des Scythes*, des morceaux de *Sémiramis*, le chœur *Guerriers de Tarare,* l'air fameux des *Sauvages* de Rameau, et surtout *la Lyonnaise*, le chant de cérémonie préféré de Napoléon... A 9 heures du soir, l'empereur paraît sur le balcon. Le chœur entonne le *Vivat in æternum*! On crie *la Marseillaise*! *la Marseillaise*! au milieu d'acclamations sans fin...

La Marseillaise? Napoléon l'avait lui-même rayée du programme.

Dans le Midi, la seconde Terreur blanche s'annonce, d'abord à travers le Var et les Bouches-du-Rhône, par de premiers désordres précurseurs des proscriptions prochaines. Les volontaires du maire légitimiste de Marseille, le marquis de Montgrand et du marquis de Rivière, commissaire du roi, viennent à Toulon disloquer les régiments du général Verdier et du maréchal Brune, qui répondent en chantant *la Marseillaise*! Mais les volontaires marseillais de 1815 n'ont rien de commun avec ceux du 10 août, et bientôt les chanteurs patriotes sont assiégés, traqués, lapidés, soldats ou civils, et Brune doit fuir sur Avignon où l'attendent les assassins de l'*Hôtel du Palais-Royal*, Trestaillon et le portefaix Grindon, dit Roquefort.

IV

LA MARSEILLAISE SOUS LA RESTAURATION
VIE DE ROUGET DE LISLE (SUITE)

Attitude de Rouget de Lisle au début de la Restauration; il en attend un gouvernement libéral, héritier intelligent de la Révolution. — Ses biographes critiques à ce sujet. — Illusions et réalités. — Retour de Montaigu à Paris. — L'auteur de la Marseillaise *variété de... régicide! — Gêne et misère. — En prison pour dettes. — Projet de suicide. — De vrais amis : Bérauger, le général Blein. — Retraite à Choisy-le-Roi. — Publication des* Cinquante chants français. — *David d'Angers sculpte le médaillon et le buste de Rouget de Lisle (1827-29). — Les Ordonnances de Charles X et de Polignac. — La réponse de* la Marseillaise, *les 27, 28, 29 juillet 1830.* — La Marseillaise *à Bruxelles et la Révolution de l'indépendance belge (août 1830).*

Le même interdit qui frappait *la Marseillaise* sous Napoléon, la frappe pendant la Restauration. Les motifs ne sont pas dissemblables. *La Marseillaise*, à l'oreille impériale, était le chant de la liberté et du patriotisme républicain; sous la Restauration pour tout le monde des émigrés, des revenants de l'ex-Cour de Coblentz, de Vérone, de Mitau, elle symbolise la Révolution. Pourquoi aurait-elle droit de cité quand le drapeau tricolore — bien qu'accepté par Louis XVI de 1789 à 1792 — avait dû rentrer dans ses gaines? Quand les princes de l'ancien régime faisaient avec une hâte joyeuse un saut en recul jusqu'aux frontières de 1790? Quand la chute de 1814 et le départ pour Gand avaient été dans Paris salués par les libres strophes populaires?

Rouget de Lisle éprouvera bientôt que la malveillance, l'antipathie, la haine, l'horreur excitées par son hymne remontaient jusqu'à l'auteur.

On observe ici que tels de ses biographes reprennent vertement le poète de *la Marseillaise* d'avoir cru un instant que la Restauration pouvait être intelligente des temps nouveaux, et de ne pas lui avoir fait, dès le début et systématiquement, méchant accueil. La politique gouvernementale d'adaptation était

avec une si claire évidence, l'intérêt même de la Restauration que l'illusion de Rouget de Lisle fut celle d'un très grand nombre de Français libéraux, qui jugeaient qu'après quelque satisfaction de forme, quelques réparations financières octroyées aux ex-privilégiés les plus lésés, Louis XVIII allait gouverner en roi constitutionnel, comme il était fait outre-Manche. Le texte même de la Charte, les engagements formels qu'elle contenait, la création d'une représentation législative autre que la comédie électorale donnée sous Napoléon, pouvaient autoriser ces espérances.

Au début de l'an 1830, quand le ministère de Polignac achevait, dans une politique de réaction obtuse, de perdre les Bourbons, un publiciste d'opinion déjà marquée, mais d'un grand sens public, Armand Carrel, esquissait dans le *National*, en étudiant l'histoire de Lacretelle, le régime qu'aurait pu, heureusement pour la France, figurer la Restauration : « La vieille monarchie sanctionnerait la Révolution, se rajeunirait en se ralliant à elle, et en retour, serait réhabilitée, dotée de tout ce que la France avait acquis de gloire et fait de progrès depuis vingt-cinq ans... L'alliance était avantageuse de part et d'autre. Tout bien examiné, il ne paraissait pas que nous pussions sortir plus honorablement ni plus promptement d'embarras... » Après les extraordinaires transformations des choses et des personnes, il n'était pas politiquement et socialement inévitable que la Restauration ne se comprît elle-même qu'aux titre et pratique de revanche.

La République était-elle possible? Allait-on quérir les débris de la Convention, les épaves du Directoire pour en faire un gouvernement? Barras, Tallien, Cambacérès, Merlin, Gohier, l'idiot Vadier? C'est trop de nommer certains d'entre eux.

Un seul homme aurait pu succéder à Bonaparte et devenir, encadré des La Fayette, des Benjamin Constant, des Staël, des Manuel, des Foy, chef de gouvernement. C'était Moreau : mais Moreau était tombé — malheureusement et pour sa gloire et pour l'intérêt national — sur les rives de l'Elbe en 1813, frappé par un boulet napoléonien. En 1814, il eût conservé à la patrie la rive gauche du Rhin et un régime de liberté réglée.

Les Alliés permettre la République! Ils ne s'étaient même pas arrêtés à la conception du gouvernement mixte de Bernadotte. Ils n'avaient même pas accepté, non plus en 1815 qu'en 1814, la solution anglaise d'un 1688 avec le duc d'Orléans. La future Sainte-Alliance ne pouvait autoriser aucune autre restauration que celle des Bourbons, ainsi pure et simple.

Mais quel serait le régime de cette restauration? Quels que fussent leurs mobiles, honorables chez les uns, intéressés chez les autres, quand les Talleyrand, les Fouché, les La Fayette, les Carnot, les Foy, les Manuel et tant d'autres se ralliaient à la monarchie bourbonienne avec la pensée maîtresse d'en devenir les cadres, de la cogouverner, de sauver ainsi et les institutions et une partie du personnel de la Révolution, ils étaient dans la réalité politique. Peut-être eussent-ils réussi avec un roi sceptique comme Louis XVIII, assurément le plus éclairé de tous les princes qui ont régné sur la France de 1804 à 1870, sans le fol retour de l'île d'Elbe. Cette aventure absurde et désastreuse gâta tout : elle acheva de perdre la France devant les vainqueurs qui la confondirent avec ses plus enragés prétoriens, d'éloigner l'armée du trône, de rejeter le pays légal aux mains des anciens Ordres, d'écarter les nobles intelligents des Conseils royaux, de fixer le pouvoir dans les coteries absolutiste et cléricale.

Dès lors la partie fut rapidement perdue, et d'année en année il apparut que la Révolution reprendrait son élan et balaierait la contre-révolution. Quand le régime s'affirme définitivement, vers le dernier tiers de son cours, qu'attendre d'un roi comme Charles X qui, à des amis dévoués et éclairés, lui conseillant dès 1827 d'appeler Casimir Perier au ministère, répondait, après s'être fait présenter le célèbre député-banquier : « Sans doute, il a les manières d'un gentleman, mais il n'est pas né!... » De ce même Charles X, pour qui Royer-Collard en 1829 semblait un aussi dangereux conseiller de la couronne que Mirabeau en 1791 !

Et cependant en 1814, même en 1815, surtout en 1816 après la dissolution de la Chambre introuvable, il était peut-être permis d'espérer que la Restauration ne serait pas la négation du quart de siècle français et européen qui venait de s'accomplir. Aussi,

nous garderons-nous de jeter la pierre et l'anathème aux bons Français qui, comme Rouget de Lisle, ont un instant attendu des Bourbons un autre régime au début que l'espionnage policier, les randonnées de gendarmerie, les cours prévôtales, la guillotine pour les sergents et les capitaines, le poteau d'exécution pour les généraux et maréchaux, la loi de mort contre le sacrilège, etc., et le coup d'État du ministère Polignac pour couronnement.

D'ailleurs Rouget de Lisle et ses coreligionaires libéraux ne s'obstineront pas dans leur attente : il leur devient bientôt trop certain que leur place est dans une opposition ouverte ou dans la retraite. Ce n'est pas que Rouget de Lisle abandonnât rien de son libéralisme d'antan, de sa générosité publique, de son admiration pour les actes et les hommes de dévouement. Quand en 1820, Villemain, dont on aime à retrouver le nom un instant à côté de celui de l'auteur de *la Marseillaise*, s'entremet pour procurer à Rouget de Lisle une écriture avantageuse dans tels journaux plus ou moins libéraux, on voit Rouget de Lisle s'enquérir de l'esprit et la direction politique de ces feuilles, s'inquiéter de leur *versatilité*, refuser de se laisser embrigader et finalement se détourner des situations où sa plume appréciée du grand et libéral lettré universitaire lui vaudrait quelques profits qui le mettraient dans cette demi-aisance dont il a tant besoin, mais n'aurait point entière liberté : sa belle et forte conscience répugne aux compromis. La politique militante quotidienne avec ses servitudes, ses astreintes, ses répétitions, ses banalités, n'avait jamais été son fait d'ailleurs et on le retrouve ainsi ombrageux, même pour une simple et intermittente collaboration où il serait peut-être à l'aise.

Bien plus quand la Restauration par une politique cruelle, une politique de prétendue raison d'État, fait verser le sang de conspirateurs plus ou moins authentiques, Rouget de Lisle ne peut contenir un tressaillement de citoyen et de poète; quand, le 21 septembre 1822, en place de Grève, les quatre jeunes sergents de la Rochelle montent sur l'échafaud en présence d'une multitude atterrée, silencieuse de douleur et de colère contenues, il jette sur le papier les fragments d'une ode qu'il dédie à celui de

ces quatre généreux soldats qui avait déployé le plus héroïquement son caractère civique, à Borie, qu'il salue « le Sidney français » (1).

Rouget de Lisle reprit sa vie solitaire, un peu cachée, celle qu'il menait sous l'Empire, soit d'observation ou de rêveries, soit de lecture et de production musicale, littéraire ou historique. Il était toujours demeuré le même musicien, poète, écrivain de loisir. Tantôt il habitait son village jurassien, Montaigu, tantôt Paris. En 1817, la liquidation de la succession patrimoniale, le petit domaine provincial, ne lui laissait plus le choix du séjour, il se fixa à Paris, mais ses ressources devenaient presque nulles. La Restauration qui pensionnait M[lle] Robespierre, Tallien et autres personnages, arrêta contre l'auteur de *la Marseillaise* un parti pris de gêne, d'étouffement : c'est tout juste si l'on ne le traitait point publiquement de régicide, et jusqu'au simple nom de *la Marseillaise*, tout ce qui émanait de lui était proscrit dans les journaux et même dans les livres.

Un trait caractéristique trouve ici sa place.

En 1817, une société d'anciens officiers et de gens de lettres avait commencé une importante publication qui devait se poursuivre régulièrement en une vingtaine de volumes : l'ouvrage *Victoires, conquêtes et... désastres des Français (1792-1815)* n'était pas sans valeur; il a pu à son heure être feuilleté par des lecteurs techniques et lu par le public. Les auteurs n'étaient pas sans sincérité ni même sans quelque courage littéraire et autre : c'est ainsi qu'ils portent contre la trahison de Pichegru au bénéfice de la royauté émigrée et rentrée un jugement sévère, mais quand il s'agit de mentionner *la Marseillaise*, le nom propre leur fait défaut et ils ont recours à une plaisante périphrase.

(1) La vie de Sidney (Algernon), né en 1617, supplicié en 1683, est trop connue pour qu'on en rappelle ici le détail. Sidney quitte le parti de la Cour, sert dans l'armée libérale de Fairfaix; membre de la Haute-Cour qui juge Charles I[er], il refuse de siéger le jour où elle condamne le roi; il s'exile pendant dix-sept années et, à son retour en Angleterre, est impliqué par le grand-chancelier Jeffreys dans le complot de Rye-House. Malgré ses protestations contre toute culpabilité, il est condamné à mort, monte à l'échafaud et met le col sur le billot avec le calme sublime d'un héros. Son souvenir fut souvent invoqué pendant notre Révolution par les plus illustres victimes du Tribunal révolutionnaire.

Nous voici au 6 novembre 1792, au jour de la victoire de Jemmapes; ils décrivent le champ de bataille, l'emplacement des troupes, leurs mouvements, leur enthousiasme :

« Dumouriez est au centre : il donne l'ordre de marcher; il s'écrie : « Voilà les hauteurs de Jemmapes et voici l'ennemi!
» L'arme blanche, la baïonnette, voilà la tactique pour escalader
» et vaincre! »

» Lui-même s'avance au pas de charge, en entonnant *l'Hymne militaire d'alors (sic)*...! »

Pauvre grande *Marseillaise*, ton nom écorcherait des lèvres françaises, ferait trébucher des plumes françaises!

On sent quel accueil, quel sort étaient réservés à Rouget de Lisle dans un milieu dont, où qu'il se tournât, l'hostilité lui était acquise partout, en haut et en bas.

Rouget de Lisle veut-il faire quelque recherche à la Bibliothèque royale, il y est reconnu, insulté par un quidam... Il est vrai que cet individu a été gravement compromis dans l'assassinat du général Ramel à Toulouse; il a même été jugé et acquitté par contumace... c'est-à-dire par ordre! Rouget de Lisle ne salira ni sa botte ni son épée sur un pareil personnage. Les lecteurs paisibles, studieux de notre Bibliothèque nationale se diront toutefois devant pareille aventure qu'il est fâcheux de la subir sous l'œil amusé des conservateurs complices et qu'elle est une interruption peu favorable au recueillement d'une étude suivie ou seulement d'une lecture attentive.

Un peu plus tard Rouget de Lisle veut-il faire représenter à l'Opéra en collaboration avec le musicien Chélard un opéra dont il a écrit le poème d'après Shakespeare, *Macbeth*, — que des musicographes autorisés comme Julien Tiersot jugent encore aujourd'hui supérieur aux libretti du *Siège de Corinthe*, de *Moïse* et même de *Guillaume Tell* acceptés à cette date par Rossini, — un ordre de la Cour arrive après les premières représentations qui en interdit la continuation. L'auteur de « L'INFAME *Marseillaise (textuel)* » ne peut être joué sur la scène de l'Opéra royal!

Et la vie de Rouget de Lisle n'est plus que de misère lamentable, la misère en habit noir, râpé jusqu'à la corde, rapiécé,

logée à l'hôtel garni de quartiers d'ouvriers ou d'étudiants pauvres. La réaction politique et religieuse s'est accentuée. Non seulement les journaux, mais les revues libérales qui existent à peine, se ferment de plus en plus devant un tel collaborateur.

Alors Rouget de Lisle veut s'expatrier. On le retient, on lui fait espérer une place...

O dérision! Comme musicien doublé d'un ancien officier qu'on suppose à poigne et de sévère discipline, on lui trouve un emploi de surveillant, d'inspecteur dans un des *musicos* à la mode de la capitale, quelque *Chaumière, Tivoli-Vaux-Hall, Redoute chinoise*, enfin un endroit où la jeunesse des deux sexes vient danser en bandes avec orchestre! Et même cette belle ressource lui fait défaut! Le duc d'Orléans pressenti n'ose lui envoyer un secours compromettant (1823); plus tard il se décidera, aux approches de 1830 il sera moins timide. Charles Nodier, un compatriote franc-comtois, a les meilleures intentions, joue des meilleures prouesses, puis finit par condamner sa porte; sur la recommandation du comte d'Artois, il a été nommé conservateur de la Bibliothèque de l'Arsenal et il est souvent hasardeux de faire le bien quand on est en place. Un fonctionnaire doit élire avec prudence le bénéficiaire de ses libéralités.

Alors le pauvre Rouget de Lisle, emprunte, emprunte de-ci de-là : à des amis, à la banque Casimir Perier... Il ne peut rendre! Et dans cette détresse, toujours facile, bon, généreux, prêtant, donnant lui-même à plus malheureux que lui, abandonnant, ne réclamant jamais! En 1826, un billet signé pour 500 francs est impayé. Le voici en prison pour dettes! A soixante-six ans le coup est trop rude : ses amis se cotisent, le tirent de cellule, mais le brave homme est à bout; il est frappé d'apoplexie et demeurera, même guéri, assez gêné de mouvement pour être paralytique. Tant de malheurs le jettent dans le dernier désespoir. Il veut se suicider. Quelques dévoués, l'abbé Grégoire, Béranger, le général Blein qui avait été, jeune officier, son camarade à l'armée du Nord, le banquier Laffitte interviennent généreusement. Rouget de Lisle recevra à Choisy-le-Roi l'hospitalité familiale de Blein. On prônera dans le public une belle

édition de ses principales compositions poétiques et musicales les *Cinquante chants français* avec souscription. Enfin un grand artiste, David d'Angers fera de celui que Béranger appelle avec une affectueuse modestie « son vieux maître » le médaillon et le buste qui seront également placés dans le public par souscription. Ainsi le brave Français, l'excellent citoyen, le soldat inspiré et patriote, le poète génial de 92 ne sera pas, pour l'instant, ramassé de nuit par la gendarmerie, vieillard loqueteux, vagabond, sur un talus de grand'route de banlieue.

Le médaillon de David d'Angers était mis en vente le 2 juin 1830, à 20 francs le billet.

Deux mois après, *la Marseillaise* jaillissait des rues de Paris, en éventrait les chaussées, y empilait des pyramides de pavés, des barricades de voitures renversées, de persiennes, de portes arrachées et donnait un formidable écho à la protestation des journalistes.

La Marseillaise était la protestation du peuple contre les Ordonnances, et, comme au 10 août et pour la seconde fois, le trône des Bourbons croulait à la clameur :

Allons, enfants de la patrie,
Le jour de gloire est arrivé!
Contre nous de la tyrannie
L'étendard sanglant est levé...

Et l'oreille d'un poète, dont la destinée un peu décevante n'est pas sans analogie avec celle de Rouget de Lisle, Auguste Barbier, la distinguait bien au milieu des grondements des canons, des cris de combat et de mort, cette *Marseillaise*, encore une fois inspiratrice de victoire et de liberté. Promenant dans Paris nuageux de fumée de poudre, bouleversé, drapé de tricolore, avec des coins de cimetière, des tombes improvisées, de bas tumulus voilés de crêpe, promenant l'admiration de son enthousiasme civique, le poète de *la Curée* écrivait dans un emportement d'improvisation superbe :



ROUGET DE LISLE

MÉDAILLON (1827)

Oh! lorsqu'un lourd soleil chauffait les grandes dalles
Des ponts et de nos quais déserts,
Que les cloches hurlaient, que la grêle des balles
Sifflait et pleuvait par les airs;
Que dans Paris entier, comme la mer qui monte,
Le peuple soulevé grondait,
Et qu'au lugubre accent des vieux canons de fonte
La Marseillaise répondait...

La Marseillaise ressuscitait donc?

Non certes. *La Marseillaise* n'était pas morte. Il n'y a que les morts qui ressuscitent, et encore tous n'en sont pas capables. *La Marseillaise* était restée vivante dans la mémoire, dans le cœur, sur les lèvres de tous, et ceux qui la proscrivaient la savaient comme les *Chapeaux ronds* qui la chantaient sous la colonnade du Louvre et porte Saint-Martin contre la garde royale et les régiments suisses.

Le peuple la savait de la première à la sixième strophe; il n'avait pas besoin de la rapprendre.

Trente ans de proscription impériale et royale l'avaient profondément ancrée, incrustée dans l'âme de la nation, l'y avaient identifiée avec la religion de la patrie, lui avaient donné sa signification libre et républicaine. L'armée elle-même, les troupes de ligne, l'avaient entonnée dans les cours de leurs casernes fermées, l'avaient chantée aux fenêtres grandes ouvertes de leurs chambrées. Résultat assurément contraire aux prévisions des interdicteurs!

Au surplus, *la Marseillaise*, comme toutes les personnes et poésies bien portantes et vivantes, a besoin d'air, de mouvement, d'espace : elle ne connaît pas de frontières, elle aime toujours les promenades de par le monde.

A la nouvelle de la révolution de France qui provoquera la libération belge dans quelques jours, le peuple de Bruxelles va chanter *la Marseillaise* sous les fenêtres des exilés, les républicains français proscrits par les Bourbons, et le 25 août les refrains de l'hymne se mêlent aux appels de liberté saisis au vol, à l'Opéra, dans la représentation de *la Muette de Portici*. La musique et la poésie ont décidément une place dans la politique populaire.

Un peu plus loin, au delà de l'Atlantique, la nouvelle de la victoire des *Trois Glorieuses* apportée au premier soir, Américains et Français, massés en une foule immense, chantaient *la Marseillaise* au Park-Théâtre.

V

LA MARSEILLAISE SOUS LA MONARCHIE DE JUILLET VIE DE ROUGET DE LISLE (SUITE ET FIN)

Le duc d'Orléans remercie Rouget de Lisle de la collaboration de la Marseillaise *aux Trois Journées de juillet. — Les dernières années de l'auteur de* la Marseillaise *: l'hospitalité de ses amis Blein et Voïart. — Mort de Rouget de Lisle. — La lune de miel de* la Marseillaise *et de la Monarchie de Juillet ; la lune rousse ; le divorce. — Les velléités belliqueuses de Thiers en 1840 et le concours de* la Marseillaise. *— La chanson de Becker : le Rhin allemand. — Réponse de Lamartine :* la Marseillaise de la paix. *— Réponse d'Alfred de Musset. — Le ministère Guizot et la paix à tout prix. — Dernier dépècement de la Pologne : main-mise de l'Autriche sur Cracovie. — Une nouvelle protestation d'Alfred de Musset. — Chute de Louis-Philippe. — Le 24 février 1848.*

La Marseillaise avait sonné le glas de la branche aînée; elle était le chant du sacre de la branche cadette. Elle redevenait l'hymne national : le resterait-elle?

Louis-Philippe demeurerait-il le roi des Barricades? Mériterait-il le qualificatif de La Fayette le présentant à l'Hôtel-de-Ville comme « la meilleure des républiques »? La couronne se poserait-elle sur sa tête *parce que* Bourbon comme le voulaient Guizot et Salvandy ou *quoique* Bourbon comme le demandait La Fayette?

Et tout d'abord dans les deux camps une question s'était posée : serait-il le chef de « l'illégitimité »? Lieutenant-général du royaume, il pouvait se contenter de la grande fonction de régent, reprendre le rôle de son célèbre aïeul de 1715, Philippe d'Orléans, en éduquant le petit duc de Bordeaux mieux que n'avait été fait Louis XV. Cette combinaison avait été vite écartée. Dans

le camp vaincu, on avait un instant parlé de la dictature de Marmont empoignant le duc d'Orléans, coupant court à ses velléités royales, et, après l'abdication de Charles X et de son fils aîné le duc d'Angoulême, occupant, conservant le pouvoir pendant la minorité du jeune roi. Mais Marmont était méprisé ou détesté dans l'armée depuis les tractations d'Essonnes, à tort ou à raison tenues pour trahison envers Napoléon. L'idée du rôle lui vint un instant, la proposition lui en fut faite : il l'écarta lui-même; il avait senti que l'instrument lui manquait.

Le champ restait libre au duc d'Orléans.

De l'intelligence des débuts allait dépendre l'orientation du règne.

Une fois envoyé en possession, Louis-Philippe pouvait consulter le pays de deux manières. Issu d'une révolution, il pouvait appeler le peuple, les 1.500.000 gardes nationaux accourus sous les armes, à sanctionner son élection parisienne par l'acclamation plébiscitaire. Ou bien il pouvait plus modestement mais non moins efficacement consulter le pays, en provoquant par élections législatives le renouvellement de la Chambre des députés, après avoir démocratiquement brisé (au moins en partie) les limites de cens qui excluaient du vote les classes populaires auxquelles il devait la place nette.

Tous ces projets furent également vite refoulés. Le nouveau roi et ses conseillers s'arrêtèrent au *statu quo*. La Révolution de Juillet rapportait à la France 30.000 électeurs nouveaux, soit un collège de 200.000 électeurs au lieu de 170.000 sous Charles X, sur 6 millions d'électeurs possibles!

La peur de la démocratie au dedans, la peur de la coalition au dehors allaient présider à la double politique de la Monarchie de Juillet. Le beau programme, le fécond *credo* d'émancipation intérieure et européenne de la nation libérale que se réaffirmait la France, devait s'étioler, s'étouffer dans la petite serre chaude, asphyxiante de la bourgeoisie philippiste et guizotine.

La Marseillaise suivra les péripéties de cette médiocre fortune.

Le pouvoir a d'abord besoin de *la Marseillaise* : il faut chauffer les gosiers et faire battre les cœurs. D'ailleurs le peuple n'aurait point entendu de cette oreille que l'on escamotât l'hymne sacré. Aussi, aux premiers jours, c'est la lune de miel de *la Marseillaise* et du Gouvernement de Juillet.

L'enthousiasme public impose à Louis-Philippe roi, envers Rouget de Lisle, le souvenir que le duc d'Orléans en 1823 avait volontairement écarté.

Cette *Marseillaise*, on la chante partout. Le monde officiel, il est vrai, va lui opposer bientôt *la Parisienne*, très prisée en haut lieu. Mais l'hymne qui a éclipsé le beau *Chant du départ* de Chénier n'a rien à redouter de l'inspiration de Casimir Delavigne.

Les théâtres, comme en 92, retentissent des strophes victorieuses. Les barricades sont à peine éventrées que *la Marseillaise* rebondit des pavés écornés et noircis sur la scène.

On a conservé le souvenir de l'épisode du soir du 3 août à l'Opéra.

Un des grands successeurs de Laïs, le chanteur de 92, Nourrit, au milieu d'une salle enthousiaste, entonne l'hymne sacré : la foule le répète aux fauteuils, au parterre, dans les loges, au poulailler. Il y a comme une résurrection des belles soirées scéniques de la grande révolution. On acclame Rouget de Lisle. On crie « Vive Rouget de Lisle ! » — Hélas ! le vieux Rouget, crient les autres, il y a longtemps qu'il est mort ! » Une partie de la salle croit l'auteur de *la Marseillaise* décédé, enterré il y a beaux jours... — « Rouget de Lisle n'est pas mort, répliquent ceux-ci... Il est dans une misère noire... C'est une honte pour le pays ! » Un jeune homme escalade l'orchestre, saute sur la scène ; en quelques paroles brûlantes, rapides, il informe l'assemblée. L'émotion est générale. Aussitôt, on collecte à tous les étages. Une somme ronde est recueillie au milieu des applaudissements.

Une délégation file de grand matin à Choisy-le-Roi offrir à Rouget de Lisle ce qui, dit-elle, n'est qu'une première réparation publique.

Mais c'était mal connaître le noble cœur de l'auteur de *la*

Marseillaise : « Vous oubliez, dit-il, les veuves et les blessés... Il y a plus malheureux que moi. » Et le jour même, la délégation verse en son nom l'offrande dans la caisse des combattants des trois journées.

La leçon était belle, elle porta.

Deux jours après, le 5 août, le secrétaire des commandements du prince qui ne se disait encore qu' « Altesse Royale », informait par estafette Rouget de Lisle que « l'*Hymne des Marseillais* avait réveillé dans le cœur de M. le duc d'Orléans des souvenirs qui lui étaient chers. Son Altesse royale n'avait point oublié que l'auteur de ce chant patriotique fut un de ses anciens camarades d'armes : elle lui accordait une pension de 1.500 francs. »

Le geste de Louis-Philippe est honorable, mais il faut dater et remarquer que la souscription spontanée de l'Opéra avait précédé le don princier. Peut-être l'avait-elle provoqué?

Cette sorte de pension de retraite proportionnelle de 4 francs et quelques centimes par jour, devait être en deux ans, de 1830 à 1832, doublée grâce à l'intervention inlassablement dévouée de Béranger, qui, *à l'insu de Rouget de Lisle*, multipliait les démarches pour obtenir quelque supplément à cette première et trop modeste libéralité, notamment près de M. de Montalivet, ministre de l'Intérieur, et de M. d'Argout, ministre du Commerce : ces deux ministres avaient d'abord chacun inscrit le poète de *la Marseillaise* pour un secours annuel de 500 francs. Béranger se heurtait aux inerties, au mauvais vouloir des bureaux : il dut se presque fâcher. En refusant toute espèce de faveur pécuniaire ou autre pour lui, il se donnait le droit d'exiger pour un ami : il eut enfin gain de cause après deux années de sollicitations et de récriminations d'un ton où l'émotion se mêlait aux reproches.

Ainsi Rouget de Lisle était maintenant à l'abri de la misère : il n'irait pas finir dans un asile public de vieillards. Il est vrai qu'il n'avait plus que quatre ans à vivre. Une lettre de Béranger à Rouget de Lisle marque à la fois quelles avaient été les privations des dernières années et combien touchante et naturelle était la simplicité de mœurs des deux illustres correspondants.

« Enfin, écrivait Béranger après cordiales félicitations, vous allez avoir une bonne redingote d'hiver ! »

Malgré les humiliations, les angoisses de la détresse, la vieillesse de Rouget de Lisle était restée intellectuellement et moralement digne et appliquée. Il étudiait les mouvements politiques avec attention, souvent s'y passionnait : le 27 juillet, à la première nouvelle des coups de fusils, il veut se rendre à pied à Paris pour haranguer la jeunesse républicaine, la chauffer de son vieil enthousiasme, mais ses forces défaillent, il est obligé de revenir. S'il avait pu accomplir son petit voyage, il eût eu juste occasion de reprendre son spirituel mot de mars 1815, lors de la première fuite des Bourbons : « Ça va mal... *Ils* chantent *la Marseillaise* ! » Il avait suivi le mouvement industriel dont la renaissance s'était prononcée quelques années après le début de la Restauration ; il s'était intéressé aux thèses du saint-simonisme. Tout un monde d'idées originales et neuves s'associaient dans cette tête toujours active d'homme du XVIIIe siècle et de la Révolution à des goûts littéraires, à une culture poétique et musicale qui n'avaient jamais été abandonnés. Se tenant même définitivement dans le grand genre littéraire théâtral, Rouget de Lisle écrivait exclusivement des poèmes d'opéra ; il était entré en relations non avec Rossini qu'il ne prisait pas, mais avec Meyerbeer ; Berlioz l'avait même recherché pour une collaboration, avant le départ pour Rome auquel lui donnait droit le Grand-Prix remporté au Conservatoire. Il entretenait une nombreuse correspondance (qui devrait être recherchée et en partie rassemblée) ; il composait des poésies, des nouvelles qui ne sont point sans charmes ; il mettait en musique les chansons de Béranger, quelque élégie de Chateaubriand.

Rouget de Lisle revenait aussi fréquemment sur les souvenirs de sa vie : il écrivit même une relation de l'affaire de Quiberon qui, littérairement et techniquement, est un des meilleurs récits de ce lamentable épisode de nos guerres civiles. Il s'y montrait écrivain d'histoire excellent avec une langue souple et courante, claire et simple, choisissant heureusement le trait, peignant, évoquant au mieux les acteurs du drame. Ses deux crayons de Hoche

et de Tallien — ce dernier avait été envoyé par la Convention comme commissaire et Rouget de Lisle était parti et revenu en même temps que lui — sont notamment de vrais documents, et il encadre parfaitement les faits particuliers dans le tableau de la politique générale du moment.

Combien il est regrettable que, malgré l'insistant conseil de Béranger, Rouget de Lisle n'ait point écrit ses mémoires!

Né en 1760 dans un milieu provincial, assez longtemps officier dans l'ancienne armée et dans les armées de la Révolution pour les avoir bien observées ainsi que la société civile des mêmes époques, d'esprit très attentif et librement critique, il eût laissé un tableau curieux sur cette phase de sa vie. Par ses lettres à Bonaparte on pressent les faits qu'il aurait pu retenir, les jugements motivés qu'il aurait pu porter sur la société du Directoire, du Consulat, de l'Empire, enfin de la Restauration. Mais Rouget de Lisle était un peu de l'école du bon La Fontaine, dont il avait d'ailleurs cultivé le genre non sans agrément : il n'était pas sans aimer un peu la paresse qui toutefois n'est pas l'oisiveté, le farniente, puisqu'il y intercalait de nombreux travaux variés, interrompus puis repris. Il répondait un jour à des amis qui le sermonaient sur sa manière : « Que voulez-vous! Diversité est ma devise... » Il se plaisait à toutes œuvres d'inspiration soudaine, promptement terminées et complètes, enlevées d'un jet et laissant la place à quelque autre. Ainsi était née la meilleure de toutes, *la Marseillaise*. Enfin une nuit de juin 1836, du 26 au 27, âgé de soixante-seize ans, toujours jeune et vaillant de cœur, l'esprit et la mémoire nets et présents, entouré de bonnes amitiés qui remplaçaient une famille éloignée, dispersée (ses deux frères étaient morts), Rouget de Lisle dont la santé avait toujours été médiocre (il souffrait en outre depuis longtemps d'une déviation gênante de la taille et d'accès de thyroïdite) s'éteignait doucement dans une maisonnette de Choisy-le-Roi appartenant à son hôte, le dévoué Voïart (1), après une courte maladie, conscient d'avoir

(1) *Rue* dite alors *des Vertus*, aujourd'hui appelée *Rouget de Lisle*. Cette maison porte le n° 6, et une plaque commémorative du séjour et de la mort de Rouget de Lisle y a été apposée par une digne municipalité qui, en tous temps, a conservé le culte de cette belle mémoire.

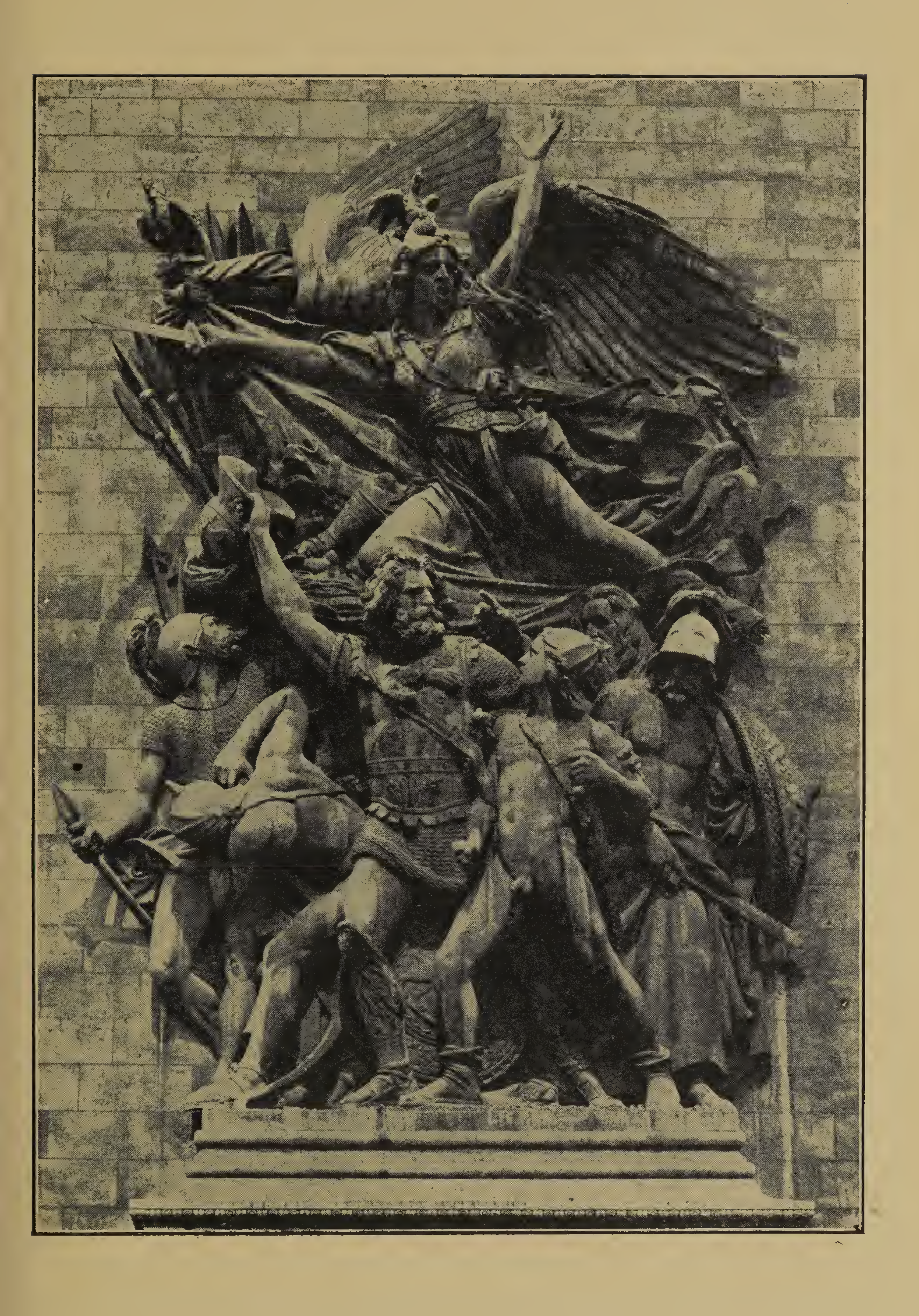
rendu à la patrie un service immortel et susceptible peut-être de renouveler ses sublimes effets aux jours de nouveaux et grands dangers.

Toute cette fin de l'an 1830, le peuple continue de chanter sa *Marseillaise*; elle ne lui paraît que trop nécessaire.

La Marseillaise, en effet, donne le ton, le *la* de la Révolution telle que l'imagination, le courage et le sens populaires avaient crû la réaliser. Face à l'Europe, *la Marseillaise* rappelait aux coalisés d'hier qu'une armée de ligne de 400.000 hommes commandés par les lieutenants et capitaines de l'Empire devenus colonels et généraux, qu'une armée de réserve, une garde nationale de 1.500.000 hommes où affluaient les vétérans des grandes guerres, ne permettraient pas le renouvellement des exploits faciles des invasions de 1814 et de 1815.

Puis, l'Autriche de Metternich faisait dans l'instant plus lourdement que jamais peser son gouvernement de sbires, de potences et de *plombs* sur les patriotes de l'Italie. La Belgique criait à la France ses appels de sœur française : une armée prussienne marchait déjà au secours du roi des Pays-Bas pour replacer sous le joug d'une union forcée Flandre et Wallonie. La Turquie menaçait de réenchaîner la Grèce libérée. La Pologne terrassait le tsarisme dans Varsovie, relevait le drapeau de sa résurrection, de son indépendance, appelait à son aide le drapeau tricolore... Ah! que *la Marseillaise* était à sa place dans la bouche du peuple français!

Deux grands artistes dont le libre et puissant génie fait contraste avec la conception artistique poncive et banale du futur règne, s'inspirant du souffle de l'hymne, traduisaient en l'instant cette ardeur de foi populaire dans des œuvres qui ont porté l'art français à un degré de beauté comparable aux plus admirables œuvres des grandes époques esthétiques de l'humanité, Delacroix et Rude : Delacroix dans son tableau : *la Liberté chantant* la Marseillaise *sur les barricades et entraînant le peuple à la bataille de Juillet*; Rude en sculptant son groupe, dit *le Départ*, où il fait chanter, frémir, s'élancer la pierre. *La Marseillaise* (et non le chant de Chénier comme on le dit quelquefois par erreur)



« LE DÉPART » DE RUDE (1836)

(ARC DE TRIOMPHE)

a eu seule le don de créer avec une telle vérité dans l'inanimé, la parole, le mouvement, la vie. C'est bien *le Départ* en 92 pour la frontière violée, tel que le commande *la Marseillaise*.

Louis-Philippe avait compris le jeu à jouer, et l'idée déjà arrêtée de sa politique ne l'empêchait point, loin de là, de faire sa partie dans le chœur. Lui-même l'entonnait, *la Marseillaise*, en recherchait les occasions, y trouvant sa large part personnelle d'acclamations. Quand le peuple se massait au jardin des Tuileries, sous le balcon, le roi paraissait entouré de ses fils, de ses officiers et, du geste, de la voix accompagnant le refrain, faisait un pittoresque chorus. Dans les *Mémoires d'outre-tombe*, la plume dédaigneuse de Chateaubriand n'omet rien de la chronique des faits et pantomime de « Philippe », de ce souverain d'occasion qui paraît aux fenêtres sur l'appel des passants et chante, comme un comédien, au caprice de la foule!

Peu à peu cependant ce beau feu s'éteindra

En 1831, en 1832 aux anniversaires des trois journées de Juillet, l'enthousiasme commun explose encore; les enthousiasmes royal et populaire semblent toujours marcher de pair. Dans les théâtres *la Marseillaise* est en faveur et la police se met du côté du public pour la fredonner. Les managers de plaisirs publics suivent la veine et font du chant un de leurs meilleurs numéros d'attraction. Maxime Du Camp l'avait entendue au *Jardin turc* en 1832; on l'y jouait avec accompagnement de coups de pierrier. Gretry n'avait-il pas dit à Rouget de Lisle : « Votre *Marseillaise* est de la musique à coups de canon! » La foule dans les contre-allées du boulevard faisait écho, mêlant ses acclamations au refrain.

Mais, au troisième anniversaire, en 1833, il y a un refroidissement d'ailleurs réciproque, sensible. L'extrême gauche encore loyaliste commence à voir clair; elle s'impatiente; elle se lasse. Lafitte a été renvoyé, La Fayette cassé. Casimir Perier a écrasé les premiers protestaires désillusionnés de Lyon. Le 5 et le 6 juin 1832 ç'a été le tour des Parisiens trop pressés.

Cette année 1833, le gouvernement avait cependant bien agencé l'anniversaire. Le 28 juillet, la revue de la garde natio-

nale était passée place Vendôme; on inaugurait le rétablissement de la statue de Napoléon sur la colonne, le Napoléon populaire au petit chapeau, à la redingote grise... On attendait de la coïncidence un grand effet! Mais contrairement aux prévisions officielles du programme, la revue fut presque silencieuse, le roi fut très froidement accueilli, et le lendemain 29, au soir, une foule de plus de cinquante mille citoyens se rendait aux Tuileries : là, dès que le roi paraît sur le balcon, une clameur formidable s'élève, et cette foule d'ordinaire bienveillante se met cette fois à chanter *la Marseillaise* mais avec un ensemble, une puissance, un ton menaçant, une sorte de colère « qui prouvait, écrivait Armand Carrel, que la Révolution n'est pas morte! »

Les pouvoirs, quelle que soit leur origine, n'aiment point de telles leçons. *La Marseillaise* sonne désormais moins favorablement aux oreilles des hommes de Juillet. Cette même année 1833 La Fayette écrivait à un ami : « On défend maintenant *la Marseillaise* et... *la Parisienne* qu'on chantait si bien en 1830! » Même *la Parisienne*... cette *Parisienne* qu'un spirituel critique, un peu potinier, Armand de Pontmartin prétendait figurer à côté du coq gaulois « une poule mouillée par une averse entre deux rayons du soleil de Juillet! » Il est vrai que Pontmartin était légitimiste.

La lune de miel de *la Marseillaise* et du régime orléaniste s'éclipsait donc; la lune rousse montrait ses croissants nuageux. Le procès en divorce de Louis-Philippe et de la démocratie va commencer à se plaider.

D'ailleurs *la Marseillaise* se chante déjà dans les prisons politiques. En juillet les échos de la prison de Sainte-Pélagie se répercutent dans la vieille rue de la Clef; ils apportent au public qui se groupe au dehors, les refrains des strophes prohibées. Raspail, Gallois, Thouret, Blanqui, beaucoup d'autres, inauguraient à l'intérieur le régime de liberté : pour protester ils avaient introduit dans la prison l'usage de ce qu'ils appelaient *la prière du soir*. A la tombée de la nuit tous les prisonniers politiques se réunissaient dans la cour, autour d'un drapeau tricolore, et là, d'une voix unanime, ils chantaient les hymnes de la Révolution, *la Marseillaise* surtout. Raspail dans ses intéressantes *Lettres sur*

les prisons de Paris ajoute ce détail aux termes duquel il paraît qu'il n'eût pas été facile d'empêcher les prisonniers de chanter : « Geôliers, porte-clefs, employés, directeur, femmes et enfants de directeur et d'employés, tout ce monde qui nous garde se tient à la grille avec respect... Les inspecteurs généraux ont mis avec nous chapeau bas et genou en terre à ce verset :

Amour sacré de la patrie
Conduis, soutiens nos bras vengeurs!

Ils auraient eu l'air d'être là pour espionner s'ils n'avaient pas fait comme tout le monde. »

Cependant cette « prière du soir » fit promptement scandale et la direction s'ingénia pour la faire cesser : la gravité religieuse avec laquelle elle était dite, cette cérémonie nettement républicaine offusquaient. Les porte-clefs suggérèrent aux *moutons* de mêler au chant de *la Marseillaise* d'autres refrains où l'excuse de l'*Amour sacré* était absente et qu'on pouvait frapper ainsi d'une répression immédiate : les *moutons* chantèrent donc le *Dansons la Carmagnole*, *Madame Veto avait promis*, etc... « Le guichet se pâmait de joie; tout allait bien, il y avait déjà matière à un procès-verbal..., à deux..., bien..., à trois! Nous n'avons pas permis qu'on arrivât au quatrième; et les prisonniers ont mis hors rangs ces infâmes, avec ordre de se tenir chaque soir à l'écart dans leurs chambres; et ils ont obéi... » Ainsi conclut Raspail à qui l'on peut faire foi, Raspail, une figure de grand savant, de précurseur auquel tardive justice a été rendue et devrait l'être davantage! Nous avons entendu dans notre jeunesse d'étudiant Claude Bernard, Charles Robin, Vulpian, Paul Broca, Charcot, une belle pléïade d'esprits géniaux ou tout à fait supérieurs, dire publiquement quelle place devrait occuper dans la science française l'initiateur inspiré et lucide qui, en même temps que la micrographie des tissus, avait fondé la microbiologie pathologique. Cette place, plusieurs d'entre ces savants illustres voulaient la lui donner entre Bichat et Pasteur!

La Marseillaise était donc républicaine ou elle n'était pas. Non républicaine, elle ne se comprenait plus, n'avait plus de

sens. Chantée? Elle ne pouvait l'être que par des républicains.

Le second soulèvement de Lyon, celui de Paris en 1834, le procès des accusés d'avril devant la Chambre des pairs, la sauvage mitrailleuse de Fieschi qui, sans compter les blessés, avait couché dix-huit morts sur le carreau, spectateurs de la foule ou cavaliers de la suite du roi dont le brave maréchal Mortier, enfin les lois dictatoriales dites de septembre qui introduisaient l'absolutisme et l'arbitraire dans l'organisme constitutionnel, achèvent un inévitable classement.

Ainsi, dès 1835, *la Marseillaise* est presque réputée chant séditieux, et, en 1838, le gouvernement refuse de laisser élever par souscription publique une statue à Rouget de Lisle sur le piédestal resté vide de la statue de Pichegru jetée bas après les journées de Juillet, à Lons-le-Saunier. Seul un gouvernement républicain pouvait décerner au poète de *la Marseillaise* les honneurs publics du bronze ou du marbre : Rouget de Lisle devait les attendre presque un demi-siècle (1).

Mais voici tout à coup un grand revirement! En mars 1840 toute la France s'attend à une guerre générale. Thiers est au ministère, et le politique timoré qui, en 1830 et 1831, prêchait avec Perier et Guizot le silence et l'indifférence devant l'écrasement de la Pologne, la surdité et l'immobilité devant l'appel de la Belgique, ne craint pas pour les affaires d'Orient de mettre l'Europe en commencement de feu. Le sultan Mahmoud et son lieutenant d'Égypte, le pacha Méhémet-Ali, étaient en rivalité. Sous couleur d'une expédition complémentaire de celle de Bonaparte, Thiers entend que les troupes de Méhémet-Ali entrent

(1) Rouget de Lisle figure toutefois, il faut être exact, dans la foule des personnages sculptés en relief dans la partie de l'entablement qui court sous la corniche architravée de l'Arc-de-Triomphe, *face à Paris*. Au milieu de cette frise, se trouve un autel de la Patrie avec ces mots : LA LOI, LE ROI. De chaque côté de l'autel de nombreuses silhouettes sont alignées, empruntées au personnel de la Monarchie de juillet; puis viennent quelques personnages de la Révolution et de l'Empire. Rouget de Lisle figure parmi les derniers que le spectateur voit *à sa droite*, après David et Gossec; il est debout, corps de face, profil à gauche, vêtu d'une longue redingote (genre robe de chambre) sous le revers droit de laquelle est passée la main gauche; visage quelconque. Le bas-relief est de Brun (1836).

victorieuses dans Constantinople, et ses négociations imprudentes font à la fois cabrer le tsar Nicolas et le chef du cabinet anglais, lord Palmerston. Thiers que l'on verra plus tard, notamment de 1863 à 1870 et de 1873 à 1877 si habile, si mesuré, si clairvoyant politique a vécu plus d'une fois, au cours de sa carrière antérieure, des heures de pur brouillon.

Sur son ordre de président du Conseil. On chantera maintenant *la Marseillaise* : on la chantera officiellement. Bugeaud l'appellera « l'hymne de derrière les fagots ! » On l'instrumentera dans les musiques de régiments, dans les concerts militaires sur les places de garnison. On la chante à Rouen, à Pau, à Arras, au Mans où Michel de Bourges la commente d'un éloquent discours. A Paris, on la chante dans tous les théâtres, à l'Opéra naturellement. A l'Opéra, ce sont messieurs du *National* qui donnent le signal. Armand Marrast aux fauteuils d'orchestre est remarqué criant : « *La Marseillaise, la Marseillaise !* » il bat la mesure avec sa canne à pomme d'or de marquis démocrate.

Ainsi *la Marseillaise* tient sa place dans la question d'Orient ! on la chante en Égypte, au Caire...

On en multiplie les éditions populaires. Charlet illustre l'une d'elles que Félix Pyat accompagne d'une notice qui est assurément une des plus brillantes pages écrites en France sur l'hymne de Rouget de Lisle.

Les poètes de l'un et de l'autre côté du Rhin entrent dans la lice.

Nicolas Becker, un assez ignare étudiant en droit, habitué de brasseries, qui n'avait pu passer son examen ni obtenir son diplôme et végétait dans des bureaux de police à Cologne, compose son *Rhein lied*, sur une table d'auberge, en lisant les journaux de France ; un ami obtient qu'il passe dans les faits-divers d'un journal de Trèves... Aussitôt cette pauvre poésie, aussi banale d'idées que médiocre d'expressions, mais qui caresse l'orgueil allemand monte aux nues. Une popularité s'improvise autour d'elle. C'est un enthousiasme général dans la Germanie de la rive droite. Les principicules veulent connaître et féléciter

l'auteur. Le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume IV le recommandera aux professeurs pour ses *rigorosa*, lui donnera une pension pour achever de prendre ses inscriptions et terminer enfin ses études de droit. Étudiant aussi réservé que modeste poète, Nicolas Becker se contentera d'une place de greffier de paix à Cologne, fonction plus simple mais plus adaptée à son savoir de juriste! Le roi de Bavière, les villes de Mayence, de Carlsruhe le cadeautent, lui envoient des cristalleries de bière. Le vieil Arndt, dont les poésies de 1812 et de 1813 ont jadis enflammé les cœurs allemands contre l'étranger, lui dédie une poésie comme on fait à un grand contemporain, à un digne successeur.

Un poète était donc né à l'Allemagne?

Hélas! L'Allemagne elle-même convient qu'il lui faut déchanter. Se prenant au sérieux, Nicolas Becker réunit ses *facta* et publie, en 1841, un volume de ses œuvres : le papier sombre sous le rire, pourtant étouffé, de ses camarades, de ses admirateurs qui se demandent si le *Rhein lied* est bien de lui? En 1845 Nicolas Becker meurt à trente-cinq ans sans avoir retrouvé dans les chopes de bière l'inspiration du refrain éphémère de 1840 que l'Allemagne elle-même ne mentionne plus aujourd'hui que pour mémoire. Le chant de Becker était mort bien avant son auteur, mort-né pourrait-on dire, et sans la double réplique de deux grands poètes français, personne sur la rive gauche du Rhin, à Paris et autres lieux de vieille Gaule, sinon n'en eût eu connaissance, du moins y eût prêté attention suivie.

Le premier qui répondit fut Lamartine.

Lamartine crut devoir descendre du « plafond » où, comme on sait, il siégeait à la Chambre des députés, pour donner son sentiment de politique et de poète et répondre au cri de guerre de Becker. Au milieu du trouble que provoquaient — non cette misère littéraire — mais les événements mêmes et les discussions parlementaires dans l'opinion publique où se distinguait cependant si bien la révolte de l'équité nationale, de l'intérêt patriotique, de l'orgueil historique contre l'effroyable abaissement des traités de 1815, Lamartine lança sa *Marseillaise de la paix*. Il y

préludait aux théories décevantes dont la France a failli périr, dont elle cherche en ce moment à conjurer les désastreux effets. La haute humanité, le progrès, la civilisation même n'ont rien de commun avec des rêves trompeurs, historiquement contraires à la constitution psychique de l'être humain considéré en soi et surtout par groupements si dissemblables.

Le titre seul était déjà mauvais : il figurait une calomnie contre *la Marseillaise* de Rouget de Lisle. C'était une erreur voulue de présenter, par opposition, *la Marseillaise* comme un chant de guerre, d'agression. *La Marseillaise* n'avait été qu'un chant de défense nationale contre une coalition dont Louis XVI et Marie-Antoinette avaient patiemment, dès la convocation des États-Généraux, soudé les chaînons dans les Cours étrangères, puis contre le rassemblement de l'armée des émigrés, avant-garde des invasions prussienne, autrichienne, savoisienne, espagnole, etc. Il avait fallu, en 92, combattre ou périr.

Avec quelques beaux vers inévitables, la poésie de *la Marseillaise de la paix* était du reste médiocre, redondante, banale ; elle demeure seulement comme l'amorce, le prodrome de la politique que Lamartine préconisera et imposera sous peu, quand il sera le chef effectif du gouvernement !

Crier dans l'instant, même en noble style : « Tous les peuples (c'est-à-dire tous les gouvernements qui représentent les peuples) sont frères ! » quand le tsarisme et la Prusse étranglaient la Pologne ; quand l'Autriche envoyait ses régiments allemands pendre les patriotes tchèques et ses régiments croates pendre les patriotes italiens ; quand l'Espagne officielle, en guerre civile, arrachait à leurs foyers les femmes et les mères de combattants pour les fusiller au lieu et place des vaincus échappés dans la montagne... était assurément une solide manifestation d'incomparable utopie, une extraordinaire profession de foi de fraternité aveugle et dupée !

Les peuples eux-mêmes se sont chargés de condamner ces théories en refusant de s'unir entre eux, en restant docilement soumis, la plupart, aux gouvernants antagonistes de cette nouvelle philosophie politique mondiale, en marchant les uns contre les autres aux ordres surannés, mais très obéis, de leurs chefs

séculaires, et tout cela avec d'autant plus de volonté ou d'acharnement qu'ils étaient plus attardés en civilisation humaine et en progrès politiques. Les groupes humains européens qui, en 1840 n'étaient pas adéquats en compréhension ne le sont guère devenus. Le prématuré qui était l'impossible ne l'est-il pas resté?

La réponse d'Alfred de Musset ne s'adressa pas seulement à Becker, mais aussi tacitement à Lamartine qui sentit la piqûre, le coup et l'accusa par un mot dédaigneux. *La Marseillaise de la paix*, faut-il le dire, avait presque autant offensé le cœur et l'oreille de Musset, que les insultes grossières de l'Allemand qu'il visa d'ailleurs seul publiquement.

Cette réplique de Musset est merveilleuse d'esprit, de force patriotique, de grâce cavalière et de remise au point : elle est dans toutes les mémoires, sur toutes les lèvres :

Nous l'avons eu votre Rhin allemand,
Il a tenu dans notre verre.
Un couplet qu'on s'en va chantant
Efface-t-il la trace altière
Du pied de nos chevaux marqué dans votre sang?

. . . .

Qu'il coule en paix, votre Rhin allemand,
Que vos cathédrales gothiques
S'y reflètent modestement;
Mais craignez que vos airs bachiques
Ne réveillent les morts de leur repos sanglant!

Tout ce bruit avait fini, malgré le factice de la politique de Thiers, par remuer à fond la nation; et l'héritier du trône lui-même, le duc d'Orléans, attristé des fréquents attentats contre son père, préoccupé de l'orientation de plus en plus dangereuse qu'affirmaient les méthodes du prétendu juste milieu à l'intérieur et de paix à tout prix au dehors, se demandait par propos publics, bien que marié à une princesse allemande « s'il ne vaudrait pas mieux tomber sur les rives du Rhin ou du Danube que dans le ruisseau de la rue Saint-Denis? » Sous main il envoya ses compliments à Musset.

Lamartine qualifia publiquement la réponse de Musset à Becker de *chanson de cabaret.*

Mais bientôt, — un an après, — un accident vulgaire privera

le vieux roi de Juillet du fort et clairvoyant appui que représentait son fils aîné, le prince héritier assez intelligent de l'intérêt national et dynastique pour condamner au Château la politique paternelle, assez populaire pour indiquer qu'il s'y opposerait un jour publiquement. Quand le duc d'Orléans tomba, la tête fracassée, route de la Révolte, le 13 juillet 1842, le poète dans un bel hommage remarqua :

> Il partait, il allait au camp, presque à la guerre!

Le prince disparu, six années suffiront à Louis-Philippe et à Guizot pour perdre la branche cadette. En 1840, Musset avait dit en parlant du père du duc d'Orléans : « Ce règne dure trop longtemps ».

La politique de Lamartine donnait sur ce point capital la main à celle de Louis-Philippe et de Guizot, et l'on ne comprend guère ce que signifie dans la bouche de l'éloquent député-poète de Mâcon le mot célèbre : « La France s'ennuie! »

La France ne s'ennuyait pas seulement : elle s'indignait et de l'inintelligente inertie du pouvoir au dedans et de son attitude abaissée au dehors.

L'interminable ministère Guizot inauguré le 29 octobre 1840, prolongeait imperturbablement sa carrière, appuyé sur une majorité parlementaire de censitaires et de fonctionnaires, repoussant obstinément toutes réformes, au premier rang une partielle réforme électorale qui eût accru de quelques milliers de voix le collège des électeurs et donné à la Chambre des députés un peu d'indépendance vis-à-vis le Château, vis-à-vis surtout un roi vieilli, resté sous des apparences faciles très absolu, et que l'âge et l'expérience mal comprise des choses, loin d'avoir éclairé, rendaient de plus en plus autoritaire dans ses idées et aveugle à l'instructive évidence des faits. La scission était depuis longtemps complète entre la Monarchie de 1830 et le peuple proprement dit, au fusil révolutionnaire duquel Louis-Philippe devait sa couronne. Le gouvernement ne préconisant qu'une prospérité matérielle dont la bourgeoisie seule était bénéficiaire, avait négligé l'éducation et l'instruction politiques populaires. A quoi bon les

donner à qui ne vote pas, ne doit pas voter? Les écoles socialistes s'étaient chargées de combler la lacune laissée par un régime qui avait fini par flétrir les travailleurs du nom de « classes dangereuses ».

La politique extérieure était à l'avenant et pas un Français n'y pouvait trouver soit sujet de sûreté pour le présent, soit occasion de réconfort et d'espoir pour l'avenir.

La Monarchie de Juillet va clore ici sa conception extérieure sur un épisode qui la laisse spectatrice honteuse, immobile, pusillanime d'une nouvelle audace impunie des États allemands.

Achevant l'œuvre d'iniquité aux neuf-dixièmes consommée à la fin du dernier siècle, l'Autriche donne le dernier trait de la politique de conquête qu'elle a pratiquée avec le tsar et la Prusse sur la Pologne. En 1846, elle met la main sur le dernier lambeau de cette Pologne, encore demeuré libre : elle s'annexe la République de Cracovie! Et la France doit entendre dans cette session dernière, au cours de la discussion sur l'Adresse au roi, Guizot faire, sur le ton habituel de son arrogante rhétorique doctrinaire, l'apologie d'une politique dont le moindre scandale est d'abord une violation criminelle du droit des gens!

Et ce fut encore Alfred de Musset qui, comme il l'avait fait à Becker en 1841, trouve la réponse française à ce cours officiel d'une humiliation, à cet enseignement ministériel d'une abdication qui tombait à l'abaissement, faut-il dire à la bassesse? Cette poésie, moins connue que l'autre, d'une allure ironique plus amère, d'une forme plus familière est doublement précieuse : elle ne donne pas seulement le sentiment du poète, elle reflète l'opinion commune; elle dit le mépris que provoque au cœur de France ce train systématique d'un avilissement sans fin. Elle ne figure pas dans les œuvres complètes, réunies par l'excellent éditeur Charpentier au lendemain de la mort de Musset, mais elle le mériterait ne fût-ce que pour faire apprécier quel noble cœur civique s'associait au génie chez le poète dont la gloire n'a cessé de grandir à côté de la gloire des plus grands. Musset s'est souvent défendu, au cours de son œuvre, de faire de la politique, et cette œuvre est constellée de beaux vers où il sème à pleines

strophes les flétrissures contre les charlatans de la politique, où il exalte le courage, la liberté, l'éloquence, l'amour de la patrie française... Du seul Musset patriote on composerait une admirable petite anthologie. En témoignent *Rolla,* les *Stances a la Malibran, Dupont et Durand, Sur la paresse, l'Espoir en Dieu,* et jusqu'à la sublime *Nuit de mai*!

Et quand Guizot, dans cette session ultime de février 1847, s'il n'y applaudissait, se désintéressait de cette finale dilacération de la Pologne, Musset s'écrie à la lecture de

Ce long discours fade et malsain :

Ce journal qui vous rompt la tête
Fait venir les larmes aux yeux :
Et pourtant, pourtant c'est bien bête,
C'est bien enfant, et c'est bien vieux!

On nous menace de nous battre
Entre deux bateaux à vapeur!
Et l'on nous dit : « Un contre quatre! (1) »
Et l'on nous propose la peur!

Français succès, — gloire, victoire...
Si tout cela rime à peu près,
Et nous, du moins, on devrait croire
Que le hasard l'a fait exprès!

Depuis qu'én un autre langage
On a si bien parlementé,
Il nous pousse un nouveau courage :
L'audace de la lâcheté!

Et que servait donc à la France d'avoir donné à la Monarchie de Juillet la première armée d'Europe, celle même qui sur l'heure — à contre-cœur, il est vrai, de plus d'un des dirigeants du régime, — conquérait l'Algérie en y chantant de temps en temps *la Marseillaise* (comme avait fait le 5e bataillon de zouaves du commandant Duvivier au col de Mouzaïa contre une attaque

(1) Double allusion à des batailles navales franco-anglaises, à une coalition de l'Angleterre, de la Russie, de la Prusse au bénéfice de l'Autriche maintenue en possession de Cracovie.

trop poussée des Kabyles) et créait à vingt heures de Marseille une France africaine; cette armée qui, demain, battra les troupes du tsar Nicolas sous Sébastopol, les troupes de l'empereur François-Joseph à Montebello, à Palestro, à Magenta, à Solferino? Était-ce pour être représentée devant l'Europe par un gouvernement sans cesse tremblant dans ses chausses et s'excusant de la liberté grande d'avoir toujours sous ses drapeaux des soldats héroïques?

En même temps que le protectorat intéressé de Thiers, avait disparu le droit de cité de *la Marseillaise.* Pour Guizot, dès son avènement au pouvoir, *la Marseillaise* n'avait plus été qu'un chant séditieux, et quand Dufaure en 1842 venait à la tribune de la Chambre des députés plaider la cause du jeune barreau que la loi excluait du droit de représentation parlementaire et de simple vote, Émile de Girardin qui était alors un des plus ardents suppôts du ministère du 29 octobre 1840, reprend vertement dans son journal *la Presse* (numéro du 15 février) « ces jeunes gens sans tenue, sans raison, sans ordre, sans esprit qui prétendent influer sur les affaires de l'État par un vote politique... » et qui n'ont d'autre mérite « que de faire des promenades patriotiques en l'honneur des grands citoyens du jour, de vociférer *la Marseillaise* et de se colleter avec les sergents de ville ».

Après Cracovie, *la Marseillaise* n'est plus qu'une coureuse de rues que l'on jette au poste pour manifestation indécente en faveur de la Pologne ou de la réforme électorale.

Quelques mois séparent le discours de Guizot et la poésie de Musset, du 24 février 1848.

VI

LA MARSEILLAISE SOUS LA DEUXIÈME RÉPUBLIQUE

Proclamation de la Deuxième République française. — L'Europe populaire frémit et acclame; son attitude contre l'absolutisme. — La Révolution à Vienne, à Milan, à Venise, à Rome, en Hongrie, à Berlin. — Le Parlement de Francfort. — Le manifeste de Lamartine; la politique philippiste continuée. — Scission dans le parti républicain français. — Nullité du gouvernement provisoire; ses fautes. — Les journées de Juin. — Responsabilité de Lamartine. — Un aveu de Ledru-Rollin. — Élection de Louis-Napoléon Bonaparte à la Présidence. — La Marseillaise *chantée dans la bataille de Février. — Les arbres de Liberté. —* La Marseillaise *dans les théâtres, au salon de 1849; le tableau de Pils. — Rachel et* la Marseillaise *à la Comédie française, au Grand Théâtre à Marseille; triomphe de la tragédienne. — Derniers échos de* la Marseillaise *en décembre 1851.*

1848! Quel passé d'illusions, de rêves, d'espérances, de déceptions évoque cette date!

La République était proclamée par un parti républicain suffisamment nombreux mais amorphe, sans organisation, sans chefs vraiment unis, constitués, c'est-à-dire préparés. Après l'insuccès, les ex-titulaires du pouvoir s'excuseront sur l'imprévu de l'événement : « ... Ils attendaient la mort du roi, mort naturelle proche, Louis-Philippe ayant, en 1848, soixante-quinze ans!... »

Tous les membres du gouvernement provisoire étaient des députés issus naturellement des élections censitaires qui n'admirent, comme par condescendance et grâce, parmi eux et sur le même rang, que deux personnages d'abord inscrits comme secrétaires du gouvernement, Louis Blanc et un ouvrier du nom d'Albert : une vive protestation des partis non représentés exigea que ces deux derniers, sans titre électoral acquis, fussent admis sur pied d'égalité membres du gouvernement, sous peine de démission. Il fallut s'y résigner; d'ailleurs on avait pris le soin préalable de choisir, c'est-à-dire d'exclure les hommes de fière trempe qui depuis dix-huit ans sur la brèche, à la peine, avaient

été les chefs exposés et souvent condamnés de la démocratie militante.

Il apparut vite que trois ou quatre hommes manquaient à la direction de la Révolution. Au premier rang Armand Carrel, puis Garnier-Pagès *l'aîné*, Godefroy Cavaignac; d'autres ont évoqué un nom très contesté : Auguste Blanqui. Mais Garnier-Pagès et Cavaignac étaient morts rapidement usés par la vie publique; Garnier-Pagès aussi éloquent et vaillant qu'instruit en toutes sciences politiques; Cavaignac qui, par sa loyauté intrépide et la vertu de son nom eût pu dans des journées tragiques prochaines conjurer tant de maux; et pour Carrel il était tombé dans un guet-apens tendu sinon à son honneur, du moins à son caractère chevaleresque (1). Quant à Auguste Blanqui qui malheureusement s'était laissé travestir en épouvantail, ce froid et lucide génie politique méconnu, longtemps immobilisé dans les prisons, frappé par d'infâmes et d'ailleurs inutiles calomnies, était peut-être le seul dont la géniale conception embrassât sur l'heure la véritable politique européenne au milieu de laquelle eût dû évoluer la nouvelle république française. En cela il se serait étroitement allié à Carrel, si le directeur du *National* eût vécu.

Lamartine était le chef réel du pouvoir dont le vénérable Dupont de l'Eure était le président nominal. A côté de lui, un membre avait seul, dans Paris et en dehors de Paris, quelque influence, Ledru-Rollin, placé au Ministère de l'intérieur.

Le premier acte du gouvernement est significatif : c'est la protestation ultra-pacifique de Lamartine à l'Europe sur les intentions extérieures de la République. D'emblée, c'était dépasser en excuses de prudence Louis-Philippe lui-même, qui en août 1830, n'avait pas donné avec autant de véhémence les assurances de son effacement.

L'Europe libérale et populaire avait les yeux fixés sur le pays qui, en envoyant la branche cadette des Bourbons rejoindre en

(1) Armand Carrel et Émile de Girardin : *Cause et but d'un duel. — Mœurs politiques du temps. — Dessous de politique,* par L. Fiaux. — In-18. Paris Marcel Rivière, Ed.

exil la branche aînée, venait à travers un demi-siècle de ressouder la chaîne brisée de la Révolution française, de relier la France de 1848 à la France de 92; et, aussitôt après les journée des Février, elle offre ce spectacle extraordinaire.

Cette Europe, peuples, armées, rois qui en 92 se coalisait contre la France; qui en 1814 et 1815, se ruait sur elle dans une curée de haine et de destruction et lui infligeait les traités de ruine; qui, en 1830, sauf quelques îlots d'exception, jalouse, défiante, hostile, semble encore docile et liée à la Sainte-Alliance, cette Europe, un mois après Février, puis tout au cours de deux longues années, donne à la France cette réplique assortie d'une copie, d'un plagiat de sa révolution nouvelle.

C'est d'abord sur les rives du Danube, à Vienne même, au centre de l'état le plus absolutiste de l'Europe, après la Russie, que, le 13 mars, éclate l'insurrection victorieuse au cri de *A bas Metternich!* qui envoie le ministre de Ferdinand rejoindre Guizot à Londres. L'empereur Ferdinand est contraint de donner une constitution qui reconnaît l'égalité devant la loi, l'abolition des privilèges, la liberté de la presse, la formation d'une garde nationale. Mais les Viennois n'ont pas confiance dans la parole impériale; ils veulent davantage : la garantie et la sanction d'une assemblée constituante. Une nouvelle insurrection victorieuse, le 15 mai, impose les volontés populaires.

Du 17 au 22 mars, la Révolution l'emporte à Milan, où, les fusils en main, au cri de *fuori stranieri* (dehors les étrangers), les patriotes lombards forcent l'armée autrichienne à évacuer la ville. A l'éloquent appel de Manin, Venise fait de même. Le royaume lombard vénitien recouvre son indépendance, et le roi de Piémont, Charles-Albert, poursuit les « barbares » jusque sous Mantoue.

La déchéance du Pouvoir temporel à Rome et la proclamation de la République romaine achèvent de marquer le caractère de ce grand mouvement italien où brillent déjà d'une gloire que consacreront les temps, les noms de Mazzini, de Garibaldi.

La guerre de l'indépendance de la Hongrie qui provoque l'abdication de Ferdinand II (2 décembre 1848), met la monarchie autrichienne à deux doigts de sa perte.

Sur les bords du Rhin la victoire libérale n'est pas moins complète : le duché de Bade, la Hesse-Darmstadt, la Hesse électorale, le Wurtemberg, le duché de Nassau, Francfort se dotent d'une constitution.

A Munich, le roi Louis, qui symbolisait les caprices absolutistes de tout genre, est forcé d'abdiquer.

A Berlin, le 18 mars, le peuple résiste aux troupes, les bat, force la garnison à sortir de la ville, et se portant en masses sous les fenêtres du palais royal oblige, ici de même, le roi Frédéric-Guillaume IV, à octroyer une constitution, à changer son ministère, à se découvrir enfin devant les cadavres des victimes de la guerre de rues.

Le 31 mars, un Parlement se réunit à Francfort, composé des députés de tous les États de l'Allemagne, et son premier vote établit une loi électorale basée sur le suffrage universel et la liberté des cultes qui reconnaît enfin l'égalité politique des juifs et leur participation aux affaires publiques dont ils étaient jusque-là systématiquement exclus.

Cette Europe, elle avait crié, elle criait maintenant : « Vivent les peuples! Vive la liberté! A bas l'absolutisme! »

Lamartine, au nom du gouvernement provisoire, en son propre nom, avait répondu : « Chacun pour soi! Débrouillez-vous! La liberté des peuples de l'Europe ne regarde point la République française! » Comme si l'ordre même de ce grand mouvement n'avait point rendu les peuples solidaires, n'avait point fait éclater cette solidarité!

Et cette politique d'aveuglement et d'égoïsme portera ses fruits : en moins d'un an toute cette œuvre de liberté sera détruite, et, obéissant à la terrible logique des faits, la République française y prêtera la main!

Successivement les constitutions libérales sont bafouées, déchirées; successivement les troupes patriotes sont refoulées, battues par les armées de l'absolutisme reconstitué. Vienne, Prague sont soumises. En Prusse, le roi dissout l'assemblée constituante; elle résiste; il la disperse par la force. Les Italiens sont battus à Rivoli, à Custozza, à Novare, à Brescia. Les républiques de Venise et de Rome sont détruites, celle-ci sous le

canon du général français Oudinot (25 avril 1849). Enfin le Parlement de Francfort offre vainement la couronne impériale *constitutionnelle* au roi de Prusse qui la refuse, et l'Autriche donne le dernier coup à l'œuvre démocratique allemande en rappelant ses propres députés. On se bat à Dresde, à Nüremberg, à Munich, à Wurtzbourg. Le Parlement se réfugie à Stuttgard où un régiment de hussards prussiens l'attend et le disperse (3-9 mai 1849). Une dernière résistance dans le duché de Bade est noyée dans le sang.

C'en est fait : il n'y a plus en Allemagne ni parlement ni groupement politique, ni presse libre. L'ancienne Diète va être rétablie, telle que l'avait instituée en 1815 le Congrès de Vienne. La stabilité européenne, la paix internationale n'y gagneront pas plus que la liberté! Telles seront, telles sont déjà les suites de la politique extérieure de la république de Lamartine adoptée, soutenue par ses successeurs immédiats.

Mais la nouvelle république française n'est pas unanime à conclure comme le manifeste pacifiste du politicien rêveur.

La fraction agissante, militante du parti républicain, celle pour laquelle la garde nationale elle-même a crié — *Vive la réforme*! celle pour laquelle le suffrage universel s'est instauré de droit; celle sans laquelle il n'est pas plus de parti républicain en 1848 que de parti antilégitimiste en 1830, proteste.

Par trois fois elle manifeste une politique républicaine de bon sens et d'action.

Le 17 mars, elle demande la prorogation des élections de la Constituante qui permettrait au gouvernement de nettoyer le terrain, et peut-être par quelques décrets-lois de donner une orientation; le 16 avril elle demande l'annexion de ses chefs au gouvernement et la transformation de ce pouvoir sans force ni couleur, en Comité de salut public; le 15 mai, enfin, à l'Assemblée elle demande une déclaration en faveur de la Pologne.

De toutes ces indications, pas une qui ne correspondît aux exigences de la situation intérieure et extérieure, ne fût en accord avec le sens profond de la République, ne tendît à sa consolidation.

Le gouvernement provisoire avait déjà répondu par le morceau de pain des ateliers nationaux (on brouettait et rebrouettait de la terre au Champ de Mars!) puis par l'arrestation de tous les chefs démocrates, les « meneurs de clubs », comme on disait dédaigneusement à l'Hôtel-de-Ville. L'Assemblée renchérit : elle dissout les ateliers nationaux. Du jour au lendemain cent cinquante mille ouvriers sont jetés sans pain, sans feu ni lieu, sur le pavé de Paris!

C'en est fait.

Pour toute solution, les républicains du gouvernement avaient voulu la guerre civile : on gouverne facilement sur des vaincus.

Cette bataille des quatre jours de juin avait été acharnée, atroce. La politique du gouvernement provisoire avait été, en prévision de la guerre civile, probablement souhaitée de quelques-uns, un chef d'œuvre de duplicité : elle avait créé la garde mobile où elle avait embrigadé la jeunesse ouvrière et petite-bourgeoise amoureuse de mouvement, de bruit d'armes, grisée par le mirage d'une guerre contre « les despotes étrangers ». La garde mobile fut lancée contre le peuple calomnié : elle y fut intrépide. Tourner la garde mobile parisienne contre les ouvriers de juin... Une merveille machiavélique!

De part et d'autre les combattants, vainqueurs et vaincus, ne se pardonnèrent pas, tous deux se lançant l'accusation furieuse de destruction de la République. On s'était tendu des guets-apens de mort; on avait fusillé les prisonniers; on s'était tiré des balles empoisonnées! A quoi bon nier aujourd'hui? Une répression sans mesure, une déportation innombrable achevèrent de créer la haine réciproque entre la défaite et la victoire.

Les Journées de Juin avaient tué la République.

Il n'y avait plus de république en France puisque l'accord entre la bourgeoisie et le peuple prolétarien avait glissé, s'était cassé dans le sang.

C'est cette guerre civile qu'il fallait éviter à tout prix. Là était le premier devoir des gouvernants républicains.

Dès 1831, quand des émeutes, de vraies batailles commencent

à bouleverser Paris, il n'était pas un loyaliste de clairvoyance et de bonne foi qui n'adjurât le gouvernement de Louis-Philippe de fonder un corps démocratique d'institutions intérieures dont le premier statut serait de faire au peuple sa place électorale, sa place de vrai vainqueur de Juillet, ce peuple dont l'intelligence politique avait assez éclaté dès l'apparition des Ordonnances par le cri de *Vive la Charte!* qui ne l'adjurât tout ensemble de conjurer les agitations citadines et l'ardente fièvre de fierté nationale, de satisfaire le vœu public d'équité historique par un emploi bien dirigé au dehors des enthousiasmes populaires.

La régénération intérieure et le rayonnement extérieur allaient de pair, se commandaient, s'entraînaient l'un l'autre.

Le Gouvernement provisoire qui exerçait une véritable dictature populaire, pouvait par quelques décrets-lois engager le nouveau régime dans un sens qu'il eût fallu après lui soutenir ou renier : il pouvait déclarer le service militaire obligatoire au lieu de le laisser continuer à peser exclusivement sur le prolétariat des campagnes et des villes; il pouvait déclarer l'instruction élémentaire obligatoire : ceci était le droit commun démocratique primordial; il pouvait au moins poser la question de la séparation de l'État et de l'Église; il pouvait par quelque grande organisation sociale incontestée — visant par exemple les ouvriers vieillis — affirmer la protection des travailleurs et prouver sa foi populaire. C'était là un legs de premières institutions républicaines qui engageait l'Assemblée prochaine pour les constructions ultérieures. De tous ces éléments politiques et sociaux pas un ne surgit au Provisoire dans sa conception de la révolution nouvelle : il préfère se décharger de toute responsabilité sur un suffrage universel chaotique, d'époque primaire, qui, désemparé aux premières difficultés, allait acclamer Louis-Napoléon Bonaparte, le destructeur prévu de la République même.

L'intervention morale puis militaire républicaine, l'aide fraternelle, l'alliance populaire offertes aux peuples amis subsistaient comme l'autre ressource souveraine. La dictature collective du Gouvernement provisoire même sans profonds changements à l'intérieur, pouvait coïncider avec une propagande bien conduite au dehors.

Nul doute que la guerre civile ne fût évitée par une politique étrangère grosse de buts de libération et de démocratie loyaux.

Était-il politique d'accepter les éventualités d'une telle décision?

A cette question redoutable, il faut répondre hautement : oui.

L'intervention en Italie pour soutenir sa guerre d'indépendance contre l'Autriche était la première dans l'ordre logique. Elle engageait stratégiquement la partie. Dès 1832, les républicains français la concertaient avec les patriotes italiens. Armand Carrel avait, avec Mazzini, des entrevues à Marseille.

L'Autriche prise entre l'Italie et la France d'une part, la Bohême, la Hongrie d'autre part, la Hongrie qui alors... était d'avance vaincue, fendue en morceaux, l'Autriche, la seule concentration militaire, capable à cette date de résister à la Révolution de l'ouest de l'Europe. La monarchie prussienne avait durant ce temps assez à faire avec la démocratie allemande, et la Pologne appuyée barrait la route au tsar Nicolas.

Le Gouvernement provisoire ne comprit rien, n'osa rien, et par sa nullité amorça, justifia, provoqua tous les à-coups, tous les calculs de réactions de la République nominale qui allait lui succéder.

La responsabilité de tous les membres du Gouvernement provisoire n'est pas également engagée. Celui sur lequel elle pèse le plus, parce que son ascendant entraîna les autres, est Lamartine.

Quand on suit les efforts de plume que l'ancien ministre des Affaires étrangères de la République de Février fait dans son *Histoire de la Révolution de 1848* et dans son journal *le Conseiller du peuple* pour justifier sa politique extérieure, on ne peut que s'étonner, s'irriter de la fausseté de son jugement, de la médiocrité de son sens public, de la timidité de sa prévision, faut-il dire de la duplicité même par laquelle il s'efforce de justifier son entêtement : il y tente, après les conséquences de l'événement et malgré des évidences accablantes, d'exalter encore les actes néfastes de son gouvernement.

L'éclat de ses fautes est tel que la politique qu'il a pratiquée

devient condamnable à ses yeux quand elle est reprise, suivie par un autre.

Intervenir en Italie contre l'Autriche c'était, dit Lamartine, déclarer la guerre à l'Italie qui ne voulait pas d'allié et aurait fait volte-face contre la France! La seule vue du drapeau italien marié au drapeau français dans les régiments de l'armée d'observation franchissant les Alpes, eût provoqué l'indignation de tous les patriotes piémontais, milanais, toscans, sans oublier Manin et les futurs triumvirs de la République romaine! La France, amie et alliée, devenait l'ennemie à l'égal de l'Autriche!... *Italia fara da se.*

Mais quand le général Cavaignac devenu chef du gouvernement au lendemain de Juin refuse toute intervention à cette même Italie, Lamartine s'élève impérieusement et dénonce cette attitude négative dont les suites sont mortelles non pas seulement à l'Italie mais à la France! Il épilogue sur les dates : l'abstention était un devoir tel jour; elle était une aberration tel autre!...

Comme si la politique de Cavaignac n'était pas solidaire de celle de Lamartine, ne s'autorisait pas de celle du Gouvernement provisoire! Comment attendre après Juin ce que l'on n'a pas osé accomplir, concevoir même avant Juin? Quel des deux chefs d'exécutif avait eu les coudées plus franches, Lamartine ou son successeur empêtré des droites de l'Assemblée?

Lamartine n'avait pas compris que, ne pas défendre la liberté en Europe dès mars 48, c'était permettre son écrasement partout, en France d'abord. Et cette contre-révolution générale ne manqua pas.

Ledru-Rollin, réfugié à Londres après sa protestation armée au Conservatoire des arts et métiers, avait au moins un peu de clairvoyance et de sincérité posthumes quand il laissa échapper ce grave aveu de regret : « Nous avons eu tort de ne pas agir... *Mieux eût valu la guerre!* »

A ceux qu'arrêterait, qu'effraierait le tableau des très grands événements qu'eût suscité une autre politique extérieure que la politique de Lamartine (son ascendant était tel qu'il dispense de nommer ses collègues), il est permis d'objecter, en usant de

l'argument de l'avenir après qu'il s'est déroulé, tous les faits, toutes les conséquences qu'il recélait.

Donc, nous demanderons aux plus circonspects quels événements plus fâcheux pour la République et pour la patrie eût engendrés une politique autre que celle du manifeste fameux du ministre des Affaires étrangères de 1848? La politique de Lamartine a d'abord abouti à la guerre civile et elle a préparé la chute de la Deuxième République; par voie de conséquence elle a abouti à la confiscation de la France par Louis-Napoléon-Bonaparte dont l'esprit d'incurie, d'incohérence, d'ignorance infatuée a conduit le pays à l'anarchie morale, à la ruine, au démembrement, à l'impuissance de son rayonnement traditionnel de civilisation démocratique dans le monde durant de longues années. Et la logique de tous ces maux se perpétuant encore, ce même Second Empire a conduit la France et l'Europe, par 1866 et 1870, aux épouvantables bouleversements actuels, dont pas un ne se fût produit avec une autre France que celle des expéditions de Mexico, de Mentana, de Sadowa, de Sedan. Une France déroutée, énervée, sans foi, sans ressort, sans institutions représentatives vraies, sans armées, telle est l'œuvre de l'ultime successeur au Gouvernement républicain provisoire! Elle est en œuf dans l'œuvre de Lamartine.

La Marseillaise suit les vicissitudes de la Seconde République: elle règne durant l'espace éphémère où les républicains, les uns, satisfaits, s'enivrent de l'espoir que le prestige seul du nouveau régime sera fécond en bonheur public; les autres, plus sceptiques, n'attendent rien que de leur opposition contre ces nouveaux détenteurs du pouvoir.

Le gouvernement voit dans *la Marseillaise* l'accompagnement historique coutumier.

L'enthousiasme public est très grand, très sincère. Partout en France on plante des arbres de la Liberté, dans les communes rurales, dans les grandes villes, afin de commémorer l'anniver-

saire libérateur de Février par un souvenir vivant dont le destin est de croître sous les yeux, de grandir dans les âges. Les arbres de Liberté sont eux aussi des monuments publics, mais s'ils sont plus fragiles que les souvenirs de pierre, ils sont plus touchants, et la sollicitude publique même qu'ils exigent tient davantage en alerte le sentiment qui les a fait naître. Qui a planté l'arbre de Liberté doit aide et protection non seulement à ses racines et à sa frondaison, mais à l'idée qu'il symbolise.

La Révolution française avait réjoui la nation par les fêtes publiques des arbres de Liberté. La République de Février ne se montre pas moins fertile en plantations de bon augure populaire. Les municipalités, la foule sont toujours présentes aux cérémonies.

On chante ferme *la Marseillaise*, et ce couplet complémentaire que l'on chantait de 92 à 94 est retrouvé, publié, chanté avec l'hymne sacré; quelquefois il est chanté seul :

Arbre chéri, devient le gage
De notre espoir, de nos vœux;
Puisses-tu fleurir d'âge en âge
Et couvrir nos derniers neveux.
Que sous ton ombre hospitalière
Le vieux guerrier trouve un abri,
Que le pauvre y trouve un ami,
Que tout Français y trouve un frère!

Aux armes, citoyens...

Rouget de Lisle fixe à nouveau l'intérêt public. Un grand journal républicain, *le Siècle,* publie toute une série de documents inédits sur sa vie qui constitueront les éléments d'une histoire de l'auteur de *la Marseillaise,* à cette date encore, privé de l'honneur d'une biographie complète (mai 1848).

A Strasbourg où l'on s'était montré très chaud pour la République; où l'on avait planté jusqu'à cinq arbres de Liberté, en grand appareil, le même jour, le 16 avril 1848, le souvenir de Rouget de Lisle surgissait plus particulièrement.

Plusieurs maisons s'y disputaient la gloire d'avoir fourni à Rouget de Lisle le modeste logement où il campait quand il écrivit et joua sur son violon le court et admirable poème de sa

Marseillaise dans la nuit du 25 au 26 avril 1792. Une maison nº 8 de la rue de la Mésange, près la place dite de Broglie où le maire Dietrich habitait en son hôtel particulier, avait toujours été désignée comme celle qui hébergeait le capitaine-poète. La rue de la Mésange est débaptisée pour devenir la *rue de la Marseillaise.*

Au salon de 1849, quand, il est vrai, la République républicaine est déjà voilée par un régime qui n'a plus rien de républicain que le nom, le peintre Isidore Pils expose, au milieu de l'applaudissement public, son *Rouget de Lisle chantant pour la première fois* LA MARSEILLAISE *chez le maire de Strasbourg, Dietrich,* toile excellente de facture, de groupement, de mouvement et d'évocation authentique, bien que l'on ait fait observer que la figure de Rouget de Lisle ait été tracée d'imagination puisqu'on ne connaissait pas alors d'autre effigie de lui que celle du médaillon de David d'Angers, datant des dernières années de sa vie (1); bien que l'on ait également remarqué, mais avec un peu trop de rigueur dans la précision, que c'était Dietrich lui-même, doué d'une fort belle voix de ténor qui chanta le premier l'hymne demandé à son hôte dans le dîner de la veille... Mais enfin on peut bien admettre comme vraisemblable et vrai que l'auteur de la musique et des paroles de *la Marseillaise*, sans avoir le bel organe de Dietrich, avait assez de voix et de justesse vocale pour interpréter lui-même la poésie et la mélodie qu'il venait de composer! Quoiqu'il en soit, le tableau de Pils qui devait se faire peu après un renom définitif de maître-peintre en exposant au Salon de 1861 la grande toile représentant la bataille de l'Alma,

(1) Les membres autorisés de la famille de Dietrich qui continuent cette honorable lignée font également observer que Pils n'a pas donné non plus aux autres personnages de son tableau leur physionomie authentique. Un peu de fidélité de ce chef aurait doublé la valeur documentaire d'une œuvre devenue d'ailleurs justement populaire M. Albert de Dietrich dans sa récente et excellente brochure, *la Création de la Marseillaise*, rappelle notamment à ce propos qu'il existe de nombreux portraits des membres de la famille dont Pils aurait pu s'inspirer pour sa toile. Un biographe de Pils assure même que le peintre pour ne pas représenter des personnages quelconques ou d'une pure invention, reproduisit la tête de son propre père, le vieillard sans perruque, à cheveux courts et blancs, vu de profil et placé debout à la gauche du maire Dietrich qui figure, avec Rouget de Lisle, l'un des trois personnages centraux et principaux de la composition.

fut acquis par le Ministère de l'intérieur dans les salons duquel il resta assez longtemps avant d'entrer au musée du Louvre. Il a été reproduit à l'infini par la lithographie, la photographie, etc; il fait partie de l'histoire de *la Marseillaise*.

Mais, comme toujours c'est en scène que *la Marseillaise* remporte ses triomphes : sur les théâtres comme sur les chants de bataille, rayonne sa chaleureuse et communicative puissance de patriotisme, de courage, de dévouement. Le Gouvernement provisoire parfois en corps, parfois partiellement ou individuellement, paraît souvent dans sa loge réservée et donne aux représentations la consécration de sa présence. Caussidière dans ses *Mémoires* insinue qu'on chantait *la Marseillaise* par ordre, dans le but d'ailleurs louable, en faisant acclamer, chanter l'hymne national par les publics divers superposés aux différents étages des salles, d'opérer une sorte de fusion des classes grâce à une émotion commune. Cette tactique, sans nier son intérêt et son à-propos, aurait eu pour réussir besoin de l'accompagnement d'une politique relevant moins exclusivement d'une conception étroitement classée. Des soirées gratuites furent également données pour le peuple : on y chantait *la Marseillaise* en l'alternant avec *le Chant des Montagnards* et *le Chœur des Girondins* où était intercalé l'admirable distique d'une autre œuvre de Rouget de Lisle que la Révolution de Février allait remettre en lumière : *Roland à Roncevaux*.

Le Chœur des Girondins où figurait le distique avait été opportunément placé par Alexandre Dumas dans le drame *le Chevalier de Maison-Rouge* joué le 3 août 1847 au *Théâtre historique* et repris en 1848. Est-ce Dumas, est-ce son collaborateur Auguste Maquet qui eut l'idée de mettre sur les lèvres des Girondins un refrain qu'ils ne connaissaient point d'ailleurs, alors qu'il était de notoriété publique et historique que les malheureux vingt et un condamnés en sortant du tribunal révolutionnaire et revenant à la Conciergerie, avaient chanté les quatre premiers vers de l'*Hymne des Marseillais*. Thiers dans son *Histoire de la Révolution* qui est si muette ou si sobre de détails sur la place que tient *la Marseillaise* dans les mouvements de la

guerre et les victoires des armées, mentionne exceptionnellement cet hommage rendu par les Girondins au chant de Rouget de Lisle resté à leurs yeux la suprême protestation contre « *le couteau sanglant de la tyrannie...* ».

Mais l'épisode mémorable de l'histoire civique et artistique de *la Marseillaise* en 1848 est la prise de possession du rôle, si l'on peut s'exprimer ainsi, par la grande tragédienne Rachel.

Rachel était alors à l'apogée de son talent et de sa renommée; elle avait vingt-huit ans; la gloire et l'amour lui avaient été prodigués et l'avaient rendue encore plus belle, mais d'une beauté plus rayonnante de génie et de passion que de sensualités féminines. Ses traits, corrects, élégants et fins étaient ceux d'une latine et n'évoquaient point le charme oriental de la femme de sa race. Quelques maternités patriciennes, hommage d'adorateurs de grand choix, avaient achevé de former un corps d'artiste et de femme resté intact dans la sveltesse décidée et la grâce souple de ses lignes. Son esprit naturel était plaisant et aimable; à ses heures fréquentes elle l'avait de bonne humeur, gai même, et tout à fait à propos en remarques intelligentes, réfléchies ou primesautières. A tort on a méconnu sa générosité souvent gênée par une famille nombreuse; pour rétablir les affaires assez mal en point de la Comédie depuis le 24 février, elle se donna avec une telle âme qu'elle commença de détruire sa santé. L'art et la passion ne sont pas compagnons du calcul.

Ce drame de la patrie en danger, cette grande voix du génie de la France appelant la nation au secours, cet hymne à la glorieuse histoire répété dans l'instant par des cent mille voix ne pouvaient point ne pas remuer à fond l'âme d'une artiste comme Rachel. Rachel se refléta dans le poème de Rouget de Lisle; elle se vit dans le personnage de *la Marseillaise*; elle se surgit entraînant le cœur des foules soulevées, acclamée dans une dernière apothéose de scène, plus grandiose que les autres! L'héroïsme des rôles de Corneille, de Racine dans lesquels elle avait vécu sa vie, l'introduisait de plain-pied, l'incarnait dans le personnage qu'elle se créait avec son propre moi.

Cependant elle était trop clairvoyante d'art pour ne pas contrôler, faire contrôler son inspiration.

La Marseillaise se chantait... Or Rachel ne chantait pas. Sa voix merveilleuse de douceur et de puissance n'était pas à deux fins.

Elle consulta ses nombreux conseillers et amis. Elle leur dit son désir impérieux. La proclamation de la République venait de les partager en deux camps. Ici, des républicains comme Crémieux, le nouveau ministre de la Justice, passionné pour les choses de théâtre, qui disait les vers lui-même comme un professionnel de la tragédie. Là, des ex-familiers du Château, de précieux lettrés comme Jules Janin. Entre eux, des amis comme Alfred de Musset, non pas seulement le grand poète au cœur de grand patriote, mais le causeur charmant d'excellent conseil littéraire et dramatique; enfin comme Arsène Houssaye très fin d'appréciation et de goût.

Crémieux, Musset, Houssaye, des routiers expérimentés des planches, Lockroy père, acclament l'idée. Jules Janin la repousse avec horreur, mais pour d'autres motifs qu'un changement dans l'interprétation accoutumée : pour des motifs politiques... Rachel ne pouvait chanter un hymne républicain! Toute la carrière de Rachel s'était développée, avait grandi au milieu de la bienveillance, des sympathies, de l'admiration d'une élite française monarchique, d'une Europe de rois. Toutes ses grandes journées avaient été saluées par des maisons royales. A Londres, à Bruxelles, à La Haye, à Varsovie, à Berlin, à Pétersbourg, à Turin, à Vienne, à Paris enfin, les Cours princières avaient été les premières, rivalisant avec les foules, pour lui offrir couronnes et sourires! Et oublier « tant de bontés de rois pour s'associer aux parlements de la place publique », c'était presque trahir une cause qui était sienne...

Ce raisonnement était peu fait pour toucher une âme géniale de comédienne. Jules Janin, pour être critique dramatique breveté, semblait ne connaître ni le sens des femmes de théâtre, ni plus simplement celui des femmes (1).

(1) Un autre critique, celui-ci du camp légitimiste, A. de Pontmartin, assure avoir déconseillé Rachel de dire *la Marseillaise,* mais pour un motif

Rachel était décidée.

La seule question capitale était l'interprétation.

Mais Rachel avait trouvé...

D'abord elle répudiait la mise en scène d'opéra qui l'eût entourée de groupes, de cortèges, de chœurs, de figurants et comparses, comme dans *l'Offrande* de 92; l'eût partagée, effacée, perdue devant le public.

Elle paraîtrait seule, le drapeau tricolore à la main.

Elle *dirait*.

L'orchestre, dans un accompagnement de second rang, un peu lointain, modulerait les phrases musicales inévitables des strophes et du refrain sans vouloir dominer sa parole.

Et le 6 mars, huit jours après l'extinction des fusillades de rues, la Comédie française annonçait l'événement.

Ce fut en effet un événement de théâtre et aussi bien en dehors, bien au delà du théâtre.

Tout Paris avait dressé l'oreille à l'appel, était accouru au Théâtre-Français, place du Théâtre-Français; la salle était débordée; tous les publics semblait s'être donné rendez-vous.

Rachel entra en scène, le drapeau penché dans ses bras. Elle était vêtue de la longue tunique blanche de la Camille des *Horaces*, et sur ses hanches les longs plis lui faisaient la majesté d'une statue de marbre; sa tête était haute; ses yeux noirs, fixes, s'allumaient d'un feu d'étincelle, sous son front un peu saillant, dans la pâleur marmoréenne du pur ovale de son visage.

A peine sur le *proscenium*, elle se redresse encore, et d'un geste de grâce décidée, impérieuse, elle fait à la fois ondoyer sa tunique autour de sa taille et remonter sa manche jusqu'à l'épaule dont un chaste nu se découvre un peu. La statue s'anime, le marbre est vivant.

plus original : il menaça la grande tragédienne du même sort qui avait atteint Nourrit, l'artiste de l'Opéra, après qu'il eut chanté *la Marseillaise* en août 1830 : « Nourrit avait été puni par un... enrouement de six mois! »



L'Illustration, *8 avril 1848*

RACHEL DISANT LA SIXIÈME STROPHE

DE LA MARSEILLAISE

Rachel commence, c'est la première strophe :

Allons, enfants de la patrie...

Elle ne chante pas, elle ne déclame pas, elle ne récite pas... C'est une sorte de mélopée, de cantique où se mêlent les adjurations de la prêtresse antique, les menaces de la déesse des vengeances infernales, l'exaltation d'une muse héroïque qui sonne le rassemblement d'une armée, d'une nation indignée.

Rachel avance dans la marche sublime. De strophe en strophe elle accroît son énergie, sa force, son *imperium* militaire. Elle se fait farouche, inexorable. Il faut lui obéir, il faut la suivre : *Aux armes*... Cette voix où l'on a entendu se tisser tant de douceur a pris des sonorités dures, des éclats d'épée se choquant à l'épée; elle s'est faite métal, tocsin de guerre : « *Aux armes*... » Les fureurs d'Hermione immolant à son amour désespéré son amant même, ne sont qu'une colère isolée, unique : les fureurs de *la Marseillaise* défendant la patrie violée, menacée d'égorgement, d'esclavage, deviennent, dans la traduction inspirée de Rachel, l'implacable ruée d'une nation qui ne veut ni périr ni être serve.

La salle haletante la suit dans sa course, ose à peine l'interrompre quelques secondes par les murmures de son admiration, s'en excuse par un silence aussitôt commandé et repris.

Enfin Rachel arrive à l'invocation divine, à l'idée sacrée de patrie inspirant d'un même souffle tous les Français, à cette dernière strophe qui jetait à genoux les foules de 92 : elle même, dans ce même geste qui s'impose à sa foi, à la foi des mille et mille spectateurs qui l'écoutent, à la fièvre religieuse commune, elle s'incline, s'agenouille, et dans une dernière et sainte attitude elle apparaît se drapant dans les plis tricolores du drapeau.

Pendant les dix minutes de ce drame, il a bien fallu à la salle se taire, écouter, se livrer, se laisser emporter dans une sorte de stupeur éperdue; maintenant le tonnerre de l'admiration, de l'émotion se déchaîne, éclate librement, sous toutes ses formes : clameurs, bravos, battements de mains, trépignements, acclama-

tions du nom génial de celle qui vient de recréer une *Marseillaise*, confondent leurs mille bruits.

Tous les contemporains sont d'accord pour célébrer cet art triomphal : Théophile Gautier, Théodore de Banville, Ernest Legouvé, Émile Deschanel, le maître en lettres savamment professées, le père de l'orateur national que la Chambre élit depuis longtemps à sa présidence, Saint-Marc Girardin, de Pongerville, les classiques comme les romantiques. Tous ont le même jugement : « Qu'elle est belle ! qu'elle est puissante et vaillante ! qu'elle est sublime ! »

— « Mais qu'elle est dangereuse aussi ! » conclut Jules Janin.

On peut laisser dire à Caussidière le dernier mot :

« Rachel excite *un saint enthousiasme* », proclame le préfet de Police de Février. Avant Caussidière cependant, Pongerville avait donné la note religieuse : « Rachel, avait écrit le vieil académicien, est *la Jeanne d'Arc* de la scène française ! »

Rachel remportera, en allant dire *la Marseillaise* à Marseille une victoire de théâtre telle que notre population méridionale en réserve aux grands artistes ses hôtes, bien que les Marseillais aient gardé un peu rancune à Rouget de Lisle d'avoir oublié d'adresser quelque souvenir de gratitude à la ville qui avait baptisé et lancé son hymne de par le monde ; mais les triomphes les plus enthousiastes proche la Cannebière ne firent point pâlir celui du 6 mars 1848 à la Comédie.

La grande ville provençale a eu toutefois l'honneur d'acclamer, de chanter, une des dernières de France, *son* hymne. Quand Kossuth, interné en Asie Mineure après les défaites de 49, quitte la Turquie en 1851, à bord de la frégate américaine *Mississipi* qui l'emporte dans le nouveau monde et fait escale à Marseille, les patriotes de la vaillante cité démocratique, montés sur chaloupes et batelets, viennent saluer le grand patriote hongrois et entonnent *la Marseillaise* aux flancs du vaisseau de l'exilé.

A Paris, aux derniers mois de 51, le préfet de Police fait arracher les arbres de Liberté, mesure répressive et préventive à l'égard des croyants qui se groupent encore autour du signe

républicain. On proteste, on se bat en pugilat. Les arrestations s'esquissent.

Les premiers manifestants, le 2 décembre, s'attroupent en chantant *la Marseillaise*, et Maupas commence à se troubler, en attendant l'effarement devant la protestation armée.

La Marseillaise enfin reste l'ultime protestation morale contre le crime de Décembre, victorieux jusqu'au bout. Quand les proscrits républicains quittent le vieux bateau-prison *Duguesclin* pour embarquer sur le *Mogador* et le *Christophe-Colomb* à destination de Cayenne, tous sur une même pensée, entonnent *la Marseillaise*... L'appel nominal seul interrompt l'hymne sacré.

La Marseillaise avait paru aussi à ces Français, le seul adieu digne de la terre de France.

VII

LA MARSEILLAISE SOUS LE SECOND EMPIRE

La Marseillaise *sous Napoléon III, proscrite comme sous Napoléon Ier. — Coup d'œil sur la politique intérieure et extérieure impériale de 1852 à 1869. — Silence public; incohérences politiques; incuries et désorganisation militaires. — Les résultats. — Dernières fautes. — Juillet 1870 — Appel* in extremis *à* la Marseillaise. — *Une* Marseillaise *de commande : les blouses blanches; Émile de Girardin.* — La Marseillaise *à Sedan sur les fifres allemands.*

L'histoire de *la Marseillaise* pendant le Second Empire est brève : il serait plus exact d'écrire qu'elle n'existe pas plus sous Napoléon III que sous Napoléon Ier.

Le 10 décembre 1848, Louis-Napoléon avait obtenu du plébiscite présidentiel près de cinq millions sept cent mille suffrages; le scrutin du lendemain du 2 décembre 1851 lui en donnait près de sept millions et demi.

Le 2 décembre 1852, suite et fin du 2 décembre 1851, en couronnant l'ex-Président de la République, avait achevé de

tuer la manifestation des opinions, et *la Marseillaise* était une opinion, la plus libre de toutes.

La France avait condamné dans la Deuxième République l'inertie de ceux-ci, l'anarchie et les menaces de ceux-là, les intrigues réactionnaires des autres, et, sur cette triple condamnation, elle abdiquait inconsciemment aux mains d'un Bonaparte, oubliant que les grandes nations font elles-mêmes leurs destinées.

Comme le Premier Empire, le Second devait être un régime ambigu, plus ambigu encore parce que les deux chefs d'État ne se ressemblaient guère et que le deuxième Napoléon, tout en se réclamant des idées du grand prédécesseur, *les idées napoléoniennes* (outre que son point de départ différait singulièrement de celui du général Bonaparte), professait à travers les nébulosités d'un esprit confus, incertain, médiocre, les principes politiques les plus contradictoires.

Le pays devait payer chèrement l'erreur de sa confiance en un chef, cette fois tout à fait indigne de lui.

Le Second Empire, sous prétexte d'ordre, allait être l'écrasement de toute liberté intelligente même rationnée; sous prétexte de mouvement et de gloire allait être la guerre sans désemparer; sous prétexte d'enrichissement et de prospérité publique, un régime de spéculation et d'endettement. Le génie du chef de l'État, son amour social des intérêts populaires, sa science impérialiste militaire même dispensaient tout le monde de s'intéresser, de penser à la chose publique. Il n'est pas jusqu'à la littérature, à la poésie qui ne fussent étouffées sous la défiance officielle : en l'absence de Hugo, on eut Ponsard et, si Flaubert avait succédé à Balzac, c'était pour être poursuivi comme auteur immoral en police correctionnelle et bientôt dégoûté du livre au point de n'en écrire qu'un seul, cachant ses remarques et pensées de génie dans des correspondances particulières. Le roman populaire de Ponson du Terrail effaçant le vieux Dumas, Rocambole remplaçant d'Artagnan, la musique d'Offenbach se trémoussant sur la scène devaient faire l'éducation littéraire et morale des petites classes!

Un mariage politiquement fol avait mis sur le trône aux

côtés du second Napoléon, une femme que sa beauté dispensait d'intelligence : comme si les reines n'avaient pas d'autres devoirs que d'être belles! La futilité, le bigotisme, la manie autoritaire, la pensée écourtée de l'impératrice Eugénie de Montijo (30 janvier 1853) devaient avoir une prédominance désastreuse dans le gouvernement aux heures tragiques où il eût fallu aux côtés intimes de l'empereur une tête sérieuse et pensante.

Le pouvoir absolu aux mains d'un homme inférieur, infatué dans son autorité, dans son nom, était ici doublement dangereux; l'influence de l'épouse mise à part, la médiocrité, le servilisme des conseillers politiques, des lieutenants militaires, étaient fatalement les seules qualités qu'un tel prince pouvait exiger, accepter autour de lui. La présence d'une haute valeur eût été mal supportée parce qu'elle ne va jamais sans indépendance. Malgré de grands défauts, des lacunes béantes, des contradictions dangereuses, des échappées cyniques, le prince Jérôme Napoléon, aurait pu être parfois un bon conseil : il fut toujours tenu à l'écart ou repoussé. Aussi en dehors de quelques techniciens comme Magne et Dupuy de Lôme, de quelques militaires comme Pelissier et Niel, on ne trouve guère autour de l'empereur parmi les conseils de la Couronne, parmi ses grands agents, parmi ses généraux que des casse-cou comme Morny, le parrain du 2 décembre et l'associé de la créance Jecker, que des incapables serviles tels que Billault et Rouher, que des soldats sans valeur de grand commandement, sans caractère de chefs de guerre comme Canrobert et Mac-Mahon, quand on n'y rencontre point des personnages tors comme Bazaine.

Napoléon III a été mal servi et dans sa politique et dans ses armées. Mais quelle politique, quels moyens, quels buts étaient les siens! Quel organisme gouvernemental même avait été imposé à la France! La Constitution du 14 janvier devait rester la charte définitive, permanente, du *gouvernement personnel*, et pour s'éclairer en cas de doute, se soutenir en cas de faux pas, le régime n'avait sous mains qu'un Corps législatif de prétendus députés, désignés par le pouvoir lui-même dans les *candidatures officielles*. Quelle indication trouver dans le suffrage universel, chez la nation ainsi consultée?

L'ambiguité, l'incohérence du Second Empire se traduisent par l'application tantôt simultanée, tantôt successive ou intermittente des politiques les plus contraires.

C'est une division d'étude factice que de distinguer dans le Second Empire la phase autoritaire et la phase libérale, de parquer l'une entre 1852 et 1860, la seconde entre 1860 et 1869.

Dans la première phase on voit Napoléon III appliquer à l'intérieur un régime de terreur (qui redoublera en 1858 après le complot d'Orsini) ; au dehors, au contraire, par la tragédie des premières guerres, l'une exclusivement politique comme celle de Crimée, l'autre populaire et nationale comme celle d'Italie, il relève les aspirations de la démocratie française et européenne. En 1854, Barbès de sa prison applaudit à la guerre contre le tsar Nicolas et l'absolutisme russe. En 1859, toute une fraction importante du parti républicain, représentée par le journal *le Siècle*, applaudit à la délivrance de la nation-sœur avec le faubourg Saint-Antoine, descendu à la gare de Lyon pour acclamer l'empereur allant aux champs de bataille de la Lombardie.

Toute cette politique extérieure, quelle est-elle, sinon celle de la tradition révolutionnaire? Elle punit le tsar Nicolas de ses insultes à la Révolution de 1830; elle est la revanche de la retraite de Moscou, de la ruée cosaque de 1814 en France. Elle humilie une fois de plus la Maison d'Autriche en la personne de l'empereur François-Joseph; elle brise la puissance de réaction européenne que représente encore la Vienne de Metternich.

Dans la seconde phase dite libérale, voici sans doute que Napoléon prend en 1863 la Pologne sous sa protection, une protection orale, il est vrai... C'est encore ici un article du programme démocratique de France.

Mais en même temps, il s'embarque vers le Nouveau-Monde, dans la chimère d'une Amérique mexicaine, grande puissance catholique et monarchique qui fera échec à la République protestante anglo-saxonne des États-Unis; il fait plus, il vise la destruction du faisceau des États-Unis eux-mêmes, appuie dans la guerre de Sécession, le Sud esclavagiste contre le Nord, et malgré le désastre prochain déjà visible de cette démente aven-

ture, il se trouve un ministre français pour la célébrer, comme « la plus grande pensée du règne » !

Mais un peu après, quand l'Italie incomplétée par la guerre de 1859, tente l'achèvement de son unité par l'initiative de ses seuls patriotes, de son héros national Garibaldi, le même Napoléon se jette en travers de cette logique suite du *Resorgimento* auquel il vient de collaborer, et à Mentana « les chassepots font merveille ». Il savait cependant ce que l'Italie pouvait attendre de la papauté de Pie IX avec présidence du Vatican — ou son élimination — à la tête d'une Confédération italienne.

Ainsi le chef d'État qui proclame le principe des nationalités et veut déchirer les traités de 1815, tantôt se détourne du vieux continent où il peut trouver à réaliser ses deux desiderata majeurs; tantôt y prend le contre-pied de la politique dont il se proclame l'apôtre!

Le génie positif du ministre prussien Bismarck avait beau jeu avec un tel rêveur de théories hasardeuses, un tel acteur de pratiques incohérentes, pour champion adverse!

Si toutefois ce Napoléon était l'homme de guerre que commandaient traditionnellement son nom et occasionnellement le rôle qu'il prétend, il pourrait en 1866 d'abord, avec une armée complète en bon pied, bien outillée, se jeter sur le Rhin, se dresser l'arbitre entre la Prusse et l'Autriche, et conclure par une solution décidée, en restaurant la France du traité de Bâle et de Campo-Formio (1). Mais l'armée est désorganisée par le Mexique; elle est sans armement équivalent à celui de Berlin, sans fusils nouveaux, sans canons, sans munitions.

Ce Napoléon pourrait encore de 1866 à 1870, dans ce cours

(1) Cette éventualité d'action, cette solution de fait s'imposaient dans l'instant si nécessairement à tous les esprits que Moltke la prévoit dans sa correspondance : et quant à son succès comment en douter quand on voit ce froid praticien, effaré sous la menace, trouver ces uniques billevesées pour la conjurer : « A la nouvelle de l'entrée de l'armée française dans la Prusse rhénane, dit ce chef de grand état-major, l'armée autrichienne se serait arrêtée net dans sa fuite et alliée à l'armée prussienne pour repousser les Français... » Écrire ceci après Sadowa!... Le cerveau des plus grands Prussiens est souvent obnubilé par des rêves misérablement chimériques.

de temps plus que suffisant, réorganiser, réarmer, pourvoir cette armée, la doubler, la tripler d'une armée de réserve dont les éléments sont là, dans quinze jeunes classes, toutes prêtes pour l'embrigadement... Mais Niel meurt; son programme disparaît avec lui, et ce même chef d'État qui avait acquiescé aux judicieux projets de son lieutenant laisse jeter aux cartons tout ce plan d'une organisation patriotique rationnelle dont la force éclatante lui eût valu de sûres alliances et donné la victoire. Et en 1870, la Prusse trouve devant elle un Napoléon sans armées suffisantes dans un pays de cœur, de race militaires comme la France!

Au milieu de ces troublantes conjonctures, le parti républicain insermenté, irréconciliable, — selon la prochaine formule, — celui du moins que ne touchaient à fond ni la comédie vite interrompue de la libération italienne, ni la protestation pour la Pologne, ni les interpellations de Jules Favre, ni les promesses *du couronnement de l'édifice* par un régime libéral; qui ne s'intéressait guère ni à l'évolution d'une fraction des *Cinq*, ni au ralliement d'Émile Ollivier, gardait sans doute bon, éternel espoir, mais il comptait encore bien peu et, pour vivre, devait se faire le plus souvent coi et prudent.

En 1868, quand Lamartine mourant peut voir à quel successeur la République de 48 a laissé la place; quand Thiers enfin plus clairvoyant commence à comprendre que l'avenir de la France repose sur d'autres futures assises qu'un orléanisme restauré ou une fusion orléano-légitimiste; quand Gambetta prononce dans le procès du *Réveil* de Delescluze pour la souscription au monument de Baudin, son stigmatisant réquisitoire contre le crime du 2 décembre, le parti républicain s'est cependant un peu redressé; s'il ne s'est pas organisé, il écrit dans ses journaux moins rares et plus osés; Rochefort éclaire sa *Lanterne*; des orateurs populaires parlent dans les réunions publiques.

Alors *la Marseillaise* reparaît, montre le haut de son bonnet écarlate... Elle est aussitôt traquée, il est vrai, pourchassée, et ceux qui se mêlent de la chanter sont vite appréhendés au collet par les sergents de ville. A la fin de l'an 1868, des jeunes gens

ont hasardé le refrain : ils sont enlevés, jetés au poste, traînés devant le tribunal correctionnel.

Les juges de l'Empire, même à cette date avancée ne se déjugeront pas de la jurisprudence de rigueur : ils condamnent et sévèrement les prévenus. S'il n'est pas sûr qu'ils aient chanté *la Marseillaise*, les criards seront condamnés pour cris collectifs; s'ils ne sont pas condamnés pour tapage, ils le seront pour rébellion contre la force publique! *La Marseillaise* n'échappera pas (1).

On rapportait encore au Palais, il y a quelques années, que Crémieux défendant sous l'Empire un groupe de jeunes ouvriers prévenus du chant révolutionnaire, se donna le spirituel plaisir de le dire tout entier de la première à la dernière strophe devant le tribunal qui dut écouter l'hymne de Rouget de Lisle et le commentaire de l'illustre avocat, et n'en condamna que plus sûrement les coupables.

En fait *la Marseillaise* n'avait point droit de cité en France sous le Second Empire. Seuls les exilés pouvaient la chanter à Londres.

L'auteur de *la Marseillaise*, Rouget de Lisle n'avait guère droit de cité davantage. En 1861, les habitants de Choisy-le-Roi sollicitèrent du préfet de la Seine la concession d'un terrain dans leur nouveau cimetière pour y transférer les restes de Rouget de Lisle dont la tombe dans l'ancien cimetière désaffecté était restée fort délabrée. Cet abandon apparent répugnait à leur piété patriotique, mais les finances municipales ne se bouclaient pas en fin d'année par un excédent! M. Haussmann refusa net. Il est des cendres et des souvenirs auxquels tel gouvernement,

(1) En octobre 1868 une rixe survenue entre des jeunes gens et des sergents de ville rue des Trois-Couronnes près le boulevard de Belleville, à l'occasion du chant de *la Marseillaise*, entraîne un procès correctionnel qui met à nu la jurisprudence du temps. L'un des prévenus argumente que la police n'a pas le droit d'empêcher un chant *que l'on peut acheter deux sous dans les rues*. L'avocat impérial requiert l'application de la loi contre les chanteurs sur les deux chefs de rebellion et d'outrages aux agents. *La Marseillaise* alors même qu'elle n'est pas interdite comme hostile en principe à la paix publique, devient hostile à cette paix et conséquemment est légalement interdite, quand la police défend de la chanter. En d'autres termes *la Marseillaise* devient la cause première et l'occasion de la condamnation.

ainsi le Second Empire, se doit de ne point permettre qu'il soit touché! Comme pour sa statue, Rouget de Lisle afin d'avoir un tombeau digne de lui et de la patrie, devra attendre encore!

Cependant, aux premiers mois de 1870, au moment du plébiscite libéral du 8 mai, dans la légère et effervescente détente du ministère Ollivier (2 janvier), on revient publiquement sur le cas de *la Marseillaise*.

Si l'on interdisait de la chanter et condamnait les chanteurs, il avait fallu cependant au Ministère de l'intérieur agréer qu'Henri Rochefort, devenu député, ressuscitât, sous le nom de *Marseillaise*, sa *Lanterne* supprimée, et y continuât sa mordante et violente guerre de pamphlet contre l'Empire.

Ce furent les directeurs des petits spectacles, des cafés-concerts qui prirent l'initiative d'une sorte de débat sur le principe : ils avaient tous dans leurs troupes des chanteuses populaires dont la beauté et le talent s'adapteraient au mieux à une interprétation purement... artistique de *la Marseillaise* : ils l'assuraient du moins.

Le directeur de *l'Eldorado* fit officiellement la demande au début d'avril.

Il en fut délibéré solennellement dans une commission d'examen : « Laisserait-on chanter, défendrait-on de chanter *la Marseillaise*? » Les Tuileries furent saisies du cas.

Après mûre consultation, vraie délibération d'État, *la Marseillaise* resta interdite, aussi interdite qu'au lendemain du 2 décembre 1851 quand le préfet bonapartiste de Strasbourg en effaçait le nom sur la plaque de la rue « de la Marseillaise » pour rétablir celui de la rue de la Mésange; quand le préfet de la Haute-Marne, — à ce que, dans son Journal de jeunesse, nous assure Sarcey, alors professeur au collège de Chaumont, — faisait pourchasser par sa police les gamins coupables de fredonner *la Marseillaise* dans les rues de son chef-lieu.

On a retrouvé, après le 4 septembre, la pièce qui conclut au rejet de la demande de *l'Eldorado*, à l'interdiction : elle a été imprimée dans les *Papiers secrets*; elle est assez curieuse et documentaire pour figurer dans une histoire de *la Marseillaise*,

ne fût-ce qu'en annexe. Le pour et le contre sont tour à tour examinés, pesés, non dans un certain sens de la situation impériale.

Mais *la Marseillaise* allait être bientôt tolérée — certes à regret — par ceux-là mêmes qui, en avril, prétendaient toujours la proscrire et avaient fait — qu'on ne l'oublie pas — grise mine aux romans patriotiques populaires de deux écrivains républicains Erckmann-Chatrian.

Nous voici, en effet, à la déclaration du 18 juillet 1870. La guerre s'annonce « longue, pénible ». L'empereur lui-même a intercalé la remarque dans son Appel à la nation et à l'armée.

L'enthousiasme policier des blouses blanches et des vestons de velours commissionnés est prisé à sa valeur effective par les fonctionnaires de la Préfecture qui l'ont organisé et le soldent à la journée! Il faut autre chose... Alors on a recours au chant national, et promptement. Le lendemain de la déclaration de guerre, le 19 juillet, le ministre des Beaux-Arts, Maurice Richard, adresse au directeur de l'Opéra, Émile Perrin, une invitation impérative d'avoir à faire chanter dès le lendemain soir *la Marseillaise* entre deux actes de *la Muette*. Le Conseil des ministres en a délibéré devant « Sa Majesté ». L'empereur a autorisé...

Donc place à *la Marseillaise*! Tous les officiels et officieux sont prévenus. Puisque *la Marseillaise* est commandée d'ordre, ils iront la demander d'enthousiasme, et l'on verra à la soirée prochaine les gilets blancs et les queues-de-morue des loges et de l'orchestre, se lever intrépidement et clamer : « *La Marseillaise! la Marseillaise!* » Émile de Girardin qu'un décret de Napoléon III va nommer membre du Sénat, le jour même de la chute de l'Empire, se montre plus chaud que les autres, il crie : « Tout le monde debout pour *la Marseillaise*! »

Et maintenant, on l'entend partout, *la Marseillaise*; en province, dans les gares, sur les quais d'embarquement, à Paris dans les faubourgs, sur les grands boulevards.

Les blouses blanches, les vestons de velours du préfet de Police déchaînent en chœurs ambulants leur chauvinisme tarifé. On leur a fait répéter à la hâte *la Marseillaise* : seulement

ils ne la savent pas très bien; même dans la première strophe, ils s'arrêtent au troisième vers; après « *Allons, enfants de la patrie, le jour de gloire est arrivé* », impossible d'aller plus loin! Les répétitions ont été insuffisantes ou le salaire!

C'est surtout dans les théâtres qu'on entend tous les soirs *la Marseillaise.*

A l'Opéra, le bel et élégant baryton Faure et la puissante Marie Sass la chantent à tour de rôle; à l'Opéra-Comique alternent Monjauze et la future créatrice de *Carmen*, cette charmante Galli-Marié, qui y rehausse sa verve un peu mutine d'une diction parfaite; au Théâtre-Lyrique c'est l'excellent ténor Michot. A la Comédie-Française, la tragédienne Agar dans une entraînante déclamation chantée la dit entre deux actes du *Lion amoureux* : elle y est superbe d'attitudes, de gestes, d'intonations, de beauté un peu mâle; avec Mme Sass, Agar emporte la palme : sa *Marseillaise* est à la fois le vieux chant de la République naissante et le chant de la patrie en danger, le chant de toutes les batailles. Mme Marie Laurent est applaudie au Vaudeville. Au théâtre de la Gaîté, Thérésa, la chanteuse des cafés-concerts élyséens, enlève les bravos populaires par sa forte *gula* patriotique; une mise en scène heureuse, renouvelée des spectacles de 92, y encadre le drame : le théâtre représente une place de village avec sa façade d'église, ses groupes de paysans, d'ouvriers, de soldats et petits bourgeois, de femmes et d'enfants tous émus des bruits de guerre. Thérésa paraissait en femme du « faubourg Antoine » avec courte jupe brune, fichu, bonnet à rubans et cocarde tricolore, et *la Marseillaise* bien enlevée enflammait les cœurs et jetait les jeunes gens à la frontière. D'un autre côté de Paris, la faubourienne Bordas, moins artiste que Thérésa et même un peu trop braillarde, remue la clientèle des débitants des quartiers Saint-Martin et Saint-Denis.

Détail curieux à enregistrer dans l'histoire « musicienne » de *la Marseillaise*, le vieil et illustre compositeur Auber qui avait entendu chanter l'hymne durant son enfance et sa prime jeu-



And. Gill, del. L'Éclipse, *28 août 1870*

AGAR, DE LA COMÉDIE-FRANÇAISE, CHANTANT LA MARSEILLAISE

nesse — il était né en 1782 — et en vrai Parisien promenait sa spirituelle curiosité un peu aux bruits et attractions du jour, tout en se gardant de comparaison offensante pour la superbe voix d'une cantatrice comme Marie Sass, critiquait vivement la manière dont les orchestres des grands théâtres rendaient le mouvement de *la Marseillaise*. Tous le jouaient, notamment l'orchestre de l'Opéra, en *ralentissant le mouvement*. Ils pontifiaient *la Marseillaise*; ils jouaient sur place un chant qui est une marche, une course sur l'ennemi. « Ce n'est pas le mouvement de 92 », concluait Auber qui le trouvait mieux rendu ailleurs, sur les petites scènes.

Dans les jardins publics, au Palais-Royal, à 4 heures du soir, les musiques militaires entonnaient l'air avec leurs cuivres.

Enfin, qui l'aurait prévu? la musique de la Garde elle-même jouait *la Marseillaise* sous les fenêtres du Palais de Saint-Cloud où la Cour commençait sa villégiature d'été subitement interrompue.

La Marseillaise était ainsi tout à coup portée à l'ordre du jour! Du 19 juillet au 6 août, de la déclaration de la guerre aux premières défaites, elle faisait sa figure dans le tableau de Paris où les cent mille pompiers ruraux appelés en hâte par le ministre de la guerre Cousin de Montauban, à la rescousse de la régence de l'impératrice Eugénie, figuraient de leur côté, il faut bien le dire, l'élément caricatural d'une organisation militaire tardive, ridiculement improvisée. C'est la régente, c'est ce général comte de Pali-Kao — le vainqueur des Chinois de 1860 — qui, malgré le général Trochu, décideront la marche sur Sedan.

Mais dans l'Est, en Alsace, en Lorraine, loin de la capitale dans l'armée même, quel accueil trouve *la Marseillaise*? Quel rôle y joue-t-elle?

L'armée française était toujours l'héroïque soldat de notre longue et glorieuse histoire, mais son esprit, celui des cadres du moins, comme celui de la nation même, avait subi une altération profonde. La nation s'était faite troupeau, suivant aveuglément un aveugle berger. L'armée mal conduite, refoulée, battue, ne retrouve point, chefs et troupiers, plus de clairvoyance. Le patriotisme est toujours grand, mais le haut commandement désemparé, sans vues, sans concept de ses devoirs, le paralyse. *La Marseillaise* enfante des prodiges, là où elle apparaît et commande, mais à plus d'une condition : s'inspirant d'elle, il faut que les chefs n'aient pas seulement la volonté de la victoire mais l'intelligence de la conquérir.

En 1812, arrêtée devant la Bérésina, *la Marseillaise* ne transforme pas les glaçons charriés de la rivière en ponts solides : Napoléon-le-Grand avait consulté de travers le calendrier russe; sa retraite était en retard d'un mois.

En 1870, le 14 août, à Borny, Bazaine pouvait, après la refoulée des Allemands, passer la Moselle et se retirer sur Verdun : il s'arrête; le 16, à Gravelotte, son lieutenant Ladmirault avait battu l'armée allemande sur la droite et maintenait libre la route de Verdun, il se replie sur Armanvilliers et Saint-Privat; le 18, il retient sous Metz la garde et une partie de l'armée qui venait elle-même de détruire en partie la garde prussienne et d'enfoncer l'armée ennemie devant Saint-Privat... Que servait de chanter *la Marseillaise* à Mars-la-Tour, à Vionville, à Rezonville? Ces chants on les a sus plus tard par des sous-officiers, des sergents, vaillants prisonniers échappés des camps, des forteresses, de Spandau, de Breslau, de Magdebourg, devenus lieutenants, capitaines, racontant, imprimant leurs souvenirs sur *Feuilles de route*, *Carnets de bivouacs* (capitaine Mège, capitaine Pinget); par des officiers d'ordonnance de divisionnaires comme le comte de Mun, le futur député, alors lieutenant de cavalerie, à qui la vérité s'impose dans l'apaisement des souvenirs.

Mais le plan de Bazaine comportait la station sous Metz, enregistrait d'avance la capitulation de Paris sans siège d'automne et d'hiver, et l'entrée en scène enfin du commandant en chef de l'armée du Rhin comme le *Deux ex machinâ*... Bazaine aussi, comme Émile Ollivier, avait rêvé de mettre la couronne sur la tête du jeune Napoléon IV.

La Marseillaise comptait peu dans le programme.

Ah! si l'armée du Rhin ou de Metz, si ses officiers, ses soldats, ses états-majors eussent senti circuler dans leurs veines le feu de *la Marseillaise*, son amour sacré de la patrie, qu'eût pesé le calcul de Bazaine!

La révolte généreuse, indignée, battait cependant au cœur de plus d'un; groupée, concentrée elle aurait pu conjurer peut-être le désastre final. Nous ne devons pas oublier, nous l'avons dit ci-avant, en parlant des devancières de cette armée du Rhin et du châtiment des chefs militaires coupables pendant la Révolution, que tel général, colonel ou simple capitaine de l'armée de Bazaine évoquait le souvenir de ces commissaires Conventionnels qui, munis de pouvoirs souverains, savaient se faire obéir et mettaient, au nom de la patrie, les généraux en chef dans l'alternative de vaincre à l'avant ou d'être suppliciés à l'arrière. L'échappatoire de la trahison et des calculs ambitieux n'étaient point ouverts aux Bazaines du temps (1).

Mais l'anarchie était dans le patriotisme. Que servait encore une fois de chanter *la Marseillaise*, d'y mêler les cris de *Vive*

(1) Le lecteur nous excusera d'y revenir encore. Ce ne sont point seulement les témoins du désastre comme le colonel d'Andlau, l'historien de Metz, *campagne et négociations*, comme le capitaine Rossel rejeté par l'indignation jusque dans les protestations armées de la Commune de 71, qui évoquèrent les souvenirs patriotes des commissaires de la Convention aux armées et le châtiment sanglant des généraux traîtres d'intention ou d'incapacité : ce sont, longtemps après, des maitres tels que le général Bonnal dont l'enseignement a tant contribué à la préparation d'une élite d'officiers pour l'éventualité de la présente guerre, et qui, dans un de ses excellents livres, dévouait le maréchal Bazaine *à la peine capitale* pour le crime perpétré sous Metz. (Le haut commandement français en 1859 et 1870, ch. II : *le Désastre de Metz (Bazaine du 6 au 16 août)*. Paris, in-8°, 1905; p. 160-163).

l'empereur! Vive la France! quand, dans l'instant même, l'empereur sacrifiait la France par la marche très dynastique et très antistratégique de l'armée de Châlons sur la Meuse et les Ardennes au lieu d'en faire l'armée de défense de Paris, sous Paris.

Et dans l'armée que d'officiers disaient à leurs troupes : « Est-ce qu'on a chanté *la Marseillaise* en Crimée, en Italie?... On a été vainqueur tout de même! »

Dans quelques jours ce ne seront plus quelques soldats, quelques sous-officiers français qui chanteront *la Marseillaise* par bravade « pour faire enrager leurs officiers » (lieutenant-colonel Péroz) : ce seront, à Sedan, les musiques prussiennes, les fifres allemands, qui la joueront pour se gausser sur le passage de nos régiments prisonniers défilant désespérés, loqueteux de boue et de misère!

Déroulède qui les a entendus, ces sifflets, Déroulède qui nous manque, en pleurera sa colère, sa douleur en quelques beaux cris de poète patriote.

La Marseillaise était profanée!





TROISIÈME PARTIE

1870-1918

I

LA MARSEILLAISE SOUS LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE

L'invasion. — Le siège de Paris. — Gambetta et la défense en province. — La paix de Bordeaux. — Le 18 mars; la guerre civile. — La politique de l'Assemblée de Versailles et le Mac-Mahonat. — Mort de Thiers. — Réélection des 363. — La Marseillaise *encore une fois cri de ralliement républicain. — Le décret du 26 messidor an III toujours vivant. —* La Marseillaise *aux fêtes de Cherbourg. — Érection des statues de Rouget de Lisle à Choisy-le-Roi et à Lous-le-Saulnier. —* La Marseillaise *aux Expositions universelles. —* La Marseillaise *officielle. — La France démocratique et pacifique : 1879-1914.*

La Marseillaise avait annoncé, devancé la République.

Pour la troisième fois, en moins de cent ans, la République succédait à des régimes ensevelis sous l'avalanche de leurs propres fautes.

Elle avait, au 10 août, remplacé l'ancien régime et inauguré le monde nouveau.

En 1848 elle avait, autre pas en avant, pris la place d'un régime parlementaire que les branches aînée et cadette des Bourbons n'avaient point eu l'intelligence politique de souder aux principes fondamentaux de la Révolution française.

En 1870, elle succédait au Second Empire, mais dans quelles circonstances et quelles conditions! Le Second Empire, comme le

premier, s'écroulait en ouvrant une immense brèche de désastres et de ruines extérieurs. Une politique d'ambitions délirantes avait perdu Napoléon Ier. Napoléon III tombait sous les coups répétés de sa propre incurie. Les deux empires laissaient le pays abîmé dans un effroyable cataclysme. Même les tractations dernières de l'ancien régime, même l'émigration n'avaient point laissé la France dans une telle détresse. Metz et Sedan avaient livré à la Prusse quatre cent mille hommes d'excellentes troupes, vingt mille officiers, autant de milliers de bouches à feu, enfin avec nos provinces de l'Est et du Nord toute notre fortune politique et notre force militaire. Le pays allait être envahi jusqu'à la Loire.

Les efforts tardifs de la France et l'énergie patriotique de Gambetta devaient êtres inutiles. Dès le 4 septembre, il semble qu'une partie du peuple français, malgré ses courageuses prises d'armes, ait entrevu, deviné le lamentable spectacle de l'impuissance finale. Il y avait chez certains, malgré les clameurs de colère contre l'Empire, une intime angoisse, un silence d'inquiétude, le 5 septembre. « *Et après?* » se disait plus d'un.

Contre cet abandon moral il fallait se dresser.

La Marseillaise allait avoir une très difficile besogne de réconfort, de ralliement à accomplir.

Et d'abord voici les divisions entre républicains dans Paris même.

La seule députation parisienne composait l'Exécutif qui prenait le nom de *Gouvernement de la Défense nationale*... Mais le justifierait-elle?

Or, dès le lendemain de la révolution, un double et opposé courant disjoint très visiblement le gouvernement que préside le général Trochu, déjà gouverneur de Paris nommé par Napoléon III. Les uns, Gambetta, Crémieux, Rochefort, Glais-Bizoin sont pour la continuation énergique de la guerre; les autres Jules-Ferry, Ernest Picard, J. Simon, le général Trochu pour la signature quasi-immédiate d'un armistice avec ouverture de négociations en vue d'une paix dont Thiers amorce les prémisses dans un voyage diplomatique près les cours d'Europe; entre les

deux, Jules Favre, vice-président du gouvernement, qui se trouve assez empêché par ses sympathies à demi avouées pour le succès des négociations de Thiers et ses propres déclarations : « Pas un pouce de notre territoire! Pas une pierre de nos forteresses! » et aussi par ses avances, d'ailleurs inutiles, au général en chef de l'armée du Rhin, « notre glorieux Bazaine ».

En dehors du gouvernement séant à l'Hôtel-de-Ville, il y a dans Paris les grands proscrits qui viennent d'y rentrer le lendemain du 4 septembre : Louis-Blanc, Ledru-Rollin, Edgar Quinet tous prononcés pour la guerre, mais vieillis, assombris par l'exil, fatigués par la longueur de l'attente, ni disposés, ni préparés à redevenir têtes de colonnes où ils sont d'ailleurs remplacés par des hommes nouveaux, plus connus des générations nouvelles. Victor Hugo, rentré avec eux, est toujours le grand poète des anathèmes et des malédictions contre le mal et l'injuste, mais sa grandeur de lettres le classe à part.

Surtout, il y a un personnel républicain extraparlementaire, socialiste, révolutionnaire, jeune, ardent, connu par la violence de sa presse et de ses discours de réunions publiques, les agitations de faubourgs, les premières manifestations de *l'Internationale* naissante, Gustave Flourens, Jules Vallès, Raoul Rigault, Vermorel, Charles Longuet, Jaclard, Paschal Grousset, Vaillant, Tridon, Malon, Varlin, etc., presque tous élus chefs de bataillon dans la garde nationale ouverte après le 4 septembre à tous les citoyens, occupant les mairies, en partie les commissariats d'arrondissements, la Préfecture de police : ceux-ci constituent la fraction républicaine agissante; ils veulent tous la guerre, mais conduite avec les moyens et la volonté de vaincre; ils veulent, en Europe, une république française d'action; ils invoquent la grande aïeule de 92-93! Les uns se rangent avec Blanqui, les autres avec Delescluze, les deux vétérans de 48.

L'incapacité du Gouvernement de la défense nationale, du moins de ses membres demeurés dans Paris, transparaît bientôt; surtout éclatent le désir de ceux-ci, leur volonté de paix coûte que coûte. Dès la mi-octobre, le général Trochu, visitant le fort d'Issy à la suite d'un engagement dans lequel la garnison de mobiles parisiens avait fait bonne contenance, disait tout haut en

s'adressant au gros d'officiers qui lui faisaient escorte : « Un peu de patience, messieurs... *A la fin du mois tout sera fini!* » Le lecteur peut croire, sur la foi de notre plume, à l'authenticité du mot ainsi daté.

La chute de Strasbourg (28 septembre), la capitulation de Metz (27 octobre), mettent dans Paris le feu aux poudres. Le retour de Thiers, apportant la proposition d'armistice, achève l'explosion.

Le mouvement du 31 octobre contre l'Hôtel-de-Ville est la journée initiale de la guerre civile : c'est la première protestation contre le groupe des politiciens qui, depuis deux mois, temporise, escamote toute activité de défense ou d'attaque, laisse publiquement transpirer son vœu de paix à tout prix, faussera ainsi la généreuse et forte politique de Gambetta, toute l'action de guerre du gouvernement provincial de défense et de ses vaillants généraux, Chanzy et Faidherbe.

Une administration centrale incompétente, verbeuse, redoublant les misères d'une population admirable d'endurance et de patience, que secourt de-ci de-là l'activité intelligente de quelques maires d'arrondissements; des sorties sanglantes, mal combinées, plutôt préparées comme des saignées calmantes contre la fièvre du patriotisme de la garnison, de l'armée de ligne et de la garde nationale (2 décembre 1870; 19 janvier 1871); une nouvelle bataille civile de protestations sur la place de l'Hôtel-de-Ville le 21 janvier; une famine épuisante; un redoublement de souffrances, de maladies, de morts; une lassitude, une exaspération générales : tel est le bilan de la vie de Paris après six mois de siège.

Les défaites d'Orléans, du Mans, de Saint-Quentin, de l'armée de l'Est malgré l'héroïsme de Belfort ont enlevé tout espoir final de secours.

Paris et Gambetta avaient sauvé l'honneur de la France. Un traité de paix en octobre ou novembre 1870 n'eût conservé à la France ni Strasbourg, ni Metz, ni supprimé la rançon de l'indemnité. Qu'attendre de Bismarck qui marchandait la première condition de l'armistice d'octobre formulée par Thiers et J. Favre, le ravitaillement de Paris?

Paris avait bien mérité de la patrie; il allait être tristement puni de son courage et de son dévouement. Contre lui toute politique, tous politiciens, tous militaires vont se tourner et crier haro.

L'Assemblée nationale composée en majorité de royalistes qui se sont fait nommer en présentant pour unique programme l'urgence d'une paix immédiate, Thiers irrité de la protestation du 31 octobre qui, à ses yeux, a seule fait échouer ses négociations hasardeuses; les hommes du gouvernement de la Défense dont pas un n'a pu passer sur la liste des élus députés parisiens; les états-majors bonapartistes de retour de leur captivité, furieux de sa résistance qui condamne leurs innommables fautes de Sedan, leur crime de Metz : tous se liguent de haine contre Paris.

A cette population laborieuse, malade, appauvrie de sang, sans ressources de petits pécules, dénuée de tout, le gouvernement et l'Assemblée de Bordeaux jettent des décrets qui sont la ruine et la misère consacrées par la loi (suppression des soldes, des secours et subsides aux familles; loyers et échéances exigibles immédiatement); à cette population républicaine, l'Assemblée de Versailles fait entendre la menace de la nomination d'un lieutenant-général de royaume, le duc d'Aumale... Les princes d'Orléans font partie de l'Assemblée; on perçoit le bruit de leurs premières négociations avec le comte de Chambord. En même temps le gouvernement décrète le désarmement de la garde nationale et la reddition de toute l'artillerie nouvelle fondue pendant le siège par Dorian sur souscription publique. Paris est frappé tout ensemble et dans sa vie sociale et dans sa foi républicaine.

Alors rentre définitivement en scène la fraction républicaine écartée, pourchassée au 31 octobre, au 21 janvier, celle-là qui seule peut dire qu'elle aurait mieux fait que les hommes dont l'incapacité haineuse avait étalé ses néfastes preuves, et la révolution du 18 mars éclate sur la mine chargée de toutes les fureurs, ressouvenirs, indignations, colères et souffrances de Paris, conquérant du coup à l'armée parisienne de grands moyens de résistance et instruments d'attaque, preuves matérielles

tardives de ce qu'aurait pu faire contre l'ennemi allemand une défense nationale sincèrement, énergiquement conduite.

Les partis aux mains n'ont point de justice réciproque. Il serait fol de leur en demander. Versailles, gouvernement et Assemblée, s'étaient montrés contre Paris d'une iniquité systématique. Mais le parti de la Révolution du 18 mars oubliait que le premier auteur de nos maux était l'Empire; que le Gouvernement de la Défense n'avait été que l'héritier, le liquidateur malheureux de la défaite; il oubliait aussi que la France républicaine ne le suivait pas, lui, dans sa révolte; que nombre de républicains et non des moindres comme honneur et puissance du parti, restaient à Versailles; que Thiers lui-même, contre le mouvement royaliste, se constituait le politique clairvoyant auquel une élection quasi-plébiscitaire venait de confirmer une grande autorité républicaine légale.

Les partis aux mains n'ont point de clairvoyance. Les républicains du 18 mars ne se dirent pas, non plus, qu'en entraînant Paris dans leur terrible aventure, ils pouvaient causer la chute même de la République.

Et les deux mois du second siège achèvent les destructions de la guerre prussienne. Les incendies de prétendues nécessités tactiques provoquent les fusillades versaillaises de prisonniers parisiens; les fusillades des prisonniers provoquent les exécutions des otages. Les sept jours d'horreurs de la Semaine Sanglante complètent le cycle de l'Année terrible.

Les journées de Juin avaient tué la république de 1848; la Troisième République survit à la chute de la Commune de Paris, à l'écrasement, à la proscription des républicains du 18 mars. Ces républicains démocrates, en immense majorité loyaux, dévoués, probes, énergiques manquèrent à l'œuvre républicaine : mais tout un enseignement social et politique découle de ce fait historique que la République a duré après leur disparition, a pu se fonder sans leur concours, sans leur présence. L'opinion républicaine en France n'était plus celle d'un parti, mais de la nation entière désabusée des prétentions, des affirmations monarchiques par les fautes monarchiques mêmes. Les élections partielles nombreuses en juillet 1871 qui, deux mois après l'entrée

de l'armée de Versailles dans Paris, pouvaient être dites une nouvelle consultation générale du pays, dénonçaient un sentiment national absolument contraire à celles de Février, la question de paix mise à part. Gambetta, démissionnaire en Février de la députation d'Alsace, redevenait député. Thiers voyait enfin le grand et utile rôle qui devait logiquement couronner la carrière de l'historien de la Révolution française qu'il avait été sous la Restauration.

Et *la Marseillaise ?* Que devient *la Marseillaise* dans ce lamentable conflit de Paris et de l'Assemblée, de cette Assemblée de Versailles, où figurent aussi des républicains, des républicains élus par Paris ?

La Marseillaise? Elle se chante le 18 mars devant l'Hôtel-de-Ville pour acclamer la République menacée! *La Marseillaise?* Elle se chante le 2 avril dans la grande sortie des bataillons parisiens! *La Marseillaise?* Elle se chante aux Tuileries, interprétée par la belle tragédienne Agar, quelques heures avant l'irruption de « l'armée de l'ordre » dans une grande fête de bienfaisance que la Commune donne au profit de ses blessés.

Ainsi *la Marseillaise* qui se chante contre les royalistes de Versailles, se chante en même temps contre les républicains demeurés dans l'Assemblée. *La Marseillaise* se chante à faux entre républicains divisés. *Marseillaise* contre *Marseillaise* ne vaut!

Durant près de cinq années les coalitions de l'orléanisme du comte de Paris et du légitimisme du comte de Chambord vont continuer de se conjuguer contre *la Gueuse* (comme disait le général Changarnier), contre la République, dont il faut empêcher l'établissement définitif. *La Marseillaise* redevient, ici peu à peu, là d'emblée, le clairon de ralliement de toutes les forces républicaines.

Au lendemain du 16 mai (telle est toujours sa prise de possession de l'âme française, à cette *Marseillaise*!) elle surgit à nouveau pour la victoire heureusement pacifique, pour le triomphe électoral des « Trois-cent-soixante-trois ». Gravée dans tous les cœurs, dans toutes les mémoires, elle a vite une fois de plus monté

aux lèvres, et ce n'est pas sans une émotion civique profonde qu'aux funérailles de Thiers, dans cette grande manifestation bien nationale, on l'entend, dans plus d'un groupe de la foule immense amoncelée au passage, saluer de ses strophes protestataires le cercueil de l'illustre citoyen qui, déjà appelé le Libérateur du territoire, pouvait être dit aussi — Gambetta aidant — le fondateur de la Troisième République. Lentement mais sûrement Thiers s'était persuadé, converti, décidé. Les coups des royalistes à Versailles, ceux de la Commune dans Paris ne l'avaient point empêché dans son affermissement. Son appel de septembre 1877 aux électeurs, dernières lignes de sa plume d'homme politique, demeure une double page très grande et de l'histoire du temps et de sa propre vie. Les partis conservateurs, cléricaux, réactionnaires, royalistes, y trouvaient les conseils suprêmes d'une sagesse publique éclairée, pour une évolution sociale progressiste nécessaire. Ce précieux document qui allait être le testament politique du premier président de la République, ne put malheureusement devenir la préface des actes du politique clairvoyant qu'était devenu Thiers. Son retour à l'Élysée était certain dans la victoire républicaine; il le certifiait d'avance lui-même, et son programme s'annonçait par cette première promesse que ses intimes l'ont souvent entendu répéter dans l'année qui précéda sa mort : « En entrant à l'Élysée j'appellerai Gambetta et je signerai l'amnistie. »

La police du Mac-Mahonat a beau bousculer les chanteurs de *la Marseillaise* au passage du char funèbre de Thiers dans son trajet au cimetière du Père-Lachaise, l'hymne ce jour-là a reparu haut et fier, sûr de lui-même, et une fois de plus il s'est honoré dans l'occasion au service républicain.

Ce n'est pas qu'une dernière et querelleuse opposition ne cherche encore à faire face à *la Marseillaise*. Le Mac-Mahonat ba en retraite, mais tout en reculant prétend durer. Le maréchal, honnête homme sans doute, mais pauvre politique, ne veut *ni se démettre, ni* paraître *se soumettre* selon l'heureuse formule soufflée par M. de Freycinet au grand orateur des gauches. Les bavures du régime des 24 et 16 mai coulent encore sur la France

libérée : il n'y a pas coupure nette entre le Mac-Mahonat et la république affirmée.

Les états-majors de l'armée, quelques-uns du moins, ont toujours espoir et foi dans des retours bonapartistes, royalistes, antirépublicains, tant que le maréchal est au pouvoir : ils ne veulent pas voir que dans tous les régiments il y a des commandants Labordère! Et l'on assiste à quelques protestations, rebuffades, chicanes isolées, à propos d'incidents locaux, petits bruyants faits-divers.

Mais le peuple a pris les devants. Les grandes villes sont à l'avant-garde.

On chante *la Marseillaise* dans les théâtres sans s'inquiéter des opposants.

L'épisode de Nantes, entre autres, a un vif retentissement. Comme le directeur du théâtre fait, dans le drame populaire, *Marceau ou les Enfants de la République*, chanter *la Marseillaise* qu'acclame une salle enthousiaste, on voit se lever un groupe d'officiers protestataires, en bourgeois, bien reconnaissables, et à leur tête, plus agité, plus violent que les autres, le colonel d'état-major H...-C... qui donne le signal des protestations et les aggrave en insultant le public de la salle.

Cette extraordinaire attitude est aussitôt relevée à la tribune de la Chambre par le député de Nantes même, un jeune et vaillant officier du génie, le capitaine Laisant, entré dans la politique après s'être distingué dans la guerre allemande sous Paris au fort d'Issy, et, le 25 janvier 1878 les députés républicains déposent un projet de loi érigeant en chant national l'hymne de 92.

Mais le maréchal de Mac-Mahon ne quittera la présidence que dans un an. Il faut attendre.

L'année 1878 ne sera cependant point muette du grand hymne : les retards parlementaires ne feront pas le silence sur la place publique.

La Marseillaise est le souffle même de la république et quand la république respire, son souffle s'entend au loin.

La Marseillaise se chante d'ordre populaire le jour de l'inauguration de l'Exposition universelle de 1878, et elle se chante de l'aveu même du ministre de l'Intérieur du maréchal,

M. de Marcère, qui s'incline de bonne grâce : il en a fait le spirituel récit dans son *Histoire de la Troisième République*.

La Marseillaise ne se confine pas dans Paris, elle a vite pris son essor sous les cieux de France. Quelques jours après ce 1er mai 1878, le même mois, l'exilé russe, le prince Pierre Kropotkine voyageant dans nos départements avec plusieurs compagnons de route et d'exil, « entend de son wagon quelques conscrits chanter le chant révolutionnaire dans une gare de chemin de fer » ; il confesse que le premier mouvement de ses amis fut d'être *saisis d'effroi (sic)* : « Mac-Mahon est encore au pouvoir, et, à leurs yeux d'étrangers, toute menace de contre-révolution n'était pas encore impossible... » — « Chanter *la Marseillaise* nous paraissait devoir être considéré comme un crime !... Est-ce qu'il est de nouveau permis de chanter *la Marseillaise*? se demandaient-ils l'un à l'autre avec anxiété? *(textuel)* ». Le prince et ses amis ne se souciaient point, en s'associant au chant ou en l'admirant trop haut, de se voir expulser, reconduits entre gendarmes à la frontière. Ils pouvaient se rassurer. Le maréchal, il est vrai, était encore le président de la République, mais M. Andrieux, zélé à pourchasser et à livrer à leurs gouvernements les réfugiés politiques compromis dans leur pays venus demander hospitalité en terre de France, n'en était pas le préfet de police.

Enfin le 29 janvier 1879, le maréchal de Mac-Mahon est contraint de se retirer. Jules Grévy le remplace à l'Élysée. Gambetta devient président de la Chambre et quelques jours après, le 14 février, c'est le grand orateur républicain qui a l'honneur de présider la séance où les députés acclament, comme leurs prédécesseurs quatre-vingt-cinq ans plus tôt, *la Marseillaise* chant national; où le ministre de la Guerre, le général Gresley, aux applaudissements prolongés de l'Assemblée, déclare que le décret du 26 messidor an III est toujours vivace, vivant, et qu'il sera appliqué dans l'armée sans défaillance ni oubli.

Et maintenant le règne patriotique et mélodique de *la Marseillaise*, symbole, âme chantante de la France républicaine, s'impose non pas seulement à tous dans la patrie, mais au dehors.

En mai 1880, la Grèce est une des premières nations amies qui saluera, jouera l'hymne français : le capitaine du paquebot *Jolklos*, rentrant au Pirée, salue de son pavillon les cuirassés de notre escadre et *la Marseillaise* retentit sur les ponts des navires des deux nations. Les cœurs helléniques et les cœurs français battent à l'unisson.

La France, elle, se charme, s'enivre de sa *Marseillaise*. Et d'abord elle se donne sa fête nationale annuelle, le 14 juillet. La Révolution française date de la prise de la Bastille : ce jour là de l'an 1789 les Français, serfs d'une royauté absolue et des deux Ordres privilégiés, ont fait la révolution de la liberté; ils l'achèveront le 10 août 1792 par la révolution du patriotisme.

La fête nationale du 14 juillet 1880 fut une des plus grandes et plus belles solennités patriotiques qui se puissent rêver. Paris présentait un extraordinaire spectacle de joie, de confiance, d'espoir, de fraternité. Toutes les classes confondues, fondues en foule se mêlaient dans une pensée commune, dans des gestes volontaires de sympathie. On en avait donc fini avec la conspiration de toutes les divisions. Selon le mot original de Cernesson, l'excellent président du Conseil municipal de Paris, *la Marseillaise* fut « la lionne du jour ». L'Hôtel-de-Ville n'était point terminé, la municipalité ne pouvait y recevoir la foule et les Corps constitués : la fête de nuit eut lieu au Tribunal de commerce merveilleusement illuminé et décoré. *La Marseillaise* fut chantée au milieu d'acclamations enthousiastes par Boudouresque, le grand chanteur de l'Opéra, dont la voix ample et sympathique appuyée du geste patriote avec le drapeau tricolore, emporte des bravos émus, unanimes, écho toujours renaissant de ceux qui accueillaient en 92 le beau et patriote chanteur Laïs.

Deux mois plus tard, en août 1880, lors du voyage des trois Présidents aux fêtes de Cherbourg, Jules Grévy, Léon Say, Gambetta sont magnifiquement accueillis par la population ouvrière du port : des théories de jeunes femmes et jeunes filles barrées d'écharpes tricolores sur leurs tuniques blanches, viennent saluer les présidents de la République, du Sénat et de la Chambre : elles chantent *la Marseillaise*, et il n'est pas jusqu'aux enfants, aux « Espoirs de la patrie » qui ne

soient gracieusement accueillis par les trois magistrats suprêmes de la République et ne viennent dire *la Marseillaise* de leur âge, la vaillante promesse de devenir à leur tour de bons citoyens, de bons patriotes : « *Nous entrerons dans la carrière*... »

Ainsi *la Marseillaise* n'apparaît ici qu'au titre d'une victoire républicaine, du triomphe intérieur de la nation libérale qui veut en finir avec les anciens partis dont l'opposition met entrave à la marche légale vers les institutions de progrès et de liberté. Les divers personnages qui vont se succéder au gouvernement semblent se donner le mot d'ordre pour lui imprimer un caractère définitif de fraternité, d'activité dans le travail national, dans le labeur pacifique, économique et industriel !

Même en l'année 1882 où l'érection de deux statues, dues au ciseau d'artistes dignes du sujet, Léopold Steiner et Bartholdi, va glorifier enfin Rouget de Lisle, et dans sa ville natale à Lons-le-Saunier, et dans le village où il est mort à Choisy-le-Roi, les orateurs officiels observent une mesure qui frappe l'opinion publique.

Le 23 juillet 1882, quand M. Charles de Freycinet, alors président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, vient à Choisy-le-Roi présider la cérémonie d'inauguration, ce passage caractéristique de son éloquent discours est très remarqué : « *La Marseillaise* est l'hymne de la patrie. Elle nous rappelle l'héroïsme de nos pères et le glorieux héritage qu'ils nous ont laissé. Elle est pour nous une force, un honneur et un enseignement. Les peuples étrangers eux-mêmes apprécient le sentiment qui nous inspire quand nous entretenons la sainte flamme du patriotisme. *Ils savent que* la Marseillaise *n'est plus un chant de guerre et que la République est un gouvernement de concorde et de tolérance. L'étendard que tient la France d'aujourd'hui n'est pas un « étendard sanglant ». C'est un drapeau de progrès, de civilisation et de liberté.* »

Deux mois après, le 27 août, le représentant du gouvernement, le ministre M. de Mahy, en inaugurant à Lons-le-Saunier, place de la Chevalerie, le chef-d'œuvre de Bartholdi, insistera exclusivement sur la date déjà un peu lointaine des souvenirs

qu'évoque *la Marseillaise* dans nos gloires civiles et militaires,

Et bientôt cette *Marseillaise* historique de combat, de menaces. de défense offensive va se faire hospitalière à tous : elle sera le refrain, l'accompagnement de ces Expositions universelles qui se renouvellent tous les dix ans.

En 1889, le gouvernement français célèbre le Centenaire de la Révolution qui a remué le monde par l'ouverture fortement tambourinée d'un gigantesque bazar au travers duquel les foules cosmopolites sont invitées à circuler : les cohues ouvrent les yeux, se divertissent surtout au dehors des « plaisirs de Paris » et ne s'instruisent guère. Il faudrait plaindre les ingénieurs, les artistes, les industriels, les inventeurs et producteurs en tous genres, qui, pour se tenir au courant des progrès de la branche spéciale de leur activité, attendraient d'être mis au courant, toutes les dix ou quinze années, par quelques promenades dans les travées de ces grandes foires. En 1900, l'attraction parisienne d'une Exposition universelle est renouvelée et toujours d'ailleurs avec succès.

La Marseillaise est de toutes ces fêtes.

Si l'on élève quelques observations sur l'opportunité et quelques doutes sur les résultats scientifiques des Expositions universelles, du moins à l'éloge de leurs promoteurs surtout français, il faut convenir que la naïveté des buts pratiques et l'innocence de tant de répétitions se doublent d'intentions pleines d'une louable humanité de progrès communs et de bons souhaits de sympathies réciproques.

Il est difficile de voir sous ces démonstrations d'un pays si facilement ouvert, accueillant, hospitalier, plaisant, une autre volonté générale de politique que celle de la paix, du travail, de la concorde internationale, de la fraternité humaine. Cette République française amène, généreuse, ne donne, en vérité, prise à aucune appréhension extérieure. et son prosélytisme démocratique se réduit à convier gracieusement princes et rois à grossir la foule de ses visiteurs.

La Marseillaise qui préside partout à ces réceptions, festivals

ouvertures, fermetures, distributions de prix et récompenses, pâtit même un peu de la répétition de tant de journées parfois un peu banales. Plus d'un se demande ce que vient faire, dans cette atmosphère de réjouissances commandées, l'hymne de la Révolution? Plus d'un observe que la joyeuse, l'ardente, l'emportée *Marseillaise* se joue, se chante comme un oratorio, comme une messe solennelle et endeuillée. *La Marseillaise* ne marche plus, ne court plus, ne vole plus comme aux journées de sa jeunesse! L'Administration en a fait une cantate officielle, une musique quelconque, une « *Marseillaise* pour... souverains » dit en souriant un homme d'esprit, Ludovic Halévy, qui, tout jeune, l'avait entendu chanter en 1848, et trouvait que décidément « l'on ralentissait de plus en plus le mouvement »!

Comme si tous ces détails comptaient aux oreilles populaires dans ces grands mouvements de foules! Comme si l'hymne n'était point patriotiquement, logiquement à sa place dans toutes les cérémonies nationales si pacifiques fussent-elles, de la France nouvelle! Comme si son rappel incessant n'était pas bon et fécond à toutes les mémoires, à toutes les consciences civiques — étrangères comprises!

Allait-on dans cette voie critique et restrictive demander le retrait des arrêtés du Ministère de l'instruction publique prescrivant l'enseignement, le chant de *la Marseillaise* à l'école, ceux du Ministère de la guerre arrêtant, pour nos régiments, une orchestration d'ordonnance?

La Marseillaise, qui en a vu bien d'autres, subit sa dernière crise contemporaine. Un peu d'ingratitude de la part de quelques-uns ne messied pas à sa beauté, ne nuit pas à sa puissance, ne menace pas sa durée. De même les vers héroïques de Corneille ne sont pas tous les soirs réclamés sur l'affiche; tous les Français ne décident pas d'écouter quotidiennement le récit de la victoire du Cid sur les Maures par un Albert-Lambert, et l'on entend tels gens de lettres médiocrement connus, tels poètes d'inspiration toujours disponible sur commande, tels faiseurs habituels de cantates et pièces de concours, s'offrir pour refaire les paroles de *la Marseillaise*, et coller sous sa musique conservée ou

accommodée, un chant plus digne de la France de nos jours!

Nous avons relevé cette prétention des uns et des autres au début de notre récit. L'échec de ces fantaisistes agitations politico-littéraires a été complet. L'opinion publique a souri, ce qui est peut-être le plus décisif et le plus sévère jugement, et quelques-uns de ses porte-paroles les plus autorisés par leurs mérites divers, ont, avec autant de sens que de bien-dire, opposé le Noli me tangere de *la Marseillaise* à sa hasardeuse métamorphose.

L'un d'eux, le futur président de la République, M. Raymond Poincaré pour défendre le *statu quo* de l'hymne national, notre poésie patriotique à son apogée, objectait : « Quelque passion qu'on ait pour la paix, je ne trouve pas mauvais qu'à toute heure on entretienne chez nous avec l'*amour sacré de la patrie* cette pensée que nous pouvons être forcés tôt ou tard pour repousser les agresseurs, d'aller *aux armes* et de *former nos bataillons...* »

Le vrai patriotisme se double toujours de clairvoyance, de veilles et de travail de garde.

Avec M. R. Poincaré, des hommes publics exempts des emportements du chauvinisme traditionnel dans les grands États militaires, s'élevaient fortement contre tout attouchement sur *la Marseillaise.* C'était M. Paul Deschanel dont on n'avait point oublié le beau discours, si ferme de clairvoyant courage le jour de sa réception à l'Académie française; M. A. Millerand à qui ses puissantes études de plume et de parole à la tribune parlementaire et dans les feuilles publiques qu'il dirigeait, préparaient l'entrée au Ministère de la guerre; M. Louis Barthou, M. Doumer et combien d'autres avec eux dont les avertissements précoces étaient éloquemment multipliés.

La Marseillaise devait rester l'épée de chevet de la France. Bas les mains de ceux qui voulaient y toucher, au risque de l'ébrécher!

L'heure était proche où la nation allait en avoir besoin de cette épée, et cependant cette année 1914 et tant d'années antécédentes qu'ils avaient été, qu'ils étaient restés pacifiques et le peuple français et ses gouvernements successifs!

II

LA MARSEILLAISE PENDANT LA GUERRE

Encore l'invasion allemande. — La France en août 1914. — L'Union sacrée. — Le Paris de la mobilisation. — L'âme d'une grande nation. — La Marseillaise *toujours* Notre-Dame-de-Bon-Secours *à la Patrie.* — La Marseillaise *aux armées : à la Marne; aux fronts. — Les héroïsmes individuels et collectifs. — Les Viala, les Bara contemporains. — Un émule du chevalier d'Assas. — A Vauquois, etc., etc.* — La Marseillaise *sur mer. — Les héritiers du* Vengeur *de 1794 : le* Léon-Gambetta *: le* Monge, *etc.* — La Marseillaise *chez nos alliés, en Angleterre, au Canada, en Serbie, en Italie, etc.*

« La France voulait la paix; maintenant elle veut la guerre », a dit d'un mot éloquemment concis et vrai le général Galliéni : — oui, la guerre qui créera la paix française, la paix du droit.

Le gigantesque cyclone du mois d'août 1914 n'a point troublé la France un seul instant non plus que l'appareil tonitruant et mortifère que le militarisme allemand ne va plus désormais cesser de manœuvrer sur les champs de bataille; elle a compris que sa destinée, sa vie de nation se jouent dans cette partie dernière; que la liberté du monde, que l'orientation de la civilisation dépendent de son attitude de soldat, de sa fermeté d'âme; elle s'est unie d'un seul cœur, d'un seul élan; elle relève la menace, le défi : elle accepte le combat.

Rien de plus beau, de plus grand depuis les appels de 92 et de 93 n'apparaît dans notre histoire que la marche de 1914 vers les frontières. Dans l'admirable tableau, pas une ombre! Pas un dissident! Pas une récrimination, pas un reproche contre les graves fautes d'hier! Pas un Vendéen de l'anarchie pour planter le poignard dans le dos de la France patriote faisant face à l'ennemi! C'est l'*Union* dite aussitôt *sacrée.*

Assurément l'Allemagne et son empereur prussien ne s'attendaient point à trouver cette France devant eux. Mais connaissaient-ils la France? Les informateurs commissionnés ou béné-



Phot. Henri Manuel

MADEMOISELLE MARTHE CHENAL CHANTANT LA MARSEILLAISE

(AOÛT 1914)

voles dont ils l'avaient submergée, n'y avaient vu goutte. Il est des sentiments profonds dans l'âme des grands peuples qui ne sont point accessibles aux mieux stylés des espions volontaires ou embauchés. Le métier interdit à ces sortes la vision des grandeurs morales.

Ah! ce n'est plus le Paris criard, désordonné, agité, factice de juillet 1870! Ce ne sont plus ces cris avinés de « A Berlin, à Berlin! » qui déchirent l'air des rues de leur fausse note patriotique! Ce ne sont plus ces bandes commandées pour animer la chaussée et mimer le décor de l'enthousiasme dynastique et national fondus, l'un (on sait lequel) absorbant l'autre! Non, l'on ne dirait plus la même nation, la même ville. Toutes les masses militaires affluent animées, chaleureuses, ardentes, mais calmes en même temps, aux gares de chemins de fer, sur les quais d'embarquement, dans un ordre parfait de rangement et d'ordonnance; les foules populaires et familiales qui leur font cortège, les encadrent, les enlacent, les étreignent un instant, savent s'en détacher sans émotions théâtrales de douleurs déprimantes. Ceux qui restent comme ceux qui partent ont compris le grand devoir. Incessants, de jour, de nuit, ces départs se succèdent acclamés par un enthousiasme décidé et grave.

La France voulait la paix, maintenant elle veut la guerre, puisque l'empire allemand, dans son acharnement d'oppression et d'orgueil, l'y a contrainte. Son ardeur est réfléchie, chez la nation nerveuse! Cette fois elle ne remettra pas l'épée au fourreau sans avoir fortement puni cet insatiable banditisme et l'avoir acculé à l'impossibilité de renouveler un tel grand crime.

Et une fois de plus, pour combattre, la France invoque sa *Marseillaise*, sa Notre-Dame-de-Bon-Secours à la Patrie!

La Marseillaise se chante aux départs pour le front.

La Marseillaise emporte sur la Marne les bataillons que le redressement commandé par Joffre oppose aux centres allemands; elle emporte les bataillons que Galliéni jette sur le flanc hasardé de von Kluck. Le général prussien l'entend *la Marseillaise* fran-

çaise; des bataillons de pantalons rouges, elle monte, grandit; il s'arrète, recule; il est coincé. *Paris nicht Kapout!*

Il faudrait un livre, le livre d'or de l'héroïsme — le tome II de *la Marseillaise,* la suite de son Histoire aux armées — pour aligner tous les traits de sublime courage que *la Marseillaise* a inspirés, encadrés dans les innombrables combats quotidiens de cette longue guerre.

On ne peut ici les réunir tous, les célébrer tous; les historiens de l'avenir, plus complètement informés, disposeront des témoignages accumulés que publieront sans doute les combattants eux-mêmes. Ces témoignages, les combattants les doivent à leurs contemporains, à leurs admirateurs, à la postérité.

Toute cette fin de l'année 1914, toute cette première moitié de l'an 1915, *la Marseillaise* est le refrain dés jours et des nuits. Les poitrines, les bouches françaises n'en désemplissent pas. Elle se chante dans l'exaltation du combat; elle se chante aux ambulances, aux hôpitaux. Elle se chante jusque dans la mort.

Il faut remonter aux Viala, aux Bara, ces héroïques enfants tombés sur les champs de bataille de la Révolution, pour trouver un trait qui équivaille à la fin de ce jeune Gsell, soldat de 2e classe, engagé volontaire à dix-sept ans. Roger Gsell est fils d'un Alsacien, soldat de 1870 qui a opté pour la France : son patriotisme est de bonne race. Il s'engage au premier coup de canon; son régiment, le 53e de ligne, se bat vaillamment en Belgique, sur la Marne, sur l'Yser. A Dixmude, Roger Gsell tombe frappé de blessures profondes à la jambe gauche, au bras droit, à la poitrine; un obus allemand a éclaté près de lui, l'a criblé. Ses souffrances ne cèdent point aux soins les meilleurs. Son agonie est lente; elle dure deux mois. Son corps s'affaiblit, mais son courage d'adolescent ne faiblit pas un instant et devient plus indomptable. Plus il souffre, plus il se réjouit de s'être engagé soldat : « Si c'était à refaire je m'engagerais encore... » Enfin, il sent la mort venir : il console sa mère qui pleure à son lit d'hôpital; il presse la main de ses camarades de blessures; il remercie les médecins, les infirmiers qui l'avaient soigné, et son toujours enthousiaste courage veut s'affirmer à la dernière minute : il chante très fort *la*

Marseillaise... il la chante moins haut... il expire en la murmurant! Les archives de l'hôpital militaire du collège de Saint-Nazaire ne conserveront pas seules le souvenir de cet admirable petit héros. Roger Gsell figure à l'ordre du jour de l'armée française.

Le jeune Yves Mevel, lui, n'est pas d'Alsace, il est de Bretagne; il est aussi un chanteur héroïque de *la Marseillaise.* Il a seize ans, en août; il s'engage au 72e de ligne. Dès les premiers combats, il fonce dans la mêlée comme un vieux lion. Il est décoré de la croix de guerre. Son courage s'en accroît, plus téméraire. Cette fois, il est tout en avant, entonnant *la Marseillaise*; il est atteint de six balles qui ne le tuent pas, mais l'une lui crève l'œil droit.

Ces courages d'enfants rivalisent avec le courage des hommes.

Nous voici à la nuit de Noël 1914, au lieu dit la Tête-de-Faux. Nos alpins se disposent à réveillonner joyeusement. Mais la fête est interrompue. Brusquement un flot d'Allemands fait irruption dans la tranchée. Surprise. Corps à corps à coups de poing, de pied, de couteau, de baïonnettes. Les nôtres sont submergés, refoulés. Alors, devant la marée boche toujours montante, un cri est jeté : « Hardi! En avant, *la Marseillaise*! » L'hymne n'est pas seulement un réconfort, mais un appel. Une compagnie de seconde ligne accourt et rétablit le combat. C'est une rageuse furie. Décidément les alpins sont des diables. Et les Allemands commencent à regarder du côté de la sortie; ils détalent bientôt en bande, laissant sur le carreau : blessés, morts, prisonniers; cinq cents des leurs paient l'attaque; on compte parmi eux six numéros différents de compagnies de la Garde. De notre côté, nous relevons cinquante morts et une centaine de blessés. La balance est satisfaisante.

Le lendemain, les alpins, leur vaillant capitaine Tonchon en tête, portent pieusement leurs morts au cimetière; là, *la Marseillaise* est le dernier adieu que les héros morts reçoivent des héros vivants; elle devient un chant religieux, un *De profundis* exaltant la patrie!

C'est dans cette nuit du 24 au 25 décembre, dans cette grosse alerte de la Tête-de-Faux que le soldat Mallier, clairon réserviste au 30e bataillon de chasseurs se fait tuer en trouvant dans sa belle langue de troupier héroïque, des mots qui rivalisent avec le fameux « Debout les morts! » du lieutenant Péricard.

Dès le début de l'action, aux premiers feux, Mallier a bondi en avant de nos réseaux, il tombe au milieu de l'ennemi et là, comme ses camarades n'osaient plus tirer craignant de l'atteindre, il leur crie : « Mais qu'est-ce que ça peut bien f... Tirez! Tirez donc N... de D...! Vive la France! » Le combat interrompu, l'ennemi à demi chassé, ses camarades lui demandent s'il est toujours là! « Oui, leur crie-t-il! Je viens de recevoir une de vos balles, mais je n'y suis pas encore cette fois... Les voilà qui reviennent! Ils sont là tout près de moi... Allez y... Tirez... Vive la France! » Au point du jour on le releva mort à la même place. La lignée du chevalier d'Assas est inépuisable dans les rangs des régiments de France!

Tous ces combats de février sont très sanglants, très meurtriers. Les épisodes d'héroïsme collectif, les épisodes d'héroïsme individuel, se mêlent, se précipitent.

Le lieutenant Goyet, sous-préfet d'Orange, mobilisé depuis août, est toujours sur le champ, hors les tranchées, en avant de ses soldats qu'il entraîne d'un élan impérieux. Ce jour là l'assaut s'annonçait plus mauvais; Goyet remet ses papiers à son capitaine, l'embrasse longuement, et se tournant vers sa section : « En avant, mes amis! » Et, le premier, sous une grêle de projectiles, il se projette : il crie, il « hurle » *(sic) la Marseillaise*. Il tombe frappé de cinq balles, l'une en plein cœur.

Maintenant c'est un groupe entier, comme lié coude à coude, une musique de régiment qui s'acharne, se dévoue pour faire sa partie dans le combat.

Georges d'Esparbès, l'écrivain à la plume épique, l'auteur — il faut bien le qualifier, ce lettré — l'auteur populaire du *Régiment*, de *la Légende de l'Aigle*, de *la Guerre en dentelles*, des *Demi-solde*, autant de chefs-d'œuvre, a célébré dignement, en la narrant en toute simplicité, l'action héroïque accomplie le 28 février 1915, à Vauquois, par cette musique du 46e de ligne

un régiment populaire caserné à Reuilly dans le faubourg Saint-Antoine. Ils étaient *quinze* ces musiciens commandés par leur chef officier, Claude Laty. Le 28, ils sont de l'assaut. Les voici au plein de la mitraille. Ils jouent *la Marseillaise* naturellement.

Georges d'Esparbès les suit, et son récit est trop passionnément beau pour être écourté. On cite une page de d'Esparbès, on ne l'abrège pas :

. . . .

« Ils en étaient au refrain : « *Qu'un sang impur*... » quand le baryton Magny eût le bras traversé par un éclat d'obus; il recula aussitôt derrière son voisin pour ne pas distraire ses camarades.

» Presque en même temps, Tillocher, une basse, blessé à son tour, se couvrait la figure avec une main... Mais sentant qu'il n'était pas mort, qu'il n'était que blessé, il se remit à jouer.

» Le chef de musique ordonnait la reprise : *Allons enfants de la patrie*... et les « enfants de la patrie » resserrant leur groupe, recommencèrent.

» Les canons-revolvers tiraient toujours du bois de Cheppy; il y eut un instant de désordre. Un capitaine s'arrêta près des musiciens, la jambe fracassée, prit son épée comme pour la casser de rage, gronda deux ou trois jurons et tomba. Un jeune sous-lieutenant roula sur lui, tué sur le coup, en criant un ordre qu'on n'entendit pas. Un engagé de dix-sept ans, blessé d'une balle à la main et qu'on avait dû panser de force, jeta sa baïonnette tordue par un éclat d'obus, saisit un autre fusil, retourna au feu en courant; on ne devait plus le revoir...

» L'air chargé de fumée et de sable était martelé de coups rapides, comme des bâtonnets tintant sur des bouteilles. Les yeux sur leur chef, un peu pâles, plus pâles que d'habitude peut-être, les musiciens jouaient comme au jardin des Tuileries, sans une fausse note.

» Ils en étaient à la mesure : *L'étendard sanglant est levé*... lorsque les deux musiciens à gauche et à droite de leur chef, la flûte Delaître et l'alto Engels tombèrent morts, le premier la carotide coupée, le crâne du second ouvert par un obus.

» Le combat retentissait de clameurs et tourbillonnait en sifflant.

» Les hommes, qui jouaient sans partition, avaient pu voir tomber leurs camarades; une petite ombre traversa leurs yeux... Tillocher, basse, déjà blessé, fut frappé encore. Malgré sa première blessure au front, il avait pu continuer, mais cette balle dans la cuisse l'écarta définitivement du concert : baissant son archet, il reçut du chef de musique « la permission de s'asseoir ».

» Soudain, le 46e de ligne s'élança en trombe dans les premières tranchées ennemies.

» La *charge*! s'écria M. Laty.

» Et les musiciens commencèrent la charge, aux accents terribles.

» Presque aussitôt un corps s'écroula sur Tillocher; des trois clarinettes, Laurent tombait frappé d'une balle au ventre. Debout, il avait saisi par l'épaule son voisin Aigret; mais Aigret, tout à son devoir, continua sa partie : il secoua l'épaule et se détacha de son camarade, sans quitter des lèvres son embouchure.

» Une meute de mitrailleuses aboyait au sommet de Vauquois. Jamais, dans aucun combat, les soldats du 46e n'avaient entendu un charivari pareil : le terrain en sautillait. Mais la musique est une telle souveraine que, malgré ce tumulte, on pouvait encore entendre la charge.

» Un jeune artiste, Blanchard, ancien élève des Arts décoratifs, reçut une balle dans la joue droite, qui le fit tomber à la renverse avec sa grosse caisse. Lui non plus ne s'arrêta pas, et la même balle qui l'avait blessé perça la main d'un flûtiste, le soldat Régnier.

» Une compagnie française était déjà dans le village, on la voyait... L'artillerie ennemie semblait folle de massacre! L'assaut fini, la mêlée commençait dans Vauquois, de porte en porte, d'un mur à l'autre.

« *La Marseillaise!* » commanda encore M. Laty.

» Il était superbe. Il dut hurler l'ordre à pleine voix, car on *vit seulement* sa bouche s'ouvrir, ses lèvres trembler... On le comprit sans l'entendre.

» Tous ces braves s'agitaient dans la fumée comme des spectres. Ils en avaient les mouvements secs, les yeux brillants.

» Blanchard, qui s'était séparé de sa grosse caisse pendant la

charge, avait saisi un clairon, car les clairons manquaient. De son côté, Prévost, le petit Prévost (surnommé *Mimile*) n'avait pu jouer la charge sur son trombone qu'avec une seule main, l'autre, la droite, étant déchirée par cinq éclats d'obus. Mais comme pour jouer *la Marseillaise*, il lui faut faire « marcher la » coulisse », le musicien Meunier, second trombone, blessé à la cuisse, s'empara de l'instrument de son camarade et joua pour lui.

» Ouragan de flammes, de terre et de pierre! Les canons-revolvers prenaient la musique en enfilade, à droite de Vauquois. Gastel, clarinette, tomba percé d'une balle au cœur. Tous les instruments étaient traversés. Un obus fit voler en l'air un saxophone... Et M. Claude Laty (gants blancs) conduisait toujours la mesure.

» Dans un dernier sursaut, l'artillerie allemande multiplia ses coups. Imaginez cent cinquante canons rageant, boucanant et bagarrant dans une cacophonie de mitraille qui tombait en plein sur ce régiment, ce groupe chantant de soldats.

» Enfin, dans un intervalle de silence, on entendit venir un grand cri : le 89e accourait pour renforcer le 46e, pour le sauver; Avec une nouvelle ardeur la bataille reprit. Vous savez la suite, le monde entier la connaît. »

Quelques jours après, cette musique et son chef sont ainsi portés à l'ordre de l'armée :

« Laty (Claude), sous-chef de musique au 46e régiment d'infanterie : le 28 février, a fait jouer sa musique sous le feu, pour animer les troupes d'assaut, malgré un bombardement intense qui blessa ou tua dix de ses musiciens. »

Le lieutenant Louis Temporal du 11e bataillon de chasseurs! est, lui aussi, un croyant, un desservant de *la Marseillaise*. Déjà blessé trois fois, il est cité à l'ordre du jour de tous les échelons, division, corps d'armée, armée... Il enlève ses chasseurs à l'assaut tantôt au chant de la Sidi-Brahim, tantôt, le plus souvent, au chant de *la Marseillaise*. Rejeté blessé par une balle, accroché aux fils de fer, il est cerné avec ses hommes par une épaisse contre-attaque. L'ennemi le somme de se rendre; il répond par un tir à genou, par des jets de grenades et le refrain de *la Marseillaise* qu'il entonne avec ses soldats. Ils jurent ensemble de

tenir jusqu'au dernier. Tous tiennent parole et ne s'en tirent que mieux du pas. Le bataillon acclame le lendemain le lieutenant Temporal quand la croix de chevalier est épinglée sur sa poitrine.

Ici, c'est *la Marseillaise* qui conduit, inspire toutes les phases d'un combat d'infanterie et d'artillerie (avril 1915) où la retraite des nôtres puis le retour emporté, victorieux de leur offensive, décident tour à tour du sort d'un drapeau pris par l'ennemi, repris à l'ennemi. L'artilleur français, un Savoisien, qui écrit le lendemain aux siens, saute avec son caisson sous l'explosion d'un obus ennemi, sans être fracassé; il se secoue, se remet vite, mais il a perdu sa batterie de 75, dans la fumée, la boue mêlées : enfin il l'entend, loin en avant, qui recommence le feu; il y court, et son courage nous vaut un bon tableau de guerre vécue et racontée sans phrases :

« ... Deux villages flambaient. Les éclatements des obus faisaient une suite d'éclats ininterrompus (nous avons tiré 4.000 coups en deux heures) et un chahut fantastique. Soudain *la Marseillaise* éclata, tandis que les clairons de trois régiments sonnaient la charge. D'où nous étions, à la lueur des incendies, nous distinguions très bien le champ de bataille, et jamais je ne reverrai quelque chose de plus fantastique que ces milliers de jambes rouges en rangs serrés qui chargeaient. Les jambes grises commençaient à trembler (ils n'aiment pas la baïonnette), et *la Marseillaise* continuait, et les clairons sonnaient la charge, et nos canons crachaient sans relâche. Enfin nos fantassins joignirent l'ennemi. Pas un coup de fusil : la baïonnette. Soudain la charge s'arrête de sonner. Les clairons sonnaient « au drapeau ». Notre drapeau était pris. Instinctivement nous cessions le feu, atterrés. *La Marseillaise* sonnait plus fort, et là-haut, plus loin, la sonnerie « au drapeau » continuait. Un silence de mort... Seule, la musique et le clairon, et nous distinguions la mêlée terrible. Soudain les clairons s'arrêtèrent (une seconde), puis à toute volée ils resonnèrent la charge. Le drapeau était repris. Une clameur immense; nos pièces repartirent (toutes seules), et les Boches, cette nuit-là, durent fuir de toute la vitesse que leur permettent leurs bottes.

Vous qui vous figurez connaître *la Marseillaise* parce que

vous l'avez entendu jouer à des distributions de prix, revenez de votre erreur. Pour la connaître, il faut l'avoir entendue, comme je viens d'essayer de vous le dire, quand le sang coule et qu'un drapeau est en danger. Plus tard, quand je l'entendrai, à Chambéry ou ailleurs, je m'en irai, ça me gâterait mon souvenir... »

Qu'il serait touffu le livre d'or de *la Marseillaise* en cette année 1915 ! Cent exploits semblables explosent tous les jours, toutes les nuits dans nos armées : c'est comme un immense chœur qui monte vers la patrie, divinité de foi intacte à laquelle s'adresse dans un seul culte tous les enfants de la nation.

Nos armées de mer ne méritent pas moins de la France, officiers, simples gradés, matelots, mécaniciens. *La Marseillaise* sur les ponts ballottés, est là aussi un *credo* de courage et de sacrifice. Comment ne rapprocherait-on l'agonie du *Léon-Gambetta*, celle du *Monge*, coulant tous deux dans l'Adriatique, de la fin du *Vengeur*?

Le *Léon-Gambetta*, *Léon* comme l'appellent familièrement ses habitants, est un croiseur-cuirassé qui fait partie des escadres qui bloquent la flotte autrichienne prudemment embossée dans les rades de Pola et de Cattaro, et l'empêchent de rejoindre le *Breslau* et le *Gœben* devant Constantinople. Maintenant les torpilleurs et sous-marins ennemis prennent du champ en surface et au fond, ils se hasardent jusqu'au canal d'Otrante. Successivement le *Diderot*, le *Victor-Hugo*, le *Jules-Ferry*, le *Waldeck-Rousseau* sont visés et manqués. Le *Jean-Bart* est touché, toutefois non dans son organe vital. Le *Gambetta* a moins de chance : dans la nuit du 27 avril 1915 deux torpilles le frappent à bâbord, au-dessous de la flottaison, l'une dans les dynamos, l'autre dans la chaufferie : c'est aussitôt l'obscurité noire, c'est l'arrêt. Ce va être l'engloutissement immédiat. Les déchirures sont énormes. L'eau s'y est engouffrée par masses et sous sa propre pression rejaillit en gerbes monstrueuses, aussi hautes que les cheminées : l'une des cheminées tombe à moitié fendue. Le *Gambetta* penche déjà fortement.

Au premier brouhaha tous les officiers ont rejoint leurs cama-

rades de quart ou se sont jetés aux compartiments bondés d'hommes et encore accessibles. Le commandant André, capitaine de vaisseau, donne avec un calme imperturbable tous les ordres de salut, embarcations à la mer... « Pour vous seuls, mes enfants, crie-t-il aux hommes! *Nous, nous restons* », ajoute le commandant en montrant les officiers; au sauvetage des blessés et malades de l'infirmerie le quartier-maître Mongabure, le matelot Yves Le Moal, le premier maître infirmier Tulard ont déjà pourvu en hissant les camarades impotents sur le pont; on essaie les manœuvres de pont et de réservoirs de lest liquide pour faire contrepoids à l'inclinaison : ces dernières sont impossibles puisque les machines ne fonctionnent plus. Le *Gambetta* penche de plus en plus.

Sur le pont incliné, pas de panique mais un fouillis de choses, une foule d'hommes : l'équipage en compte 821 : beaucoup sont déjà morts dans les compartiments éventrés. Dans les fonds on entend des cris : « De la lumière, de la lumière! » quelques petites étoiles de lampes électriques à la main d'officiers, scintillent dans l'obscurité... L'équilibre devient impossible; sur le pont on s'accroupit, on est agenouillé, accroché. Successivement chaloupes, baleinières se culbutent, s'écrasent, chavirent : l'une d'elles peut surnager et s'écarter... Le *Gambetta*, après s'être redressé un instant sous le déplacement commandé de la foule du pont, s'incline encore plus... Cette fois, c'est la fin. « Mes enfants, dit le commandant, sauvez-vous comme vous pourrez! » La formule plus familière d'abandon est connue.

Mais le premier mouvement n'est pas d'abandonner... Non. Un cri *Vive la France* jaillit des poitrines. Dans un groupe on entonne la première strophe de *la Marseillaise*; dans un autre, celui du premier-maître Grall, on chante le *Mourir pour la patrie*... Encore du Rouget de Lisle!... Puis c'est une bousculade terrible : les uns, ceux qui savent nager, se jettent à l'eau, habillés, tout nus; les autres se cramponnent... Le *Gambetta* pique du nez. Un énorme remous...

Sur cet équipage de 821 hommes, 684 périssent : 108 sont sauvés sur la chaloupe et peuvent, le lendemain, arriver au phare de Santa-Maria-di-Leuca. Quelques torpilleurs italiens partis en

hâte de Brindisi recueilleront une vingtaine de survivants accrochés désespérément à des épaves et beaucoup de cadavres. Comme le *Vengeur*, les matelots du *Gambetta* ont chanté jusque dans la mort.

Le *Monge*, comme le *Gambetta*, est de garde contre la flotte autrichienne. C'est un sous-marin d'audace, de jour et de nuit. La nuit du 28 au 29 décembre de cette même année 1915 va lui être fatale. Une émergence audacieuse lui vaut un premier trou. L'eau entre en flux de grosse marée; l'équilibre est rompu. Le panneau de sécurité est tiré. Le *Monge* n'enfonce pas moins comme un bloc de jetée, la chaîne cassée, tombant à la mer; en quelques instants il atteint un fond de soixante mètres. Ses tôles flageolent, oscillent flou, craquent, s'aplatissent. Le commandant, l'équipage, tout le monde voit la certitude de la mort : les gradés donnent froidement les ordres, les autres obéissent, travaillent sans trouble, tranquillement. Pas un cri. Pas un juron. A l'intérieur, tout culbute : les accumulateurs chavirent; les plombs sautent; les acides se renversent, bouillonnent, fument, empoisonnent l'air. On commence à asphyxier. Tout à coup, un cri, joyeux tout de même, éclate : « Courage, courage! nous remontons... » C'est la voix du premier-maître torpilleur. Et l'on remonte en effet; on se sent remonter : les réservoirs ont pu se vider, la chasse a pu se faire. Voici le *Monge* à la surface. Est-il sauvé?

Le *Monge* est en plein cercle de navires autrichiens. A peine aperçu, il est canonné à bout portant. Un obus fait cette fois large brèche dans sa coque. Le commandant ordonne à nouveau : « Au poste de plongée!... » Probablement, sûrement c'est la fin. Le *Monge* n'est plus qu'un corps mort. Les moteurs sont inertes. L'eau entre en énormes flots. Pas un homme ne quitte son poste. L'eau monte toujours. Le *Monge* se noie. Plus rien à faire. Le commandant a vite jugé. Tout l'impossible a été tenté. Pourquoi sacrifier l'équipage? Non. Un dernier commandement : « Maintenant, mes amis, vous, vous avez le droit de vous sauver et même *gaîment*!... Montez sur le pont! Vous crierez trois fois *Vive la France!* Vous chanterez *la Marseillaise*!... »

L'eau est à hauteur de poitrine. L'équipage hésite à obéir à l'ordre de sauvetage... « Je le veux! » dit le commandant. Quelques-uns sautent à l'eau, les autres entourent leur chef qui tire stoïquement le capot du kiosque sur lui et le *Monge* s'abîme au refrain de l'hymne sacré, avec son commandant, ses matelots, ses quartiers-maîtres... Honneur immortel à ces héros, au lieutenant de vaisseau Morillot!

Le torpilleur d'escadre *Fourche* est bien vaillant aussi, mais il est moins malheureux, — du moins son équipage, — que le *Monge*, et *la Marseillaise* peut revendiquer sa part d'action dans le dénouement d'un demi-salut. Le *Fourche* filait porter secours à l'équipage du transport italien *Citta-di-Messina* torpillé, quand il est aperçu à son tour par un sous-marin ennemi. Aussitôt découvert le périscope, le commandant, le lieutenant de vaisseau Binos de Pombarat cherche à manœuvrer en grande vitesse pour échapper. Trop tard. Une torpille allemande frappe le *Fourche* à son tour, qui se casse en deux et coule aussitôt. Tout l'équipage est jeté à l'eau avec le fouillis d'épaves, mais il connaît, il aime ses chefs; il se tourne vers eux comme s'ils étaient ensemble sur un quai de débarquement. Le commandant les adjure du geste et de la voix. Quand un de ses hommes faiblit, il le saisit, assure sa ceinture de sauvetage, le lie à des épaves plus solides, le réconforte... Mais une heure, deux heures, trois heures se passent Plus d'un des matelots désespère. Alors le commandant de Pombarat entonne *la Marseillaise*; les naufragés l'entonnent avec lui et reprennent courage. La quatrième heure s'écoule... Enfin apparaissent à l'horizon deux bateaux compatriotes, le *Protée* et le *Casque*, qui naviguaient sur Corfou : ils pêchent presque tout le monde au passage. Un des sauvés et des plus maltraités dans la fracture et la coulée du bateau, avouait qu'il était à bout de forces et se sentait descendre quand ses camarades entonnèrent *la Marseillaise* : « C'est extraordinaire, concluait-il, ce que ça vous remonte ce machin-là! *(sic)* »

La Marseillaise n'est pas moins chaude au cœur et bonne à la voix de nos vaillants alliés.

En Russie, il est vrai, elle ne remplace pas encore le fameux *Boje tsara Krani*, le chant de Lwoff, plus prière agenouillée aux pieds du trône qu'hymne d'hommes debout pour la patrie. *La Marseillaise*, hélas! on ne l'a guère jusqu'ici entendue en Russie malgré le geste d'Alexandre III, sur notre cuirassé à Cronstadt, en 1891, qu'au pied des potences où allaient être hissés les généreux qui, en 1905, ont devancé la révolution de 1917, cette révolution qui depuis...

Mais en Serbie, en Roumanie, dans la guerre balkanique, à Salonique, nos frères d'armes la savent et la disent d'un cœur aussi vaillant que nos troupes de soutien. Ce qu'elle vaut dans une âme française, l'*Adeverul* de Bucarest le répète sur le récit de ce soldat serbe de Belgrade blessé lui-même avec une trentaine de camarades français dans un combat de retraite : « Un compagnon, un sous-officier français a été plus grièvement atteint que les autres; on a pu l'emporter, mais le blessé sent qu'il ne pourra supporter la traînée à l'arrière; il demande qu'on le laisse mourir sur place! Une grâce encore : en mourant il veut entendre *la Marseillaise*! Un des blessés entonne le chant, les autres reprennent le refrain et le sergent entre satisfait dans la mort, avec cet autre viatique, sacré lui aussi. »

L'Angleterre ne cesse de marier *la Marseillaise* à son respecté *God save the King*. Elle la chante dans Londres, dans les villages de ses comtés avec une telle conviction qu'on la proclame outre-Manche son second chant national. L'humour britannique ne perd jamais ses droits, et l'on prétend à Picadilly que les Français ne chantent pas assez leur *Marseillaise* et qu'on l'entend « beaucoup plus à Londres qu'à Paris! » Sur le front anglais elle donne la réplique des tranchées aux cris allemands : « Nous chantons la même chanson que vous, nous disent les soldats de la Grande-Bretagne et ses Coloniaux, parce que nous nous battons pour la même cause, celle du droit! » Il n'est pas jusqu'à l'héritier de la couronne, le vaillant et charmant jeune prince de Galles, qui, sur le front, ne veuille symboliser l'alliance d'aujourd'hui et de demain, en chantant *la Marseillaise* : dans un concert militaire improvisé par des soldats français au moment du départ, il se lève et d'une voix quasi-française, bien

timbrée, il entonne la première strophe de *la Marseillaise*. Il est acclamé d'enthousiasmes, et tous soldats anglais et français, entonnent le refrain (28 juillet 1915).

Que parler du Canada? Montcalm vient tendre la main à Wolff. Les morts de l'histoire savent ce que leurs patries doivent à la réconciliation des vivants. La flotte qui appareille dans le port de Québec pour amener en France les premiers contingents de l'armée canadienne, les héros qui rivaliseront avec les contingents du Cap, de l'Australie, de tous autres pays d'Empire, est saluée au départ par les musiques qui jouent et le *God save* et *la Marseillaise*, et une foule immense jette dans les airs pour qu'il traverse l'Atlantique avec les navires alliés le double cri de « Vive l'Angleterre! Vive la France! » (24 septembre 1914).

Enfin, notre admirable sœur, l'Italie qui, en août 1914, malgré la loquace fureur de Guillaume lui prodiguant d'insultantes menaces, nous donnait le concours de sa neutralité bienveillante, se lève en mai 1915. Certes le courage de la décision est grand à cette date : l'armée russe recule; le tsarisme lui a distribué des armes à raison d'*un* fusil pour trois soldats! Les troupes d'Hindenburg ont beau jeu contre des bataillons ainsi armés ou mieux désarmés. Mais l'instinct fraternel de la sœur latine n'a jamais déserté son cœur. L'Italie, grande nation moderne, ne doit point, non plus, permettre que de nobles morceaux d'elle-même soient des appendices de l'Autriche. Elle jette son épée dans la balance encore inégale. Les fils, les petits-fils de Garibaldi se rangent sous le jeune roi comme le grand aïeul sous les ordres du grand Victor-Emmanuel, et l'intrépide patriote, le poète raffiné d'Annunzio, plus profond politique à Quarto et à Rome en mai 1915, que notre Lamartine à l'Hôtel-de-Ville en 1848, enthousiasme de son inspiration guerrière sa nation, digne héritière de la république et des légions des consuls; il adresse à Maurice Barrès ce télégramme, texte historique rayonnant de beauté, qui date une époque en l'illuminant :

« Rome, 23 mai, 20 h. 15 m.

» Mon très cher frère,

» Je lis vos grandes paroles à l'heure même où la déclaration de guerre éclate dans la ville enfiévrée.

» On chante *la Marseillaise* autour de la colonne Trajane.

» Le vert et le bleu de nos drapeaux font une seule couleur dans le noir qui tombe.

» Je sais que le même souffle passe sous nos arcs de triomphe et sous le vôtre.

» Nous avions deux patries, et, ce soir, nous en avons une seule qui va de la Flandre française à la mer de Sicile.

» C'est la poésie qui fait ce don réel et merveilleux à notre amitié militante.

Fidem signemus sanguine.

» Votre frère,

» GABRIELE D'ANNUNZIO. »

Un peu plus tard, l'Italie officielle saluera elle-même *la Marseillaise.* Ouvrant à Rome le Parlement interallié, le président du Conseil des ministres, l'éminent M. Boselli, dira aux parlementaires français : « Votre chant national n'est ni républicain, ni monarchique, miss l'hymne de la civilisation en armes! » (Février 1917.)

Bien avant la guerre, *la Marseillaise* d'ailleurs était populaire en Italie. Nos compatriotes, en tourisme, l'entendaient chanter, fredonner, siffloter partout, sur les pentes du Vésuve, sur les bords du lac de Garde.

La guerre et l'alliance lui valent une popularité meilleure encore. *La Marseillaise* reçoit en Italie ses lettres de naturalisation : elle reste le chant français, mais on l'y salue en même temps un hymne d'humanité!

III

LA MARSEILLAISE PENDANT LA GUERRE (SUITE)
LA JOURNÉE DU 14 JUILLET 1915

La France reconnaissante à Rouget de Lisle. — Le cri national : « Rouget de Lisle au Panthéon... » — Une grande journée parisienne. — Le transfert du cimetière de Choisy-le-Roi. — Le départde l'Arc-de-Tiromphe. — La halte aux Invalides. — Rouget de Lisle et Napoléon voisins de crypte! Un étrange « dialogue des morts ». — Le discours de M. Raymond Poincaré, président de la République.

Alors, la France et son gouvernement dans un geste de reconnaissance d'une grandeur touchante qui rappelle celui du 14 juillet 1795, se tournent vers la mémoire de l'excellent Français, du soldat-poète qui a senti et chanté *la Marseillaise*, cet hymne magnifique de défense nationale en un jour de péril non moins grand pour la patrie que celui d'aujourd'hui.

De notre océan aux fronts, c'est un cri unanime :

« Rouget de Lisle au Panthéon... »

Rouget de Lisle, depuis 1836, repose dans le cimetière d'une commune de la banlieue parisienne. Non pas que ses concitoyens de Choisy-le-Roi aient oublié d'honorer la poussière de ses os : après les amis qui lui fermèrent les yeux, on les trouve au contraire toujours pieux à son souvenir et à sa tombe. Si, longtemps, la pierre sous laquelle dormait l'auteur de *la Marseillaise* avait été une modeste stèle où l'on lisait déjà une juste et glorieuse inscription, depuis que la Troisième République avait pu s'appartenir et figurer un autre régime qu'une étiquette menteuse abritant le complot de toutes les réactions, depuis surtout 1902, Rouget de Lisle avait enfin dans le cimetière communal, un impérissable et imposant tombeau dont l'érection appartenait à l'initiative des habitants de Choisy-le-Roi.

Déjà aussi deux statues provinciales, l'une encore à Choisy, l'autre à Lons-le-Saunier, attestaient que ses plus proches compatriotes étaient exempts d'ingratitude civique.

Mais le poète de *la Marseillaise*, pour beaux qu'ils fussent déjà, méritait des hommages moins particuliers.

La nation lui devait des hommages nationaux.

Toutefois, on n'entre pas au Panthéon, même sur le cri populaire, sans quelques formalités. Le suffrage qui en ouvre les portes est à deux degrés. Après l'élection primaire ou suffrage universel, il faut la ratification du suffrage au second degré, celui du Parlement, et malheureusement, quand, un des premiers, le Conseil municipal de Paris, fidèle à sa mission d'avant-garde, demande la translation glorieuse, le temps est compté : le 14 juillet est trop proche. Les deux Chambres ne peuvent se réunir, ni délibérer, si brièvement fût-ce, pour porter la loi.

La pensée d'un hommage public est cependant trop opportune, trop partout voulue pour que l'opinon accepte un ajournement lointain qui semblerait une défaite ou un refus suggérés par des dessous inexplicables, et l'on s'arrête à une manifestation moyenne, encore grandiose.

Rouget de Lisle, sur le chemin du Panthéon, fera halte à l'Hôtel des Invalides. La victoire aux frontières pourra dans l'intervalle s'achever entière. Puis là, le soldat qu'a été le poète de *la Marseillaise* trouvera la compagnie de grands soldats, de grands capitaines, de celui qui, dans les siècles modernes fut le plus grand de tous.

Certes le lieu et le coudoiement de Napoléon appelleraient des commentaires.

Rouget de Lisle, même pendant une heure, le compagnon de crypte de Bonaparte! Bonaparte qui fut son ennemi, son tenace persécuteur dès qu'il dut voir dans l'auteur de *la Marseillaise* un citoyen à la pensée libre, clairvoyante et sage, à la parole indépendante et franche, un homme resté debout, fier et probe au milieu de l'abaissement, de la cupidité, de la courtisanerie, du silence de tous! Rouget de Lisle parent du général Malet, que, comme cet audacieux et politique soldat prononçant la déchéance du « fou » de 1812, Bonaparte aurait voulu peut-être

envoyer au poteau de la plaine de Grenelle!... Un tel voisinage étonne... au premier regard.

Quel dialogue un historien philosophe, arrière-petit-fils de Lucien, de Fénelon, de Fontenelle, de Voltaire aura pu entendre entre ces deux morts, Rouget de Lisle et Napoléon, dans le silence de la nuit, quand le gouverneur des Invalides, le général Niox eut, le 14 juillet au soir, refermé sur son dernier hôte la lourde porte des souterrains de l'église Saint-Louis!

La cérémonie du transfert fut très belle, digne et de la nation qui la célébrait et de celui qui en était le héros.

Le 13 juillet, la veille, avait été une journée triste pour Choisy, la journée de la séparation, des adieux. Depuis tantôt quatre-vingts ans, Rouget de Lisle mort avait continué d'habiter dans la commune patriote, qui avait tenu à honneur de lui donner une hospitalité de calme, de respect, de sympathie pieuse; sa dernière demeure, les tombes du cimetière communal, avait été plus honorable que les pauvres domiciles parisiens où il avait si longtemps traîné une misère noblement supportée. C'était un aïeul dont la commune était fière, qu'elle aimait, dont il fallait se séparer.

Le temps était à l'unisson de l'heure dramatique : le ciel était bas et noir, le vent soufflait par rafales, des tourmentes de pluie tombaient par flots intermittents.

C'était la quatrième exhumation que subissait le cercueil. Il semble qu'en prévision des aventures qui menacent toujours un mort dont la vie a porté une signification devant les hommes, les habitants de Choisy aient voulu de bonne heure entourer la poussière des os de Rouget de Lisle d'une enveloppe protectrice solide aux maladresses, aux curiosités, aux profanations des hommes et aussi aux injures du temps : les restes sont relevés déjà enfermés dans un sarcophage de pierre cerclé et dûment scellé de lames de fer; sur le couvercle on lit ces simples mots : Rouget de Lisle.

La foule des habitants de Choisy se pressait au cimetière.

A 3 heures, les magistrats municipaux arrivent, le maire en tête, M. Rendu, qui en 1902, s'était si patriotiquement employé à ériger le magnifique tombeau en pierre de Vire, vide tout à l'heure de son héros. Le gouvernement avait délégué son ministre de l'Intérieur, M. Malvy, qu'accompagnaient MM. Delanney, préfet de la Seine, et Laurent, préfet de Police, quelques conseillers municipaux de Paris et conseillers généraux de la Seine, quelques sénateurs et députés de Paris, entre autres, M. Jean Longuet. La Société des vétérans de 70, les petits boy-scouts avec leurs drapeaux voilés de crêpe, un détachement du 21e d'infanterie coloniale et du 94e de ligne rendent les honneurs, font cortège. Le cercueil, extrait du caveau, est placé par les sapeurs-pompiers de la commune sur un affût décoré de drapeaux et recouvert d'un étendard tricolore. Deux files de soldats, encadrent le soldat de 92 et le ramènent dans Choisy.

A la mairie, les clairons sonnent aux champs, les troupes portent les armes et le cercueil est déposé dans la salle d'honneur sous un catafalque décoré de draperies rouges bordées or. Deux discours sont échangés entre le maire et le ministre aux cris de : « Vive la France ! »

Pendant la soirée, les habitants de Choisy et des environs défilent devant le catafalque. La nuit, la garde d'honneur de la veillée est fournie par le 94e et la compagnie communale des sapeurs-pompiers qui ne veut se détacher de Rouget de Lisle qu'au dernier instant.

Le lendemain, mercredi, 14 juillet, le ciel et le soleil donnent heureusement un plus brillant décor à la cérémonie que la guerre ne permet point d'appeler une fête, mais qui va figurer une grande journée. Le ciel est limpide d'azur; le soleil resplendit de tout son feu, et en projette les chauds rayons sur les foules et les régiments qui se hâtent vers la place de l'Étoile.

Rouget de Lisle partira de l'Arc-de-Triomphe pour aller à l'Hôtel des Invalides.

Dès le bon matin, le délégué du gouvernement, M. le sous-secrétaire d'État Dalimier était arrivé à Choisy prendre possession des Restes. Le cercueil avait été placé dans une bière en

chêne sur laquelle était apposée une plaque en argent portant l'inscription :

Rouget de Lisle
1760-1836

Une couronne de bronze, offerte par Choisy au grand mort qui avait été *son* mort pendant tant d'années, est seule placée sur le cercueil que l'on hisse dans un fourgon automobile drapé d'une large écharpe tricolore.

Après les derniers saluts militaires, le cortège des automobiles officielles regagne Paris par Vitry où la population l'acclame, par la place d'Italie qu'il traverse; il s'engage successivement dans les boulevards de Port-Royal, de Montparnasse, des Invalides, les avenues Duquesne et Bosquet, traverse la Seine au pont de l'Alma et par l'avenue Marceau, — il est 9 heures et demie, — débouche sur la place de l'Étoile.

Là le spectacle est déjà grandiose.

La place et la chaussée des Champs-Élysées jusqu'à la hauteur des Grand et Petit-Palais sont libres. Une foule immense en garnit les abords, les trottoirs, contenue par des cordons de troupes d'infanterie alignées.

Devant l'Arc-de-Triomphe, deux gros de cavalerie font demi-cercle : à gauche, à l'entrée des avenues Marceau, Kléber et Victor-Hugo, les cuirassiers; à droite, avenues Niel et Friedland, les dragons et les chasseurs; le général Galopin commandant la place de Paris, avec son état-major, entre les deux groupements.

Sous le chef-d'œuvre de Rude, le corps de musique de la garde républicaine domine, sur une estrade recouverte de vastes tapis éclatants. Du même côté, un peu plus avant dans la direction de la place de l'Étoile, un grand nombre d'officiers en tenue et l'abondante masse noire des invités civils.

L'Arc-de-Triomphe, au-dessus de ce tableau déjà impressionnant, en forme l'admirable fond. Des avions volant très bas décrivent dans le ciel leurs courbes d'une grâce hardie; la cin-

quième arme remplit aux fronts un assez vaillant rôle pour figurer dans cette double évocation des grands souvenirs militaires de la Révolution et de ceux déjà beaux de 1914.

Presque en même temps que débouche le cortège de Choisy, arrivent les membres du gouvernement, le président du Conseil, M. Viviani, en tête, et ses collègues; à ses proches côtés MM. Briand, Millerand, Augagneur; puis un grand nombre de députés et de sénateurs portant leurs insignes. Au bruit des honneurs, on fait place aux voitures de l'Élysée : le président de la République accompagné du chef de sa maison militaire, le général Duparge, en descend; il est en redingote et porte la rosette de la Légion d'honneur. M. Raymond Poincaré se place entre le président de la Chambre à sa gauche, M. Paul Deschanel; le président du Sénat à sa droite, M. Antonin Dubost. Derrière les trois présidents s'alignent les ministres; puis viennent le corps diplomatique, le préfet de la Seine, le préfet de Police, les bureaux et membres du Conseil municipal de Paris, les bureaux et membres du Conseil général de la Seine dont les présidents, MM. Adrien Mithouard et Paris, viennent place de la Concorde de saluer les statues de Strasbourg et de Lille; les bureaux et membres des Conseils d'arrondissements de la Seine. Dans le cortège prendront place à leur rang protocolaire le Conseil d'État, les grands-croix et les grands-officiers de la Légion d'honneur, la Cour de cassation, la Cour des comptes, le Conseil supérieur de l'instruction publique, l'Institut, la Cour d'appel, le Conseil supérieur des colonies, les maires et adjoints de Paris, MM. les doyens et professeurs de l'Université, les tribunaux, les juges de paix, etc.

M. Rendu, le maire, et la députation du Conseil municipal de Choisy viennent saluer le président de la République.

A ce moment un affût de canon — affût de l'artillerie de 1792 — se range sur la place dans l'axe même du terre-plein de l'Arc-de-Triomphe, et une escouade de soldats du génie — l'arme de Rouget de Lisle — y apporte le cercueil. L'affût est attelé de six chevaux; il est drapé d'une courtine de velours rouge frangée d'or; des drapeaux tricolores entrecroisés surmontent de leur lance et décorent de leurs plis le cercueil de chaque côté. Les

commandements retentissent. Les cavaliers présentent le sabre; l'infanterie porte l'arme.

En même temps, sur l'estrade dominée par le groupe de Rude, un chant s'élève, une musique retentit en moyen ton : c'est *la Marseillaise*.

La foule se découvre.

Mme Delna qui, dès le début de la guerre, a été la belle interprète de l'hymne et la favorite du public, chante de sa voix chaude et puissante la première strophe. Les chœurs de l'Opéra, de l'Opéra-Comique et du Conservatoire, accompagnés par la musique de la garde républicaine, entonnent le refrain.

Des acclamations saluent cette interprétation à la fois solennelle et entraînante.

Une voix d'homme chante le deuxième couplet, celle de M. Albers, l'excellent baryton. Les deux artistes alternent jusqu'à la dernière strophe *Amour sacré* qu'entonne Mme Delna. Les acclamations redoublent.

C'est ici la fin du premier acte de cette noble journée.

Le cortège maintenant s'ébranle et descend lentement les Champs-Élysées; des trottoirs, des fenêtres garnies de drapeaux français et alliés partent d'incessants *Vivat* qui acclament le passage.

L'affût du cercueil est précédé de plusieurs escadrons à la tête desquels chevauche le général commandant la Place. Un fragment de section de soldats du génie entoure le char militaire; au milieu d'eux six officiers de l'arme marchent sabre au clair.

Immédiatement derrière viennent le Président de la République, les Présidents de la Chambre et du Sénat, les ministres, les sénateurs, les députés, puis tous les corps constitués suivis de vingt sociétés populaires de Patriotes, de Vétérans, de Défenseurs de la République, de boy-scouts avec leurs drapeaux et bannières.

De chaque côté de l'avenue, la haie est faite par le 1er et le 4e zouaves, les 29e et 30e d'infanterie territoriale, le 23e d'infanterie coloniale et une compagnie de fusiliers marins.

Les acclamations ne décessent pas, chaudes, spontanées,



A. Lesbroussart, pinx.

TRANSLATION DES CENDRES DE ROUGET DE L'ISLE, LE 14 JUILLET 1915
DU CIMETIÈRE DE CHOISY-LE-ROI AUX INVALIDES, EN PASSANT PAR L'ARC DE TRIOMPHE

sincèrement *ex imo* : « Vive la France! Vive la République! Vive *la Marseillaise*! *(sic)*. Honneur à Rouget de Lisle! »

A mi-chemin de la place de l'Étoile et des Grand et Petit-Palais, le sentiment de la foule s'exalte, et la haie des troupes s'ouvre sans résistance sous la poussée de l'enthousiasme : la foule veut prendre place dans le cortège; elle veut être, non pas seulement témoin, mais acteur dans ce tableau mémorable, et la fusion fraternelle se fait sur la chaussée par un accueil de cordialité à l'irruption des manifestants.

Le cortège n'en devient que plus dense, plus imposant.

La journée n'en sera que plus populaire.

On n'entend pas un cri brutal, ni ne voit un geste violent.

L'intelligence sympathique des foules parisiennes fait l'admiration des nombreux étrangers qui y tiennent bonne place.

A la hauteur des Palais, le cortège, ainsi doublé, tourne à droite; il continue d'avancer dans l'ordre le meilleur sur le pont Alexandre III entre les cordons latéraux de troupes d'infanterie où l'on distingue les populaires « marsouins », encore les zouaves pittoresques avec leurs chéchias et leurs larges pantalons rouges qui vont disparaître bientôt pour un vêtement plus commode, et font contraste de couleur avec le bleu horizon des nouveaux uniformes de guerre. Derrière les cordons de troupes et de gardiens de la paix se massent, ici, les officiers et soldats permissionnaires, là les blessés, les convalescents et leurs dévouées gardiennes des hôpitaux de la Croix-Rouge qui se joignent au cortège et traversent avec lui l'Esplanade.

Maintenant c'est le troisième et dernier acte de ce vrai drame national.

La scène est la vaste Cour d'honneur de l'Hôtel des Invalides.

Au fond, devant l'entrée de l'église, le perron de la galerie faisant porche est surmonté de grandes draperies qui le plafonnent; les dalles sont couvertes de larges tapis et deux rangs de fauteuils dorés achèvent une décoration de grand salon officiel. Déjà de nombreux personnages publics, une partie du corps diplomatique, attendent. Sur les côtés des marches sont

échelonnés les pensionnaires de l'Hôtel, les Invalides, solides encore et martiaux, tenant la lance avec flamme; les Gardes républicains en uniforme de gala complètent cette belle troupe d'honneur. De chaque côté de la vaste cour, des avions, des canons pris aux ennemis font le cadre qui rappelle les réalités de la guerre. Par contraste les enfants des écoles de la Ville mouvementent, derrière, leurs groupes de curiosité attentive et jettent leurs jeunes cris patriotiques. Sur les galeries, aux balcons apparaissent des milliers de têtes penchées.

A 10 h. 35 m., le cortège fait son entrée par la grand'-porte. Le général Niox, gouverneur de l'Hôtel, salue de l'épée et commande : « Présentez armes! » aux troupes déjà rangées qui attendent. Le général Cousin commande la sonnerie : « Au drapeau! »

Une immense acclamation *Vive la France!* retentit quand l'affût du cercueil entre dans la cour au milieu de laquelle il s'arrête.

Le président de la République, suivi des deux présidents et des membres du gouvernement, gagne directement l'estrade du porche; en même temps *la Marseillaise* résonne à nouveau, jouée par la musique de la garde républicaine avec son invariable maëstria.

A peine la dernière strophe a-t-elle été suivie de son refrain que M. le président Poincaré s'avance près des premières marches du perron, encadré à distance des deux présidents, et, d'une voix bien connue dans sa fermeté et sa belle clarté, après avoir salué les drapeaux des régiments et la bannière de Choisy groupés à ses pieds, prononce le discours qui va donner à la journée sa véritable signification non pas devant la France — la France n'a pas besoin qu'on lui interprète *la Marseillaise* — mais devant l'ennemi.

Le discours du président de la République doit prendre place dans l'histoire de *la Marseillaise* à côté des meilleures pages qui ont été consacrées à l'hymne depuis que la nation l'a inscrit dans son *credo* patriotique et républicain. Assurément l'opinion publique et lettrée n'avait point attendu ce 14 juillet pour juger à sa valeur l'écrivain et l'orateur qu'est M. Raymond Poincaré :

on le savait grand orateur, d'une correction qui, pour atteindre naturellement à la noblesse, à la pureté académiques, n'en restait pas moins originale, vivante, précise, accessible à l'audition populaire. Ses discours au Parlement, auparavant ses plaidoiries au Palais avaient de droit donné à l'avocat, au député, au ministre un fauteuil parmi ces Quarante où avaient figuré les Dufaure, les Berryer. On le savait également écrivain consommé, habile et riche d'expressions, bon critique d'idées et de forme, d'un mot maître en notre belle langue. Alors donc qu'on ne le considérerait qu'au point de vue de l'art, le discours sur *la Marseillaise* apparaît comme une très belle œuvre. Mais le Président avait sur ses devanciers, les Lamartine, les Quinet, les Michelet, le cruel avantage d'appliquer au sujet son *ingenium* oratoire dans une heure frémissante que ceux-ci n'avaient point connue. *La Marseillaise* n'était plus ici un thème de souvenirs historiques magnifiquement célébrés à de longues années de distance et dans la sécurité littéraire de la paix : *la Marseillaise* redevenait le chant actuel de la patrie envahie, de la bataille engagée, et le premier magistrat de la République la commentait au bruit des canons de la frontière, comme les généraux de 92 la chantaient eux-mêmes, sur le terrain, à Valmy, à Jemmapes, en avant de leurs bataillons, le chapeau au bout du sabre.

La Marseillaise, dans la bouche du Président, est le cri de la France de 1914, « cri de vengeance et d'indignation d'un peuple qui, non plus qu'il y a cent vingt-cinq ans ne pliera le genou devant l'étranger » ;

La Marseillaise c'est « la nation souveraine qui a la passion de l'indépendance et dont tous les fils préfèrent délibérément la mort à la servitude » ;

La Marseillaise est à la fois « le témoignage du génie populaire et l'affirmation volontaire de l'unité française ».

Aussi, est-ce *la Marseillaise* que trouve dressée devant lui le peuple de domination, de provocations, de mensonges, d'ultimatums injurieux, d'hypocrisie, de lâches attaques terroristes, le peuple de proie qui dégrade la civilisation, qui déshonore la science mise au service de la plus sauvage barbarie.

Si *la Marseillaise* retentit aussi dans l'univers dans ce même

moment, c'est que tous les peuples la saluent comme une protestation de la liberté des nations, de leur indépendance, et saluent en même temps la France qui, en la créant sur les lèvres d'un de ses soldats, lui a donné cette immortelle signification commune...

La partie politique et militaire du discours du président Poincaré, prend maintenant le pas et devient capitale. L'ennemi n'a pas besoin de chercher entre les lignes la pensée française. Après un court et trop exact tableau des provocations prussiennes et allemandes systématiquement amoncelées, le grand orateur montre l'Allemand qui voudrait s'assurer les bénéfices tangibles de son crime et les tenir à jamais, faisant circuler des bruits de paix, d'une paix garante de son butin et de l'impunité. Au nom de la France, le Président repousse la seule hypothèse de cette fin de guerre, de toute *paix précaire*, et déclare que le pays qui s'est levé aux appels de *la Marseillaise*, ne parlera de paix que, lorsque avec ses alliés il aura rétabli le droit, tout le droit :

« ... Puisqu'on nous a contraints à tirer l'épée, s'écrie M. Poincaré, nous n'avons pas le droit de la remettre au fourreau avant le jour où nous aurons vengé nos morts, et où la victoire commune des alliés nous permettra de réparer nos ruines, *de refaire la France intégrale* et de nous prémunir efficacement contre le retour périodique des provocations.

» De quoi demain serait-il fait, s'il était possible qu'une paix boîteuse vînt jamais s'asseoir, essoufflée, sur les décombres de nos villes détruites? Un nouveau traité draconien serait aussitôt imposé à notre lassitude et nous tomberions, pour toujours dans la vassalité politique, morale et économique de nos ennemis. Industriels, cultivateurs, ouvriers français, seraient à la merci de rivaux triomphants et la France, humiliée, s'affaisserait dans le découragement et dans le mépris d'elle-même.

» ... Non, non, que nos ennemis ne s'y trompent pas! Ce n'est pas pour signer une paix précaire, trêve inquiète et fugitive entre une guerre écourtée et une guerre plus terrible, ce n'est pas pour rester exposée demain à de nouvelles attaques et à des périls

mortels que la France s'est levée tout entière, frémissante aux mâles accents de *la Marseillaise*.

» Ce n'est pas pour préparer l'abdication du pays que toutes les générations rapprochées ont formé une armée de héros; que tant d'actions d'éclat sont, tous les jours, accomplies; que tant de familles portent des deuils glorieux et font stoïquement à la patrie le sacrifice de leurs plus chères affections. Ce n'est pas pour vivre dans l'abaissement et pour mourir bientôt dans les remords que le peuple français a déjà contenu la formidable ruée de l'Allemagne, qu'il a rejeté de la Marne sur l'Yser l'aile droite de l'ennemi maîtrisé, qu'il a réalisé depuis près d'un an, tant de prodiges de grandeur et de beauté.

» Mais ne nous lassons pas de le répéter : la victoire finale sera le prix de la force morale, de la persévérance. Employons tout ce que nous pouvons avoir de calme, de vigueur, de fermeté à maintenir l'union dans le pays... à ramasser en un mot la totalité des énergies nationales dans une seule pensée et dans une même résolution : la guerre poussée, si longue qu'elle puisse être, jusqu'à la défaite définitive de l'ennemi et jusqu'à l'évanouissement du cauchemar que la mégalomanie allemande fait peser sur l'Europe.

» Déjà le *jour de gloire* que célèbre *la Marseillaise* a illuminé l'horizon; déjà en quelques mois, le peuple a enrichi nos annales d'une multitude d'exploits merveilleux et de récits épiques. Ce n'est pas en vain que se seront levées en masse, de tous les points de la France, ces admirables vertus populaires. Laissons-les achever leur œuvre sainte : elles frayent le chemin à la victoire et à la justice. »

Les applaudissements répétés de l'estrade, les acclamations du public saluent cette parfaite conclusion d'éloquence morale et de haute raison politique.

Puis des galeries supérieures s'envolent encore les voix de M[me] Delna et d'Albers, la voix de *la Marseillaise*. Bien concentrées dans l'immense et profonde cour de pierre, les ondes des strophes dites par les deux excellents artistes, les refrains répétés

par les chœurs des Opéras, prennent une expression d'indicible force; elles pénètrent l'âme de la foule qui s'associe au chant, et toujours l'immortelle strophe *Amour sacré* fait mouiller les paupières, tressaillir les poitrines, bondir les cœurs.

Une heure de 92 ressuscite.

Les troupes défilent maintenant pour le départ sur l'air de *Sambre-et-Meuse*; elles sont acclamées.

La cérémonie est close.

M. Raymond Poincaré remonte dans le landau présidentiel et s'éloigne lentement; sur l'Esplanade la population parisienne lui fait une chaude et méritée ovation.

Puis la cavalerie de l'affût s'ébranle et vient se ranger devant le perron de l'église. Un catafalque y est élevé qui domine la cour. Le cercueil y est placé.

Toute la journée une foule considérable, après avoir animé l'Esplanade, les alentours et la cour de l'Hôtel, défile devant les restes de Rouget de Lisle, et son émotion généreuse glorifie le soldat-poète de l'héroïque, de l'exemplaire époque. Des centaines de jeunes vendeuses-quêteuses — dont on retrouve toujours l'infatigable et gracieuse silhouette dans les journées de Paris — sillonnent cette foule et la sollicitent au profit des blessés pour l'achat de médailles reproduisant le noble profil de Rouget de Lisle dû à David d'Angers. Par une bonne pensée, « l'ordinaire » des blessés dans tous les hôpitaux de la ville avait été doté de « suppléments » toujours bien venus du soldat, et des envois innombrables y affluaient également pour corser le dîner de ceux qui avaient dû rester sur leur lit de mutilés ou rentrer de bonne heure après une courte sortie de convalescent. Cette touchante solidarité si familière soit-elle, ne doit pas être tue.

A 5 heures du soir, les grilles extérieures de l'Hôtel étaient fermées et, en présence du Gouverneur, le général Niox, du colonel Monteil attaché à la Place, du chef de bataillon Piquet-Pellorce commandant l'Hôtel, de M. le commissaire de police Paul Guichard, de quelques officiers et civils invités et de

membres de la presse, le cercueil était descendu dans les caveaux où reposent presque aux pieds de Napoléon, les gouverneurs des Invalides, des généraux, des maréchaux illustres.

C'est là que Rouget de Lisle attendra — peu de temps nous en avons l'espoir, la certitude — que l'achèvement du geste de reconnaissance nationale le conduise au monument où sa place est marquée, au Panthéon.

Telle fut cette journée du 14 juillet 1915, assurément une des plus belles, des plus impressionnantes, des plus dignes de mémoire dans son expression de patriotisme et de justice publique qu'ait connues la grande ville qui en a tant célébrées.

Quel contraste la succession des temps et aussi l'éternelle ironie des choses venaient de mettre entre cet éclat posthume des présentes années, et la morne détresse, la longue obscurité de la vie de l'auteur de *la Marseillaise* sous l'Empire et la Restauration, même sous la Monarchie de Juillet! Ce contraste, la parole de M. Raymond Poincaré l'avait souligné encore par l'éloquence même et la justesse de l'éloge de Rouget de Lisle, le héros du 14 juillet 1915, mais aussi jadis l'indigent prisonnier pour dettes, le pauvre vieux capitaine pseudo-retraité de l'armée, le mort délaissé, oublié tant d'années. De tous les « numéros » prévus dans la célébration officielle, aucun n'avait été omis par les maîtres de cérémonies civiles et militaires, et si banal en paraisse à un coup d'œil superficiel le détail (dont nous avons intentionnellement répété la minutie), tous ces épisodes réglés dans l'ordre du programme, appliqués avec une pieuse exactitude, portaient leur bonne signification d'équité consolatrice.

Au titre de notre philosophie politique et de notre justice humaine, Rouget de Lisle recevait les réparations glorieuses des duretés, des cruautés de la vie que lui avaient infligées la haine des pouvoirs publics, l'indifférence des puissants du jour; il était vengé du sordide abandon, de la misère poignante dans lesquels l'avait abîmé l'ingrat égoïsme de ses contemporains immédiats.

Ces tardives récompenses d'une justice nationale, lente sans

doute, gardent, malgré la mélancolie qui dans le fond s'y cache, une belle force d'exemple et de réconfort. La vérité, l'équité y président. Rares sont les élus d'entre les hommes publics qui peuvent y prétendre à ce degré. De telles journées sont la marque d'une grandeur éternellement assurée. Plus d'un glorieux de l'heure, plus d'un illustre de l'année qui a rêvé de survie dans l'histoire pourrait envier un tel destin, celui qui grave le nom à travers le temps, dans la mémoire des hommes.

La postérité n'a cure des parades sur l'estrade, des bruits charlatanesques, des éloges hyperboliques que prodiguent l'amitié complaisante, la bassesse ou la vénalité : elle laisse tomber au néant les petits hommes, ceux qui ont cru faire de grands gestes, les petits écrits ceux qui répètent ou balbutient; elle oublie l'or des fortunes, la somptuosité des états de maison, les titres, les places, les fonctions, les honneurs; elle fait plus qu'abaisser les fausses grandeurs, elle les ignore. Mais elle est attentive à ceux qui ont servi leurs concitoyens de services magnanimes; elle est reconnaissante à ceux qui, par une grande parole, une grande action ont servi leur patrie ou l'humanité. Qui niera que Rouget de Lisle, parmi les hommes de la Révolution ait été un de ceux qui ont le mieux servi l'humanité en servant la patrie? Et, dans sa juste gratitude, la postérité va chercher les cendres d'un vieux chantre populaire, d'un officier subalterne patriote, dans un pauvre cimetière de village, pour les conduire vers sa nécropole de vraie gloire.

IV

LA MARSEILLAISE PENDANT LA GUERRE (A SUIVRE)

La Marseillaise *à Malancourt. — A Vaux. — A Verdun. — Au Moulin-de-Laffaux. — Deux axiomes du front : « Passeront pas !... On les aura !... ». — Le théâtre des armées. — Comme au temps de Maurice de Saxe! — Les « Ombres » de Dugny-sur-Meuse et* la Marseillaise. — *Les artistes parisiens en campagne.* — La Marseillaise *intangible.*

Cette apothéose ne s'éteint pas, ne fléchit pas même comme il arrive souvent le lendemain à tant d'apothéoses, dans le demi-silence et la pénombre.

La Marseillaise soutient sa forte voix et son vol lumineux. Aux lignes de repos, aux tranchées, aux vagues d'assaut elle demeure le cordial d'endurance, l'inspiratrice d'héroïsme, l'entraîneuse d'emportement. Les années 1916 et 1917 sont siennes comme les années 1914 et 1915.

Maintenant la guerre s'est accrochée au sol; elle s'y fixe; elle s'y terre. L'immobilité provisoire de l'assiégeant français faisant le blocus de l'Allemand devient la tactique de nos armées, et à cette immobilité inaccoutumée convient la compensation du mouvement des âmes. *La Marseillaise* le contient ce mouvement et, le « *Marchez! Marchons!* » de son refrain est une menace effective contre l'ennemi, et de jour et de nuit, qui se réalise au premier commandement d'*En avant!*

Et reprend, et continue la série des admirables traits collectifs et individuels où tout est accompagné, soutenu, poussé par la grande voix de *la Marseillaise*.

C'est le 12e bataillon de chasseurs, sous le commandement de son chef Ardisson qui, criblé, décimé plusieurs fois par les mitrailleuses ennemies, gravit d'un galop de cœur et de jambes superbe, au chant de *la Marseillaise*, les pentes dénudée d'un piton, s'engouffre dans les tranchées allemandes vidées, s'y ins-

talle malgré contre-attaques et bombardements. Trois semaines après cet exploit ce même bataillon, se moquant des tirs de barrage, enlève, toujours au cri de l'hymne, un sommet plus avant et s'y implante (janvier 1916).

C'est en mars 1916, après les échecs d'assauts ennemis contre nos positions de Malancourt à Avoncourt, que, sous un bombardement « fantastique » qui écrase le village d'Esnes, bombardement continué quarante heures sur le même point, nos soldats partent en première ligne chantant alternativement *la Marseillaise* et le *Chant du départ*, et les coupant de rires et de l'axiome : « Passeront pas! Passeront pas! »

C'est en septembre 1916 le soldat François Salini, brave fantassin, originaire de notre vaillante Corse, dont, comme en 70, s'élancent aux frontières françaises les fils héroïques par milliers, c'est le simple soldat Salini déjà titulaire de la croix de guerre avec deux palmes, deux fois blessé, qui entraîne ses camarades en chantant *la Marseillaise*, se jette sur un gros d'Allemands, et, cœur et tête d'initiative, occupe une position qui surplombe l'ennemi et menace son flanc.

C'est encore, ce même mois, le sous-lieutenant Henri Genet, hier collaborateur des *Débats*, de la *Liberté*, qui, le 4, se jette héroïquement avec sa section sur le fortin de la route de Vaux, devant Verdun, et se fait tuer, une badine à la main, *la Marseillaise* à la bouche, ouvrant la marche aux braves qui vont rentrer dans Vaux et rendre à la ville inviolée sa ceinture de sûreté!

C'est le 2e bataillon du 173e régiment d'infanterie, sous le commandement de son chef Appert, qui reste une demi-journée sous un bombardement de gros calibre, et s'obstine dans les tranchées ouvertes, éboulées, comblées et repousse deux attaques d'un bataillon allemand frais, et furieusement donne un coup de balai à l'ennemi en chantant *la Marseillaise* égayée par l'autre axiome : « Les Boches, on les aura! »

Dans cette énumération, banale à force de beautés et de vertus surhumaines répétées, on ne sait quel trait choisir, quelle troupe saluer; on craint d'oublier et l'on ne peut tout écrire. Encore ce trait cependant :

Voici, en mai 1917, un régiment de grosse cavalerie, le 9e cui-

rassiers, transformé en alerte régiment de fantassins qui enlève à la baïonnette le moulin de Laffaux, redoute, presque forteresse gorgée d'Allemands. Le spectacle est sublime. La première vague d'assaut sort en chantant *la Marseillaise*; elle est reçue par un feu décimant; ce qui reste court toujours au but. La seconde vague d'assaut jaillit à son tour de la tranchée et encore le chant de *la Marseillaise*!... La redoute est emportée.

Ainsi plus que jamais le soldat français chante *la Marseillaise*. Il la chante au combat; tantôt seul : il donne le ton, le *la* aux autres; tantôt tous les camarades la chantent en masse. Les hommes aiment à chanter comme à prier ensemble.

Le soldat français a dans l'hymne toujours la même foi. Un jeune lieutenant de nos amis nous écrivait, au milieu de cette année 1917, d'un coin de la terre d'Alsace partiellement reconquise : « Une nuit, nous étions commandés d'attaque : mes soldats et moi arrivons à l'ennemi, nous le tombons, nous le boulons, et *la Marseillaise* nous jaillit de la gorge... Je crois bien que l'écho en est monté jusqu'aux profondeurs du... firmament!... Je regardai le ciel : les étoiles brillaient comme des soleils tout proches! Je vous assure que l'éclat de leur scintillement dénonçait qu'elles avaient entendu *la Marseillaise* et qu'elles illuminaient pour notre petit coin de victoire!... »

Ce jeune et vaillant officier avait raison de hausser ainsi le ton sur la terre d'Alsace.

La terre d'Alsace est la première patrie de *la Marseillaise*. *La Marseillaise* est là doublement chez elle, et, comme en 92, elle chante naturellement au cœur alsacien. A Strasbourg, selon un mot heureux (Pierre de Quirielle), on a *la Marseillaise instinctive*. Que de jeunes gens ont été se la redire au piédestal de la statue de Kléber et prononcer là le bon serment! Non, ce n'est pas un hasard si *la Marseillaise* fut composée à Strasbourg; si ce fut chez le maire de Strasbourg qu'elle fut chantée pour la première fois. L'Alsace, première terre de France face à l'ennemi, est le sol sacré que l'on ne peut toucher du pied, où l'on ne peut respirer sans ressentir au centuple la religion de la patrie.

Pendant les quarante-sept ans d'occupation, d'une occupation moralement impuissante, ce fut pour l'Allemand, à la charge d'un Alsacien, être doublement l'ennemi, doublement Français, que de ne point avoir oublié *la Marseillaise*, et l'habitant devenait plus suspect si le policier passant, talonnant le trottoir, surprenait que la fillette de la maison la fredonnait sur son piano!

Dans la longue bataille de la Somme à la Meuse, sur tous les champs de combat des Flandres et de l'Est, *la Marseillaise* sonne le clairon, tient le drapeau, et quand le gouvernement, comme le grand Condé en Catalogne, comme Maurice de Saxe dans ces mêmes Flandres, veut distraire les armées, détendre les nerfs, dérider la barbe des « poilus »; quand il organise des spectacles dans les lignes de repos, et envoie comédiens et comédiennes renommés au *Théâtre des armées*; quand il fait jouer des tragédies ou des vaudevilles, c'est *la Marseillaise* qui a les honneurs des levers et des baissers de rideaux. Mmes Delna et Chenal, les héroïnes parisiennes de l'hymne, ont des sœurs, belles et bien-disantes, acclamées aux scènes du front : Mme Nelly Martyl doit être rappelée à côté des grandes camarades. Comment surtout ne pas saluer le vaillant Renaud de l'Opéra à qui son admirable talent de chanteur vaut les ovations de ces réunions militaires; à qui sur le front son beau courage mérite le galon d'officier et la croix d'honneur!

En 1745 le maréchal de Saxe écrivait à Favart, directeur de l'Opéra-Comique d'alors, qui avait organisé sur commandement une expédition de théâtre à la suite : « Je vous nomme surintendant de ma Comédie. Je suis persuadé que vous ferez tous vos efforts pour la rendre florissante; mais ne croyez pas que je la regarde comme un simple objet d'amusement; elle entre dans mes vues politiques et dans le but de mes opérations militaires. »

Le général Pétain, le Grand Quartier général, savent, eux aussi, comme le disait encore Maurice de Saxe, que sur le soldat français « un couplet de bonne chanson fait souvent plus d'effet que la plus belle des harangues »! et l'actif M. Dalimier, le sous-secrétaire d'État aux Beaux-Arts, ainsi que M. Émile Fabre, hier auteur dramatique justement applaudi, aujourd'hui Administrateur de la Comédie, dressent des programmes où la saine et vieille

gaîté française se fait acclamer par vingt héroïques auditoires. Le courage, l'abnégation, le sacrifice n'abhorrent ni le sourire ni même le rire.

« A ces vaillants, disait le général Pétain au lendemain d'une victoire sur la Meuse, donnez le plus de plaisirs que vous pourrez! »

Pour l'héroïsme, nos soldats n'ont pas besoin qu'on leur en suggère. A vrai dire *la Marseillaise* elle-même ne leur en crée pas : elle constate l'héroïsme de ceux qui la chantent. Voilà tout!

Une de ces soirées de distrayante et intelligente halte, sous Verdun, en 1916, a laissé son souvenir.

C'était à Dugny-sur-Meuse, en janvier. On avait monté pour la nouvelle année une revue jouée par des *Ombres*. Une élite de jeunes poilus, écrivains, artistes parisiens, avait collaboré : les *Ombres* découpées par Henri Dangon; la musique signée de Charles Cuvillier; les décors dus au... burin de Patriarche, un prix de Rome; les paroles rimées par le spirituel Jacques Bousquet. Devant le rideau, un parterre de soldats, d'officiers, de généraux, le général Herr, commandant la région, les généraux Duchêne, Chrétien, Renaud, Nayral de Bourgon, Bapst.

Le succès est grand; nos poilus acclament les auteurs, et le rideau baisse sur cette chanson de Jacques Bousquet adaptée par Charles Cuvillier, avec variations, sur l'air de *la Marseillaise*, et lancée par Paul Gentien, bon chanteur volontaire :

C'est en chantant *la Marseillaise*
Que nos soldats s'en sont allés,
Le cœur ardent, les yeux de braise,
Quittant leurs vignes et leurs blés.
Contre eux, comme en quatre-vingt-treize,
Grondaient les tyrans assemblés...
C'est en chantant *la Marseillaise*
Que nos soldats s'en sont allés!

C'est en chantant *la Marseillaise*
Qu'on tombe à l'ombre du drapeau
Sur un coin de terre française,
D'où s'enfuit le mauvais troupeau.

On marche, on court dans la fournaise
Une balle vous troue la peau...
C'est en chantant *la Marseillaise*
Qu'on meurt à l'ombre du drapeau !

Une balle vous troue la peau...
C'est en chantant *la Marseillaise*
Qu'on meurt à l'ombre du drapeau !

Deux mois après Jacques Bousquet, avocat à vingt ans, revuiste lettré populaire à vingt-cinq, lieutenant-mitrailleur à trente, se faisait *trouer* la poitrine, poumon et foie, par un éclat d'obus allemand, dans les combats sous Verdun; et son héroïsme qui l'avait mis, des mois durant, à deux lignes de la mort, sa verve qui survivait aussi parisienne que devant, continuaient à certifier que *la Marseillaise* aux armées conservait sa place! Pour faire son œuvre on n'avait pas trouvé mieux qu'elle. Là, elle était intangible. Là, personne n'avait pensé ni à la retoucher, ni à la remplacer. Ce sont velléités de littérateurs en temps de paix.

V

CONCLUSION

Coup d'œil sur l'œuvre nationale et humaine de l'hymne français.
La Marseillaise *dans l'avenir.*

Nous arrêtons ici, aux premiers mois de l'année 1918, cette histoire de *la Marseillaise*. D'autres la continueront.

L'œuvre de l'hymne a été grande dans le passé; sa tâche ne reste pas moins grave dans le présent. Le peuple, qui s'est conservé avec cette fidélité ardente son chant de liberté et d'indépendance, ne faillira pas; quels que soient les périls qui surgissent, il saura les vaincre.

Et ce n'est pas un fait public d'une considération indifférente que cette collaboration de *la Marseillaise* à tous les grands événements militaires et politiques d'un pays depuis qu'elle y a



ROUGET DE LISLE

BUSTE EN BRONZE (1827)

été entendue pour la première fois. Cette association jette au contraire un éclat aussi pur que favorable sur la psychologie de la nation.

Il ne suffit pas de répéter avec Jean-Jacques Rousseau que les Français sont « une nation chantante ». Notre ethnique si diverse laisserait la question en suspens et sans explication probante, puisque *la Marseillaise* se chante d'une même langue et d'un même enthousiasme à Paris, à Lyon, à Chambéry, à Marseille, à Rouen, à Lille, à Bordeaux, dans les Flandres, la Provence, les Alpes, la Bretagne, la Normandie, sans oublier l'Alsace. Mais cette variété de races unies dans la même pensée, la même foi, le même intérêt sur le même sol, a justement trouvé dans l'hymne de Rouget de Lisle l'expression parfaite de son indéfectible fusion.

Une haute société épuisée, des institutions agonisantes, une royauté immuable et traîtresse, voulaient étrangler, anéantir la France nouvelle, la France de 89; elles ne faisaient pas seulement appel à tous les réacteurs, à tous les privilégiés intérieurs, elles avaient organisé au dehors, avec l'aide parricide de la trop grande majorité de la noblesse et du clergé émigrés, une massive conspiration de rois, de gouvernements absolutistes et théocratiques, pour proscrire la représentation nationale et abîmer toutes les institutions sur lesquelles devait se fonder le monde moderne.

Pour mieux assurer les complicités et les alliances étrangères, cette royauté, cette ancienne France payaient les coalitions d'avance en leur promettant le démembrement de la patrie : à celle-ci la Lorraine, l'Alsace, l'Artois, la Picardie; à celle-là le double versant des Pyrénées, le Béarn, la Gascogne, Foix, le Roussillon; à cet autre le Lyonnais, la Provence, etc., etc. Ce n'était point payer trop cher la destruction de la Révolution.

Avec une infime minorité de nobles et de curés, toutes les classes de la nation se levèrent d'un seul mouvement, paysans, ouvriers, bourgeois, soldats sous les armes. Un cri d'unanime indignation jaillit, le même, de toutes les poitrines.

La Marseillaise était ébauchée dans toutes les âmes; elle était sue d'avance, comme par lecture sur brouillon, dans toutes

les mémoires; elle était déjà balbutiée; elle se dressait contre l'ennemi du dehors et du dedans, quand Rouget de Lisle la sentit lui-même jaillir inspirée, fatale en son cœur, sous son archet, sous sa plume, en la divine nuit d'un enthousiaste lyrisme patriotique, et lui donna l'expression immortelle. L'auteur-soldat la coula dans la seule forme qui convenait : c'était un chant populaire guerrier pour la défense d'une patrie adorée et menacée de mort. Ainsi tous ceux de la foule qui l'avaient deviné, devaient le retenir sans effort, le clamer comme si chacun l'avait écrit sous son inspiration et de son style propres.

Mais la gloire de la nation collaboratrice accroît ici celle de Rouget de Lisle. Il avait bien dit avant tous, mieux que tous, la parole qu'il fallait.

L'idée maîtresse est commune à tous, mais, lui, le soldat-poète la proclame, la dégage, la résume, l'inculque :

« Nous défendrons la patrie, et quelle patrie! Une patrie créée par l'accord, par le labeur millénaires de toutes les nations de Français, créée par la vieille origine latine et romaine, créée par l'unité d'une langue que sa claire et forte beauté rend facilement accessible aux intelligences, aux bouches étrangères; créée par le peuple même qui lui donna sur tous ses sols les frontières prédestinées!

» Quelle patrie! Une patrie qui n'est pas seulement un agrégat de membres et de fonctions, un corps politique et militaire, mais une âme pensante qui depuis des siècles, quand les trois quarts de l'Europe étaient encore le chaos de toutes les institutions, de toutes les erreurs, de tous les abus préjudiciables aux peuples, quand le Nouveau-Monde britannique n'existait pas encore de l'autre côté de l'Océan; une âme pensante qui jetait dans l'humanité des idées, des lumières, des volontés, des exemples assez forts, assez vrais pour y provoquer la révolution générale des transformations, des rénovations! »

Et c'est cette patrie doublement inviolable que l'ancien régime de France uni aux gouvernements du fanatisme et de l'absolutisme européens, voulait réduire, détruire!

Non, non! Dix-huit cent mille fois — non, crièrent les armées! Vingt-six millions de fois — non, cria la nation par les six strophes de *la Marseillaise.*

« Passeront pas, passeront pas! » jurèrent nos pères de 92 comme nos héros d'aujourd'hui... Et la coalition non seulement ne passa pas, mais recula, fendue, brisée, en morceaux, vaincue.

Dans ces jours magnanimes, *la Marseillaise* sans doute ne découvrit pas un idéal nouveau au peuple français; il le connaissait cet idéal, bien avant qu'elle retentît. Déjà au temps de Jeanne d'Arc la bonne Lorraine, ce peuple avait montré qu'il voulait être maître chez lui, dût-il repousser un voisin cependant alors supérieur dans l'histoire de l'Europe et que son génie rendait autrement redoutable que les barbares actuels, les envahisseurs d'outre-Rhin. Mais *la Marseillaise* personnifia cet idéal, le répandit dans le rang, le mit à la portée de tous.

La Marseillaise devint l'acte de prière, de communion en foule; elle se sacra le rite, le verbe de la religion de la patrie; d'autres formes religieuses moins temporelles comptent peut-être moins de fidèles et seront moins durables qu'elle.

La sublimité accessible de *la Marseillaise,* le secret bien peu caché de sa popularité nationale et universelle, c'est que toutes les passions justes et nobles, courageuses et désintéressées, s'y imposent et en rayonnent. Le châtiment n'y apparaît que pour punir le crime, et la victoire seulement pour consacrer le droit.

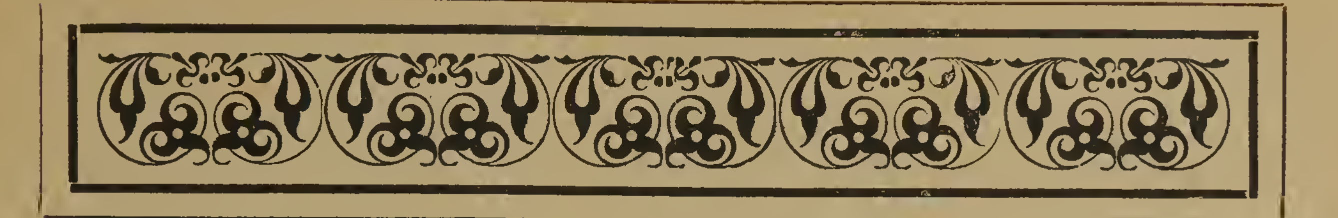
Nous ne dirons plus qu'un mot.

Bien que *la Marseillaise* ait suivi toutes les phases des destinées intérieures de la nation, — qu'elle ait éprouvé le même sort que la démocratie républicaine, tantôt momentanément en retraite avec elle, tantôt avançant du même pas, réapparaissant au même plan qu'elle, occupant enfin définitivement la scène et par là fixant à jamais sa signification politique, — quand elle se chante aujourd'hui elle représente avant tout le chant des armées contre un exécrable agresseur, un *En avant!* pour la libération de la patrie, pour l'exaltation d'une France qui veut vivre, qui veut durer afin de servir chez elle, chez tous les peuples à

travers le monde, l'unique cause de la liberté, du progrès, de la science mise elle-même exclusivement au service de la civilisation.

Ainsi *la Marseillaise* s'est confirmée en France par la guerre tout ensemble le chant d'une indissoluble union nationale et d'une universelle humanité. Qu'un jour, dans les siècles à venir, la France trouve une autre expression commune à ses espérances, à ses besoins, à ses gloires, à ses joies d'alors, il est possible : nul philosophe politique, nul historien de mœurs ou d'art ne se refusera aux urgences hypothétiques de ces époques lointaines ; mais si, dans les temps présents, une *Société des Nations* se constitue dans l'Univers enfin tout entier civilisé, pour mieux protéger les grands peuples laborieux et pacifiques, pour sauver les petits peuples menacés par la lâcheté agressive des collectivités de proie et de sauvageries conquérantes, sa première solennelle réunion s'ouvrira au chant de *la Marseillaise*, n'en doutons pas !





APPENDICE

SUR LA BIBLIOGRAPHIE ET L'ICONOGRAPHIE DU PRÉSENT LIVRE

En dehors des quelques notes placées dans le texte du livre au bas des pages, le lecteur trouvera dans cet *Appendice* plusieurs pièces et documents se rapportant ceux-ci à l'histoire de *la Marseillaise*, ceux-là à l'histoire générale dans laquelle se meut *la Marseillaise*, les autres à la biographie de Rouget de Lisle.

A la vérité ce livre, tout entier de faits, comporterait un bien plus grand nombre d'indications et de références qui devraient, selon la méthode justificative usuelle, trouver ici ou ci-devant leur place. Une bonne bibliographie ne sera jamais trop étendue, ni les pièces significatives connexes trop multipliées, et ce nous serait plutôt une satisfaction personnelle de partager un fardeau de ce genre en reportant publiquement à d'autres plus qualifiés, acteurs, témoins ou auteurs l'autorité d'un nombre indéfini de preuves et d'assertions; mais dans cette voie l'écrivain a cependant le droit de se tracer des limites, et le lecteur de son côté peut — selon l'argot politique contemporain — *faire confiance* à l'auteur s'il l'a dès l'abord reconnu exact et véridique.

Les faits majeurs, politiques et militaires, dans lesquels l'histoire de *la Marseillaise* s'enchâsse, sont d'ailleurs en grande majorité consacrés, et leurs traits principaux connus et situés : de ce chef, il faut se garder de tomber à tout propos dans des notations banales et d'infliger au lecteur des rappels sûrement inutiles à son érudition ou simplement à son information courante.

Ce sont les faits secondaires, moraux, pittoresques ou épisodiques dont la signification est souvent loin d'être indifférente, qui ne doivent pas prêter au double et fâcheux soupçon d'une invention tendancieuse ou d'un revêtement de broderies fantaisistes. A cet égard nos scrupules ont été absolus et, si, pour nombre de ces faits, la note documentaire n'accourt

pas en surcharge de l'assertion du texte, la justification n'en est pas moins prête et l'addition assurée en cas de doute.

Ainsi, dans les pages consacrées à la *Crise de la Marseillaise* parmi les épisodes relevés, c'est assurément un trait caractéristique que cette insistance semi-publique de Victor-Hugo à critiquer, du haut de sa maîtrise, de sa royauté poétique, le texte de *la Marseillaise* et à menacer Rouget de Lisle d'une réfection des paroles. D'une part, il est curieux que *la Marseillaise* ait rencontré un instant chez nos contemporains un état d'esprit tel qu'il ait été sérieusement question de refaire le chant pour l'an 92 : nous laissons ceux qui voulaient transformer *la Marseillaise* et l'adapter aux années de grâce et de paix entre 1906 (apogée de la crise) et... 1914! D'autre part, il n'est pas moins notable que le grand poète qu'était Victor-Hugo ait fermé les yeux à ce fait que c'était précisément la simplicité des paroles de *la Marseillaise*, l'absence complète de recherches littéraires dans la pensée et l'expression de la poésie, qui ont contribué à en créer la puissance expansive, l'emprise populaire.

Les littérateurs, les rimeurs, les professionnels de lettres du temps (et ç'a été dans le cas la supériorité de Rouget de Lisle de ne point s'étudier à le paraître) eussent émaillé leurs strophes de souvenirs mythologiques, romains, grecs : le meilleur de tous les poètes de la Révolution, Marie-Joseph Chénier, y manquait rarement. Il faut avoir fait ses humanités pour tout saisir dans leurs vers! *La Marseillaise* ne donne pas cette préoccupation à ses auditeurs, à ses chanteurs, et ils lui furent, à cause de cela, innombrables.

C'est donc une légère critique adressée à Victor-Hugo que de le faire figurer dans le nombre des gens de lettres qui, il y a quelques années offusqués, voulaient « refaire » *la Marseillaise*, et nous aurions probablement omis de faire allusion à cette fantaisie du plus grand de nos poètes si nous ne l'avions entendu de nos propres oreilles en 1878 dans le salon du maître, rappeler par Mme Juliette Drouet qui faisait les honneurs de la maison avec autant de tact que de bonne grâce. Sûrement même, malgré ce témoignage, nous eussions tu cette fantaisie, si nous ne l'avions retrouvée sous la plume de Jules Claretie dans une des chroniques que l'éminent journaliste-académicien donnait chaque semaine à un grand quotidien, au *Temps*, sous le titre : *la Vie à Paris*. Ce jour-là (27 juillet 1904) le maître chroniqueur pour dégager son opinion et même la souligner sur l'entreprise d'une réfection de *la Marseillaise*, fût-elle tentée par Victor-Hugo, rapprochait de l'intention du grand poète le cas du gai comédien Galipaux qui, lui, n'avait pas reculé devant la profanation! Or, Jules Claretie, familier de la maison de Hugo depuis longtemps — il avait été un des premiers collaborateurs du *Rappel* sous l'Empire — était bien informé. Dès lors, il n'y avait aucun motif pour passer sous silence cette petite faiblesse de Hugo, et il était permis de remémorer l'incident sans l'étayer d'une note marginale.

Dans cette même page sur la *Crise de la Marseillaise*, voici encore le cas du maire de Troyes (Aube), M. Riché, qui, un peu avant la guerre, se range à l'opinion de Lamartine dans ses *Girondins*, sur l'inconvénient de multiplier à satiété, dans les moindres circonstances publiques, les auditions de *la Marseillaise*, et fait même plus que de s'en tenir à la critique; l'honorable magistrat communal supprimait effectivement le chant d'accord

avec son conseil municipal dans une cérémonie officielle et opinait qu'on ne jouât plus désormais l'Hymne sacré qu'une fois l'an, le jour de la fête nationale du 14 juillet (24 mars, 2 avril 1913).

Il est inutile de multiplier les exemples qui marqueraient notre attention ancienne et continue à l'histoire de *la Marseillaise* en même temps que notre exactitude. Tous ces faits ont une valeur incontestable, et le lecteur, les sachant certains, ne les considère plus, sans qu'il soit besoin d'attestation extérieure, comme de simples bavardages littéraires ou bien un vulgaire reportage d'anecdotes épigrammatiques.

Pour la phase plus éloignée, celle de la période révolutionnaire de 92 à 96, où le duel de *la Marseillaise* et du *Réveil du peuple* prend une large place dans les annales intérieures du pays, nous nous sommes reporté au *Bulletin* de la Convention et aux journaux de l'époque sans oublier les mémoires des contemporains. Parmi les journaux nous avons surtout consulté les suivants : le *Moniteur*, la *Gazette française*, le *Courrier républicain*, le *Journal de Perlet*, le *Courrier français*, le *Gardien de la Constitution*, le *Rédacteur*, l'*Ami des lois*, le *Messager du soir*, le *Déjeuner*, l'*Ami des citoyens*, les *Annales patriotiques*, etc.; dès 1796, *la Marseillaise* reste d'ailleurs maîtresse du terrain. Plus commodément et rapidement, le lecteur pourra, s'il le juge nécessaire, se référer aux deux principaux recueils de documents *l'Histoire parlementaire* de Buchez et surtout *Paris pendant la Réaction thermidorienne et sous le Directoire* (notamment les tomes II et III) où M. Aulard a réuni un choix judicieux et impartial des principaux épisodes de cette petite guerre intestine dont il complète l'instructif tableau par la reproduction de nombre de *Rapports* d'inspecteurs de la police secrète au *Bureau central*. Pour nous, nous avons ici conclu que nous pouvions utiliser largement nos récoltes personnelles sans faire autant de renvois que nous écrivions de lignes ou citions de noms propres.

La biographie de Rouget de Lisle qui n'était point l'objectif principal du livre et pourrait d'ailleurs être détachée de l'histoire de *la Marseillaise*, appelle quelques observations particulières. Rouget de Lisle a été raconté par nombre de ses contemporains à qui la médiocrité présente de sa vie ne cachait pas la vraie gloire qui entourait son nom et ne cesserait de croître dans l'avenir, liée qu'elle était à une époque elle-même incomparable dans l'histoire de l'humanité. Gindre de Mancy (1), Armand Marquiset (2), Désiré Monnier (3), A.-B. Bénard (4), écrivirent des notices publiées soit en brochure, soit dans les revues ou insérèrent, dans des volumes de *Souvenirs*, de longues pages où ils parlaient à la fois du poète, de l'écrivain, de l'homme qu'ils avaient connu.

Vinrent les auteurs de seconde main qui ne témoignaient plus que sur ouï-dire comme J. Poisle-Desgranges (5), mais apportaient, eux aussi, des

(1) *Bulletin* de la Société d'émulation du Jura (1837-1838). Lons-le-Saulnier; et *Revue littéraire de la Franche-Comté*, Besançon (nov. 1864).

(2) *A travers ma vie* (1797-1859); édit., Ed. Champion; Paris, 1904.

(3) *Annuaire historique du Jura* (Lons-le-Saulnier, 1841-1849). — *Souvenirs d'un octogénaire de province.* (In-8°, Lons-le Saulnier, Gauthier ff., 1871).

(4) *Rouget de Lisle et la Marseillaise.* (Broch., Paris, Fontaine 1870).

(5) *Rouget de Lisle et la Marseillaise.* (Broch., Bachelin-Deflorenne, Paris, 1864.)

informations intéressantes. Avant Poisle-Desgranges, un homme de lettres que l'on retrouve encore écrivant et faisant paraître après 1870, Félix Deriège, avait publié en mai 1848 dans le journal *le Siècle* une masse de documents biographiques et littéraires provenant des papiers trouvés à la mort de Rouget de Lisle dans son modeste domicile de Choisy-le-Roy, où la critique allait prendre les éléments d'une plus exacte appréciation sur les talents et le caractère de l'auteur de *la Marseillaise* (1).

Il faut venir à la Troisième République, surtout après le centenaire de *la Marseillaise*, redevenue officiellement le chant national français, pour voir reparaître des publications faisant date elles-mêmes. En 1892, parurent deux livres d'ailleurs très inégaux quant au mérite de leurs auteurs. L'un était un ouvrage remarquable, l'autre rentrait dans la formule de celui de F. Deriège et contenait surtout des documents, malheureusement présentés sans ordre, sans méthode, sans clarté, parfois même mal lus ou interprétés, défauts dont Deriège était tout à fait exempt. Mais ces pages décousues, fragmentaires, alourdies de répétitions, écrites à diverses époques, n'en contenaient pas moins des informations précieuses, l'auteur, Alfred Leconte, député de l'Indre, ayant pu consulter les dossiers patiemment constitués : 1° par un membre de la famille des Rouget de Niort, M. Amédée Rouget de Lisle, maire de Saint-Mandé (près Vincennes) en 1885, mort en 1887 (2); 2° par Poisle-Desgranges.

Le livre de M. Julien Tiersot était, au contraire, une monographie méthodiquement composée, à qui l'instruction encyclopédique, historique et artistique, enfin la compétence musicale hors pair de l'auteur avaient permis de parfaire une biographie de Rouget de Lisle — sujet parfois difficile — d'une manière magistrale. Les recherches et les trouvailles originales abondaient, et l'œuvre tout entière se coulait dans un style de correction alerte où la vie et le patriotisme animaient chaque page. J. Tiersot ne se défendait point d'aimer le héros du livre, mais son sens critique ne baissait point pavillon devant sa sympathie, et plus d'une sévérité était dite, en tel et tel chapitre, au poète, au musicien, au soldat, même au citoyen! Mais, — et c'est ici que l'éminent bibliothécaire du *Conservatoire national de musique* a rendu à l'histoire nationale un très bon service, — de cette même plume qui savait juger et reprendre l'auteur de *la Marseillaise*, J. Tiersot a confondu, démasqué, corrigé, convaincu d'ignorance, de malveillance systématique, de sottise, toute une pléiade d'écrivains et de musicographes, les uns allemands, les autres, hélas! des compatriotes qui s'acharnaient — notons-le, depuis la mort de Rouget de Lisle — à prouver que Rouget de Lisle n'était point l'auteur de *la Marseillaise* : les uns tenaient qu'il n'en avait point écrit les paroles, les autres la musique, les troisièmes qu'il n'en avait écrit ni la musique ni les paroles! Le livre de Tiersot supprime cette catégorie de zoïles; il est vraisemblable, après les démonstrations qu'ils ont subies, qu'on ne les reverra plus.

En écrivant à notre tour une vie d'ailleurs abrégée de Rouget de Lisle.

(1) Journal *le Siècle*, 5-26 mai 1848.

(2) *Rouget de Lisle* (vie et œuvres). Paris, Quantin, édit. 1892.

Il y aurait oubli et injustice à ne pas mentionner les travaux parus en brochure ou en livres des Dietrich, de G. Kastner, de Chevassus, M. Cliquet, Leroy de Saint-Croix, Constant Pierre, Spach, etc., qui les uns traitent le sujet d'ensemble, les autres élucident un point contesté.

nous n'avons eu qu'une pensée, celle de produire quelques pièces et documents qui, joints à l'œuvre de nos devanciers, contribueraient à remplir le cadre, à compléter le tableau, à achever de mettre au point la physionomie, si intéressante et au demeurant incomplètement connue sous son véritable aspect, de l'auteur de *la Marseillaise*.

Et d'abord, en tête du présent volume, est placé un premier document qui a sa valeur historique, étant donnée la pénurie de l'iconographie de l'auteur de *la Marseillaise* : la reproduction d'un portrait inédit de Rouget de Lisle peint par Boilly vers 1800. Le talent de l'artiste-graveur M. Pierre-J. Chauvet en confirme l'intérêt. Jusqu'ici, en dehors des sculptures de David d'Angers, datées de 1827, c'est-à-dire quand Rouget de Lisle avait soixante-sept ans, on ne connaissait aucune reproduction authentique de ses traits. De sa jeunesse non plus que de la maturité de sa longue vie on n'avait de ce chef aucun vestige. Pils, et plus récemment les statuaires Steiner et Bartholdi, se sont inspirés de leur seule imagination pour la tête de leurs effigies de toile et de bronze. Tiersot reproduit en tête de son livre une petite gravure où Rouget de Lisle est représenté (profil dirigé à droite, buste de trois-quarts) en uniforme de capitaine du génie; ce dessin offre un intérêt particulier, provenant en toute évidence d'un croquis du temps; mais il est peu poussé, sans expression et dû à un crayon quelconque.

Le pastel appartenant au musée de la ville de Lons-le-Saulnier, exécuté par Voïart, l'ami dévoué chez lequel Rouget de Lisle habitait à Choisy-le-Roi durant les dernières années de sa vie, porte la date de 1840, époque à laquelle Voïart y mit la dernière main; il avait été commencé et assez poussé du vivant même de Rouget de Lisle qui était devenu l'hôte de Voïart en 1830 et le demeura jusqu'à sa mort survenue, comme on sait, dans la nuit du 26 au 27 juin 1836. Ce portrait est donc postérieur à l'œuvre de David d'Angers et représente Rouget de Lisle plus âgé encore.

Le portrait de Rouget de Lisle placé à la première page de cette histoire de *la Marseillaise* le représente à l'âge de quarante ans. Nous avons acquis cette toile (largeur $0^{m},46$, hauteur $0^{m},56$) en 1884 d'une dame veuve d'un arrière-petit-neveu de Rouget de Lisle, employé dans les finances municipales de Saint-Étienne (Loire) avec quelques papiers et lettres et trois autres portraits, celui de la mère de Rouget de Lisle, Jeanne-Magdeleine Gaillande et ceux de sa grand'mère et de son grand-père maternels : ce dernier, Adrien Gaillande, écuyer, lieutenant de prévot au *Département* de Lons-le-Saulnier, passait lui-même pour avoir un talent agréable de peintre.

De ces quatre toiles, les unes sont bonnes, les autres excellentes, ainsi qu'en jugèrent plusieurs inspecteurs des Beaux-Arts à qui elles furent aussitôt soumises. Elles avaient appartenu à Mme Claude Rouget-Gaillande, mère de Rouget de Lisle, et faisaient partie du mobilier qui garnissait la petite maison patrimoniale de Montaigu que Rouget de Lisle habita les dernières années de l'Empire et les premières de la Restauration jusqu'en 1817. A cette date la liquidation d'une succession restée jusqu'alors dans une sorte d'indivision entre les trois frères, seuls héritiers survivants de Mme Rouget mère, morte en 1812, Rouget de Lisle, Pierre Rouget le général, Éléonor-Théodor Rouget, le commissaire de la marine, ayant entraîné la vente publique du domaine, les portraits et beaucoup de papiers de famille

passèrent entre les mains de collatéraux acquéreurs, des Rouget de Niort, d'où leur possession aux mains du fonctionnaire de Saint-Étienne puis de sa veuve. Rouget de Lisle, gérant du domaine de Montaigu qui comprenait d'assez nombreux vignobles en rapport, avait fait sans compter et sans prendre de garanties, au temps de son emploi dans la diplomatie, des avances importantes à sa mère pour arrondir le domaine patrimonial et en assurer la culture; finalement il s'était trouvé, par suite d'une administration insuffisamment serrée et de l'impossibilité d'établir ses droits de reprise, débiteur très notable de la succession, et une liquidation définitive s'était imposée.

Ainsi s'explique l'absence de ces toiles familiales, notamment du portrait de sa mère auquel Rouget de Lisle tenait beaucoup parmi les quelques objets mobiliers vendus à Choisy-le-Roi après le décès de l'auteur de *la Marseillaise*, par le ministère de Me Luc-Proteau, commissaire-priseur.

Nous aurions voulu donner place dans le présent volume à la reproduction du pastel conservé au musée de Lons-le-Saulnier : le rapprochement des deux portraits, le pastel de Voïart et la peinture de Boilly, aurait montré que l'âge avancé avait à peine chez Rouget de Lisle modifié ses traits et l'expression de son visage; que rarement à deux époques distantes de sa vie la même personne avait pu, comme lui, conserver avec elle-même une aussi entière et constante ressemblance. Conséquemment, en dehors des commémoratifs que nous venons de rappeler, le portrait inédit de Rouget de Lisle se trouvait, au grand bénéfice d'une iconographie malheureusement très restreinte, identifié et certifié non pas seulement aux yeux de ceux qui avaient, avec nous, fait à diverses reprises la confrontation sur place. Mais les difficultés de toutes sortes, opposées par ce temps de guerre, à toute opération artistique hors Paris, nous ont contraint à ajourner cette autre reproduction que nous ne manquerons point de faire, à une heure plus propice, soit dans une nouvelle édition de cette histoire de *la Marseillaise*, soit dans un volume plus particulièrement consacré à la vie de Rouget de Lisle.

Les portraits de Rouget de Lisle et de ses ascendants ne sont pas les seules pièces intéressantes que nous ayons acquises de Mme F...-G..., veuve de ce parent de l'auteur de *la Marseillaise* : cette dame nous communiqua, et sur écrits et de vive voix, de nombreux souvenirs et traditions conservés dans la famille sur l'illustre aïeul. Nous avons reproduit ces inédits ou y avons fait claire allusion au cours même du texte de notre biographie. Ces informations portaient sur l'origine poitevine et la conversion ou mieux le retour des premiers Rouget protestants de l'Ouest, au catholicisme. Mme F...-G... toutefois ne remontait point à l'origine montpelliéraine qu'elle paraissait ignorer : c'est d'une autre source (que nous dirons plus loin) que nous est venu ce document; puis sur la vie à Paris pendant la Terreur au cours de laquelle Rouget de Lisle fut attaché aux bureaux de la Guerre grâce à la protection qui lui fut donnée à cette époque par le général Le Michaud d'Arçon, depuis longtemps en relations avec Carnot : ce dernier détail nous fut confirmé beaucoup plus tard par la lecture d'un écrit curieux, peu répandu, dont l'auteur était le colonel du génie A. de Rochas, alors capitaine en garnison dans le Doubs (1), bien connu depuis par ses fonctions à l'École polytech-

(1) Le général d'Arçon, ingénieur militaire; sa vie et ses écrits, par A. de Rochas d'Aiglun, capitaine du génie. (In-8° de 134 p., édit. J. Dumaine, Paris; et Marion, Besançon, 1867.)

nique et surtout ses publications sur le somnambulisme, les médiums, le dédoublement psychique, etc. Le général du génie d'Arçon était né à Besançon, en 1733, et s'intéressait paternellement à ses jeunes officiers francs-comtois; il s'était entremis dans la querelle de Carnot et de Rouget de Lisle, à Huningue, ainsi qu'en témoigne l'intéressante monographie de A. de Rochas (1).

Les informations inédites de Mme F...-G... portèrent également sur les qualités militaires de Rouget de Lisle. Cet officier, tout ingénieur *militaire* qu'il fut, ne figurait pas à proprement parler, en raison de la spécialité de son arme, dans les troupes combattantes, comme ses camarades de l'infanterie, et il avait essuyé quelques critiques pour s'être trouvé plus souvent ailleurs, à Paris notamment, qu'au front. Nous avons vu qu'il n'y eut point de sa faute s'il ne fut pas employé en 93 et en 94 puisqu'il était en prison. Au sujet de la vie militaire même de Rouget de Lisle, il nous fut rappelé que partout où il avait figuré, dans quelque rencontre que ce fut, combat civil à l'intérieur ou bataille avec l'étranger, l'auteur de *la Marseillaise* avait été blessé : au siège de Namur, dans la tranchée, il était atteint d'une balle à l'épaule; le 1er prairial, il recevait en pleine poitrine un coup de pistolet dont la balle heureusement déviait après lui avoir fait une sanglante contusion. M. Tiersot relève exactement le fait en l'accompagnant d'un *dit-on*;

(1) A. de Rochas cite notamment les passages de cette lettre du général d'Arçon au chef du génie à Besançon, datée de Pontarlier, le 2 septembre 1792, qui, outre quelques détails sur l'affaire d'Huningue, contient une appréciation sur le caractère de Carnot :

« M. du Rouget de l'Isle *(sic)*, ingénieur en chef à Huningue a été suspendu de ses fonctions. C'est pourtant un bon patriote, mais qui n'était pas d'accord sans doute sur quelques nuances politiques : or il paraît que les influents n'adoptent pas les nuances. Ils se sont disputés : il n'en a pas fallu davantage. Et puis voilà Huningue sans ingénieurs. C'est assurément mal servir la chose publique, même dans le système de ces publicistes. Les passions font bien du mal...

» Le chef du génie de Belfort me marque que *M. Carnot* a paru avoir des préventions contre moi. Je n'en suis pas étonné : nous avons eu plus d'une rixe ensemble *(sic)*. Je m'opposais à l'introduction des ponts et chaussées et tenais pour la réunion des mineurs, d'autant qu'elle était simple et utile pour l'avenir. Je remarquais que les ponts et chaussées, bien payés et mieux que nous dans leurs fonctions faciles et dont la responsabilité ne tirait pas à conséquence, répugneraient à prendre la queue de notre corps; *mais c'est un homme très opiniâtre*. D'autres rixes encore ont dû aliéner *cet esprit peu conciliant*. Que faire à cela ? Prendre patience et laisser couler. » (Extrait des *Archives* de la direction du génie à Besançon.) Ce passage fait allusion à un débat qui avait passionné le monde militaire depuis le ministère du comte de Saint-Germain (1775); il s'était agi de fusionner au moins dans des centres d'étude communs toute une série de groupements militaires et civils divisés, éparpillés, et surtout de supprimer une foule de sinécures et de doubles emplois résultant de cette variété d'anarchie; ces corps spéciaux étaient les suivants : l'artillerie de terre, les mineurs, l'artillerie coloniale, le génie du continent, le génie colonial, les ingénieurs géographes coloniaux, les ingénieurs géographes du Département des affaires étrangères, chargés du service de la délimitation des frontières, les ingénieurs des ponts et chaussées, ceux de la marine et des finances qui concouraient avec le génie militaire à la construction des ports de guerre et du commerce; l'état-major de l'armée. Des études identiques étaient indispensables à tous ces corps qui devaient connaître l'art de l'attaque et de la défense des places, s'initier aux principes de la tactique, de la fortification permanente et passagère. On voit que le dissentiment entre d'Arçon et Carnot portait sur la fusion du corps des ponts et chaussées pour laquelle Carnot tenait contre d'Arçon. *Inde iræ*.

Le Michaud d'Arçon était entré à l'école de Mézières en 1754, un an après la naissance de Carnot, né en 1753; il était colonel en 1790. En 1791 il entrait au Comité des fortifications créé le 10 janvier, et peu après le 13 juillet était nommé maréchal de camp. Divisionnaire en 1794, il allait prendre à Toulon le commandement du génie chargé des travaux du siège et se liait avec Bonaparte. Membre du Sénat consulaire le 15 mars 1800, d'Arçon mourait peu après, le 1er juillet.

le *dit-on* était très exact : Rouget de Lisle était au pied de la tribune au moment où le président Boissy d'Anglas saluait la tête du malheureux Féraud. La place était dangereuse. Enfin Rouget de Lisle, à Quiberon, était atteint d'un coup de mitraille à la cuisse : le fait fut porté à la tribune de la Convention par Fréron, le 9 thermidor an III, après que Tallien eut rendu compte de sa mission près de Hoche. Fréron prit texte de cette très honorable conduite pour demander l'emploi immédiat de l'auteur de *la Marseillaise* dans l'armée. Assurément voici un officier qui ne se ménage guère, et Rouget de Lisle dans une lettre du 29 brumaire an IX (20 novembre 1800) à Bonaparte où il demandait sa réintégration dans l'armée, comme il l'avait demandée à Carnot, avait le droit d'écrire : « Les occasions ne vous manqueront pas de tirer de moi quelque parti, *je ne crains pas plus les balles que les autres...* »

Nous relèverons également l'inédit qui concernait la santé de Rouget de Lisle. Ici, l'on n'était pas d'accord chez les Rouget. La famille se divisait. Les uns tenaient que, si Rouget de Lisle n'était pas rentré dans l'armée, il fallait en faire remonter la responsabilité à la malveillance inflexible de Carnot; les autres au caractère ombrageusement impérieux de Bonaparte qui n'admettait dans le corps des officiers de son entourage ou de sa connaissance immédiate qu'une soumission absolue sans velléités d'observations ou de remarques : or, d'esprit et de parole Rouget de Lisle était l'indépendance même. Ces troisièmes donnaient une explication moins fière, où la santé, l'état physique de Rouget de Lisle est mis en cause : Rouget de Lisle aurait quitté l'armée « parce que sa taille se serait tournée », parce que, plus correctement, en style orthopédique, il était affecté de scoliose... Rouget de Lisle en effet présentait à la fin de sa vie une déviation latérale sensible de la colonne vertébrale. Une de ses sœurs était atteinte de la même infirmité (Mme Menessier-Nodier qui avait connu Rouget de Lisle et sa famille, le dit dans ses *Souvenirs* sur Charles Nodier, son père; Tiersot et Leconte le répètent). Mais à l'époque où Rouget de Lisle postulait son réemploi, chevauchait au triple galop dans la presqu'île de Quiberon, porteur des ordres de Hoche, etc., il est peu probable que cet inconvénient fut suffisamment marqué pour empêcher le port de l'uniforme. Quoiqu'il en soit, Rouget de Lisle dans sa vieillesse souffrit également d'hyperthyroïdie et il avait eu recours aux conseils et aux soins de Portal, le rival de Corvisart dans la clientèle de la société parisienne. N'ayant pas été le médecin de Napoléon qui cependant l'appréciait (V. *Mémorial*), Portal le deviendra de Louis XVIII.

Selon la version de ces mêmes parents, ce fut cette discordance dans les épaules qui aurait empêché Rouget de Lisle de se marier... Elle ne mit, en tout cas, aucun obstacle à l'agrément que les femmes trouvaient dans son commerce, si l'on en juge par les nombreuses et aimables lettres de femmes trouvées dans ses papiers (quelques-unes contenaient même le caressant envoi de mèches de cheveux); si l'on en juge aussi par le souvenir conservé de quelques intimités dont l'une, celle d'une belle *fornarina* de Lons-le-Saulnier, était restée dans la mémoire des très vieux habitants de la ville, consultés il y a nombre d'années.

Nous tenons encore de la même source que Rouget de Lisle, sous l'Empire, avait eu l'intention de s'expatrier et d'aller s'installer dans les

colonies hollandaises, à Batavia, mais qu'il en fut détourné par son frère le général et plus encore par le manque de fonds nécessaires à un premier établissement. Sous la Restauration, Rouget de Lisle voulut également passer dans le Nouveau-Monde où les jeunes républiques qui se fondaient dans l'Amérique du Sud avaient attiré nombre de Français libéraux molestés par la contre-révolution royaliste et surtout beaucoup d'officiers en demi-solde demeurés sans espoir de rentrer dans l'armée; mais il ne fut, pour divers motifs, donné aucune suite effective à ce projet.

Ces derniers traits achèvent le portrait moral de Rouget de Lisle qui, dans la conduite de sa vie, apparaît aventureux, tour à tour porté aux décisions subites et hors de l'ordinaire, puis aux piétinements de l'incertitude, ne répugnant point aux grandes randonnées de par le monde et restant confiné dans sa maisonnette de Montaigu, écrivant des vers, jouant du violon la nuit sur le large balcon qui domine l'admirable vallée de Lons, ou cantonné dans l'enceinte de la vieille Lutèce, ne s'en dégoûtant point même après avoir, rue de la Clef, fait de la prison, — pour dettes, — et finissant, sans plus bouger, une longue vie sédentaire dans un village de la banlieue parisienne.

Des documents d'un non moins réel intérêt sont ceux que nous avons recueillis de plusieurs autres sources dans les Deux-Sèvres à Niort, dans le Jura à Lons-le-Saulnier et à Montaigu, dans le Doubs à Besançon, enfin aux Archives départementales de Seine-et-Oise, à Versailles. Nous les avons suffisamment indiqués dans le cours même du texte pour ne point en refaire ici l'énumération détaillée; mais nous avons le devoir de remercier publiquement les auteurs très éclairés et si courtoisement obligeants de ces communications.

A Niort, M. R. Guyet, rédacteur en chef du *Mémorial des Deux-Sèvres* nous a fait profiter de ses recherches aux archives municipales et de ses relations avec tels membres de la famille des Rouget, notamment M. Rouget-Tournay.

M. Rouget-Tournay, retiré dans son domaine « Aux Isles » quelque peu distant de Niort, nous a prodigué avec autant de clarté que de bonne grâce les informations les plus neuves, originales et probantes sur la généalogie de la « gens » des Rouget dont le fondateur dans le Poitou, Thomas Rouget, était, en quittant Montpellier pour fuir les guerres religieuses, venu se fixer à Niort vers 1580 et fit nombreuses souches dans le pays. M. Rouget-Tournay était resté en relations suivies avec son parent, son oncle, M. Amédée Rouget de Lisle, le maire de Saint-Mandé. Ses souvenirs familiaux traditionnels et ses documents sur l'origine montpelliéraine et la phase protestante se juxtaposaient sur ceux que nous avions déjà collectés près la personne de qui nous avions acquis le portrait de Rouget de Lisle et de ses ascendants. Nous prions ici M. R. Guyet, M. Rouget-Tournay d'agréer nos profonds remerciements (1).

Nous remercions également M. l'abbé Maurice Perrod, aumônier des

(1) Une visite au *Musée lapidaire* de Niort est pleine d'intérêt : le souvenir du commandant Rouget de la Fosse et des volontaires du bataillon des Deux-Sèvres glorieusement tombés à Jemmapes, y est conservé sur tables de marbre gravées par ordre de la municipalité du temps. Des inscriptions lapidaires rappellent également l'échevin Rouget, etc., et marquent la place que la famille Rouget a occupée et occupe encore dans le pays et l'histoire locale.

lycées de Lons-le-Saulnier, ecclésiastique érudit très versé dans l'histoire générale et locale, qui mettait, la veille de la guerre, la dernière main à une histoire du célèbre Franc-Comtois Dumas, un instant vice-président du Tribunal de Lons-le-Saulnier, puis président du Tribunal révolutionnaire que Robespierre entraînera dans sa débâcle du 9 thermidor; MM. Léon Lombard, bibliothécaire de la ville de Lons-le-Saulnier et Abel Girardot, conservateur du musée de cette même ville qui ont facilité nos recherches et mis à notre disposition avec les documents de toutes sortes collectés à Lons-le-Saulnier, leurs notes et papiers personnels.

A M. G. Gazier, le jeune et savant bibliothécaire de la ville de Besançon, nous sommes redevable de toute une catégorie de documents qui éclairent la vie de Rouget de Lisle pendant la Restauration, sa correspondance avec Charles Weiss longtemps titulaire de l'emploi que M. G. Gazier remplit aujourd'hui avec une activité érudite si profitable à tous les travailleurs soit du département, soit de Paris et autres lieux. Ces documents n'ont guère été consultés jusqu'ici que par un seul des biographes de Rouget de Lisle, A. Leconte, et assez sommairement. M. A. Gazier a joint à cette communication de curieuses notes relevées dans les papiers laissés par Weiss où Weiss aurait moralement gagné à moins se souvenir des services qu'il avait rendus à l'auteur de *la Marseillaise* aux heures de la grande détresse.

En Seine-et-Oise, à Saint-Germain, le dévoué conservateur du Musée et bibliothécaire de la ville, M. Bonnot; à Versailles, M. l'archiviste départemental André Lesort nous ont mis à même d'élucider cette courte et peu connue phase de la vie de Rouget de Lisle, emprisonné pendant la Terreur comme un simple ci-devant. M. Lesort a été pour nous un guide excellent dès son retour d'une mobilisation de trois années vaillamment menée au front; pendant son absence, M. Maurice Lamain, attaché à cette même administration des archives départementales de Seine-et-Oise, nous avait ouvert des dossiers importants et parfaitement classés. Sur cet emprisonnement de Rouget de Lisle à Versailles et à Saint-Germain, le savant M. E. Coüard, archiviste honoraire du département, avait écrit un mémoire inédit qu'il adressa au Ministère de l'instruction publique dont il est le correspondant : malheureusement cette note n'a pu être dépistée; nous en eussions fait notre profit et celui de nos lecteurs.

Le rayonnement de *la Marseillaise* par la Scène a été considérable dès l'origine. Des artistes comme Laïs en 1792, Nourrit en 1830, Rachel en 1848, Agar en 1870, M[me] Delna et M[lle] Marthe Chenal depuis 1914 ont heureusement servi une belle propagande patriotique. L'art par eux s'est fait noblement populaire. Pour préciser tel point douteux dans l'exécution, la très courtoise obligeance de M. Jacques Rouché, l'éminent directeur de l'Opéra et de M. Antoine Banès l'érudit administrateur de la bibliothèque, des archives et du musée de notre Académie nationale de musique nous a été d'un conseil précieux. Nous prions aussi M. Couët, le bibliothécaire de la Comédie française, d'agréer nos remerciements pour les intéressantes communications qu'il nous a obligeamment faites sur le glorieux épisode de la vie de Rachel dans ce rôle de *la Marseillaise* où la tragédienne, évocatrice des grandes scènes de l'histoire antique, avait su se transformer en citoyenne, en muse patriotique de la France contemporaine!

Nous disons plus loin, dans l'*Appendice*, l'opportunité de la communication de notre savant ami, M. le docteur Georges Hervé, sur le mode de diffusion de *la Marseillaise* entre la date célèbre du 25 avril où Rouget de Lisle écrit à Strasbourg l'hymne sacré et la première éclosion publique à Marseille avant le départ du bataillon des volontaires.

Enfin, il y aurait tout à la fois oubli préjudiciable aux convenances et aux recherches personnelles que voudraient faire eux-mêmes les lecteurs, en ne rappelant point quelle riche, quelle inépuisable source est le cabinet de manuscrits de M. Noël Charavay, l'érudit expert : les pièces inédites du plus original intérêt par leur imprévu, leur nouveauté n'y paraissent point sans laisser une trace historique, suivie, raisonnée, commentée; fort souvent elles modifient l'aspect des sujets, en tout cas elles les précisent et les assurent dans leur réalité. L'histoire manuscrite et l'histoire imprimée sont parfois fort différentes sinon opposées. Par les collections cataloguées de M. Noël Chavaray, l'histoire de Rouget de Lisle s'est enrichie d'une foule de détails caractéristiques peu ou mal connus.

NOTE COMPLÉMENTAIRE SUR L'ICONOGRAPHIE

Le médaillon que David d'Angers fit de Rouget de Lisle en 1827 a été longtemps, est même resté jusqu'ici l'unique image dont se sont inspires tous les artistes qui ont voulu reproduire les traits de l'auteur de *la Marseillaise;* dont les écrivains, biographes, musiciens, historiens, qui ont étudié l'œuvre du soldat-poète, ont placé la gravure en tête de leurs livres, ainsi Poisle-Desgranges, Leroy de Sainte-Croix, Bénard, etc.

Amédée Rouget de Lisle, A. Leconte, n'en connaissaient point d'autre et A. Leconte sur les indications du maire de Saint-Mandé a, pour une information plus complète du lecteur, rapproché du médaillon de David la statue en relief peu connue de Rouget de Lisle qui figure sur l'un des entablements de l'Arc-de-Triomphe. Cette statue due, ainsi que ses voisines, à Brun, figure à l'extrême droite de l'*Autel de la Patrie* placé au centre (face de l'Arc-de-Triomphe sur Paris); elle date de 1836.

Le médaillon de David d'Angers que le sculpteur qualifie lui-même de *colossal* dans le récit qu'il a laissé de ses relations avec Rouget de Lisle, mesurait 60 centimètres de diamètre; il fut mis en loterie au profit de Rouget de Lisle. Sur ce médaillon étaient gravées les paroles et la musique de la première strophe de *la Marseillaise.* Le modèle en plâtre fut donné par David à Angers, sa ville natale; une épreuve également en plâtre fut offerte au musée de Lons-le-Saulnier. Enfin, en 1844, une réplique en marbre de ce même médaillon fut exécutée par David et placée sur le tombeau que le général Blein avait édifié pour recevoir les restes de son illustre ami.

En 1833 David d'Angers avait fait une réduction de son médaillon ($0^{m},15$ de diamètre) en bronze. Ce dernier modèle servit à l'excellent artiste Rogat pour la confection d'une belle médaille qui figura au Salon de 1834 et a contribué sous ce petit format à populariser les traits de l'auteur de *la Marseillaise.*

Le médaillon-réplique de David d'Angers, en marbre, placé en 1844 sur la tombe de Rouget de Lisle, paraît avoir subi une véritable odyssée. En 1846 le général Blein fit exhumer et transporter les restes de Rouget de Lisle ainsi que ceux de sa propre famille dans une sépulture achetée par lui au cimetière de Thiais, commune mitoyenne, sur la stèle de laquelle le médaillon fut rescellé. Mais le général étant mort, sa fille quitta le pays et emporta le marbre que les intempéries du temps commençaient à altérer; ultérieurement on voit le médaillon mis en vente à Bordeaux. Cette deuxième tombe de Rouget de Lisle étant restée quelque peu abandonnée, l'éditeur et exécuteur testamentaire de Béranger, Perrotin, qui partageait son culte pour Rouget de Lisle, acheta dans le nouveau cimetière de Choisy-le-Roi la concession à perpétuité d'un terrain sur lequel fut édifié le troisième tombeau de l'auteur de *la Marseillaise*; sur la stèle de ce tombeau n'était scellé aucun *fac simile* du médaillon, mais on y lisait la célèbre épitaphe :

ICI REPOSE
CLAUDE-JOSEPH
ROUGET DE LISLE
NÉ A LONS-LE-SAULNIER EN 1760
MORT A CHOISY-LE-ROI EN 1836
QUAND LA RÉVOLUTION FRANÇAISE
EN 1792
EUT A COMBATTRE LES ROIS
IL LUI DONNA POUR VAINCRE
LE CHANT DE « LA MARSEILLAISE »

Enfin lorsque la commune de Choisy-le-Roi voulant honorer définitivement la mémoire de Rouget de Lisle remplaça cette troisième tombe par un monument d'une inattaquable durée, et plaça ses restes, pieusement conservés à l'intérieur d'un sarcophage de pierre, dans le glorieux mausolée de granit où la reconnaissance nationale est venue les chercher pour le Panthéon, avec halte aux Invalides, une reproduction du médaillon colossal de David, coulée en bronze, fut placée sur la stèle de ce quatrième tombeau qui, tout vide qu'il soit de son grand mort, demeure un beau témoignage de la piété des citoyens de cette très digne commune de la banlieue parisienne.

CHANT DE GUERRE

POUR L'ARMÉE DU RHIN,

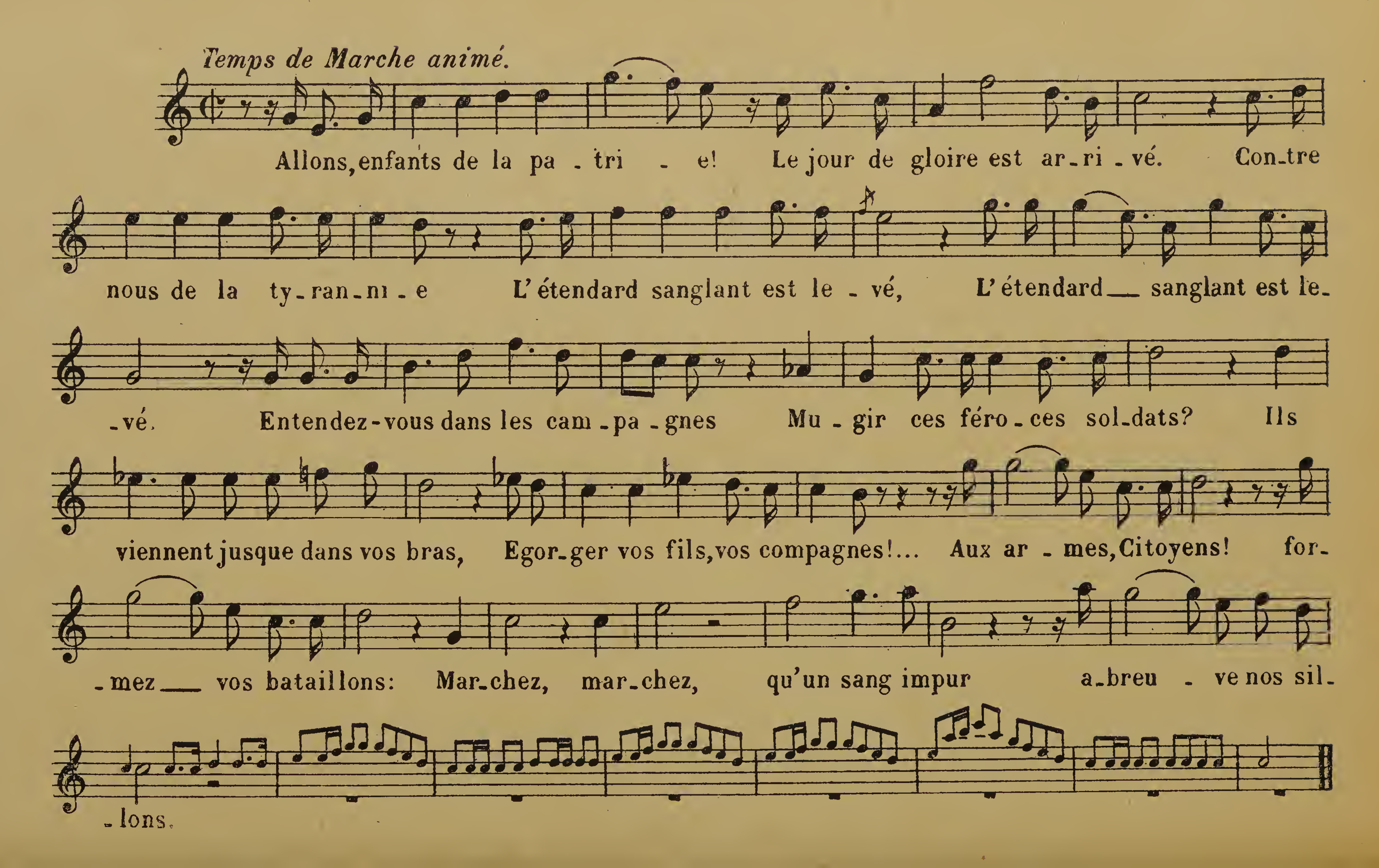
DÉDIÉ

AU MARÉCHAL LUKNER.

A STRASBOURG,

De l'Imprimerie de PH. J. DANNBACH, Imprimeur de la Municipalité.

Ce fac-similé de l'édition princeps de *la Marseillaise* présente une réduction de l'original carré oblong, qui mesure 21cm,5 de hauteur sur 27cm,5 de longueur.



V. p. 12-13 du présent livre le texte initial des cinq autres strophes qui ne sont accompagnées dans l'édition de Dannbach d'aucune notation musicale.

LA CRISE DE LA MARSEILLAISE

LA MARSEILLAISE INTANGIBLE

Au mois d'août 1906 un journaliste parisien, M. Maxime Formont, usant du mode aujourd'hui fréquent de collaboration qui permet à la presse non pas seulement de diriger l'opinion publique mais de la refléter en la consultant, ce qui peut encore aboutir à l'orienter, interrogeait nombre d'hommes publics appartenant à la politique, aux lettres, aux arts sur l'opportunité d'une réfection de *la Marseillaise*, d'une écriture nouvelle substituée à ses paroles.

Cette consultation provoqua une réponse unanime : tous les correspondants du rédacteur du *Journal* conclurent à l'intangibilité de l'hymne national, selon l'expressive et heureuse affirmation de l'un d'eux.

Nous donnons ci-après quelques-unes de ces réponses qui prennent aujourd'hui un intérêt historique.

Voici tout d'abord les principaux passages de l'opinion longuement motivée du futur président de la République, de M. Raymond Poincaré qui, le 14 juillet 1915, jour de la translation des restes de Rouget de Lisle du cimetière de Choisy-le-Roi à la crypte des Invalides, devait, avec une belle éloquence et un juste sens historique, à la fois célébrer le génie de Rouget de Lisle et mettre à sa vraie place le soldat-poète dans nos annales patriotiques :

« J'entends bien, répondait M. R. Poincaré, que les couplets enflammés que la tradition nous a légués peuvent sembler un peu belliqueux, dans l'état actuel des esprits...

» Mais d'abord quelque passion qu'on ait pour la paix, je ne trouve pas mauvais qu'à toute heure on entretienne chez nous, avec *l'amour sacré de la patrie*, cette pensée que nous pouvons être forcés, tôt ou tard, pour repousser des agresseurs, d'aller *aux armes* et de *former nos bataillons.*

» Et puis, à supposer que la musique de *la Marseillaise* puisse s'adapter sans trop d'efforts à des paroles idylliques, je considérerais comme très regrettable la division d'un tout qui me paraît homogène et indissoluble.

» Quoique Rouget de Lisle ait lui-même modifié l'avant-dernière strophe, et quoique la dernière, celle des enfants, ne soit pas de sa composition, l'hymne national français, tel qu'il nous a été transmis, porte dans ses deux parties, paroles et musique, la marque évidente d'une même inspiration...

» Un mariage de plus d'un siècle a si étroitement uni la mélodie et le texte que toutes paroles nouvelles porteraient, à mon avis, une atteinte sacrilège à ce qu'il y a, dans cette œuvre, de symbolique, de représentatif et, si vous voulez, de légendaire. Compte-t-on pour rien la force d'évocation

de ces paroles qu'on voudrait aujourd'hui modifier? Ne sont-elles pas grosses de tous les souvenirs révolutionnaires? Ne nous rappellent-elles pas, comme une éternelle leçon de patriotisme, le sublime élan de 1792?

» Ne touchons pas à nos reliques nationales. Gardons-les pieusement... Aujourd'hui, on songe à remanier *la Marseillaise*; demain, on proposera de la débaptiser, par ce motif qu'elle a été composée à Strasbourg et que Marseille a eu pour unique mérite de l'adopter avant Paris. Après-demain on remarquera que, dans le drapeau tricolore, le blanc a représenté, au début, les couleurs de la monarchie, et on nous dira qu'il conviendrait de faire disparaître un emblème qui n'est plus d'actualité. Et ainsi de suite. Il n'y a pas un signe de ralliement patriotique qui ne puisse être détruit par ce mode de raisonnement; car il n'y en a pas un qui ne contienne une part de pieuse convention et qui ne vaille surtout par ce qu'y savent trouver notre imagination et notre cœur. »

Un futur président du Conseil, orateur de grande marque et aussi bien historien de recherches heureuses et d'excellent jugement, M. Louis Barthou, écrivait de son côté :

« Je suis pour *la Marseillaise* intégrale. Les paroles importent moins que la musique, le mouvement, le rythme et l'allure du morceau. Ce serait une profanation inutile et périlleuse que de porter la main sur ce bloc immortel. Sans doute, il y a des couplets qui ne sont plus de circonstance. Mais faudrait-il alors adapter toujours des couplets nouveaux à des circonstances nouvelles? *La Marseillaise* chante la liberté, la République et la patrie. Cela dit tout. N'y touchons pas imprudemment et ne songeons pas à rajeunir ce qui ne vieillira jamais. »

Le vieux maître en Sorbonne, le regretté Alfred Mézières, alors député, toujours à son poste du Palais-Bourbon malgré ses quatre-vingts ans, chaud libéral et bon patriote parmi les meilleurs libéraux et patriotes de l'Académie française, opinait semblablement :

« *La Marseillaise* avec d'autres paroles ne serait plus *la Marseillaise*, c'est-à-dire le chant de guerre de la France menacée. Puisqu'elle est acceptée partout à l'étranger et qu'elle a été jouée devant des souverains, depuis l'empereur de Russie jusqu'au roi d'Angleterre, sans aucune protestation, pourquoi y changeriez-vous quelque chose?

» Assurément, nous sommes pacifiques, mais il est bon qu'on sache au dehors que, si nous étions menacés de nouveau, la France retrouverait l'élan de patriotisme et d'enthousiasme qui a inspiré *la Marseillaise.* »

Enfin, M. Paul Doumer, alors président de la Chambre des députés, aujourd'hui sénateur de la Corse, disait d'un mot unique et bien frappé :

« *La Marseillaise* est le chant national de la France : elle est *intangible.* »

LA MARSEILLAISE PROFANÉE

SILENCE A LA MARSEILLAISE...

Ah! ne la chantons plus par pitié pour nous-mêmes...
P. D.

Vous l'aimez, n'est-ce pas, notre hymne populaire?
Vous aimez ses élans et sa sainte colère;
Vous y cherchez toujours, fils encore orgueilleux,
Le sublime passé de vos puissants aïeux!...
. . . .
Eh bien, rappelez-vous qu'au jour de la défaite,
Qu'à Sedan — ce nom seul vous fait courber la tête —
Rappelez-vous, Français, qu'en ce jour de malheurs,
Tandis que les vaincus se rendaient aux vainqueurs,
Tandis qu'ils emportaient dans leur âme meurtrie
Le spectre mutilé de la pauvre patrie,
Qu'ils pleuraient la défaite et quittaient les combats,
Enfin qu'ils s'avançaient, sans armes, nos soldats,
O coup que rien n'efface! ô mal que rien n'apaise!
Le clairon prussien sonnait *la Marseillaise!*

PAUL DÉROULÈDE *(Chants du soldat).*

LA MARSEILLAISE
ET LA STROPHE DES ENFANTS

On n'ignore ni le refus spontané et constant de Rouget de Lisle d'accepter la paternité du « Couplet des enfants » ni le débat suivi depuis longtemps sur l'attribution de cette strophe additionnelle dite la *septième*, en réalité intercalée, quand il y avait un groupe d'enfants chanteurs, entre la cinquième et la sixième strophe, celle-ci *(Amour sacré)* étant toujours chantée la dernière. Présentement les uns comme MM. J. Tiersot, Anatole France, Albert de Dietrich tiennent pour un homme de lettres non inconnu en son temps Louis Dubois, d'ailleurs ami de Rouget de Lisle; les autres, pour l'abbé Pessonneaux, notamment Alfred Leconte, député de l'Indre, et le dernier biographe de l'auteur de *la Marseillaise*, l'intéressant nonagénaire M. Alfred-B. Bénard dont la famille habitait Choisy-le-Roi en

1830-1836 et qui, dans sa première jeunesse, avait souvent vu Rouget de Lisle.

Membre du bureau de bienfaisance de Vienne (Isère), professeur au collège de la ville, bon patriote comme beaucoup du bas clergé, l'abbé Pessonneaux participait à la vie locale publique; lisant le *Journal des Départements méridionaux*, il avait vivement regretté que parmi les chanteurs d'un hymne déjà presque national le poète eût omis les adolescents. Très féru des souvenirs classiques, l'abbé-professeur voulait que pour un chant guerrier les enfants, comme à Sparte, eussent voix dans les rangs, et il combla la lacune; il écrivit, d'une inspiration inspirée du chant de Rouget de Lisle même, la strophe presque aussi connue et populaire que les autres :

Nous entrerons dans la carrière
Quand nos aînés n'y seront plus :
Nous y trouverons leur poussière
Et la trace de leurs vertus.
Bien moins jaloux de leur survivre
Que de partager leur cercueil
Nous aurons le sublime orgueil
De les venger ou de les suivre!

La belle strophe composée, l'abbé Pessonneaux la fit apprendre promptement à la classe des grands pour qu'ils pussent figurer à temps dans le cortège de la fête militaire offerte par la municipalité au bataillon marseillais, en route sur Paris, qui devait passer à Vienne le 14 juillet 1792. Le programme fut réalisé de point en point et avec succès. La « strophe des Enfants » fut retenue au vol : elle bénéficia aussitôt de la glorieuse popularité des autres.

Sans critiquer en rien la bonne intention de l'abbé Pessonneaux qui a valu à *la Marseillaise* une addition, celle-ci non indigne d'elle, on peut observer que Rouget de Lisle, écrivant un chant de guerre pour soldats sur le front et non une cantate de fête municipale où seraient représentés comme sur la scène d'un théâtre tous les âges de la vie par des théories pacifiques de guerriers civils, de femmes, de jeunes filles, de vieillards et d'enfants (ainsi que faisait son émule, l'éloquent dramaturge M. J. Chénier, dans *le Chant du départ*) (1), avait eu très légitimement le droit poëtique d'omettre les bataillons scolaires de son temps, les bataillons dits « Espoirs de la patrie », appelés encore par les loustics d'alors, quand des bambins amenés par leur mères figuraient en nombre dans le cortège, les « Royal-Bonbon ». Ces bataillons d'adolescents et d'enfants avaient été organisés

(1) D'une manière générale une « strophe des enfants » figure presque toujours dans les nombreuses poésies du temps, écrites pour fêtes populaires. M.-J. Chénier ne l'a pas omise dans le *Chant du départ* : c'est la quatrième strophe chantée après celles du représentant, de la mère de famille, des vieillards.

Pour achever l'examen de la collaboration de l'abbé Pessonneaux, — ajoutons, mais ceci a été traité de légende — que l'abbé, poursuivi pendant la Terreur devant le Tribunal révolutionnaire de Lyon n'eut qu'à se déclarer auteur de la *Strophe des enfants* pour être aussitôt acquitté.

de bonne heure (1) : les maîtres et les parents les accompagnaient dans leurs promenades du dimanche, — plus tard du décadi, — et la sympathie publique accueillait ces manifestations d'un patriotisme précoce.

Les annales les plus authentiques rapportent que lorsque Dumouriez fut appelé au ministère, il insista auprès du roi et de la reine de la manière la plus pressante pour qu'ils fissent figurer le dauphin dans cette petite jeunesse en armes; une telle incorporation ne pouvait manquer d'être d'un excellent effet sur la population parisienne. La reine refusa formellement; elle ne voulait pas voir sur son fils l'uniforme de la garde nationale. Cet uniforme aussitôt après le 14 juillet 1790, jour de la fête de la Fédération où les costumes des détachements délégués avaient paru d'une bigarrure trop fantaisiste et variée, avait été ainsi réglé par décret de l'Assemblée nationale : habit bleu de roi, doublures blanches, parements et revers écarlates avec passe-poil blanc, collet blanc avec passe-poil écarlate, épaulettes jaunes, veste et culotte blanches. Un décret complémentaire du 5 septembre suivant fixait le modèle du bouton uniforme portant l'inscription : *la Loi et le Roi*, entourée d'une couronne civique. Cette mention avait particulièrement offusqué Marie-Antoinette.

Quant à Louis Dubois, l'autre auteur présumé du « Couplet », il appartenait, comme l'abbé Pessonneaux, à l'enseignement; il était pendant la Révolution professeur à Alençon et en même temps bibliothécaire de l'École centrale du département de l'Orne. De 1792 à 1800 il avait publié plusieurs volumes de poésies dont quelques-unes furent insérées dans l'*Almanach des Muses* et donné nombre de pièces au théâtre, entre autres un drame d'actualité : *Ankaström*, le Brutus du roi de Suède, Gustave III. Dubois fut enfin collaborateur de la *Décade*, du *Magasin encyclopédique* et de plusieurs journaux; il entra dans l'administration préfectorale après brumaire. Retiré à Lisieux Dubois publia en 1848 une brochure où il revendiquait la paternité de la strophe des *Enfants*. (*Notice sur « la Marseillaise » et sur Rouget de Lisle*, in-8° de 16 pages.)

(1) Les bataillons dit *Espoirs de la Patrie* furent organisés partout en France pendant les années héroïques de la Révolution, de 92 à 94. Les députés en mission avaient ordre de les constituer en grande fête civique et de leur donner un drapeau sur lequel serait écrite l'encourageante devise. Nous voyons ainsi qu'à Vannes, en octobre 93, Prieur de la Marne a recours à cette mesure populaire pour *patriotiser* la ville qu'il trouvait tiède : tous les adolescents de neuf à seize ans figurent dans le bataillon.

Malgré le sérieux, le tragique du temps, l'humour — rappelons-le à propos de ces épisodes — n'émigra jamais de Paris. Comme pendant au *Royal-Bonbon*, un vieux patriote Callières de Lestang (Pierre, Jean, Georges) avait constitué un bataillon de gardes nationaux parisiens dont on ne pouvait faire partie si l'on n'avait pas *soixante ans révolus* : aussitôt le sobriquet de *Royal-Pituite* baptisait ce bataillon vénérable dont Callières, âgé de 66 ans, avait été acclamé commandant. Callières était entré à l'Hôtel-de-Ville comme officier municipal élu ; il s'était fait remarquer parmi les vainqueurs de la Bastille.

VARIANTES ET ALTÉRATIONS PASSAGÈRES DE LA MARSEILLAISE

Le *Chant de guerre pour l'armée du Rhin* ou de son nom définitif *la Marseillaise*, colportée de souvenir soit de bouche en bouche, soit par copies manuscrites et, jusqu'à l'entrée des volontaires marseillais dans Paris veuve du nom de l'auteur (1), subit dès le début nombre d'altérations et de changements passagers.

Ainsi, à peine Mireur l'eût-il chantée rue Thubaneau à Marseille, elle fut insérée dans le *Journal des départements méridionaux* avec des modifications dont le jeune volontaire et enthousiaste chanteur ou du moins l'exactitude de sa mémoire n'est probablement pas responsable.

C'est ici néanmoins dans tel passage du journal une véritable substitution; les quatre derniers vers de la quatrième strophe diffèrent ainsi totalement de l'original; on lit :

Sous l'étendard de la patrie
Nous volerons tous aux combats;
La Liberté conduit nos bras
C'est son amour qui nous rallie.

au lieu des quatre fiers et forts vers de Rouget de Lisle :

Tout est soldat pour vous combattre.
S'ils tombent nos jeunes héros,
La terre en produit de nouveaux
Contre vous tous prêts à se battre.

Dans cette même première reproduction, écho de la rue Thubaneau, on relève d'autres changements dont la plupart sans majeure importance et qui ne présentent d'ailleurs aucun avantage au point de vue de la logique de l'idée, de la propriété des mots, du mouvement, de la passion. C'est ainsi que dans la première strophe du texte sorti du banquet de la rue Thubaneau, on lit : « *Ce* jour de gloire... », au lieu de : « *Le* jour de gloire... »; dans la seconde strophe : « Français pour *vous*, ah! quel outrage... », au lieu de : « pour *nous* »; dans la troisième strophe : « Grand dieu!... Par *ces* mains enchaînées... », au lieu de : « par *des* mains enchaînées... »; enfin dans le refrain : « Qu'un sang impur abreuve *vos* sillons! », au lieu de : « *nos* sillons! ».

Dans telles éditions contemporaines de la première édition de *la Marseillaise* nous voyons encore que le redoublement : « Marchez! *Marchez!* » du refrain a été souvent remplacé par : « Marchez! *Marchons!* ». Ici il a été

(1) On a remarqué en effet dans le *fac-simile* du *Chant de guerre pour l'armée du Rhin* placé en tête de l'Appendice qu'il n'est donné par l'imprimeur-éditeur aucune indication de nom d'auteur.

donné comme motif plausible de la variante que le chanteur qui s'adresse à la foule par son appel aux armes, une fois les bataillons formés, ne peut rester en place, en arrière, mais se joint nécessairement à cette foule qui s'est disciplinée en rangs militaires, et dès lors termine en chantant logiquement : « Marchez! *Marchons!* ».

Nous relevons même dans la version de *la Marseillaise* donnée par M. Albert de Dietrich — le propre « arrière-petit-fils » du maire de Strasbourg — assurément bien documenté de textes qui ont pris leur essor dans sa famille où les originaux ont été précieusement conservés (1), cette forme du refrain :

Aux armes, citoyens, formez nos bataillons;
Marchons, marchons!
Qu'un sang impur abreuve nos sillons.

Mais à côté des modifications intentionnelles, il peut y avoir aussi des erreurs de copies manuscrites, des erreurs typographiques.

Au surplus, Rouget de Lisle lui-même dans de nombreux autographes de *la Marseillaise* écrits et signés de sa propre main — on sait qu'il les distribuait libéralement — met partout au refrain « *Marchons! Marchons!* » Tel l'autographe signé dont Tiersot donne le *fac-simile* dans son excellente édition populaire de l'*Histoire de la Marseillaise.* (Paris, Delagrave, édit., 1916, p. 52.)

Il est curieux qu'une publication soignée comme l'*Almanach des Muses*, qui donna *la Marseillaise* dans son petit volume de 1793, n'ait pas inséré irréprochablement le texte initial de Rouget de Lisle; ainsi, la première strophe est reproduite avec cette altération :

Allons, enfans de la patrie...
. . . .
Entendez-vous dans les campagnes
Mugir ces féroces soldats?
Ils viennent jusque dans vos bras
Égorger vos fils *et vos femmes.*

Rouget de Lisle avait écrit :

Égorger vos fils, *vos compagnes.*

Or, après le texte de l'*Almanach des Muses*, il y eut beaucoup de *Marseillaises* qui imprimèrent, croyant revenir au vers exact :

Égorger vos fils *et* vos compagnes.

Le vers avait un pied de trop, et les musiciens se tiraient de la difficulté par un artifice de temps en employant des croches qui précipitaient, raccourcissaient musicalement le vers.

Pour les variantes de mesure correcte, des audacieux ont plaidé que Rouget de Lisle avait lui-même donné l'exemple, en changeant dès le matin de

(1) *La Création de la Marseillaise* (*Op. cit.*, imp. H. Diéval, place des Victoires, Paris, 1817).

son inspiration nocturne, les deux derniers vers de la dernière strophe quand rayant

Et que les trônes des tyrans
Croulent au bruit de notre gloire !

il écrit, à la demande de son camarade et ami le lieutenant Masclet un peu ému de cette décision révolutionnaire prématurée — on n'était pas encore à la veille du 10 août :

Que tes ennemis expirants
Voient ton triomphe et notre gloire!

Il est encore une *variante* sur laquelle on n'a point, à notre sens, assez insisté ou peut-être que l'on n'a point remarquée; c'est celle qui a modifié le texte initial de Rouget de Lisle dans le second vers du refrain, à la cinquième strophe. Au lieu de « *qu'un sang impur arrose* », on lit dans le texte imprimé par Dannbach en avril 1792 « *que tout leur sang...* ». S'adressant aux « *complices de Bouillé — tous ces tigres qui sans pitié — déchirent le sein de leur mère* », c'est-à-dire aux émigrés, cette première version est marquée d'une énergie vengeresse, certainement supérieure à celle du refrain formulé dans les termes plus connus et se reproduisant indentiquement après toutes les autres strophes. (V. *Première partie*, II, p. 13.)

Mais l'auteur a et conserve même longtemps des droits que les lecteurs, interprétateurs et même chanteurs ne peuvent s'arroger.

Nous ne parlons point des strophes additionnelles telles que le couplet des *Enfans* qui, cependant, avait sa raison d'être dès que *la Marseillaise* figurait dans les cérémonies et fêtes publiques où les *Espoirs de la patrie* avaient une place marquée par les autorités municipales et même militaires. Cette strophe des « enfans » inspirée par *la Marseillaise* même, n'est d'ailleurs pas indigne de *la Marseillaise*, et le Ministère de l'instruction publique en 1911 lui a donné officiellement place dans l'Hymne tel qu'il doit être enseigné et chanté dans nos écoles.

Toutefois, si l'on met à part cette heureuse addition; si l'on concède que les foules populaires ont donné au titre de l'hymne des variantes appropriées à ses diverses missions nationales, en l'appelant successivement la *Marche des Marseillais*, la *Chanson*, l'*Hymne des Marseillais*, puis *la Marseillaise*; si cette dernière et brève désignation familière enfin a contribué à populariser le petit poème, on conviendra qu'après tantôt un siècle et demi d'usage populaire l'hymne national reste au demeurant exempt de modifications, de rectifications, de retouches qui, sous prétexte de l'améliorer, de l'épurer, n'auraient eu pour résultat que de l'amoindrir et de le déformer.

La Marseillaise a pu se défendre contre l'intervention des aristarques, et ceci n'est pas une mince victoire. Quant au peuple même il l'a respectée comme le texte d'une vieille prière.

PARODIES DE LA MARSEILLAISE

Une des premières en date paraît être celle de Sedaine en collaboration avec C. de Montaiglon. (Pièce 641 de l'Exposition historique du *Centenaire de 1789*.) Sedaine né en 1719, mort le 17 mai 1797, était membre de l'Académie française.

Une seconde plus connue appelée *Marseillaise de la Courtille*, parue sans nom d'auteur, est attribuée à un chansonnier contemporain de Rouget de Lisle, nommé Antignac, volontaire de 1792. Le ton en est rabelaisien : c'est un nouveau Gargantua qui excite ses amis à faire bombance, à se montrer sans pitié

Pour ces chapons aristocrates,
Chanoines de basse-cour...

La quatrième strophe est plaisamment patriotique :

Quoi! des cuisines étrangères
Viendraient gâter le goût français!
Leurs sauces fades ou légères
Auraient *le veto* sur nos mets! *(bis)*
Dans nos festins quelle déroute,
Combien nous aurions à souffrir!
Nous ne pourrions plus nous nourrir
Que de fromage ou de... choucroute!

De nos jours, la spirituelle comédienne Déjazet avait, paraît-il, composé la musique d'une parodie de *la Marseillaise* dite *la Marseillaise des femmes*. On devine le thème de cette autre parodie : comme les spirituelles athéniennes d'Aristophane, les héroïnes de la poésie insurrectionnelle protestent contre la tyrannie masculine et jurent de faire respecter tous leurs droits... et privilèges!

On trouvera ces pièces dans les recueils de chansons populaires; leur place, sauf une mention, ne nous paraît point réservée dans le présent livre.





LA MARSEILLAISE
SOUS LA PREMIÈRE RÉPUBLIQUE

DIFFUSION EN FRANCE
DU « CHANT DE GUERRE POUR L'ARMÉE DU RHIN »

DE STRASBOURG A PARIS PAR MONTPELLIER, MARSEILLE, ETC.
(26 AVRIL - 30 JUILLET 1792)

Le saut que *la Marseillaise* semble faire de la place d'Armes de Strasbourg où elle est jouée sous le patronage du maire Dietrich par les musiques militaires, à Marseille où, deux mois après, elle est accueillie avec enthousiasme par les patriotes et les bataillons de volontaires provençaux en partance pour Paris, nous paraît tout à fait à tort provoquer la surprise de nombre d'écrivains, d'ailleurs bien informés sur tant d'autres points.

Ces annalistes méconnaissent, ce nous semble, le rôle que joue historiquement la tradition, la transmission *orale et manuscrite* et sa très assurée et pratique valeur : aussi se demandent-ils comment *la Marseillaise* est parvenue du Broglie sur la Cannebière?

Ces écrivains oublient que dès la première, dès les premières auditions de *la Marseillaise*, ce fut à Strasbourg une explosion d'enthousiasme : le chant *empoigna* tous les auditeurs, habitants, magistrats, militaires. On n'entendait plus à la fin d'avril, en mai, en juin que *la Marseillaise* dans les rues, les brasseries, les salons, les casernes, les concerts privés et publics. C'était à qui en noterait les paroles et la musique, et *l'enverrait manuscrite* à ses parents et amis.

Nous pouvons donner ici, grâce à la très obligeante et opportune communication d'un de nos chers et éminents amis M. le docteur Georges Hervé, professeur à l'École d'anthropologie, chez qui le lettré érudit double le savant anatomiste et ethnographe, un aperçu du petit remue-ménage provoqué à Strasbourg dans les familles par l'irruption de *la Marseillaise* — non encore baptisée telle — et de la manière dont se fit son inévitable et lointaine diffusion.

La famille maternelle de M. Georges Hervé est originaire de l'Alsace. En 1792, son bisaïeul, Jacques-Joseph Momy, né le 10 octobre 1767 à Strasbourg où il décédait le 28 janvier 1857, occupait sur mandat électif de la municipalité le ministère public près le tribunal de police correctionnelle. Reçu

licencié ès-lois à l'Université de Strasbourg en 1787, J.-J. Momy avait été successivement avocat au Conseil souverain d'Alsace et au Directoire de la noblesse immédiate de la Basse-Alsace (1788), procureur plaidant près le tribunal du district de Strasbourg (1791), enfin défenseur officieux près les tribunaux 1° de commerce, 2° civil et criminel. En 1792-1793, il avait souvent défendu les accusés devant le tribunal criminel où Euloge Schneider remplissait les fonctions d'accusateur public : il figurait donc au premier rang parmi les personnages qui gravitaient le plus près autour des autorités municipales et militaires de la ville. Dès l'origine il avait montré d'ailleurs une curiosité intelligente et passionnée de tout ce qui concernait la vie publique et l'histoire de la cité : il continua, et par là J.-J. Momy a fait vivre sa mémoire dans l'histoire locale. Un de ses biographes, l'érudit abbé Guerber, dit de lui « que sa tête était une chronique strasbourgeoise vivante ». On suit M. J.-J. Momy sous l'Empire et la Restauration membre du Conseil municipal de la ville (1802 et 1821), maire adjoint en 1827.

Or M. G. Hervé a retrouvé en 1882 dans les papiers de son bisaïeul une copie manuscrite de *la Marseillaise*, paroles et musique, datant de 1792, à laquelle était jointe une note où il était expliqué que cette copie provenait du stock des nombreuses répliques de l'hymne faites par un ami de la famille, un maître de musique et copiste strasbourgeois, d'après un manuscrit original de Rouget de Lisle même; il était également relaté que ces répliques avaient été non seulement répandues dans le public strasbourgeois mais envoyées à de nombreux amis aux quatre coins de la France. *(Notes manuscrites de M. Georges Hervé communiquées le 28 juin 1917.)*

On relève, dans l'écriture musicale surtout, quelques différences avec le texte connu, usuel, de *la Marseillaise*, qui font bien comprendre la sorte de collaboration universelle que Rouget de Lisle subit dès le début dans les divers publics français, du fait même de cette diffusion manuscrite et orale.

Comment s'étonner dans ces conditions si l'on retrouve — sans que la presse s'en soit encore mêlée — *la Marseillaise* chantée au moment où le Directoire de l'Hérault et la *Société des Amis de la Constitution et de l'Égalité,* aliàs des Jacobins, concertent le départ du bataillon des volontaires du département avec celui des volontaires du Var et des Bouches-du-Rhône, et délèguent à Marseille deux de leurs plus énergiques jeunes citoyens, François Mireur et Jacques Goguet, tous deux médecins, pour organiser le départ en commun sur Paris (1).

A Marseille, le club de la rue Thubaneau, aujourd'hui local d'un établissement de bains, est le lieu de réception désigné des délégués.

Le 21 juin, au milieu d'un grand concours de patriotes, Mireur prononce un grand et enflammé discours sur sa mission, sur les devoirs des citoyens devant les menaces de l'étranger, discours reproduit dans le *Journal des départements méridionaux et des débats* des *Amis de la Constitution* (n° 49).

Le lendemain 22, la société des Jacobins marseillais organise chez le res-

(1) Nous soulignons à nouveau ici la singulière coïncidence qui fait partir de Montpellier, berceau originel de la famille des Rouget, le premier chanteur méridional connu, François Mireur, allant à Marseille organiser le départ en commun des volontaires au cri d'alarme et d'enthousiasme lancé par un arrière-petit-fils des ancêtres du pays languedocien. Se trouva-t-il dans l'instant quelque lointain Rouget qui, l'ayant reçu, communiqua l'hymne à Mireur?

taurateur David, également dans la rue Thubaneau, un grand banquet où l'on doit fraterniser. C'est là que Mireur, chanteur après avoir été orateur, entonne l'hymne de Rouget de Lisle et emporte l'enthousiasme de l'auditoire. Mireur fit mieux; il avait transcrit des copies de l'hymne qu'il distribue aux convives; l'une d'elles est remise aux représentants Ricord et Micoulin, présents au banquet, qui l'insèrent dans leur feuille *(Journal des départements méridionaux)* le lendemain 23 juin, sous le titre : *Chant de guerre aux armées des frontières.*

Imprimé presque aussitôt sur feuille libre, un exemplaire du chant de guerre était distribué à chaque volontaire marseillais.

Nous tenons les faits particulièrement relatés dans cette dernière partie de la présente note de la bouche même du Dr Hippolyte Mireur, longtemps membre du Conseil municipal et adjoint au maire de Marseille, membre du Conseil supérieur de l'Assistance publique, médecin de la préfecture des Bouches-du-Rhône, auteur de travaux d'hygiène et de littérature locale que nous avons rencontré en 1899 et en 1902 dans des Congrès internationaux et entretenu à Marseille même au cours de plusieurs voyages dans le Midi. M. H. Mireur était un des proches descendants de François Mireur, le jeune délégué montpelliérain à Marseille, non pas seulement chanteur de *la Marseillaise*, mais engagé volontaire en 1792, devenu promptement, de docteur en médecine, officier par son courage et son intelligence militaire; François Mireur sera tué à l'ennemi, général de brigade, pendant la campagne d'Égypte, le 8 juillet 1798. La biographie du général François Mireur a été remarquablement écrite sous le titre : *Un volontaire de 1792* par un écrivain d'un réel mérite, trop tôt enlevé à l'histoire et aux lettres, Jean Lombard, auquel le docteur H. Mireur avait, comme à nous, communiqué d'intéressants papiers de famille. (Paris, édit. Ollendorff, 1903.)

LA MARSEILLAISE ANNONCÉE PAR LA PRESSE PARISIENNE (AOUT ET SEPTEMBRE 1792)

On lit dans la *Chronique de Paris*, n° CCLIII (29 août 1792) :

« On entend demander actuellement dans tous les spectacles la chanson : *Allons, enfants de la patrie!* Les paroles sont de M. Rougez, capitaine du génie, en garnison à Huningue. L'air a été composé par Allemand (1) pour l'armée de Biron; il a un caractère à la fois touchant et guerrier.

» Ce sont les fédérés qui l'ont apporté de Marseille, où il était fort à la mode. Ils le chantent avec beaucoup d'ensemble; et le moment où, agitant leurs drapeaux et leurs sabres, ils crient tous à la fois : *Aux armes, citoyens!* fait vraiment frissonner. Ils ont fait entendre cet air guerrier dans tous les villages qu'ils traversaient, et ces nouveaux bardes ont inspiré ainsi dans les campagnes des sentiments civiques et belliqueux. Souvent ils le chantent au Palais-Royal, quelquefois dans les spectacles, entre les deux pièces (2). »

(1) V. ci-après la note de l'*appendice* relative à la question de *la Paternité de la musique de* la Marseillaise.

(2) En juillet, août et septembre 92, *la Marseillaise* est également annoncée (le plus souvent sans nom d'auteur) dans les journaux parisiens suivants : *la Trompette du Père Duchesne, les*

POURQUOI LA MARSEILLAISE?

POLITIQUE EXTÉRIEURE SECRÈTE DE LOUIS XVI ET DE LA REINE MARIE-ANTOINETTE

Bibliographie (Fragments de). — *Mémoires* de Hardenberg, de Bouillé, de Mme de Campan, du comte de Tilly; *l'Histoire* de Bertrand de Molleville. — Sur les congés donnés en masse par le ministre Bertrand de Molleville aux officiers de la marine royale pour faciliter l'émigration, V. *Rapport* de Cavelier, député du Finistère à l'Assemblée législative, chef des bureaux de la marine à Brest (1er février 1792). En 1806, Cavelier était inspecteur de la marine à Toulon. — *Procès* de Montau-Maribon en 1795 (après germinal) révélant que Bertrand de Molleville, ministre de la Marine, avait donné un passeport d'émigration au frère de l'accusé. — *Registres* de Septeuil (soldes et gratifications payées aux officiers émigrés à Coblentz; sommes passées à MM. de Rochefort, de La Vauguyon, de Choiseul-Beaupré, etc.). — *Papiers saisis :* le plan de Mantoue; le traité de Paris-Pavie (mai-juillet 1791). — *Rapports* de Robert Lindet et de Gohier. — *Documents inédits relatifs aux affaires religieuses de France*, publiés par Aug. Theiner, prêtre de l'Oratoire (t. I). — Lamartine, *Histoire des Girondins* (livre V et XII) (1). — Le chevalier d'Arneth, sous-directeur des Archives impériales à Vienne (Autriche) : *Correspondance de Marie-Thérèse et de Marie-Antoinette* (1865, un vol. in-8°, 2e édit. 1866). — Par le même : *Correspondance de Marie-Antoinette, de Joseph II et de Léopold II* (un vol. in 8° 1866, Paris, édit. Jung et Treuttel). — Professeur A. Geffroy : *Gustave III et la Cour de France* (2 vol., Paris, Didier, 1867). — *Le comte Fersen et la Cour de France*, par Klinckowstöm. — Frédéric Masson : *le Département des affaires étrangères pendant la Révolution*, p. 121, 172 (Plon, in-8°, 1877). — *Marie-Antoinette, Fersen et Barnave*, leur correspondance, par O.-G. de Heidenstam (in-18, Paris, édit. Calmann Lévy).

Révolutions de Paris, les Annales patriotiques, le Thermomètre du jour, les Petites Affiches (14 janvier 1793), etc. Malgré ses polémiques avec le rédacteur Laveaux, « l'ingénieur *De Lille* » *(sic)* est mentionné en octobre 92 dans le *Courrier de Strasbourg* « comme l'auteur — paroles et musique — de la fameuse chanson composée à Strasbourg, le printemps passé ».

(1) Lamartine se réfère aux *Mémoires*, alors inédits, d'Hardenberg, qui remplit, comme on sait, les plus hautes fonctions politiques et diplomatiques en Prusse : négociateur au traité de Bâle (1795), ministre des Affaires étrangères (1804), chancelier d'État (1810), membre des congrès de Vienne, Aix-la-Chapelle, etc. (1813-1815), créé prince par le roi de Prusse en 1814. La publication des *Mémoires* d'Hardenberg (né en 1750, mort en 1822), déposés aux Archives d'État à Berlin, n'était point autorisée avant 1850.



LA MARSEILLAISE AUX ARMÉES

DÉBUTS DE LA MARSEILLAISE
COMME CHANT NATIONAL

AVANT LE DÉCRET DU 26 MESSIDOR AN III (14 JUILLET 1795)

Extrait du procès-verbal de la séance de la Convention du vendredi 28 septembre 1792

1° On lit une lettre du ministre de la Guerre Servan qui propose de célébrer l'heureux événement qui affranchit la Savoie, en faisant chanter à jour fixe dans la place de la Révolution l'*Hymne des Marseillais*.

2° Sur la proposition d'un membre, qui convertit en motion la demande faite d'une fête par le ministre de la Guerre, la Convention nationale décrète que pour célébrer les succès qui ont suivi les armes françaises en Savoie, une fête sera célébrée dans toute la République et que l'*Hymne des Marseillais* sera solennellement chanté dans la place de la Révolution (1).

LETTRE DU GÉNÉRAL SERVAN, MINISTRE DE LA GUERRE, AU GÉNÉRAL KELLERMANN, APRÈS LA BATAILLE DE VALMY

Extrait

Du 26 septembre 1792.

J'ai reçu, général, vos dépêches du 24 de ce mois et je renvoie dans cette lettre les réponses que j'ai à vous faire sur différents sujets qui ne tiennent qu'indirectement au service :

1° La mode des *Te Deum* est passée, il faut y substituer quelque chose de plus utile et de plus conforme à l'esprit public : je vous autorise donc, général, si vous croyez avoir besoin d'autorisation, à faire chanter solennellement, et avec la même pompe que vous auriez mise au *Te Deum*, *Lhimme des Marseillais* que je joins icy à cet effet. Si le même jour quelque éloquent et chaud patriote veut se charger de prononcer quelque harangue énergique et digne de la cause et de ses défenseurs, bon encore.

(*Archives historiques du Ministère de la guerre;* registre de copies des minutes.)

(1) La fête décrétée eut lieu à Paris, le 14 octobre 92, selon le programme sommairement indiqué ci-dessus. L'Assemblée nationale et la municipalité y prirent part.

RÉPONSE DU GÉNÉRAL KELLERMANN AU MINISTRE DE LA GUERRE SERVAN

Du quartier général de Dampierre-sur-Aisne,
le 29 septembre 1792, l'an I de la République. — N° 274.

J'ai reçu, monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en date du 26 de ce mois, par laquelle vous m'accusez la réception d'une des dépêches du 24. Je substituerai très volontiers au *Te Deum* l'*Hymne des Marseillais* que j'ai trouvé joint à votre lettre et le ferai chanter solennellement avec la même pompe que j'aurais mise au *Te Deum*. Je tâcherai de trouver un éloquent et chaud patriote pour prononcer quelques harangues énergiques et dignes de la cause et de ses défenseurs...

(Archives historiques du Ministère de la guerre.)

LE PRINCE ROYAL DE PRUSSE ET LA MARSEILLAISE APRÈS VALMY

Le fascicule de novembre 1817 (n° 490) : *Lettres autographes et documents historiques*, publié par l'érudit M. Noël Charavay, signale un intéressant manuscrit inédit du divisionnaire Jean-Baptiste Beaufort, alors adjudant-major à l'armée de Dumouriez en septembre 1792, où l'on trouve des détails curieux concernant *la Marseillaise*. Pendant les pourparlers, préliminaires de la convention de retraite de l'armée prussienne, le prince royal de Prusse qui figurait dans l'état-major ennemi, entendant constamment les musiques des troupes françaises jouer *la Marseillaise*, pria l'officier accompagnant les parlementaires, le lieutenant Coste, de lui rapporter LA MUSIQUE de *la Marseillaise*. Coste, en revenant aux avant-postes ennemis avec les parlementaires, remit au prince *la Marseillaise* complète, la musique et les *paroles*. Le prince lui dit en riant : « Vous auriez pu garder les paroles pour vous! »

Le général Beaufort, né à Paris en 1761, engagé volontaire à seize ans dans l'ancienne armée, avait rapidement mérité tous les grades d'officier et de général par ses énergiques services sur les champs de bataille du Nord et de la Vendée; son républicanisme lui valut aussi d'être appelé à Paris pour défendre la Convention en thermidor, en prairial, en vendémiaire. En 1798 il était placé à la tête de la 4e division de l'armée d'Angleterre. Il ne figure plus dans les cadres après le 18 brumaire; il s'était retiré à Corbeil (Seine-et-Oise), où il meurt en 1825.

Son manuscrit offre encore ce curieux trait relatif, celui-ci, aux opérations après Valmy : « Vingt-quatre heures avant la retraite des Prussiens, un capitaine du nom de Clause, appartenant à la légion commandée par Westermann, demanda une permission au général en chef pour aller à Châlons faire mettre un verre à sa montre. Le général Dumouriez lui répondit : « Demain tu en feras mettre un à Verdun; les Prussiens s'en vont cette nuit. »

ORDRE DU JOUR DU GÉNÉRAL DUMOURIEZ A L'ARMÉE DE BELGIQUE APRÈS LA DÉFAITE DE SES AVANT-POSTES COMMANDÉS PAR SON LIEUTENANT, LE GÉNÉRAL VALENCE, SUR LA ROËR, LE 1er MARS 1793

Mes braves camarades, mes amis, mes enfants, vous venez d'essuyer un échec, et il semble que votre fierté républicaine, que ce courage indomptable qui a fait mes succès soit diminué en ce moment. Ce revers est dû à votre négligence; qu'il vous rende aussi sages et aussi prudents que je vous ai connus braves. Vous êtes plus forts du double de vos ennemis qui vous ont fait quitter votre poste; ces ennemis sont les mêmes que ceux que nous avons vaincus ensemble dans les plaines de la Champagne et de la Belgique. Rappelez-vous que n'étant qu'une poignée de monde, nous avons bravé plus de quatre-vingt mille hommes dans les champs de Grandpré et de Sainte-Menehould. Les mêmes généraux vous guident encore; donnez-leur une entière confiance. Si l'ennemi veut passer la Meuse, serrez vos bataillons, baissez vos baïonnettes, *entonnez* L'HYMNE DES MARSEILLAIS et vous vaincrez. Trois places-fortes, hérissées d'une artillerie formidable, environnées d'une inondation inaccessible, Breda, Klundert, Gertruydenberg, viennent en huit jours de succomber sous les efforts de nos bataillons venus de France, qui n'avaient pas encore combattu. Jugez ce que vous devez faire, vous qui avez toujours triomphé! Je ne peux pas vous joindre d'ici à quelques jours; c'est pour me réunir à vous avec des vivres, des armes, de l'argent, des munitions et de nouveaux alliés que je me suis séparé pour peu de temps; mais mon œil veille sur vous, mes conseils guident vos généraux qui sont mes élèves et mes amis. Rougissez d'avoir pu manquer un moment de confiance et d'audace relevez vos fronts républicains; pensez à la vengeance et mourez libres ou soyez vainqueurs.

Je vous embrasse et vous aime tous comme un bon père aime ses enfants.

Le général en chef,
DUMOURIEZ.

POLITIQUE MILITAIRE DU COMITÉ DE SALUT PUBLIC

BIBLIOGRAPHIE (Fragments de). — Pour l'année 1793 et la première partie de l'année 1794, v. les *Instructions* directes du COMITÉ DE SALUT PUBLIC aux représentants en mission près l'armée du Nord (28 mai 1793). — *Rapport* du COMITÉ DE SALUT PUBLIC à la Convention nationale au sujet de la bataille d'Hondschootte et de la destitution du général Houchard (séance du 4 vendémiaire an II; 25 sept. 93). — *Rapport* du COMITÉ DE SALUT PUBLIC à la Convention nationale au sujet de la victoire de Wattignies et de la nomi-

nation de Jourdan comme général en chef, en remplacement de Houchard (séance du 5 frimaire an II; 25 nov. 93). — Cf. l'acquittement du général d'Oyre à l'occasion de la capitulation de Mayence (juillet 93). — *Circulaire* du Comité de Salut public aux généraux en chef (4 décembre 93).

LA MARSEILLAISE ET LE VAISSEAU « LE VENGEUR »

Leur courage assurait dans l'histoire aux marins du *Vengeur* l'immortalité patriotique. La Convention nationale voulut la consacrer aussitôt en décrétant qu'un modèle de l'héroïque vaisseau serait suspendu aux voûtes du Panthéon, à la manière des *ex-voto* populaires que nos matelots appendent aux poutres des plafonds dans les petites églises de nos ports, au retour de voyages périlleux où leur vaillance l'a emporté et ramené des survivants. Ici la patrie avait le devoir de tout suppléer et de faire une petite place à ceux qui, morts ou rescapés, avaient aussi droit à sa « reconnaissance ».

LA PAIX ET LA FRONTIÈRE DU RHIN

LE RHIN FRONTIÈRE DE L'EST

La lecture du seul sommaire du Rapport de Roberjot, le membre de la Convention qui, envoyé comme ministre plénipotentiaire à Rastadt, y périt le 28 avril 1799 assassiné par les hussards autrichiens, donnera une idée de l'étude approfondie qui avait été faite de la question par les pouvoirs publics du temps. Roberjot n'avait formulé de conclusions fermes qu'après une longue étude sur les lieux, au cours d'une mission spéciale. En 1797 il avait été ministre de France à Hambourg et de là près la République batave. Il quitta ce dernier poste pour venir à Rastadt avec Bonnier et Jean Debry traiter des conditions intérieures de la paix avec l'Autriche relativement surtout aux princes et États dépossessionnés sur la rive gauche du Rhin.

Voici le sommaire *textuel* de ce Rapport :

Détails topographiques et commerciaux sur les pays conquis en deça du Rhin. — Examen de la question de la limite du Rhin.

Première opinion : Rentrée dans les anciennes limites, impolitique et injuste.

Deuxième opinion : Reculement des limites au cours de la Meuse, insuffisante et peu sûre.

Troisième opinion : Avantages des limites du Rhin.

Motifs pour prononcer la réunion. — Indemnité des frais et des malheurs de la guerre. — Promesses faites aux habitants de la rive gauche du Rhin.

Manœuvres employées pour empêcher la démarcation de nos limites du Rhin.

Moyens de concilier les intérêts particuliers.

Derniers motifs pour la limite du Rhin.

Résumé et conclusions.

Contrairement à Roberjot, le député Lesage (d'Eure-et-Loir) opinait en arrêtant les frontières de la France à Courtrai, Menin, Tournai, Mons, Charleroi, etc. et en créant un nouvel État constitué par les territoires situés entre la Meuse et le Rhin auquel la Hollande, devenue la République batave, alliée de la France, donnait la Flandre hollandaise, mais prenait en échange Anvers.

Dans une seconde hypothèse, les provinces de Belgique et la Hollande auraient formé un seul État « qui aurait été plus intéressé à s'appuyer sur la France que sur l'Angleterre » *(sic)*.

Dans l'un et l'autre cas, qu'il y eût union du nouvel État avec la Hollande ou seulement alliance avec elle, « la protection de la France serait suffisante pour assurer son indépendance » *(sic)*.

Merlin de Douai, qui allait avoir dans le gouvernement directorial, comme ministre, puis comme Directeur, une influence de premier plan, combattit, avec une grande fermeté et les meilleurs arguments, l'opinion de Lesage, déclarant qu'il était de toute évidence « qu'un État redevenu autonome entre Rhin et Meuse retomberait fatalement sous la domination de l'Autriche ». (*Rapport* sur la réunion, etc. Séance de la Convention, *Moniteur* des 8-14 vendémiaire an IV; 30 septembre 1796, 6 octobre 1795.) L'Autriche était à cette date (fin du XVIIIe siècle) la grande puissance de l'Europe centrale, occupant la place, tenant le rôle auxquels a prétendu la Prusse depuis Sadowa et Sedan.

La Convention (qui terminait sa carrière le 26 octobre 1795) et la France partagèrent l'opinion de Merlin et de Roberjot; elles refusèrent de retourner mille ans en arrière pour refaire un royaume d'Ostrasie, selon l'expression historique reprise dans le moment.

TRAITÉ DE BALE
16 GERMINAL AN III (5 AVRIL 1795)

Après Fleurus, en juillet 1794, des propositions de paix avaient été faites au gouvernement français par le roi de Prusse qui avait chargé des négociations le maréchal V. Mœllendorff, mais elles furent repoussées par le Comité de salut public dont la première revendication inscrite dans le projet de traité était la cession de la rive gauche du Rhin. Frédéric-Guillaume II hésitait, non point quant aux territoires que la Prusse même ne pouvait pas ne point perdre, mais il craignait en les abandonnant de s'aliéner les princes allemands également possessionnés sur la rive gauche, qu'il avait toujours couverts de sa protection dans la Confédération. Toutes ces

hésitations tombèrent en 1795 devant les nouvelles victoires des généraux de la Convention et l'occupation de plus en plus solide du pays.

La phraséologie du style diplomatique est intéressante; elle ménage l'orgueil du successeur immédiat du grand Frédéric en atténuant l'amertume de la défaite par l'établissement d'une sorte d'égalité entre les parties contractantes.

L'article 4 du traité stipule que « les troupes de la République française continueront d'occuper la partie des États du roi de Prusse situés sur la rive gauche du Rhin »; et l'article 5 ajoute aussitôt que « les troupes de la même République française évacueront dans les quinze jours de la ratification les parties des États prussiens qu'elles pourraient occuper sur la rive droite ». L'article 11 accentue la note de modération facile spontanément admise par le vainqueur. « La République française consent à ne pas traiter en pays ennemis, pendant l'espace de trois mois, après la ratification du présent traité, ceux des princes des États qui sont situés sur la rive droite, en faveur desquels le roi de Prusse s'intéressera. »

Une dernière stipulation figure la note de consolation ou d'espoir dans une atténuation rendue toujours possible par l'aléa des événements futurs : « Tout arrangement définitif à l'égard de ces provinces *(celles que cédait la Prusse dans l'art. 4)* sera renvoyé jusqu'à la pacification générale entre la France et l'Empire germanique. » La défaite de l'Autriche dans les deux campagnes d'Italie, en 1796 et 1800, la victoire de Moreau à Hohenlinden ne devaient pas permettre un autre dénouement que celui déjà fermement acquis dans le traité de Bâle.

En fait, la Prusse renonçait aux duchés de Gueldre et de Clèves, à la principauté de Meurs, etc., et à d'autres territoires situés sur le cours inférieur du Rhin; il lui fallait également faire de notables cessions à la Hollande, devenue après la chute du parti orangiste la République batave et l'alliée de la France cette même année 1795.

Quant aux princes de la Confédération possessionnés en deçà de la rive gauche, ils étaient légion : l'Électeur de Bavière devait perdre le duché des Deux-Ponts, le Palatinat du Rhin, le marquisat de Berg-op-Zoom, le duché de Juliers; le Wurtemberg et Baden, la principauté de Montbéliard; restaient sans États les Électeurs ecclésiastiques de Mayence, Trèves et Cologne. Les deux Hesses étaient dans la même situation. Les évêques de Bâle et de Spire étaient dépouillés de leurs domaines d'Alsace, et un grand nombre d'autres principicules de leurs fiefs et principautés.

TRAITÉ DE CAMPO-FORMIO
26 VENDÉMIAIRE AN VI (17 OCTOBRE 1797)

Le 2 fructidor an V (19 août 1797), Talleyrand, ministre des Relations extérieures, écrivait aux plénipotentiaires français Bonaparte et Clarke : « *La France est résolue de maintenir les limites du Rhin.* » C'était reprendre presque textuellement les paroles de Richelieu s'alliant aux Suédois contre l'empereur d'Allemagne Ferdinand II pendant la guerre de Trente ans, le battant et fixant nettement l'objectif de nos frontières naturelles par ces instruc-

tions aux généraux et ministres accrédités de Louis XIII : *Mettre la France en tous lieux où fut l'ancienne Gaule.*

Les préliminaires de paix avaient été signés le 18 avril 1797 à Léoben; le traité définitif daté de Campo-Formio, bourg de la province d'Udine en Vénétie déclaré neutre, était signé en réalité à Passeriano près d'Udine.

Comme dans le traité de Bâle pour la Prusse, la phraséologie du style diplomatique adoucissait pour l'Autriche l'amertume de la défaite, mais Bonaparte y avait introduit, de son chef, des clauses capitales qui en atténuaient singulièrement la réalité dommageable pour l'ennemi.

Sans doute, selon les instructions formelles du gouvernement français l'empereur d'Autriche et roi de Hongrie était tenu de renoncer et renonçait à tous ses droits sur les provinces connues sous le nom de Pays-Bas autrichiens (article 3 du traité public) en même temps « qu'il retirait ses troupes des provinces de la rive gauche du Rhin », clauses déjà stipulées ou impli citement contenues dans le traité de Bâle. Sans doute le même empereur François II reconnaissait la République cisalpine formée de la Lombardie, de Milan, Mantoue, Bergame, Brescia, de Modène, Reggio, Ferrare et Bologne (un instant République cispadane). Sans doute à la France étaient cédées les îles vénitiennes du Levant (Ioniennes), Corfou, Zante, Cephalonie, etc. Mais si, malgré les bons offices de l'empereur d'Autriche qui promettait de s'employer à la cession *par l'Empire germanique* de la rive gauche du Rhin, *ledit empire ne consentait pas* à l'acquisition par la République française de la ligne des limites ésignées (sur cette rive gauche) (1), l'empereur d'Autriche se considérerait cependant comme obligé de fournir à l'armée e l'Empire allemand un contingent qui, à la vérité, ne pourrait être employe que dans les forteresses « sans que par là il soit porté aucune atteinte à la paix et à l'amitié qui viennent d'être établies entre Sa Majesté et la République française ».

Mais la République française restituera à l'empereur tout ce qu'elle possède des états héréditaires de la maison d'Autriche, non compris sous le nom de Provinces belgiques.

Mais les armées françaises évacueront la Styrie, la Carinthie, le Tyrol, la Carniole, le Frioul.

Mais enfin il était fait cession par la République française à l'empereur d'Autriche en Allemagne de Salzbourg, en Italie de toutes les provinces de l'État de Venise (sauf les îles mentionnées ci-dessus), le Frioul, l'Istrie entière, la Dalmatie, large et riche territoire allant de l'Adriatique à l'Adige.

Certains articles du traité secret d'une rédaction conditionnelle suffisamment obscure revenaient les unes sur les droits que la Prusse conservait à garder ses possessions de la rive gauche; les autres sur les indemnités que la foule des princes, ducs, électeurs, ecclésiastiques, etc., dépossédés. sur la rive gauche du Rhin ou en Italie, devraient recevoir ultérieurement

Un futur congrès fixerait les conditions de la paix entre la France et l'empire germanique.

(1) Les articles secrets du traité spécifiaient la cession de la rive gauche du Rhin, depuis la frontière suisse au-dessous de Bâle jusqu'au confluent de la Nette au-dessus d'Andernach, y compris la tête du pont de Manheim, Mayence, les rives de la Nette de son embouchure jusqu à sa source.

Tel était ce traité fameux que le besoin général de paix, après six ans de bouleversements européens fit acclamer en France comme si brillamment heureux puisqu'il supprimait le Saint-Empire germain, mais qui n'avait d'une convention durable et solide que les apparences. Bien plus halte qu'arrêt, le traité de Campo-Formio était gros de retours et contestations graves, de prétextes faciles de rupture. Les esprits plus susceptibles de réflexion que d'engouement ont en outre depuis longtemps observé que Campo-Formio contenait en germes féconds, par la clause des indemnités en finances aux nombreux princes dépossessionnés, le principe de l'unification de l'Allemagne et de la domination sans contrepoids des grands États centraux, Prusse, etc.

TRAITÉ DE LUNÉVILLE

20 PLUVIOSE AN IX (9 FÉVRIER 1801)

Le traité de Lunéville (9 février 1801, 20 pluviôse an IX) était la conséquence de la bataille de Marengo (14 juin 1800) où la fortune militaire et politique du Premier Consul était sauvée par trois de ses lieutenants : Desaix d'abord, mortellement frappé, puis par les généraux Jean-Charles Monnier et Kellermann fils, tenus sous l'Empire systématiquement dans l'ombre; et la conséquence aussi de la victoire de Moreau à Hohenlinden (3 décembre).

L'empereur d'Autriche y confirmait (art. 2) la cession à la France des provinces belgiques stipulée dans l'article 3 du traité de Campo-Formio, ainsi que la cession des territoires appartenant à Sa Majesté sur la rive gauche du Rhin; cette dernière clause réservait toutefois le consentement de l'Empire germanique.

L'article 6 du traité de Campo-Formio qui mettait l'empereur d'Autriche en possession de l'Istrie, la Dalmatie, de la ville de Venise et des pays compris entre les états héréditaires de Sa Majesté et l'Adige depuis sa sortie du Tyrol jusqu'à son embouchure dans l'Adriatique, était renouvelé et confirmé.

L'empereur, tant en son nom qu'en celui de l'Empire germanique, consentait derechef à ce que la République française possédât désormais en toute propriété et souveraineté les pays situés sur la rive gauche du Rhin, la limite étant le thalweg du fleuve depuis la frontière helvétique jusqu'à celle du territoire batave (art. 6).

La République française renonçait à toute possession sur la rive droite du Rhin *(id.)*.

Les princes dépossédés sur la rive gauche du Rhin seraient indemnisés ultérieurement par l'empire germanique.



LA MARSEILLAISE A L'INTÉRIEUR

LA MARSEILLAISE
A L'ACADÉMIE DE MUSIQUE (OPÉRA NATIONAL) EN 1792

PREMIÈRE REPRÉSENTATION DE « L'OFFRANDE A LA LIBERTÉ »

Le numéro du *Moniteur* du 1er octobre 1792 donne l'annonce ci-dessous au programme, rubrique *Spectacles* :

« Académie de musique. — Demain, *Corisandre ou les Fous par enchantement* avec *le Pas des fous* et celui de *la Provençale*. — On exécutera l'Offrande de la Liberté, scène religieuse sur le *Chant des Marseillais*. »

Les numéros des 5, 6, 12, 13, 19, 20, 21, 22, 24, 25, 27, 28 octobre, 1er, 3, 7 novembre, etc. reproduisent la même annonce de *l'Offrande* en variant toutefois les opéras et ballets qui l'accompagnent. Souvent, le programme de l'Académie de musique ajoute *spectacle demandé*, tel le numéro du 21 octobre qui reproduit exactement l'annonce du 1er du même mois (1).

Observons qu'au plus fort de la guerre avec l'Autriche, l'Opéra national ne cessa jamais de donner, avec un succès et une faveur soutenus, au nombre des pièces qui accompagnaient *l'Offrande*, les œuvres de Gluck bien que le maître en s'exilant avec quelque humeur de la capitale et tout attristé de la querelle que lui avaient infligée les piccinistes, se fût retiré à Vienne où il était mort en 1787. Mais Gluck avait quitté Paris en saluant d'un geste de vrai chevalier qu'il était et sa mémoire chez les Français d'alors n'évoquait point les stupides et ignobles injures que les Français d'aujourd'hui retiennent de cet autre compositeur allemand, Richard Wagner, insultant d'un rire de sot et cruel farceur aux misères, famines, maladies, hécatombes épidémiques de la population de Paris, pendant le siège de 1870-1871.

Les deux annonces ci-après, faites au *Moniteur* du 20 novembre 1792 sous la rubrique « Arts », concernent *l'Offrande à la Liberté* et ajoutent leur trait bibliographique. On remarquera que la date exacte de la première représentation, indiquée dans la première de ces annonces, est bien le

(1) Rappelons incidemment que le principal interprète de *la Marseillaise* dans *l'Offrande*, à cette date, était le chanteur Laïs, né en 1758 à Labarthe-de-Neste (Hautes-Pyrénées), mort en 1831.

30 septembre. Le *Moniteur* du 1er octobre, mentionné ci-dessus, par son annonce un peu tardive laisserait croire que la première représentation n'eut lieu que le 2 octobre, mais l'on peut admettre que la direction du *Journal officiel* au milieu des événements politiques et militaires de l'heure, avait d'autres préoccupations et plus pressantes que celles de contrôler et imprimer minutieusement le programme des spectacles :

« L'Offrande a la Liberté, scène composée de l'air : *Veillons au salut de l'Empire* et de la *Marche des Marseillais*, avec récitatif, chœur et accompagnement à grand orchestre, exécutée à l'Opéra, le 30 septembre, l'an 1er de la République, arrangée par le citoyen Gossec, directeur de la musique de la garde nationale parisienne. Prix : 9 livres. A Paris, chez Imbault, rue Saint-Honoré, près l'hôtel d'Aligre, au Mont-d'Or, n° 627. »

« Offrande a la Liberté, par le citoyen Gossec, arrangée pour clavecin ou piano-forte par L. Jadin. Prix : 4 livres, 4 sous. Même adresse. »

Le chant *Veillons au salut de l'Empire* associé par Gossec, Gardel et Laïs à *la Marseillaise* dans la scène lyrique de *l'Offrande*, avait été composé en 1791 par Boy (Adrien-Simon), chirurgien en chef de l'armée du Rhin, mort en 1795 près de Mayence, qui, ne connaissant pas la musique, emprunta la mélodie à un opéra alors populaire de Dalayrac, *Renaud*. Boy avait donné à son chant le titre de *Salut de la France*, avec sous-titre *Chant de liberté*; le premier vers était :

Veillons au salut de l'Empire...

empire pris dans le sens d'*État*; l'expression *empire français* se retrouve en effet parfois dans les discours des orateurs de la Législative et de la Convention et notamment des Girondins pour désigner l'ensemble du territoire de la République. Le titre : *Veillons au salut de l'Empire*, distinguant davantage la poésie de Boy des nombreux « Chants de liberté » qui naissaient partout, fut adopté; il était déjà, on le voit, couramment usité sous la Convention; naturellement confirmé sous le Consulat et sous l'Empire napoléonien, le morceau figura au premier rang dans les musiques régimentaires. En 1840 l'air de Boy fut joué pour la cérémonie de la translation des restes de Napoléon aux Invalides.

L'éminent directeur actuel de l'Opéra, chez qui l'artiste-érudit double l'administrateur, M. Jacques Rouché et ses distingués collaborateurs MM. L. Laloy, secrétaire général et A. Banès, administrateur de la bibliothèque et des archives de notre Académie de musique, ont en mars 1815 remis très à propos et artistiquement *l'Offrande à la Liberté* sur la scène, dans une cérémonie de bienfaisance patriotique, organisée au Trocadéro avec le plus grand succès. Nous donnons ci-après le texte de l'hymne de Boy.

VEILLONS AU SALUT DE L'EMPIRE,

Exécuté dans *l'Offrande à la Liberté* sur le théâtre de l'Opéra

Paroles de A. D. S. Boy — Musique de Gossec

Veillons au salut de l'Empire
Veillons au maintien de nos droits;
Si le despotisme conspire,
Conspirons la perte des rois!
Liberté! que tout mortel te rende hommage.
Tyrans, tremblez, vous allez expier vos forfaits.
Plutôt la mort que l'esclavage!
C'est la devise des Français.

Du destin de notre patrie
Dépend celui de l'Univers;
Si jamais elle est asservie,
Tous les peuples sont dans les fers.
Liberté! que tout mortel te rende hommage!
Tyrans, tremblez, vous allez expier vos forfaits.
Plutôt la mort que l'esclavage!
C'est la devise des Français.

Ennemis de la tyrannie,
Paraissez tous, armez vos bras;
Du fond de l'Europe avilie,
Marchez avec nous aux combats.
Liberté! que ce nom sacré nous rallie;
Poursuivons les tyrans, punissons leurs forfaits.
Nous servons la même patrie;
Les hommes libres sont Français.

Jurons union éternelle
Avec tous les peuples divers;
Jurons une guerre mortelle
A tous les rois de l'Univers.
Liberté! que ce nom sacré nous rallie;
Poursuivons les tyrans, punissons leurs forfaits!
On ne voit plus qu'une patrie
Quand on a l'âme d'un Français.

LA RÉVOLUTION CHANTÉE

LES PSEUDO-MARSEILLAISES A LA « TRIBUNE AUX HARANGUES » DE LA CONVENTION ET DES JACOBINS

NIVÔSE, PLUVIÔSE AN II (JANVIER ET FÉVRIER 1794)

A la séance de la Convention du 29 nivôse an II (16 janvier 1794), des jeunes gens, sur approbation du président, montent à la tribune et chantent un hymne de leur composition : ils sont applaudis; ils demandent l'insertion de leur poésie au *Bulletin de la Convention.* C'est alors que Danton s'interpose et, en opposition avec une partie de l'Assemblée, prononce ces quelques mots qu'on a souvent cités : « Le *Bulletin de la Convention* n'est point du tout destiné à porter des vers dans la République, mais de bonnes lois en bonne prose! »

Une partie de l'Assemblée proteste contre l'opinion de Danton. Laloi, député de la Marne, demande l'insertion. Dubouchet, député de la Loire, fait la même motion, et l'appuie de cette observation d'autant plus intéressante que ce conventionnel resté fort obscur, brave homme de médecin praticien à Montbrison avant la Révolution, s'était un instant fait remarquer au cours d'une mission dans la Marne en juillet 1793 par son extrême humanité, intelligente à adoucir les instructions sévères des Comités. « Rien de plus propre que les hymnes et les chansons patriotiques à électriser les âmes républicaines, dit Dubouchet. J'ai été témoin de l'effet prodigieux qu'elles produisent lors de ma mission dans les départements. Nous terminions toujours les séances des corps constitués et des sociétés populaires en chantant des hymnes et l'enthousiasme des membres et des spectateurs en était la suite immanquable. J'appuie l'insertion de l'Hymne au *Bulletin.* »

Mais Danton insiste et fait renvoyer la poésie des jeunes chanteurs au Comité d'instruction publique pour examen préliminaire.

Quelques jours après, le 2 pluviôse an II (21 janvier 1794) la séance des Jacobins est particulièrement chantante et musicale : on l'a ouverte en brûlant le portrait du roi de Prusse et... quelques autres; des citoyens chantent *la Carmagnole;* on demande que la séance se continue et finisse exclusivement par des chants, et au milieu des discours un citoyen coupe la parole, escalade la tribune; il arrive tout chaud de la Convention où il a chanté également à la tribune un hymne de sa composition, il recommence.

Collot d'Herbois, qui l'y a entendu, l'interrompt : « Je dois faire une réprimande patriotique au chanteur dont je ne soupçonne pas d'ailleurs les sentiments civiques et républicains... Je lui reproche d'avoir voulu avilir par des chants la tribune de la Convention qui est pour les Français le trépied sacré, abordable à ceux qui ont reçu du Peuple l'honorable emploi de défendre ses droits. »

Un membre du Département, Dufourny de Villiers, architecte parisien

alors très connu qui s'était jeté dans le mouvement dès 1789 et est présentement orateur écouté aux Cordeliers et aux Jacobins, ajoute cette autre curieuse admonestation :

« J'observe, par motion d'ordre, que certains auteurs substituent tous les jours des couplets bons ou mauvais à « l'hymne de la Liberté » *(la Marseillaise)*. Ces couplets ignorés de tout le monde, ne sont pas capables de produire une impression patriotique sur le cœur de ceux qui les entendent. J'invite donc ces auteurs à réprimer leurs démangeaisons *(sic)*, en laissant chanter les hymnes nationaux, consacrés pour cet objet et généralement connus de la nation. »

LE PEINTRE DAVID ET LA MARSEILLAISE

David, exilé comme régicide par la Restauration, s'était, ainsi qu'on sait, retiré à Bruxelles; sa gloire d'artiste rayonnait en Europe comme s'il résidait à Paris. Il recevait beaucoup dans son atelier, et conservait avec tous — Wellington l'avait éprouvé — son franc-parler d'ex-conventionnel. En septembre 1822, un membre du Parlement anglais, sir Philipps Richard, désira d'être présenté à l'illustre artiste et pria un professeur de l'Université de Bruxelles connu comme libéral, le professeur Baron, de vouloir bien être son intermédiaire. Le jour où Baron amena sir Philipps Richard, ils se rencontrèrent dans l'atelier avec Barère et Paganel. Paganel avait été membre de la Législative et de la Convention, *votant*, secrétaire aux relations extérieures pendant le Directoire, chef de division à la Chancellerie de la Légion d'honneur sous l'Empire : il avait suivi les mêmes voies que David. La conversation tomba sur les fêtes pendant la Révolution.

« — Ah! monsieur, s'écria David en s'adressant à sir Philipps Richard, vous ne pouvez vous faire une idée des merveilleuses processions, des brillantes cérémonies qu'amenait chaque jour; c'était de la magie; c'était la baguette des fées. *La Raison* et *la Liberté* traînées sur des chars antiques; des jeunes femmes superbes, monsieur, la ligne grecque dans toute sa pureté; de beaux jeunes gens en tunique, de belles jeunes filles en chlamydes et qui jetaient des fleurs; et puis à travers tout cela, les hymnes de Lebrun, de Méhul, de Rouget de Lisle... »

Baron, dans le récit qu'il traça de cette visite, ajoute qu'en terminant, David « fredonnait *la Marseillaise* » (1).

(1) *Napoléon*, par Proudhon. — Biographie de *David*, par Étienne Delécluze. — *Revue de Paris*, t. XIX (article de Baron).

COUPLET POPULAIRE
SUR L'AFFRANCHISSEMENT DE LA SAVOIE

CHANTÉ DANS LES THÉATRES LE 10 GERMINAL AN II (30 MARS 1794)

Paroles du citoyen La Coretterie. — Air : « Des Diamants »

UN PETIT SAVOYARD

Aussi lest's, aussi gais que moi
Si l'on voit mes compatriotes,
C'est qu'tout comm' les Français sans Roi.
Nous somm's tous de vrais sans-culottes;
Not'Roi fuit avec ses barbets
En dépit d'ses âmes dévotes;
Il n'aura bientôt plus d'sujets,
Si c'n'est des moin'et des marmottes (1).

LES FÊTES NATIONALES EN 1794
ET ANNÉES SUIVANTES

RAPPORT de Grégoire, au nom du Comité d'instruction publique, *sur les moyens d'exécution pour une nouvelle grammaire et un vocabulaire nouveau de la langue française et l'étude propre à leur donner le caractère qui convient à la langue de la liberté.* — Grégoire insiste dans ce rapport sur les moyens divers à employer pour faire cesser les patois, instituer une littérature populaire élevée et notamment sur le rôle des journaux; il demande égale-

(1) Le roi de Sardaigne, Victor-Amédée III, malgré les renforts que lui avait envoyés l'Autriche sous le commandement du général marquis de Vins, n'avait pu reconquérir la Savoie. Ayant eu toutefois un instant, sur les promesses de la coalition, l'illusion de s'annexer le pays lyonnais et... la Provence, et devançant les premiers actes de sa future restauration, le prince avait arrêté de constituer immédiatement des commissions militaires pour juger et faire pendre ceux des habitants du pays qui avaient pactisé avec les troupes françaises. Une *chambre ardente* avait même été établie dans ce but à Moustiers et il avait été question d'offrir le poste d'avocat général près cette commission militaire à Joseph de Maistre qui repoussa cette odieuse et imprudente politique qualifiée de « système de Turin ». (Lettre de J. de Maistre au baron Viguet des Étoles, agent diplomatique de Sardaigne à Berne, 4 sept. 1793 citée par Cogordan). Les généraux Gouvion et Kellermann, d'un simple rassemblement, firent repasser les monts au général de Vins et aux troupes austro-sardes que Schérer suffit à battre quelque temps après, en attendant la campagne de Bonaparte.

ment le remplacement du « style gothique de la chicane » usité dans les parlements et tribunaux de l'ancien régime; il termine en incitant les pouvoirs publics à favoriser l'enthousiasme des *chants républicains* : « La chanson d'Harmodius et d'Aristogiton qu'Athénée (1) nous a conservée, dit-il textuellement, était chez les Grecs ce qu'est parmi nous l'*Air des Marseillais.* (18 prairial an II, 6 juin 1794.) »

Rapport de Merlin de Thionville *sur les fêtes nationales.* — Merlin y distingue les *fêtes* d'avec les *spectacles.* Dans les fêtes, le peuple doit être partie coopérante; il n'y est souvent que simple spectateur. Le spectacle sans le peuple n'est que l'accessoire. Le peuple doit être à la fois spectateur et spectacle, auteur, ordonnateur et acteur dans les fêtes nationales. Merlin esquisse le projet d'une grande fête pour célébrer l'évacuation du territoire de la patrie par l'ennemi; il indique l'emplacement, la répartition des orchestres, des batteries qui tireront le canon, l'ordre des marches et défilés des grands cortèges populaires (16 fructidor an II, 30 septembre 1794).

Nous voyons qu'en 1794, après thermidor, Marie-Joseph Chénier remplace David comme organisateur des fêtes nationales données à Paris pour célébrer les victoires des armées. Gardel, le maître des ballets de l'Opéra, reste chargé de la direction officielle des marches, danses, pantomimes dans les cérémonies et fêtes publiques.

(1) Athénée dont l'érudition de Grégoire évoque ici le nom, était un écrivain grec qui enseignait la grammaire et la rhétorique à la fin du IIe et au commencement du IIIe siècle ap. J.-C.); il a laissé un livre curieux les *Deipnosophistes* (les savants à table) où, en dehors de détails intéressants sur les mœurs du temps, se trouve un grand nombre de citations d'ouvrages en prose et en vers aujourd'hui perdus dont, sans cette compilation, les auteurs fussent restés tout à fait inconnus.

On ne saurait nier que ce Grec se montrât homme d'esprit dans le choix des traits représentatifs et des anecdotes instructives quand il rapporte la mesure héroïque imposée par le Gouvernement d'Athènes aux citoyens qui survivaient aux ravages d'une grande épidémie de peste ou aux hécatombes d'une guerre meurtrière de toute une jeunesse sous les armes.

Pour remplir les vides de cette dépopulation, la multiplicité des maternités familiales s'élevait au rang de raison d'État, et, la polygamie légale remplaçant la monogamie, devenait non pas seulement facultative mais obligatoire. Ainsi décrétait le Gouvernement athénien.

Conséquemment Socrate, pour se conformer à la loi, observe Athénée, dut en bon citoyen, maugréant quelque peu sans doute malgré la sagesse de sa philosophie, risquer l'aléa d'une seconde union susceptible d'installer au foyer conjugal une émule de sa première compagne, cette Xantippe dont la langue et la main firent, il y a deux mille quatre cent cinquante ans, retentir des échos prolongés jusqu'à nous.

LE CHANT DU DÉPART HYMNE DE GUERRE

(14 JUILLET 1794)

Paroles de M.-J. Chénier, musique de Méhul

UN DÉPUTÉ DU PEUPLE

La Victoire en chantant nous ouvre la barrière,
La Liberté guide nos pas,
Et du nord au midi, la trompette guerrière
A sonné l'heure des combats.
Tremblez, ennemis de la France,
Rois ivres de sang et d'orgueil!
Le peuple souverain s'avance :
Tyrans, descendez au cercueil!

Chœur des guerriers

La République nous appelle,
Sachons vaincre ou sachons périr,
Un Français doit vivre pour elle,
Pour elle un Français doit mourir.

UNE MÈRE DE FAMILLE

De nos yeux maternels ne craignez pas les larmes
Loin de nous les lâches douleurs!
Nous devons triompher quand vous prenez les armes
C'est aux rois à verser des pleurs.
Nous vous avons donné la vie,
Guerriers, elle n'est plus à vous;
Tous vos jours sont à la patrie,
Elle est votre mère avant nous. *(Chœur.)*

DEUX VIEILLARDS

Que le fer paternel arme la main des braves;
Songez à nous au champ de Mars,
Consacrez dans le sang des rois et des esclaves
Le fer béni par vos vieillards;
Et, rapportant sous la chaumière
Des blessures et des vertus,
Venez fermer notre paupière
Quand les tyrans ne seront plus. *(Chœur.)*

UN ENFANT

De Barra, de Viala, le sort nous fait envie;
Ils sont morts, mais ils ont vaincu.
Le lâche accablé d'ans n'a point connu la vie!
Qui meurt pour le peuple a vécu.
Vous êtes vaillants, nous le sommes,
Guidez-nous contre les tyrans;
Les républicains sont des hommes,
Les esclaves sont des enfants. *(Chœur.)*

UNE ÉPOUSE

Partez, vaillants époux; les combats sont vos fêtes;
Partez, modèles des guerriers;
Nous cueillerons des fleurs pour en ceindre vos têtes
Nos mains tresseront vos lauriers,
Et, si le temple de Mémoire
S'ouvrait à vos mânes vainqueurs,
Nos voix chanteront votre gloire,
Nos flancs porteront vos vengeurs. *(Chœur.)*

UNE JEUNE FILLE

Et nous, sœurs des héros, nous qui de l'hyménée
Ignorons les aimables nœuds,
Si, pour s'unir un jour à notre destinée,
Les citoyens forment des vœux,
Qu'ils reviennent dans nos murailles,
Beaux de gloire et de liberté;
Et que leur sang dans les batailles
Ait coulé pour la liberté. *(Chœur.)*

TROIS GUERRIERS

Sur le fer, devant Dieu, nous jurons à nos pères,
A nos épouses, à nos sœurs,
A nos représentants, à nos fils, à nos mères
D'anéantir les oppresseurs;
En tous lieux dans la nuit profonde,
Plongeant l'infâme royauté,
Les Français donneront au monde
Et la paix et la liberté. *(Chœur.)*

ROUGET DE LISLE EN PRISON
AU CHATEAU DE SAINT-GERMAIN

HYMNE DITHYRAMBIQUE SUR LA CONJURATION DE ROBESPIERRE ET LA RÉVOLUTION DU 9 THERMIDOR

Paroles et musique de J. Rouget de Lisle (1)

Aux prodiges de la victoire
Qu'un autre consacre ses chants;
Que ses vers mâles et touchants
Célèbrent les fils de la gloire;
En vain leur courage indompté
Nous gagnait cent et cent batailles,
Le crime, au sein de nos murailles,
Allait tuer la liberté!

Chœur

Chantons la Liberté, couronnons sa statue.
Comme un nouveau Titan le crime est foudroyé.
Relève tâ tête abattue,
O France, à tes destins, Dieu lui-même á veillé.

Dans l'abîme, avec quelle adresse,
Les monstres savaient l'attirer!
Ils sont prêts à te dévorer,
Leur regard encore te caresse;
Le pur langage des vertus
Est sur leurs lèvres mensongères;
Leurs âmes sont les noirs repaires
Où tous les forfaits sont conçus!... *(Chœur.)*

Longtemps leur audace impunie
Trompa notre crédulité;
En invoquant la liberté,
Ils préparaient la tyrannie;

(1) *Extrait du procès-verbal* de la séance de la Convention du 17 thermidor an II (4 août 1794).

« Le citoyen Rouget de Lisle *(sic)*, auteur de l'*Hymne des Marseillais*, détenu, fait hommage à la Convention d'un hymne dithyrambique sur la conspiration de Robespierre et la révolution du 9 thermidor.

« La Convention décrète mention honorable de l'offre de l'hymne patriotique, la renvoie au Comité d'instruction publique, et la demande de mise en liberté au Comité de sûreté générale. » (P.-V., t. XLIII, p. 41.)

Le jour ils maudissaient les rois,
Leurs entreprises sacrilèges;
Et la nuit ils creusaient leurs pièges,
Tombeaux du peuple et de ses droits! *(Chœur.)*

Voyez-vous ce spectre livide
Qui déchire son propre flanc?
Enivré, tout souillé de sang,
De sang il est encore avide;
Voyez avec un rire affreux,
Comme il désigne ses victimes!
Voyez comme il excite aux crimes
Ses satellites furieux!... *(Chœur.)*

Ce Dieu que proclamaient leurs bouches,
Qu'ils blasphémaient au fond du cœur,
Du peuple, éternel protecteur,
Contre ses assassins farouches,
Dieu jette un regard menaçant
Sur le tyran, sur ses complices...
C'en est fait, déjà leurs supplices
Laissent respirer l'innocent. *(Chœur.)*

Pars, vole, active Renommée,
Vole aux deux bouts de l'univers,
Du peuple, écrasant ces pervers,
Que la nouvelle soit semée;
Peins-nous, citoyens et guerriers,
Terrassant d'un même courage
Les rois dans les champs du carnage,
Les factieux dans nos foyers. *(Chœur.)*

Vous que l'amour de la patrie
Arma du poignard de Brutus,
Il faut un triomphe de plus,
Sans lui votre gloire est flétrie.
Jusque dans ses derniers canaux
Desséchez un torrent funeste,
Frappez, exterminez le reste
Des traîtres et de leurs suppôts... *(Chœur.)*

L'arbre auguste dont la verdure
Défend ton front majestueux,
Offre désormais à tes vœux
Une ombre plus douce et plus pure!
Des vents contre lui déchaînés,
Bravant l'effort, le souffle immonde,
Bientôt il couvrira le monde
De ses branchages fortunés. *(Chœur.)*

LE DUEL DE LA MARSEILLAISE
ET DU « RÉVEIL DU PEUPLE »

LE « RÉVEIL DU PEUPLE » CONTRE LES TERRORISTES
(JUILLET-AOUT 1794)

Paroles de S.-M. Souriguières
Musique de P. Gareaux, artiste du Théâtre Feydeau

I

Peuple français, peuple de frères,
Peux-tu voir sans frémir d'horreur,
Le crime arborer les bannières
Du carnage et de la terreur?
Tu souffres qu'une horde atroce
Et d'assassins et de brigands,
Souille par son souffle féroce
Le territoire des vivants!

II

Quoi! cette horde anthropophage
Que l'enfer vomit de son flanc,
Prêche le meurtre et le carnage!
Elle est couverte de ton sang!
Devant tes yeux, de la patrie
Elle assassine les enfants
Et médite une boucherie
De tes dignes représentants! (1)

III

Quelle est cette lenteur barbare?
Hâte-toi, peuple souverain,
De rendre aux monstres du Ténare
Tous ces buveurs de sang humain!
Guerre à tous les agents du crime!
Poursuivons-les jusqu'au trépas;
Partagez l'horreur qui m'anime :
Ils ne nous échapperont pas.

(1) Cette seconde strophe était supprimée dans le chant des rues, ouvertement contre-révolutionnaire, par les thermidoriens comme mentionnant avec estime les membres de la Convention ou du moins leur majorité que Souriguières voulait prudemment se concilier.

IV

Ah! qu'ils périssent, ces infâmes,
Et ces égorgeurs dévorants,
Qui portent au fond de leurs âmes
Le crime et l'amour des tyrans
Mânes plaintifs de l'innocence,
Apaisez-vous dans vos tombeaux :
Le jour tardif de la vengeance
Fait enfin pâlir vos bourreaux.

V

Voyez déjà comme ils frémissent;
Ils n'osent fuir les scélérats.
Les traces du sang qu'ils vomissent
Décèleraient bientôt leurs pas.
Oui, nous jurons sur votre tombe,
Par notre pays malheureux,
De ne faire qu'une hécatombe
De ces cannibales affreux.

VI

Représentants d'un peuple juste,
Oh! vous, législateurs humains,
De qui la contenance auguste
Fait trembler nos vils assassins,
Suivez le cours de votre gloire;
Vos noms chers à l'humanité
Volent au temple de Mémoire
Au sein de l'immortalité (1).

NOTICE SUR SOURIGUIÈRES ET GAVEAUX

I

Souriguières de Saint-Marc *(Jean-Marie)*, né à Bordeaux en 1767, mort à Paris en 1837, était venu tout jeune à Paris où il s'occupa presque aussitôt de littérature dramatique. A la fin de septembre 1791 le théâtre du Marais donna de lui une tragédie en cinq actes et en vers *Artémidore ou la Révolution de Syracuse*, qui, bien qu'écrite dans le sentiment politique du jour, eut peu de succès, mais lui donna figure d'homme de lettres; il parut dans les sections, se lia avec des écrivains royalistes tels que Claude-François Beaulieu (l'auteur des *Essais historiques sur les causes et les effets de la Révolution française*, un des auteurs de l'*Histoire de la Révolution* par deux amis de la liberté) et autres écrivains non sans valeur, hostiles à la Révolution. Plus

(1) Même observation que pour la seconde strophe.

heureux que Beaulieu, emprisonné après le 2 juin et détenu jusqu'au 9 thermidor, il échappa à toutes poursuites, mais il avait eu grand'peur et il écrivit le *Réveil du peuple* qui en fit aussitôt une sorte de personnage dans les lettres et la politique. On a remarqué dans le *Réveil* que Souriguières par ses invocations à l'Assemblée qu'il mettait ainsi au-dessus des partis, s'était habilement réservé l'assentiment de nombre de conventionnels thermidoriens de toute nuance, exception faite des *Crétois*, Montagnards et membres des comités qui, après avoir abattu Robespierre, allaient les uns après les autres disparaître comme lui. Dès lors Souriguières aborde facilement la scène à Feydeau, à Louvois et le public tenant sur l'heure le haut du pavé lui assure de vrais succès pour quelques comédies mêlées d'ariettes. En même temps le personnage prétendait à un rôlet politique : il écrivit de nouveau dans les journaux opposés au Directoire, notamment dans le royaliste *Miroir*, supprimé le 18 fructidor; il dut se cacher pour échapper au sort des corédacteurs qui furent déportés. Sous l'Empire on le retrouve collaborant avec les chansonniers Désaugiers et Ribouttė à des opéras-comiques et des comédies; il donna même deux tragédies au Théâtre français : *Octavie* (1806) et *Vitellie* (1809) qui furent sifflées. Ces derniers insuccès qui lui fermaient les portes de l'Académie française où il avait espéré s'asseoir grâce au léger mouvement d'opposition qui y fera entrer Chateaubriand en 1811, à la place de M.-J. Chénier, le détournèrent définitivement des lettres. Souriguières s'occupa de finances; il y réussit mieux que sur la scène; quelques spéculations heureuses lui procurèrent la fortune et retinrent ainsi encore sur lui l'attention des contemporains. En 1814, après la chute de Napoléon, il composa un *Second réveil du peuple*, qui, s'il ne témoignait pas plus que le premier de son talent poétique, attestait la vitalité d'un royalisme militant. Souriguières mourut en 1837, un an après Rouget de Lisle.

II

Gaveaux (Pierre), né à Béziers en 1761, un instant séminariste dans sa ville natale et destiné à la vie ecclésiastique vint étudier la musique religieuse à Bordeaux dans la classe de Beck et s'y lia avec Garat destiné à une grande célébrité vocale artistique. Détourné par quelque amourette, Gaveaux s'engageait comme comédien et chanteur dans la troupe de Bordeaux, puis dans celle de Montpellier. Garat l'appela à Paris en 89. Pendant la Révolution, il joua successivement dans les théâtres de la foire Saint-Germain et de Feydeau. Comme beaucoup de comédiens vivant largement de la Cour et du régime, Gaveaux s'était prononcé contre la Révolution. Ami de Souriguières il écrivit la musique du *Réveil du peuple* qui allait être un an ou deux l'hymne enthousiaste des royalistes. Gaveaux resta attaché au théâtre Feydeau sous l'Empire jusqu'en 1812, époque à laquelle une maladie mentale le fit interner comme aliéné. Il mourut fou paralytique en 1825. Chanteur ordinaire, il passait pour meilleur comédien et compositeur : les contemporains avaient retenu de lui *le Club des bonnes gens* (1791); *la Famille indigente* (1793); *le Diable couleur de rose* (1795); *le Traité nul* (1797) et dont la musique était qualifiée d'agréable.

UNE CONTREFAÇON ROYALISTE DE LA MARSEILLAISE

UN CHANT PRÉCURSEUR DU « RÉVEIL DU PEUPLE » (1793)

Bien avant le *Réveil du peuple*, non pas une parodie, mais une imitation tragique de *la Marseillaise* avait été chantée en 93, à Paris et dans les départements, par des fauteurs de troubles antirévolutionnaires et antirépublicains. La furieuse énergie de cette pièce nous paraît fort supérieure à la composition de Souriguières ainsi qu'on en peut juger par cette strophe dont tout au moins le rythme et la passion s'inspirent directement de *la Marseillaise* :

Le jour de deuil pour la patrie
Le jour de honte est arrivé!
Du peuple aveugle en sa furie
Le couteau sanglant est levé.
Dans ce temps d'horreurs et de crimes
Pour servir d'infâmes projets,
Il ne compte ni ses forfaits
Ni le nombre de ses victimes.

Factieux citoyens! Rebelles bataillons!
Tremblez! *(bis)*, un noble sang vengera les Bourbons!

A.-J. Paris dans son *Histoire de Joseph Lebon* et P. Gaulot dans *les Petites Victimes de la Terreur* ont bien relevé que ce chant connu surtout par le vers *Le Jour de honte est arrivé!* a conduit plus d'un chanteur et d'une chanteuse devant le Tribunal révolutionnaire (procès de Philippe Caron, juge à Béthune; août-septembre 1793; procès de Marie-Claudine Lucas de Blaire; 1er prairial an II; 20 mai 1794).

LA MARSEILLAISE ET LES « ESPOIRS DE LA PATRIE » A PARIS, APRÈS LE 9 THERMIDOR (NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1794)

Une polémique entre journalistes alors connus Méhée fils, rédacteur de *l'Ami des citoyens*, et Salaville, rédacteur des *Annales patriotiques*, tous deux républicains, s'était élevée après la clôture du club des Jacobins : les deux écrivains discutaient l'état d'esprit public en frimaire an III (novembre et décembre 1794). Salaville surtout est intéressant : le 21 novembre (1er frimaire) il constate en ces termes les difficultés de la vie populaire : « Dans ce moment où le froid se fait sentir, la foule est plus grande que jamais

aux lieux où l'on distribue le bois et le charbon. On assure que ces jours derniers une jeune fille a été étouffée en allant à la queue du charbon, au port ci-devant Saint-Bernard. Ce qui est certain, c'est que les malheureux courent toute la nuit pour avoir une voie de bois ou de charbon. Entre minuit et une heure, les rues sont aussi fréquentées qu'en plein midi, et hier matin nous avons vu une femme éplorée qui s'écriait : « C'est une horreur, » je crois que l'on veut nous faire tous périr ce matin... » Une citoyenne a été si foulée au charbon qu'elle vient de donner le jour à un enfant qui n'a pas vécu un quart d'heure. »

Dans le numéro suivant celui du 22 novembre (2 frimaire) le même Salaville soulignait par quelques traits d'observation également bien relevés la réaction post-thermidorienne, et le silence gardé maintenant sur *la Marseillaise* lui servait de signe des temps. Après quelques mots à Méhée, le rédacteur des *Annales patriotiques* continuait :

« Il n'existe déjà que trop de symptômes d'un mouvement rétrograde : si j'en crois les habitués des spectacles, on en a banni les hymnes patriotiques, les chants républicains; les vers qu'on couvrait naguère d'applaudissements, passent sans qu'on les salue du moindre claquement des mains. On ne se gêne pas dans quelques journaux pour calomnier la Révolution. Une feuille très répandue a osé l'appeler une Saint-Barthélemy philosophique de cinq années, ce qui comprend bien, je crois, toutes les époques révolutionnaires, à partir du 9 thermidor au 14 juillet inclusivement.

» Arrêtez-vous un moment auprès des chanteurs qui attirent la foule à tous les coins des rues; chantent-ils la gloire de nos armées, le courage de nos braves, nos triomphes sur nos ennemis? Non, c'est la romance du *Mont-Jourdain.*

» Mais je n'ai pas besoin de sortir de chez moi pour m'apercevoir qu'il s'est fait un changement remarquable : J'ai à ma porte un instituteur qui réunit dans son école un assez grand nombre de jeunes élèves ; l'*Hymne des Marseillais* était pour eux de fondation à l'ouverture et à la fin de la classe; ils m'assourdissaient quelquefois de leurs voix discordantes : depuis quelque temps je n'ai plus cette incommodité, car ils ne chantent plus.

» Je pourrais ajouter bien d'autres observations, d'après lesquelles il me paraît évident que nous rétrogradons.

» Il était bon sans doute de nous présenter le tableau de nos malheurs, mais peut-être ne l'était-il pas de nous y clouer comme on le fait; peut-être l'intérêt de la chose publique exigeait-il qu'on nous épargnât ce raffolement de toutes les atrocités révolutionnaires qui semblent moins avoir pour but de nous ramener dans les voies de la justice que de nous conduire à l'abnégation *(sic)* de la Révolution... »

AVIS AUX DIFFÉRENTS THÉATRES DE LA RÉPUBLIQUE
INSÉRÉ AU « MONITEUR » DU 26 GERMINAL AN III (15 AVRIL 1795)

« On continue de chanter sur les théâtres *le Réveil du peuple.* C'est le seul moyen de nous tenir éveillés : un jour de sommeil, un seul jour, pourrait nous perdre peut-être à jamais.

» Mais l'*Hymne des Marseillais*, on ne l'entend plus! Contradiction

étrange! Comme si les ennemis de l'intérieur, ces terroristes, auteurs du 31 mai, et les ennemis de l'extérieur, ces rois ligués contre la République, n'étaient pas également nos ennemis, puisqu'ils n'ont cessé de s'entendre et d'agir de concert.

» Il faut commencer par chanter *le Réveil du peuple* pour les terroristes et finir par l'*Hymne des Marseillais* pour la coalition. »

LA MARSEILLAISE CHANT NATIONAL

DÉCRET PORTANT QUE LES AIRS ET CHANTS CIVIQUES QUI ONT CONTRIBUÉ AU SUCCÈS DE LA RÉVOLUTION SERONT EXÉCUTÉS PAR LES CORPS DE MUSIQUE DES GARDES NATIONALES ET DES TROUPES DE LIGNE

26 MESSIDOR AN III (14 JUILLET 1795)

La Convention nationale voulant au retour de la première époque de la liberté française, entretenir l'énergie des républicains, en proclamant solennellement les principes sacrés qui ont renversé la Bastille le 14 juillet et la royauté le 10 août, décrète ce qui suit :

ARTICLE PREMIER. — L'hymne patriotique intitulé *Hymne des Marseillais*, composé par le citoyen Rouget de Lisle, et le *Chœur à la Liberté*, paroles de Voltaire, musique de Gossec, exécutés aujourd'hui, anniversaire du 14 juillet, dans la salle de ses séances, seront insérés en entier au *Bulletin*.

ART. 2. — Les airs et chants civiques qui ont contribué au succès de la Révolution, seront exécutés par les corps de musique des gardes nationales et des troupes de ligne.

Le Comité militaire est chargé de les faire exécuter chaque jour à la garde montante du Palais-National.

(Suivent les six strophes de la *Marche des Marseillais* et aussi le *Chœur patriotique* dont les paroles sont de Voltaire) (1).

(*Bulletin des lois* du 26 messidor an III, 14 juillet 1795.)

(1) Peuple, éveille-toi, romps tes fers...
La Liberté t'appelle,
Peuple fier, tu naquis pour elle... etc.

ARRÊTÉ DES COMITÉS DE SALUT PUBLIC ET DE SURETÉ GÉNÉRALE RELATIF AUX AIRS QUI SE CHANTENT SUR LES THÉATRES (1)

28 MESSIDOR AN III (16 JUILLET 1795)

Les Comités de salut public et de sûreté générale réunis arrêtent qu'il ne sera chanté ni lu sur les théâtres d'autres airs, chansons et hymnes que ceux faisant partie et qui sont contenus dans les pièces annoncées et qui seront jouées.

Les directeurs et artistes de chaque théâtre sont responsables de toute contravention de leur part au présent arrêté, qui sera affiché à Paris et à la porte de tous les spectacles.

Signé : Cambacérès, L.-B. Genevois, présidents; Rabaut, Kervelegan, F. Aubry, Bailly, J.-S. Rovère, Vernier, Pierret, Jean Debry, J. Mariette, Marec, P.-L. Delaunay, P. Guyomar, Sevestre.

LA MARSEILLAISE LE 13 VENDÉMIAIRE AN IV

SÉANCE DE LA CONVENTION NATIONALE

Séance du 13 au matin. « Il est midi; le nombre des défenseurs de la Convention augmente considérablement; le Carrousel, les Tuileries, la place de la Révolution, tous les ponts sont exactement gardés, tant par les troupes de ligne que par les bons citoyens de plusieurs sections.

» De l'intérieur de la salle, on entend chanter par tous les citoyens les couplets de *la Marseillaise* et les cris de *Vive la Convention !* en sont le refrain.

» ... Fréron, Barras arrivent l'un du faubourg Antoine, l'autre des Thermes; tous les patriotes sont sous les armes et jurent d'exterminer les ennemis de la Convention... On apporte les blessés dans le salon de la Liberté; les représentants vont les visiter... On entend le canon. »

(*Moniteur* du 15 vendémiaire an IV, 7 octobre 1795.)

(1) Arrêté pris à l'occasion des émeutes des 28, 29 et 30 messidor an III, qui éclatèrent dans Paris après le décret du 26 messidor, instituant *la Marseillaise* chant national, et prescrivant à ce titre au Département de la guerre de la faire jouer officiellement par les musiques militaires.

LA CHOUANNERIE AU THÉATRE CONTRE LA MARSEILLAISE ET LES ARRÊTÉS DU DIRECTOIRE

OCTOBRE 1795 - JANVIER 1796

Il est facile de comprendre l'obligation pour le Directoire, au lendemain de Vendémiaire, de prévenir ou de réprimer les tumultes que pouvait entraîner dans les théâtres, lieux quotidiens de réunions simultanées, le conflit extériorisé des opinions. C'est à quoi vise son arrêté du 18 nivôse an IV (8 janvier 1796) prescrivant au ministre de la Police de tenir la main à ce que les directeurs et entrepreneurs de spectacles ne laissent ou ne fassent chanter sur la scène que *des chants et airs nommément désignés, à l'exclusion de tels et même de tous autres. (V. ci-après.)*

Les troupes de la garnison se trouvaient, concurremment, avec les troupes de police, appelées à maintenir l'ordre de jour et de nuit. C'est à titre de général en chef de l'armée de l'intérieur et de commandant de la 17e division (1) et comme premier fonctionnaire parisien aux côtés du ministre de la Police, que Bonaparte doit intervenir. En exécution de l'arrêté directorial du 18 nivôse, deux jours après, le 20 (10 janvier 1796), le futur général en chef de l'armée d'Italie adresse à son chef d'état-major un plan détaillé des mesures et dispositions à prendre : il n'aurait mis ni plus de détails ni plus de soins à dresser un ordre de manœuvres en véritable campagne. Nous donnons cette pièce après l'arrêté du Directoire : il est intéressant de voir Bonaparte veiller à l'exécution obligatoire et à l'audition paisible de *la Marseillaise*.

ARRÊTÉ CONCERNANT LES SPECTACLES

18 NIVÔSE AN IV (8 JANVIER 1796)

« Le Directoire exécutif arrête :

» Tous les directeurs, entrepreneurs et propriétaires des spectacles de Paris sont tenus, sous leur responsabilité individuelle, de faire jouer chaque jour par leur orchestre, avant la levée de la toile, les airs chéris des républicains, tels que *la Marseillaise*, *Ça ira*, *Veillons au salut de l'Empire* et *le Chant du départ*.

» Dans l'intervalle des deux pièces, on chantera toujours l'*Hymne des Marseillais* ou quelques autres chants patriotiques.

» Le Théâtre des Arts donnera, chaque jour de spectacle, une représentation de *l'Offrande à la Liberté*, avec les chœurs et accompagnements ou quelques autres pièces républicaines.

(1) La circonscription de la 17e division militaire, remaniée et fixée à nouveau par arrêté du Comité de salut public le 17 fructidor an II (3 septembre 1794), comprenait les départements de Paris, de Seine-et-Oise, de l'Oise, de Seine-et-Marne et d'Eure-et-Loir. Robespierre, au cours de sa toute-puissance, après la disparition de la Commune hébertiste, avait, antérieurement, déjà réuni aux mains d'Henriot le commandement de la 17e division militaire et celui de la garde nationale parisienne.

» Il est expressément défendu de chanter, laisser ou faire chanter l'air homicide dit *le Réveil du peuple*.

» Le ministre de la Police donnera les ordres les plus précis pour faire arrêter ceux qui, dans les spectacles, appelleraient par leurs discours le retour de la royauté, provoqueraient l'anéantissement du Corps législatif ou du Pouvoir exécutif, exciteraient le peuple à la révolte, troubleraient l'ordre, ou la tranquillité publique, et attenteraient aux bonnes mœurs.

» Le ministre de la Police mandera, dans le jour, tous les directeurs et entrepreneurs de chacun des spectacles de Paris; il leur fera lecture du présent arrêté, leur intimera, chacun à leur égard, les ordres qui y sont contenus; il surveillera l'exécution pleine et entière de toutes ses dispositions et en rendra compte au Directoire. »

Un second arrêté du Directoire en date du 27 nivôse (17 janvier 1796) déclarait l'arrêté du 18 commun à tous les théâtres sur l'ensemble du territoire de la République française.

LA CHOUANNERIE AU THÉATRE CONTRE LA MARSEILLAISE ET LES INSTRUCTIONS... TACTIQUES DU GÉNÉRAL BONAPARTE

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

Le général en chef de l'armée de l'intérieur au chef de l'état-major.

« Vous ordonnerez aux adjudants généraux Charloc, Courveillière, Lacroix et Solignac de se rendre à 6 heures précises, le premier au théâtre *Louvois*, le second au théâtre *Feydeau*, le troisième à l'*Opéra*, le quatrième aux *Italiens*. Ils se placeront dans les loges destinées à l'état-major; ils feront appeler l'adjudant de brigade de service et le chef des agents secrets de la police militaire, pour se concerter ensemble.

» Vous donnerez les ordres pour qu'il y ait à la porte de ces quatre spectacles cinquante hommes, non compris ceux qui y sont, et que vous prendrez sur le piquet de Saint-Roch. Vous ordonnerez à cinquante grenadiers de la Convention, à cent hommes du piquet de Saint-Roch et à cinquante dragons de se tenir prêts dans la cour de la Bibliothèque, où se tiendra le commandant de la Place.

» Vous ferez placer trois ordonnances à cheval à portée de chaque spectacle, afin de pouvoir être instruit de tout ce qui se passera.

» Vous ordonnerez au citoyen Marné de se rendre au théâtre *Feydeau* avec six de ses agents les plus affidés, qui se répandront dans le parterre et dans les galeries et qui instruiront l'adjudant général et désigneront les hommes qui par leur conduite turbulente seraient dans le cas d'être arrêtés. Il enverra également six de ses agents au théâtre des *Italiens*, dont un fera fonction de chef, et se présentera à la loge de l'adjudant général pour se faire reconnaître. Le citoyen Groisard se rendra à l'*Opéra* avec les mêmes instructions; il enverra six agents au théâtre de la *République*.

» Les adjudants généraux commandant aux différents spectacles feront arrêter tout homme qui donnerait un acte d'improbation, ou porterait

quelque empêchement à l'exécution de l'arrêté du gouvernement; ils placeront des sentinelles aux portes des loges d'où il serait parti des sifflets ou tout autre signe d'improbation tendant à empêcher l'exécution de l'ordre du gouvernement.

» Si le bruit était tellement fort que l'acteur ne pût pas chanter et l'arrêté du gouvernement ne pas être exécuté, il ordonnerait au directeur de faire cesser la pièce et ordonnerait aux spectateurs de se dissoudre. Ils préviendront le quartier général de tout ce qui pourrait se passer.

» Le commandant de la Place, avec le piquet de la Bibliothèque se portera partout où il sera nécessaire. Vous donnerez les ordres nécessaires à l'exécution du présent, et vous vous rendrez à 6 heures précises à l'État-major.

» Vous ordonnerez à trente dragons de la garde du Directoire de seller et de se tenir prêts à brider.

» *Signé :* Bonaparte.

» Vu et approuvé par le ministre de la Police générale de la République, 20 nivôse an IV de la République française une et indivisible.

» *Signé :* Merlin. »

Ce luxe de mesures énergiques, l'apposition de plantons armés à la porte des loges des ci-devant eurent leur plein effet, si l'on s'en réfère au rapport de Bonaparte du 30 nivôse suivant. (Voir ci-apres le *Rapport* du général Bonaparte.)

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL
—

(30 nivôse an IV (20 janvier 1796) de la République une et indivisible)

RAPPORT SUR LES SPECTACLES D'AUJOURD'HUI

Opéra. — Les airs patriotiques ont été très accueillis.

Opéra-Comique. — Tout a été très tranquille et les airs fort applaudis.

Feydeau. — Avant la première pièce, les airs patriotiques ont été exécutés par l'orchestre. Entre les deux pièces l'*Hymne des Marseillais* a été chanté. Pendant l'avant-dernier couplet, un coup de sifflet s'est fait entendre. Les agents de la police sont à la recherche du chouan. Du reste le spectacle a été tranquille.

La République, Vaudeville. — Tout a été tranquille.

Le général en chef,
Signé : Bonaparte.

LA MARSEILLAISE HORS FRANCE

Bruxelles, 6 pluviôse an IV (26 janvier 1796).

« Tout ce qui, dans ce moment, a rapport à *la Marseillaise*, intéresse le public. Il y a de la mauvaise foi à dire qu'on ne chante cet hymne qu'en France; on le chante partout où se trouvent des amis de la liberté : l'air, les accompagnements se chantent partout où l'on n'est pas insensible aux charmes de la musique. J'ai chanté, j'ai entendu chanter les airs chéris des Français par des Français, par des Italiens à Rome, et cela dans le temps même que les poignards s'aiguisaient pour le massacre de Bassville (1). *La Marseillaise* se chantait à Florence, dans le voisinage du ministre anglais Harvey, qui alors y était tout-puissant. J'ai entendu exécuter l'air de *la Marseillaise* à Mayence, huit mois après la prise de cette ville par les Prussiens, en présence d'une garnison de six mille hommes, rangés en parade, en présence de plus de cent cinquante officiers prussiens de tout grade, parmi lesquels des généraux, qui le firent répéter jusqu'à trois fois, tout en paraissant avoir l'air de ne pas s'apercevoir du dépit et de l'embarras que ça causait aux émigrés présents. J'ai eu le plaisir, moi-même à Lillo-sur-l'Escaut, plusieurs jours avant l'arrivée des Français, de faire enrager les nobles corps de Choiseul et de Béthisy (2), en faisant répéter cent fois par jour les airs patriotiques, par la musique attachée à plusieurs bataillons hanovriens campés dans cet endroit. Cela ne me coûtait qu'une canette de bière ou un seau d'eau pure, qui y était rare, et j'avais encore le plaisir de voir mes ducs et mes marquis, comme les chiens anhélants, convoiter quelques gouttes d'eau, le prix de *la Marseillaise*. Ce n'est sans doute qu'après avoir vu la propension qu'avait tout le monde à chanter *la Marseillaise* que des méchants y ont adapté des paroles anticiviques... »

Signé : NORBERT CORNELISSEN. (3)

(1) Secrétaire de légation à Naples, Bassville avait été envoyé à Rome comme ministre pour y protéger les intérêts des négociants français; il avait courageusement arboré la cocarde tricolore et remplacé l'écusson royal par le drapeau national à la porte de l'hôtel de l'ambassade. Il fut assassiné dans la rue le jour même (14 janvier 1793) par une populace fanatisée. Les petits journaux du temps n'omettent pas de signaler que la veuve de Bassville convolait en de nouvelles noces juste un an après ce décès tragique.

(2) Corps d'émigrés français figurant dans les armées austro-prussiennes.

(3) Journal *le Rédacteur* du 13 pluviôse an IV (2 février 1796). — Cette correspondance, relative au chant de *la Marseillaise* hors France, est confirmée par Ch. Botta dans son *Histoire d'Italie* (1789-1814). Ch. Botta, né dans le Piémont en 1766, mort à Paris en 1837, était entré comme professeur de faculté dans l'Université de France après 1815.





LA MARSEILLAISE
SOUS LE PREMIER EMPIRE

LA MARSEILLAISE CHANTÉE PAR NAPOLÉON
A LA BÉRÉSINA

UNE RÉPLIQUE DE TROUPIERS
MALBROUGH S'EN VA-T'EN GUERRE... (1812)

On sait la petite chronique de cette chanson populaire.

En 1709, John Churchill, duc de Marlborough, successivement vainqueur de Villeroy à Ramillies (1706), de Vendôme à Oudenarde (1708), battait encore Villars à Malplaquet; mais cette fois le dénouement était de ceux que l'on qualifie de victoire *à la Pyrrhus*, et Marlborough passa même un instant pour avoir été tué sur le champ de bataille. Un loustic, inconnu, fit (on ne peut dire rima) sur la mort et l'enterrement de l'illustre général la complainte qui tentait de les ridiculiser.

La chanson était fort oubliée, quand en 1781, la reine Marie-Antoinette la ressuscita pour l'apprendre et la faire chanter à la nourrice du Dauphin, Mme Poitrine; aussitôt la Cour de France et toutes les Cours d'Europe de fredonner Malbrough...

Malbrough s'en va-t'en guerre compte un nombre indéfini de couplets : les premiers seuls trouvent leur application quand l'ironie populaire ou militaire les décoche à l'adresse d'un général dont le génie, les évolutions ou le prompt retour ne sont pas jugés en rapport avec les prétentions du plan ou du départ. Nous l'avons entendu chanter en août 1870 au camp de Châlons, quand un autre Napoléon, après les premières défaites, vint s'associer au commandement de l'armée destinée au désastre de Sedan.

UN JUGEMENT DE THIERS
SUR « L'INSENSÉ, LE FOU DE 1812 ET DE 1813 »

« Après quelques années ce sage (Napoléon) *devenu fou*, fou d'une autre folie que celle de quatre-vingt-treize, mais non moins désastreuse, immolait un million d'hommes sur le champ de bataille, attirait l'Europe sur la France qu'il laissait vaincue, noyée dans son sang, dépouillée du fruit de vingt ans de victoires, désolée en un mot et n'ayant pour refleurir que les germes de la civilisation moderne déposés dans son sein. Qui donc eût pu prévoir que le sage de 1800 serait *l'insensé de 1812 et de 1813*? Oui, on aurait pu le prévoir, en se rappelant que la toute-puissance porte en soi une folie incurable, la tentation de tout faire quand on peut tout faire, même le mal après le bien (1). »

(1) *Histoire du Consulat de l'Empire*, t. XX, liv. LXII, p. 795. Édit. Lheureux, Paris 1862. V. *id.* MIGNET, *Histoire de la Révolution française de 1789 à 1814*, t. II, chap. XV, p. 318, édit., Didier-Didot, in-18, Paris 1869.





LA MARSEILLAISE
SOUS LA RESTAURATION

LA MARSEILLAISE
ET LA DUCHESSE D'ANGOULÊME

La Marseillaise sous la Restauration n'évoque guère, comme sous le Premier Empire, que le souvenir de sa proscription, ce qui ne signifie pas cependant qu'elle était ignorée. *Privatim*, même en haut lieu, bien que son auteur fût sévèrement écarté et jugé, on rapporte que le chant national fut plus d'une fois l'objet de quelque attention. Ce fut, dit-on, le fait de la duchesse d'Angoulême. Rouget de Lisle — et c'est-là un des épisodes les plus singuliers de sa vie sous le Directoire — à l'époque de la restitution des prisonniers français livrés à l'Autriche par Dumouriez, les conventionnels Lamarque, Bancal, Quinette, Camus et le général Beurnonville, et de leur échange avec la fille de Louis XVI, s'était proposé publiquement comme une sorte de cavalier servant « de la jeune personne du Temple *(sic)* », pour la conduire à la frontière. Cette demande n'avait point été agréée et avait même été assez mal comprise.

Poète, poète d'opéra c'est-à-dire de drame à grand spectacle, Rouget de Lisle n'avait vu dans cette démarche qu'un geste magnanime, un peu théâtral (comme il convenait), le dernier acte du terrible scenario déroulé depuis sept ans en France et en Europe : « Le poète de la Révolution remettait, au nom de la République française, aux membres de sa famille une victime royale vivante échappée à la fatalité... » C'était de l'Eschyle pur. Mais la politique républicaine pratique, si difficile encore dans ce moment, ne permettait point que ce grandiose fut suffisamment intelligible aux gouvernants du Luxembourg et la proposition de Rouget de Lisle ne fut pas sans nuire quelque peu à l'auteur de *la Marseillaise* qui dut publiquement protester contre toute interprétation antipatriotique et rappeler qu'il n'avait mis dans sa démarche qu'une intention de pitié nationale pour une grande infortune. La princesse Marie-Thérèse-Charlotte quitta secrètement le Temple le 28 frimaire an IV (19 décembre 1795) à 4 heures du matin pour être menée à Bâle : mais les ordres n'avaient point été si secrets que quelques groupes populaires ne l'attendissent au passage pour saluer, plus ou moins opportunément, son départ des strophes de *la Marseillaise*.

Quoiqu'il en soit, Kastner dans ses *Chants de l'armée française* et

J. Tiersot dans sa *Vie de Rouget de Lisle* rapportent sur toi traditionnelle que la Restauration une fois assise, la duchesse d'Angoulême exprima un jour à une dame de son intimité le désir de connaître « cette chanson de *la Marseillaise* » qui avait fait tant de bruit en France et en Europe. Après hésitation, cette dame apporta la musique, l'exécuta sur le piano et la duchesse, après une courte pause, prononça que « *l'air était, en effet, très capable d'avoir excité l'enthousiasme* ». Peut-être lui avait-on rappelé la démarche, si respectueuse de ses malheurs, que Rouget de Lisle avait tentée pour rehausser sa libération lors des échanges de Bâle.

L'AUTEUR DE LA MARSEILLAISE
ET DAVID D'ANGERS

La solidarité et la générosité ne sont pas toujours vertus des membres des partis dans l'opposition, et Rouget de Lisle devait éprouver qu'elles se mirent, sous la Restauration, tardivement en émoi. La vente de ses *Cinquante chants français* édités en 1825 à ses frais, publication onéreuse d'ailleurs, n'avait point empêché Rouget de Lisle d'aller en prison pour dettes l'année suivante. Sur ce coup cependant, ses amis s'inquiétèrent, au premier rang le député Bérard, l'évêque constitutionnel Grégoire et surtout Béranger qui parvint à lui assurer pendant quelque temps une petite pension dont les maigres éléments collectés par souscriptions plus ou moins régulières permirent à l'auteur de *la Marseillaise* d'attendre l'hospitalité cordiale du général Blein, à Choisy-le-Roi.

Mais ce lamentable dénûment, cette misère n'empêchaient point le rayonnement d'une gloire que rien, ni le temps, ni le malheur, ni l'hostilité des pouvoirs publics n'avaient pu faire oublier et dont l'immortalité s'imposait déjà.

Un grand artiste, David d'Angers (Pierre-Jean), voulut s'associer à ce concours d'amitiés dévouées et résolut, en fixant l'image de l'auteur de *la Marseillaise*, d'assurer la perpétuité de ses traits à cette date (1827) puis en même temps de faire tenir à Rouget de Lisle par l'intermédiaire délicat du plus intime de ses amis, J. Béranger, les bénéfices pécuniaires certains de son œuvre. Le médaillon en marbre de David d'Angers fut mis en loterie : aussitôt couverte (1), elle avait été patronnée par le généreux banquier Laffitte. Béranger sut trouver un prétexte à côté pour faire agréer à « son vieux maître » (ainsi qu'il appelait Rouget de Lisle) le produit de la loterie que Rouget de Lisle eût refusé net comme don et qu'il ne paraît pas avoir

(1) Sur 80 billets à 20 francs

accepté d'ailleurs sans difficulté. Ce n'avait point été non plus sans peine que David d'Angers avait obtenu de l'auteur de *la Marseillaise*, alors très souffrant, réfugié dans un galetas du n° 23 de la rue du Battoir et fort revenu des gloires de ce monde, de lui laisser faire ce précieux portrait, ainsi qu'en paraît témoigner également cette lettre inédite textuelle de David d'Angers :

« *Monsieur Rouget de Lisle chez Monsieur le général Blin* (sic), *à Choisy-le-Roi.*

» Paris, le 12 juillet 1830.

» Monsieur,

» J'ai bien tardé à répondre à votre dernière lettre, j'espérais toujours pouvoir aller vous porter la réponse moi-même, il y a si longtemps que je n'ai eu le plaisir de vous voir. Il m'est survenu de nouveaux empêchements qui retarderont au moins pour quelques jours le plaisir que je me promettais.

» J'ignore ce que Béranger a pu vous dire, croyez qu'il n'entrera jamais dans mes idées de faire la moindre chose qui puisse vous être pénible; en faisant votre portrait en marbre, j'ai voulu consacrer les traits d'un homme qui a servi la noble cause de notre chère patrie, ce trop faible tribut est tout de cœur, ce que je désire bien c'est que vous me conserviez une part dans votre amitié, j'en serai bien fier et bien reconnaissant.

» Recevez, Monsieur, l'assurance du profond respect de votre très humble serviteur.

» *Signé :* David. »

Quand David d'Angers écrivait cette lettre à Rouget de Lisle, il n'était pas de ces jeunes artistes qui ont leur fortune à faire, un nom à conquérir et se mettent en quête de modèles connus pour se mettre eux-mêmes en relief. Grand prix de sculpture en 1811, familier de Canova à Rome, il était en 1826 membre de l'Institut et professeur à l'École des Beaux-Arts. Né en 1789 à Angers, âgé seulement de trente-sept ans, il était déjà ce qu'on est justement convenu d'appeler un maître. Cet hommage de marbre public donné à cette date par David à Rouget de Lisle indique assez que la misère ne diminue pas la vraie gloire aux yeux des grands connaisseurs en la matière.

L'œuvre et la vie civique de David d'Angers sont toutes deux inspirées par le génie de la liberté : elles vont de pair. En juillet 1830, tout académicien soit-il, David, prend rang parmi les combattants qui défendent la Charte; en 1848 il est nommé maire du XIe arrondissement de Paris par le Gouvernement provisoire et élu député de Maine-et-Loire à la Constituante. C'est à lui qu'est dû le fronton du Panthéon où il groupe les personnages qui symbolisent heureusement les grands hommes auxquels la patrie sera reconnaissante : les Mirabeau, les Carnot, les Monge, les David (le peintre), les Bichat, enfin les deux, si grands, Voltaire et J.-J. Rousseau. Détail qui honore Guizot, c'est lui qui voulut que ce travail national greffé sur le chef-d'œuvre de Soufflot, fut confié à David d'Angers et il lui laissa entière liberté pour le choix du sujet. On connaît l'œuvre des médaillons de David d'Angers, Kléber, Geoffroy-Saint-Hilaire, Lemercier, Grégoire, Armand Carrel, Manuel, Daunou, Dulong, Lamennais, etc., tous personnages mar-

quants dans la science et la politique de liberté; ses bustes, ses bas-reliefs, ses statues publiques, ses tombeaux, entre autres l'admirable monument funéraire de Fénelon à Cambrai. Les musées et monuments publics à l'étranger ont voulu des exemplaires de son ciseau, les bustes de Gœthe à Dresde et à Weimar, de Humboldt à Berlin, de Bentham à Londres, de Lafayette à Washington dans la salle du Congrès. En 1844, David avait été avec Hippolyte Carnot un des éditeurs des *Mémoires* de Barère.

Proscrit au 2 décembre 1851, David d'Angers visitait la Grèce et rentrait en France pour y mourir peu après, le 6 janvier 1856. Il avait épousé en 1836 la fille de l'ancien membre du Directoire La Réveillère-Lepeaux (1).

(1) MM. Jules Bertaut et Lucien Delabrousse ont donné dans le journal *Le Temps* (des 12 et 16 juillet 1915) des notices sur *David d'Angers* et *Rouget de Lisle* qui complètent les notes autographes de David d'Angers que M. Henri Gouin a utilisées dans son important ouvrage : *David d'Angers, sa vie, son œuvre* (Paris 1878).





LA MARSEILLAISE

SOUS LA MONARCHIE DE JUILLET

« LE DÉPART » DE RUDE (1836)

Rude (François) est contemporain de David d'Angers, et son œuvre comme celle de ce grand sculpteur est marquée de chefs-d'œuvre qui ont porté si haut la statuaire qu'il faut nommer les Puget, les Michel-Ange pour trouver des maîtres français ou italiens dont il convienne de les rapprocher. Mais Rude l'emporte sur David d'Angers par l'exaltation du génie, le grandiose de la conception, l'énergie de l'exécution, la vie dans le mouvement. *Le Départ* sur la façade orientale de l'Arc-de-Triomphe de l'Étoile (1836) demeure dans l'histoire de la sculpture européenne ancienne et moderne un monument unique et c'est *la Marseillaise* qui l'a inspiré. Car ce *Chant du Départ*, chanté par ce groupe de pierres vivantes est bien *la Marseillaise* de Rouget de Lisle et non le *Chant du Départ* de Chénier. *Le Départ* de Rude c'est la nation des volontaires courant en 92 à la frontière défendre la patrie. Le *Chant du Départ* de M.-J. Chénier est une cantate, très belle sans doute, mais malgré son titre « chant de guerre » simplement écrite pour célébrer le 14 juillet 1794; il est postérieur de près de deux années à *la Marseillaise*. Ce sont là des dates qu'il ne faut point oublier.

Rude qui affectionnait les sujets épiques, tels *Ney* sur l'emplacement proche l'Observatoire où le maréchal fut supplicié par la Restauration, le tombeau de *Godefroy Cavaignac* au cimetière Montmartre, le *Napoléon* à Fixin, a donné également des œuvres exquises de grâce et d'habileté élégante, le *Mercure rattachant ses talonnières*, le *Jeune pêcheur napolitain jouant avec une tortue*.

Né à Dijon en 1784, fils d'un ouvrier poêlier-fumiste, Rude était venu, avec une pension de sa ville natale, étudier à Paris dans les ateliers classiques; il remporta en 1812 (un an après David d'Angers) le grand prix de Rome. En 1815, il s'expatria pour aller vivre à Bruxelles auprès du peintre David, proscrit, qui le protégea et lui fit obtenir divers travaux importants du gouvernement des Pays-Bas. Rude ne revint en France qu'en 1827. Il mourut un an avant David d'Angers, en 1855.

POLÉMIQUE POLITICO-POÉTIQUE

LA MARSEILLAISE EN 1840 — LE CHANT DE BECKER RÉPONSES DE LAMARTINE ET DE MUSSET

Nous avons indiqué dans le texte du livre la crise politique de 1840 suscitée par Thiers, alors président du Conseil, qui avait voulu résoudre la question d'Orient en dehors du concert européen. L'Angleterre, la Russie, la Prusse, l'Autriche, après avoir conclu entre elles le traité de Londres (15 juillet 1840) adressèrent un ultimatum à Méhémet-Ali, client de Thiers, souverain d'Égypte sous la suzeraineté de la Porte. Méhémet-Ali se soumit; Thiers démissionna, et une transaction générale dite la *Convention des détroits* (1841) mit fin à l'aventure. Mais les esprits s'étaient partout enflammés. Le chant de Rouget de Lisle avait reparu; le chant de Becker lancé le défi. En France, l'abolition des traités de 1815, la restitution de la frontière du Rhin était le programme extérieur de la démocratie : c'est ce programme que symbolisera la poésie de Musset en réponse à Becker.

Quant à Lamartine qui, ce jour-là, ne descendit qu'à demi du *plafond* où il prétendait siéger à la Chambre, il avait, avant Musset, répondu à Becker par une longue pièce qu'il intitula *la Marseillaise de la paix* où il faisait l'éloge des Allemands :

Vivent les nobles fils de la grave Allemagne!

l'éloge de la langue allemande :

La pensée y descend dans un vague profond!

l'éloge de ses princes qu'il invitait l'Allemagne à révérer; s'adressant au Rhin il l'adjure ainsi :

O fleuve féodal, calme mais indompté,
Verdis le sceptre aimé de tes rois patriarches!
Le joug que l'on choisit est encor liberté...

Enfin, après avoir défini les :

Nations — mot pompeux pour dire barbarie

il complétait cette rêverie peu digne d'un homme d'État au XIXe siècle, souvent rimée d'ailleurs avec son habituel génie, en conviant les gouvernements en vue de terminer cette querelle, à pratiquer une entente militaire et économique et à s'allier pour occuper et exploiter l'Orient en commun, solution simpliste assurément de la question d'Orient, mais peu en rapport avec les antécédents historiques et les nécessités positives qui s'imposaient notamment à la Russie d'alors et à l'Angleterre.

La Marseillaise de la paix restera le programme de Lamartine devenu

chef du gouvernement républicain après la Révolution de Février : cette chimère a abouti à la destruction de la Seconde République et à l'avortement du mouvement démocratique qui pouvait renouveler l'Europe en 1848 et 1849. Sans parler de l'action de Louis-Napoléon en France, on sait comment *les rois patriarches* ou plus simplement paternels de l'Allemagne ont traité les libéraux de Prusse, d'Autriche, de Bade, etc. et respecté les constitutions qu'ils leur avaient consenties.

LE CHANT DU RHIN (RHEINLIED)

Par Nicolas Becker (1)

(1840)

Ils ne t'auront pas, ô libre Rhin allemand
Ces Gaulois qui, comme des corbeaux avides,
Te demandent dans leur croassement!
Aussi longtemps que tes flots limpides
Dans nos bords couleront paisiblement,
Aussi longtemps que ta robe verte
Sera plissée ou entr'ouverte
Par le seul aviron allemand.

Ils ne t'auront pas, ô libre Rhin allemand,
Aussi longtemps que nos gars avec nos femmes
S'abreuveront de tes vins de flamme!
Aussi longtemps qu'on verra nos jeunes gens
Faire aux filles une cour empressée
Et d'un chaste enlacement
Entourer leur taille élancée.

Ils ne t'auront pas, ô libre Rhin allemand,
Aussi longtemps que les rocs inébranlables,
Pour des siècles sans fin ancrés dans tes sables,
S'élèveront au milieu de ton courant;
Aussi longtemps que nos hautes cathédrales
Refléteront dans le miroir de tes eaux,
Leurs rosaces, leurs flèches sidérales
Et que l'art allemand sera dit par tes flots!

Ils ne t'auront pas, ô libre Rhin allemand,
Ces Gaulois qui, comme des corbeaux avides,
Te demandent dans leur croassement;
Aussi longtemps que tes flots limpides
N'auront point enfoui dans l'enroulement
De tes sables liquides
Les os héroïques du dernier Allemand!

(1) Nous avons trouvé dans une brochure du temps, anonyme (1842), relatant le duel littéraire de Becker, de Lamartine et de Musset, cette traduction en vers du chant allemand : elle nous a paru exacte et conserver mieux que la prose le ton provocant qui irrita Musset,

En juin 1903, le regretté Péguy, héroïquement tombé pour la patrie, avait publié dans ses *Cahiers* une bonne étude d'un lettré érudit, M. G. Raphaël, sur Nicolas Becker. Nous avons relaté d'après ce consciencieux travail les principaux traits de la vie terne et courte de l'auteur du *Rheinlied* de 1840. En 1909, la coïncidence du centenaire de la naissance de Becker et du conflit marocain suscita une manifestation belliqueuse contre la France parmi les fonctionnaires de la Prusse rhénane : l'*Association des greffiers de justice prussiens* fit une souscription dans le but d'élever un monument funéraire à Becker aux lieu et place de la tombe misérable et délaissée dans laquelle le défunt collègue reposait fort oublié depuis soixante-quatre ans. La quête aboutit à la confection d'un bas-relief symbolique apposé sur la tombe restaurée le 18 mai 1912, dans le cimetière de Geilenkirchen où Becker avait été enterré.

En 1841, le poète allemand Hoffmann von Fallersleben, pendant un séjour dans l'île d'Héligoland, s'inspirant de l'enthousiasme suscité par la chanson de Becker, composait à son tour un autre hymne patriotique, le *Deutschland, Deutschland über alles!* qui, fort oublié pendant la guerre de 1870, devait ressusciter au début de la guerre de 1914, et peint mieux encore que le chant de 1840 la prétention de l'Allemagne à être *au-dessus de tout*, parce que rien ne peut rivaliser à travers le monde avec la musique allemande, avec la femme allemande, avec la vertu allemande, la science allemande, la valeur allemande, etc.

LA MARSEILLAISE DE LA PAIX

Réponse à M. Becker, auteur du Rhin allemand, par M. Alphonse de Lamartine (28 mai 1841)

Roule libre et superbe entre tes larges rives,
Rhin, Nil de l'Occident, coupe des nations!
Et des peuples assis qui boivent tes eaux vives
Emporte les défis et les ambitions.

. . . .

Roule libre et limpide, en répétant l'image
De tes vieux forts verdis sous leurs lierres épais,
Qui froncent les rochers, comme un dernier nuage
Fronce encore les sourcils sur un visage en paix.

. . . .
. . . .

Roule libre et splendide à travers nos ruines,
Fleuve d'Arminius, du Gaulois, du Germain!
Charlemagne et César, campés sur tes collines,
T'ont bu sans t'épuiser dans le creux de leur main.

Et pourquoi nous haïr, et mettre entre les races
Ces bornes ou ces eaux qu'abhorre l'œil de Dieu?

De frontières au ciel voyons-nous quelques traces?
Sa voûte a-t-elle un mur, une borne, un milieu?
Nations, mot pompeux pour dire barbarie,
L'amour s'arrête-t-il où s'arrêtent vos pas?
Déchirez ces drapeaux; une autre voix vous crie :
« L'égoïsme et la haine ont seuls une patrie;
La fraternité n'en a pas! »

Roule libre et royal entre nous tous, ô fleuve!
Et ne t'informe pas, dans ton cours fécondant,
Si ceux que ton flot porte ou que ton âme abreuve
Regardent sur tes bords l'aurore ou l'occident.

. . . .
. . . .

Vivent les nobles fils de la grave Allemagne!
Le sang froid de leurs fronts couvre un foyer ardent;
Chevaliers tombés rois des mains de Charlemagne,
Leurs chefs sont les Nestors des conseils d'Occident.
Leur langue a les grands plis du manteau d'une reine,
La pensée y descend dans un vague profond;
Leur cœur sûr est semblable au puits de la sirène
Où tout ce que l'on jette amour, bienfait ou haine,
Ne remonte jamais du fond.

. . . .
. . . .

Roule libre et fidèle entre les nobles arches
O fleuve féodal, calme mais indompté!
Verdis le spectre aimé de tes rois patriarches;
Le joug que l'on choisit est encore liberté.

La dernière partie de *la Marseillaise de la paix*, qui ne forme pas une pièce de moins de cent trente-quatre vers, est consacrée au développement de l'idée d'une conquête pacifique et commune de l'Orient qu'entreprendraient ensemble les gouvernements d'Europe, pour faire diversion aux rivalités de leur politique trop exclusivement continentale et conjurer tous conflits à l'avenir.

Le poète s'adresse aux peuples européens mêmes :

Débordement armé des nations trop pleines,
Blancs essaims des familles humaines!

Il incite ces émigrants en masses à un grand exode vers les pays du Soleil :

Rapportons-en le blé, l'or, la laine et la soie,
Avec la liberté, fruit qui germe en tout lieu;
Et tissons de repos, d'alliance et de joie
L'étendard sympathique où le monde déploie
L'unité, ce blason de Dieu!

Et quant au Rhin, il termine par cette dernière strophe :

Roule libre et grossis tes ondes printanières,
Pour écumer d'ivresse autour de tes roseaux :
Et que les sept couleurs (1) qui teignent nos bannières,
Arc-en-ciel de la paix, serpentent dans tes eaux!

LE RHIN ALLEMAND

Réponse à la chanson de Becker, par Alfred de Musset
(1er juin 1841)

Nous l'avons eu, votre Rhin allemand;
Il a tenu dans notre verre.
Un couplet qu'on s'en va chantant
Efface-t-il la trace altière
Du pied de nos chevaux marqué dans votre sang?

Nous l'avons eu, votre Rhin allemand.
Son sein porte une plaie ouverte,
Du jour où Condé triomphant
A déchiré sa robe verte.
Où le père a passé, passera bien l'enfant.

Nous l'avons eu, votre Rhin allemand.
Que faisaient vos vertus germaines,
Quand notre César tout-puissant
De son ombre couvrait vos plaines?
Où donc est-il tombé ce dernier ossement?

Nous l'avons eu, votre Rhin allemand.
Si vous oubliez votre histoire,
Vos jeunes filles, sûrement,
Ont mieux gardé notre mémoire;
Elle nous ont versé votre petit vin blanc.

S'il est à vous, votre Rhin allemand,
Lavez-y donc votre livrée;
Mais parlez-en moins fièrement.
Combien, au jour de la curée,
Étiez-vous de corbeaux contre l'aigle expirant?

Qu'il coule en paix, votre Rhin allemand;
Que vos cathédrales gothiques
S'y reflètent modestement;
Mais craignez que vos airs bachiques
Ne réveillent les morts de leur repos sanglant.

(1) Les couleurs des drapeaux des sept principales nations de l'Europe : Allemagne, Autriche, Angleterre, Russie, France, Italie, Espagne.

ALFRED DE MUSSET ET LA POLOGNE

Ce n'est pas seulement en 1841, en réponse à l'éternelle insolence, aux ambitions démesurées de la presse allemande qu'Alfred de Musset parlait en grand poète et en grand Français.

Dès 1831, quand Armand Carrel écrivait dans le *National* la série de ses fiers et politiques articles qui sont aujourd'hui d'une poignante actualité, sur la guerre d'indépendance soutenue par la Pologne contre le tsarisme, le poète de *Namouna* saluait de son côté l'héroïque nation dans ces vers, restés longtemps inédits et fidèlement cités par son frère Paul de Musset, dans l'excellente biographie placée en tête de ses œuvres complètes. En 1847 Musset reviendra encore sur le martyre de la Pologne à propos de Cracovie.

A LA POLOGNE (1831)

Jusqu'au jour, ô Pologne, où tu nous montreras
Quelque désastre affreux, comme ceux de la Grèce,
Quelque Missolonghi d'une nouvelle espèce,
Quoi que tu puisses faire on ne te croira pas.
Battez-vous et mourez, braves gens. — L'heure arrive.
Battez-vous; la pitié de l'Europe est tardive;
Il lui faut des levains qui ne soient point usés.
Battez-vous et mourez, car nous sommes blasés.

APRÈS LA LECTURE D'UN DISCOURS DE GUIZOT
(SESSION DE FÉVRIER 1847)

ANNEXION DE LA RÉPUBLIQUE DE CRACOVIE PAR L'AUTRICHE

Réplique d'Alfred de Musset

Même en pleurant, même en tremblant,
Même étourdi par ton tonnerre,
Je n'aurais pu suivre sur terre,
César, ton éperon sanglant,

Ni ta belle âme mal coiffée,
Gros débauché de Mirabeau,
Dont la perruque ébouriffée
Remplit un immense tombeau!

Mais si deux figures pareilles
Habitaient dans ce pays-ci,
Devant leurs yeux, à leurs oreilles,
Qui donc viendrait parler ainsi?

On nous menace de nous battre
Entre deux bateaux à vapeur;
Et l'on nous dit : « Un contre quatre!... »
Et l'on nous propose la peur...

Que disait donc cet imbécile
Dans son grand vieux cœur innocent,
Quand il tombait à Belleville,
Noir de poudre et rouge de sang?

« Ils sont trop! » — Mais l'Europe entière
S'étant alors mise en chemin,
Ce spectre dans son cimetière
S'avançait le sabre à la main.

Français, succès, — gloire, victoire,
Si tout cela rime à peu près,
Eh, nous, du moins, on devait croir
Que le hasard l'a fait exprès!

Depuis qu'en un autre langage
On a si bien parlementé,
Il nous pousse un nouveau courage
L'audace de la lâcheté!

Ce journal, qui vous rompt la tête,
Fait venir des larmes aux yeux.
Et pourtant, pourtant, c'est bien bête,
C'est bien enfant et c'est bien vieux.

Et je lisais pourtant près d'elle
Ce long discours fade et malsain;
Son noble cœur — qu'elle était belle!
Battait tout entier dans son sein.





LA MARSEILLAISE
SOUS LA DEUXIÈME RÉPUBLIQUE

RACHEL ET LA MARSEILLAISE EN 1848
A MARSEILLE

Rachel était déjà venue à Marseille, notamment en 1838, où elle joua *Horace*, *Bajazet*, *Polyeucte*, et en 1843; dans ce dernier voyage, Méry l'accompagnait.

Au printemps de 1848, après le triomphe à la Comédie-Française, elle revint à Marseille pour la troisième fois, en véritable missionnaire de la République, patronnée par Ledru-Rollin.

Son frère Raphaël Félix avait organisé une tournée dont elle était la grande attraction; la lettre suivante lui avait été officiellement remise à l'adresse du directeur du Grand-Théâtre de la ville :

CABINET DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

Paris, 23 avril 1848.

Citoyen directeur,

Le citoyen Raphaël Félix a réuni une troupe avec laquelle il veut parcourir plusieurs départements.

Son intention est d'y faire entendre les chefs-d'œuvres de notre scène, en leur donnant naturellement pour interprète la citoyenne Rachel.

La citoyenne Rachel avait à l'étranger des engagements considérables et les plus productifs; elle les a rompus pour rentrer en France.

Le dévouement qu'elle a montré pour la République à Paris dans son admirable création de *la Marseillaise*, elle veut l'étendre aux départements.

L'électricité qu'elle a répandue ici doit être d'un merveilleux et salutaire effet dans nos provinces. C'est au nom de l'art sur lequel la République veut étendre sa puissante et féconde protection que je viens vous demander de tenir compte à la citoyenne Rachel de ses sacrifices en lui prêtant tout concours et en donnant toute facilité au citoyen Raphaël Félix pour la représentation qu'il a l'intention d'organiser dans votre ville.

Salut et fraternité.

Le directeur par intérim des théâtres et de la librairie,
Signé : ÉLIAS REGNAULT.

Rachel joua, en juillet 1848, à Marseille, *Horace*, *Andromaque*, *Phèdre*, *Jeanne d'Arc* de Soumet, *Lucrèce* de Ponsard. Après chaque représentation

elle chantait ou mieux disait *la Marseillaise*. La chronique locale veut que l'illustre tragédienne ait eu moins de succès en 1848 qu'en 1843, surtout après les journées de Juin. Un vieux Marseillais qui nous entretenait en 1885 de cette tournée artistique de Rachel nous assurait que les partis royaliste et conservateur de la Provence (et d'ailleurs) n'avaient pu lui pardonner de s'être mise au service de la Révolution; il nous rapportait ce propos de Ingres que nous retrouvons dans un livre paru à Marseille. (*Souvenirs marseillais, provençaux et autres*, Marseille, 1881, un vol. in-18, Le Caducée.) Comme Rachel disait un jour à Ingres : « Faites donc mon portrait! » le grand peintre, resté très philippiste, lui répondit : « Jamais vous avez chanté *la Marseillaise*! »

LA MARSEILLAISE ET LE TABLEAU DE PILS
(SALON DE 1849)

La Marseillaise et son auteur doivent beaucoup de leur gloire aux Beaux-Arts autres que la musique et la poésie; eux aussi ont servi Rouget de Lisle et son chant avec une merveilleuse puissance dans la mémoire des hommes.

La statuaire n'a pas été un auxiliaire moins pénétrant et moins durable parmi les masses, dans notre foule nationale et les foules étrangères. *Le Départ* de Rude, les portraits en marbre de David d'Angers ont contribué et contribueront, à travers les temps, à populariser *la Marseillaise* et Rouget de Lisle lui-même. Plus récemment les statues de Steiner à Choisy-le-Roi et de Bartholdi à Lons-le-Saulnier ont fixé, sur les places publiques, dans un bronze éternel, le témoignage plus indestructible encore de la reconnaissance française.

La peinture a, comme la statuaire, donné la contribution de son admiration.

Jadis ce fut Raffet, Viachon, Ary Scheffer, plus récemment ce fut Gustave Doré qui ont tenté de ressusciter les heures vivantes de *la Marseillaise* dans son irruption et sa course de Paris aux frontières; mais quel que soit le mérite de l'évocation historique des œuvres de ces bons artistes, nul n'a atteint à la reconstitution presque géniale réalisée d'un trait par Pils en 1849.

Pils, il est vrai, a bénéficié en pleine République de 48 ou du moins quand la République de 48 était encore debout, de l'enthousiasme de l'âme populaire. Ne doutons pas que les troupes chorales armées de la rue révolutionnaire, que les foules émues des théâtres, que surtout le génie acclamé de la tragédienne Rachel n'aient eu leur écho dans cette âme d'artiste! Et c'est pourquoi il fit mieux que les autres, ceux qui l'avaient devancé et ceux qui l'ont suivi. Une grande commotion avait recréé un instant le monde dans lequel *la Marseillaise* était née. Pils le comprit. Mais son œuvre fut d'une originalité qui lui est propre.

Pils ne fit pas chanter *la Marseillaise* dans un carrefour par des engagés volontaires en partance, ni sur un champ de bataille où, ici les gestes de l'enrôlement, là les colères du combat eussent détourné et divisé l'intérêt : c'eût été une reprise banale. Il ne la saisit pas non plus à son balbutiement dans le petit logement de la rue de la Mésange sur les lèvres et l'archet de son-auteur convulsé d inspiration et d'insomnie (1)... Non! il prit *la Marseillaise* parachevée, sur pied, prête pour sa première sortie publique, l'affrontant déjà, saisissant son premier auditoire, cette haute famille d'Alsace où le patriotisme et les talents d'un soldat français, musicien et poète, ont trouvé franc accueil.

Ce public intime d'essai est aussitôt subjugué, et telle est l'heureuse vérité de la scène que le spectateur fait halte devant le tableau : il prête l'oreille à son tour, semblable à ces passants du grand public du dehors qui s'arrêtent devant les fenêtres d'où s'échappent les sons d'une bonne musique, les élans d'une voix pure et puissante, et se surprennent à joindre leurs applaudissements à ceux des auditeurs du dedans. Et de fait, ici l'on ose davantage : l'on entre dans le salon du maire de Strasbourg, on crie : « Bravo, capitaine Rouget de Lisle!... » L'on fait chorus avec Dietrich et ses invités, et l'on se félicite d'avoir siégé parmi ce premier et intelligent public qui a donné le baptême de son admiration aux stances de l'hymne français et les a lancées de par le monde.

A quoi bon rééditer maintenant l'observation, au fond exacte, que le peintre aurait pu doubler la valeur historique de sa belle toile en s'enquérant de l'authentique visage sinon de son héros (on ne connaissait alors que le Rouget de Lisle presque septuagénaire de David), du moins, des membres de la famille Dietrich et de Dietrich lui-même. La *gens* puissante des Dietrich subsistait alors comme aujourd'hui avec ses archives, ses traditions, ses portraits d'aïeules et d'aïeux... Pils a prouvé que devant les foules populaires le vraisemblable peut devenir aussi vrai que la réalité, et le grief familial des Dietrich n'a pas diminué une œuvre confirmée, adoptée aujourd'hui, très digne de figurer parmi les chefs-d'œuvres du Louvre (2).

Et la vertu de *la Marseillaise* est telle qu'elle n'avait pas été seulement l'occasion d'un premier triomphe pour l'artiste, promu du coup peintre d'histoire nationale, elle faisait plus : elle avait révolutionné son talent, renouvelé son *ingenium*, déchiré le voile, jeté à terre les types de convention classique, qui jusqu'ici lui cachaient le monde réel, vivant, humain. Si le peintre n'avait pas fait de son auditoire, autour de Rouget de Lisle, le groupement authentique des Dietrich, de leurs hôtes et amis, il n'avait pas

(1) Comme, beaucoup plus récemment, Mélingue fils, puis J. Scherrer.

(2) Le reproche, nous l'avons dit dans le texte du livre, a été formulé par Albert de Dietrich, arrière-petit-fils du maire de Strasbourg, dans son excellente brochure publiée à Paris en 1817 dans les *Bibliothèques d'Alsace-Lorraine*; M. A. de Dietrich raconte, avec toute l'autorité que ui donnent les traditions et les archives familiales, le dîner où Rouget de Lisle est invité par son hôte à remplacer les carmagnoles en cours par un chant et une musique dignes de la défense de la patrie, la nuit inspirée du 24 au 25 avril (c'est la date qu'il adopte), la visite matinale de Rouget de Lisle à son ami le lieutenant Masclet puis à Dietrich qui, enthousiasmé fait aussitôt convier par sa femme à déjeuner ses convives de la veille, et après le repas entonne de sa belle voix de ténor l'hymne baptisé demain *la Marseillaise*.

Les convives auditeurs énumérés par M. Albert de Dietrich sont au nombre de treize; ce

non plus racolé un gros de modèles connus sur la place, errant — à tant l'heure ou la séance — d'atelier en atelier. Toutes ces figures étaient celles de personnes familières qu'il connaissait et aimait; parmi elles, il avait placé son père, le vieillard debout, à tête blanche dont le profil ému, hypnotisé par l'héroïsme du chant, fixe Rouget de Lisle.

Jusque-là Pils, premier grand prix de Rome en 1838, médaillé de seconde classe aux salons de la Monarchie de Juillet, semblait voué aux reproductions banales, imposées par l'enseignement de ses maîtres d'école, Picot et surtout Lethière : il envoie ainsi de Rome des *Adam et Ève chassés du Paradis terrestre*, des *Aveugles guéris par des saints*; il expose des *Christ prêchant en barque*, des *Mort de sainte Madeleine*, des *Bacchantes et satyres*, etc. Après le *Rouget de Lisle*, il entre de plain-pied, dans le monde de son temps, le monde vivant du dehors et ne cessera plus d'y chercher choses et personnes de son observation, le thème de son exécution attentive aux réalités des formes vécues et de la lumière. C'est pourquoi sous le Second Empire où se développe presque exclusivement la fécondité de sa vie d'artiste, Pils prend dans l'armée, dans cette collectivité jeune, vaillante et toujours vraie par l'action, les sujets principaux qui achèveront de consacrer son renom : *Le débarquement en Crimée, la Bataille de l'Alma, les Zouaves à la tranchée, l'École à feu de Vincennes, le Bataillon de chasseurs à pied*, etc., pour finir, quand l'âge et une santé débile ne permettent plus les voyages lointains, par de précieuses séries d'aquarelles sur le siège de Paris en 1870-71, les campements de la garde mobile, et même sur le Paris de la Commune du 18 mars.

Sans doute l'éloge ici doit garder la mesure et il ne faut évoquer ni Gros, ni Géricault — Géricault pour lequel Pils professait un culte public — mais combien l'auteur du *Rouget de Lisle* et de *la Bataille de l'Alma* dépasse ses contemporains immédiats soit Horace Vernet, soit Protais, Yvon et même Meissonnier. L'armée de la Troisième République a été heureusement servie par de Neuville et Detaille et nul doute que l'héroïsme de nos « poilus » ne trouve des poètes de dessin et de couleur dignes de Pils, de ses émules et surtout dignes des exploits du front.

Pils (Isidore-Alexandre-Auguste), né à Paris le 7 novembre 1815, est mort en Bretagne, à Douarnenez, le 3 septembre 1875. Il avait été nommé professeur à l'École des beaux-Arts en 1863 et membre de l'Institut en 1868. Ce détail d'hérédité ne doit pas être omis : son père, François Pils, avait suivi comme soldat puis officier d'état-major, cultivant presque professionnellement la peinture, sans grand talent du reste, les guerres du Premier Empire; il était l'ami du maréchal Davoust dans la familiarité duquel il vécut longtemps.

sont : Rouget de Lisle, le maire Frédéric de Dietrich, les trois maréchaux de camp Victor de Broglie, d'Aiguillon et Achille du Chatellet, le capitaine Caffarelli du Falga, le lieutenant Desaix de Veygousse, le lieutenant C. Masclet, les deux fils du maire Dietrich Frédéric et Albert, engagés le premier en 91 le second en 92 au bataillon des volontaires du Bas-Rhin, Louise-Sybille Ochs femme du maire, enfin les deux nièces du maire Louise et Amélie, filles de son frère Jean de Dietrich, capitaine-commandant au Royal-Alsace, cavalerie. Or les groupes, d'ailleurs admirablement composés de Pils, ne comptent que onze personnes; tous les hommes, sauf Rouget de Lisle, sont en habits civils. Pils, à ce point de vue de l'absence de militaires dans son auditoire, s'est assurément privé d'un concours et d'un effet qui eussent au mieux servi son objectif d'art historique et patriotique.



LA MARSEILLAISE
SOUS LE SECOND EMPIRE

AUTORISERA-T-ON, INTERDIRA-T-ON
LE CHANT DE LA MARSEILLAISE?

RAPPORT DE LA COMMISSION D'EXAMEN

Palais des Tuileries, 13 avril 1870.

« Le directeur de L'ELDORADO demande à faire chanter *la Marseillaise* dans son établissement.

» On ne peut se dissimuler que cette autorisation spéciale accordée entraîne une autorisation générale, et que presque instantanément, comme une traînée de poudre, l'hymne célèbre va retentir sur tous les théâtres et sur les innombrables scènes de cafés-concerts qui pullulent dans Paris et dans les faubourgs. Aussi est-ce à un point de vue général que la question nous paraît devoir être examinée.

» Il y a deux choses dans *la Marseillaise* : *la Marseillaise* telle qu'elle a existé, telle qu'elle est encore, à ne prendre que le sens exact du texte; *la Marseillaise* telle qu'elle est devenue par l'interprétation haineuse des partis.

» *La Marseillaise*, si on ne veut voir que le chant lui-même, si par l'esprit on se reporte dans le milieu qui l'a vue éclore, si on reste enfin dans la sphère historique et artistique, *la Marseillaise* est le chant français par excellence. C'est son rythme entraînant qui aujourd'hui encore pousse les soldats à la victoire, comme en 1792 il faisait voler les enrôlés à la frontière. Ce caractère héroïque et grandiose de l'œuvre est indiscutable. Malheureusement *la Marseillaise* patriotique n'existe plus pour les hurleurs de la rue, les passions des partis en ont travesti le sens. *La Marseillaise* est devenue le symbole de la Révolution; ce n'est plus le refrain de l'indépendance nationale et de la liberté, c'est le chant de guerre de la démagogie, c'est l'hymne de la République la plus exaltée.

» Que la rue soit en mouvement, qu'une réunion publique fermente, qu'une barricade tente de se former, que l'atelier ou l'école s'agite, c'est le rugissement de *la Marseillaise* qui retentit. Les musiques militaires ne la

jouent plus, les tribunaux condamnent les perturbateurs qui, dans la rue, font de ce chant un cri séditieux; le plus irréconciliable des journaux s'arme de ce titre (1) comme d'un défi à la paix publique; à Londres, si les réfugiés du monde entier fêtent, à l'ombre du drapeau rouge, quelque éphéméride républicaine, c'est au refrain de *la Marseillaise* que se portent les toasts; tout enfin, à Paris, en France, à l'étranger a concouru à faire de ce chant, magnifique souvenir d'une des crises glorieuses de notre pays, le refrain le plus entraînant de la révolution européenne.

» Y a-t-il lieu de laisser chanter *la Marseillaise*?

» Deux opinions sont en présence.

» Des personnes pensent que le gouvernement par l'autorisation générale, complète, hautement avouée et même patronnée, de *la Marseillaise*, enlèverait de suite au chant une partie de son caractère d'hostilité, et sans que cette habileté désarmât les factions révolutionnaires, elle atténuerait, du moins instantanément, la valeur et la portée de leurs moyens d'action. Le public n'étant plus alléché par l'attrait du fruit défendu, envisagerait l'œuvre d'une façon plus calme et plus intelligente, et les impressions mêmes produites par la sauvage énergie du refrain se modifiant peu à peu, les uns cesseraient peut-être bientôt d'en faire un épouvantail, tandis que les autres, s'accoutumant à l'entendre, ne s'en troubleraient plus.

» D'autres personnes, au contraire, croient que, dans l'état actuel des esprits, l'exécution multipliée de *la Marseillaise* dans tous les lieux publics serait une cause nouvelle et dangereuse d'excitation. Son caractère, exclusivement révolutionnaire, est trop universellement connu et accepté aujourd'hui pour espérer que la générosité du gouvernement le modifie en rien. A voir de quel enthousiasme vrai ou factice sont accueillies les mesures intercalées dans les chansons, on peut préjuger de l'effet produit par l'œuvre elle-même.

» Entre ces deux opinions, la *Commission d'examen* penche pour la dernière, surtout dans les circonstances actuelles.

» Nous pensons qu'avec l'effervescence que les partis extrêmes entretiennent dans les classes ouvrières et dans la jeunesse, à la veille des réunions publiques et d'un vote qui vont remuer la France entière (2), *la Marseillaise* courant de salle en salle, de ville en ville, profitant de l'autorisation même pour déborder impunément dans la rue, ne peut être qu'un ferment révolutionnaire de plus. Nous craignons que cette cause, secondaire sans doute, mais assez vive pourtant de trouble et d'émotion, venant se joindre à toutes celles qui existent déjà, pour les entretenir et les aviver, ne desserve, au profit de l'agitation républicaine et socialiste, la cause de l'ordre et de la liberté.

» Telles sont les considérations que nous avons l'honneur de soumettre à l'appréciation de l'Administration supérieure. »

(1) Le nouveau journal d'Henri Rochefort, succédant à *la Lanterne*, avait paru le 18 décembre 1869.

(2) Allusion au plébiscite du 8 mai prochain.

LA MARSEILLAISE EN PROVINCE
(JUILLET-AOUT 1870)

Alcide Dusolier, depuis député et sénateur de la Dordogne, décrit l'agitation de la petite ville de Nontron jusqu'alors provincialement fort tranquille et insouciante, quand arrivent les premières nouvelles des hostilités, c'est-à-dire des défaites... On court à la sous-préfecture, on veut savoir la vérité; le soir toute la ville anxieuse attend les dépêches sur la place; on arrête *la* domestique du sous-préfet qui descend de la gare... Les dépêches sont lamentables comme la *Proclamation aux Français* d'Émile Ollivier. Les jours qui suivent le 7 août ne sont qu'agitation : ce sont les rappelés, les engagés volontaires, les jeunes gens devançant l'appel qui se groupent et partent en colonnes... « Tout le monde, tout ce qui pouvait marcher, écrit Dusolier dans *Ce que j'ai vu en 1870 et en 1871*, les accompagnait, au chant de *la Marseillaise*, au delà des faubourgs, en pleine campagne, et, après avoir entendu à genoux, la tête découverte, la grande invocation des vieux de la première République

Amour sacré de la Patrie...

on se serrait une dernière fois la main, puis on se séparait au cri, au cri unique de « Vive la France! » Jamais un « Vive l'empereur! »... Les autorités elles-mêmes n'osaient plus acclamer ce nom maudit; elles se contentaient, elles aussi, de crier « Vive la France! » cette pauvre France que le maître venait de livrer à l'invasion étrangère ».

LA MARSEILLAISE DE SAINT-CLOUD A METZ

Il ne paraît pas qu'il y ait eu unanimité parmi les gouvernants impériaux et surtout dans l'entourage de Napoléon III, pour approuver les manifestations suspectes du patriotisme commandé dont la Préfecture de police faisait tous les frais. *La Marseillaise* notamment sonnait toujours désagréablement à de nombreuses oreilles officielles. Nous lisons en effet dans les *Souvenirs militaires* du général Lebrun, aide de camp de l'empereur, aide-major général adjoint au maréchal Lebœuf, ces quelques lignes :

« L'empereur quitta Saint-Cloud le 28 juillet et arriva à Metz le même jour dans l'après-midi. Tous ceux qui, ce jour-là, l'accompagnèrent dans son voyage, ne peuvent avoir oublié combien il se montrait préoccupé de l'issue d'une guerre qui allait demander tant d'efforts et de sacrifices, combien il était affligé de ces démonstrations prétendues patriotiques, dont le vin et le chant de *la Marseillaise* faisaient tous les frais!... Comment, en effet, ces démonstrations auraient-elles pu le confirmer dans la confiance qu'il avait mise jusque-là dans le patriotisme et les ressources immenses de la France? Est-ce qu'un grand peuple qui réfléchit et qui se respecte dans sa force songe à s'étourdir *dans les chants bachiques* quand la patrie est en danger! »



LA MARSEILLAISE SOUS LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE

SOUS LA PRÉSIDENCE DU MARÉCHAL DE MAC-MAHON

Ce serait alourdir et retarder le cours d'un récit global nécessairement rapide que d'y jeter la surcharge de détails qui n'ajouteraient rien à sa conclusion, le triomphe final de *la Marseillaise*; mais il n'en est pas moins intéressant de rappeler dans la sourdine de l'*Appendice*, quelles pauvres contestations, quelles mesquines menées, quels misérables moyens les hommes du 16 mai, hauts et bas, ont employés pour conjurer le retour inévitable, l'installation définitive de l'hymne républicain dans la vie morale et légale de la nation.

Le chef décoratif des hommes du 16 mai, l'instrument déjà usagé, usé du 24 mai contre la République, le maréchal-président semble ne pouvoir prendre son parti de la défaite électorale de septembre 1877 et de sa conséquence.

Pour calmer l'agitation qui se continue dans le pays, le gouvernement nouveau — si l'on peut lui donner cette qualité — a organisé la fête internationale de l'Exposition universelle de 1878... Mais la musique officielle tient un rôle de premier plan dans ces grandes foires populaires : que joueront les musiques officielles, militaires ou civiles, des régiments ou du Conservatoire?

Ceux-ci opinent pour un chant fabriqué *ad hoc*, un hymne de circonstance... Soit! on arrête que les paroles en seront demandées à Déroulède, l'auteur populaire des *Chants du soldat*, et la musique au maëstro Gounod, le non moins populaire auteur de *Faust*! Les exécutants seront l'orchestre et les chœurs de Colonne. L'accueil est plus que froid au chant cependant heureusement dénommé *Vive la France!* (30 juin, jardin des Tuileries). Ceux-là ont plus de sens; ils ont mieux compris la réélection des 363, entre autres le propre ministre de l'Intérieur du maréchal, M. de Marcère, assistant obligé de ces solennités.

Mais laissons la parole aux souvenirs mêmes du ministre qui les a, non sans intention, intercalés dans son *Histoire de la III[e] République* (Plon, 1910, II, p. 221-224).

Le 1[er] mai 1878 tandis qu'on ouvrait l'Exposition en inaugurant une gigantesque statue de la République due au ciseau de Clésinger, le chef de

musique de la garde républicaine s'approcha du ministre de l'Intérieur et lui dit : « Monsieur le Ministre, on me demande de faire jouer *la Marseillaise* : je ne veux pas le faire sans votre autorisation. (*De tous côtés en effet, et le ministre en entendait bien la clameur : l'immense foule grondait, criait impérieusement, tumultueusement* LA MARSEILLAISE, LA MARSEILLAISE !)

Un peu surpris de la question du musicien, M. de Marcère réfléchit un court instant, puis répondit : « Pourquoi pas ?... Jouez *la Marseillaise* ! »

L'effet fut grandiose et sur la foule présente, et au dehors sur la population tout entière.

Mais le ministre avait compté sans l'hôte de l'Élysée. A peine rentré place Beauvau, M. de Marcère était d'urgence mandé au palais présidentiel :

— Eh bien, interroge le maréchal de Mac-Mahon, on vient de jouer *la Marseillaise* ?

— Oui, monsieur le Président, réplique le ministre piqué du ton de l'interrogation. Il n'y a pas si longtemps qu'on la jouait à titre national dans toutes les rues de nos villes, sur tous les chemins suivis par notre armée... C'était en 1870 ! *(Textuel.)*

A ce souvenir instructif, spirituellement évoqué, le maréchal tourna court, et voulant avoir le dernier mot, conclut :

— C'est vrai... mais on ne l'avait jouée que dans les temps de révolution !

Le sentiment du chef de l'armée devait inspirer plus d'un état-major attardé dans une rébellion morale tenace qui aurait volontiers envoyé le commandant Labordère devant un conseil de guerre et peut-être pis !

C'est à Nantes qu'éclate le plus caractéristique des épisodes que nous avons relevés. Un officier, le jeune député de la ville, Laisant, le vaillant capitaine du génie du fort d'Issy pendant le siège allemand, en dénoncera à la Chambre le triste et ridicule scandale (25 janvier 1879).

Au théâtre municipal de la Renaissance, belle et spacieuse salle où se pressaient près de 3.500 spectateurs, on donnait un drame populaire connu : *Marceau ou les Enfants de la République* et le directeur avait habilement intercalé dans la pièce le chant de *la Marseillaise* qui, bien enlevée au milieu d'une abondante figuration, provoque dans la salle un grand enthousiasme, sans d'ailleurs aucune gesticulation de désordre. Quand tout à coup, surgit à l'orchestre un groupe de protestataires habillés en bourgeois, mais que l'on reconnaît facilement pour des officiers... L'un d'eux se montre plus violent que les autres et toute la salle le nomme : c'est le colonel d'état-major H.-C. qui agite sa canne, son chapeau, s'exclame, menace et s'écrie finalement d'un ton furieux : « C'est ignoble ! C'est infect !... Il n'y a ici que l'écume de la population ! *(sic)* »

Ces provocations sont accueillies par des huées, des sifflets. Le lendemain matin le directeur du théâtre était informé que l'autorité militaire lui retirait le concours des soldats gracieusement octroyé jusque-là pour corser sa figuration, et cette hostilité complémentaire achevait de fixer la situation.

Une décision s'imposait. M. Laisant la provoque en interpellant, au Palais-Bourbon, le ministre de la Guerre, qui lui répond par une franche et bonne promesse, et le 4 février, un projet déposé par M. Talandier demande

que *la Marseillaise* soit légalement reconnue *chant national*. La filière des formalités fait retarder la loi. Le 5 mai 1879, un rapport de M. Eugène Durand tend au rejet de la prise en considération pour la raison majeure que *la Marseillaise* n'a pas cessé d'avoir ce caractère de chant national. Un décret du 26 messidor an III le lui a attribué; *il n'a jamais été abrogé.*

C'est précisément ce thème juridique et patriotique qui l'emporte enfin dans la séance du 14 février 1879, quand le député Barodet fait à la tribune cette excellente déclaration : « Messieurs, quand M. Talandier, quelques-uns de nos amis et moi avons déposé la proposition de loi tendant à faire reconnaître à *la Marseillaise* le caractère de chant national, nous avions plusieurs ministres et un président de la République qui paraissaient avoir horreur de ce chant sublime dont Lamartine a dit qu'il est gravé dans l'âme de la France.

» On interdisait *la Marseillaise* aux citoyens, on l'interdisait aux musiques militaires, on l'interdisait dans les cérémonies officielles, aussi bien en France qu'à l'étranger, et nous nous rappelons tous qu'au Palais de l'Industrie, à la distribution solennelle des récompenses aux exposants, on a préféré nous faire entendre du plain-chant et des cantiques.

» Aujourd'hui, messieurs, les temps sont bien changés; nous avons deux Chambres républicaines, des ministres républicains, un président de la République républicain. Nous avons donc lieu de croire que *la Marseillaise* a désormais conquis sa pleine liberté et que le décret du 26 messidor an III qui attribue à *la Marseillaise* le caractère de chant national, recevra son entière exécution.

» Si donc, messieurs, le ministère et notamment M. le Ministre de la Guerre veut bien nous en donner l'assurance à la tribune, nous retirerons notre proposition. »

Le général Gresley, ministre de la Guerre, répond en serviteur respectueux de la loi; nul ne peut le supposer s'opposant à son exécution : « J'appliquerai, dit-il aux applaudissements prolongés de l'immense majorité de la Chambre, le décret du 26 messidor an III, dans toutes les circonstances où il y aura lieu de l'appliquer. »

Quelques interruptions banales à droite tentent de se faire entendre. MM. de La Rochefoucault-Bisaccia, L. Le Provost de Launay, de Tillancourt protestent que *la Marseillaise* a été le chant de la guillotine en 1793, de la Commune de 1871, etc.; à gauche on demande quelle guillotine a été rétablie même contre les conspirateurs du 24 et du 16 mai et, avec l'autorité du fauteuil, Gambetta qui préside la séance obtient le silence de tout le monde en qualifiant les interpellations échangées « d'anachronismes ». L'histoire de *la Marseillaise* comporte cependant toujours de grandes évocations et M. Barodet notamment avait pu rappeler opportunément au chef de la défense nationale de septembre 1870 que « c'était au chant de *la Marseillaise* que l'on avait sauvé la patrie ». (*Journal officiel*, 15 février 1879.)

Désormais et plus sûrement peut-être qu'en l'an III et années subséquentes, *la Marseillaise* a contribué à fonder l'ordre républicain : c'est donc à son actif une victoire évidemment politique. Aussi est-il inutile d'ajouter à l'épisode de Nantes celui de Dinan où un jeune sous-lieutenant du ...ᵉ régi-

ment de hussards est frappé de trente jours d'arrêt de rigueur par les généraux Osmont et de La Jaille pour avoir sifflé l'hymne pendant une représentation du cirque Anglo-Américain; non plus que la résistance du commandant D..., défendant à son bataillon en marche du ...e régiment-*territorial* d'infanterie de chanter l'hymne, sous prétexte qu'il est une *chanson politique*; non plus enfin que le cas de l'archevêque d'Avignon, récemment nommé, qui, plutôt que d'agréer tous les honneurs attribués à la prise de possession de son siège, honneurs et musiques militaires inclus, déclinait toute réception solennelle parce que *la Marseillaise* devait être naturellement au programme de cette pompe officielle; pour mieux marquer son hostilité, le même évêque renouvelait son refus de tout concours militaire et municipal à son entrée dans la ville d'Apt.

Mieux inspiré était Mgr l'évêque Marpot faisant son entrée solennelle dans la ville de Lons-le-Saunier. La garnison faisait la haie, le général de Geslin à sa tête. Les musiques militaires jouaient *la Marseillaise*; une foule considérable se massait dans les rues et places sur le passage du cortège; les fenêtres étaient pavoisées de drapeaux tricolores et de fleurs... Il est vrai que dans Lons-le-Saunier même, ville natale de Rouget de Lisle, l'attitude de l'archevêque d'Avignon eût été d'une médiocre politique ecclésiastique. (1)

SOUS LA PRÉSIDENCE DE JULES GRÉVY

CIRCULAIRE DE M. LE GÉNÉRAL GRESLEY, MINISTRE DE LA GUERRE, SUR LA RÉINTÉGRATION DE LA MARSEILLAISE DANS L'ARMÉE

Aux gouverneurs militaires de Paris et de Lyon, au gouverneur général de l'Algérie et aux généraux commandant les corps d'armée

Paris, le 24 février 1879.

Mon cher Général,

Un décret-loi en date du 26 messidor an III (14 juillet 1795) inséré au *Bulletin des lois*, et qui n'a jamais été rapporté, porte que le morceau de musique intitulé *Hymne des Marseillais* sera exécuté par les musiques militaires. En conséquence, il y a lieu de se conformer à cette loi dans toutes les circonstances où les musiques militaires sont appelées à jouer un air officiel. Toutes les dispositions contraires à cette prescription seront considérées comme non avenues.

Recevez, mon cher général, etc.

(1) Au quatrième anniversaire de la guerre, en août 1918, les grandes orgues de l'Église Saint-Louis des Français à Rome, après les prières du clergé national pour la victoire des Alliés, faisaient entendre *la Marseillaise* devant la colonie française convoquée à cette cérémonie religieuse et patriotique... *Nova tempora, novus ordo.*

TEXTES OFFICIELS DE LA MARSEILLAISE
POUR L'ARMÉE ET LES ÉCOLES

(Mélodie, harmonie, orchestration et paroles)

La Marseillaise reconnue, — selon le mot spirituel de Bérenger en 1830, — « d'utilité publique » et redevenue une sorte d'institution de l'État républicain, il fallait retenir un texte poétique, le texte original naturellement, celui de Rouget de Lisle, au milieu de variantes que la collaboration civile et militaire avait introduites dès 1792. Les mêmes éditeurs pendant la Révolution vendaient des exemplaires dont le texte était parfois notablement dissemblable. On avait eu le texte de l'éditeur de Strasbourg, de Dannbach, reproduit à Paris par Bignon, celui du *Journal des départements méridionaux* n° 48, 23 juin 1792) où l'on relève des substitutions de mots, et même la substitution de quatre vers à la fin de la quatrième strophe. Nous ne revenons point sur l'ensemble de cette première question à laquelle nous nous sommes précédemment arrêté. L'unification complète des textes entre les variations — ou mieux variantes — s'imposait.

Pour l'orchestration même, il y avait des différences notables dans plusieurs points; de même, il y avait des versions quant à la mélodie et l'harmonie.

La première orchestration, celle de 1792, l'orchestration de Gossec avait été remplacée par celle de Berlioz, et l'une et l'autre étaient le plus souvent mises de côté par des arrangements et un rythme issus du caprice des chefs de musique. Les orphéons civils ne jouaient pas comme les musiques militaires : ce fut encore le cas en 1882 à Lons-le-Saulnier lors de l'inauguration de la statue de Rouget de Lisle par Bartholdi au Cours de la Chevalerie. Les musiques militaires elles-mêmes dans les revues ne jouaient avec aucun ensemble, aucune règle (1). Cette discordance était inacceptable et dès que *la Marseillaise* devenait obligatoire pour les musiques militaires, une version identique, une orchestration unique en fanfare ou en harmonie s'imposaient également.

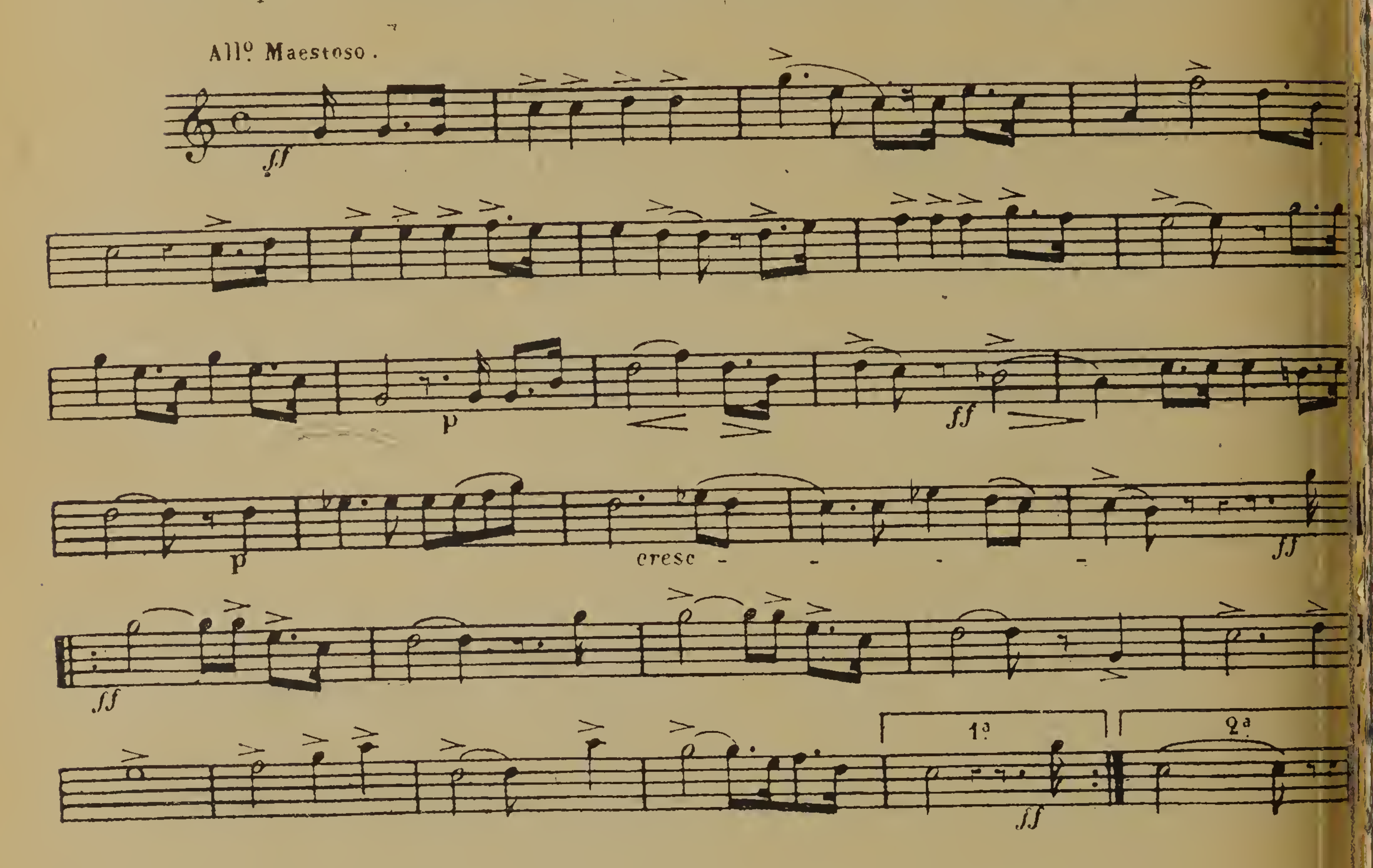
Tout d'abord une commission nommée par le ministre de la Guerre se mit à l'œuvre et elle aboutit à un texte musical, à un ensemble instrumental (il ne pouvait être question ici d'un texte vocal) dont les critiques les plus difficiles acceptent l'accord heureux pour les notes, la belle har-

(1) C'est ce qu'attestaient pour l'année 1879 les souvenirs d'un officier qui assistait à la revue du 14 juillet : « Le 14 juillet 1879 eut lieu à Longchamp, à la revue annuelle de l'armée de Paris, la distribution des drapeaux, écrivait quelques années après le lieutenant-colonel Cuneo d'Ornano. Tous les corps étaient représentés par leur colonel et la garde du drapeau. A chacun on remit le nouvel insigne. Je crois aussi que ce fut ce jour-là qu'on joua pour la première fois *la Marseillaise* comme hymne national. Si l'on avait prescrit à tous les corps de jouer *la Marseillaise* au passage du Président de la République, on avait oublié d'en prescrire le rythme. Aussi lorsque M. Grévy arriva au champ de course, ce fut une véritable cacophonie ; certaines musiques précipitaient la mesure, d'autres la rendaient très lente ; chacun enfin jouait à sa façon... » (MES ÉTAPES, *notes d'histoire militaire*, 1870-1880, p. 351-352. Paris 1910.)

monie d'ensemble, où la version originale est en même temps intelligemment respectée.

Cette orchestration nouvelle, avec fixation de mélodie et d'harmonie, est, depuis le 15 mai 1887, d'ordonnance dans l'armée française.

Nous donnons ci-dessous, le texte de l'édition conforme à l'orchestration réglementaire approuvée par le ministre de la Guerre : il nous paraît indispensable que le lecteur ait sous les yeux d'abord ce texte musical (1) bien qu'ici dans l'exécution, les paroles mêmes ne l'accompagnent pas.



La nation française étant, selon le mot de J.-J. Rousseau, une nation chantante, il fallait que les musiques municipales, les fanfares civiles, les sociétés orphéoniques etc., enfin et surtout les écoles publiques où l'enseignement de la musique et du chant est obligatoire, eussent, elles aussi, un texte établi *ne varietur* (paroles et musique) qui leur permît de jouer ou de chanter le chant national d'une manière uniforme et correcte.

M. Maurice Faure, ministre de l'Instruction publique, voulut d'abord se mettre dans la tradition même de la Révolution française en n'oubliant point les « Espoirs de la patrie » : il institua en décembre 1910 une com-

(1) Dans l'orchestration des musiques militaires, la partie que nous donnons-ci-dessus est celle du *premier piston*, qui, comme on sait, est ici l'instrument directeur. L'orchestre militaire complet (nous ajoutons ces détails pour les organisateurs de concerts civiques qui ont le droit de trouver quelques informations techniques dans un livre sur *la Marseillaise*) comprend : deux pistons, deux trompettes, quatre trombones. grande et petite flûtes, trois altos, C. B. grave, trois bugles, un hautbois, deux barytons, deux basses, quatre saxophones (ténor, baryton, soprano, alto, quatre clarinettes, deux bombardons, deux caisses, soit trente-quatre exécutants. (Margueritat, Édit. Paris.)

mission chargée d'établir, à l'usage des écoles, une version officielle de *la Marseillaise*. Cette commission, dont M. Julien Tiersot fut rapporteur (1), termina rapidement ses travaux et, en février 1911, l'honorable ministre faisait tenir aux inspecteurs d'académie la circulaire suivante :

« Je vous adresse sous ce pli un certain nombre d'exemplaires de *la Marseillaise*, paroles et musique, d'après la version que j'ai fait établir à l'usage des écoles publiques. Elle est précédée d'une courte notice explicative rappelant l'historique de ce chant, dont la République a fait notre hymne national.

» J'estime que cet hymne, qui est non seulement le plus célèbre de tous par les souvenirs qu'il consacre, mais encore le plus beau par la flamme patriotique qui l'anime, doit être appris et chanté dans toutes les écoles où le chant est compris parmi les matières obligatoires de l'enseignement.

» Vous remarquerez que la version ci-jointe ne comporte l'adaptation des paroles à la musique que pour trois couplets, qui sont les parties les plus populaires de notre chant national. Quant aux autres strophes, il suffira qu'elles soient lues et commentées.

» Je vous invite à faire insérer la version officielle de *la Marseillaise* dans le plus prochain numéro du *Bulletin départemental.* »

Cette *version officielle*, on le remarquera tient compte pour la musique et même les paroles des quelques modifications subies par *la Marseillaise*, du fait de la tradition populaire. Ces modifications, rappelons que Rouget de Lisle en avait accepté les plus répandues au moins pour les paroles et notamment dans le refrain. Quant à la strophe des *Enfants*, désormais elle prend rang officiellement à côté des strophes de Rouget de Lisle, sans que la Commission ministérielle, après érudit débat sur le cas, ait positivement tranché la question de paternité et proclamé l'auteur soit Dubois, soit l'abbé Pessonneaux. Le rapporteur M. J. Tiersot penche cependant, avec M. Anatole France, pour Dubois (2).

Voici cette version officielle :

(1) Étaient membres de cette commission : MM. Gilles, inspecteur général de l'Instruction publique, président; H. Maréchal, inspecteur des écoles nationales de musique, vice-président; Maurice Bouchor, homme de lettres; Chapuis, inspecteur principal du chant des écoles de la ville de Paris; Parès, chef de musique de la garde républicaine; Julien Tiersot, bibliothécaire du Conservatoire national de musique; Baud, sous-chef de bureau au Ministère de l'instruction publique, secrétaire. La *Revue pédagogique* (numéro d'avril 1911. Delagrave, édit. Paris, p. 340-348) a donné de longs extraits de l'excellent rapport de J. Tiersot sous le titre *la Marseillaise à l'école.*

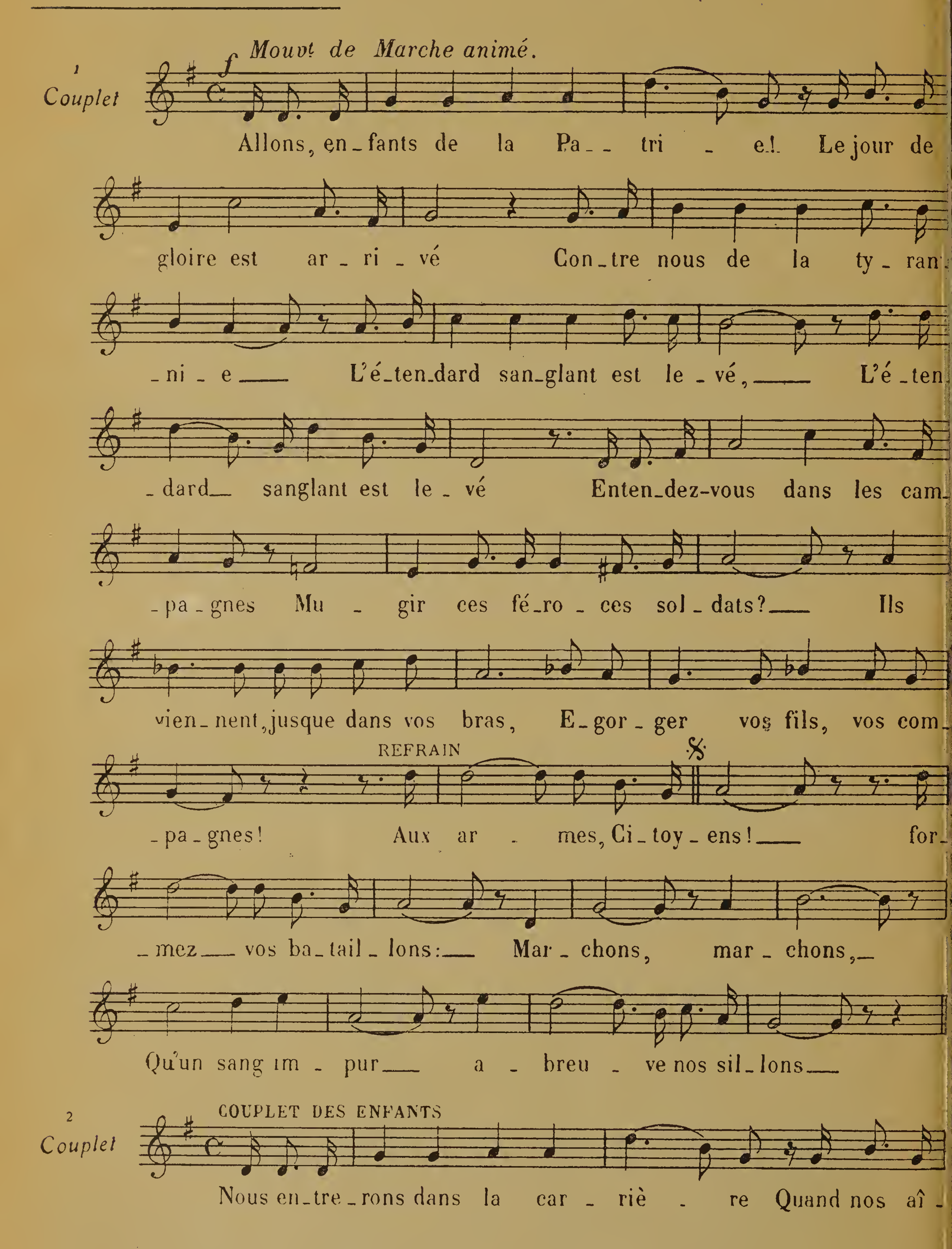
La version de l'édition nationale (paroles et musique) a paru chez l'éditeur Hachette avec notice de Julien Tiersot (in-8° de 8 p.), 3e édit. en 1915.

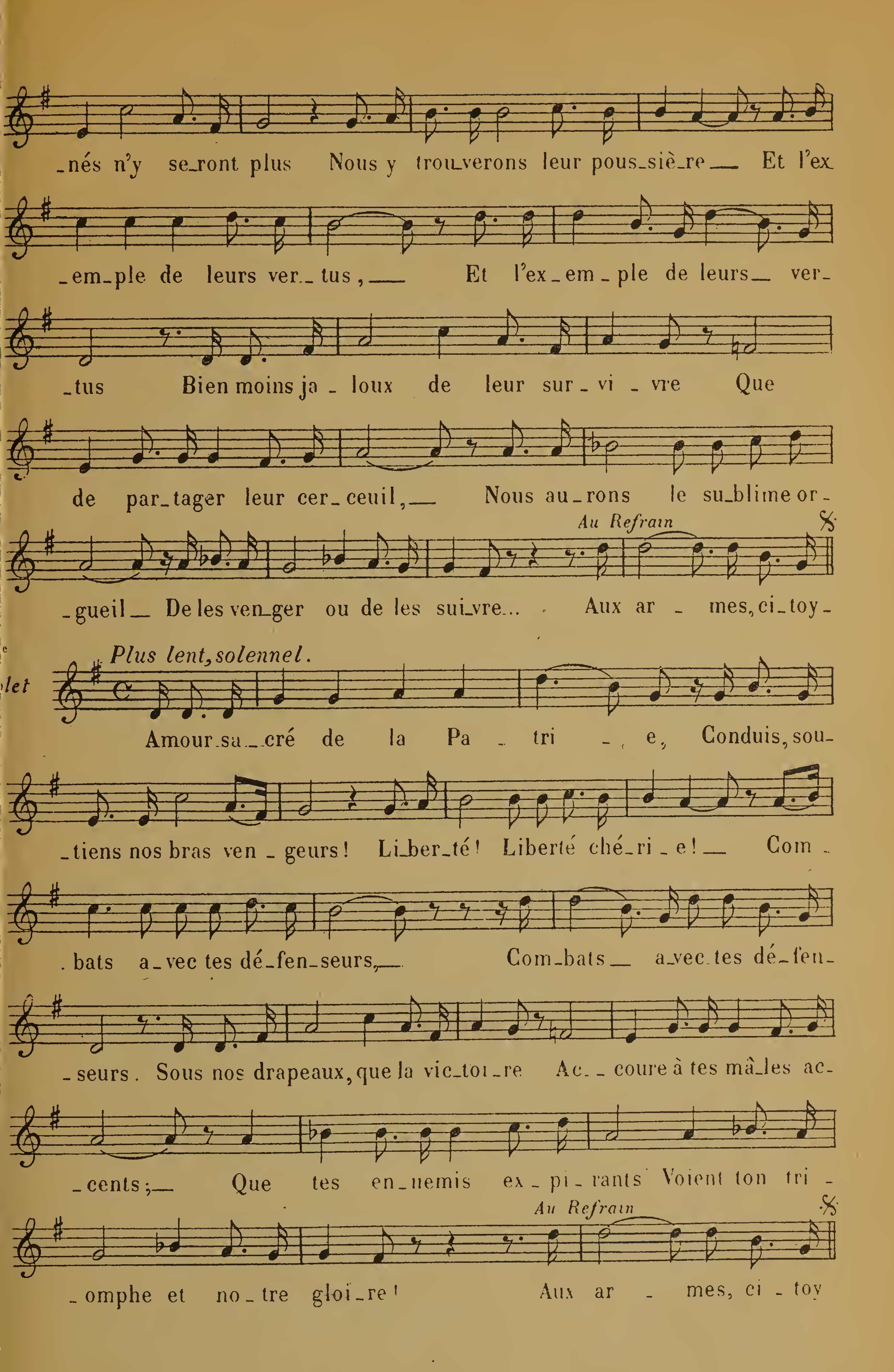
(2) La décision de la commission et du ministre de l'Instruction publique attirant une fois de plus l'attention sur cette question de la paternité du « Couplet des enfants » nous donnerons ici quelques indications bibliographiques. On consultera : Louis Dubois, notice sur *la Marseillaise*, Lisieux, broch., 1848, dont *l'Intermédiaire des chercheurs et des curieux,* 10 nov. 1878, a donné des extraits; Julien Tiersot, *Rouget de Lisle* (Delagrave, in-18, p. 119, 397); du même, le *Couplet des enfants dans la Marseillaise* (revue *la Révolution française* du 14 avril 1901); Anatole France : 1° *la Marseillaise*; 2° *le Septième Couplet de la Marseillaise,* dans la *Vie littéraire*, journal *le Temps*, 31 juillet et 28 août 1892; E.-J. Savigné, *Un couplet de la Marseillaise et l'abbé Pessonneaux,* Vienne, broch. 1872 et 1901; Alfred B. Bénard, *la Marseillaise et Rouget de Lisle* (in-8°, revue biblio-iconographique. Paris, 1907, chap. IV, p. 25-32) opine pour l'abbé Pessonneaux.

La Marseillaise

CHANT NATIONAL FRANÇAIS

3 COUPLETS CHANTÉS




_nés n'y se_ront plus Nous y trou_verons leur pous_siè_re___ Et l'ex
_em_ple de leurs ver_tus,___ Et l'ex_em_ple de leurs___ ver_
_tus Bien moins ja_loux de leur sur_vi_vre Que
de par_tager leur cer_ceuil,___ Nous au_rons le su_blime or_
_gueil___ De les ven_ger ou de les sui_vre... Aux ar_mes, ci_toy_
Au Refrain
Plus lent, solennel.
Amour sa_cré de la Pa_tri_e, Conduis, sou_
_tiens nos bras ven_geurs! Li_ber_té! Liberté ché_ri_e!___ Com_
_bats a_vec tes dé_fen_seurs,___ Com_bats___ a_vec tes dé_fen_
_seurs. Sous nos drapeaux, que la vic_toi_re Ac_coure à tes mâ_les ac_
_cents;___ Que tes en_nemis ex_pi_rants Voient ton tri_
_omphe et no_tre gloi_re! Aux ar_mes, ci_toy
Au Refrain

PAROLES DE LA MARSEILLAISE

VERSION OFFICIELLE DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

I

Allons, enfants de la Patrie!
Le jour de gloire est arrivé.
Contre nous de la tyrannie
L'étendard sanglant est levé! *(bis)*
Entendez-vous dans les campagnes
Mugir ces féroces soldats?
Ils viennent jusque dans vos bras
Égorger vos fils, vos compagnes!
Aux armes, Citoyens! formez vos bataillons!
Marchons *(bis)*, qu'un sang impur abreuve nos sillons.

II

Que veut cette horde d'esclaves
De traîtres, de rois conjurés?
Pour qui ces ignobles entraves,
Ces fers dès longtemps préparés? *(bis)*
Français! pour nous, ah! quel outrage!
Quels transports il doit exciter
C'est nous qu'on ose méditer
De rendre à l'antique esclavage!...
Aux armes, Citoyens! etc.

III

Quoi! des cohortes étrangères
Feraient la loi dans nos foyers!
Quoi! ces phalanges mercenaires
Terrasseraient nos fiers guerriers! *(bis)*
Grand Dieu!... Par des mains enchaînées
Nos fronts, sous le joug se ploiraient!
De vils despotes deviendraient
Les maîtres de nos destinées!...
Aux armes, Citoyens! etc.

IV

Tremblez, tyrans! et vous perfides,
L'opprobre de tous les partis.
Tremblez!... Vos projets parricides
Vont enfin recevoir leur prix. *(bis)*
Tout est soldat pour vous combattre.
S'ils tombent nos jeunes héros,
La terre en produit de nouveaux
Contre vous tout prêts à se battre.
Aux armes, Citoyens! etc.

V

Français! En guerriers magnanimes
Portez ou retenez vos coups.
Épargnez ces tristes victimes
A regret s'armant contre nous. *(bis)*
Mais le despote sanguinaire!
Mais les complices de Bouillé!
Tous ces tigres qui sans pitié
Déchirent le sein de leur mère...
Aux armes, Citoyens! formez vos bataillons!
Marchons *(bis)*, qu'un sang impur abreuve nos sillons. (1)

VI

Amour sacré de la Patrie,
Conduis, soutiens nos bras vengeurs!
Liberté! Liberté chérie,
Combats avec tes défenseurs. *(bis)*
Sous nos drapeaux, que la Victoire
Accoure à tes mâles accents;
Que tes ennemis expirants
Voient ton triomphe et notre gloire.
Aux armes, Citoyens! etc.

COUPLET DES ENFANTS

Nous entrerons dans la carrière
Quand nos aînés n'y seront plus.
Nous y trouverons leur poussière
Et l'exemple de leurs vertus. *(bis)*
Bien moins jaloux de leur survivre
Que de partager leur cercueil,
Nous aurons le sublime orgueil
De les venger ou de les suivre.
Aux armes, Citoyens! formez vos bataillons!
Marchons *(bis)*, qu'un sang impur abreuve nos sillons.

(1) Nous rappelons que dans le texte initial, celui de Dannbach en avril 92, le second vers du refrain de la *cinquième* strophe portait : « QUE TOUT LEUR SANG abreuve, etc. ».

STATUES DE ROUGET DE LISLE
A CHOISY-LE-ROI ET A LONS-LE-SAUNIER

INAUGURATION DE LA STATUE DE ROUGET DE LISLE (1) A CHOISY-LE-ROI (23 JUILLET 1882)

Allocution de M. de Freycinet, ministre des affaires étrangères Président du Conseil

« En nous inclinant avec une émotion respectueuse devant la statue de Rouget de Lisle, nous rendons hommage au plus pur de tous les sentiments, le patriotisme! Ce que nous célébrons, ce n'est pas seulement la mémoire d'un homme intègre, d'un grand citoyen, d'un véritable patriote à la fois poète et soldat, c'est aussi la mémoire des milliers de héros qui, aux accents de *la Marseillaise*, reculèrent les bornes de la vaillance, du dévouement, de l'esprit de sacrifice, et portèrent au plus haut degré les vertus militaires et l'amour du drapeau. Ils ont été sous les armes les apôtres de la *Liberté*, de l'*Égalité* et de la *Fraternité*. Le mérite de Rouget de Lisle est d'avoir résumé dans une œuvre immortelle les nobles sentiments qui exaltaient ces grandes âmes. Alors il fallait trouver un chant qui fût à la hauteur de cette situation héroïque, qui fût comme le cantique de l'abnégation, un chant qui eût un caractère à la fois guerrier et religieux, car le patriotisme est un culte.

» Ce chant, la France le cherchait, Rouget de Lisle le trouva. *La Marseillaise* est l'hymne de la patrie. Elle nous rappelle l'héroïsme de nos pères et le glorieux héritage qu'ils nous ont laissé. Elle est pour nous une force, un honneur et un enseignement. Les peuples étrangers eux-mêmes apprécient le sentiment qui nous inspire quand nous entretenons pieusement la sainte flamme du patriotisme. Ils savent que *la Marseillaise* n'est plus un chant de guerre et que la République est un gouvernement de concorde et de tolérance. L'étendard que tient la France d'aujourd'hui n'est pas un « étendard sanglant ». C'est un drapeau de progrès, de civilisation et de liberté.

» Honneur à la commune de Choisy qui a su se faire l'interprète des sentiments de la France entière! »

M. Charles de Freycinet, qui avait accepté la présidence de cette fête, était accompagné de M. le général Billot, ministre de la Guerre, de M. Goblet,

(1) Cette statue est due au ciseau de l'excellent artiste lorrain, Steiner (Léopold-Clément) né en 1853, mort en 1899. En dehors de la statue de Rouget de Lisle, Steiner a donné à la statuaire des places publiques, une autre belle œuvre, la statue de Ledru-Rollin, érigée à Paris, boulevard Voltaire, devant la mairie du XI[e] arrondissement. Des œuvres gracieuses *Berger et sylvain, la Cigale*, etc., sont dues de même à son ciseau.

ministre de l'Intérieur, de M. Alphonse Peyrat, l'éminent historien-publiciste, vice-président du Sénat.

Entouré de la municipalité, M. Paul Carle, maire de Choisy-le-Roi, avait, en une éloquente bienvenue, remercié les ministres empressés à « honorer l'illustre mémoire de l'homme en qui se sont incarnés un jour l'âme de la France et l'esprit de la Révolution ».

A LONS-LE-SAUNIER (27 AOUT 1882)

Un mois après l'inauguration de la statue de Rouget de Lisle à Choisy-le-Roi, le 27 août 1882, le gouvernement célébrait une seconde inauguration une seconde apothéose de l'auteur de *la Marseillaise* à Lons-le-Saunier. Ici, place de la Chevalerie, la statue érigée était due au ciseau d'un artiste alsacien déjà célèbre, Bartholdi, de Colmar, le généreux auteur du *Lion de Belfort* et de *la Liberté éclairant le monde* (1). M. de Mahy, ministre de l'Agriculture, délégué, présidait la cérémonie, à laquelle assistaient l'illustre Pasteur, un compatriote jurassien de Rouget-de-Lisle, le général Wolff, commandant le 7e corps d'armée, entre autres personnages officiels et publics. Le maire de Lons-le-Saunier, M. Camille Prost, après avoir rappelé en quels termes avait souscrit à la statue du soldat-poète de 1792 un héros contemporain, Garibaldi, le grand italien qui, comme Rouget de Lisle contribua à défendre, à fonder sa patrie (2), avait lui-même salué le bronze de Bartholdi en ces quelques paroles d'une touchante éloquence familière :

« ... Le chantre immortel de *la Marseillaise* s'est éteint loin du pays natal dans la pauvreté.

» Hier la tombe s'ouvrait pour rendre sa cendre à l'immortalité; aujourd'hui son berceau, où brille l'éclat des couleurs nationales, s'est paré de verdure et de fleurs pour abriter l'enfant bien-aimé qui lui est rendu. Car il était réservé à la Franche-Comté de donner le jour au poète-soldat qui devait résumer les aspirations nouvelles dans un chant qui fut le cri de la patrie en danger, et qui restera le cantique de la délivrance.

» Au nom de mes concitoyens, je viens saluer Rouget de Lisle, revivant sous les mêmes ombrages qui ont abrité les rêveries du poète, au pied de sa colline chérie de Montaigu, en face de ces monts altiers qui ont souvent inspiré sa muse. Je le salue, se redressant pour faire retentir à

(1) En dehors du *Lion de Belfort*, érigé à Paris, place Denfert-Rochereau, de la statue colossale *la Liberté éclairant le monde*, placée dans la rade de New-York, Bartholdi a donné d'autres belles œuvres épiques : le monument de Bâle, *la Suisse secourant l'Alsace en 1871*, la statue de *Vercingétorix*, celles de *Lafayette*, de *Vauban*, de *Champollion*, etc. Né en 1834, Bartholdi (Frédéric-Auguste) est mort en 1904.

(2) Garibaldi, en envoyant sa contribution au Comité d'initiative pour la statue de Rouget de Lisle, l'avait accompagnée de ces quelques mots :

« Mes chers amis, je vous envoie ma souscription pour le nouveau monument à l'auteur de l'hymne mondial de *la Marseillaise*. Toute ma famille a signé.

» *Caprera, le 14 août 1882.* » Votre dévoué.

» G. GARIBALDI. »

Strasbourg son chant superbe de l'armée du Rhin. Buriné sur ce bronze, il restera, en nous rappelant de nos gloires et de nos deuils l'impérissable souvenir.

» En lisant ces strophes d'airain, qui ont fait le tour du monde sur les ailes de la victoire, dans les plis du drapeau tricolore, nos enfants grandiront dans « l'amour sacré de la patrie ».

CÉLÉBRATION DU CENTENAIRE
DE LA MARSEILLAISE

(AVRIL 1892)

DISCOURS DE M. GOBLET, ANCIEN PRÉSIDENT DU CONSEIL

Dix années s'étaient écoulées depuis l'érection de la statue de Rouget de Lisle à Choisy-le-Roi, quand le 23 mai 1890, M. Tanguy, premier adjoint au maire de cette commune, fit à ses collègues du Conseil municipal la proposition d'organiser une fête d'un caractère national pour célébrer le premier centenaire de *la Marseillaise* composée par Rouget de Lisle à la fin d'avril 1792.

La proposition fut votée, agréée peu après au Parlement où un *Comité d'initiative* composé de sénateurs et de députés se forma bientôt : on y remarquait MM. Ch. de Freycinet, Henri Brisson, Léon Bourgeois, Yves Guyot, Fallières, Barodet, Clemenceau, Le Royer, R. Poincaré, Ranc, Ed. Lockroy, Mesureur, Ribot, Goblet et plusieurs autres notabilités des deux Chambres.

Le 24 avril 1892 avait été désigné pour le jour de cette célébration (1) qui se fit au milieu d'un grand concours de population des communes voisines, Montrouge, Charenton, Villejuif, Vitry, des habitants de Choisy même. Dès le matin étaient arrivés des détachements militaires : une section du 1er régiment du génie, l'arme à laquelle avait appartenu Rouget de Lisle; un bataillon du 29e chasseurs, un demi escadron de la garde républicaine à cheval, une compagnie de la garde à pied avec leur musique, une batterie du 13e d'artillerie et plusieurs brigades de gendarmerie à pied et à cheval.

Le président de la République, M. Sadi-Carnot, s'était fait représenter par le commandant Courtès-Lapeyrat; le ministre de la Guerre par le général Derrégaraix, sous-chef-d'état major; le ministre de la Marine par

(1) Rouget de Lisle avait composé *la Marseillaise* dans la nuit du 25 au 26 avril 1792. La nouvelle de la déclaration de guerre était arrivée à Strasbourg dans la journée du 25. La déclaration même, on le sait, avait été faite par le roi et sanctionnée par l'Assemblée législative le 20.

le capitaine de vaisseau Courréjolles; le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts par M. Massenet.

Après une excellente allocution du maire de Choisy, M. Rostaing, M. Goblet, ancien président du Conseil, prononçait le discours suivant devant le cortège rassemblé au pied de la statue de Rouget de Lisle :

« Messieurs, Choisy, résidence royale au dernier siècle, s'honore d'être devenu la seconde patrie de l'auteur de *la Marseillaise*; car c'est ici, sous ces beaux ombrages, qu'il avait trouvé le repos de ses derniers jours.

» Non content de garder ses cendres, vous rendiez, il y a dix ans, un nouvel éclat à sa mémoire en lui élevant cette statue. Aujourd'hui, nous célébrons son œuvre, le chant sacré qui doit faire vivre éternellement son nom. En tête de ses « CINQUANTE CHANTS FRANÇAIS », il avait écrit cette déclaration qui ne laisse aucune incertitude : « Je fis les paroles et l'air de ce » chant à Strasbourg dans la nuit qui suivit la proclamation de la guerre, fin » avril 1792. »

» Cette proclamation du 20 avril avait été reçue avec enthousiasme d'un bout à l'autre de notre territoire. Rouget de Lisle, officier du génie à l'armée du Rhin, pressé par le digne maire de Strasbourg, répondit à l'élan de la nation en faisant « le Chant de l'armée du Rhin ». Entonné par les Fédérés marseillais le 10 août à l'assaut des Tuileries, il reçut le nom de *Marseillaise*.

» Un mois plus tard, l'hymne patriotique triomphait à sa vraie place, à la bataille de Valmy, puis à Jemmapes, Hondschoote, à Fleurus, à Wissembourg. Et Carnot pouvait dire à Rouget : « Citoyen, avec votre *Marseillaise*, » vous avez donné cent mille soldats à la patrie! » Les Girondins la chantèrent » en allant à la mort, les marins du *Vengeur* en sombrant dans les flots. « *La* » *Marseillaise*, dit Edgar Quinet, fut la réponse au manifeste de Brunswick. » « Ce fut, dit Michelet, comme un éclair au ciel; le monde, tant qu'il y aura » un monde, la chantera. »

» Messieurs, quelle gloire plus noble et plus pure peut-on rêver que celle d'avoir été un jour, dans un grand péril national, l'interprète inspiré d'un peuple levé pour son indépendance! Vous avez admirablement traduit ce sentiment inscrit sur sa tombe : *Quand la Révolution française en 1792 eut à combattre les rois, il lui donna pour vaincre le chant de la Marseillaise.*

» Le 26 messidor an III (14 juillet 1796), la Convention avait décrété qu'elle serait désormais le chant national de la France. Proscrite sous les gouvernements monarchiques, *la Marseillaise* vivait dans la mémoire du peuple. On l'entendit en 1830 et nous l'avons surtout entendue en 1848. Mais elle retombait dans l'oubli. Un jour cependant, à l'Exposition de 1867, une musique étrangère se mit à la jouer. Trois ans plus tard elle se réveillait de nouveau en face de l'invasion.

» On lui a reproché des allures violentes. Mais elle est avant tout le cri du patriotisme qui, devant le danger, ne se mesure pas. Elle ne menace, au dedans, que les tyrans et les traîtres; au dehors que l'ennemi envahisseur.

» En 1879, le ministre de la Guerre déclara qu'il ferait appliquer le décret de messidor. Elle est redevenue l'hymne national. Elle préside à nos fêtes publiques, elle accompagne nos régiments et nos vaisseaux, et les

plus puissants souverains l'entendent avec respect. *La Marseillaise* est universelle. Et ceux-là la chantent qui luttent pour la liberté, pour l'affranchissement, pour la justice. Il était juste de lui rendre les honneurs. On les lui doit comme au drapeau, car elle est le cantique de la Patrie dans la paix comme dans la guerre.

» C'est en honorant les glorieux souvenirs d'autrefois qu'on entretient les nobles sentiments dans le cœur des générations nouvelles.

» Vienne le jour d'épreuves redoutables, ce chœur sublime saura leur inspirer les même vertus, et comme il y a cent ans, faire la France libre et victorieuse. »

Le discours de M. Goblet était couvert d'applaudissements.

Le bref discours de M. Massenet était également acclamé : « *La Marseillaise*, avait dit en terminant l'illustre musicien, c'est le cri sublime d'un peuple réclamant sa liberté. »





LA MARSEILLAISE
PENDANT LA GUERRE

LA JOURNÉE DU 14 JUILLET 1915

LE CONSEIL MUNICIPAL DE PARIS ET ROUGET DE LISLE
(SÉANCE DU 5 JUILLET 1915)

Vœu tendant au transfert des cendres de Rouget de Lisle au Panthéon le jour de la fête nationale

M. HENRI ROUSSELLE. — Messieurs, au nom d'un grand nombre de mes collègues j'ai l'honneur de déposer la proposition suivante, pour laquelle nous demandons le vote d'urgence :

« Le Conseil,

» Émet le vœu :

» Qu'à l'occasion du 14 juillet les cendres de Rouget de Lisle soient transférées au Panthéon.

» *Signé :* Henri Rousselle, Deslandres, Henri Galli, Poirier de Narçay, Delavenne, Adolphe Chérioux, Dherbécourt, Georges Fiant, Louis Lagache, Georges Pointel, André Gent, Delpech, Deville, Hénaffe, Reisz, Louis Dausset, Gay, Lalou, Ranvier, Chassaigne-Goyon, Chausse, Adrien Mithouard, Lampué, Aucoc, Camille Rousset, Miniot, Poiry, Alfred Lallement, Alphonse Loyau, Rebeillard, Levée, L. Achille, Louis Peuch, Le Corbeiller, Paul Virot, Georges Lemarchand, Georges Girou, Le Menuet. »

En adoptant ce vœu, le Conseil fera de la journée du 14 juillet un peu celle de *la Marseillaise.*

M. POIRIER DE NARÇAY. — Messieurs, notre collègue Galli aurait vivement désiré appuyer à cette tribune la proposition de M. Rousselle, proposition qui, d'ailleurs, se défend d'elle-même. Il m'a chargé de vous transmettre ses regrets d'être retenu hors de cette enceinte.

Il ne s'agit pas, bien entendu, d'une manifestation ou d'une fête. Il ne s'agit même pas de ranimer le courage de la population parisienne, qui n'a pas besoin d'être soutenu. Il s'agit simplement de donner l'impression que Paris est toujours vibrant, prêt à aller jusqu'au bout, selon la belle expression répétée à la tribune de la Chambre et à celle du Sénat.

Si j'interviens, c'est pour que M. le Président du Conseil, auprès de qui

le groupe des députés de la Seine a fait une démarche, soit bien pénétré de l'intention qui nous guide.

Nous croyons répondre au désir de tous en préconisant une pensée d'union, et de force par suite, en évoquant, pour la dégager, le souvenir de celui qui donna à la patrie en danger l'hymne de *la Marseillaise*, dont les strophes sont aussi actuelles qu'au moment de la Révolution. La France, menacée et envahie comme aujourd'hui, avait besoin de l'héroïsme de tous. Cet admirable chant les a soutenus; il nous soutient encore contre des barbares qui n'ont rien respecté; les enfants, les femmes, les vieillards n'ont pas été épargnés et les monuments se sont écroulés sous les obus et dans le feu des incendies. Célébrons-le, cet admirable chant, en transférant au Panthéon les cendres de son auteur.

Quelques objections nous ont été faites, mais aucune n'était bien sérieuse. Et plusieurs ministres, que nous avons consultés, sont nettement favorables à notre projet.

Je crois savoir que M. le Président du Conseil a donné son assentiment. Je crois que le vote unanime du Conseil municipal ne pourra que confirmer sa décision. La population parisienne tout entière assistera avec enthousiasme, le 14 juillet, au transfert des cendres de Rouget de Lisle au Panthéon. Elle montrera qu'elle est unanime dans sa résistance contre ceux qui affichent le mépris que vous savez du droit, de la liberté des peuples et même de l'humanité.

Et si l'on pouvait décorer au Panthéon un drapeau de nos vaillants régiments, aux accents de *la Marseillaise*, la cérémonie serait grandiose et scellerait, si je puis m'exprimer ainsi, l'union de tous les Français devant le danger et pour l'avenir, sorte de serment sur les cendres de celui qui incarnait dans une musique vibrante et des paroles sublimes l'amour sacré de la patrie.

M. le Président. — Je mets aux voix la proposition déposée par M. Henri Rousselle.

Adopté (pr.-v. n° 73).

La séance du 5 juillet 1915 était présidée par M. Adrien Mithouard, président; secrétaires : MM. Delpech, Reisz, Paul Virot, Delavenne.

Ce vœu du Conseil municipal de la Capitale ne put être réalisé, le temps ne permettant pas d'obtenir des Chambres la formalité du vote d'une loi. Par simple décret le gouvernement décidait la translation des cendres de Rouget de Lisle du cimetière de Choisy-le-Roi à la crypte de l'église des Invalides. Ce n'était dans la pensée de tous qu'une halte. Le cortège devait se former sur la place de l'Étoile : ainsi Rouget de Lisle, comme Victor-Hugo, partirait de l'Arc-de-Triomphe pour recevoir, *en personne*, les dernières acclamations des foules populaires reconnaissantes.

TRANSLATION DES CENDRES
DE ROUGET DE LISLE

LA HALTE AUX INVALIDES (14 JUILLET 1915)

DISCOURS PRONONCÉ DANS LA COUR D'HONNEUR DEVANT LE CERCUEIL
PAR M. RAYMOND POINCARÉ, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

« Messieurs,

» En décrétant que les cendres de Rouget de Lisle seraient solennellement ramenées à Paris, le jour de la fête nationale, au cours d'une guerre qui décidera du sort de l'Europe, le gouvernement de la République n'a pas seulement entendu célébrer la mémoire d'un officier français par qui s'exprima, en une heure tragique, l'âme éternelle de la patrie; il a voulu rapprocher sous les yeux du pays deux grandes pages de notre histoire, rappeler à tous les fortes leçons du passé et, pendant que de nouveau la France lutte héroïquement pour la liberté, glorifier l'hymne incomparable dont les accents ont éveillé, au cœur de la nation, tant de vertus surhumaines.

» La sublime improvisation de Rouget de Lisle a été, en 1792, le cri de vengeance et d'indignation du noble peuple qui venait de proclamer les droits de l'homme et qui se refusait fièrement à plier le genou devant l'étranger. Les armées prussiennes s'avançaient vers le Rhin. Par le nord et par l'est, les Autrichiens menaçaient nos frontières. Le 20 avril, l'Assemblée nationale avait voté la guerre, et, suivant le mot d'un des orateurs, elle avait émis le vœu que les feux des discordes intestines s'éteignissent aux feux des canons.

» La nouvelle était parvenue, dès le 25, en cette loyale Alsace qui, le 14 juillet 1790, unie aux fédérations de toute les provinces, avait à jamais juré fidélité à la France indivisible. Et voyez, messieurs, comme aussitôt tout conspire à faire du chant guerrier, composé par Rouget de Lisle, une œuvre magnifiquement symbolique.

» C'est un modeste enfant du Jura, devenu simple capitaine et affecté à la défense de Strasbourg, qui au moment fixé par les destinées du pays, va être inopinément l'interprète de tous les citoyens. C'est le maire de la grande ville alsacienne qui va conseiller au jeune officier d'écrire une marche pour l'armée du Rhin; et bientôt lorsque les strophes enflammées de Rouget de Lisle se seront envolées jusque dans le Midi, ce seront des volontaires marseillais qui, prêts à mourir pour la patrie, les chanteront joyeusement sur les routes de France, les feront applaudir par Paris enthousiasmé et leur laisseront un nom impérissable. Si bien, messieurs, que dans la genèse de notre hymne national, nous trouvons, tout à la fois,

un splendide témoignage du génie populaire et un exemple émouvant de l'unité française.

» Qu'importe, après cela, que Rouget de Lisle ait achevé dans l'ombre une existence médiocre et qu'il n'ait reçu qu'après la Révolution de Juillet une croix et une pension! Qu'importe qu'il ait entendu la calomnie lui contester la paternité de son chef-d'œuvre et que des organistes allemands, élevés à l'école du mensonge, aient prétendu cyniquement le dépouiller de sa gloire! Son chant immortel, adopté par tout un peuple, couvre désormais de ses sonorités puissantes, les murmures de l'envie et les clameurs de la haine.

» Partout où elle retentit, *la Marseillaise* évoque l'idée d'une nation souveraine, qui a la passion de l'indépendance et dont tous les fils préfèrent la mort à la servitude. Ce n'est plus seulement pour nous autres Français, que *la Marseillaise* a cette signification grandiose. Ses notes éclatantes parlent une langue universelle et elles sont aujourd'hui comprises du monde entier (1).

» Messieurs, il fallait un hymne comme celui-là pour traduire, dans une guerre comme celle-ci, la généreuse pensée de la France... »

Et après avoir montré la politique arrêtée de l'Allemagne impériale de multiplier dans ces dernières années les menaces et les orages où tonnerait le conflit, le silence de l'Europe devant la politique austro-allemande des Balkans, la patience de la France devant les provocations de Tanger et d'Agadir; après avoir dénoncé l'impérialisme germanique et les castes de hobereaux qui étayent tout un édifice politique et social suranné sur un militarisme d'oppression interne et de conquête exterieure; après avoir flétri les impudents mensonges d'un prétendu envahissement de l'Allemagne par nos avions, l'ignominieuse lâcheté des propositions faites à l'Angleterre, le viol sanglant de la Belgique neutre, M. le Président de la République repousse, au nom de la nation, toute paix mensongère telle que l'ennemi ose déjà en faire circuler les offres honteuses, cyniques. Organiquement que serait une telle paix? sinon provisoire, boiteuse, grosse de guerres nouvelles non moins terribles...

(1) Cette année même, 1918, le 30 juin, en remettant au corps de troupes tchéco-slovaques formé en France, le drapeau que leur offrait le Conseil municipal de Paris au nom de la capitale, M. le Président de la République, qui avait si bien pénétré le génie de *la Marseillaise*, en faisait ressortir la vertu universelle avec le nouvel exemple donné le 16 mai dernier, à Prague même, par les milliers de délégués jougo-slaves, slovènes, croates, polonais, italiens de Trente, roumains de Transylvanie, accourus pour célébrer le centenaire du jour où avait été posée la première pierre du Théâtre-National. En dépit des persécutions, des emprisonnements, des déportations, des cruautés individuelles et en masse dont les gouvernements de l'Autriche-Hongrie victiment les nationalités indépendantes pendant cette longue guerre, tous ces patriotes héroïques sont venus, et là, sous les yeux, sous les armes menaçantes des troupes de guerre et de police amoncelées, M. R. Poincaré nous les montre et peint d'un mot éloquemment ému : « *Tous jurent, à l'envi, de donner leurs biens et leurs vies pour assurer à leurs nations respectives l'unité d'Etat; tous, à l'envi, acclament les puissances de l'Entente, et, devant les Impériaux stupéfaits, entonnent* LA MARSEILLAISE... Comment la France demeurerait-elle sourde aux cris de ces captifs, insensible aux gémissements de ces victimes ? »

Verbe unique, cette *Marseillaise*, qui rapproche ainsi les peuples et devient leur mot d'ordre, à tous, pour la justice et la liberté!

« Un nouveau traité draconien serait aussitôt imposé, s'écrie M. R. Poincaré, et nous tomberions, pour toujours, dans la vassalité politique, morale et économique de nos ennemis. Industriels, cultivateurs, ouvriers français seraient à la merci de nos rivaux triomphants, et la France humiliée s'affaisserait dans le découragement et dans le mépris d'elle-même.

» Qui donc pourrait s'attarder un instant à de telles visions? Qui donc oserait faire cette injure au bon sens public et à la clairvoyance nationale? Il n'est pas un seul de nos soldats, il n'est pas un seul citoyen, il n'est pas une seule femme de France qui ne comprenne clairement que tout l'avenir de notre race, et non seulement son honneur, mais son existence même, sont suspendus aux lourdes minutes de cette guerre inexorable. Nous avons la volonté de vaincre. Nous avons la certitude de vaincre. Nous avons confiance en notre force et en celle de nos alliés, comme nous avons confiance en notre droit.

» Non, non, que nos ennemis ne s'y trompent pas! Ce n'est pas pour signer une paix précaire, trêve inquiète et fugitive entre une guerre écourtée et une guerre plus terrible, ce n'est pas pour rester exposée demain à de nouvelles attaques et à des périls mortels que la France s'est levée tout entière, frémissante, aux mâles accents de *la Marseillaise*.

(V. la fin de ce discours dans le texte du livre, p. 296-297.)

De pieuses manifestations patriotiques dans cette même mémorable journée avaient apporté l'hommage de la Ville devant la statue de Strasbourg. Le Conseil municipal de Paris et le Conseil général de la Seine, précédés de leurs huissiers, ayant à leur tête, leurs présidents MM. Adrien Mithouard et Paris, et leurs bureaux, se rendaient en cortège, place de la Concorde par la rue de Rivoli et déposaient devant la statue deux énormes gerbes de fleurs. En remontant, pour prendre place dans le cortège, les deux présidents s'arrêtaient devant un groupe de réfugiés au pied de la statue de Lille : ils pressaient la main de leurs courageux concitoyens et, devant le piédestal de la grande cité des Flandres, MM. Mithouard et Paris déposaient de même deux grosses gerbes de fleurs.

Avant d'aller également prendre place dans le cortège de la place de l'Étoile, la *Ligue des patriotes* était venue, elle aussi, saluer comme Déroulède l'avait fait tant de fois, Strasbourg la cité française prisonnière. Aux côtés du président Maurice Barrès on remarquait avec Mlle Déroulède, la vaillante sœur de Déroulède, MM. Galli, Poirier de Narçay, Le Menuet, Levée, Denais, Spronck. La courte allocution de M. Barrès se terminait par le vœu acclamé d'un rendez-vous prochain non pas sur la place de la Concorde mais « devant la statue de Kléber, dans Strasbourg libéré! » Orateur ou écrivain, Barrès colore toujours sa parole d'images qui vivifient puissamment de grandes pensées.

Une manifestation d'intention opportune allait aussi honorer, ce même 14 juillet, la mémoire de Gambetta dans la modeste villa des Jardies, à Ville-d'Avray, où le grand patriote de 1870, était mort le 30 décembre 1882.





PATERNITÉ DE LA MUSIQUE DE LA MARSEILLAISE

DOUTES, CONTESTATIONS, CONTROVERSES CALOMNIES, RÉFUTATIONS

Une histoire de *la Marseillaise* ne serait pas complète, s'il n'y était pas dit quelques mots des controverses, des contestations élevées, en dépit de toute vraisemblance, avec le ferme propos de leurs auteurs d'enlever à Rouget de Lisle la gloire d'avoir donné à la France son Hymne national.

En effet on n'a pas adressé à Rouget de Lisle seulement cette sorte de demi-injure que ce n'est pas lui qui a trouvé le verbe de son chant; qu'il l'a tantôt pris dans les hourrahs de clubs ou de casernes échauffés par la déclaration de guerre de 92; tantôt retenu d'hymnes religieuses du culte réformé au XVI[e] siècle, notamment du chant de guerre de la conjuration d'Amboise; on lui a infligé l'injure plénière!

On l'a représenté comme un vulgaire croque-note... des autres, un éhonté plagiaire copiant la musique de sa mélodie et la collant audacieusement au-dessus de paroles soufflées ou volées! Rien n'a manqué dans le répertoire de ces allégations. Rouget de Lisle était un si pauvre musicien!... Silence aux pauvres...

Il est vrai que cette académie critique aussi bien informée que bien intentionnée, s'est surtout mise à épiloguer, à inventer quand Rouget de Lisle depuis nombre d'années reposait, sans pouvoir de réponse personnelle, au cimetière de Choisy-le-Roi.

I

Rouget de Lisle avait lancé son *Chant de guerre pour l'armée du Rhin* sans le signer, avec le geste détaché d'un poète qui a dans l'âme d'autres richesses lyriques, avec le laisser-aller d'un soldat patriote dans le moment fort accaparé ailleurs par les devoirs urgents du métier. Les nouvellistes eurent quelque temps beau jeu pour dresser une première paternité de fantaisie. Quant aux paroles, l'auteur devait être naturellement Marie-Joseph-Chénier, le poète attitré de la Révolution! Quant à la musique, ce fut successivement Grétry, puis Méhul, Gossec et quelques autres! Comme il était alors rarissime, inusité que les poètes fissent eux-mêmes l'accompagnement musical de leurs compositions, les J.-J. Rousseau auteur de la musique mise

sur libretti de leur façon étant l'exception; comme il était dans les us et coutumes du temps que les chansons populaires fussent chantées sur des airs déjà en vogue empruntés surtout à des pièces de théâtre connues, l'air du *Chant des Marseillais* fut attribué par la presse et le public à tel et tel opéra, tantôt *Sargines* de Delayrac, tantôt *la Caravane du Caire* de Grétry, etc. Lorsque ce ne fut point à des vivants notoires, ce fut à des morts illustres, à J.-J. Rousseau lui-même. Après Jean-Jacques, on revint à des contemporains. On en inventa. *La Chronique de Paris* après avoir désigné « M. Rougez, capitaine du génie à Huningue, pour l'auteur des paroles », ajoutait que la musique avait été composée par « Allemand, pour l'armée de Biron ». Qu'était-ce que cet « Allemand » nom propre? Cette histoire viendra plus loin. On se rappelle encore que dès son entrée à Paris, *la Marseillaise* fut attribuée à un volontaire des fédérés de la Cannebière, Rampalle fils... Il est juste de reconnaître que Rampalle fils, tout chanteur remarqué qu'il fût des Parisiens et des Parisiennes dans les concerts publics donnés par son bataillon au Palais-Royal, aux Tuileries, dans les théâtres, n'a jamais élevé de prétentions à une collaboration!

Ce serait faire injure au caractère de ces grands artistes que d'insister sur la prétendue invention, production de Grétry, Méhul ou Gossec.

Grétry, qui était en termes affectueux avec Rouget de Lisle, n'a jamais perdu une occasion de parler de son ami avec sympathie, de rendre justice à sa double qualité de musicien et de poète; il insiste sans nul doute à dessein parce qu'il sait qu'on avait voulu faire de lui-même le musicien de *la Marseillaise*. Il écrit dans ses *Essais sur la Musique* (t. III, p. 13, en note) : « L'auteur de cet air *(la Marseillaise)* est le même que celui des paroles, c'est le citoyen Rouget de Lisle. » Nous avons cité des extraits de ses lettres à Rouget de Lisle dans le texte du livre.

Pour Méhul, c'est à lui que sont dédiés les *Essais* de 1796 où figure *la Marseillaise* que Rouget de Lisle indique expressément comme composée par lui, paroles et musique.

Quant à Gossec, ami de Rouget de Lisle également, c'est à lui que l'orchestration de *l'Offrande à la Patrie*, où figure *la Marseillaise*, est confiée par l'Opéra avec l'assentiment de Rouget de Lisle, qui demeure partout dans la presse et sur les affiches, l'auteur du *Chant des Marseillais*, paroles et musique.

Cependant, il avait bien fallu laisser la parole à Rouget de Lisle lui-même, il la prenait d'ailleurs souvent, et s'il n'avait pas signé la et les premières éditions de son chant, il n'en avait pas moins fini par s'en donner publiquement la paternité naturelle complète avec une assurance qui n'admettait ni débats, ni doutes (1).

(1) Un des premiers et plus précieux documents, en dehors de ceux qui émanent de Rouget de Lisle lui-même, est la lettre que Mme de Dietrich, femme du maire de Strasbourg, écrivait dans les premiers jours de mai 1792 à son frère, Ochs, le chancelier de la République de Bâle, où elle lui racontait les circonstances qui avaient provoqué l'inspiration et la composition du chant patriotique de Rouget de Lisle :

« Cher frère, je te dirai que depuis quelques jours, je ne fais que copier et transcrire de la musique, occupation qui m'amuse et me distrait beaucoup. Surtout dans ce moment où partout on ne cause et ne discute que politique de tout genre. Comme tu sais que nous recevons beaucoup de monde et qu'il faut toujours inventer quelque chose, soit pour changer de conversation, soit

Dans son *Appel au Peuple français et à ses Représentants* écrit dans la prison du Château-Vieux, à Saint-Germain, Rouget de Lisle avait dit : « Le jour même que la guerre fut promulguée, je composai l'air et les paroles de cet autre hymne (1) que la nation a depuis adopté sous le nom d'*Hymne des Marseillais.* »

Dans son *Hymne dithyrambique sur le 9 thermidor*, composé durant les derniers jours de sa captivité dans cette même prison de Saint-Germain et présenté à la Convention le 18 du même mois, Rouget de Lisle se désigne encore lui-même, après avoir indiqué sa qualité de capitaine du génie, « *auteur du Chant des Marseillais* ».

A la Convention, le 26 messidor an III, le jour où son hymne, le *Chant des Marseillais* est sacré chant national, Rouget de Lisle est expressément, nommément indiqué et salué à la tribune par Jean Debry dans sa double qualité d'auteur des paroles et de la musique. Bien plus, la Convention lui fait donner, à titre de récompense publique, *deux violons avec archets et étuis (sic)* qu'il ira choisir au musée du Conservatoire. Il n'est guère possible de souligner, de proclamer davantage, non seulement la qualité de musicien, mais la part que le musicien a prise dans la composition de l'œuvre à côté du poète.

En 1796, quand Rouget de Lisle publie son petit volume d'*Essais en vers et en prose* chez Didot, il prend soin d'indiquer par un signe particulier, une étoile, celle de ses poésies dont la musique et les paroles sont toutes deux de lui : or *la Marseillaise* est pointée de l'astérisque conventionnelle annoncée.

Poursuivons.

En 1825, dans ses *Cinquante chants français* la petite notice qui précède l'*Hymne des Marseillais* commence par ces mots : « Je fis les paroles et l'air de ce chant à Strasbourg... » Et, comme il fait figurer dans son recueil l'*Hymne à la Liberté* que lui avait demandé le maire Dietrich peu après son arrivée dans la garnison de Strasbourg en mai 1791, poésie lyrique dont la musique avait été, sur l'instance de sa modestie, confectionnée par le maître de chapelle Ignace Pleyel, Rouget de Lisle a soin ici d'imprimer

pour traiter des sujets plus distrayants les uns que les autres, mon mari a imaginé de faire composer un chant de circonstance. Le capitaine du génie, Rouget de Lisle, un poète et compositeur fort aimable *(a)* a rapidement fait la musique du chant de guerre. Mon mari qui est bon ténor, a chanté le morceau qui est fort entraînant et d'une certaine originalité. C'est du Gluck en mieux, plus vif et plus alerte. Moi, de mon côté, j'ai mis mon talent d'orchestration en jeu, j'ai arrangé les partitions sur le clavesin *(sic)* et autres instrumens. J'ai donc eu beaucoup à travailler. Le morceau a été joué chez nous à la grande satisfaction de l'assistance. Je t'envoie la copie de la musique. Les petites virtuoses qui t'entourent n'auront qu'à la déchiffrer, et tu seras charmé d'entendre ce morceau.

» *Strasbourg, mai 1792.* » Ta sœur, Louise Dietrich, née Ochs. »

(a) M. Albert de Dietrich en quelques lignes d'une explication préliminaire aussi instructive que spirituelle, avant de reproduire cette lettre, a soin d'avertir que Rouget de Lisle — selon sa galante habitude avec les dames — avait écrit des vers pour son arrière-grand'mère, Mme F. de Dietrich (*op. cit.*, p. 44-46).

(1) Rouget de Lisle, en même temps que son *Appel*, adressait à la Convention nationale l'*Hymne sur le 9 thermidor* à l'appui de sa demande de libération : en parlant de l'*autre* hymne, il rappelait opportunément sa principale et grande poésie patriotique, l'*Hymne des Marseillais*.

devant cette poésie cette observation : « Cet air est LE SEUL du recueil qui ne soit point de moi (1). »

Enfin en 1830, la dédicace que Berlioz fait à Rouget de Lisle, — dont il est le fervent admirateur, — de son accompagnement orchestral de *la Marseillaise*, est conçue dans ces termes :

« A M. Rouget de Lisle, auteur de la musique et des paroles. »

Ainsi, Rouget de Lisle vivant, les premières ignorances dissipées, jamais critique en veine de découvertes ou d'esclandres littéraires, ne s'avise de déplacer la paternité de *la Marseillaise*, paroles ou musique, et de l'attribuer à un autre que celui qui l'a écrite tout entière. Jamais non plus auteur prétendu ne revendique pour son propre compte une gloire confirmée en France et à travers le monde. On peut croire que le bruit, la clameur n'eussent point manqué si, avec l'ombre de vraisemblance, on avait vu surgir quelque protestation.

II

Mais Rouget de Lisle mort, il n'en va plus de même.

C'est d'Allemagne vers 1841-1842 que partent les premières querelles, vraies querelles d'Allemands. Généralement c'est d'une mauvaise oreille que l'Allemagne a toujours entendu *la Marseillaise* : elle lui rappelle la série de ces victoires françaises qui en 92 tantôt ont brisé sur place ses armées d'invasion, tantôt leur ont fait tourner le dos. *La Marseillaise*, c'est la reprise de possession du sol gaulois rhénan par le peuple de France sans esprit de domination militaire, d'extension conquérante. L'Allemagne ne distingue point ici les griefs qu'elle a contre Napoléon de ceux qu'elle se forge contre la première république française. Ce sont les polémiques politico-poétiques de Becker, des journaux prussiens qui provoquent outre-Rhin ces ridicules revendications.

Nous avons dit que l'absence d'un nom d'auteur sur *la Marseillaise*, en 92, lors de l'entrée des fédérés à Paris, avait laissé le champ libre aux imaginations des journaux et que la *Chronique de Paris* du 27 août (n° 237) notamment, tout en indiquant « M. Rougez, capitaine du génie, pour l'auteur des paroles », ajoutait que l'air avait été composé par *Allemand (sic)*. Quel était cet « Allemand », nom propre? Musicien à Strasbourg, à Huningue ou autre lieu, on n'en avait jamais plus entendu parler.

Le 1er septembre 1842, l'éditeur badois, Th. Groos, d'un journal qui se publiait à Carlsruhe donnait le mot de l'énigme : ce n'était pas *Allemand*, nom propre, qu'il fallait lire, mais *un Allemand*! Désormais la vérité était

(1) Il est probable que c'est cette collaboration d'Ignace Pleyel à l'*Hymne à la Liberté* qui par confusion, aura donné naissance à cette autre légende, longtemps en cours dans la maison Pleyel, d'une collaboration du même musicien à *la Marseillaise* pour la musique. Ignace Pleyel était né à Ruppersthal, près Vienne en 1757; il étudia sous Haydn, voyagea en Italie, se lia avec Cimarosa, Païsiello et autres musisiens italiens célèbres. Nommé maître de chapelle de la cathédrale de Strasbourg en 1787, il perdit cet emploi dans les derniers temps de la Révolution. Plus tard délaissantl'art pour l'industrie et le commerce, il fonda à Paris une maison d'éditions puis une fabrique de pianos. Ses œuvres musicales, des trios, des quatuors, des sonates eurent en leur temps beaucoup de succès. Il mourut à Paris en 1831.

connue. Il parut toutefois nécessaire outre-Rhin de la renforcer, de la doubler. Les événements de 1846-47, l'annexion de Cracovie par l'Autriche, remettaient outre-Rhin, malgré la politique rassurante de Guizot, les humeurs en mouvement. Les chauvins de Berlin parlaient ni plus ni moins d'annexer à la Prusse l'Alsace et la Lorraine, et l'accueil fâcheux qui fut fait à ces prétentions par les patriotiques populations de l'Est précisément à propos du second anniversaire séculaire de la réunion de l'Alsace à la France, ne fit que creuser leur appétit de conquête. C'est alors qu'un journal assez lu à l'époque, *la Gazette musicale de Leipzig* (du 19 janvier 1848) vint affirmer, à l'applaudissement général d'outre-Rhin, que jamais Rouget de Lisle, non seulement n'avait composé la musique de *la Marseillaise*, mais même les paroles! Les paroles étaient du poète Forster et la musique du maëstro J.-F. Reichardt! Ainsi c'est en Allemagne et de génies allemands que le *lied* français avait pris naissance!

Quelque insensée que fut cette imagination, un savant alsacien, Jean-Georges Kastner, musicographe érudit, d'une compétence affirmée par des travaux d'historiographie musicale poursuivis tantôt à Paris, tantôt à Strasbourg, enfin à Berlin, membre de l'Institut de France, prit la peine de la réfuter : il le fit avec force documents — documents allemands mêmes, pris aux sources que lui ouvrait sa très sûre information; — il cita des recueils historiques datant de 1798 (Christian de Leipzig), de 1812 (Gerber), de 1832 (G.-C. Grosheim), de 1841 et 1848 (Reichardt) qui tous indiquaient Rouget de Lisle comme l'unique auteur des paroles et de la musique de *la Marseillaise*, dénommée par les uns chœur, par les autres cantique.

A peine J.-G. Kastner, avait-il confondu les tenants allemands de cette fantastique querelle, que la calomnie reparaissait quelques années plus tard, en 1861, avec la soi-disant découverte du véritable auteur de l'air français, faite par un organiste, professeur wurtembergeois, du nom de Hamma. Dans son numéro du 24 avril, *la Gazette de Cologne* publiait que ledit Hamma avait trouvé dans les papiers manuscrits de Holtzmann, maître de chapelle de l'église paroissiale de Meersbourg en 1776, une messe solennelle dont le *Credo* était tout simplement la musique de *la Marseillaise* : c'est là que Rouget de Lisle avait consommé son plagiat. La précision de l'accusation commandait l'exhibition des pièces originales pour confondre définitivement le plagiaire...

Et c'est ici qu'éclate la lourde niaiserie du calomniateur. Des recherches sont faites par le propre maître de chapelle de la cathédrale de Meersbourg, M. Schreiber, pour contrôler le fameux manuscrit : vaines fouilles... Il n'existait dans les archives aucune messe, aucun morceau de musique de Holtzmann! D'autres recherches poursuivies dans les principaux centres musicaux de l'Allemagne aboutissaient au même résultat négatif : on ne trouvait pas trace d'œuvre de musicien de ce nom. Parallèlement, on recherchait l'inventeur, Hamma? Mais Hamma, l'organiste, n'était pas moins inconnu, introuvable. Hamma était un pseudonyme derrière lequel s'était caché le faussaire. Mieux eût valu au faux Hamma faire la même déclaration finale que le critique berlinois Wilhem Tappert qui avait repris la thèse d'Hamma mais confessait après temps convenable de polémique : « Il ne s'agissait que de faire enrager un peu *(sic)* les Français! »

Il est étrange que de tels dessous puérils, grotesques, systématiquement

hostiles donc suspects, n'aient pas détourné les critiques français de cette même voie. C'est cependant sur ces calomnieux racontars de provenance allemande de 1841-1848, etc., que le critique Castil-Blaze devait échafauder une autre fable non moins fausse que les autres. Né à Cavaillon en 1784, Castil-Blaze (qui devait mourir à Paris en 1857) prétendit tenir de la bouche même d'un sieur Imbault, chef d'orchestre des concerts de Mme de Montesson, épouse morganatique du duc d'Orléans, le père d'Égalité, que le musicien Guillaume Julien l'aîné, dit Nagoiville, professeur de musique et lui-même directeur des concerts Soubise, avait importé d'Allemagne en France l'air d'un cantique qui, plagié dix ans plus tard par Rouget de Lisle, était devenu *la Marseillaise*. Cette confidence avait été faite par Imbault à Castil-Blaze alors âgé de quinze à seize ans, en l'an VIII, au début du Consulat. Castil-Blaze ne s'en tint jamais qu'à cette assertion faite sans aucune espèce de preuve, assertion qu'il ne produisit pas constamment du reste dans ses nombreux ouvrages au cours de sa longue vie d'écrivain : ici il affirme, là il oublie d'affirmer et même il écrit le contraire de ce qu'il affirmera (1).

La personnalité oubliée et tout à coup ressuscitée de Nagoiville devait servir encore, et cette fois à un personnage plus sérieux que Castil-Blaze pour disputer à Rouget de Lisle la paternité de son œuvre. Cette fois, c'était Fétis père, né (comme Castil-Blaze) en 1784, le célèbre musicographe belge, l'auteur du livre très apprécié la *Biographie universelle des musiciens* (2), le directeur du Conservatoire royal de Bruxelles qui, dans un article de la *Revue et Gazette musicale* (19 juillet 1863) écrivait qu'il était possesseur de deux exemplaires portant ce titre : *Marche des Marseillais, — musique du citoyen Nagoiville*, édités par deux éditeurs parisiens différents en 1793 : de ce fait typographique Fétis concluait que Rouget de Lisle n'était pas l'auteur de la musique de *la Marseillaise*.

Malheureusement pour la thèse d'une déduction logique si boiteuse de Fétis, un parent de Rouget de Lisle, un cousin issu de germain, M. Amédée Rouget de Lisle, le fils du porte-drapeau de Jemmapes dont nous avons parlé au cours du présent livre, avait déjà réuni un grand nombre de documents sur l'illustre représentant de la famille des Rouget et parmi eux l'exemplaire original intitulé : « *Chant de guerre pour l'armée du Rhin* », *dédié au maréchal Lukner* (sic). *A Strasbourg, de l'imprimerie de Ph. Dannbach, imprimeur de la municipalité*. J.-G. Kastner, comme M. Amédée Rouget de Lisle, était entré rudement dans la lice et avait pris de même Fétis à partie. Sans doute l'exemplaire de Strasbourg ne portait pas de date, mais le maréchal Luckner, à qui le chant (paroles et musique) était dédié, ayant été vers le 20 août 1792 suspendu de son commandement et appelé à Châlons pour diriger un camp de recrues volontaires, fonction plus en rapport avec son âge et ses capacités

(1) Le plaisant en effet en cette aventure de Castil-Blaze, c'est qu'en 1820 dans son ouvrage sur *l'Opéra en France* (t. V, p. 409), oubliant la confidence d'Imbault qu'il placera dans son *Molière musicien* (t. II, p. 451), il écrit, sans y faire la moindre allusion, exactement le contraire. S'arrêtant à l'accompagnement presque toujours insignifiant des chants plus ou moins populaires, il dit :

« Le seul morceau en ce genre qui ait un mérite réel, est la fameuse *Marseillaise. Rouget de Lisle fit les paroles et l'air*, sur lesquels Gosseck ajusta ensuite une harmonie excellente et qui a contribué pour une bonne part à ses effets extraordinaires. »

(2) 8 volumes in-8° ; 1re édit. 1835-1844 ; 2e 1860-1864, Didot. V. t. VII.

il était évident que l'exemplaire original imprimé à Strasbourg, portant cette dédicace, était bien antérieur aux imprimés parisiens de 1793 sur lesquels Nagoiville, profitant de l'insouciance du véritable auteur, avait laissé incorrectement ou fait mettre frauduleusement son propre nom. Devant cette preuve matérielle indéniable, Fétis s'inclina : il écrivit non pas à M. Amédée Rouget de Lisle qui *ab irato motu* lui avait envoyé du papier timbré et l'avait menacé d'un procès en diffamation, mais à J.-G. Kastner une lettre publiée dans le même journal (*Revue et gazette musicale* du 30 octobre 1864) où il reconnaissait « qu'il n'avait pas d'objections à faire; que tous les doutes étaient dissipés, que toute polémique devait cesser ». Fétis promit même de faire un carton pour l'article Rouget de Lisle dans la nouvelle édition de sa *Biographie universelle* : « J'y établirai, — disait-il pour clore un débat qu'il sentait peu à l'avantage de ses recherches personnelles et de sa perspicacité, — que Rouget de Lisle est le véritable auteur de la poésie et de la musique de *la Marseillaise* ». Fétis, il est vrai, n'exécuta point sa promesse, mais le démenti qu'il s'était publiquement infligé à lui-même suffisait.

On aurait pu croire qu'après ce dénouement le débat serait désormais clos : nullement. Voici que le nom de Nagoiville se trouve encore mêlé à cet autre épisode d'un même genre.

Maintenant ce n'est plus Nagoiville, c'est un élève de Nagoiville qui, sur l'invitation de ce maître vraiment prédestiné, est l'auteur de la musique de *la Marseillaise*. Cette variante est résumée dans un volume d'ailleurs curieux de M. Gustave Vallat, docteur ès lettres (1). Il s'agit ici de la paternité de la musique attribuée à Alexandre Boucher qui deviendra plus tard un émule du célèbre Paganini.

Donc, au mois de janvier 1792, il existait dans le quartier parisien de la Croix-Rouge, rue de la Chaise, habitant le riche et vaste hôtel de Maurepas qu'elle avait acheté, une dame Félicité de Montmorillon, veuve du comte de Mortaigne, lieutenant-général; cette dame aussi bienfaisante que riche avait consacré plusieurs salles de son hôtel à l'ouverture de cours où les enfants du voisinage, bien doués et de familles recommandables, viendraient écouter les leçons d'hommes distingués, de bons professeurs de musique, de lettres, de sciences qu'elle recevait dans son salon. Nagoiville était du nombre de ces derniers et, parmi ses élèves, se trouvait un petit prodige, le jeune Alexandre Boucher. Né en 1778 le petit Alexandre, le futur « Alexandre des violons », n'était pas encore un adolescent mais il maniait l'archet en virtuose. Nagoiville le présenta à M[me] de Mortaigne qui fut émerveillée et l'admit à ses réceptions. Or, voici ce qu'Alexandre Boucher en 1859, près de soixante-dix ans après l'événement, racontait à un journaliste parisien Jules Lecomte qui eut son heure de célébrité dans la presse littéraire du Second-Empire et a laissé un petit livre de souvenirs boulevardiers : *le Perron de Tortoni*. Jules Lecomte, lorsque le petit scandale Fétis allait s'éteignant, s'amusa à le raviver sous cette autre forme en faisant du cas de Boucher l'objet d'une chronique au *Monde illustré* (8 août 1863).

« C'était en 1792, lui avait raconté Alexandre Boucher. J'avais quatorze ans. Je me trouvais un soir à diner chez M[me] de Mortaigne, rue de la Chaise.

(1) *Études d'histoire de mœurs et d'art musical :* ALEXANDRE BOUCHER ET SON TEMPS, in-18, éd. Quantin, Paris 1890, p. 227 et suiv.

Parmi les convives se trouvait un de mes maîtres, Nagoiville et le colonel Lasalle. Ce dernier partait dans la nuit pour rejoindre son régiment en garnison alors à Marseille. Il prie Nagoiville de lui faire *un pas-redoublé.* L'artiste trouvant un tel travail au-dessous de lui, s'excuse en disant qu'il n'a pas un seul papier de musique. Je cours chercher une feuille où je trace la portée. Nagoiville me dit alors :

» — Alexandre, un pas-redoublé, c'est de ta force, fais-en donc un pour monsieur le colonel.

» Enchanté, je me mets à l'œuvre et achève rapidement ma composition. Le colonel part avec mon air en poche... »

Quelques mois se passent. Paris est devenu la ville du 10 août. Quelle n'est pas la suprise du jeune compositeur d'entendre les volontaires marseillais chanter l'air qu'il avait improvisé!... C'était SON *pas-redoublé* auquel *on* avait accolé les paroles bien connues depuis...

Ce qui confirma d'abord le génial enfant de 1792 puis le septuagénaire de 1859 dans ces prétention et conviction, c'est qu'Aléxandre Boucher avait appris que le colonel Lasalle, dès son arrivée à Marseille, avait donné « le pas-redoublé » du jeune élève de Nagoiville à son chef de musique qui l'instrumenta aussitôt, et que chaque jour la musique du régiment jouait le morceau sur la Cannebière et autres avenues et places de Marseille. Il devenait dès lors évident que ce régiment ou tels autres, remontant de Marseille à Strasbourg, avait répandu l'air de Boucher dans l'armée du Rhin et que le capitaine Rouget de Lisle en avait fait son profit dans l'instant opportun.

Ainsi Nagoiville était dépossédé de la gloire du « pas-redoublé »... Mais c'était son élève, un gamin de génie, qui était l'auteur de l'air, de la mélodie, de la musique de *la Marseillaise*!

Ce qui achève de mettre cette histoire au point — en dehors des invraisemblances dont elle fourmille en tel nombre qu'on perdrait son temps à les relever — c'est la biographie même d'Alexandre Boucher. Boucher n'était pas seulement un violoniste exécutant d'une habileté fort appréciée, il avait l'autre réputation, non moins méritée, d'être un des plus amusants mystificateurs de son temps; on dirait aujourd'hui en style d'atelier un impayable *fumiste.* Boucher était d'un physique notable : il ressemblait étonnamment à Napoléon au point de figurer son Sosie, et il s'amusait à leurrer le public en jouant de temps à autre le rôle du grand homme pour lequel on le prenait. C'est ainsi que son biographe Vallat rapporte qu'en 1815, après le retour de l'île d'Elbe — moment singulièrement choisi pour un pareil jeu — Boucher descendait sur les boulevards, coiffé du petit chapeau, revêtu de la fameuse redingote et s'y promenait au milieu d'un public plus ou moins enthousiaste de badauds. On criait sur son passage : *Vive Napoléon! Vive l'Empereur!* On l'entourait, on lui remettait des *placet*! Le cas des *placet* était embarrassant. C'eût été exagérer la plaisanterie que de les recevoir. Le mystificateur s'en tirait assez bien : « Mes amis, portez cela aux Tuileries, disait Boucher! J'en prendrai connaissance... Ce qui est plus pressé c'est la défense de Paris... Allez à Clichy travailler aux fortifications! »

Boucher mourait plus qu'octogénaire en 1861, et Jules Lecomte, ayant lancé son récit d'une plume sceptique et même irrespectueuse, était sévère-

ment repris par la jeune veuve du violoniste, naïve et fervente, qui, épousée en secondes noces quand Boucher avait dépassé la soixantaine, certifiait l'authenticité de l'histoire cent fois rappelée, disait-elle, au cours de sa longue vie par son regretté mari.

Nous arrivons enfin à la dernière vilaine chicane intentée (encore par un Français) à la mémoire de Rouget de Lisle, toujours dénoncé comme un plagiaire éhonté. Cette fois le cas était plus grave peut-être. Ce n'était pas un oratorio allemand qui avait été le champ du pillage, mais un oratorio français.

En garnison à Saint-Omer — où d'ailleurs lieutenant ou capitaine il n'avait jamais mis les pieds — Rouget de Lisle avait entendu à la cathédrale de cette ville un oratorio du maître de chapelle du nom de Grisons, appelé à cette fonction en 1775, et il en avait intégralement copié la mélodie tout entière pour sa *Marseillaiss*. Il ne s'agissait plus ici d'une phrase, d'un motif, d'une rencontre fortuite ou d'une souvenance partielle : il n'y avait pas à s'y méprendre c'était la même mélodie reproduite du commencement à la fin du chant. Le manuscrit de la main même de Grisons faisait foi; il avait été conservé aux archives de la maîtrise! Cette fois Rouget de Lisle était pris en flagrant délit! M. A. Loth avait rédigé un volume : *le Chant de la Marseillaise, son véritable auteur*, pour convaincre le plagiaire. Malheureusement pour cette thèse bruyamment produite en 1886, M. A. Loth allait trouver un critique d'une compétence redoutable, d'une conviction soutenue par tout un arsenal d'arguments non seulement historiques mais techniques proprement irréfutables, enfin d'un caractère très passionné pour la vérité, M. Julien Tiersot.

Qu'était-ce que l'oratorio de Grisons et d'abord Grisons lui-même? Jean-Baptiste-Lucien Grisons, né à Lens en 1746, était venu à Saint-Omer à l'âge de dix-sept ans et était entré à la maîtrise de la cathédrale, en qualité de haute-contre. Il paraît avoir été ordonné. En 1775 il était nommé maître de chapelle et le restait jusqu'en 1787. En 1790, à titre de bénéficiaire de la cathédrale, il adhérait à la constitution civile du clergé, prêtait le serment civique et en septembre 94 — après une éclipse de quatre ans où l'on perd sa trace — il était chargé de suppléer dans la direction de la musique des fêtes décadaires, le titulaire absent pour cinq ou six semaines... Puis il rentre dans l'obscurité la plus entière et meurt en 1815. On se souvenait seulement jadis dans la population des vieillards audomarois qu'il avait fait une chanson où il jouait sur son nom : « Grisons, Grisons-nous!... »

L'oratorio avait nom *Esther*; les paroles étaient tirées des chœurs de la tragédie sacrée de Racine. L'examen serré en est instructif. M. Julien Tiersot le fait cet examen : nous n'avons qu'à le suivre.

D'abord le manuscrit ne porte aucune date ni aucun indice qui permette de le situer dans... l'œuvre de Grisons de 1782 à 1787, années entre lesquelles l'oratorio aurait été composé et exécuté; il n'est, de plus, point autographe : après l'avoir annoncé, M. Loth, l'incriminateur, dut reconnaître qu'il s'était trompé. L'écriture est celle d'un copiste dont on retrouve la main dans des transcriptions de même provenance, notamment sur un exemplaire — coïncidence au moins singulière — de l'*Hymne des Marseillais* attribué ici à... Gossec! L'orthographe du nom du maître de chapelle, écrit également par une main étrangère sur l'étiquette collée au dos du carton

de la couverture, n'est même pas exacte on lit *Grison* au lieu de Grisons.

A la rigueur on pourrait négliger ce premier ordre d'observations, mais, fait déjà plus grave, l'oratorio *Esther*, ne figure point dans l'inventaire de la musique de la maîtrise de la cathédrale dressé en 1787 et signé par Grisons lui-même en même temps que par son successeur auquel il transmet l'emploi. Ceci commence à retarder singulièrement la naissance de l'oratorio et à la reculer vers et dans les années de la Révolution, c'est-à-dire les années de *la Marseillaise*.

Mais l'examen même de la musique de l'oratorio va définitivement avancer l'explication du problème. On peut supposer qu'un maëstro de chapelle est susceptible d'écrire une partition originale, *id est* de son cru. Or voici ce que M. Tiersot dont l'érudition est toujours si présente et si complète, découvre... C'est un véritable pot-pourri que cette partition : voici des reprises, un mouvement qui ont été cueillis dans *le Devin du village*! Voici des chœurs pillés dans Gluck, dans l'*Alceste*, dans l'*Orphée*! Voici une imitation fidèle du chœur d'*Iphigénie en Aulide*! Voici une figure empruntée au début de l'andante de la *Symphonie à la Reine de France* de Haydn; plus loin c'est Grétry avec *Richard-Cœur-de-Lion* qui fournit les réminiscences! Enfin un *Chant du 14 juillet* de Gossec donne lui aussi sa phrase!... Évidemment, comme Rouget de Lisle pour enthousiasmer l'armée du Rhin, Gossec pour célébrer la prise de la Bastille a copié Grisons!... Et cet amalgame n'est même pas relié par l'imagination, la spontanéité d'une nature musicale comme en révèlent les moindres romances du véritable auteur de *la Marseillaise*. Point. Tout le remplissage est « d'un style mesquin, vieillot..., se bornant à placer des formules connues les unes à côté des autres »!

Pourquoi le stérile compilateur du pot-pourri aurait-il reculé devant l'utilisation de la mélodie même de l'hymne de Rouget de Lisle, qui dans les fêtes décadaires devait être obligatoirement, officiellement joué et chanté?

Et c'est ici que la science et la sagacité de J. Tiersot, dont le nom domine tous ces débats, s'appliquent et donnent, en renversant les facteurs du plagiat, la solution ultime de l'énigme.

Rouget de Lisle avait conçu et publié un chant d'une forme très simple et très noble que ces qualités mêmes avaient tout d'abord — sans parler de l'idée mère — imposé aux foules : mais on sait aussi que dès le début, deux mois à peine depuis que *la Marseillaise* se popularisait à Paris, une série de petites altérations imposées par ces mêmes foules finirent par faire corps avec *la Marseillaise* au point de devenir inséparables du texte, disons mieux, d'être incorporées dans les éditions contemporaines. Ces altérations devenues traditionnelles dateraient, à elles seules, *la Marseillaise* dans l'oratorio si on les y rencontrait...

Or voici que Tiersot, rapprochant de l'oratorio l'une de ces éditions, par exemple l'édition officielle envoyée, le 29 septembre 1792, par le ministre de la Guerre Servan au général Kellermann après la victoire de Valmy, retrouve dans le chœur du pot-pourri de Grisons qui figure *la Marseillaise, toutes les formes musicales particulières à cette édition, sauf une seule qui se rencontre avec une autre édition parisienne, notamment celle de Gossec!*

On ne peut imaginer une démonstration plus convaincante pour fixer

la date plus ou moins tardive (en tout cas très postérieure), à laquelle Grisons avait écrit sa composition : car enfin — on nous permettra d'insister — pour être reproduite avec ses altérations mêmes d'usage, par le musicien de Saint-Omer, il fallait que *la Marseillaise*, telle que l'avait lancée le génie créateur de Rouget de Lisle, eût commencé sa course errante à travers la patrie où il était facile à la légion des musiciens comparses de certifier leur patriotisme en répétant et adoptant ou accommodant et écorchant le texte initial du chant français partout répété, joué et rejoué conformément aux arrêtés impératifs des pouvoirs publics.

Sur cette irréfutable déduction personnelle, M. Tiersot a raison de conclure que cette trop longue controverse peut prendre fin, et que Rouget de Lisle doit jouir enfin en paix d'une gloire si chèrement acquise. Mais il faut, en toute cette affaire, retenir le double sentiment humain et littéraire qui a, lui aussi, poussé tous ces chicanous de la critique étrangère et française : ils ont dû prétendre graver leurs noms, sans cette intervention foncièrement obscurs et ignorés, sur le piédestal de la statue renversée de Rouget de Lisle, et par là se donner une notoriété jusque-là refusée à leur médiocrité envieuse et déçue. Ils ont échoué, mais il reste cependant qu'ils ont tenté l'entreprise, qu'on la mentionne et que, tant ridiculisés qu'ils soient, leurs noms ont été cités... Sans leur calomnie qui parlerait de ce lot d'organistes allemands « élevés à l'école du mensonge (1) »? qui parlerait aussi hélas! des Français Nagoiville, Alexandre Boucher, Grisons l'Audomarois? Ce n'est pas que pour Homère qu'il existe des Zoïles.

Dans l'histoire de *la Marseillaise* et pour la terminer, il est juste de dire ce qu'elle doit aux écrivains qui, dans un double sentiment d'équité littéraire et de gratitude nationale, ont élucidé cette question par elle-même si simple, si claire, mais volontairement embrouillée de la paternité de *la Marseillaise*; la vérité éclatait facilement aux yeux, mais encore fallait-il dissiper les fumées soufflées à dessein pour la voiler.

Avec le bon Strasbourgeois J.-Georges Kastner dont l'érudition ne doit point faire oublier qu'il fut un très honorable compositeur d'opéras et d'œuvres lyriques (2), il faut faire large place à ce parent de l'auteur de *la Marseillaise*, à Amédée Rouget de Lisle qui, sans appartenir aux lettres ni aux arts, trouva dans un double orgueil familial et patriotique le légitime mobile d'une intelligente passion de recherches documentaires sur l'illustre soldat-poète (3).

Toutefois il faut mettre au premier rang l'éminent bibliothécaire du

(1) Discours de M. R. Poincaré le 14 juillet 1915.

(2) Jean-Georges Kastner né à Strasbourg en 1812 est mort à Paris en 1867. Il avait composé une série d'opéras en cinq et quatre actes *Gustave Wasa, la Reine des Sarmates*, etc.; d'opéras-comiques *le Sarrazin, la Maschera*, etc. Parmi ses travaux d'érudition artistique on a retenu *la Danse des morts*, l'*Histoire de la musique militaire en France*, l'*Histoire musicale des cris de Paris, la Sirène*, etc. Il avait été élu membre libre de l'Académie des beaux-arts en 1859. En 1870 i faisait imprimer à Strasbourg une *Vie de Rouget de Lisle* sur laquelle il avait réuni une nombreuse documentation; l'ouvrage et les manuscrits ont été presque en totalité détruits pendant le siège et le bombardement de la ville.

(3) Amédée Rouget de Lisle appartenait à l'une des branches poitevines restées à Niort et dans les environs; il était cousin issu de germain de l'auteur de *la Marseillaise*; son père, le porte-drapeau de Jemmapes, Thomas-Jean-Baptiste était le fils d'un frère de Claude Rouget, l'avocat de Lons-le-Saulnier, père de Joseph Rouget de Lisle, l'officier poète. Né à Saint-

Conservatoire national de musique, M. Julien Tiersot, à qui des mérites divers ont permis de traiter à fond l'étude de la vie et de l'œuvre de Rouget de Lisle. Rouget de Lisle avait eu des biographes notables, bien informés comme Félix Deriège en 1848, en dehors de ceux de ses contemporains qui l'avaient approché de son vivant et avaient été ses amis, tels Gindre de Mancy, Désiré Monnier, Marquiset; mais M. J. Tiersot, excellent écrivain, historien très sûr d'art et de mœurs, chercheur infatigable et heureux de documents, musicien et musicographe d'autant d'érudition que de goût, a su coordonner, classer, accroître les moissons antérieures, et il a parfait sur Rouget de Lisle une œuvre que l'on peut considérer comme définitive présentement. Ajoutons que si, comme tout bon biographe M. J. Tiersot aime chaudement son héros, ce sentiment qu'il ne se défend pas de professer publiquement, n'émousse point sous sa plume l'esprit critique indispensable (1).

Rappelons que pendant cette guerre même de nombreux historiens et publicistes français ont donné à Rouget de Lisle sous forme de livres, de conférences, d'articles de journaux et revues, l'hommage de leur admira-

Maixent dans les Deux-Sèvres, Thomas-Jean-Baptiste avait quitté l'armée avec le grade de sous-lieutenant de dragons et était entré dans l'administration des contributions indirectes : il mourut à Alençon en décembre 1834. M. Rouget-Tournay de qui nous avons reçu de si précieux détails sur la généalogie des Rouget est le neveu de M. Amédée Rouget de Lisle.

Amédée Rouget de Lisle qui morigéna si vertement Fétis contestant à Rouget de Lisle la paternité de *la Marseillaise*, était ingénieur civil : il avait réuni sur son illustre parent un nombre considérable de documents dont une partie seulement fut publiée par lui en 1865 dans l'ouvrage intitulé *la Vérité sur la paternité de « la Marseillaise »*, qui contribua à élucider le débat que M. Tiersot devait clore quelques années plus tard. Amédée Rouget de Lisle habita longtemps Saint-Mandé, près Vincennes, et y prit part à la vie publique : conseiller municipal de 1881 à 1887, il fut maire de cette commune du 20 août 1884 au 25 juin 1885. Il a laissé parmi ses anciens administrés le renom d'un édile actif, d'un magistrat municipal compétent, très laborieux, exigeant vis-à-vis des autres comme de lui-même, et quelque peu autoritaire.

Les contradicteurs politiques d'Amédée Rouget de Lisle à Saint-Mandé ne se faisaient point faute de lui contester — bien à tort — sa parenté avec la *gens* poitevine, au demeurant avec l'auteur de *la Marseillaise,* comme le prouve cet *extrait* des registres des actes de décès de la commune de Saint-Mandé (Seine) pour l'année 1887 :

« L'an mil huit cent quatre-vingt sept, le 23 décembre, à onze heures quarante-cinq minutes du matin, acte de décès de Thomas-Amédée ROUGET DE LISLE, âgé de quatre-vingts ans, cinq mois, propriétaire, officier d'Académie, membre du Conseil municipal, ancien maire de cette commune, né à Niort (Deux-Sèvres), décédé en son domicile, Grand'Rue, n° 126, le vingt-deux décembre courant à onze heures du matin, fils de Jean-Baptiste Rouget de Lisle et de Joséphine Fontaneau des Essards, époux décédés, veuf de Marguerite Delrieu. Dressé par nous, Maurice Gourdault, adjoint au maire, remplissant par délégation spéciale les fonctions de l'état civil de la commune de Saint-Mandé, après nous être assuré du décès, sur la déclaration de Richard Hofman, âgé de trente-huit ans, négociant demeurant à Fontenay-sous-Bois, avenue de la Belle-Gabrielle, gendre du défunt, et de Charles-Théodore Pelliot, âgé de quarante ans, négociant, demeurant à Saint-Mandé, Grand'Rue, n° 63, ami du défunt qui ont signé et nous, après lecture. » *(Suivent les signatures.)*

Le lecteur remarquera la perpétuité de ce prénom de *Thomas* dans la famille des Rouget : *Thomas* était le prénon du fondateur de lignée, arrivé de Montpellier à Niort comme nous l'avons vu, vers 1580.

(1) Les principaux ouvrages de Julien Tiersot sur *la Marseillaise* et son poète, sont les suivants : *Rouget de Lisle*, in-18, Paris, Delagrave, 1892 (couronné par l'Institut). — *Histoire de la Marseillaise*, grand in-8° avec gravures, Delagrave, Paris, 1916 (réduction populaire de l'ouvrage précédent). — *Les Chansons de la Révolution* (*Nouvelle Revue*, 15 juin 1884). — *Les Fêtes et les Chants de la Révolution française*, in-8°, 1908. — *Le Couplet des enfants dans la Marseillaise*; revue *la Révolution française*, avril 1901. — *Le chant de la Marseillaise et l'oratorio « Esther »*; comparaison des textes musicaux (notation) *in* journal *le Ménestrel*, 1892.

tion, tels MM. Maurice Donnay, G. Lenôtre, Georges Cain, Louis de Juantho, P. Giffard, E. Pilon, Dietrich, etc., dont les noms deviennent inséparables de *la Marseillaise* de 1914. Un beau poète, M. Richepin, l'a célébrée en belle prose et tout le monde connait l'ode de M. Edmond Rostand, *le Vol de la Marseillaise* où le politique plein de sens fait écho au génial poète (*Revue des Deux-Mondes*, 1er février 1817).

M. Edmond Rostand a même pour l'héroïne, à qui Rouget de Lisle a créé comme une personnalité, une passion jalouse; il veut que *la Marseillaise* puisse poursuivre son *vol* sans entraves et dernièrement (*Excelsior*, le 14 juillet 1918) il protestait dans une nouvelle fière poésie *Celle qui étouffe*... contre l'échafaudage de poutres, de planches et de sacs de terre qui encagent la pierre vivante de Rude, l'empêchent de poursuivre sa mission patriotique et guerrière et étouffent le cri de « En avant! » que de sa prison elle ne peut plus jeter aux poilus qui passent!...





TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

1792 - 1799

DEUXIÈME PARTIE

1799 - 1870

TROISIÈME PARTIE

1870 - 1918

APPENDICE

LA MARSEILLAISE SOUS LA PREMIÈRE RÉPUBLIQUE

LA MARSEILLAISE SOUS LE PREMIER EMPIRE

LA MARSEILLAISE SOUS LA RESTAURATION

LA MARSEILLAISE SOUS LA MONARCHIE DE JUILLET

LA MARSEILLAISE SOUS LA DEUXIÈME RÉPUBLIQUE

LA MARSEILLAISE SOUS LE SECOND EMPIRE

LA MARSEILLAISE SOUS LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE

LA MARSEILLAISE PENDANT LA GUERRE

PATERNITÉ DE LA MUSIQUE DE LA MARSEILLAISE

ILLUSTRATIONS

Moins le portrait de Rouget de Lisle tiré par la maison Wittmann-Braun de Paris, les illustrations ci-dessus ont été faites par MM. Michel frères, dont le talent iconographique s'affirme une fois de plus dans ces reproductions.

ACHEVÉ D'IMPRIMER

LE XXII SEPTEMBRE M DCCCC XVIII

IMPRIMERIE CHAIX, RUE BERGÈRE, 20, PARIS. — 4714-4-18. — (Encre Lorilleux).

DATE DUE

JUN 2 4 1985

JUL 1 [illegible]

FEB 5 [illegible] 3

JAN 2 [illegible]

JAN 2 9 1999

FEB 2 3 2000

FEB 2 3 2000

OCT 1 6 2002

OCT 0 2 2002

MAY 3 1 2003

MAY 1 9 2003

FEB 1 6 2004

FEB 0 3 2004

OCT 0 6 2004

SEP 2 3 2004

FEB 1 9 2005

FEB 0 5 2005

DEMCO 38-297

